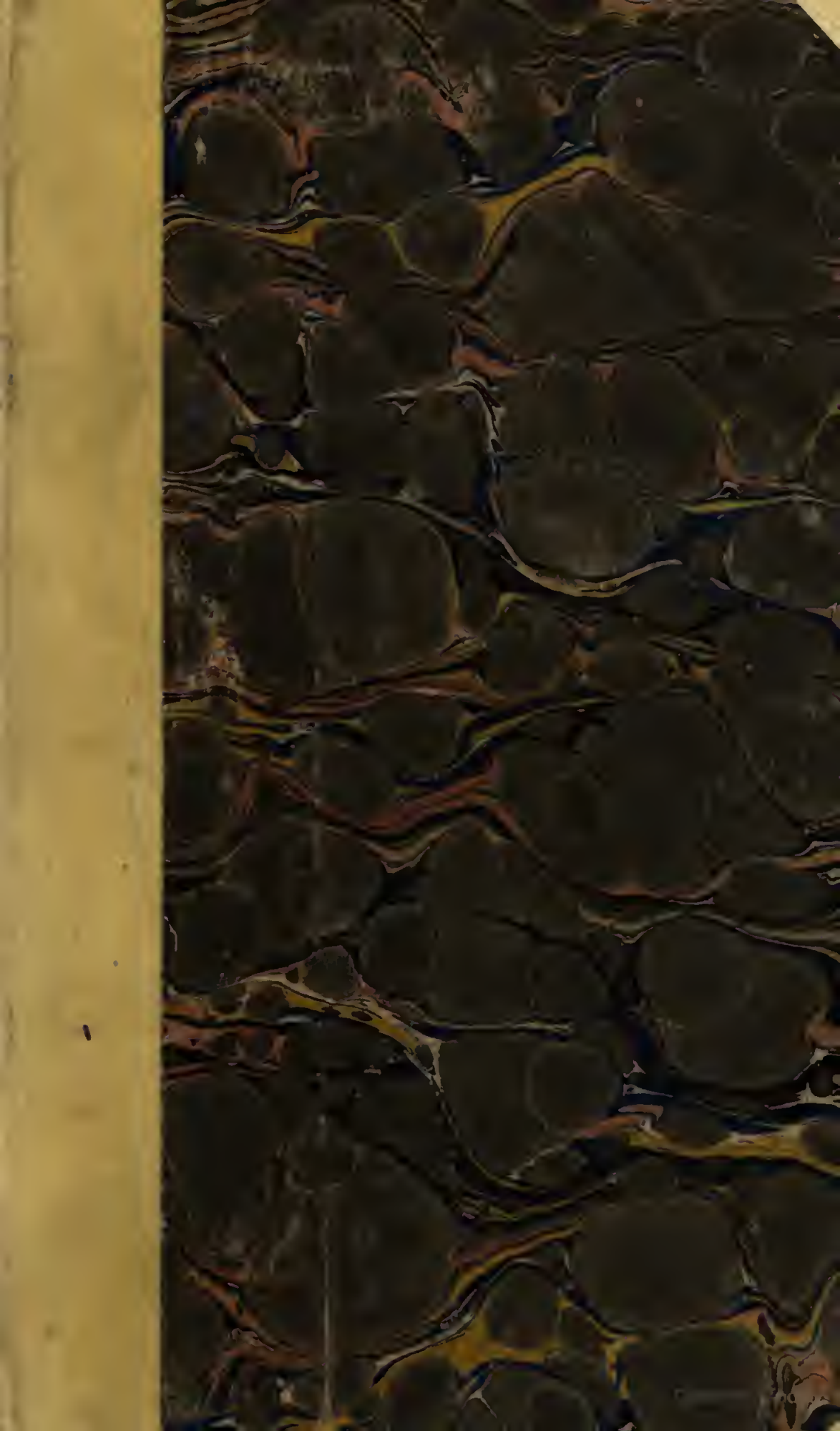

BIBLIOTECA
UNIVERSITARIA
FONDO
FIORENTINO
32
3 D
16

LA
SAINTE BIBLE

EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

TOME HUITIEME.

CONTENANT

LES II. LIVRES D'ESDRAS, TOBIE, JUDITH, ESTHER ET JOB.

32 3 D 16

LA SAINTE BIBLE

CONTENANT

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

TESTAMENT,

EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

AVEC DES NOTES POUR L'INTELLIGENCE des endroits les plus difficiles.

Par Monsieur LE MAISTRE DE SACI.

NOUVELLE EDITION.

Augmentée des Préfaces de S. Jerôme, & d'un Sommaire instructif à la tête de chaque Livre.

TOME HUITIEME.

Qui contient

LES II. LIVRES D'ESDRAS, TOBIE, JUDITH, ESTHER ET JOB.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi : & PIERRE-GUILLAUME CAVELIER fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. DCCXLII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROI.

PREFACE
DE S. JEROME
SUR
LA TRADUCTION DES LIVRES d'Eſdras & de Nehemie.

*

ADOMINIONET ROGATIEN.

JE ne ſai lequel des deux eſt le plus difficile, ou de vous accorder ce que vous me demandez, ou de vous le refuſer; d'un côté je me ſens beaucoup d'inclination à vous obéir, & de l'autre vous m'impoſez un fardeau ſi peſant qu'il m'accablera peutêtre avant que je m'en ſois déchargé: ajoûtez à cela la jalouſie de mes cenſeurs qui blâment tout ce qui vient de ma part, & qui d'autres fois cedant aux remords de leurs conſciences liſent en ſecret ce qu'ils déchirent en public; c'eſt ce qui m'oblige

* *Voyez l'édition nouvelle infolio p. 1106. tom. 1.*

Pſ. 119. 2. de crier avec le Prophete : *Seigneur, défendez-moi contre la médiſance & l'injuſtice.* Depuis trois ans vous ne ceſſez de me ſolliciter par de fréquentes lettres [a] de vous traduire de l'Hebreu les Livres d'Eſdras [b], comme ſi vous n'aviez pas les textes grecs & latins, & que l'envie n'attaqua pas tout ce qui ſort de mes mains ; car c'eſt le comble de la folie, comme dit un Ancien, de ne travailler que pour groſſir le nombre de ſes ennemis. Vous donc qui êtes mes véritables amis [c], je vous conjure de lire l'ouvrage que je vous envoye ſans le communiquer à perſonne, ſur-tout qu'il ne tombe point entre les mains de ces orgueilleux cenſeurs qui critiquent tout ce qu'ils ne ſont pas capables de faire ; ſi cependant il ne déplaiſoit pas à quelqu'un de nos freres, vous pourriez le lui prêter, & vous l'avertirez qu'en le copiant, il écrive diſtinctement & ſépare les noms Hebreux qu'il y trouvera en grand nombre : car la correction de cet ouvrage ſeroit inutile & ſans fruit, ſi elle n'étoit conſervée par les copi-

a *expl.* Domnion & Rogatien l'en avoient ſollicité dès l'an 389. *Voyez la note ſur la Préface précedente.*

b *expl.* Quelques manuſcrits & quelques éditions ajoûtent ici le Livre d'Eſther ; mais ce Livre n'a été traduit en latin par ſaint Jerôme que long-tems après à la priere de Paule & d'Euſtochie. *Voyez la Préface ſur ce Livre p. 1135. tom. 1. des ouvrages de S. Jerôme de l'édition nouvelle.*

c *lettr.* Domnion & Rogatien.

ſtes. Au reſte ne vous étonnez pas que je ne donne qu'un livre & que j'aie rejetté, comme remplis de rêveries, le troiſiéme & le quatriéme qui ſont apocryphes. Les Hebreux n'ont fait qu'un livre d'Eſdras & de Nehemie, & tout ce qui ne ſe trouve point *dans leur canon* [d] doit être rejetté. Si l'on nous objectoit la verſion des Septante, dont les exemplaires ſont tronqués & pleins de variétés, & qu'on prétendît que cette diverſité de textes fut incompatible avec la verité, on pourroit répondre, que l'Evangile rapporte une infinité de choſes, comme tirées de l'ancien Teſtament, & qui cependant ne ſe trouvent point dans cette verſion ? Tels ſont ces paſſages : *Il ſera appellé Nazaréen.... J'ai appellé mon Fils d'Egypte.... Ils verront celui qu'ils ont percé*, & pluſieurs autres [e] que nous reſervons à examiner dans un plus grand ouvrage [f]. Demandez en quel endroit de l'Ecriture ces paſſages ſont écrits, & ſi on ne peut vous les montrer ; liſez-les dans les exemplaires que j'ai mis au jour depuis peu &

Matth. 2. 23. *Matth.* 2. 15. *Joan.* 19. 37.

d *lettr.* & qui ne ſont pas admis ni reçus par les vingt-quatre vieillards ; *c'eſt-à-dire*, par les Hebreux. Ce Pere fait alluſion à ce qu'il a dit des vingt quatre vieillards de l'Apocalypſe dans ſon Prologue, intitulé *Galeatus*. Voyez ci-deſſus vers le milieu.

e expl. *Voyez la Préface ci-deſſus ſur les Paralipomenes.*

f expl. dans le Livre intitulé, de la meilleure maniere de traduire, *voyez la Lettre* 33. *à Pammaque p.* 248. *tom.* 4. dont il a parlé ci-deſſus *dans la Préface des Paralipomenes.*

que mes cenſeurs attaquent ſi cruellement : Mais pour m'expliquer en un mot & ne rien dire qui ne ſoit conforme à la verité ; ſi j'ai avancé quelque choſe qui ne ſoit point dans le grec des Septante, ou qui s'y trouve d'une autre maniere, eſt-ce une raiſon légitime pour me déchirer ? qu'ils faſſent tomber leurs coups ſur les Hebreux dont je ne ſuis que le traducteur, & qu'ils leur imputent la fidelité ou l'infidelité de ma verſion, puiſqu'ils ſont mes garans. Mais je crains que mes ennemis ne ſe rendent pas à ces raiſons & qu'ils ne refuſent d'imiter les Grecs, qui depuis la verſion des Septante & dans un ſiecle éclairé des lumieres de l'Evangile, liſent néanmoins avec application les verſions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, & qui par les ſoins d'Origene [g], ont conſacré au ſervice de leurs Egliſes les verſions de ces interpretes Juifs [h] & Ebionites [i]. Certes les

g *lettr.* dont les Verſions avoient été recueillies par Origene dans ſes Hexaples.

h *expl.* Ceci eſt dit par rapport à Aquila & à Theodotion : le premier étoit un Juif Proſelyte de la ville de Synope de la province du Pont, diſciple d'un Rabin nommé Akiba, & qui vers la douziéme année de l'empire d'Adrien, l'an 128. de Jeſus-Chriſt, traduiſit en Grec l'ancien Teſtament ſur l'Hebreu, le ſecond étoit de la ville d'Epha, & ayant été d'abord Ebionite, ou Marcionite, il embraſſa enſuite le Judaïſme.

i *expl.* Ceci eſt dit par rapport à Symmaque Samaritain, qui s'étant fait Chrétien, ſe joignit aux Ebionites. On ne ſait point poſitivement quelle année il fit ſa Verſion : quelques-uns cependant la mettent avant celle de Theodotion.

Latins ne devroient pas être peu ſenſibles au plaiſir de voir les Grecs emprunter quelque choſe de leurs livres ; d'ailleurs, outre la difficulté qu'il y auroit à raſſembler tous les exemplaires, ſans parler de la dépenſe, quand même on pourroit y parvenir, on ne ſe ſeroit point encore garanti de l'erreur ; puiſque ceux qui n'entendent point l'Hebreu ne pourroient diſcerner qui de pluſieurs Interpretes auroit le mieux rencontré. Cela eſt arrivé depuis peu à un illuſtre Grec, qui s'étant écarté du véritable ſens de l'Ecriture, eſt tombé dans les erreurs de chaque Interprete. Pour moi qui ai quelque connoiſſance de la langue hebraïque & à qui la latine eſt aſſez familiere, je puis juger des ouvrages des autres, & traduire en ma langue ce que j'entens bien dans la leur ; ainſi que l'envie & la malignité redoublent leurs efforts, je ne me tairai jamais par la grace de Dieu, & quand on m'auroit coupé la langue, il m'en reſteroit encore aſſez pour balbutier & me faire entendre. Qu'on me liſe ou qu'on ne me liſe pas, que l'on critique juſqu'à mes caracteres, la malice de mes ennemis aura moins de force pour m'obliger à abandonner mon travail que n'en aura votre piété pour me déterminer à le continuer.

ESDRAS.

LIVRE PREMIER.

*Ce Livre ſuit naturellement le dernier des Paralipomenes ; l'Auteur même en a repeté les deux derniers verſets pour reprendre le fil de l'hiſtoire où ſon prédeceſſeur & peutêtre lui-même l'avoit laiſſée. On lui a donné le ſurnom d'*ESDRAS*, ou parcequ'on a cru que ce ſavant homme en étoit l'Auteur, ou parcequ'il y eſt ſouvent parlé de lui en premiere & en tierce perſonne, ſtile néanmoins aſſez ordinaire à l'Ecriture de faire parler ainſi ceux de qui elle rapporte les diſcours ou les actions. Le cinquiéme chapitre n'a pû être écrit par Eſdras que ſur le recit d'autrui, puiſqu'il n'étoit pas alors à Jeruſalem, où il n'eſt venu que ſous le regne d'Artaxercès. Quelques-uns ont de la peine à comprendre comment au chapitre ſecond Eſdras a pu décrire la même généalogie & le même dénombrement, à quelques differences près, que celui qui eſt rapporté au chapitre 7. de Nehemie, d'où ils ont conjecturé, que ce Livre n'étoit pas abſolument l'ouvrage de celui dont il portoit le nom ; mais ſoit qu'Eſdras ſoit l'Auteur de ce Livre ou qu'il ne le ſoit*

pas, on lui eſt toujours très-redevable d'avoir corrigé & remis dans leur pureté originale les Livres ſaints, dans leſquels par la négligence des Prêtres, l'erreur des copiſtes & la ſuite des tems, s'étoit gliſſé beaucoup de fautes. C'eſt lui auſſi qui changea les caracteres Samaritains dont les Juifs ſe ſervoient auparavant, en leur ſubſtituant les caracteres Chaldéens, ſoit parcequ'ils s'y étoient accoûtumés durant leur captivité, ſoit afin de leur donner par là plus d'éloignement des Samaritains ſchiſmatiques & idolâtres. Ce premier Livre contient l'hiſtoire de 82. ans, c'eſt à ſavoir depuis la premiere année du regne de Cyrus, lorſqu'après la mort de Cambyſes ſon pere Roi de Perſe, & de Cyaxarès Roi de Medie ſon beau-pere, il réunit ſeul en ſa perſonne l'Empire d'Orient juſques en la vingtiéme année du regne d'Artaxercès ſurnommé Longuemain, c'eſt-à-dire, depuis l'année du monde 3468. juſques en l'année 3550.

Ces quatre-vingt-deux années ſe peuvent compter ainſi,

Cyrus regna	7. ans.	
Cambyſes	7. ans &	5. mois.
Magus	0	7. mois.
Darius fils d'Hyſtaſpès	36. ans	
Xercès	12. ans	
Artaxercès	19. ans	
Le tout	82. ans.	

Voyez notre Table chronologique.

ESDRAS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Cyrus ordonne que l'on rebâtiſſe le Temple.*

1. *IN anno primo Cyri regis Perſarum, ut compleretur verbum Domini ex ore Jeremiæ, ſuſcitavit Dominus ſpiritum Cyri regis Perſarum: & traduxit vocem in omni regno ſuo, etiam per ſcripturam, dicens:*

2. *Hæc dicit Cyrus rex Perſarum: Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli, & ipſe præcepit*

1. LA premiere année de Cyrus roi de Perſe, le Seigneur, pour accomplir la parole qu'il avoit prononcée par la bouche de Jeremie ", ſuſcita l'eſprit de Cyrus roi de Perſe, qui fit publier dans tout ſon royaume cette ordonnance même par écrit: L'an du monde 3468. Avant J. C. 536.

2. Voici ce que dit Cyrus roi de Perſe: Le Seigneur le Dieu du ciel m'a donné tous les royaumes de la terre ", & m'a com-

ŷ. 1. *expl.* La premiere de ſon regne en Babylone; car il y avoit déja vingt-huit ans qu'il regnoit en Perſe. *Synopſ.*

Ibid. Jeremie 25. 12. & 29. 10.

ŷ. 2. *expl.* hyperbole, au-lieu de dire les royaumes de l'Aſie.

mandé de lui bâtir une maiſon // dans la ville de Jeruſalem qui eſt en Judée.

mihi ut ædificarem ei domum in Jeruſalem, quæ eſt in Judæa.

3. Qui d'entre vous eſt de ſon peuple ? Que ſon Dieu ſoit avec lui. Qu'il aille à Jeruſalem qui eſt en Judée, & qu'il rebâtiſſe la maiſon du Seigneur Dieu d'Iſrael. Celui qui eſt à Jeruſalem, eſt le vrai Dieu.

3. *Quis eſt in vobis de univerſo populo ejus ? Sit Deus illius cum ipſo. Aſcendat in Jeruſalem, quæ eſt in Judæa, & ædificet domum Domini Dei Iſrael, ipſe eſt Deus qui eſt in Jeruſalem.*

4. Et que tous les autres //, en quelques lieux qu'ils habitent, l'aſſiſtent du lieu où ils ſont, ſoit en argent & en or, ſoit de tous leurs autres biens, & de leurs beſtiaux, outre ce qu'ils offrent // volontairement au temple de Dieu qui eſt à Jeruſalem.

4. *Et omnes reliqui in cunctis locis ubicumque habitant, adjuvent eum viri de loco ſuo, argento & auro, & ſubſtantiâ, & pecoribus, excepto quod voluntariè offerunt templo Dei, quod eſt in Jeruſalem.*

℣. 2. *expl.* un temple. *expl.* Les Interpretes ne croyent pas que Cyrus ait eu une revelation particuliere de Dieu ſur cela ; mais qu'il avoit appris ſans doute des Juifs qui étoient captifs à Babylone, lorſqu'il devint maître de ce grand empire, que le prophete Iſaïe avoit prédit expreſſément deux cens ans auparavant, & les victoires qu'il devoit remporter ſur les Medes & ſur les Chaldéens, & le retour des Juifs à Jeruſalem. *ch.* 45. 1. *&* 13. *Eſtius.*

℣. 4. *expl.* Selon quelques-uns. Cyrus parle ici à ceux d'entre les Juifs, qui ne pourroient ou ne voudroient pas retourner à Jeruſalem. Selon d'autres, il exhorte même tous ſes ſujets à aider les Juifs chacun ſelon ſon pouvoir, voulant même dans la ſuite qu'on prenne ſur ſes propres revenus ce qui ſeroit néceſſaire pour le rétabliſſement du temple.

Ibid. *expl.* les dons volontaires qu'ils offroient pour les holocauſtes, & les autres ſacrifices. *Synopſ.*

§. 2. *Les Juifs se préparent à s'en retourner. Cyrus leur fait rendre les vases du Temple.*

5. *Et surrexerunt principes patrum de Juda, & Benjamin, & sacerdotes, & Levitæ, & omnis cujus Deus suscitavit spiritum, ut ascenderent ad ædificandum templum Domini, quod erat in Jerusalem.*

5. Alors les chefs des familles paternelles de Juda & de Benjamin, les prêtres & les Levites, & tous ceux dont Dieu suscita l'esprit, se préparerent à s'en retourner pour bâtir le temple du Seigneur, qui étoit à Jerusalem.

6. *Universique qui erant in circuitu, adjuverunt manus eorum in vasis argenteis & aureis, in substantia & jumentis, in supellectili, exceptis his, quæ sponte obtulerant.*

6. Et tous ceux qui demeuroient aux environs[//], les assisterent de vaisselle d'argent & d'or, de leurs biens, de leurs bêtes & de leurs meubles ; outre ce qu'ils avoient offert volontairement.

7. *Rex quoque Cyrus protulit vasa templi Domini, quæ tulerat Nabuchodonosor de Jerusalem, & posuerat ea in templo dei sui.*

7. Le roi Cyrus leur remit aussi entre les mains les vases du temple du Seigneur que Nabuchodonosor avoit emportés de Jerusalem, & qu'il avoit mis dans le temple de son dieu.

8. *Protulit autem ea Cyrus rex Persarum per manum Mithridatis filii Gazabar, & annumeravit ea Sassabasar principi Juda.*

8. Cyrus roi de Perse les leur fit rendre par Mithridates fils de Gazabar, qui les donna par compte à Sassabasar[//] prince de Juda.

℣. 6. *expl.* tant les Juifs que les Chaldéens, qui voulurent plaire à Cyrus. *Synops.*

℣. 8. *expl.* Zorobabel. Les Chaldéens changeoient ainsi fort souvent le nom des captifs. *Synops.*

9. Voici le nombre de ces vaſes : Trente coupes d'or, mille coupes d'argent, vingt-neuf couteaux, trente taſſes d'or.

9. *Et hic eſt numerus eorum : Phiala aurea triginta, phiala argentea mille, cultri viginti novem, ſcyphi aurei triginta,*

10. quatre cens dix taſſes d'argent pour de moindres uſages, & mille autres vaſes.

10. *ſcyphi argentei ſecundi quadringenti decem : vaſa alia mille.*

11. Il y avoit cinq mille quatre cens vaſes tant d'or que d'argent : Saſſabaſar les emporta tous en même tems que ceux qui avoient été emmenés captifs en Babylone, retournerent à Jeruſalem.

11. *Omnia vaſa aurea & argentea, quinque millia quadringenta : univerſa tulit Saſſabaſar, cum his qui aſcendebant de tranſmigratione Babylonis in Jeruſalem.*

CHAPITRE II.

§. 1. *Nombre de perſonnes qui retournent en Judée.*

1. VOici le dénombrement des enfans d'Iſrael [a], qui ayant été emmenés captifs à Babylone par Nabuchodonoſor roi de Babylone, revinrent à Jeruſalem & dans *le payis de* Juda, chacun en ſa ville.

1. *HI ſunt autem provinciæ filii, qui aſcenderunt de captivitate, quam tranſtulerat Nabuchodonoſor rex Babylonis in Babylonem, & reverſi ſunt in Jeruſalem & Judam, unuſquiſque in civitatem ſuam.*

[a] ℣. 1. lettr. *Voici les fils de la province*, ſavoir de Judée réduite en province ſous la puiſſance des Chaldéens & des Perſes. *Tirin.*

2. *Qui venerunt cum Zorobabel, Jofue, Nehemia, Saraia, Rahelaia, Mardochai, Belſan, Meſphar, Beguai, Rehum, Baana. Numerus virorum populi Iſrael:*

2. Ceux qui vinrent avec Zorobabel // furent Joſué, Nehemias //, Saraïa, Rahelaïa, Mardochaï, Belſan, Meſphar, Beguaï, Rehum & Baana. Voici le nombre des hommes du peuple d'Iſrael:

3. *Filii Pharos, duo millia centum ſeptuaginta duo.*

3. Les enfans de Pharos étoient deux mille cent ſoixante & douze.

4. *Filii Sephatia, trecenti ſeptuaginta duo.*

4. Les enfans de Sephatia étoient trois cens ſoixante & douze.

5. *Filii Area, ſeptingenti ſeptuaginta quinque.*

5. Les enfans d'Area, ſept cens ſoixante & quinze.

6. *Filii Phahath Moab, filiorum Joſue: Joab, duo millia octingenti duodecim.*

6. Les enfans de Phahath Moab fils de Joſué //, *& ceux de* Joab // étoient deux mille huit cens douze.

7. *Filii Ælam, mille ducenti quinquaginta quatuor.*

7. Les enfans d'Elam, mille deux cens cinquante-quatre //.

℣. 2. *expl.* Ceux-ci étant les plus illuſtres, il les nomme ſéparément, & va enſuite nommer tous les autres, *Synopſ.*

Ibid. *expl.* C'eſt le même qui a écrit le ſecond livre, & qui ayant fait un tour à Jeruſalem avec Zorobabel, retourna à Babylone, d'où il revint pluſieurs années après pour faire rebâtir les murs de la ville. *Synopſ.*

℣. 6. *lettr.* filiorum Joſué, *i. e.* qui erant ex filiis ſive nepotibus Joſuë. *Vatab.*

Ibid. *autr.* les enfans de Phahath Moab, *avec* les enfans de Joſué & de Joab. *Synopſ.*

℣. 7. *expl.* Ce qui ſe doit entendre de ceux qui ſe diſpoſerent à partir pour retourner à Jeruſalem, puiſqu'ils n'y arriverent qu'au nombre de ſix cens cinquante deux.

8. Les enfans de Zethua, neuf cens quarante-cinq.

9. Les enfans de Zachaï, ſept cens ſoixante.

10. Les enfans de Bani, ſix cens quarante-deux.

11. Les enfans de Bebaï, ſix cens vingt-trois.

12. Les enfans d'Azgad, mille deux cens vingt-deux.

13. Les enfans d'Adonicam, ſix cens ſoixante-ſix.

14. Les enfans de Beguaï, deux mille cinquante-ſix.

15. Les enfans d'Adin, quatre cens cinquante-quatre.

16. Les enfans d'Ather, qui venoient d'Ezechia, quatre-vingt-dix-huit.

17. Les enfans de Beſaï, trois cens vingt-trois.

18. Les enfans de Jora, cent douze.

19. Les enfans d'Haſum, deux cens vingt-trois.

20. Les enfans de Gebbar, quatre-vingt-quinze.

21. Les enfans de Bethlehem, cent-vingt-trois.

8. *Filii Zethua, nongenti quadraginta quinque.*

9. *Filii Zachai, ſeptingenti ſexaginta.*

10. *Filii Bani, ſexcenti quadraginta duo.*

11. *Filii Bebai, ſexcenti viginti tres.*

12. *Filii Azgad, mille ducenti viginti duo.*

13. *Filii Adonicam, ſexcenti ſexaginta ſex.*

14. *Filii Beguai, duo millia quinquaginta ſex.*

15. *Filii Adin, quadringenti quinquaginta quatuor.*

16. *Filii Ather, qui erant ex Ezechia, nonaginta octo.*

17. *Filii Beſai, trecenti viginti tres.*

18. *Filii Jora, centum duodecim.*

19. *Filii Haſum, ducenti viginti tres.*

20. *Filii Gebbar, nonaginta quinque.*

21. *Filii Bethlehem, centum viginti tres.*

2. *Eſdr.* 7. 10. Les autres étant morts en chemin, ou même ayant changé de volonté: & étant reſtés en Chaldée. Cette explication ſe doit étendre auſſi à toutes les autres differences qui ſe trouvent entre ce dénombrement & celui qui ſe lit au 2. liv. d'Eſdras *ch.* 7, 10. *& ſuiv. Synopſ.*

22. *Viri Netupha, quinquaginta ſex.*

22. Les hommes de Netupha, cinquante-ſix.

23. *Viri Anathoth, centum viginti octo.*

23. Les hommes d'Anathoth, cent vingt-huit.

24. *Filii Azmaveth, quadraginta duo.*

24. Les enfans d'Azmaveth, quarante-deux.

25. *Filii Cariathiarim, Cephira, & Beroth, ſeptingenti quadraginta tres.*

25. Les enfans de Cariathiarim, de Cephira, & de Beroth, ſept cens quarante-trois.

26. *Filii Rama & Gabaa, ſexcenti viginti unus.*

26. Les enfans de Rama & de Gabaa, ſix cens vingt & un.

27. *Viri Machmas, centum viginti duo.*

27. Les hommes de Machmas, cent vingt-deux.

28. *Viri Bethel & Hai, ducenti viginti tres.*

28. Les hommes de Bethel & de Haï, deux cens vingt-trois.

29. *Filii Nebo, quinquaginta duo.*

29. Les enfans de Nebo, cinquante-deux.

30. *Filii Megbis, centum quinquaginta ſex.*

30. Les enfans de Megbis, cinquante-ſix.

31. *Filii Ælam alterius, mille ducenti quinquaginta quatuor.*

31. Les enfans de l'autre Elam, douze cens cinquante-quatre.

32. *Filii Harim, trecenti viginti.*

32. Les enfans d'Harim, trois cens vingt.

33. *Filii Lod, Hadid, & Ono ſeptingenti viginti quinque.*

33. Les enfans de Lod, d'Hadid & d'Ono, ſept cens vingt-cinq.

34. *Filii Jericho, trecenti quadraginta quinque.*

34. Les enfans de Jetricho, trois cens quarante-cinq.

35. *Filii Senaa, tria millia ſexcenti triginta.*

35. Les enfans de Senaa, trois mille ſix cens trente.

§. 2. *Nombre des Prêtres.*

36. Les Prêtres : Les enfans de Jadaïa dans la maiſon de Joſué, neuf cens ſoixante & treize.

37. Les enfans d'Emmer, mille cinquante-deux.

38. Les enfans de Phesſhur, douze cens quarante-ſept.

39. Les enfans d'Harim, mille dix-ſept.

40. Les Levites : Les enfans de Joſué & de Cedmihel fils d'Odovia, ſoixante & quatorze.

41. Les chantres : Les enfans d'Aſaph, cent vingt-huit.

42. Les enfans des portiers : Les enfans de Sellum, les enfans d'Ater, les enfans de Telmon, les enfans d'Accub, les enfans d'Hatita, les enfans de Sobaï ; qui tous enſemble ſont cent trente-neuf.

43. Les Nathinéens [ll] : Les enfans de Siha, les enfans d'Haſupha, les enfans de Tabbaoth,

44. les enfans de Ceros, les enfans de Siaa, les enfans de Phadon,

36. *Sacerdotes : Filii Jadaia in domo Joſue, nongenti ſeptuaginta tres.*

37. *Filii Emmer, mille quinquaginta duo.*

38. *Filii Pheshur, mille ducenti quadraginta ſeptem.*

39. *Filii Harim, mille decem & ſeptem.*

40. *Levita : Filii Joſue & Cedmihel filiorum Odovia, ſeptuaginta quatuor.*

41. *Cantores : Filii Aſaph, centum viginti octo.*

42. *Filii Janitorum : Filii Sellum, filii Ater, filii Telmon, filii Accub, filii Hatita, filii Sobai : universi centum triginta novem.*

43. *Nathinæi : Filii Siha, filii Haſupha, filii Tabbaoth,*

44. *filii Ceros, filii Siaa, filii Phadon,*

ŷ. 43. *expl.* Ce mot de *Nathinéen* ſignifie proprement ceux qui ſont *donnés*. Ces peuples étoient originairement Gabaonites.

45. *filii Lebana, filii Hagaba, filii Accub,*

45. les enfans de Lebana, les enfans d'Hagaba, les enfans d'Accub,

46. *filii Hagab, filii Semlai, filii Hanan,*

46. les enfans d'Hagab, les enfans de Semlaï, les enfans de Hanan,

47. *filii Gaddel, filii Gaher, filii Raaia,*

47. les enfans de Gaddel, les enfans de Gaher, les enfans de Raaïa,

48. *filii Rasin, filii Necoda, filii Gazam,*

48. les enfans de Rasin, les enfans de Necoda, les enfans de Gazem,

49. *filii Aza, filii Phasea, filii Besee,*

49. les enfans d'Aza, les enfans de Phasea, les enfans de Besée,

50. *filii Asena, filii Munim, filii Nephusim,*

50. les enfans d'Asena, les enfans de Munim, les enfans de Nephusim,

51. *filii Bacbuc, filii Hacupha, filii Harbur,*

51. les enfans de Bacbuc, les enfans de Hacupha, les enfans de Harbur,

52. *filii Besluth, filii Mahida, filii Harsa,*

52. les enfans de Besluth, les enfans de Mahida, les enfans de Harsa,

53. *filii Bercos, filii Sisara, filii Thema,*

53. les enfans de Bercos, les enfans de Sisara, les enfans de Thema,

54. *filii Nasia, filii Hatipha,*

54. les enfans de Nasia, les enfans d'Hatipha,

55. *filii servorum Salomonis, filii Sotai, filii Sophereth,*

55. les enfans des serviteurs de Salomon ||, les enfans de Sotaï, les en-

℣. 55. *expl.* Ceux qui étoient descendus des proselytes, c'est-à-dire, des infidelles convertis à la religion des Juifs, que Salomon avoit employés au bâtiment du temple, & qu'il avoit chargés de faire dans la suite les répatations qui y seroient nécessaires. *Ou bien* ceux d'entre les Chananéens qui s'étoient rendus volontairement à Salomon. *Synopſ.*

fans, de Sophereth, les enfans de Pharuda,

filii Pharuda,

56. les enfans de Jala, les enfans de Dercon, les enfans de Geddel,

56. *filii Jala, filii Dercon, filii Geddel,*

57. les enfans de Saphatia, les enfans de Hatil, les enfans de Phochereth, qui étoient d'Aſebaïm, les enfans d'Ami :

57. *filii Saphatia, filii Hatil, filii Phochereth, qui erant de Aſebaim, filii Ami :*

58. tous les Nathinéens, & les enfans des ſerviteurs de Salomon, étoient au nombre de trois cens quatre-vingt-douze.

58. *omnes Nathinæi, & filii ſervorum Salomonis, trecenti nonaginta duo.*

59. Voici ceux qui vinrent de Thelmala, de Thelharſa, de Cherub, d'Adon, & d'Emer ‖ ; & qui ne purent faire connoître la maiſon de leurs peres, ni s'ils étoient de la maiſon d'Iſrael ‖.

59. *Et hi qui aſcenderunt de Thelmala, Thelharſa, Cherub, & Adon, & Emer : & non potuerunt indicare domum patrum ſuorum & ſemen ſuum, utrùm ex Iſrael eſſent.*

60. Les enfans de Dalaïa, les enfans de Tobie, les enfans de Necoda, étoient ſix cens cinquante & deux.

60. *Filii Dalaia, filii Tobia, filii Necoda, ſexcenti quinquaginta duo.*

§. 3. *Prêtres qui ſont rejettés.*

61. Et des enfans des prêtres : Les enfans d'Hobie, les enfans d'Accos, les enfans de Berzellaï,

61. *Et de filiis ſacerdotum : Filii Hobia, filii Accos, filii Berzellai, qui acce-*

℣. 59. *expl.* noms propres des lieux où ils étoient exilés pendant leur captivité. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* à cauſe de la grande confuſion qu'avoit apportée dans pluſieurs familles la captivité du peuple Juif & la deſtruction de la Judée.

pit de filiabus Berzellai Galaaditis, uxorem, & vocatus eſt nomine eorum :

qui épouſa l'une des filles de Berzellaï de Galaad, & qui fut appellé de leur nom :

62. *hi quæſierunt ſcripturam genealogiæ ſuæ, & non invenerunt, & ejecti ſunt de ſacerdotio.*

62. ceux-ci chercherent l'écrit où étoit leur genealogie, & ne l'ayant point trouvé, ils furent rejetrés du ſacerdoce :

63. *Et dixit Atherſatha eis, ut non comederent de ſancto ſanctorum, donec ſurgeret ſacerdos doctus atque perfectus.*

63. Et Atherſatha [*] leur dit de ne point manger des viandes ſacrées, juſqu'à ce qu'il s'élevât un pontife docte & parfait [**].

64. *Omnis multitudo quaſi unus, quadraginta duo millia trecenti ſexaginta ;*

64. Toute cette multitude étoit comme un ſeul homme, & comprenoit quarante-deux mille trois cens ſoixante perſonnes,

65. *exceptis ſervis eorum, & ancillis, qui erant ſeptem millia trecenti triginta ſeptem : & in ipſis cantores atque cantatrices ducenti.*

65. ſans les ſervireurs & les ſervantes, qui étoient ſept mille trois cens trente-ſept : & parmi eux il y avoit deux cens chantres hommes & femmes.

66. *Equi eorum ſeptingenti triginta ſex, muli eorum, ducenti quadraginta quinque.*

66. Ils menoient avec eux ſept cens trente-ſix chevaux, deux cens quarante-cinq mulets.

67. *cameli eorum, quadringenti triginta quinque, aſini eorum, ſex millia ſeptingenti viginti.*

67. quatre cens trente-cinq chameaux, ſix mille ſept cens vingt ânes.

[*] ℣. 63. expl. *i. e.* præfectus *ſcil.* Zorobabel.

[**] Ibid. *expl.* qui pût éclaircir cette difficulté par ſa ſageſſe, ou en conſultant les anciens regiſtres. *Eſtius.*

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

68. Quelques-uns des chefs des familles étant entrés dans Jeruſalem ″ au lieu où avoit été le temple du Seigneur, offrirent d'eux-mêmes de quoi rebâtir la maiſon de Dieu au lieu où elle étoit autrefois.

68. *Et de principibus patrum, cùm ingrederentur templum Domini, quod eſt in Jeruſalem, ſponte obtulerunt in domum Dei ad extruendam eam in loco ſuo.*

69. Ils donnerent ſelon leurs forces, pour faire la dépenſe de cet ouvrage, ſoixante & un mille dragmes d'or, cinq mille mines d'argent, & cent vêtemens ſacerdotaux.

69. *Secundùm vires ſuas dederunt impenſas operis, auri ſolidos ſexaginta millia & mille, argenti mnas quinque millia, & veſtes ſacerdotales cëtum.*

70. Les prêtres & les Levites, & ceux d'entre le peuple, les chantres, les portiers, & les Nathinéens s'établirent donc dans leurs villes, & tout le peuple d'Iſrael demeura chacun dans ſa ville.

70. *Habitaverunt ergo ſacerdotes, & Levita, & de populo, & cantores, & janitores, & Nathinæi, in urbibus ſuis, univerſuſque Iſrael in civitatibus ſuis.*

℣. 68. *lettr.* dans le temple du Seigneur qui eſt dans Jeruſalem.

CHAPITRE III.

§. 1. *On commence à rebâtir le Temple.*

L'an du monde 3469. Avant J. C. 535.

1. LE ſeptiéme mois étant venu ″, les enfans d'Iſrael qui étoient dans leurs villes, s'aſſem-

1. *Jamque venerat menſis ſeptimus, & erant filii Iſrael in civitatibus ſuis: con-*

℣. 1. *autr.* approchant; puiſqu'ils commencerent dès le premier jour du mois la fête des tabernacles. *Infr.* 6. *Synopſ.*

congregatus est ergo populus quasi vir unus in Jerusalem.

2. *Et surrexit Josue filius Josedec, & fratres ejus sacerdotes, & Zorobabel filius Salathiel, & fratres ejus, & ædificaverunt altare Dei Israel, ut offerrent in eo holocaustomata, sicut scriptum est in lege Moysi viri Dei.*

3. *Collocaverunt autem altare Dei super bases suas, deterrentibus eos per circuitum populis terrarum, & obtulerunt super illud holocaustum Domino manè & vesperè.*

4. *Feceruntque solemnitatem tabernaculorum, sicut scriptum est, & holocaustum diebus singulis per ordinem secundùm præceptum, opus diei in die suo.*

5. *Et post hæc ho-*

blerent tous comme un seul homme [//] dans Jerusalem.

2. Et Josué fils de Josedec, & ses freres qui étoient prêtres, avec Zorobabel fils de Salathiel, & ses freres, commencerent à bâtir l'autel du Dieu d'Israel, pour y offrir des holocaustes, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse homme de Dieu.

3. Ils poserent l'autel de Dieu sur ses bases [//] pendant que tous les peuples dont ils étoient environnés s'efforçoient de les en empêcher. Et ils offrirent au Seigneur sur cet autel l'holocauste le matin & le soir.

4. Ils célebrerent la fête des tabernacles, selon qu'il est écrit [//], & ils offrirent l'holocauste chaque jour, selon l'ordre qui en avoit été prescrit pour être observé jour à jour.

5. Ils offrirent encore [//]

Ibid. *expl.* tous d'un commun accord, *ou* sans exception d'un seul. *Synops.*

✝. 3. *expl.* au même endroit où il avoit été avant la destruction du temple. *Synops.*

✝. 4. *expl.* comme l'ordonne la loi.

✝. 5. *expl.* depuis ce tems-là, on continua toujours à offrir tous les sacrifices prescrits par la loi. *Menoch.*

holocaustum juge, tam in calendis quàm in universis solemnitatibus Domini, quæ erant sanctificata, & in omnibus in quibus ultrò offerebatur munus Deo suo.

6. A primo die mensis septimi cœperunt offerre holocaustum Domino: porrò templum Dei nondum fundatum erat.

7. Dederunt autem pecunias latomis & cementariis: cibum quoque, & potum, & oleum, Sidonis Tyriisque, ut deferrent ligna cedrina de Libano ad mare Joppe, juxta quod præceperat Cyrus rex Persarum eis.

sur le Temple.

8. Anno autem secundo adventûs eorum ad templum Dei in Jerusalem, mense secundo, cœperunt Zorobabel filius Salathiel, & Josue filius Josédec, & reliqui de fratribus eorum sacerdotes, & Levitæ, & omnes

Jerusalem.

omnes

nes qui venerant captivitate in Jerusalem, & constituerunt Levitas à viginti annis, & supra, urgerent opus Domini.

nus du lieu de leur captivité à Jerusalem, commencerent à presser l'œuvre du Seigneur, & ils établirent pour cela des Levites depuis vingt ans & au-dessus.

9. *Stetitque Josue filii ejus, & fratres ejus, Cedmihel filii ejus, & filii Oda, quasi vir unus, instarent super eos qui faciebant opus in templo Dei: filii Henadad, & filii eorum, & fratres eorum Levitæ.*

9 Et Josué avec ses fils & ses freres, Cedmihel & ses enfans, & tous les enfans de Juda, comme un seul homme, furent toujours présens pour presser ceux qui travailloient au temple de Dieu; comme aussi les enfans de Henadad, avec leurs fils, & leurs freres qui étoient Levites.

10. *Fundato igitur fundamentariis templo Domini, steterunt sacerdotes in ornatu suo cum tubis: & Levitæ filii Asaph in cymbalis, ut laudarent Deum per manus David regis Israel.*

10. Les fondemens du temple du Seigneur ayant donc été établis par les massons, les prêtres revêtus de leurs ornemens se présenterent avec leurs trompettes; & les Levites fils d'Asaph avec leurs tymbales, pour louer Dieu avec les paroles de David ℣ roi d'Israel.

11. *Et concinebant in hymnis & confessione Domino: Quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus super Is-*

11. Ils chantoient tous ensemble des hymnes, & publioient la gloire du Seigneur, en disant: Qu'il est bon; & que sa miséricorde s'est répandue pour

℣. 10. *lettr.* per manus David, *i. e.* recitant & chantant les Pseaumes de David. *Vatab.*

8. Les enfans de Zethua, neuf cens quarante-cinq.

9. Les enfans de Zachaï, ſept cens ſoixante.

10. Les enfans de Bani, ſix cens quarante-deux.

11. Les enfans de Bebaï, ſix cens vingt-trois.

12. Les enfans d'Azgad, mille deux cens vingt-deux.

13. Les enfans d'Adonicam, ſix cens ſoixante-ſix.

14. Les enfans de Beguaï, deux mille cinquante-ſix.

15. Les enfans d'Adin, quatre cens cinquante-quatre.

16. Les enfans d'Ather, qui venoient d'Ezechia, quatre-vingt-dix-huit.

17. Les enfans de Beſaï, trois cens vingt-trois.

18. Les enfans de Jora, cent douze.

19. Les enfans d'Haſum, deux cens vingt-trois.

20. Les enfans de Gebbar, quatre-vingt-quinze.

21. Les enfans de Bethlehem, cent-vingt-trois.

8. *Filii Zethua, nongenti quadraginta quinque.*

9. *Filii Zachai, ſeptingenti ſexaginta.*

10. *Filii Bani, ſexcenti quadraginta duo.*

11. *Filii Bebai, ſexcenti viginti tres.*

12. *Filii Azgad, mille ducenti viginti duo.*

13. *Filii Adonicam, ſexcenti ſexaginta ſex.*

14. *Filii Beguai, duo millia quinquaginta ſex.*

15. *Filii Adin, quadringenti quinquaginta quatuor.*

16. *Filii Ather, qui erant ex Ezechia, nonaginta octo.*

17. *Filii Beſai, trecenti viginti tres.*

18. *Filii Jora, centum duodecim.*

19. *Filii Haſum, ducenti viginti tres.*

20. *Filii Gebbar, nonaginta quinque.*

21. *Filii Bethlehem, centum viginti tres.*

2. *Eſdr.* 7. 10. Les autres étant morts en chemin, ou même ayant changé de volonté: & étant reſtés en Chaldée. Cette explication ſe doit étendre auſſi à toutes les autres differences qui ſe trouvent entre ce dénombrement & celui qui ſe lit au 2. liv. d'Eſdras *ch.* 7, 10. *& ſuiv. Synopſ.*

22. *Viri Netupha, quinquaginta ſex.*

22. Les hommes de Netupha, cinquante-ſix.

23. *Viri Anathoth, centum viginti octo.*

23. Les hommes d'Anathoth, cent vingt-huit.

24. *Filii Azmaveth, quadraginta duo.*

24. Les enfans d'Azmaveth, quarante-deux.

25. *Filii Cariathiarim, Cephira, & Beroth, ſeptingenti quadraginta tres.*

25. Les enfans de Cariathiarim, de Cephira, & de Beroth, ſept cens quarante-trois.

26. *Filii Rama & Gabaa, ſexcenti viginti unus.*

26. Les enfans de Rama & de Gabaa, ſix cens vingt & un.

27. *Viri Machmas, centum viginti duo.*

27. Les hommes de Machmas, cent vingt-deux.

28. *Viri Bethel & Hai, ducenti viginti tres.*

28. Les hommes de Bethel & de Haï, deux cens vingt-trois.

29. *Filii Nebo, quinquaginta duo.*

29. Les enfans de Nebo, cinquante-deux.

30. *Filii Megbis, centum quinquaginta ſex.*

30. Les enfans de Megbis, cinquante-ſix.

31. *Filii Ælam alterius, mille ducenti quinquaginta quatuor.*

31. Les enfans de l'autre Elam, douze cens cinquante-quatre.

32. *Filii Harim, trecenti viginti.*

32. Les enfans d'Harim, trois cens vingt.

33. *Filii Lod, Hadid, & Ono ſeptingenti viginti quinque.*

33. Les enfans de Lod, d'Hadid & d'Ono, ſept cens vingt-cinq.

34. *Filii Jericho, trecenti quadraginta quinque.*

34. Les enfans de Jetricho, trois cens quarante-cinq.

35. *Filii Senaa, tria millia ſexcenti triginta.*

35. Les enfans de Senaa, trois mille ſix cens trente.

§. 2. *Nombre des Prêtres.*

36. Les Prêtres : Les enfans de Jadaïa dans la maiſon de Joſué, neuf cens ſoixante & treize.

37. Les enfans d'Emmer, mille cinquante-deux.

38. Les enfans de Phesſhur, douze cens quarante-ſept.

39. Les enfans d'Harim, mille dix-ſept.

40. Les Levites : Les enfans de Joſué & de Cedmihel fils d'Odovia, ſoixante & quatorze.

41. Les chantres : Les enfans d'Aſaph, cent vingt-huit.

42. Les enfans des portiers : Les enfans de Sellum, les enfans d'Ater, les enfans de Telmon, les enfans d'Accub, les enfans d'Hatita, les enfans de Sobaï ; qui tous enſemble ſont cent trente-neuf.

43. Les Nathinéens ℣ : Les enfans de Siha, les enfans d'Haſupha, les enfans de Tabbaoth,

44. les enfans de Ceros, les enfans de Siaa, les enfans de Phadon,

36. *Sacerdotes : Filii Jadaia in domo Joſue, nongenti ſeptuaginta tres.*

37. *Filii Emmer, mille quinquaginta duo.*

38. *Filii Pheshur, mille ducenti quadraginta ſeptem.*

39. *Filii Harim, mille decem & ſeptem.*

40. *Levita : Filii Joſue & Cedmihel filiorum Odovia, ſeptuaginta quatuor.*

41. *Cantores : Filii Aſaph, centum viginti octo.*

42. *Filii Janitorum : Filii Sellum, filii Ater, filii Telmon, filii Accub, filii Hatita, filii Sobai : univerſi centum triginta novem.*

43. *Nathinæi : Filii Siha, filii Haſupha, filii Tabbaoth,*

44. *filii Ceros, filii Siaa, filii Phadon,*

℣. 43. *expl.* Ce mot de *Nathinéen* ſignifie proprement ceux qui ſont *donnés*. Ces peuples étoient originairement Gabaonites.

45. *filii Lebana, filii Hagaba, filii Accub,*

45. les enfans de Lebana, les enfans d'Hagaba, les enfans d'Accub,

46. *filii Hagab, filii Semlai, filii Hanan,*

46. les enfans d'Hagab, les enfans de Semlaï, les enfans de Hanan,

47. *filii Gaddel, filii Gaher, filii Raaia,*

47. les enfans de Gaddel, les enfans de Gaher, les enfans de Raaïa,

48. *filii Rasin, filii Necoda, filii Gazam,*

48. les enfans de Rasin, les enfans de Necoda, les enfans de Gazem,

49. *filii Aza, filii Phasea, filii Besee,*

49. les enfans d'Aza, les enfans de Phasea, les enfans de Besée,

50. *filii Asena, filii Munim, filii Nephusim,*

50. les enfans d'Asena, les enfans de Munim, les enfans de Nephusim,

51. *filii Bacbuc, filii Hacupha, filii Harbur,*

51. les enfans de Bacbuc, les enfans de Hacupha, les enfans de Harbur,

52. *filii Besluth, filii Mahida, filii Harsa,*

52. les enfans de Besluth, les enfans de Mahida, les enfans de Harsa,

53. *filii Bercos, filii Sisara, filii Thema,*

53. les enfans de Bercos, les enfans de Sisara, les enfans de Thema,

54. *filii Nasia, filii Hatipha,*

54. les enfans de Nasia, les enfans d'Hatipha,

55. *filii servorum Salomonis, filii Sotai, filii Sophereth,*

55. les enfans des serviteurs de Salomon ||, les enfans de Sotaï, les en-

℣. 55. *expl.* Ceux qui étoient descendus des proselytes, c'est-à-dire, des infidelles convertis à la religion des Juifs, que Salomon avoit employés au bâtiment du temple, & qu'il avoit chargés de faire dans la suite les réparations qui y seroient nécessaires. *Ou bien* ceux d'entre les Chananéens qui s'étoient rendus volontairement à Salomon. *Synops.*

fans, de Sophereth, les enfans de Pharuda,

filii Pharuda,

56. les enfans de Jala, les enfans de Dercon, les enfans de Geddel,

56. filii Jala, filii Dercon, filii Geddel,

57. les enfans de Saphatia, les enfans de Hatil, les enfans de Phochereth, qui étoient d'Aſebaïm, les enfans d'Ami :

57. filii Saphatia, filii Hatil, filii Phochereth, qui erant de Aſebaim, filii Ami :

58. tous les Nathinéens, & les enfans des ſerviteurs de Salomon, étoient au nombre de trois cens quatre-vingt-douze.

58. omnes Nathinæi, & filii ſervorum Salomonis, trecenti nonaginta duo.

59. Voici ceux qui vinrent de Thelmala, de Thelharſa, de Cherub, d'Adon, & d'Emer ″ ; & qui ne purent faire connoître la maiſon de leurs peres, ni s'ils étoient de la maiſon d'Iſrael ″.

59. Et hi qui aſcenderunt de Thelmala, Thelharſa, Cherub, & Adon, & Emer : & non potuerunt indicare domum patrum ſuorum & ſemen ſuum, utrùm ex Iſrael eſſent.

60. Les enfans de Dalaïa, les enfans de Tobie, les enfans de Necoda, étoient ſix cens cinquante & deux.

60. Filii Dalaia, filii Tobia, filii Necoda, ſexcenti quinquaginta duo.

§. 3. *Prêtres qui ſont rejettés.*

61. Et des enfans des prêtres : Les enfans d'Hobie, les enfans d'Accos, les enfans de Berzellaï,

61. Et de filiis ſacerdotum : Filii Hobia, filii Accos, filii Berzellai, qui acce-

℣. 59. *expl.* noms propres des lieux où ils étoient exilés pendant leur captivité. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* à cauſe de la grande confuſion qu'avoit apportée dans pluſieurs familles la captivité du peuple Juif & la deſtruction de la Judée.

pit de filiabus Berzellai Galaaditis, uxorem, & vocatus eſt nomine eorum :

qui épouſa l'une des filles de Berzellaï de Galaad, & qui fut appellé de leur nom :

62. *hi quæſierunt ſcripturam genealogiæ ſuæ, & non invenerunt, & ejecti ſunt de ſacerdotio.*

62. ceux-ci chercherent l'écrit où étoit leur genealogie, & ne l'ayant point trouvé, ils furent rejettés du ſacerdoce :

63. *Et dixit Atherſatha eis, ut non comederent de ſancto ſanctorum, donec ſurgeret ſacerdos doctus atque perfectus.*

63. Et Atherſatha [*] leur dit de ne point manger des viandes ſacrées, juſqu'à ce qu'il s'élevât un pontife docte & parfait [*].

64. *Omnis multitudo quaſi unus, quadraginta duo millia trecenti ſexaginta ;*

64. Toute cette multitude étoit comme un ſeul homme, & comprenoit quarante-deux mille trois cens ſoixante perſonnes,

65. *exceptis ſervis eorum, & ancillis, qui erant ſeptem millia trecenti triginta ſeptem : & in ipſis cantores atque cantatrices ducenti.*

65. ſans les ſerviteurs & les ſervantes, qui étoient ſept mille trois cens trente-ſept : & parmi eux il y avoit deux cens chantres hommes & femmes.

66. *Equi eorum ſeptingenti triginta ſex, muli eorum, ducenti quadraginta quinque.*

66. Ils menoient avec eux ſept cens trente-ſix chevaux, deux cens quarante-cinq mulets.

67. *cameli eorum, quadringenti triginta quinque, aſini eorum, ſex millia ſeptingenti viginti.*

67. quatre cens trente-cinq chameaux, ſix mille ſept cens vingt ânes.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

[*] 63. expl. *i. e.* præfectus *ſcil.* Zorobabel.

Ibid. *expl.* qui pût éclaircir cette difficulté par ſa ſageſſe, ou en conſultant les anciens regiſtres. *Eſtius.*

68. Quelques-uns des chefs des familles étant entrés dans Jeruſalem ″ au lieu où avoit été le temple du Seigneur, offrirent d'eux-mêmes de quoi rebâtir la maiſon de Dieu au lieu où elle étoit autrefois.

68. *Et de principibus patrum, cùm ingrederentur templum Domini, quod eſt in Jeruſalem, ſponte obtulerunt in domum Dei ad extruendam eam in loco ſuo.*

69. Ils donnerent ſelon leurs forces, pour faire la dépenſe de cet ouvrage, ſoixante & un mille dragmes d'or, cinq mille mines d'argent, & cent vêtemens ſacerdotaux.

69. *Secundùm vires ſuas dederunt impenſas operis, auri ſolidos ſexaginta millia & mille, argenti mnas quinque millia, & veſtes ſacerdotales cëtum.*

70. Les prêtres & les Levites, & ceux d'entre le peuple, les chantres, les portiers, & les Nathinéens s'établirent donc dans leurs villes, & tout le peuple d'Iſrael demeura chacun dans ſa ville.

70. *Habitaverunt ergo ſacerdotes, & Levita, & de populo, & cantores, & janitores, & Nathinæi, in urbibus ſuis, univerſuſque Iſrael in civitatibus ſuis.*

℣. 68. *lettr.* dans le temple du Seigneur qui eſt dans Jeruſalem.

CHAPITRE III.

§. 1. *On commence à rebâtir le Temple.*

L'an du monde 3469. Avant J. C. 535.

1. LE ſeptiéme mois étant venu ″, les enfans d'Iſrael qui étoient dans leurs villes, s'aſſem-

1. *JAmque venerat menſis ſeptimus, & erant filii Iſrael in civitatibus ſuis: con-*

℣. 1. *autr.* approchant; puiſqu'ils commencerent dès le premier jour du mois la fête des tabernacles. *Infr.* 6. *Synopſ.*

congregatus est ergo populus quasi vir unus in Jerusalem.

2. *Et surrexit Josue filius Josedec, & fratres ejus sacerdotes, & Zorobabel filius Salathiel, & fratres ejus, & ædificaverunt altare Dei Israel, ut offerrent in eo holocaustomata, sicut scriptum est in lege Moysi viri Dei.*

3. *Collocaverunt autem altare Dei super bases suas, deterrentibus eos per circuitum populis terrarum, & obtulerunt super illud holocaustum Domino manè & vesperè.*

4. *Fecerunt que solemnitatem tabernaculorum, sicut scriptum est, & holocaustum diebus singulis per ordinem secundùm præceptum, opus diei in die suo.*

5. *Et post hac ho-*

blerent tous comme un seul homme [//] dans Jerusalem.

2. Et Josué fils de Josedec, & ses freres qui étoient prêtres, avec Zorobabel fils de Salathiel, & ses freres, commencerent à bâtir l'autel du Dieu d'Israel, pour y offrir des holocaustes, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse homme de Dieu.

3. Ils poserent l'autel de Dieu sur ses bases [//] pendant que tous les peuples dont ils étoient environnés s'efforçoient de les en empêcher. Et ils offrirent au Seigneur sur cet autel l'holocauste le matin & le soir.

4. Ils célebrerent la fête des tabernacles, selon qu'il est écrit [//], & ils offrirent l'holocauste chaque jour, selon l'ordre qui en avoit été prescrit pour être observé jour à jour.

5. Ils offrirent encore [//]

Ibid. *expl.* tous d'un commun accord, *ou* sans exception d'un seul. *Synopſ.*

℣. 3. *expl.* au même endroit où il avoit été avant la destruction du temple. *Synopſ.*

℣. 4. *expl.* comme l'ordonne la loi.

℣. 5. *expl.* depuis ce tems-là, on continua toujours à offrir tous les sacrifices prescrits par la loi. *Menoch.*

l'holocauſte perpetuel, tant au premier jour des mois, que dans les fêtes ſolennelles conſacrées au Seigneur, & dans toutes celles auſquelles on offroit volontairement des préſens au Seigneur.

locauſtum juge, tam in calendis quàm in univerſis ſolemnitatibus Domini, quæ erant conſecratæ, & in omnibus in quibus ultrò offerebatur munus Domino.

6. Ils commencerent au premier jour du ſeptiéme mois à offrir des holocauſtes au Seigneur. Or on n'avoit pas encore jetté les fondemens du temple de Dieu.

6. *A primo die menſis ſeptimi cœperunt offerre holocauſtum Domino: porrò templum Dei nondum fundatum erat.*

7. Ils diſtribuerent donc de l'argent aux tailleurs de pierres & aux maſſons; & ils donnerent à manger & à boire, avec de l'huile aux Sidoniens & aux Tyriens, afin qu'ils portaſſent des bois de cedre du Liban à la mer de Joppé, ſelon l'ordre que Cyrus roi de Perſe leur en avoit donné.

7. *Dederunt autem pecunias latomis & cæmentariis: cibum quoque, & potum, & oleum, Sidoniis Tyriiſque, ut deferrent ligna cedrina de Libano ad mare Joppe, juxta quod præceperat Cyrus rex Perſarum eis.*

§. 2. *On continue de bâtir le Temple.*

La même année 3469. 8. La ſeconde année de l'arrivée du peuple en la ville de Jeruſalem ‖ où avoit été le temple de Dieu, au ſecond mois, Zorobabel fils de Salathiel, Joſué fils de Joſedec, & leurs autres freres, prêtres, & Levites, avec tous ceux qui étoient ve-

8. *Anno autem ſecundo adventûs eorum ad templum Dei in Jeruſalem, menſe ſecundo, cœperunt Zorobabel filius Salathiel, & Joſue filius Joſedec, & reliqui de fratribus eorum ſacerdotes, & Levitæ, & omnes*

‖. 8. *lettr.* au temple de Dieu dans Jeruſalem.

omnes qui venerant de captivitate in Jerusalem, & constituerunt Levitas à viginti annis, & supra, ut urgerent opus Domini.

nus du lieu de leur captivité à Jerusalem, commencerent à presser l'œuvre du Seigneur, & ils établirent pour cela des Levites depuis vingt ans & au-dessus.

9. *Stetitque Josue & filii ejus, & fratres ejus, Cedmihel & filii ejus, & filii Juda, quasi vir unus, ut instarent super eos qui faciebant opus in templo Dei: filii Henadad, & filii eorum, & fratres eorum Levitæ.*

9. Et Josué avec ses fils & ses freres, Cedmihel & ses enfans, & tous les enfans de Juda, comme un seul homme, furent toujours présens pour presser ceux qui travailloient au temple de Dieu; comme aussi les enfans de Henadad, avec leurs fils, & leurs freres qui étoient Levites.

10. *Fundato igitur à cæmentariis templo Domini, steterunt sacerdotes in ornatu suo cum tubis: & Levitæ filii Asaph in cymbalis, ut laudarent Deum per manus David regis Israel.*

10. Les fondemens du temple du Seigneur ayant donc été établis par les massons, les prêtres revêtus de leurs ornemens se présenterent avec leurs trompettes; & les Levites fils d'Asaph avec leurs tymbales, pour louer Dieu avec les paroles de David ℣ roi d'Israel.

11. *Et concinebant in hymnis & confessione Domino: Quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus super Is-*

11. Ils chantoient tous ensemble des hymnes, & publioient la gloire du Seigneur, en disant: Qu'il est bon; & que sa miséricorde s'est répandue pour

℣. 10. *lettr.* per manus David, *i. e.* recitant & chantant les Pseaumes de David. *Vatab.*

jamais ſur Iſrael. Tout le peuple pouſſoit auſſi de grands cris en louant le Seigneur, parceque les fondemens du temple du Seigneur étoient établis.

rael. Omnis quoque populus vociferabatur clamore magno in laudando Dominum, eò quòd fundatum eſſet templum Domini.

12. Et pluſieurs des prêtres & des Levites, des chefs des familles, & des anciens, qui avoient vû le premier temple", *lorſqu'il ſubſiſtoit encore*, conſiderant les fondemens de celui-ci qui étoit devant leurs yeux, jettoient de grands cris mêlés de larmes " : & pluſieurs auſſi élevant leurs voix, pouſſoient des cris de réjouiſſance.

12. *Plurimi etiam de ſacerdotibus & Levitis, & principes patrum, & ſeniores, qui viderant templum priùs cùm fundatum eſſet, & hoc templum in oculis eorum; flebant voce magnâ: & multi vociferantes in latitia, elevabant vocem.*

13. Et on ne pouvoit diſcerner les cris de joie d'avec les plaintes de ceux qui pleuroient; parceque tout étoit confus dans cette grande clameur du peuple, & le bruit en retentiſſoit bien loin.

13. *Nec poterat quiſquam agnoſcere vocem clamoris lætantium, & vocem fletûs populi: commixtim enim populus vociferabatur clamore magno, & vox audiebatur procul.*

℣. 12. *expl.* L'Hebreu fait voir qu'il faut écrire la Vulgate de cette ſorte : Qui viderant templum priùs; cùm fundatum eſſet & hoc templum in oculis eorum. Il n'y auroit pas de ſens autrement. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* parcequ'ils voyoient que ces fondemens ne promettoient pas un bâtiment auſſi magnifique que l'avoit été celui du temple bâti par Salomon : & qu'il paroiſſoit encore de tous côtés des marques des miſeres paſſées. *Voyez Aggée. 2. 4. Eſtius. Tirin.*

CHAPITRE IV.

§. 1. *Les Juifs ſont traverſés par leurs ennemis.*

1. *AUdierunt autem hoſtes Juda & Beniamin, quia filii captivitatis ædificarent templum Domino Deo Iſrael :*

1. OR les ennemis de Juda & de Benjamin apprirent que les Iſraelites revenus de leur captivité, bâtiſſoient un temple au Seigneur le Dieu d'Iſrael, La même année 3469.

2. *& accedentes ad Zorobabel, & ad principes patrum, dixerunt eis : Ædificemus vobiſcum, quia ita ut vos, quærimus Deum veſtrum : ecce nos immolavimus victimas à diebus Aſor, Haddan regis Aſſur, qui adduxit nos huc.*

2 & étant venu trouver Zorobabel & les chefs des familles, ils leur dirent : Laiſſez nous bâtir avec vous, parceque nous cherchons votre Dieu comme vous ; & nous lui avons toujours immolé des victimes depuis qu'Aſor Haddan roi d'Aſſyrie nous a envoyés en ce lieu.

3. *Et dixit eis Zorobabel, & Joſue, & reliqui principes patrum Iſrael : Non eſt vobis & nobis ut ædificemus domum Deo noſtro, ſed nos ipſi ſoli ædificabimus Domino Deo noſtro, ſi-*

3. Zorobabel, Joſué & les autres chefs des familles d'Iſrael leur répondirent : Nous ne pouvons bâtir avec vous une maiſon à notre Dieu [a] ; mais nous bâtirons nous ſeuls un temple au Seigneur notre Dieu, com-

[a] ℣. 3. *expl.* Ils connurent le deſſein qu'ils avoient de les troubler, & ils ne voulurent pas s'allier avec des peuples idolâtres, qui ne ſervoient le vrai Dieu que par la crainte des lions dont il les avoit affligés, & qui mêloient le culte impie de leurs anciennes idoles à celui du vrai Dieu. *Synopſ.*

me Cyrus roi des Perſes nous l'a ordonné.

4. Ainſi tout le peuple du payis empêcha, autant qu'il put, le peuple de Juda de bâtir *le temple*, & il le troubla dans ſon ouvrage.

5. Ils gagnerent auſſi par argent des miniſtres // *du roi* pour ruiner leur deſſein pendant tout le regne de Cyrus roi de Perſe, juſqu'au regne de Darius // roi de Perſe.

6. Au commencement du regne d'Aſſuerus // ils préſenterent par écrit une accuſation contre ceux qui habitoient en Juda & dans Jeruſalem.

7. Et ſous le regne d'Artaxercès //, Beſelam, Mithridates, Tabéel, & les autres qui étoient de leur conſeil, écrivirent à Artaxercès roi de Perſe. Leur lettre par laquelle ils accuſoient les Iſraéli-

cut præcepit nobis Cyrus rex Perſarum.

4. *Factum eſt igitur, ut populus terræ impediret manus populi Judæ, & turbaret eos in ædificando.*

5. *Conduxerunt autem adverſus eos conſiliatores, ut deſtruerent conſilium eorum omnibus diebus Cyri regis Perſarum, & uſque ad regnum Darii regis Perſarum.*

6. *In regno autem Aſſueri, in principio regni ejus, ſcripſerunt accuſationem adverſus habitatores Judæ & Jeruſalem.*

7. *Et in diebus Artaxerxis ſcripſit Beſelam, Mithridates, & Thabeel, & reliqui, qui erant in conſilio eorum, ad Artaxerxem regem Perſarum. Epiſtola autem accu-*

℣. 5. *expl.* n'oſant s'adreſſer à Cyrus même, qui avoit ordonné le rétabliſſement du temple de Jeruſalem; ils gagnent ceux qui avoient la charge de fournir aux frais néceſſaires, pour retarder malicieuſement cet ouvrage. *Tirin.*

Ibid. *expl.* fils d'Hyſtaſpes.

℣. 6. *expl.* de Cambyſes fils aîné de Cyrus.

℣. 7. *expl.* Il ſemble que c'eſt Oropaſtes, ce Mage de Perſe, qui feignit d'être le fils de Cambyſes, & qui jouit de l'empire par uſurpation pendant quelques mois.

ſationis ſcripta erat Syriacè, & legebatur ſermone Syro.

tes, étoit écrite en Syriaque, & ſe liſoit en langue des Syriens.

8. *Reum Beelteem, & Samſai ſcriba, ſcripſerunt epiſtolam unam de Jeruſalem Artaxerxi regi, hujuſcemodi :*

8. Reum Béetléem, & Samſaï ſecretaire, écrivirent de Jeruſalem une lettre au roi Artaxercès, en ces termes :

9. *Reum Beelteem & Samſai ſcriba, & reliqui conſiliatores eorum, Dinai, & Apharſathachai, Terphalai, Apharſai, Erchuai, Babylonii, Suſanechai, Dievi, & Ælamita ;*

9. Reum Béeltéem [*y*], Samſaï ſecretaire, & leurs autres conſeillers, les Dinéens, les Apharſathachéens, les Terphaléens, les Arphaſéens, les Erchuéens, les Babyloniens, les Suſanechéens, les Dievéens & les Elamites ;

10. *& ceteri de gentibus, quas tranſtulit Aſnaphar magnus & glorioſus : & habitare eas fecit in civitatibus Samaria, & in reliquis regionibus trans flumen in pace :*

10. & les autres d'entre les peuples, que le grand & le glorieux Aſnaphar a transferés d'*Aſſyrie*, & qu'il a fait demeurer en paix dans les villes de Samarie, & dans les autres provinces au-delà du fleuve.

§. 2. *Lettre des ennemis des Juifs au Roi.*

11. *(Hoc eſt exemplar epiſtolæ, quam miſerunt ad eum) Artaxerxi regi, ſervi tui, viri qui ſunt trans fluvium, ſalutem dicunt.*

11. Voici la copie de la lettre qu'ils lui envoyerent : Les ſerviteurs du roi Artaxercès, qui ſont au-delà du fleuve, ſouhaitent au roi toute ſorte de proſperité.

12. *Notum ſit regi,*

12. Nous avons cru de-

[*y*]. 9. *expl.* Ceci juſqu'au v. 11. paroît être le deſſus de la lettre. *Synopſ.*

voir avertir le roi, que les Juifs qui ſont retournés d'Aſſyrie en ce payis, étant venus à Jeruſalem, qui eſt une ville rebelle & mutine, la rebâtiſſent, & travaillent à en rétablir les murailles & les maiſons.

quia Judæi, qui aſcenderunt à te ad nos, venerunt in Jeruſalem civitatem rebellem & peſſimam, quam ædificant, extruentes muros ejus, & parietes componentes.

13. Nous ſupplions donc le roi de conſiderer que ſi cette ville ſe rebâtit, & qu'on en releve les murailles, on ne payera plus les tributs, les impôts, & les revenus annuels, & cette perte retombera juſques ſur les rois.

13. *Nunc igitur notum ſit regi, quia ſi civitas illa ædificata fuerit, & muri ejus inſtaurati, tributum, & vectigal, & annuos reditus non dabunt, & uſque ad reges hæc noxa perveniet.*

14. Et comme nous nous ſouvenons que nous avons été nourris ‖ autrefois au palais du roi, & que nous ne pouvons ſouffrir ‖ qu'on bleſſe ſes interêts en la moindre choſe, nous avons cru vous devoir donner cet avis,

14. *Nos autem memores ſalis, quod in palatio comedimus, & quia læſiones regis videre nefas ducimus, idcircò miſimus & nuntiavimus regi,*

15. & vous ſupplier d'ordonner que l'on conſulte les livres de l'hiſtoire des rois vos prédeceſſeurs ‖ où vous trouverez

15. *ut recenſeas in libris hiſtoriarum patrum tuorum, & invenies ſcriptum in commentariis: & ſcies*

℣. 14. lettr. *du ſel que nous avons mangé.* Ce qui marque les appointemens que reçoivent les officiers des princes; & c'eſt de là que vient le mot de *ſalaire. Trin.*

Ibid. *autr.* Nous croyons que ce ſeroit pour nous un crime, de voir *avec indifference* qu'on bleſſe les droits du roi.

℣. 15. *expl.* des rois de Chaldée, à qui ceux de Perſe ont ſuccedé par droit de conquête. *Synopſ.*

quoniam urbs illa, urbs rebellis est, & nocens regibus & provinciis, & bella concitantur in ea ex diebus antiquis : quam ob rem & civitas ipsa destructa est.

écrit, & où vous reconnoîtrez que cette ville est une ville rebelle, ennemie des rois & des provinces, qui a excité des guerres depuis plusieurs siecles ; & que c'est pour cela même qu'elle a été ruinée.

16. *Nuntiamus nos regi, quoniam si civitas illa ædificata fuerit, & muri ipsius instaurati, possessionem trans fluvium non habebis.*

16. Nous vous declarons donc, ô roi ; que si cette ville est rétablie, & qu'on en rebâtisse les murailles, vous perdrez toutes les terres que vous possedez au-delà du fleuve.

§. 3. *Le Roi défend aux Juifs de continuer leur bâtiment.*

17. *Verbum misit rex ad Reum Beelteem, & Samsai scribam, & ad reliquos qui erant in consilio eorum habitatores Samariæ, & ceteris trans fluvium, salutem dicens & pacem :*

17. Le roi répondit à Reum Béeltéem & à Samsaï secretaire, aux autres habitans de Samarie qui étoient de leur conseil, & à tous ceux qui demeuroient au-delà du fleuve. Il leur souhaita premierement le salut & la paix ; & il leur écrivit en ces termes :

18. *Accusatio, quam misistis ad nos, manifestè lecta est coram me.*

18. La lettre d'accusation que vous m'avez envoyée, a été lue ‖ devant moi.

19. *Et à me præceptum est : & recensuerunt, inveneruntque, quoniam civitas*

19. J'ai commandé que l'on consultât les histoires. On l'a fait, & il s'est trouvé que cette ville de-

‖. 18. *lettr.* manifestè lecta est.

puis pluſieurs ſiecles s'eſt revoltée contre les rois, & qu'il s'y eſt excité des ſéditions & des troubles :

illa à diebus antiquis adverſum reges rebellat, & ſeditiones, & prælia concitantur in ea :

20. car il y a eu dans Jeruſalem des rois très-vaillans, qui ont été maîtres de tous les payis qui ſont au-delà du fleuve ‖, & ils recevoient d'eux des tributs, des tailles & des impôts.

20. *nam & reges fortiſſimi fuerunt in Jeruſalem, qui & dominati ſunt omni regioni, quæ trans fluvium eſt : tributum quoque & vectigal, & reditus accipiebant.*

21. Voici donc ce que j'ai ordonné ſur ce que vous propoſez: Empêchez ces gens-là de rebâtir cette ville juſqu'à nouvel ordre de ma part.

21. *Nunc ergo audire ſententiam : Prohibeatis viros illos, ut urbs illa non ædificetur, donec ſi fortè à me juſſum fuerit.*

22. Prenez garde de n'être pas negligens à faire executer cette ordonnance, de-peur que ce mal ne croiſſe peu-à-peu contre l'interêt des rois.

22. *Videte ne negligenter hoc impleatis, & paulatim creſcat malum contra reges.*

23. La copie de cet édit du roi Artaxercès fut lue devant Reum Béeltéem, Samſaï ſecretaire, & leurs conſeillers. Ils allerent enſuite en grande hâte la porter aux Juifs dans Jeruſalem, & ils les empêcherent par force de continuer à bâtir.

23. *Itaque exemplum edicti Artaxerxis regis lectum eſt coram Reum Beelteem, & Samſai ſcribâ, & conſiliariis eorum : & abierunt feſtini in Jeruſalem ad Judæos, & prohibuerunt eos in brachio & robore.*

‖. 20. *expl.* David & Salomon. *Menoch.*

24. *Tunc intermiſſum eſt opus domûs Domini in Jeruſalem, & non fiebat uſque ad annum ſecundum regni Darii regis Perſarum.*

24. Alors l'ouvrage de la maiſon du Seigneur fut interrompu à Jeruſalem ; & on n'y travailla point juſqu'à la ſeconde année du regne de Darius roi de Perſe.

CHAPITRE V.

§. 1. *On recommence à bâtir.*

1. *PRophetæverunt autem Aggæus propheta & Zacharias filius Addo, prophetantes ad Judæos, qui erant in Judæa & Jeruſalem, in nomine Dei Iſrael.*

1. CEpendant le prophete Aggée & Zacharie fils [a] d'Addo, furent envoyés aux Juifs qui étoient en Judée & dans Jeruſalem: & ils prophetiſerent au Nom du Dieu d'Iſrael. L'an du monde 3485.

2. *Tunc ſurrexerunt Zorobabel filius Salathiel, & Joſue filius Joſedec, & cœperunt ædificare templum Dei in Jeruſalem, & cum eis prophetæ Dei adjuvantes eos.*

2. Alors Zorobabel fils de Salathiel, & Joſué fils de Joſedec commencerent à bâtir le temple de Dieu à Jeruſalem. Les prophetes de Dieu étoient avec eux, & les aſſiſtoient [b].

3. *In ipſo autem tempore venit ad eos Thathanai, qui erat*

3. En même tems Thathanaï chef de ceux qui étoient au-delà du fleu-

℣. 1. *expl.* petit-fils d'Addo, & fils de Barachias. *Voyez Zacharie* 1. 1. *Synopſ.*

℣. 2. *expl.* ſoit par leurs ſages conſeils, ſoit par la force des exhortations qu'ils employerent pour les ſoutenir contre tous leurs ennemis.

ve ℣, Stharbuzanaï, & leurs conſeillers, les vinrent trouver, & leur dirent : Qui vous a conſeillé de rebâtir ce temple, & de rétablir ſes murailles ?

dux trans flumen, & Stharbuzanai, & conſiliarii eorum : ſicque dixerunt eis : Quis dedit vobis conſilium ut domum hanc ædificaretis, & muros ejus inſtauraretis ?

4. Nous leur répondîmes, en leur declarant les noms de ceux qui nous avoient conſeillé de travailler à ce bâtiment.

4. *Ad quod reſpondimus eis, quæ eſſent nomina hominum auctorum ædificationis illius.*

5. Or l'œil de Dieu regarda favorablement les anciens des Juifs ℣, & ces gens ne purent les empêcher de bâtir. Il fut arrêté que l'affaire ſeroit rapportée à Darius, & que les Juifs répondroient devant lui à l'accuſation qu'on formoit contre eux.

5. *Oculus autem Dei eorum factus eſt ſuper ſenes Judæorum, & non potuerunt inhibere eos. Placuitque ut res ad Darium referretur, & tunc ſatisfacerent adverſus accuſationem illam.*

6. Voici la lettre que Thathanaï chef des provinces d'au-delà du fleuve, & Stharbuzanaï & leurs conſeillers les Arphaſachéens qui étoient au-delà du fleuve, envoyerent au roi Darius.

6. *Exempla epiſtolæ quam miſit Thathanai dux regionis trans flumen, & Stharbuzanai, & conſiliatores ejus Arphaſachai, qui erant trans flumen, ad Darium regem.*

℣. 3. *expl.* de l'Euphrate.

℣. 5. *expl.* La protection de Dieu parut particulierement en empêchant que ces officiers n'uſaſſent de la même violence dont avoient uſé ceux du tems de Cambyſes ; donnant aux Juifs le courage de continuer ce qu'ils avoient commencé, & leur procurant dans la ſuite une réponſe favorable de Darius.

§. 2. *Les officiers du Roi Darius l'informent des raiſons des Juifs.*

7. *Sermo quem miſerant ei, ſic ſcriptus erat: Dario regi pax omnis.*

7. La lettre qu'ils lui envoyerent étoit écrite en ces termes : Au roi Darius, paix & toute ſorte de proſperité.

8. *Notum ſit regi, iſſe nos ad Judæam provinciam, ad domum Dei magni, quæ ædificatur lapide impolito, & ligna ponuntur in parietibus: opuſque illud diligenter extruitur, & creſcit in manibus eorum.*

8. Nous avons cru devoir donner avis au roi *y*, que nous avons été en la province de Judée, à la maiſon du grand Dieu *y*, qui ſe bâtit de pierres non polies *y*, où la charpenterie ſe poſe déja ſur les murailles : & cet ouvrage ſe fait avec grand ſoin, & s'avance entre leurs mains *de jour en jour.*

9. *Interrogavimus ergo ſenes illos, & ita diximus eis: Quis dedit vobis poteſtatem ut domum hanc ædificaretis, & muros hos inſtauraretis?*

9. Nous nous ſommes informés des anciens, & nous leur avons dit : Qui vous a donné le pouvoir de bâtir cette maiſon & de rétablir ces murailles ?

10. *Sed & nomina eorum quæſivimus ab eis, ut nuntiaremus*

10. Nous leur avons auſſi demandé leurs noms pour vous les pouvoir rap-

y. 8. *lettr.* Que le roi ſçache.

Ibid. *expl.* Il paroît que ces officiers du roi de Perſe avoient de la veneration pour le Seigneur le Dieu d'Iſrael, comme Cyrus en avoit eu.

Ibid. *expl.* ou de pierres neuves, ou de pierres auſquelles on ne faiſoit aucunes ſculptures. Le mot hebreu ſignifie proprement de grandes pierres : ce qui peut s'entendre, ou de la grandeur, ou du prix, comme eſt le marbre : & ce dernier ſens revient à celui des Septante, qui porte : *De lapidibus electis.* Eſtius.

porter, & nous avons écrit le nom de ceux qui ſont les premiers entre eux.

tibi : ſcripſimuſque nomina eorum virorum, qui ſunt principes in eis.

11. Ils nous ont répondu en ces termes à la demande que nous leur avons faite : Nous ſommes ſerviteurs du Dieu du ciel & de la terre : nous rebâtiſſons le temple qui ſubſiſtoit il y a pluſieurs années, ayant été fondé & bâti par un grand roi d'Iſrael ‖.

11. *Hujuſcemodi autem ſermonem reſponderunt nobis, dicentes : Nos ſumus ſervi Dei cœli & terræ, & ædificamus templum, quod erat extructum ante hos annos multos, quodque rex Iſrael magnus ædificaverat, & extruxerat.*

12. Mais nos peres ayant attiré ſur eux la colere du Dieu du ciel, Dieu les livra entre les mains de Nabuchodonoſor roi de Babylone, *qui regnoit* en Chaldée ‖. *Ce Prince* détruiſit cette maiſon, & transfera à Babylone le peuple de cette ville.

12. *Poſtquàm autem ad iracundiam provocaverunt patres noſtri Deum cœli, tradidit eos in manus Nabuchodonoſor regis Babylonis Chaldæi, domum quoque hanc deſtruxit, & populum ejus tranſtulit in Babyloném.*

13. Mais Cyrus roi de Babylone, la premiere année de ſon regne, fit un édit pour rétablir cette maiſon de Dieu ;

13. *Anno autem primo Cyri regis Babylonis, Cyrus rex propoſuit edictum ut domus Dei hæc ædificaretur.*

14. & il ordonna qu'on retireroit du temple de Babylone les vaſes d'or

14. *Nam & vaſa templi Dei aurea & argentea, quæ Nabu-*

‖. 11. *expl.* Salomon.
‖. 12. *Lettr.* Chaldéen, *i. e.* qui regnoit en Chaldée. *Vat.*

chodonoſor tulerat de templo, quod erat in Jeruſalem, & aſportaverat ea in templum Babylonis, protulit Cyrus rex de templo Babylonis, & data ſunt Saſſabaſar vocabulo, quem & principem conſtituit,

& d'argent du temple de Dieu, que Nabuchodonoſor avoit fait tranſporter du temple de Jeruſalem au temple de Babylone: & ces vaſes furent donnés à Saſſabaſar que le roi établit chef des Iſraélites,

15. *dixitque ei: Hæc vaſa tolle, & vade, & pone ea in templo, quod eſt in Jeruſalem, & domus Dei ædificetur in loco ſuo.*

15. & il lui dit: Prenez ces vaſes, allez *en Judée*, & mettez-les dans le temple qui étoit à Jeruſalem, & que la maiſon de Dieu ſoit rebâtie au lieu où elle étoit *autrefois*.

16. *Tunc itaque Saſſabaſar ille venit, & poſuit fundamenta templi Dei in Jeruſalem, & ex eo tempore uſque nunc ædificatur, & necdum completum eſt.*

16. Alors Saſſabaſar vint à Jeruſalem, & il y jetta les fondemens du temple de Dieu. Depuis ce tems-là on a toujours travaillé à cet édifice ℣, & il n'eſt pas encore achevé.

17. *Nunc ergo, ſi videtur regi bonum, recenſeat in bibliotheca regis, quæ eſt*

17. Nous ſupplions donc le roi d'agréer, ſi c'eſt ſa volonté, qu'on voye en la bibliotheque du roi ℣, qui

℣. 16. *expl.* Il paroît par le v. 17. du ch. 4. que le bâtiment du temple avoit été interrompu: mais ces officiers parlent ainſi, & paſſent ſous ſilence la défenſe que Cambyſes avait faite de continuer, pour faire plaiſir aux Juifs & les favoriſer dans leur entrepriſe. Car il étoit plus aiſé d'obtenir de Darius la permiſſion de continuer un ouvrage qu'ils ſuppoſent n'avoir point été diſcontinué, & être preſque achevé. *Menoch.*

℣. 17. *Sept. & Chal.* dans la maiſon des tréſors. On doit peutêtre entendre ici les archives.

est à Babylone, s'il est vrai que le roi Cyrus ait ordonné *par son édit*, que la maison de Dieu fût rebâtie à Jerusalem ; & qu'il plaise au roi de nous envoyer sur cela son ordre & sa volonté.

in Babylone, utrumnam à Cyro rege jussum fuerit ut ædificaretur domus Dei in Jerusalem : & voluntatem regis super hac re mittat ad nos.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Darius ordonne que l'on continue de bâtir le Temple.*

La même année 3485. Avant J. C. 519.

1. ALors le roi Darius commanda qu'on allât consulter les livres de la bibliotheque qui étoit à Babylone [a].

1. *TUnc Darius rex præcepit : & recensuerunt in bibliotheca librorum, qui erant repositi in Babylone,*

2. & il se trouva à Ecbatanes, qui est un château de la province de Mede [b], un livre où étoit écrit ce qui suit [c] :

2. *& inventum est in Ecbatanis, quod est castrum in Medena provincia, volumen unum, taliſque scriptus erat in eo commentarius :*

3. La premiere année *du regne* du roi Cyrus : Le roi Cyrus a ordonné, que la maison de Dieu, qui est à Jerusalem, fût rebâtie dans le lieu où *elle étoit*, pour y offrir des hosties,

3. *Anno primo Cyri regis : Cyrus rex decrevit ut domus Dei ædificaretur, quæ est in Jerusalem, in loco ubi immolent hostias, & ut ponant funda-*

[a] ℣. 1. *expl.* Ce n'est pas la ville, mais le royaume.
[b] ℣. 2. *lettr.* Medena.
Ibid. *lettr.* un tel mémoire.

menta ſupportantia altitudinem cubitorum ſexaginta, & latitudinem cubitorum ſexaginta,

& qu'on en poſât les fondemens qui puſſent porter un édifice de ſoixante coudées de haut, & de ſoixante coudées de large ‖ :

4. ordines de lapidibus impolitis tres, & ſic ordines de lignis novis : ſumptus autem de domo regis dabuntur.

4. Qu'il y eût trois étages de pierres non polies, & que l'on mît deſſus une charpenterie de bois tout neuf, & que l'argent pour cette dépenſe fût fourni de la maiſon du roi.

5. Sed & vaſa templi Dei aurea & argentea, quæ Nabuchodonoſor tulerat de templo Jeruſalem, & attulerat ea in Babylonem, reddantur, & referantur in templum in Jeruſalem in locum ſuum, quæ & poſita ſunt in templo Dei.

5. Que l'on rendît auſſi les vaſes d'or & d'argent du temple de Dieu, que Nabuchodonoſor avoit tranſportés du temple de Jeruſalem à Babylone, & qu'ils fuſſent reportés dans ce temple au même lieu où ils avoient été autrefois placés dans le temple de Dieu.

6. Nunc ergo Thathanai dux regionis, quæ eſt trans flumen, Stharbuzanai, & conſiliarii veſtri Arphaſachai, qui eſtis trans flumen, procul recedite ab illis,

6. Maintenant donc, vous Thathanaï, chef du payis qui eſt au-delà du fleuve, Stharbuzanaï, & vous Arphaſachéens qui êtes leurs conſeillers, & qui demeurez au-delà du fleuve, retirez-vous loin des Juifs,

7. & dimittite fieri templum Dei illud à

7. & n'empêchez point le chef de ces Juifs & leurs

℣. 3. *expl.* On prend ici la largeur pour la longueur. Et le mot hebreu ſignifie *étendue*, & eſt different de celui qui dans le 3. livre des Rois chap. 6. & dans le 1. des Paralipomenes chap. 3. ſignifie largeur. *Eſtius. & alii.*

anciens de travailler au temple de Dieu, & de bâtir ſa maiſon dans le même lieu où elle étoit.

8. J'ai ordonné auſſi de quelle maniere on doit en uſer envers les anciens des Juifs, pour rebâtir cette maiſon de Dieu, & je veux que de l'épargne du roi & des tributs qui ſe levent ſur le payis au-delà du fleuve, on leur fourniſſe avec ſoin tout ce qui ſera néceſſaire pour les frais de cet édifice, afin que rien n'empêche qu'il ne continue à ſe bâtir.

9. *Nous voulons de plus*, que, s'il eſt néceſſaire, on leur donne chaque jour les veaux, les agneaux & les chevreaux pour les offrir en holocauſte au Dieu du ciel, le froment, le ſel, le vin & l'huile, ſelon les cérémonies des prêtres qui ſont à Jeruſalem, ſans qu'on leur laiſſe aucun ſujet de ſe plaindre" ;

10. afin qu'ils offrent des ſacrifices au Dieu du ciel, & qu'ils prient pour la vie du roi & de ſes enfans.

11. C'eſt pourquoi nous

duce Judæorum, & à ſenioribus eorum, ut domum Dei illam ædificent in loco ſuo.

8. *Sed & à me præceptum eſt, quid oporteat fieri à preſbyteris Judæorum illis, ut ædificetur domus Dei, ſcilicet ut de arca regis, id eſt, de tributis, quæ dantur de regione trans flumen, ſtudiosè ſumptus dentur viris illis, ne impediatur opus.*

9. *Quòd ſi neceſſe fuerit, & vitulos, & agnos, & hœdos in holocauſtum Deo cœli, frumentum, ſal, vinum, & oleum ſecundùm ritum ſacerdotum, qui ſunt in Jeruſalem, detur eis per ſingulos dies, ne ſit in aliquo querimonia.*

10. *Et offerant oblationes Deo cœli, orentque pro vita regis, & filiorum ejus.*

11. *A me ergo poſi-*

✝. 9. *Hebr.* ut non ſit error. *Sept.* mutatio, *i. e.* ſans omettre ou changer rien à ce que j'ordonne. *Menoch.*

tum eſt decretum: Ut omnis homo qui hanc mutaverit juſſionem, tollatur lignum de domo ipſius, & erigatur, & configatur in eo, domus autem ejus publicetur.

ordonnons que ſi quelqu'un, *de quelque qualité qu'il ſoit*, contrevient à cet édit, on tire une piece de bois de ſa maiſon, qu'on la plante en terre, qu'on l'y attache, & que ſa maiſon ſoit confiſquée.

12. *Deus autem, qui habitare fecit nomen ſuum ibi, diſſipet omnia regna, & populum qui extenderit manum ſuam ut repugnet, & diſſipet domum Dei illam, quæ eſt in Jeruſalem. Ego Darius ſtatui decretum, quod ſtudiosè impleri volo.*

12. Que le Dieu qui a établi ſon Nom en ce lieu-ci, diſſipe tous les royaumes, & extermine le peuple qui étendra ſa main pour lui contredire, & pour ruiner cette maiſon qu'il a dans Jeruſalem. Moi Darius j'ai fait cet édit, & je veux qu'il ſoit executé très-exactement.

13. *Igitur Thathanai dux regionis trans flumen, & Stharbuzanai, & conſiliarii ejus, ſecundùm quod præceperat Darius rex, ſic diligenter executi ſunt.*

13. Thathanaï gouverneur des provinces au-delà du fleuve, Stharbuzanaï & leurs conſeillers executerent donc avec un grand ſoin tout ce que le roi Darius avoit ordonné.

§. 2. *On fait la Dédicace du nouveau Temple.*

14. *Seniores autem Judæorum ædificabant, & proſperabantur juxta prophetiam Aggæi prophetæ, & Zachariæ filii Addo: & ædificaverunt & conſtruxerunt, jubente Deo Iſrael, &*

14. Cependant les anciens des Juifs bâtiſſoient *le temple*, & tout leur ſuccedoit heureuſement, ſelon la prophetie d'Aggée & de Zacharie fils d'Addo. Ils travailloient à cet édifice par le commandement du Dieu d'Iſrael, &

par l'ordre de Cyrus, de Darius & d'Artaxercès // rois de Perſe.

15. Et la maiſon de Dieu fut achevée de bâtir le troiſiéme jour du mois d'Adar //, la ſixiéme année du regne du roi Darius //.

16. Alors les enfans d'Iſrael, les prêtres & les Levites, & tous les autres qui étoient revenus de captivité, firent la dedicace de la maiſon de Dieu avec de grandes réjouiſſances.

17. Et ils offrirent pour cette dedicace de la maiſon de Dieu, cent veaux, deux cens beliers, quatre cens agneaux, douze boucs pour le peché de tout Iſrael, ſelon le nombre des tribus d'Iſrael.

jubente Cyro, & Dario, & Artaxerxé, regibus Perſarum :

15. *& compleverunt domum Dei iſtam, uſque ad diem tertium menſis Adar, qui eſt annus ſextus regni Darii regis.*

16. *Fecerunt autem filii Iſrael, ſacerdotes & Levita, & reliqui filiorum tranſmigrationis, dedicationem domûs Dei in gaudio.*

17. *Et obtulerunt in dedicationem domûs Dei, vitulos centum, arietes ducentos, agnos quadringentos, hircos caprarum pro peccato totius Iſrael duodecim, juxta numerum tribuum Iſrael.*

℣. 14. *expl.* Quelques-uns croyent que ce dernier eſt le même que le fils de Darius, nommé Xercès. *Vatab. Synopſ.* D'autres, que c'étoit un des ſept Grands de Perſe, qui s'éleverent contre le mage Oropaſte uſurpateur de l'empire, & qui ayant élû Darius pour être roi, ſe reſerverent une partie de la ſouveraine autorité. *Bible de Vitré.* D'autres enfin, que ce prince étoit celui qui fut ſurnommé *Longimanus*. Et c'eſt de lui en effet qu'il eſt parlé au commencement du chapitre ſuivant.

℣ 15. *expl.* du douziéme mois, qui répond en partie à Février, & en partie à Mars. *Vatab.*

Ibid. *expl.* Le bâtiment du temple fut achevé la ſixiéme année de Darius; les portiques & le reſte ne le furent que la neuviéme, & la ville même que ſous le regne d'Artaxercès. *Tirin. Synopſ.*

18. *Et ſtatuerunt ſacerdotes in ordinibus ſuis, & Levitas in vicibus ſuis, ſuper opera Dei in Jeruſalem, ſicut ſcriptum eſt in libro Moyſi.*

18. Et les prêtres furent établis en leurs ordres, & les Levites en leur rang, pour faire l'œuvre de Dieu dans Jeruſalem, ſelon qu'il eſt écrit dans le livre de Moïſe. *Num.* 3. 6. 8. 9.

19. *Fecerunt autem filii Iſrael tranſmigrationis, Paſcha, quartadecimâ die menſis primi.*

19. Les enfans d'Iſrael qui étoient revenus de captivité, célebrerent la Pâque le quatorziéme jour du préſent mois. L'an du monde 3489. Avant J. C. 515.

20. *Purificati enim fuerant ſacerdotes & Levita quaſi unus: omnes mundi ad immolandum Paſcha univerſis filiis tranſmigrationis, & fratribus ſuis ſacerdotibus, & ſibi.*

20. Car les Prêtres & les Levites avoient été tous purifiés comme s'ils n'euſſent été qu'un ſeul homme ‖: & étant tous purs, ils immolerent la Pâque pour tous les Iſraelites revenus de captivité, pour les prêtres leurs freres, & pour eux-mêmes.

21. *Et comederunt filii Iſrael, qui reverſi fuerant de tranſmigratione, & omnes qui ſe ſeparaverant à coinquinatione gentium terræ, ad eos, ut quærerent Dominum Deum Iſrael.*

21. Les enfans d'Iſrael qui étoient retournés après la captivité, mangerent la Pâque avec tous ceux qui s'étant ſeparés de la corruption des peuples du payis, s'étoient joints à eux ‖, afin de chercher le Seigneur le Dieu d'Iſrael.

22. *Et fecerunt ſolemnitatem azymo-*

22. Et ils célebrerent la fête ſolennelle des pains

‖. 20. *expl.* d'un commun conſentement, *ou* tous enſemble. *Synopſ.*

‖. 21. *expl.* les proſelytes qui s'étoient ſoumis à la loi. *Synopſ.*

sans levain pendant sept jours avec grande réjouissance, parceque le Seigneur les avoit comblés de joie, & avoit tourné le cœur du roi d'Assyrie ||, afin qu'il les favorisât de son assistance pour pouvoir rebâtir la maison du Seigneur le Dieu d'Israel.

rum septem diebus in lætitia, quoniam lætificavarat eos Dominus, & converterat cor regis Assur ad eos, ut adjuvaret manus eorum in opere domûs Domini Dei Israel.

℣. 22. *expl.* de Darius fils d'Hystaspes, lequel ayant recouvré Babylone, qui s'étoit revoltée contre lui, avoit l'empire des Assyriens, aussi-bien que celui des Perses.

CHAPITRE VII.

§. 1. *Esdras obtient une ordonnance favorable aux Juifs.*

L'an du monde 3531. Avant J. C. 473.

1. APrès ces choses sous le regne de Artaxercès || roi de Perse, Esdras fils de Saraïas, fils d'Azarias, fils d'Helcias,

2. fils de Sellum, fils de Sadoc, fils d'Achitob,

3. fils d'Amarias, fils d'Azarias, fils de Maraïoth ||,

4. fils de Zarahias, fils d'Ozi, fils de Bocci,

1. *FIat autem hæc autem verba, in regno Artaxerxis regis Persarum, Esdras filius Saraia, filii Azaria, filii Helcia,*

2. *filii Sellum, filii Sadoc, filii Achitob,*

3. *filii Amaria, filii Azaria, filii Maraioth,*

4. *filii Zarahia, filii Ozi, filii Bocci,*

℣. 1. *expl.* surnommé *Longimanus*, environ soixante & dix ans après le retour de Zorobabel. *Menoch.*

℣. 3. *expl.* Il marque ici quelques noms, qu'on peut suppléer du livre 1. des Paralipomenes ch. 6. 11. Esdras ayant voulu abreger ici sa généalogie. *Synops.*

5. filii Abiſue, filii Phinees, filii Eleazar, filii Aaron ſacerdotis ab initio.

5. fils d'Abiſué, fils de Phinées, fils d'Eleazar, fils d'Aaron *qui fut* le premier pontife.

6. Ipſe Eſdras aſcendit de Babylone, & ipſe ſcriba velox in lege Moyſi, quam Dominus Deus dedit Iſrael: & dedit ei rex, ſecundùm manum Domini Dei ejus ſuper eum, omnem petitionem ejus.

6. Eſdras, dis-je, vint de Babylone: il étoit docteur ‖ & fort habile dans la loi de Moïſe, que le Seigneur *notre* Dieu avoit donnée à Iſrael; & le roi lui accorda tout ce qu'il lui avoit demandé, parceque la main favorable du Seigneur ſon Dieu étoit ſur lui.

7. Et aſcenderunt de filiis Iſrael, & de filiis ſacerdotum, & de filiis Levitarum, & de cantoribus, & de janitoribus, & de Nathinæis, in Jeruſalem, anno ſeptimo Artaxerxis regis.

7. *Pluſieurs* des enfans d'Iſrael, des enfans des prêtres, des enfans des Levites, des chantres, des portiers, & des Nathinéens, vinrent avec lui à Jeruſalem, en la ſeptiéme année du roi Artaxercès ‖. L'an du monde 3537. Avant J. C. 467.

8. Et venerunt in Jeruſalem menſe quinto, ipſe eſt annus ſeptimus regis.

8. Et ils arriverent à Jeruſalem au cinquiéme mois, la ſeptiéme année *du regne* de ce roi.

℣. 6. *lettr.* Scribe, *i. e.* docteur de la loi. Ainſi ceux qui ſont nommés *Scribes* dans ſaint Matthieu & dans ſaint Marc, ſont nommés dans ſaint Luc *c.* 10. 20 *legis doctor*, ou *legis peritus*. *Eſtius*. Eſdras mérita particulierement ce titre pour avoir rétabli les ſaints Livres dans leur ancienne pureté, en corrigeant les fautes qui s'y étoient gliſſées par la négligence des prêtres ſous les derniers regnes; & pour avoir ſubſtitué de nouveaux caracteres aux anciens, qu'il laiſſa aux Samaritains: afin d'éloigner davantage les Juifs de toute alliance avec ces peuples ſchiſmatiques & idolâtres. *Tirin.*

℣. 7. *expl.* Voyez la note du chap. 2, v. 43.

9. Il partit de Babylone le premier jour du premier mois, & il arriva à Jeruſalem le premier jour du cinquiéme mois, parceque la main favorable de ſon Dieu étoit ſur lui.

9. *Quia in primo die menſis primi cœpit aſcendere de Babylone, & in primo die menſis quinti venit in Jeruſalem, juxta manum Dei ſui bonam ſuper ſe.*

10. Car Eſdras avoit préparé ſon cœur [//] pour rechercher la loi du Seigneur, & pour executer & enſeigner dans Iſrael ſes préceptes & ſes ordonnances.

10. *Eſdras enim paravit cor ſuum, ut inveſtigaret legem Domini, & faceret & doceret in Iſrael præceptum & judicium.*

§. 2. *Ordonnance d'Artaxercès.*

11. Voici la copie de la lettre en forme d'édit [//], que le roi Artaxercès donna à Eſdras prêtre & docteur, inſtruit dans la parole & dans les préceptes du Seigneur, & dans les céremonies qu'il a données à Iſrael.

11. *Hoc eſt autem exemplar epiſtolæ edicti, quod dedit rex Artaxerxes Eſdræ ſacerdoti ſcribæ erudito in ſermonibus & præceptis Domini, & cæremoniis ejus in Iſrael.*

12. Artaxercès roi des rois [//], à Eſdras prêtre & docteur très-ſavant dans la loi du Dieu du ciel; ſalut.

12. *Artaxerxes rex regum Eſdræ ſacerdoti, ſcribæ legis Dei cœli doctiſſimo; ſalutem.*

13. Nous avons ordonné, que quiconque ſe trouvera dans mon royau-

13. *A me decretum eſt, ut cuicumque placuerit in regno meo de*

℣. 10. *expl.* non pas néanmoins ſans le ſecours de la grace de Dieu, qui touche le cœur de l'homme en le préparant. *Auguſt. contr. 2. Epiſt. Pelag. c. 9.*

℣. 11. *lettr.* de la lettre de l'édit. *Hebr.* de la lettre. *Vat.*

℣. 12. *expl.* Le plus grand des rois, & qui a d'autres rois ſous ſon empire. *Synopſ.*

populo Iſrael, & de ſacerdotibus ejus, & de Levitis, ire in Jeruſalem, tecum vadat.

me du peuple d'Iſrael, de ſes prêtres, & de ſes Levites, qui voudra aller à Jeruſalem, y aille avec vous.

14. *A facie enim regis, & ſeptem conſiliatorum ejus, miſſus es, ut viſites Judæam & Jeruſalem in lege Dei tui, quæ eſt in manu tua:*

14. Car vous êtes envoyé par le roi & par ſes ſept conſeillers ″, pour viſiter la Judée & Jeruſalem ſelon la loi de votre Dieu ″, dont vous êtes très-inſtruits ″;

15. *& ut feras argentum & aurum, quod rex & conſiliatores ejus ſponte obtulerunt Deo Iſrael, cujus in Jeruſalem tabernaculum eſt.*

15. & pour porter l'argent & l'or que le roi & ſes conſeillers offrent volontairement au Dieu d'Iſrael, qui a établi ſon tabernacle à Jeruſalem.

16. *Et omne argentum & aurum quodcumque inveneris in univerſa provincia Babylonis, & populus offerre voluerit, & de ſacerdotibus quæ ſponte obtulerint domui Dei ſui, quæ eſt in Jeruſalem;*

16. Prenez avec toute liberté tout l'or & l'argent que vous trouverez dans toute la province de Babylone, que le peuple aura voulu offrir, & que les prêtres auront offert d'eux-mêmes au temple de leur Dieu, qui eſt dans Jeruſalem;

17. *liberè accipe, & ſtudioſè eme de hac pecunia vitulos, arietes, agnos, & ſacri-*

17. & ayez ſoin d'acheter de cet argent des veaux, des beliers, des agneaux, & des hoſties,

℣. 14. *expl.* c'étoient les principaux miniſtres de l'empire, qui étoient toujours près de la perſonne du roi, comme il paroît par le livre d'Eſther *ch.* 1. 14.

Ibid. *expl.* pour examiner ſi les Juifs obſervent la loi de leur Dieu. *Vatab.*

Ibid. *antr.* dont vous êtes le dépoſitaire.

avec des oblations de liqueurs, pour les offrir sur l'autel du temple de votre Dieu, qui est à Jerusalem.

ficia & libamina eorum, & offer ea super altare templi Dei vestri, quod est in Jerusalem.

§. 3. *Suite de l'ordonnance.*

18. Que si vous trouvez bon, vous & vos freres, de disposer en quelqu'autre sorte du reste de l'argent & de l'or qui vous aura été donné, usez-en selon *l'ordonnance* & la volonté de votre Dieu.

18. *Sed & si quid tibi & fratribus tuis placuerit, de reliquo argento & auro ut facias, juxta voluntatem Dei vestri facite.*

19. Portez aussi à Jerusalem, & exposez devant votre Dieu, les vases qui vous ont été donnés pour servir au ministere du temple de votre Dieu.

19. *Vasa quoque, quæ dantur tibi in ministerium domûs Dei tui, trade in conspectu Dei in Jerusalem.*

20. S'il est nécessaire de faire quelqu'autre dépense pour la maison de votre Dieu, quelque grande qu'elle puisse être, on vous fournira de quoi la faire du tréſor & de l'épargne du roi, & de ce que je vous donnerai en particulier.

20. *Sed & cetera, quibus opus fuerit in domum Dei tui, quantumcumque necesse est ut expendas, dabitur de thesauro, & de fisco regis.*

21. Moi Artaxercès roi, j'ordonne & je commande à tous les trésoriers de mon épargne, qui sont au-delà du fleuve, qu'ils donnent sans aucune difficulté à Esdras prêtre & docteur de la loi

21. *& à me. Ego Artaxerxes rex, statui atque decrevi omnibus custodibus arcæ publicæ, qui sunt trans flumen, ut quodcumque petierit à vobis Esdras sacerdos, scriba legis*

legis Dei cœli, abſque mora detis,

du Dieu du ciel, tout ce qu'il leur demandera ;

22. uſque ad argenti talenta centum, & uſque ad frumenti coros centum, & uſque ad vini batos centum, & uſque ad batos olei centum, ſal verò abſque menſura

22. juſqu'à cent talens d'argent, cent muids de froment, cent tonneaux de vin, cent barils d'huile, & du ſel ſans meſure.

23. Omne, quod ad ritum Dei cœli pertinet, tribuatur diligenter in domo Dei cœli : ne fortè iraſcatur contra regum regis, & filiorum ejus.

23. Qu'on ait grand ſoin de fournir au temple du Dieu du ciel tout ce qui ſert à ſon culte, de peur que ſa colere ne s'allume contre le royaume du roi & de ſes enfans ".

24. Vobis quoque notum facimus de univerſis ſacerdotibus, & Levitis, & cantoribus, & janitoribus, Nathinæis, & miniſtris domûs Dei hujus, ut vectigal, & tributum, & annonas, non habeatis poteſtatem imponendi ſuper eos.

24. Nous vous declarons auſſi, que vous n'aurez point le pouvoir d'impoſer ni taille, ni tribut, ni d'autre charge ſur aucun des " prêtres, des Levites, des chantres, des portiers, des Nathinéens, & des miniſtres du temple du Dieu d'Iſrael.

25. Tu autem, Eſdræ, ſecundùm ſapientiam Dei tui, quæ eſt in manu tua, conſtitue judices & præſides, ut judicent omni populo qui eſt trans

25. Et vous, Eſdras, établiſſez des juges & des magiſtrats, ſelon la ſageſſe que votre Dieu vous a donnée ; afin qu'ils jugent tout le peuple qui eſt au-delà du fleuve, c'eſt-à-dire,

℣. 23. *autr.* contre le roi & contre ſes enfans. Plutarque le nomme Darius, Ochus, Ariaſpès, & Artamès.

℣. 24. *lettr.* ſur tous les prêtres, &c.

tous ceux qui connoiſſent la loi de votre Dieu ; & enſeignez auſſi avec liberté ceux qui auront beſoin d'être inſtruits.

flumen, his videlicet qui noverunt legem Dei tui, ſed & imperitos docete liberè.

26. Quiconque n'obſervera pas exactement la loi de votre Dieu, & cette ordonnance du roi, il ſera condanné, ou à la mort, ou à l'exil, ou à une amende ſur ſon bien, ou à la priſon.

26. *Et omnis qui non fecerit legem Dei tui, & legem regis diligenter, judicium erit de eo, ſive in mortem, ſive in exilium, ſive in condemnationem ſubſtantiæ ejus, vel certè in carcerem.*

27. Beni ſoit le Seigneur le Dieu de nos peres ", qui a mis au cœur du roi cette penſée de relever la gloire du temple du Seigneur, qui eſt dans Jeruſalem ;

27. *Benedictus Dominus Deus patrum noſtrorum, qui dedit hoc in corde regis, ut glorificaret domum Domini, quæ eſt in Jeruſalem,*

28. & qui par ſa miſericorde m'a fait trouver grace devant le roi & ſes conſeillers, & devant tous les plus puiſſans princes de ſa Cour. C'eſt pourquoi étant fortifié par la main du Seigneur mon Dieu qui étoit ſur moi, j'ai aſſemblé les premiers d'Iſrael pour venir avec moi à Jeruſalem.

28. *& in me inclinavit miſericordiam ſuam coram rege & conſiliatoribus ejus, & univerſis principibus regis potentibus : & ego confortatus manu Domini Dei mei, quæ erat in me, congregavi de Iſrael principes qui aſcenderent mecum.*

℣. 27. *expl.* C'eſt Eſdras qui parle, & qui loue Dieu d'avoir agi ſur le cœur de ce prince infidelle, pour le porter à rendre un tel honneur à la religion du vrai Dieu.

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Familles qui viennent de Babylone à Jeruſalem,*

1. *HI ſunt ergo principes familiarum, & genealogia eorum, qui aſcenderunt mecum in regno Artaxerxis regis de Babylone.*

2. *De filiis Phinees, Gerſom. De filiis Ithamar, Daniel. De filiis David, Hattus.*

3. *De filiis Sechenia, filiis Pharos, Zacharias, & cum eo numerati ſunt viri centum quinquaginta.*

4. *De filiis Phahath Moab, Elioenai filius Zarehe, & cum eo ducenti viri.*

5. *De filiis Sechenia, filius Ezechiel, & cum eo trecenti viri.*

6. *De filiis Adan, Abed filius Jonathan,*

1. VOici les noms des chefs de familles, & le dénombrement // de ceux qui ſont venus avec moi de Babylone, ſous le regne du roi Artaxercès. La même année 3537.

2. Des enfans de Phinées, Gerſom. Des enfans d'Ithamar, Daniel. Des enfans de David, Hattus.

3. Des enfans de Sechenias, *qui étoient* // enfans de Pharos, Zacharias; & on compta avec lui cent cinquante hommes.

4. Des enfans de Phahath Moab, Elioënaï fils de Zarehé, & avec lui deux cens hommes.

5. Des enfans de Sechenias, le fils d'Ezechiel, & avec lui trois cens hommes.

6. Des enfans d'Adan, Abed fils de Jonathan, &

℣. 1. *lettr.* la généalogie.

℣. 3. *expl.* Cela eſt ajoûté, pour diſtinguer Sechenias dont il eſt parlé ici, d'un autre Sechenias qui eſt nommé au cinquiéme verſet. *Synopſ.*

avec lui cinquante hommes.

7. Des enfans d'Alam, Iſaïe fils d'Athalias, & avec lui ſoixante & dix hommes.

8. Des enfans de Saphatias, Zebedia fils de Michael, & avec lui quatre-vingt hommes.

9. Des enfans de Joab, Obedia fils de Jahiel, & avec lui deux cens dix-huit hommes.

10. Des enfans de Selomith, le fils de Joſphias; & avec lui cent ſoixante hommes.

11. Des enfans de Bebaï, Zacharie, fils de Bebaï, & avec lui vingt-huit hommes.

12. Des enfans d'Azgad, Johanan fils d'Eccetan, & avec lui cent dix hommes.

13. Des enfans d'Adonicam qui étoient les derniers*, voici leurs noms: Elipheleth, Jehiel, Samaïas, & avec eux ſoixante hommes.

14. Des enfans de Begui, Uthaï, & Zachur, & avec eux ſoixante & dix hommes.

& cum eo quinquaginta viri.

7. *De filiis Alam, Iſaias filius Athalia, & cum eo ſeptuaginta viri.*

8. *De filiis Saphatia, Zebedia filius Michael, & cum eo octoginta viri.*

9. *De filiis Joab, Obedia filius Jahiel, & cum eo ducenti decem & octo viri.*

10. *De filiis Selomith, filius Joſphia, & cum eo centum ſexaginta viri.*

11. *De filiis Bebai, Zacharias filius Bebai, & cum eo viginti octo viri.*

12. *De filiis Azgad, Johanan filius Eccetan, & cum eo centum & decem viri.*

13. *De filiis Adonicam, qui erant noviſſimi: & hæc nomina eorum: Elipheleth, & Jehiel, & Samaias, & cum eis ſexaginta viri.*

14. *De filiis Begui, Uthai & Zachur, & cum eis ſeptuaginta viri.*

* 13. *expl.* par rapport à ceux qui accompagnerent Zorobabel: & parcequ'ils ſuivirent Eſdras les derniers, *Synopſ.*

§. 2. *Ce que Eſdras fait pendant le voyage.*

15. *Congregavi autem eo ad fluvium, qui decurrit ad Ahava, & manſimus ibi tribus diebus, quæſivique in populo & in ſacerdotibus de filiis Levi, & non inveni ibi.*

15. Je les aſſemblai près du fleuve qui coule vers celui d'Ahava, & nous demeurâmes trois jours en ce lieu : & ayant cherché parmi le peuple & les prêtres, des enfans de Levi, // je n'y en trouvai point.

16. *Itaque miſi Eliezer, & Ariel, & Semeiam, & Elnathan, & Jarib, & alterum Elnathan, & Nathan, & Zachariam, & Moſollam principes : & Joiarib, & Elnathan ſapientes.*

16. J'envoyai donc Eliezer, Ariel, Semeïa, Elnathan, Jarib, & un autre Elnathan, Nathan, Zacharie & Moſolle qui étoient les chefs, Joïarib & Elnathan qui étoient pleins de ſageſſe & de ſcience.

17. *Et miſit eos ad Eddo, qui eſt primus in Chaſphia loco, & poſui in ore eorum verba, quæ loquerentur ad Eddo, & fratres ejus Nathinæos, in loco Chaſphiæ, ut adducerent nobis miniſtros domûs Dei noſtri.*

17. Je les envoyai, dis-je, vers Eddo, qui étoit le chef *de ceux qui demeuroient* au lieu nommé Chaſphia, & je leur marquai les propres paroles qu'ils y devoient dire à Eddo, & aux Nathinéens ſes freres, afin qu'ils nous amenaſſent des miniſtres du temple de notre Dieu.

18. *Et adduxerunt nobis per manum Dei noſtri bonam ſuper nos, virum doctiſſimum de filiis Moholi filii Levi, filii Iſrael,*

18. Et comme la main favorable de notre Dieu étoit ſur nous, ils nous amenerent un homme très ſavant des enfans de Moholi, fils de Levi, fils d'Iſ-

℣. 15. *expl.* qui fuſſent ſimples Levites, & non prêtres. *Eſtius.*

rael, & Sarabia // avec ſes fils & ſes freres qui étoient dix-huit perſonnes,

& Sarabiam & filios ejus & fratres ejus decem & octo,

19. & Haſabia & Iſaïe des enfans de Merari avec ſes freres, & ſes fils qui étoient vingt perſonnes;

19. & Haſabiam, & cum eo Iſaiam de filiis Merari, fratreſque ejus & filios ejus viginti:

20. & deux cens vingt Nathinéens de ceux que David & les princes avoient inſtitués pour ſervir les Levites. Toutes ces perſonnes étoient diſtinguées & nommées par leurs noms //.

20. & de Nathinæis, quos dederat David & principes ad miniſteria Levitarum, Nathinæos ducentos viginti: omnes hi ſuis nominibus vocabantur.

21. Etant ſur le bord du fleuve Ahava, je publiai un jeûne // pour nous affliger devant le Seigneur notre Dieu, & pour lui demander qu'il nous conduisît heureuſement dans notre chemin, nous, nos enfans, & tout ce que nous portions avec nous.

21. Et prædicavi ibi jejunium juxta fluvium Ahava, ut affligeremur coram Domino Deo noſtro, & peteremus ab eo viam rectam nobis & filiis noſtris, univerſæque ſubſtantiæ noſtræ.

22. Car j'eus honte de demander au roi une eſcorte de cavaliers pour nous défendre de nos ennemis pendant le chemin //; parceque nous

22. Erubui enim petere à rege auxilium & equites, qui defenderent nos ab inimico in via: quia dixeramus regi: Ma-

℣. 18. *autr.* ſavoir Sarabia, &c. *Synopſ.*

℣. 20. *expl.* Tous ceux-ci étoient les principaux d'entre les Nathinéens. *Menoch.*

℣. 21. Selon un Interprete ce jeûne dura huit jours; & ne commença qu'après les trois jours marqués au v. 15. *Menoch.*

℣. 22. *expl.* craignant que le roi ne crût que nous manquions de confiance en notre Dieu. *Menoch.*

nus Dei noſtri eſt ſuper omnes, qui quærunt eum in bonitate: & imperium ejus, & fortitudo ejus, & furor ſuper omnes, qui derelinquunt eum.

avions dit au roi : La main *favorable* de notre Dieu eſt ſur tous ceux qui le cherchent ſincerement : & ſon empire, ſa puiſſance & ſa fureur éclatent ſur tous ceux qui l'abandonnent.

23. *Jejunavimus autem, & rogavimus Deum noſtrum per hoc : & evenit nobis proſperè.*

23. Nous jeûnâmes donc, & nous fîmes dans ce deſſein ‖ notre prière à notre Dieu, & tout nous ſucceda heureuſement.

§. 3. *Vaſes rapportés de Babylone.*

24. *Et ſeparavi de principibus ſacerdotum duodecim, Sarabiam, & Haſabiam, & cum eis de fratribus eorum decem,*

24. Et je choiſis douze d'entre les premiers des prêtres que je ſeparai des autres, Sarabias, Haſabias, & dix d'entre leurs freres,

25. *appendique eis argentum & aurum, & vaſa conſecrata domûs Dei noſtri, quæ obtulerat rex & conſiliatores ejus, & principes ejus, univerſuſque Iſrael eorum qui inventi fuerant :*

25. & je peſai devant eux l'argent & l'or, & les vaſes conſacrés ‖ de la maiſon de notre Dieu, que le roi, ſes conſeillers & ſes princes, & tous ceux qui s'étoient trouvés dans Iſrael avoient offerts au Seigneur.

26. *& appendi in manibus eorum argenti talenta ſexcenta*

26. Je peſai entre leurs mains ſix cens cinquante talens d'argent, cent va-

℣. 23. *lettr.* per hoc. *Sept.* de hoc. *Menoch.*

℣. 25. *expl.* Les vaſes offerts & ſeparés pour l'uſage du temple, c'eſt-à dire, ceux qui m'avoient été confiés. *Synopſ.*

ſes d'argent ", cent talens d'or ;

quinquaginta, & vaſa argentea centum, auri centum talenta :

27. vingt taſſes d'or du poids de mille drachmes, & de deux vaſes d'un airain clair & brillant, auſſi beaux que s'ils euſſent été d'or.

27. *& crateres aureos viginti, qui habebant ſolidos millenos, & vaſa aris fulgentis optimi duo, pulchra ut aurum.*

28. Et je leur dis : Vous êtes les ſaints du Seigneur ; & ces vaſes ſont ſaints, comme tout cet or & cet argent, qui a été offert volontairement au Seigneur au Dieu de nos peres.

28. *Et dixi eis : Vos ſancti Domini, & vaſa ſancta, & argentum & aurum quod ſponte oblatum eſt Domino Deo patrum noſtrorum :*

29. Gardez *donc ce dépôt* avec grand ſoin, juſqu'à ce que vous *le* rendiez dans le même poids à Jeruſalem aux princes des prêtres, aux Levites & aux chefs des familles d'Iſrael, pour être conſervé au tréſor de la maiſon du Seigneur.

29. *vigilate & cuſtodite, donec appendatis coram principibus ſacerdotum, & Levitarum, & ducibus familiarum Iſrael in Jeruſalem, in theſaurum domûs Domini.*

30. Les prêtres & les Levites reçurent cet argent, cet or, & ces vaſes dans le même poids *qui leur fut marqué*, pour les porter à Jeruſalem dans la maiſon de notre Dieu.

30. *Suſceperunt autem ſacerdotes & Levitæ pondus argenti, & auri, & vaſorum, ut deferrent Jeruſalem in domum Dei noſtri.*

31. Nous partîmes donc du bord du fleuve Ahava

31. *Promovimus ergo à flumine Ahava*

" 26. *Hebr.* peſant cent talens.

duodecimo die menſis primi, ut pergeremus Jeruſalem : & manus Dei noſtri fuit ſuper nos, & liberavit nos de manu inimici & inſidiatoris in via.

le douziéme jour du premier mois [y] pour aller à Jeruſalem, & la main favorable de notre Dieu fut ſur nous, & il nous délivra des mains de nos ennemis, & de tous ceux qui nous dreſſoient des embuches pendant le voyage.

§. 4. *Arrivée à Jeruſalem.*

32. *Et venimus Jeruſalem, & manſimus ibi tribus diebus.*

32. Nous arrivâmes à Jeruſalem, & après y avoir demeuré trois jours,

33. *Die autem quartâ appenſum eſt argentum, & aurum, & vaſa in domo Dei noſtri, per manum Meremoth filii Uriæ ſacerdotis, & cum eo Eleazar filius Phinees, cùmque eis Jozabed filius Joſue, & Noadaia filius Bennoi Levita,*

33. le quatriéme jour l'argent, l'or, & les vaſes furent portés en la maiſon de notre Dieu par Meremoth fils d'Urie prêtre, qui étoit accompagné d'Eleazar fils de Phinées; & Jozabed fils de Joſué, & Noadaïa fils de Bennoï Levites étoient avec eux.

34. *juxta numerum & pondus omnium : deſcriptumque eſt omne pondus in tempore illo.*

34. Tout fut livré par compte & par poids, & on écrivit alors ce que peſoit chaque choſe.

35. *Sed & qui venerant de captivitate filii tranſmigrationis, obtulerunt holocautomata Deo Iſrael, vitulos duode-*

35. Les enfans d'Iſrael qui étoient revenus de captivité, offrirent auſſi pour holocauſte au Dieu d'Iſrael douze veaux pour tout le peuple d'Iſrael,

[y]. 31. *expl.* Niſan, qui répond en partie au mois de Mars, & en partie au mois d'Avril.

quatre-vingt seize beliers, soixante & dix-sept agneaux, & douze boucs pour le peché ; & le tout *fut offert* en holocauste au Seigneur.

cim pro omni populo Israel, arietes nonaginta sex, agnos septuaginta septem, hircos pro peccato duodecim : omnia in holocaustum Domino.

36. Ils donnerent les édits du roi aux satrapes qui étoient de sa Cour, & aux gouverneurs des payis au-delà du fleuve, lesquels commencerent à favoriser le peuple & la maison de Dieu.

36. *Dederunt autem edicta regis satrapis, qui erant de conspectu regis, & ducibus trans flumen, & elevaverunt populum & domum Dei.*

CHAPITRE IX.

§. 1. *Douleur d'Esdras à cause des mariages faits avec les idolâtres.*

L'an du monde 3588. Avant J. C. 466.

1. APrès que cela fut fait, les chefs *des tribus* me vinrent dire : Le peuple d'Israel, les prêtres & les Levites ne se sont point separés des abominations des peuples de ce payis, des Chananéens, des Hethéens, des Pherezéens, des Jebuséens, des Ammonites, des Moabites, des Egyptiens & des Amorrhéens :

1. *POstquàm autem hæc completa sunt, accesserunt ad me principes, dicentes : Non est separatus populus Israel, sacerdotes & Levita, à populis terrarum, & abominationibus eorum, Chananæi videlicet, & Hethæi, & Pherezæi, & Jebusæi, & Ammonitarum, & Moabitarum, & Ægyptiorum, & Amorrhæorum :*

2. car ils ont pris de leurs filles, & les ont épou-

2. *tulerunt enim de filiabus eorum sibi*

& filiis ſuis, & commiſcuerunt ſemen ſanctum cum populis terrarum : manus etiam principum & magiſtratuum fuit in tranſgreſſione hac prima.

ſées. Ils ont donné auſſi de ces filles à leurs fils, & ils ont mêlé la race ſainte avec les nations // : & les chefs *des familles* & les magiſtrats ſont entrés les premiers dans ce violement de la loi.

3. *Cùmque audiſſem ſermonem iſtum, ſcidi pallium meum, & tunicam, & evelli capillos capitis mei & barbæ, & ſedi mœrens.*

3. Lorſque je les eus entendu parler de la ſorte, je déchirai mon manteau & ma tunique, je m'arrachai les cheveux de la tête & les poils de la barbe //, & je m'aſſis tout abbatu de triſteſſe //.

4. *Convenerunt autem ad me omnes, qui timebant verbum Dei Iſrael, pro tranſgreſſione eorum qui de captivitate venerant, & ego ſedebam triſtis uſque ad ſacrificium veſpertinum :*

4. Tous ceux qui craignoient la parole de Dieu d'Iſrael s'aſſemblerent auprès de moi, pour ce violement de la loi, qu'avoient commis ceux qui étoient revenus de captivité //, & je demeurai aſſis & tout triſte juſqu'au ſacrifice du ſoir //.

℣. 2. Voyez *Exod.* 34. 12. *&* 16.

℣. 3. *expl.* Ce n'eſt point ici un emportement & une impatience ; mais c'eſt l'effet très-louable de la juſte douleur dont ce ſaint prêtre fut pénetré en conſiderant l'aveuglement ſi déplorable de ſon peuple, que les châtimens de Dieu n'avoient pas rendu plus ſage, & dont le cœur ne lui étoit point devenu plus ſoumis après les rudes épreuves d'une ſi longue captivité.

Ibid. *expl.* dans le parvis du temple. *infr.* 10.

℣. 4. *expl.* ſous les regnes de Darius & d'Artaxercès : car ceux qui étoient revenus du tems de Cyrus étoient morts, puiſqu'il y avoit déja quatre-vingt ans que les Iſraélites étoient en liberté. *Menoch.*

Ibid. Voyez *Exod.* 29. 38.

§. 2. *Priere d'Eſdras.*

5. Et lorſqu'on offroit le ſacrifice du ſoir, je me levai de l'affliction où j'avois été, & ayant mon manteau & mes tuniques déchirées, je me mis à genoux, & j'étendis mes mains vers le Seigneur mon Dieu,

5. *& in ſacrificio veſpertino ſurrexi de afflictione mea, & ſciſſo pallio & tunicâ, curvavi genua mea, & expandi manus meas ad Dominum Deum meum,*

6. & je lui dis : Mon Dieu, je ſuis dans la confuſion, & j'ai honte de lever les yeux devant vous, parceque nos iniquités ſe ſont multipliées par-deſſus notre tête,

6. *& dixi : Deus meus, confundor & erubeſco levare faciem meam ad te : quoniam iniquitates noſtræ multiplicatæ ſunt ſuper caput noſtrum, & delicta noſtra creverunt uſque ad cœlum,*

7. depuis le tems de nos peres, & que nos pechés ſe ſont accrus & ſont montés juſques au ciel. Nous ſõmes tombés auſſi nous-mêmes juſqu'aujourd'hui dans de grands pechés, & nos iniquités ont été cauſe que nous avons été livrés, nous, nos rois & nos prêtres, entre les mains des rois des nations, & que nous avons été abandonnés, comme nous le ſommes encore aujourd'hui, à l'épée, à la ſervitude, au pillage, aux inſultes & à la confuſion.

7. *à diebus patrum noſtrorum : ſed & nos ipſi peccavimus graviter uſque ad diem hanc, & in iniquitatibus noſtris traditi ſumus ipſi, & reges noſtri, & ſacerdotes noſtri, in manum regum terrarum, & in gladium, & in captivitatem, & in rapinam, & in confuſionem vultûs, ſicut & die hac.*

8. Et maintenant le Sei-

8. *Et nunc quaſi pa-*

rum & ad momentum facta eſt deprecatio noſtra apud Dominum Deum noſtrum, ut dimitterentur nobis reliquiæ & daretur nobis paxillus in loco ſancto ejus, & illuminaret oculos noſtros Deus noſter, & daret nobis vitam modicam in ſervitute noſtra;

gneur notre Dieu a écouté un peu nos prieres, & nous fait une grace comme d'un moment [11] pour nous laiſſer ce qui étoit demeuré d'entre nous, pour nous donner un établiſſement dans ſon lieu ſaint, pour éclairer nos yeux [12], & pour nous laiſſer un peu de vie [13] dans notre eſclavage.

9. *quia ſervi ſumus, & in ſervitute noſtra non dereliquit nos Deus noſter, ſed inclinavit ſuper nos miſericordiam coram rege Perſarum, ut daret nobis vitam, & ſublimaret domum Dei noſtri, & extrueret ſolitudines ejus, & daret nobis ſepem in Juda & Jeruſalem.*

9. Car nous ſommes eſclaves, & notre Dieu ne nous a pas abandonnés dans notre captivité, mais il nous a fait trouver grace & miſericorde devant le roi des Perſes, afin qu'il nous donnât la vie, qu'il élevât la maiſon de notre Dieu, qu'il la rebatît après avoir été longtems déſolée, & qu'il nous laiſsât un lieu de retraite dans Juda & dans Jeruſalem.

10. *Et nunc quid*

10. Et maintenant, ô

℣. 8. *expl.* Eſdras craignoit peutêtre que les nouveaux crimes de ſon peuple ne portaſſent Dieu à l'abandonner de nouveau. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* les yeux de notre eſprit : pour nous faire reconnoître ſa juſtice & ſa miſericorde ; afin qu'avouant nos pechés nous en faiſions pénitence. *Ou bien* par cette lumiere il entend la joie & la conſolation que Dieu leur avoit procurée. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* de conſolation & de ſoulagement après notre captivité paſſée ; & dans l'aſſujettiſſement où nous ſommes encore aux rois de Perſe. Car les Juifs n'avoient pas encore ſecoué tout-à-fait le joug, & ne jouiſſoient pas encore d'une entiere liberté. *Synopſ.*

mon Dieu, que dirons-nous après tant de graces? puiſque nous avons violé vos commandemens,

dicemus, Deus noſter, poſt hæc? quia dereliquimus mandata tua,

11. que vous nous avez donnés par les prophetes vos ſerviteurs, en nous diſant: La terre que vous allez poſſeder, eſt une terre impure, comme le ſont celles de tous les autres peuples, & elle eſt remplie des ordures & des abominations dont ils l'ont couverte depuis un bout juſqu'à l'autre.

11. *qua præcepiſti in manu ſervorum tuorum prophetarum, dicens: Terra, ad quam vos ingredimini ut poſſideatis eam, terra immunda eſt, juxta immũditiam populorum, ceterarumque terrarum, abominationibus eorum qui repleverunt eam ab ore uſque ad os in coinquinatione ſua.*

Deut. 7. 3. 12. C'eſt pourquoi ne donnez point vos filles à leurs fils, ne prenez point leurs filles pour les faire épouſer à vos fils, & ne recherchez jamais ni leur paix, ni leur proſperité; afin que vous deveniez puiſſans, que vous mangiez *en repos* les biens de cette terre, & qu'après vous vos enfans en héritent & en jouiſſent pour jamais.

12. *Nunc ergo filias veſtras ne detis filiis eorum, & filias eorum ne accipiatis filiis veſtris, & non quæratis pacem eorum, & proſperitatem eorum, uſque in æternum: ut confortemini, & comedatis quæ bona ſunt terræ & heredes habeatis filios veſtros uſque in ſæculum.*

13. Après tous ces maux qui nous ſont arrivés, à cauſe de nos œuvres très-déreglées & de nos grands pechés, vous nous avez délivrés de nos iniquités, ô mon Dieu, & vous

13. *Et poſt omnia quæ venerunt ſuper nos in operibus noſtris peſſimis, & in delicto noſtro magno, quia tu, Deus noſter, liberaſti nos de in-*

quitate noſtra, & dediſti nobis ſalutem ſicut eſt hodie,

14. *ut non converteremur, & irrita faceremus mandata tua, neque matrimonia jungeremus cum populis abominationum iſtarum. Numquid iratus es nobis uſque ad conſummationem ne dimitteres nobis reliquias ad ſalutem?*

15. *Domine Deus Iſrael, juſtus es tu: quoniam derelicti ſumus, qui ſalvaremur ſicut die hac. Ecce coram te ſumus in delicto noſtro, non enim ſtari poteſt coram te ſuper hoc.*

nous avez ſauvés, comme nous le voyons aujourd'hui;

14. *Vous l'avez fait* afin que nous ne retournaſſions point en arriere, que nous ne violaſſions point vos commandemens, & que nous ne fiſſions point d'alliance par les mariages avec les peuples abandonnés à toutes ces abominations. O *Seigneur*, ſerez-vous en colere contre nous juſqu'à nous perdre entierement ", ſans laiſſer aucun reſte de votre peuple pour le ſauver?

15. O Seigneur Dieu d'Iſrael, vous êtes juſte". Nous ſommes aujourd'hui les ſeuls reſtes de *votre peuple*, qui attendons le ſalut de vous. Vous nous voyez *abbatus* devant vos yeux, dans la vûe de notre peché: car après cet excès on ne peut pas ſubſiſter " devant votre face.

℣. 14. *expl.* Voudriez-vous exterminer tout Iſrael?

℣. 15. *expl.* Quelque raiſon que vous ayez de nous perdre entierement, vous êtes trop juſte pour oublier les promeſſes que vous avez faites à Abraham & à David nos peres. *Ou bien*, il paroît combien votre juſtice eſt redoutable, puiſque nous voici les ſeuls reſtes de votre peuple.

Ibid. *expl.* Il ne nous reſte aucune excuſe pour défendre notre peché: & ſi vous nous condanniez ſelon nos mérites, nous ſerions perdus ſans reſſource: mais l'unique moyen d'eſperer notre ſalut, c'eſt de nous anéantir devant vous. *Synopſ.*

CHAPITRE X.

§. 1. *Le peuple prend la réſolution de renvoyer les femmes étrangeres.*

La même année 3538.

1. LOrſqu'Eſdras prioit de cette ſorte, qu'il imploroit *la miſericorde de Dieu*, qu'il pleuroit, & qu'il étoit étendu par terre devant le temple de Dieu, une grande foule du peuple d'Iſrael, d'hommes & de femmes & de petits enfans, s'aſſembla autour de lui, & le peuple verſa une grande abondance de larmes.

1. *Sic ergo orante Eſdrâ; & implorante eo, & flente, & jacente ante templum Dei, collectus eſt ad eum de Iſrael cœtus grandiſſimis virorum & mulierum & puerorum, & flevit populus fletu multo.*

2. Alors Sechenias fils de Jehiel *l'un* des enfans d'Elam, dit à Eſdras: Nous avons violé la loi de notre Dieu ", nous avons épouſé des femmes des nations étrangeres: & maintenant ſi Iſrael ſe repent " de peché,

2. *Et reſpondit Sechenias filius Jehiel de filiis Ælam, & dixit Eſdræ: Nos prævaricati ſumus in Deum noſtrum, & duximus uxores alienigenas de populis terræ: & nunc, ſi eſt pœnitentia in Iſrael ſuper hoc,*

3. faiſons alliance avec le Seigneur notre Dieu;

3. *percutiamus fœdus cum Domino Deo*

℣. 2. *expl.* Il parle au nom du peuple: étant peutêtre exemt de faute lui-même. *Synopſ.*

Ibid. *Hebr. & Sept.* s'il y a quelque eſperance, *i. e.* d'appaiſer la colere de Dieu, & d'obtenir le pardon de ce peché. *Sa. Menoch. Tirin.*

noſtro, ut projiciamus univerſas uxores, & eos qui de his nati ſunt juxta voluntatem Domini, & eorum qui timent præceptum Domini Dei noſtri: ſecundùm legem fiat.

chaſſons toutes ces femmes & ceux qui en ſont nés; nous conformant à la volonté du Seigneur, & de ceux qui reverent les préceptes du Seigneur notre Dieu; & que tout ſe faſſe ſelon la loi ||.

4. *Surge, tuum eſt decernere, noſque erimus tecum: confortare, & fac.*

4. Levez-vous; c'eſt à vous à ordonner ||. Nous ſerons avec vous ||; revêtez-vous de force, & agiſſez.

5. *Surrexit ergo Eſdras, & adjuravit principes ſacerdotum & Levitarum, & omnem Iſrael, ut facerent ſecundùm verbum hoc, & juraverunt.*

5. Eſdras ſe leva, & obligea les princes des prêtres & des Levites, & tout le peuple d'Iſrael, de lui promettre avec ſerment, qu'ils feroient ce qu'on venoit de dire, & ils le *lui* jurerent.

6. *Et ſurrexit Eſ-*

6. Eſdras ſe leva || de

℣. 3. Un ſavant Interprete prétend qu'il n'eſt pas certain ſi le peuple répudia en effet ces femmes, ou s'il ſe ſépara ſeulement de demeure d'avec elles. N'étant pas conſtant parmi les Interpretes, que ces ſortes de mariages fuſſent nuls. Il eſt incertain auſſi ſi les peres éloignerent leurs enfans nés de ces mariages, ou s'ils ſe contenterent de les faire circoncire, & de leur faire renoncer au culte ſuperſtitieux de leurs meres; puiſqu'il n'en eſt point parlé dans la ſuite. Ce dernier ſentiment eſt celui de Bede. *Eſtius.*

℣. 4. *expl.* Sechenias dit à Eſdras que c'étoit à lui à ordonner, tant à cauſe qu'il avoit une parfaite connoiſſance de la loi, que parcequ'il avoit reçû un plein pouvoir du roi des Perſes, de faire obſerver aux Juifs la loi de leur Dieu.

Ibid. *expl.* nous vous aiderons & vous appuyerons de tout notre pouvoir. *Varab.*

℣. 6. *expl.* ſortit; car il étoit déja levé.

devant la maiſon de Dieu, & s'en alla à la chambre de Johanan fils d'Eliaſib ", où étant entré, il ne mangea point de pain, & ne but point d'eau, parcequ'il pleuroit le peché de ceux qui étoient revenus de captivité.

dras ante domum Dei, & abiit ad cubiculum Johanan filii Eliaſib, & ingreſſus eſt illuc, panem non comedit, & aquam non bibit: lugebat enim tranſgreſſionem eorum, qui venerant de captivitate.

7. Alors on fit publier dans Juda & dans Jeruſalem : Que tous ceux qui étoient revenus de captivité s'aſſemblaſſent à Jeruſalem :

7. *Et miſſa eſt vox in Juda & in Jeruſalem omnibus filiis tranſmigrationis, ut congregarentur in Jeruſalem :*

8. & que quiconque ne s'y trouveroit pas dans trois jours, ſelon l'ordre des princes & des anciens ", perdroit tout ſon bien, & ſeroit chaſſé de l'aſſemblée de ceux qui étoient revenus en leur payis.

8. *& omnis qui non venerit in tribus diebus juxta conſilium principum & ſeniorum, auferetur univerſa ſubſtantia ejus, & ipſe abjicietur de cœtu tranſmigrationis.*

§. 2. *On renvoie les femmes étrangeres.*

9. Ainſi tous ceux de Juda & de Benjamin " furent aſſemblés en trois jours à Jeruſalem, & y

9. *Convenerunt igitur omnes viri Juda & Benjamin in Jeruſalem tribus diebus,*

℣. 6. *expl.* peutêtre pour y tenir conſeil ſur ce qu'il y avoit à faire. Ce Johanan étoit autre que le prêtre de ce nom, ou n'étoit pas l'aîné d'Eliaſib. *Synopſ.*

℣. 8. *expl.* Eſdras, quoique revêtu de toute l'autorité du roi, voulut que cette ordonnance fût faite par les princes & les anciens. *Synopſ.*

℣. 9. *expl.* avec ceux des autres tribus, qui avoient pris le nom de Juifs de celle de Juda depuis leur retour de captivité. *Synopſ.*

ipſe eſt menſis nonus, vigeſimo die menſis: & ſedit omnis populus in platea domûs Dei, trementes pro peccato & pluviis.

vinrent le vingtiéme jour du neuviéme mois ″ : & tout le peuple ſe tint dans la place de devant le temple de Dieu, étant tout tremblans à cauſe de leurs pechés, & des *grandes* pluies *qu'il faiſoit alors.*

10. *Et ſurrexit Eſdras ſacerdos, & dixit ad eos: Vos tranſgreſſi eſtis, & duxiſtis uxores alienigenas, ut adderitis ſuper delictum Iſrael.*

10. Et Eſdras prêtre ſe levant, leur dit : Vous avez violé la loi *du Seigneur*, & vous avez épouſé des femmes étrangeres pour ajouter *encore* ce peché à tous ceux d'Iſrael.

11. *Et nunc date confeſſionem Domino Deo patrum veſtrorum, & facite placitum ejus, & ſeparamini à populis terræ, & ab uxoribus alienigenis.*

11. Maintenant donc rendez gloire ″ au Seigneur le Dieu de vos peres, faites ce qui lui eſt agréable, & ſeparez-vous des nations & des femmes étrangeres.

12. *Et reſpondit univerſa multitudo dixitque voce magnâ: Juxta verbum tuum ad nos, ſic fiat.*

12. Tout le peuple répondit à haute voix : Que ce que vous nous avez dit, ſoit executé.

13. *Verùntamen quia populus multus eſt, & tempus pluviæ, & non ſuſtinemus ſtare foris, & opus non eſt diei*

13. Mais parceque l'aſſemblée du peuple eſt grande, & que pendant cette pluie nous ne pouvons demeurer dehors,

℣. 9. *expl.* appellé *Caſleu*, & qui répond en partie au mois de Novembre.

℣. 11. *expl.* Dieu eſt glorifié lorſque l'homme confeſſe ſes pechés & obſerve ſa loi. Eſdras demande à ſon peuple l'un & l'autre. *Synopſ.*

outre que ce n'eſt pas ici l'ouvrage d'un jour ni de deux, le peché que nous avons commis étant très-grand ″,

unius vel duorum (vehementer quippe peccavimus in ſermone iſto)

14. qu'on établiſſe des chefs dans tout le peuple; que tous ceux d'entre nous qui ont épouſé des femmes étrangeres viennent au jour qu'on leur marquera, & que les anciens & les magiſtrats de chaque ville viennent avec eux ″, juſqu'à ce que nous ayons détourné de deſſus nous la colere de notre Dieu ″, que nous nous ſommes attirée par ce peché.

14. *conſtituantur principes in univerſa multitudine: & omnes in civitatibus noſtris qui duxerunt uxores alienigenas, veniant in temporibus ſtatutis, & cum his ſeniores per civitatem & civitatem, & judices ejus donec avertatur ira Dei noſtri à nobis ſuper peccato hoc.*

15. Jonathan fils d'Azahel, & Jaaſia fils de Thecué furent donc établis pour cette affaire, & Meſollam & Sebethaï Levites les y aiderent ″.

15. *Igitur Jonathan filius Azahel, & Jaaſia filius Thecue, ſteterunt ſuper hoc, & Meſollam & Sebethai Levites adjuverunt eos:*

16. Et ceux qui étoient revenus de captivité firent ce qui étoit ordonné. Eſ-

16. *Feceruntque ſic filii tranſmigrationis. Et abierunt, Eſdras*

℣. 13. *expl.* c'eſt-à-dire, y en ayant un très-grand nombre qui ſont tombés dans ce peché: c'eſt pourquoi il faut du tems pour executer toutes choſes avec ordre.

℣. 14. *expl.* pour atteſter leur ſéparation. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* nous nous ſoyons rendu digne de la miſericorde de Dieu, en nous ſéparant & renonçant au peché.

℣. 15. *expl.* Qui étoient des plus conſidérables entre les prêtres, & qui peut-être ſeuls entre tous les prêtres n'étoient pas coupables du crime qu'il falloit punir. *Synopſ.*

ſacerdos, & viri principes familiarum, in domos patrum ſuorum; & omnes per nomina ſua, & ſederunt in die primo menſis decimi ut quærerent rem.

dras prêtre, & les chefs des familles allerent dans les maiſons de leurs peres, chacun ſelon ſon nom, & ils commencerent au premier jour du dixiéme mois de faire leurs informations.

17. *Et conſummati ſunt omnes viri, qui duxerant uxores alienigenas, uſque ad diem primam menſis primi.*

17. Et le dénombrement de ceux qui avoient épouſé des femmes étrangeres, fut achevé le premier jour du premier mois *de l'année.*

18. *Et inventi ſunt de filiis ſacerdotum, qui duxerant uxores alienigenas. De filiis Joſue filii Joſedec, & fratres ejus, Maaſia, & Eliezer, & Jarib, & Godolia.*

18. Entre les enfans des prêtres, on trouva ceux-ci qui avoient épouſé des femmes étrangeres. Des enfans de Joſué, les fils de Joſedec & ſes freres, Maaſia & Eliezer, Jarib & Godolia.

19. *Et dederunt manus ſuas ut ejicerent uxores ſuas, & pro delicto ſuo arietem de ovibus offerrent.*

19. Et ils conſentirent à chaſſer leurs femmes, & à offrir un belier du troupeau pour leur peché.

§. 3. *Noms de ceux qui avoient épouſé des étrangeres.*

20. *Et de filiis Emmer, Hanani, & Zebedia.*

20. Des enfans d'Emmer, Hanani & Zebedia.

21. *Et de filiis Harim, Maaſia, & Elia, & Semeia, & Jehiel, & Oziæ.*

21. Des enfans d'Harim, Maaſia & Elia, Semeïa, Jehiel, & Ozias.

22. *Et de filiis Phaſ-*

22. Des enfans de Phaſ-

hur, Elioenaï, Maasia, Ismahel, Nathanael, Jozabed, & Elasa.

hur, Elioenai, Maasia, Ismahel, Nathanael, Jozabed, & Elasa.

23. Des enfans des Levites, Jozabed, Semeï, Celaïa; c'est le même qui est appellé Calita, Phataïa, Juda, & Eliezer.

23. *Et de filiis Levitarum, Jozabed, & Semei, & Celaia, ipse est Calitha, Phataia, Juda, & Eliezer.*

24. Des chantres, Eliasib: des portiers, Sellum, Telem, & Uri.

24. *Et de cantoribus, Eliasib. Et de janitoribus, Sellum, & Telem, & Uri.*

25. D'Israel ", des enfans de Pharos, Remeïa, Jezia, Melchia, Miamin, Eliezer, Melchia & Banea.

25. *Et ex Israel, de filiis Pharos, Remeia, & Jezia, & Melchia, & Miamin, & Eliezer, & Melchia, & Banea.*

26. Des enfans d'Elam, Mathania, Zacharias, Jehiel, Abdi, Jerimoth & Elia.

26. *Et de filiis Ælam, Mathania, Zacharias, & Jehiel, & Abdi, & Jerimoth, & Elia.*

27. Des enfans de Zethua, Elioenaï, Eliasib, Mathania, Jerimuth, Zabad & Aziza.

27. *Et de filiis Zethua, Elioenai, Eliasib, Mathania, & Jerimuth, & Zabad, & Aziza.*

28. Des enfans de Bebaï, Johanan, Hanania, Zabbaï & Athalaï.

28. *Et de filiis Bebai, Johanan, Hanania, Zabbai, Athalai.*

29. Des enfans de Bani, Mosollam, Melluch,

29. *Et de filiis Bani, Mosollam, &*

" *v.* 25. *expl.* tant d'entre ceux des autres tribus que de celle de Levi, dont il a fait le détail jusqu'ici. *Tirin.*

Melluch, & Adaia, Jaſub, & Saal, & Ramoth.

Adaïa, Jaſub, Saal & Ramoth.

30. *Et de filiis Phahath Moab, Edna, & Chalal, Banaias, & Maaſias, Mathanias, Beſeleel, Bennui, & Manaſſe.*

30. Des enfans de Phahath Moab, Edna, Chalal, Banaïas, Maaſias, Mathanias, Beſeléel, Bennui & Manaſſé.

31. *Et de filiis Herem, Eliezer, Joſue, Melchias, Semeias, Simeon,*

31. Des enfans de Herem, Eliezer, Joſué, Melchias, Semeïas & Simeon,

32. *Benjamin, Maloch, Samarias.*

32. Benjamin, Maloch, Samarias.

33. *Et de filiis Haſom, Mathanai, Mathatha, Zabad, Eliphelet, Jermai, Manaſſe, Semei.*

33. Des enfans d'Haſom, Mathanaï, Mathatha, Zabad, Eliphelet, Jermaï, Manaſſé, & Semeï.

34. *De filiis Bani, Maaddi, Amram, & Vel,*

34. Des enfans de Bani, Maaddi, Amram & Vel,

35. *Baneas, & Badaias, Cheliau,*

35. Baneas, Badaïas, Cheliau,

36. *Vania Marimuth, & Eliaſib,*

36. Vania, Marimuth, Eliaſib,

37. *Mathanias, Mathanai, & Jaſi,*

37. Mathanias, Mathanaï, Jaſi,

38. *& Bani, & Bennui, Semei,*

38. Bani, Bennui, Semeï,

39. *& Salmias, & Nathan, & Adaias,*

39. Salmias, Nathan, Adaïas,

40. *& Mechnedebai, Siſai, Sarai,*

40. Mechnedebaï, Siſaï, Saraï,

41. *Ezrel, & Selemiau, Semeria,*

41. Ezrel, Selemiau, Semeria,

62. Sellum, Amaria, & Joſeph.

43. Des enfans de Nebo, Jehiel, Mathathias, Zabad, Zabina, Jeddu, Joel & Banaïa.

44. Toutes ces perſonnes avoient pris des femmes étrangeres; & il y en avoit quelques-unes [11] qui avoient eu des enfans.

42. *Sellum, Amaria, Joſeph.*

43. *De filiis Nebo, Jehiel, Mathathias, Zabad, Zabina, Jeddu, & Joel, & Banaia.*

44. *Omnes hi acceperant uxores alienigenas, & fuerunt ex eis mulieres, quæ pepererant filios.*

[11] ℣. 44. *expl.* Il ſemble que Dieu par une providence particuliere, avoit permis que peu de ces femmes euſſent des enfans, pour empêcher que la trop grande attache que les Iſraélites auroient à leurs enfans ne fût un obſtacle à cette ſéparation. *Synopſ.*

Fin du premier Livre d'Eſdras.

LIVRE

LIVRE
DE NEHEMIAS,
QUI EST LE SECOND
D'ESDRAS.

*Ce Livre n'en faiſoit autrefois qu'un ſeul avec le précedent chez les Hebreux, comme le diſent les anciens Peres, & ſur-tout ſaint Jerôme, & c'eſt par cette raiſon qu'ils portent tous deux le même nom d'*ESDRAS. *Dans les exemplaires Latins, celui-ci eſt appellé à juſte titre le livre de* NEHEMIE, *puiſque Nehemie s'en declare lui-même l'Auteur au commencement, & que ce Livre contient ſon hiſtoire. Que Nehemie y parle toujours en premiere perſonne; il la commence au tems où Eſdras avoit laiſſé la ſienne, depuis la vingt-uniéme année du regne d'Artaxercès-Longuemain, l'an du monde 3550, & qu'il la continue juſques au regne de Darius-Nothus, qui commença à regner vers l'an 3581. Ce Livre contient l'hiſtoire de trente-une années. Nehemie vint en Judée quatre-vingt-deux ans après Zorobabel, & treize ans après Eſdras, auquel il ſurvêquit, & qui l'engagea, dit-on, d'écrire*

cette hiſtoire, qui contient l'entier rétabliſſement du Temple & du culte de Dieu, la pénitence & la converſion des Juifs.

Il eſt difficile de s'empêcher de douter qu'on n'ait ajouté quelques circonſtances à cette hiſtoire, puiſque quelques-unes ſont poſtérieures de beaucoup au tems de cet Auteur; additions dont on trouve des exemples dans preſque tous les autres Livres, ce qui n'empêche point que ces Livres ne ſoient en effet l'ouvrage de ceux dont ils portent le nom; c'eſt ce qu'on peut dire de quelques faits rapportés au chap. 12. depuis le premier verſet juſques au 27, & au chap. 13. v. 28.

LIVRE DE NEHEMIAS, QUI EST LE SECOND D'ESDRAS.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Affliction de Nehemias. Priere qu'il fait à Dieu.*

1. *Verba Nehemiæ filii Helchiæ. Et factum est in mense Casleu, anno vigesimo, & ego eram in Susis castro.*

1. Histoire de Nehemias fils de Helchias. La vingtiéme année *du regne d'Artaxercès* au mois de Casleu ||, lorsque j'étois dans le château de Suse ||. L'an du monde 3550. Avant J. C. 454.

2. *Et venit Hanani unus de fratri-*

2. Hanani l'un de mes freres || me vint trouver,

℣. 1. *expl.* le neuviéme mois, selon le compte des Juifs, qui répond en partie au mois de Novembre : mais c'étoit le premier du regne d'Artaxercès. *Voyez plus bas c.* 2. 1.

Ibid. *expl.* Suse étoit le sejour des rois de Perse pendant une partie de l'année. *Synops.*

℣. 2. *expl.* Juifs, ou même Levites, qui étoient revenus à Babylone à cause des miseres qu'ils éprouvoient en Judée. *Synops.* Or Nehemias étoit de la tribu de Levi. 2. *Machab.* 2. 15.

avec quelques-uns *de la tribu* de Juda ; & je leur demandai des nouvelles des Juifs qui étoient demeurés après la captivité, & qui vivoient encore, & de l'*état où étoit* Jerusalem.

bus meis, ipse & vir ex Juda: & interrogavi eos de Judais, qui remanserant & supererant de captivitate, & Jerusalem.

3. Ils me répondirent : Ceux qui sont restés après la captivité ", & qui demeurent en la province", sont dans une grande affliction & dans l'opprobre ". Les murailles de Jerusalem sont toutes détruites, & ses portes ont été consumées par le feu".

3. *Et dixerunt mihi: Qui remanserunt, & relicti sunt de captivitate ibi in provincia, in afflictione magna sunt, & in opprobrio: & murus Jerusalem dissipatus est, & porta ejus combusta sunt igni.*

4. Ayant entendu ces paroles, je m'assis, je pleurai, & je demeurai tout triste pendant plusieurs jours. Je jeûnai & je priai en la presence du Dieu du ciel.

4. *Cùmque audissem verba hujuscemodi, sedi, & flevi, & luxi diebus multis; jejunabam, & orabam ante faciem Dei cœli.*

5. Et je *lui* dis : Seigneur Dieu du ciel, qui êtes fort, grand & terrible, qui gardez votre alliance, & con-

5. *Et dixi: Quæso, Domine Deus cœli, fortis, magne atque terribilis, qui custodis*

℣. 3. *expl.* qui depuis leur captivité étoient retournés dans la Judée, que les Perses avoient réduite en province. *Synops.*

Ibid. *expl.* en la Judée.

Ibid. *expl.* de la part des peuples voisins qui les tourmentoient. *Menoch.*

Ibid *expl.* par leurs ennemis. On peut dire aussi avec quelques Interpretes, qu'elles étoient demeurées en cet état depuis que Nabuchodonosor avoit détruit Jerusalem, & que les rois de Perse n'avoient pas voulu permettre aux Juifs de relever leurs murailles, crainte de révolte. *Synops.*

pactum & misericordiam cum his qui te diligunt, & custodiunt mandata tua :

6. *fiant aures tuæ auscultantes, & oculi tui aperti : ut audias orationem servi tui, quam ego oro coram te hodie nocte & die, pro filiis Israel servis tuis : & confiteor pro peccatis filiorum Israel, quibus peccaverunt tibi : ego & domus patris mei peccavimus.*

servez votre misericorde à ceux qui vous aiment, & qui observent vos commandemens,

6. ayez, je vous prie, l'oreille attentive & les yeux ouverts pour écouter la priere de votre serviteur, que je vous offre maintenant pendant le jour & pendant la nuit, pour les enfans d'Israel vos serviteurs. Je vous confesse les pechés que les enfans d'Israel ont commis contre vous. Nous avons peché, moi & la maison de mon pere.

§. 2. *Suite de la Priere de Nehemias.*

7. *Vanitate seducti fumus, & non custodivimus mandatum tuum, & cæremonias, & judicia, quæ præcepisti Moysi famulo tuo.*

7. Nous avons été séduits par la vanité & le mensonge ; & nous n'avons point observé vos commandemens, vos cérémonies & vos ordonnances que vous aviez prescrites à Moïse votre serviteur.

8. *Memento verbi, quod mandasti Moysi servo tuo, dicens : Cùm transgressi fueritis, ego dispergam vos in populos :*

9. *& si revertamini ad me, & custodiatis præcepta mea, & faciatis ea ; etiam-*

8. Souvenez-vous de la parole que vous avez dite à votre serviteur Moïse : Lorsque vous aurez violé ma loi, je vous disperserai parmi les peuples : *Deut. 29. 28.*

9. & alors si vous revenez à moi, si vous observez mes préceptes, & que vous fassiez ce que je vous *Ibid. 30. 2. 3.*

ai commandé, quand vous auriez été emmenés juſques aux extrémités du monde, je vous raſſemblerai de ces payis-là, & je vous remenerai au lieu que j'ai choiſi pour y établir mon Nom.

ſi abducti fueritis ad extrema cœli, inde congregabo vos, & reducam in locum, quem elegi ut habitaret nomen meum ibi.

10. Ceux-ci, *Seigneur*, ſont vos ſerviteurs, & votre peuple que vous avez rachetés par votre ſouveraine force, & par votre main puiſſante.

10. *Et ipſi ſervi tui, & populus tuus: quos redemiſti in fortitudine tua magna, & in manu tua valida.*

11. Que votre oreille, Seigneur, ſoit attentive à la priere de votre ſerviteur, & aux prieres de vos ſerviteurs qui ſont réſolus de craindre votre Nom. Conduiſez aujourd'hui votre ſerviteur, & faites-lui trouver miſericorde devant ce prince ||. Car j'étois l'échanſon du roi.

11. *Obſecro, Domine, ſit auris tua attendens ad orationem ſervi tui, & ad orationem ſervorum tuorum, qui volunt timere nomen tuum: & dirige ſervum tuum hodie, & da ei miſericordiam ante virum hunc. Ego enim eram pincerna regis.*

℣. 11. *lettr.* cet homme. *expl.* afin que lorſqu'il lui parleroit, il l'écoutât favorablement.

CHAPITRE II.

§. 1. *Nehemie retourne à Jeruſalem.*

La même année 3550.

1. LA vingtiéme année du regne d'Artaxercès, au mois de Niſan ||

1. *Factum eſt autem in menſe Niſan, anno vigeſi-*

℣. 1. *expl.* Les années du regne d'Artaxercès ne répondoient pas aux années des Juifs. Ceux-ci commençoient

mo Artaxerxis regis : & vinum erat ante eum, & levavi vinum, & dedi regi : & eram quasi languidus ante faciem ejus.

on apporta du vin devant le roi. Je le pris, & le lui ſervis. Alors le roi me trouvant le viſage tout abbatu,

2. *Dixitque mihi rex : Quare vultus tuus tristis est, cùm te egrotum non videram ? non est hoc frustrà, sed malum nescio quod in corde tuo est. Et timui valdè, ac nimis :*

2. me dit : Pourquoi avez-vous le viſage ſi triſte, quoique vous ne me paroiſſiez pas malade? Il faut que vous en ayez ſujet, & que vous cachiez quelque mal qui vous tienne au cœur. Je fus ſaiſi *à ces paroles* d'une grande crainte ||,

3. *& dixi regi : Rex, in æternum vive ; quare non mœreat vultus meus, quia civitas domûs sepulchrorum patris mei deserta est, & por-*

3. & je dis au roi : O roi, que votre vie ſoit éternelle. Pourquoi mon viſage ne ſeroit-il pas abbattu, puiſque la ville où ſont les tombeaux de mes peres || eſt toute déſerte,

la leur par le mois de Niſan, qui répond en partie à notre mois de Mars : ainſi il eſt impoſſible, ſelon leur compte, que dans une même année, ce qui s'eſt fait au mois de Caſleu, c'eſt-à-dire au mois de Novembre, ait précedé ce qui s'eſt fait au mois de Niſan, & par conſéquent ce qui eſt rapporté au chap. 1. ne peut avoir précedé ce qui eſt dans celui-ci. Mais les Chaldéens comptoient leurs années ſelon les tems differens auſquels leurs rois commençoient à regner, & l'année du regne d'Artaxercès commença par le mois de Caſleu : & c'eſt ce compte que ſuit ici l'écrivain ſacré. On doit dire auſſi, que Nehemias s'appliqua au jeûne & à la priere pendant trois mois, & qu'il ne rentra en quartier qu'après ce tems là. *Synopſ.*

℣ 2. *expl.* Nehemias craignoit que le roi ne le ſoupçonnât de quelque mauvais deſſein, ou qu'il ne fût pas diſpoſé à lui accorder ſa demande dans un tems ſi peu propre ; & en préſence de pluſieurs perſonnes qui ne l'aimoient pas. *Tirin. Menoch.*

℣. 3. *Hebr.* patrum meorum.

& que ſes portes ont été brûlées ℣ ?

4. Le roi me dit : Que me demandez-vous ? Je priai le Dieu du ciel ℣ ,

5. & je dis au roi : Si ma demande ne déplaît pas au roi , & ſi votre ſerviteur vous eſt agréable , envoyez-moi , *je vous prie* , en Judée , à la ville des ſepulcres de mes peres, afin que je la faſſe rebâtir.

6. Le roi , & la reine qui étoit aſſiſe auprès de lui , me dirent : Combien durera votre voyage , & quand reviendrez-vous ? Je leur marquai le tems *de mon retour* , & le roi l'agréa , & il me permit de m'en aller.

7. Je lui dis encore : Je ſupplie le roi de me donner des lettres pour les gouverneurs du payis de delà le fleuve , afin qu'ils me faſſent paſſer *ſûrement* , juſqu'à ce que je ſois arrivé en Judée.

8. *Je le ſupplie* auſſi *qu'il me donne* une lettre pour Aſaph grand-maître de la

ta ejus combuſta ſunt igni ?

4. *Et ait mi rex , Pro qua re poſtulas ? Et oravi Deum cœli ,*

5. *& dixi ad regem : Si videtur regi bonum , & ſi placet ſervus tuus ante faciem tuam , ut mittas me in Judæam : ad civitatem ſepulchri patris mei, & ædificabo eam.*

6. *Dixitque mihi rex , & regina quæ ſedebat juxta eum : Uſque ad quod tempus erit iter tuum , & quando revertêris ? Et placuit ante vultum regis , & miſit me : & conſtitui ei tempus.*

7. *Et dixi regi : Si regi videtur bonum , epiſtolas det mihi ad duces regionis trans flumen , ut traducant me , donec veniam in Judæam :*

8. *& epiſtolam ad Aſaph cuſtodem ſaltûs regis , ut det mihi*

℣. 3. *expl.* ſous Nabuchodonoſor. *Eſtius.*

℣. 4. *expl.* Voici un exemple de l'uſage *des prieres* qu'on appelle *jaculatoires*. *Tirin.* Qui veut obtenir quelque grace d'un roi , doit s'adreſſer d'abord à Dieu , qui tient en ſes mains le cœur des rois. *Grotius.*

ligna, ut tegere poſſim portas turris domûs, & muros civitatis, & domum, quam ingreſſus fuero. Et dedit mihi rex juxta manum Dei mei bonam mecum.

forêt du roi, afin qu'il me ſoit permis d'en prendre[//] du bois pour pouvoir couvrir les tours du temple[//], les murailles de la ville, & la maiſon où je me retirerai. Le roi m'accorda ma demande, parceque la main favorable de mon Dieu étoit ſur moi.

9. *Et veni ad duces regionis trans flumen, dedique eis epiſtolas regis. Miſerat autem rex mecum principes militum, & equites.*

9. J'allai *donc* trouver enſuite les gouverneurs du payis au-delà du fleuve, & je leur préſentai les lettres du roi. Or le roi avoit envoyé avec moi des officiers de guerre & des cavaliers.

10. *Et audierunt Sanaballat Horonites, & Tobias ſervus Ammanites: & contriſtati ſunt afflictione magnâ, quòd veniſſet homo, qui quæreret proſperitatem filiorum Iſrael.*

10. Sanaballat Horonite[//], & Tobie ſerviteur *du roi*[//], Ammonite, ayant été avertis *de mon arrivée*, furent ſaiſis d'une extrême affliction, voyant qu'il étoit venu un homme qui cherchoit à procurer le bien des enfans d'Iſrael.

℣. 8. *lettr.* qu'il me donne.

Ibid. *autr.* les portes du palais qui eſt proche le temple. *Hebr.* Quelques-uns entendent par là le veſtibule, qui reſſembloit à une tour à cauſe de ſa hauteur. *Menoch.*

℣. 10. *expl.* Il fut ainſi appellé à cauſe d'une montagne de l'Arabie pierreuſe nommée *Hor*, ou à cauſe d'une ville des Moabites qu'on nommoit *Horonaim*. Il étoit roi d'une des villes des Moabites, diſent les Interpretes *Synopſ. Iſai.* 15. 15.

Ibid. *expl.* vaſſal du roi des Perſes, & ſeigneur des Ammonites, ou qui étoit avancé par la faveur du roi dans le payis des Ammonites. Beneficiarius regis Perſidis, Ammonitarum toparcha.

§. 2. *Nehemie viſite le tour de la Ville.*

11. Etant venu à Jeruſalem, j'y demeurai pendant trois jours,

12. & je me levai la nuit, ayant peu de gens avec moi. Je ne dis à perſonne ce que Dieu m'avoit inſpiré de faire dans Jeruſalem; & je n'avois point là de chevaux, hors celui ſur lequel j'étois monté[*].

13. Je ſortis la nuit par la porte de la vallée, je vins devant la fontaine du dragon, & à la porte du fumier; & je conſiderois les murailles de Jeruſalem qui étoient toutes abbatues, & ſes portes qui avoient été brûlées.

14. Je paſſai de-là à la porte de la fontaine & à l'aqueduc du roi, & je ne trouvai point de lieu par où pût paſſer le cheval ſur lequel j'étois monté.

15. Il étoit encore nuit quand je remontois par le torrent, & je conſiderois les murailles, & je rentrai par la porte de la vallée, & je m'en revins.

16. Les magiſtrats[*] ce-

11. *Et veni Jeruſalem, & eram ibi tribus diebus,*

12. *& ſurrexi nocte ego, & viri pauci mecum, & non indicavi cuiquam quid Deus dediſſet in corde meo ut facerem in Jeruſalem, & jumentum non erat mecum, niſi animal, cui ſedebam.*

13. *Et egreſſus ſum per portam vallis nocte, & ante fontem draconis, & ad portam ſtercoris, & conſiderabam murum Jeruſalem diſſipatum, & portas ejus conſumptas igni.*

14. *Et tranſivi ad portam fontis, & ad aquaductum regis, & non erat locus jumento, cui ſedebam, ut tranſiret.*

15. *& aſcendi per torrentem nocte, & conſiderabam murum, & reverſus veni ad portam vallis, & redii.*

16. *Magiſtratus au-*

[*] ℣. 12. *expl.* il étoit ſeul à cheval: depeur que le bruit des chevaux ne nuiſit au ſecret. *Menoch.*

[*] ℣. 16, *expl.* Les officiers du roi qui n'étoient pas Juifs; car il parle enſuite de ceux qui l'étoient. *Menoch.*

tem neſciebant quò abiiſſem, aut quid ego facerem: ſed & Judæis & ſacerdotibus, & optimatibus, & magiſtratibus, & reliquis qui faciebant opus uſque ad id loci nihil indicaveram.

pendant ne ſavoient point où j'étois allé, ni ce que je faiſois; & juſqu'alors je n'avois rien découvert *de mon deſſein*, ni aux Juifs, ni aux prêtres, ni aux plus conſiderables *d'entre le peuple*, ni aux magiſtrats, ni à aucun de ceux qui avoient le ſoin des ouvrages.

17. *Et dixi eis: Vos noſtis afflictionem in qua ſumus: quia Jeruſalem deſerta eſt, & porta ejus conſumptæ ſunt igni: venite, & ædificemus muros Jeruſalem, & non ſimus ultrà opprobrium.*

17. Je leur dis *donc* alors: Vous voyez l'affliction où nous ſommes. Jeruſalem eſt deſerte, & ſes portes ont été brûlées. Venez, rebâtiſſons les murailles de Jeruſalem, afin qu'à l'avenir nous ne ſoyons plus en opprobre.

18. *Et indicavi eis manum Dei mei, quòd eſſet bona mecum, & verba regis, quæ locutus eſſet mihi, & aio: Surgamus, & ædificemus. Et confortatæ ſunt manus eorum in bono.*

18. Je leur rapportai enſuite de quelle maniere Dieu avoit étendu ſa main favorable ſur moi, & les paroles que le roi m'avoit dites, & je leur dis: Venez, rebâtiſſons *les murailles*: & ils s'encouragerent à bien *travailler*.

19. *Audierunt autem Sanaballat Horonites, & Tobias ſervus Ammanites, & Goſem Arabs, & ſubſannaverunt nos, & deſpexerunt, dixeruntque: Quæ eſt hæc res*

17. Mais Sanaballat Horonite, Tobie ſerviteur *du roi*, Ammonite, & Goſem Arabe, ayant été avertis *de notre entrepriſe*, ſe raillerent de nous avec mépris, & dirent: Que faites-vous-là? Ce-

te entrepriſe n'eſt-elle pas une revolte contre le roi ?

20. Je répondis à cette parole, & je leur dis : C'eſt le Dieu du ciel qui nous aſſiſte lui-même, & nous ſommes ſes ſerviteurs. Continuons donc à bâtir : car pour vous, vous n'avez ni aucune part, ni aucun droit à Jeruſalem ||, & votre nom y ſera toujours en oubli ||.

quam facitis ? Numquid contra regem vos rebellatis ?

20. *Et reddidi eis ſermonem, dixique ad eos : Deus cœli ipſe nos juvat, & nos ſervi ejus ſumus : ſurgamus & adificemus : vobis autem non eſt pars, & juſtitia, & memoria in Jeruſalem.*

℣. 20. *expl.* Il leur parle ainſi, parceque le royaume de Samarie ayant été ſeparé de celui de Juda, & ces premiers ayant renoncé au temple de Jeruſalem, ils étoient déchûs de tout le droit qu'ils auroient pû prétendre à Jeruſalem & au temple du Seigneur. Outre que ceux qui demeuroient alors à Samarie étoient proprement des infidelles, que les Chaldéens y avoient fait transferer à la place des Iſraélites.

Ibid. *autr.* & il ne vous appartient pas ſeulement d'y penſer.

CHAPITRE III.

§. 1. *Noms de ceux qui rebâtiſſent la Ville.*

La même année 3550.

1. ALors Eliaſib grand prêtre, & les prêtres ſes freres, s'appliquerent à l'ouvrage, & ils bâtirent la porte du troupeau ||: ils la conſacrerent ; ils poſerent le bois,

1. *ET ſurrexit Eliaſib ſacerdos magnus, & fratres ejus ſacerdotes, & adificaverunt portam gregis : ipſi ſanctificaverunt eam, & ſta-*

℣. 1. *expl.* ou des troupeaux, appellée ainſi à cauſe qu'ils entroient par cette porte qui étoit proche du temple, où ils étoient immolés. *Synopſ.*

tuerunt valvas ejus, & uſque ad turrim centum cubitorum ſanctificaverunt eam, uſque ad turrim Hananeel.

le ſeuil & les pôteaux, & ils en conſacrerent tout l'eſpace, juſqu'à la tour de cent coudées, juſqu'à la tour d'Hananéel.

2. *Et juxta eum ædificaverunt viri Jericho: & juxta eum ædificavit Zachur filius Amri.*

2. Ceux de Jericho bâtirent d'un côté auprès de lui; & de l'autre Zachur fils d'Amri.

3. *Portam autem piſcium ædificaverunt filii Aſnaa: ipſi texerunt eam, & ſtatuerunt valvas ejus, & ſeras & vectes. Et juxta eos ædificavit Marimuth filius Uriæ, filii Accus.*

3. Les enfans d'Aſnaa bâtirent la porte des poiſſons ": ils la couvrirent", & y mirent les deux battans, les ſerrures & les barres. Marimuth fils d'Urie, fils d'Accus, bâtit auprès d'eux.

4. *Et juxta eum ædificavit Moſollam filius Barachiæ, filii Meſezebel: & juxta eos ædificavit Sadoc filius Baana.*

4. Moſollam fils de Barachias, fils de Meſezebel, bâtit auprés de lui; & Sadoc fils de Baana bâtit auprès d'eux.

5. *Et juxta eos ædificaverunt Thecueni: optimates autem eorum non ſuppoſuerunt colla ſua in opere Domini ſui.*

5. Ceux de Thecua bâtirent auprès de ceux-ci: mais les principaux d'entr'eux ne voulurent point s'abaiſſer " pour travailler à l'ouvrage de leur Seigneur".

℣. 3. *expl.* elle étoit tournée au couchant, & regardoit vers la mer, d'où l'on apportoit le poiſſon. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* de bois. Tignis ac trabibus texerunt eam. *Vatab.*

℣. 5. *lettr.* ne ſoumirent point leur coû.

Ibid. Cela ſe doit entendre ou de Dieu même, ou de Ne-

6. Joïada fils de Phaſea, & Moſollam fils de Beſodia bâtirent la vieille porte : ils la couvrirent, & ils y mirent les deux battans, les ſerrures & les barres.

6. *Et portam veterem ædificaverunt : Joiada filius Phaſea, & Moſollam filius Beſodiæ : ipſi texerunt eam, & ſtatuerũt valvas ejus, & ſeras, & vectes :*

7. Meltias Gabaonite, & Jadon Meronathite, qui étoient de Gabaon & de Maſpha, bâtirent auprès d'eux devant la maiſon du gouverneur du payis de delà le fleuve.

7. *& juxta eos ædificaverunt, Meltias Gabaonites, & Jadon Meronathites, viri de Gabaon & Maſpha, pro duce qui erat in regione trans flumen.*

8. Eziel fils d'Araïa orfevre bâtit auprès de lui, & auprès d'Eziel Ananias fils d'un parfumeur ; & ils laiſſerent enſuite *cette partie de* Jeruſalem", *qui s'étend* juſqu'à la muraille de la grande rue.

8. *Et juxta eum ædificavit Eziel filius Araia aurifex : & juxta eum ædificavit Ananias filius pigmentarii : & dimiſerunt Jeruſalem uſque ad murum platea latioris.*

9. Raphaïa fils de Hur capitaine " d'un quartier" de Jeruſalem, bâtit auprès de lui.

9. *Et juxta eum ædificavit Raphaia filius Hur, princeps vici Jeruſalem.*

10. Jedaïa fils d'Haromaph bâtit auprès de Raphaïa vis-à-vis de ſa maiſon, & Hattus fils d'Ha-

10. *Et juxta eum ædificavit Jedaia filius Haromaph contra domum ſuam, & juxta*

hemie gouverneur du payis, ou de quelque commandant ſubalterne ſous les ordres duquel ils refuſerent de travailler.

℣. 8. *expl.* ſoit parcequ'elle ſubſiſtoit encore ; ou parcequ'elle paroiſſoit moins néceſſaire. *Synopſ.*

℣. 9. *lettr.* prince.

Ibid. *lettr.* vici. Jeruſalem étoit diviſée en pluſieurs regions ou quartiers, comme Rome l'a auſſi été. *Vatab.*

eum ædificavit Hattus filius Haſebonia.

ſebonias bâtit auprès de lui.

11. *Mediam partem vici ædificavit Melchias filius Herem, & Haſub filius Phahath Moab, & turrim furnorum.*

11. Melchias fils d'Herem, & Haſub fils de Phahath Moab, bâtirent la moitié d'une rue, & la tour des fours.

12. *Et juxta eum ædificavit Sellum filius Alohes princeps media patris vici Jeruſalem, ipſe & filiæ ejus.*

12. Sellum fils d'Alohes capitaine de la moitié d'un quartier de Jeruſalem, bâtit auprès de ces deux, lui & ſes filles.

§. 2. *Suite de ceux qui rebâtiſſent la Ville.*

13. *Et portam vallis ædificavit Hanun, & habitatores Zanoe: ipſi ædificaverunt eam, & ſtatuerunt valvas ejus, & ſeras, & vectes, & mille cubitos in muro uſque ad portam ſterquilinii.*

13. Hanun & les habitans de Zanoé // bâtirent les portes de la vallée: ce furent eux qui bâtirent cette porte, qui y mirent les deux battans, les ſerrures & les barres, & qui refirent mille coudées des murailles juſqu'à la porte du fumier.

14. *Et portam ſterquilinii ædificavit Melchias filius Rechab princeps vici Bethacharam: ipſe ædificavit eam, & ſtatuit valvas ejus, & ſeras, & vectes.*

14. Melchias fils de Rechab capitaine du quartier de Bethacharam, bâtit la porte du fumier: il bâtit cette porte, & il y mit les deux battans, les ſerrures & les barres.

15. *Et portam fontis ædificavit Sellun filius Cholhoza princeps pagi Maſpha: ipſe*

15. Sellun fils de Cholhoza capitaine du quartier de Maſpha, bâtit la porte de la fontaine: il bâtit

// 13. *expl.* ville de la tribu de Juda. *Menoch.*

cette porte, il la couvrit, il y mit les deux battans, les ſerrures & les barres, & *il refit* les murailles de la piſcine de Siloé, le long du jardin du roi, juſques aux degrés par où ou deſcend de la ville de David ||.

adificavit eam, & texit, & ſtatuit valvas ejus, & ſeras, & vectes, & muros piſcinæ Siloe in hortum regis, & uſque ad gradus, qui deſcendunt de civitate David.

16. Nehemias fils d'Azboc capitaine de la moitié du quartier de Bethſur, bâtit proche de Sellun, juſques vis-à-vis le ſepulcre de David, juſqu'à la piſcine qui avoit été bâtie avec grand travail, & juſqu'à la maiſon des forts ||.

16. *Poſt eum adificavit Nehemias filius Azboc, princeps dimidiæ patris vici Bethſur, uſque contra ſepulchrum David, & uſque ad piſcinam, quæ grandi opere conſtructa eſt, & uſque ad domum fortium.*

17. Les Levites bâtirent après lui : Rehum fils de Benni, & après Rehum Haſebias capitaine de la moitié du quartier de Ceïla, bâtit le long de ſa rue.

17. *Poſt eum adificaverunt Levitæ. Rehum filius Benni : poſt eum adificavit Haſebias princeps dimidiæ patris vici Ceilæ in vico ſuo.*

18. Ses freres bâtirent après lui : Bavaï fils d'Enadad capitaine de la moitié *du quartier* de Ceïla.

18. *Poſt eum adificaverunt fratres eorum, Bavai filius Enadad, princeps dimidiæ patris Ceilæ.*

19. Azer fils de Joſué capitaine *du quartier* || de

19. *Et adificavit juxta eum Azer fi-*

℣. 15. *expl.* qui étoit bâtie ſur la montagne de Sion. *Synopſ.*

℣. 16. *expl.* C'eſt le nom propre de quelque lieu. *Vatab.*

℣. 19. *expl.* de la moitié de ce quartier, Sellun l'étant de l'autre moitié. *Juprà v.* 15. *Menoch.*

lius Joſue, princeps Maſpha, menſuram ſecundam, contra aſcenſum firmiſſimi anguli.

Maſpha, travailla auprès de lui, & bâtit un double eſpace vis-à-vis de la montée de l'angle très-fort ‖.

20. *Poſt eum in monte ædificavit Baruch filius Zachai menſuram ſecundam, ab angulo uſque ad portam domûs Eliaſib ſacerdotis magni.*

20. Baruch fils de Zachaï rebâtit après lui ſur la montagne un double eſpace, depuis l'angle juſqu'à la porte de la maiſon du grand-prêtre Eliaſib.

21. *Poſt eum ædificavit Merimuth filius Uriæ filii Haccus, menſuram ſecundam, à porta domûs Eliaſib, donec extenderetur domus Eliaſib.*

21. Merimuth fils d'Urie fils d'Haccus bâtit après lui un double eſpace, depuis la porte de la maiſon d'Eliaſib, juſqu'au lieu où ſe terminoit la maiſon d'Eliaſib.

§. 3. *Suite des noms de ceux qui rebâtiſſent.*

22. *Et poſt eum ædificaverunt ſacerdotes, viri de campeſtribus Jordanis.*

22. Les prêtres qui étoient des plaines ‖ *du long* du Jourdain bâtirent après lui.

23. *Poſt eum ædificavit Benjamin & Haſub contra domum ſuam: & poſt eum ædificavit Azarias filius Maaſiæ filii Ananiæ contra domum ſuam.*

23. Benjamin & Haſub bâtirent enſuite vis-à-vis de leur maiſon : & après eux Azarias fils de Maaſias, fils d'Ananias, bâtit vis-à-vis de ſa maiſon.

24. *Poſt eum ædificavit Bennui filius Henadad menſuram*

24. Bennui fils d'Henadad bâtit après lui un double eſpace, depuis la

℣. 19. *expl.* qui demeuroient dans les plaines, &c. & qui avoient néanmoins auſſi des maiſons dans Jeruſalem. *Vat.*

℣. 22. *expl.* peut-être que c'étoit là où on ſerroit les armes. *Vatab.*

maiſon d'Azarias juſques au tournant, & juſqu'à l'angle.

ſecundam, à domo Azaria uſque ad flexuram, & uſque ad angulum.

25. Phalel fils d'Ozi *bâtit* vis-à-vis du tournant, & de la tour qui s'avance de la haute maiſon du roi ‖, c'eſt-à-dire, le long du veſtibule de la priſon; & après lui Phadaïa fils de Pharos.

25. *Phalel filius Ozi contra flexuram & turrim, quæ eminet de domo regis excelſa, id eſt, in atrio carceris: poſt eum Phadaia filius Pharos.*

26. Or les Nathinéens demeuroient à Ophel ‖ juſques vis-à-vis la porte des eaux ‖ vers l'orient, & juſqu'à la tour qui s'avance au-dehors.

26. *Nathinæi autem habitabant in Ophel uſque contra portam aquarum ad orientem, & turrim, quæ prominebat.*

27. Ceux de Thecua bâtirent après lui ‖ un double eſpace tout vis-à-vis, depuis la grande tour qui s'avance en dehors juſqu'à la muraille du temple.

27. *Poſt eum ædificaverunt Thecueni menſuram ſecundam è regione, à turre magna & eminente uſque ad murum templi.*

28. Les prêtres bâtirent en haut depuis la porte des chevaux, chacun vis-à-vis de ſa maiſon.

28. *Surſum autem à porta equorum ædificaverunt ſacerdotes, unuſquiſque contra domum ſuam.*

℣. 25. *autr.* qui s'avance, étant plus haute que la maiſon du roi.

℣. 26. *expl.* c'étoit un quartier ainſi nommé. 2. *Paral.* 27. 3. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* nommé ainſi, ou à cauſe que les eaux des pluies s'écouloient par cette porte: ou parceque les Nathinéens, ou Gabaonites paſſoient par cette porte, lorſqu'ils apportoient l'eau dans le temple. *Synopſ.*

℣. 27. *expl.* comme le v. 26. eſt une eſpece de parentheſe, il ſe rapporte à Phalel dont il eſt parlé au v. 25.

29. *Poſt eos ædificavit Sadoc filius Emmer contra domum ſuam. Et poſt eum ædificavit Semeia filius Sechenia, cuſtos portæ orientalis.*

29. Sadoc fils d'Emmer bâtit après eux vis-à-vis de ſa maiſon : & après lui Semaïa fils de Sechenias, qui gardoit la porte d'orient.

30. *Poſt eum ædificavit Hanania filius Selemiæ, & Hanun filius Seleph ſextus, menſuram ſecundam : poſt eum ædificavit Moſollam filius Barachiæ, contra gazophylacium ſuum. Poſt eum ædificavit Melchias filius aurificis uſque ad domum Nathinæorum, & ſcruta vendentium contra portam judicialem, & uſque ad cœnaculum anguli.*

30. Hanania fils de Selemias, & Hanun ſixiéme fils de Seleph bâtirent après lui un double eſpace : & après lui Moſollam fils de Barachias bâtit le mur vis-à-vis de ſes chambres ", Melchias fils de l'orfevre bâtit après lui juſqu'à la maiſon des Nathinéens & des merciers " vers la porte des juges " , & juſqu'à la chambre de l'angle ".

31. *Et inter cœnaculum anguli in portâ gregis, ædificaverunt aurifices & negotiatores.*

31. Les orfevres & les marchands bâtirent à la porte du troupeau le long de la chambre de l'angle.

℣. 30. *autr.* tréſors, ou chambres dans leſquelles étoient les tréſors *Synopſ.*

Ibid. *autr.* vendeurs de ferrailles & d'autres choſes uſées.

Ibid. *expl.* où ſe rendoit autrefois la juſtice. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* nom propre de quelque lieu. *Vatab.*

CHAPITRE IV.

§. 1. *Les ennemis des Juifs tâchent de les empêcher de bâtir.*

La même année 3550.

1. MAis Sanaballat ayant appris que nous rebâtissions les murailles, entra dans une grande colere : & dans cette émotion où il étoit, il commença à se railler des Juifs,

1. *Factum est autem cùm audisset Sanaballat quòd ædificaremus murum, iratus est valdè : & motus nimis subsannavit Judæos,*

2. & dit devant ses freres & devant un grand nombre de Samaritains : Que font ces pauvres Juifs ? Les peuples les laisseront-ils faire ? Sacrifieront-ils [a], & acheveront-ils leur ouvrage en un même jour ? Bâtiront-ils avec des pierres que le feu a réduites en un grand monceau de poudre ?

2. *& dixit coram fratribus suis, & frequentia Samaritanorum : Quid Judæi faciunt imbecilles : Num dimittent eos gentes ? Num sacrificabunt, & complebunt in una die ? Numquid ædificare poterunt lapides de acervis pulveris, qui combusti sunt ?*

3. Tobie Ammonite qui étoit proche de lui, disoit de même : Laissez-les bâtir ; s'il vient un renard, il passera par-dessus leurs murailles de pierre.

3. *Sed & Tobias Ammanites proximus ejus, ait : Ædificent : si ascenderit vulpes, transiliet murum eorum lapideum.*

℣. 2. *expl.* Ce qui peut s'entendre ou du sacrifice par lequel on commençoit un ouvrage, ou de celui qu'on offroit après qu'il étoit achevé. *Synops.*

4. *Audi, Deus noſter, quia facti ſumus deſpectui : converte opprobrium ſuper caput eorum, & da eos in deſpectionem in terra captivitatis.*

4. Ecoutez, *Seigneur*, notre Dieu, *dis-je alors, conſiderez* que nous ſommes devenus la fable & le mépris *des hommes* : faites retomber leurs inſultes ſur leurs têtes, rendez-les un objet de mépris dans le lieu où ils auront été emmenés captifs.

5. *Ne operias iniquitatem eorum, & peccatum eorum coram facie tua non deleatur, quia irriſerunt adificantes.*

5. Ne couvrez point leur iniquité, & que leur peché ne s'efface point de devant vos yeux[*], parcequ'ils ſe ſont raillés de ceux qui bâtiſſoient.

6. *Itaque adificavimus murum, & conjunximus totum uſque ad partem dimidiam : & provocatum eſt cor populi ad operandum.*

6. Nous rebâtîmes donc la muraille, & toutes les brêches en furent reparées juſqu'à la moitié[**] : & le peuple s'encouragea *de nouveau* à *bien* travailler.

7. *Factum eſt autem, cùm audiſſet Sanaballat, & Tobias, & Arabes, & Ammanita, & Azotii, quòd obducta eſſet cicatrix muri Jeruſa-*

7. Mais Sanaballat, Tobie, les Arabes, les Ammonites, & ceux d'Azot, ayant appris que la plaie des murs de Jeruſalem ſe refermoit, & qu'on commençoit & en repa-

℣. 5. *expl.* Ces ſortes de prieres qui ont été dans la bouche des prophetes ou des autres hommes animés de l'Eſprit de Dieu, ne ſont pas des imprécations & des effets de leur haine, ce qui auroit été incompatible avec leur charité ; mais des propheties qu'ils faiſoient de ce que la juſtice de Dieu préparoit à ſes ennemis, s'ils perſiſtoient dans l'obſtination de leur peché. *Eſtius.*

℣. 6. *expl.* il ſemble qu'il entend parler de la hauteur dont Tobie ſe moquoit au v. 3. *Eſtius.*

rer toutes les brêches, ils entrerent dans une étrange colere;

lem, & quòd cœpissent interrupta concludi, irati sunt nimis.

8. & ils s'assemblerent tous d'un commun accord, pour venir attaquer Jerusalem, & nous dresser des embuches.

8. *Et congregati sunt omnes pariter, ut venirent, & pugnarent contra Jerusalem, & molirentur insidias.*

9. Nous offrîmes aussitôt nos prieres à notre Dieu, & nous mîmes des gardes jour & nuit sur la muraille pour nous opposer à leurs efforts.

9. *Et oravimus Deum nostrum, & posuimus custodes super murum die ac nocte contra eos.*

10. Cependant les Juifs disoient: Ceux qui sont occupés à porter sont fatigués, il y a beaucoup de terre *à ôter* ||, & ainsi nous ne pourrons bâtir la muraille.

10. *Dixit autem Judas: Debilitata est fortitudo portantis, & humus nimia est, & nos non poterimus ædificare murum.*

11. Et nos ennemis *se* dirent *entre eux*: Qu'ils ne sachent point notre dessein, afin que lorsqu'ils n'y penseront pas, nous venions tout-d'un-coup au milieu d'eux les tailler en pieces, & faire cesser l'ouvrage.

11. *Et dixerunt hostes nostri: Nesciant, & ignorent, donec veniamus in medium eorum, & interficiamus eos, & cessare faciamus opus.*

§. 2. *Ordre que Nehemie établit entre les ouvriers.*

12. Mais les Juifs qui demeuroient au milieu de

12. *Factum est autem, venientibus Ju-*

|| 10. autr. *Hebr.* & *Sept.* il y a beaucoup de chaux & de sable à porter, *i. e.* pour faire du mortier. *Vatab.*

dais, qui habitabant juxta eos, & dicentibus nobis per decem vices, ex omnibus locis quibus venerant ad nos,

ces gens-là, étant venus *à Jeruſalem*, & m'ayant marqué dix fois " leur deſſein, de tous les lieux differens d'où ils venoient me trouver;

13. *ſtatui in loco poſt murum per circuitum populum in ordinem cum gladiis ſuis, & lanceis, & arcubus.*

13. je mis le peuple en haye derriere les murs tout au long des murailles de la ville, avec leurs épées, leurs lances & leurs arcs.

14. *Et perſpexi atque ſurrexi; & aio ad optimates & magiſtratus, & ad reliquam partem vulgi: Nolite timere à facie eorum. Domini magni & terribilis mementote, & pugnate pro fratribus veſtris, filiis veſtris, & filiabus veſtris, & uxoribus veſtris, & domibus veſtris.*

14. Et ayant conſideré toutes choſes " , j'allai trouver les perſonnes les plus conſiderables, les magiſtrats & le reſte du peuple, & je leur dis: Ne craignez point ces gens-là. Souvenez-vous que le Seigneur eſt grand & terrible, & combattez pour vos freres, pour vos fils, pour vos filles, pour vos femmes, & pour vos maiſons.

15. *Factum eſt autem, cùm audiſſent inimici noſtri nuntiatum eſſe nobis, diſſipavit Deus conſilium eorum. Et reverſi ſumus omnes ad muros, unuſquiſque ad opus ſuum.*

15. Mais nos ennemis ayant ſu que nous avions été avertis *de leur entrepriſe*, Dieu diſſipa leur deſſein: nous revînmes tous aux murailles, & chacun reprit ſon ouvrage.

℣. 12. *expl.* nombre certain pour un incertain. Cela veut dire que Nehemias reçut cet avis de beaucoup d'endroits differens, d'où les Juifs le venoient trouver.

℣. 14. *Ou bien* ayant fait la revûe de ceux que j'avois mis en garde. *Synopſ.*

16. Depuis ce jour-là, la moitié des jeunes gens étoit occupée au travail, & l'autre moitié ſe tenoit prête à combattre. Ils avoient leur lance, leur bouclier, leur arc, & leur cuiraſſe; & les chefs du peuple étoient derriere eux dans toute la maiſon de Juda.

16. *Et factum eſt à die illa, media pars juvenum eorum faciebat opus, & media parata erat ad bellum, & lancea, & ſcuta, & arcus, & lorica, & principes poſt eos in omni domo Juda.*

17. Ceux qui étoient employés à bâtir les murs, & à porter ou à charger *les porteurs*, faiſoient leur ouvrage d'une main, & tenoient leur épée de l'autre [1]:

17. *Ædificantium in muro, & portantium onera, & imponentium, unâ manu ſuâ faciebat opus, & alterâ tenebat gladium:*

18. car tous ceux qui bâtiſſoient avoient l'épée au côté. Ils travailloient au bâtiment, & ils ſonnoient de la trompette [2] auprès de moi.

18. *ædificantium enim unuſquiſque gladio erat accinctus renes. Et ædificabant, & clangebant buccinâ juxta me.*

19. Alors je dis aux perſonnes les plus conſiderables, aux magiſtrats, & à tout le reſte du peuple: Cet ouvrage eſt grand & de longue étendue, & nous ſommes ici le long des murailles ſeparés bien loin les uns des autres.

19. *Et dixi ad optimates, & ad magiſtratus, & ad reliquam partem vulgi: Opus grande eſt & latum, & nos ſeparati ſumus in muro procul alter ab altero.*

[1] ℣. 17. *expl.* c'eſt une maniere de parler figurée, qui marque qu'ayant toujours l'épée au côté, ils n'étoient pas moins en état de combattre, que de travailler. *Eſtius.*

℣. 18. *expl.* lorſqu'il étoit néceſſaire de repouſſer les ennemis. *Menoch.*

20. *In*

20. *In loco quocumque audieritis clangorem tubæ, illuc concurrite ad nos: Deus noſter pugnabit pro nobis.*

20. *C'eſt pourquoi* partout où vous entendrez ſonner la trompette, courez-y auſſitôt pour nous ſecourir; & notre Dieu combattra pour nous.

21. *Et noſipſi faciamus opus: & media pars noſtrûm teneat lanceas, ab aſcenſu aurorâ donec egrediantur aſtra.*

21. Cependant continuons à faire notre ouvrage, & que la moitié de ceux qui ſont avec nous ait toujours la lance à la main depuis le point du jour juſqu'à ce que les étoiles paroiſſent.

22. *In tempore quoque illo dixi populo: Unuſquiſque cum puero ſuo maneat in medio Jeruſalem, & ſint nobis vices per noctem, & diem, ad operandum.*

22. Je dis auſſi au peuple en ce même tems: Que chacun demeure avec ſon ſerviteur au milieu de Jeruſalem", afin que nous puiſſions travailler jour & nuit chacun en ſon rang",

23. *Ego autem & fratres mei, & pueri mei, & cuſtodes, qui erant poſt me non deponebamus veſtimenta noſtra, unuſquiſque tantùm nudabatur ad baptiſmum.*

23. Pour ce qui eſt de moi, de mes freres, de mes gens & des gardes qui m'accompagnoient, nous ne quittions point nos vêtemens, & on ne les ôtoit que pour ſe purifier".

℣. 22. *expl* qu'il n'aille point ailleurs, étant beſoin de veiller la nuit, & de travailler le jour. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Sint nobis vices. *hebr.* ut ſint nobis noctu ad cuſtodiam, & interdiù ad opus. *Ib.*

℣. 23. *expl.* ſoit pour les ablutions commandées par la loi, ou pour celles qui étoient introduites par la coûtume. *Synopſ.*

CHAPITRE V.

§. 1, *Conduite ſage de Nehemie.*

La même année 3550.

1. ALors le peuple & leurs femmes firent de grandes plaintes contre les Juifs leurs freres ||.

2. Et il y en avoit qui diſoient : Nous avons trop de fils & de filles ; vendons-les, & en achetons du blé pour nous nourrir, & pour avoir de quoi vivre.

3. D'autres diſoient : Engageons nos champs, nos vignes & nos maiſons, afin d'en avoir du blé pendant la famine.

4. D'autres diſoient encore : Faut-il que nous empruntions || de l'argent pour payer les tributs du roi, & que nous abandonnions nos champs & nos vignes ?

1. *ET factus eſt clamor populi & uxorum ejus magnus, adverſus fratres ſuos Judæos.*

2. *Et erant qui dicerent : Filii noſtri, & filiæ noſtræ multæ ſunt nimis : accipiamus pro pretio eorum frumentum, & comedamus, & vivamus.*

3. *Et erant qui dicerent : Agros noſtros, & vineas, & domos noſtras opponamus, & accipiamus frumentum in fame.*

4. *Et alii dicebant : Mutuò ſumamus pecunias in tributa regis, demuſque agros noſtros & vineas :*

ỳ. 1. *expl.* Les plus riches & les plus puiſſans, au-lieu d'aſſiſter leurs freres dans la famine qu'ils ſouffroient, tant à cauſe de la perſécution des peuples étrangers, que de l'application qu'ils avoient à rebâtir les murailles de Jeruſalem, les traitoient avec autant d'inhumanité que les étrangers mêmes.

ỳ. 4. *Hebr.* & *Sept.* nous avons emprunté. *ſuppl.* à uſure. *infr.* 7.

5. *& nunc ſicut carnes fratrum noſtrorum, ſic carnes noſtræ ſunt: & ſicut filii eorum, ita & filii noſtri; ecce nos ſubjugamus filios noſtros & filias noſtras in ſervitutem, & de filiabus noſtris ſunt famulæ, nec habemus unde poſſint redimi, & agros noſtros, & vineas noſtras alii poſſident.*

5. Notre chair eſt comme la chair de nos freres, & nos fils ſont comme leurs fils ‖ : & cependant nous ſommes contraints de réduire en ſervitude nos fils & nos filles, & nous n'avons rien pour racheter celles de nos filles qui ſont eſclaves. Nos champs & nos vignes ſont poſſedées par des étrangers.

6. *Et iratus ſum nimis cùm audiſſem clamorem eorum ſecundùm verba hæc:*

6. Lorſque je les entendis ſe plaindre de la ſorte, j'entrai dans une grande colere.

7. *cogitavique cor meum mecum: & increpavi optimates & magiſtratus, & dixi eis: Uſuras-ne ſinguli à fratribus veſtris exigitis? Et congregavi adverſum eos concionem magnam,*

7. Je penſai en moi-même au fond de mon cœur *ce que j'avois à faire.* Je fis une reprimande aux principaux du peuple & aux magiſtrats, & je leur dis: Exigez vous donc de vos freres les interêts & l'uſure de ce que vous leur donnez ‖ ? Je fis faire en même-tems une grande aſſemblée du peuple contre eux ‖,

℣. 5. *expl.* C'eſt à-dire, ne ſommes-nous pas eux & nous une même chair, & ne deſcendons-nous pas de mêmes peres? Nos enfans auſſi doivent-ils être de pire condition que les leurs. *Eſtius. Vatab.*

℣. 7. *expl.* contre la défenſe expreſſe de la loi de Dieu. *Exod.* 25. 25. *Levit.* 25. 36. & 37. & *Deut.* 23. 19. & 20.

Ibid *expl.* pour confondre publiquement ceux qui avoient refuſé d'abord de m'écouter. *Tirin.*

8. & je leur dis : Vous ſavez que nous" avons racheté, autant que nous l'avons pu, les Juifs nos freres qui avoient été vendus aux nations. Eſt-ce donc que *maintenant* vous vendrez vos freres, & qu'il faudra que nous les rachetions" ? *Quand je leur eus parlé de la ſorte*, ils demeurerent dans le ſilence, & ils ne ſurent que me répondre ?

8. *& dixi eis : Nos, ut ſcitis, redemimus fratres noſtros Judæos, qui venditi fuerant gentibus, ſecundùm poſſibilitatem noſtram : & vos igitur vendetis fratres veſtros, & redimemus eos ? Et ſiluerunt, nec invenerunt quid reſponderent.*

§. 2. *Diſcours de Nehemie.*

9. Je leur dis enſuite : Ce que vous faites n'eſt pas bien : pourquoi ne marchez-vous point dans la crainte de notre Dieu, pour ne nous expoſer point aux reproches des peuples qui ſont nos ennemis ?

9. *Dixique ad eos : Non eſt bona res, quam facitis : quare non in timore Dei noſtri ambulatis, ne exprobretur nobis à gentibus inimicis noſtris ?*

10. Mes freres, mes gens & moi nous avons prêté à pluſieurs de l'argent & du blé ; accordons-nous tous, *je vous prie*, à ne leur rien redemander, & à leur quitter ce qu'ils nous doivent.

10. *Et ego, & fratres mei, & pueri mei, commodavimus plurimis pecuniam & frumentum : non repetamus in commune iſtud, as alienum concedamus, quod debetur nobis.*

℣. 8. *expl.* Nous Zorobabel, Eſdras, & Nehemias, nous avons eu ſoin de tirer nos freres de la captivité, & de leur procurer auprès du roi la liberté de revenir en leur payis. *Grot.*

Ibid. *expl.* d'entre vos mains, après que nous les avons tirés de celles du roi de Babylone. *Vatab.*

11. *Reddite eis hodie agros ſuos, & vineas ſuas, & oliveta ſua, & domos ſuas: quin potiùs & centeſimam pecuniæ, frumenti, vini & olei, quam exigere ſoletis ab eis, date pro illis.*

11. Rendez-leur aujourd'hui leurs champs & leurs vignes, leurs plants d'oliviers & leurs maiſons[//] : payez même pour eux le centiéme[//] de l'argent, du blé, du vin & de l'huile que vous avez accoutumé d'exiger d'eux.

12. *Et dixerunt: Reddemus, & ab eis nihil quæremus: ſicque faciemus ut loqueris. Et vocavi ſacerdotes, & adjuravi eos, ut facerent juxta quod dixeram.*

12. Ils me répondirent: Nous leur rendrons *ce que nous avons à eux* : nous ne leur redemanderons rien *de ce qu'ils nous doivent*, & nous ferons ce que vous *nous* avez dit. Alors je fis venir les prêtres, & je leur fis promettre avec ſerment, qu'ils agiroient comme j'avois dit.

13. *Inſuper excuſſi ſinum meum, & dixi: Sic excutiat Deus omnem virum, qui non compleverit verbum iſtud, de domo ſua, & de laboribus ſuis: ſic excutiatur, & vacuus ſiat. Et dixit*

13. Après cela je ſecouai mes habits[//], & je dis: Que tout homme qui n'accomplira point ce que j'ai dit, ſoit ainſi ſecoué & rejetté de Dieu loin de ſa maiſon, & privé *du fruit* de ſes travaux : qu'il ſoit ainſi ſecoué & rejetté, & réduit

℣. 11. *expl.* Quoique ces biens leur fuſſent engagés, la juſtice demandoit qu'ils les rendiſſent dans une néceſſité ſi preſſante, qu'il ne reſtoit plus rien à leurs débiteurs pour vivre. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* C'eſt-à-dire, l'impôt qui ſe payoit aux officiers du roi de Perſe, qu'ils avoient eux-mêmes accoûtumé d'éxiger de ces pauvres pour le payement de leurs uſures.

℣. 13. *lettr.* Sinum meum, *i. e.* extremam veſtem. *Syn. Hebr.* & *Sept.* veſtimentum. *expl.* Je fis des imprécations même par un ſigne extérieur contre ceux qui violeroient leur ſerment. *Synopſ.*

à l'indigence. Tout le peuple répondit : *Amen*, & ils louerent Dieu. Le peuple fit donc ce qui avoit été proposé.

universa multitudo : Amen. Et laudaverunt Deum. Fecit ergo populus sicut erat dictum.

§. 3. *Conduite de Nehemie.*

14. Pour ce qui eſt de moi, depuis le jour que le roi m'avoit commandé d'être gouverneur dans le payis de Juda, c'eſt-à-dire, depuis la vingtiéme année du regne d'Artaxercès juſqu'à la trente-deuxiéme, pendant l'eſpace de douze ans, nous n'avons rien pris mes freres ‖ & moi des revenus qui étoiẽt dûs aux gouverneurs.

14. *A die autem illa, quâ praceperat rex mihi ut essem dux in terra Juda, ab anno vigesimo usque ad annum trigesimum secundùm Artaxerxis regis, per annos duodecim, ego & fratres mei annonas, qua ducibus debebantur, non comedimus.*

15. Ceux qui l'avoient été avant moi ‖ avoient accablé le peuple, en prenant tous les jours quarante ſicles ſur le pain, ſur le vin & ſur l'argent, & leurs officiers les ſurchargeoient encore. Mais pour moi je ne l'ai point fait ‖, parceque je crains Dieu.

15. *Duces autem primi, qui fuerant ante me, gravaverunt populum, & acceperunt ab eis, in pane, & vino, & pecunia, quotidie siclos quadraginta : sed & ministri eorum depresserunt populum. Ego autem non feci ita propter timorem Dei :*

℣. 14. *expl.* mes domeſtiques, ou les compagnons de mon voyage & de mes travaux, ou mes proches. *Synopſ.*

℣. 15. *expl.* Il ne prétend point parler de Zorobabel ou d'Eſdras : mais des autres, qu'il ne veut pas nommer. *Syn.*

Ibid. *expl.* Nehemie ne ſe loue ici que dans une très-grande néceſſité, pour s'animer à continuer dans une conduite ſi juſte, & augmenter la confiance qu'il avoit toujours eue en Dieu, & faire voir en ſa perſonne quel eſt le devoir d'un gouverneur : ou même pour rabbaiſſer ſans doute des gens

16. *quin potiùs in ópere muri ædificavi, & agrum non emi, & omnes pueri mei congregati ad opus erant.*

16. J'ai travaillé même, *comme les autres*, aux reparations des murailles, ſans acheter aucun champ // : & mes gens ſe ſont tous trouvés enſemble au travail.

17. *Judæi quoque & magiſtratus, centum quinquaginta viri, & qui veniebant ad nos de gentibus quæ in circuitu noſtro ſunt, in menſa mea erant.*

17. Les Juifs mêmes & les magiſtrats au nombre de cent cinquante perſonnes, & ceux qui nous venoient trouver d'entre les peuples qui étoient autour de nous, mangeoient *toujours* à ma table.

18. *Parabatur autem mihi per dies ſingulos bos unus, arietes ſex electi, exceptis volatilibus, & inter dies decem vina diverſa, & alia multa tribuebam: inſuper & annonas ducatûs mei non quæſivi: valdè enim attenuatus erat populus.*

18. On m'apprêtoit tous les jours un bœuf & ſix excellens moutons ; ſans les volailles. De dix en dix jours je diſtribuois une grande abondance de vin, & je donnois ainſi beaucoup d'autres choſes, quoique je ne priſſe rien de tout ce qui étoit dû à ma charge : car le peuple étoit extrêmement pauvre.

19. *Memento mei, Deus meus, in bonum, ſecundùm omnia quæ feci populo huic.*

19. O mon Dieu, ſouvenez-vous de moi pour me faire miſericorde //, ſelon tout le bien que j'ai fait à ce peuple.

qui étoient jaloux de ſa dignité, & qui tâchoient de le décrier. *Fluus.*

℣. 16. *expl.* des pauvres, à vil prix, comme tant d'autres. *Synopſ.*

℣. 19. *lettr.* en bien, *i. e.* pour me faire du bien, *ou* ſelon votre bonté. *Synopſ.*

CHAPITRE VI.

§. 1. *Les ennemis des Juifs essayent de les effrayer.*

La même année 3550.

1. MAis Sanaballat, Tobie, Gossem Arabe, & nos autres ennemis ayant appris que j'avois rebâti tous les murs, & qu'il n'y avoit plus aucune brêche, quoique jusqu'alors je n'eusse pas fait mettre encore les battans aux portes,

1. *Factum est autem, cùm audisset Sanaballat, & Tobias, & Gossem Arabs, & ceteri inimici nostri, quòd ædificassem ego murum, & non esset in ipso residua interruptio (usque ad tempus autem illud valvas non posueram in portis)*

2. ils m'envoyerent des gens pour me dire : Venez, afin que nous fassions alliance avec vous en quelque village dans la campagne d'Ono [a]. Mais leur dessein étoit de me faire quelque violence.

2. *miserunt Sanaballat & Gossem ad me, dicentes : Veni, & percutiamus fœdus pariter in viculis in campo Ono. Ipsi autem cogitabant ut facerent mihi malum.*

3. Je leur envoyai donc de mes gens, & je leur fis dire : je travaille à un grand ouvrage ; ainsi je ne puis vous aller trouver, de-peur qu'il ne soit negligé pendant mon absence lorsque je serai allé vers vous [b].

3. *Misi ergo ad eos nuntios, dicens : Opus grande ego facio, & non possum descendere : ne fortè negligatur, cùm venero & descendero ad vos.*

℣. 2. *expl.* c'étoit un endroit dans la tribu de Benjamin le long du Jourdain. *Adrichom.*

℣. 3. *expl.* Un Interprete remarque, que quoique la rai-

4. *Miſerunt autem ad me ſecundùm verbum hoc per quatuor vices: & reſpondi eis juxta ſermonem priorem.*

4. Ils me renvoyerent dire la même choſe par quatre fois; & je leur fis toujours la même réponſe.

5. *Et miſit ad me Sanaballat juxta verbum priùs quintâ vice puerum ſuum, & epiſtolam habebat in manu ſua ſcriptam hoc modo:*

5. Enfin Sanaballat m'envoya encore pour la cinquiéme fois un de ſes gens, qui portoit une lettre écrite en ces termes:

6. IN GENTIBUS *auditum eſt, & Goſſem dixit, quòd tu & Judæi cogitetis rebellare, & propterea ædifices murum, & levare te velis ſuper eos regem: propter quam cauſam*

6. Il court un bruit parmi le peuple, & Goſſem le publie, que vous avez réſolu de vous revolter avec les Juifs. Que votre deſſein dans le rétabliſſement des murs de Jeruſalem, eſt de vous faire roi des Juifs; & que dans cette même penſée

7. *& prophetas poſueris, qui prædicent de te in Jeruſalem, dicentes: Rex in Judæa eſt. Auditurus eſt rex verba hæc: idcircò nunc veni, ut ineamus conſilium pariter.*

7. vous avez apoſté des prophetes, afin qu'ils relevent votre nom dans Jeruſalem, & qu'ils diſent de vous: C'eſt lui qui eſt le roi de Judée: & comme le roi doit être informé de ces choſes, venez avec-nous, afin que nous en déliberions enſemble.

8. *Et miſi ad eos,*

8. Je lui envoyai un

ſon principale de Nehemias fût la crainte qu'il eut de quelque violence de la part de ſes ennemis: néanmoins celle qu'il leur apporte étant vraie auſſi, il étoit entierement exempt de menſonge. *Eſtius.*

homme, & je lui répondis : Tout ce que vous dites n'eſt point veritable ; mais ce ſont des choſes que vous inventez de votre tête.

dicens : Non eſt factum ſecundùm verba hæc, quæ tu loqueris : de corde enim tuo tu componis hæc.

9. Tous ces gens ne travailloient qu'à nous effrayer, s'imaginant que nous ceſſerions ainſi de bâtir, & que nous quitterions notre travail. Mais je m'y appliquai avec encore plus de courage.

9. *Omnes enim hi terrebant nos, cogitantes quòd ceſſarent manus noſtræ ab opere, & quieſceremus. Quam ob cauſam magis confortavi manus meas :*

§. 2. *Courage de Nehemie.*

10. J'entrai enſuite en ſecret dans la maiſon de Semaïas ‖ fils de Dalaïas fils de Metabéel, & il me dit : Conſultons enſemble dans la maiſon de Dieu au milieu du temple, & fermons-en les portes ‖ : car ils doivent venir pour vous faire violence, & ils viendront la nuit pour vous tuer.

10. *& ingreſſus ſum domum Semaiæ filii Dalaiæ filii Metabeel ſecretò. Qui ait : Tractemus nobiſcum in domo Dei in medio templi, & claudamus portas ædis : quia venturi ſunt ut interficiant te, & nocte venturi ſunt ad occidendum te.*

11. Je lui répondis : Un homme en la place où je

11. *Et dixi : Num quiſquam ſimilis mei*

℣. 10. *expl.* Semaïas étoit prêtre, & il ſervoit dans le vingt-troiſième rang. *Voyez* 1. *Paral.* 24. 18. Il affectoit de mener en apparence une vie ſainte & retirée ; & ſous ce maſque trompeur d'une fauſſe piété, il paſſoit pour un ſaint homme, & même pour un prophete que l'on venoit conſulter.

Ibid. *expl.* Son deſſein étoit d'intimider Nehemias ; & peutêtre auſſi de s'aſſurer de ſa perſonne pour le livrer à ſes ennemis : ou au moins de décourager les Juifs par la retraite de celui qui les avoit engagés & ſoûtenus juſqu'alors dans ce grand travail.

fugit ? & quis ut ego ingredietur templum, & vivet ? Non ingrediar.

ſuis doit-il s'enfuir ? Et qui eſt l'homme comme moi qui entrera dans le temple, & y trouvera la vie ‖ ? Je n'irai point.

12. *Et intellexi quòd Deus non miſiſſet eum, ſed quaſi vaticinans locutus eſſet ad me, & Tobias & Sanaballat conduxiſſent eum :*

12. Et je reconnus que ce n'étoit point Dieu qui l'avoit envoyé, mais qu'il m'avoit parlé en feignant d'être prophete, & qu'il avoit été gagné par Tobie & par Sanaballat :

13. *acceperat enim pretium, ut territus facerem, & peccarem, & haberent malum, quod exprobrarent mihi.*

13. car il avoit été payé par eux pour m'intimider, afin que je tombaſſe *ainſi* dans le peché ‖, & qu'ils euſſent toujours à me faire ce reproche.

14. *Memento mei, Domine, pro Tobia & Sanaballat, juxta opera eorum talia : ſed & Noadia prophetæ, & ceterorum prophetarum, qui terrebant me.*

14. Souvenez-vous de moi, Seigneur, en conſiderant toutes ces œuvres, *de la malice* de Tobie & de Sanaballat. Et ſouvenez-vous auſſi de ce qu'a fait le prophete Noadie ‖ & les autres prophetes, pour me donner de la terreur.

15. *Completus eſt autem murus vigeſimo quinto die menſis*

15. La muraille fut enfin toute rebâtie le vingt-cinquiéme jour du mois

℣. 11. *autr.* pour y trouver la vie. *Synopſ. Eſtius.*

℣. 13. *expl.* contre Dieu, en me défiant de ſa protection, contre mon devoir & mon honneur, en fuyant dans le péril contre l'Etat, en jettant la peur & le découragement dans l'eſprit de ceux que j'avois à conduire. *Tirin.*

℣. 14. autr. *Hebr.* la propheteſſe Noadie. C'eſt le nom d'une femme qui vouloit paſſer pour propheteſſe. *Vatab.*

d'Elul ", & fut achevée en cinquante-deux jours.

16. Et nos ennemis l'ayant appris, tous les peuples qui étoient autour de nous furent frappés de terreur, & consternés au-dedans d'eux-mêmes; & ils reconnurent que cet ouvrage étoit l'ouvrage de Dieu.

17. Pendant tout ce tems, plusieurs d'entre les principaux des Juifs envoyoient des lettres à Tobie, & Tobie leur envoyoit aussi des siennes.

18. Car il y en avoit plusieurs dans la Judée qui avoient juré d'être de son parti, parcequ'il étoit gendre de Sechenias " fils d'Area, & que Johanan son fils " avoit épousé la fille de Mosollam " fils de Barachias:

19. ils venoient même le louer devant moi, & ils lui faisoient savoir ce que je disois; & Tobie *ensuite* envoyoit des lettres pour m'épouvanter.

Elul, quinquaginta duobus diebus.

16. *Factum est ergo cùm audissent omnes inimici nostri, ut timerent universæ gentes quæ erant in circuitu nostro, & concidерent intra semetipsos, & scirent quòd à Deo factum esset opus hoc.*

17. *Sed & in diebus illis, multa optimatum Judæorum epistolæ mittebantur ad Tobiam, & à Tobia veniebant ad eos.*

18. *Multi enim erant in Judæa habentes juramentum ejus, quia gener erat Sechenia filii Area, & Johanan filius ejus acceperat filiam Mosollam filii Barachiæ:*

19. *sed & laudabant eum coram me, & verba mea nuntiabant ei: & Tobias mittebat epistolas ut terreret me.*

℣. 15. *expl.* qui répond à notre mois d'Août.

℣. 18. *expl.* C'étoit quelque Juif qui étoit en grande considération. *Synops.*

Ibid. *expl.* fils de Tobie.

Ibid. *expl.* Il est nommé au 3. chap. v. 4. entre ceux qui s'appliquoient aux réparations des murs de Jerusalem.

CHAPITRE VII.

§. 1. *Ordres donnés par Nehemie.*

1. *POſtquàm autem ædificatus eſt murus, & poſui valvas, & recenſui janitores, & cantores, & Levitas:*

2. *præcepi Hanani fratri meo, & Hananiæ principi domûs de Jeruſalem (ipſe enim quaſi vir verax & timens Deum plus ceteris videbatur)*

3. *& dixi eis: Non aperiantur portæ Jeruſalem uſque ad calorem ſolis. Cùmque adhuc aſſiſterent, clauſæ portæ ſunt, & oppilatæ: & poſui cuſtodes de habitatoribus Jeruſalem: ſingulos per vices ſuas, & unumquemque contra domum ſuam.*

1. APrès que les murs *de la ville* furent achevés, que j'eus fait poſer les portes, & que j'eus fait la revûe des portiers, des chantres & des Levites; La même année 3550. Avant J. C. 454.

2. je donnai mes ordres touchant Jeruſalem ‖ à mon frere Hanani, & à Hananias ‖ grand-maître du palais, qui *me* paroiſſoit un homme ſincere & craignant Dieu plus que tous les autres, & je leur dis:

3. Qu'on n'ouvre point les portes de Jeruſalem, juſqu'à ce que le ſoleil ſoit déja bien haut. Et lorſqu'ils étoient encore devant moi, les portes furent fermées & barrées. Je mis en garde les habitans de Jeruſalem chacun à leur tour, & chacun devant ſa maiſon.

℣. 2. *expl.* de Jeruſalem; pendet à verbo *præcepi*, *i. e.* touchant les portes de Jeruſalem, ſoit pour les garder, ſoit pour les ouvrir & les fermer en même-tems. *Vatab.*

Ibid. *expl.* C'étoit peut-être le même qui étoit venu de Judée en Perſe, pour avertir Nehemias de l'affliction où étoient les Juifs. *ſupr. c. 1. Tirin.*

4. Or la ville étoit fort grande & fort étendue, & il n'y avoit dedans que fort peu de peuple, & les maisons n'étoient point bâties.

4. *Civitas autem erat lata nimis & grandis, & populus parvus in medio ejus, & non erant domus adificata.*

5. Dieu me mit donc dans le cœur ||, d'assembler les plus considerables *d'entre les Juifs*, les magistrats & le peuple, pour en faire la revûe. Et je trouvai un mémoire où étoit le dénombrement de ceux qui étoient venus la premiere fois, où étoit écrit *ce qui suit :*

5. *Deus autem dedit in corde meo, & congregavi optimates, & magistratus, & vulgus, ut recenserem eos : & inveni librum census eorum, qui ascenderant primùm, & inventum est scriptum in eo :*

§. 2. *Dénombrement de ceux qui revinrent de la captivité.*

6. Ce sont ici ceux de la province qui sont revenus de la captivité où ils étoient, qui après avoir été transferés à Babylone par le roi Nabuchodonosor, sont retournés à Jerusalem, & dans la Judée, chacun dans sa ville ||.

6. *Isti filii provinciæ, qui ascenderunt de captivitate migrantium, quos transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis, & reversi sunt in Jerusalem, & in Judæam, unusquisque in civitatem suam.*

℣. 5. *expl.* David avoit peché en faisant le dénombrement du peuple d'Israel, parcequ'il l'avoit fait sans une juste cause : mais Nehemias agit ici par l'inspiration de Dieu, pour connoître les familles qui étoient sorties de Jerusalem, & les obliger d'y revenir pour repeupler cette ville. *infr. c.* 11. *Tirin. Synops.*.

℣. 6. *expl.* Les Interpretes sont partagés pour apporter la raison de la difference qui se trouve entre ce dénombrement & celui qui se voit 1. *Esdras* 2. Quelques-uns croyent que ce dénombrement-ci a été tiré d'un autre livre que celui d'Esdras, & que ce livre ne subsiste plus. D'autres di-

7. Qui venerunt cum Zorobabel, Joſue, Nehemias, Azarias, Raamias, Nahamani, Mardochæus, Belſam, Meſpharath, Begoai, Nahum, Baana. Numerus virorum populi Iſrael :

7. Ceux qui vinrent avec Zorobabel, *furent* Joſué, Nehemias, Azarias, Raamias, Nahamani, Mardochée, Belſam, Meſpharath, Begoaï, Nahum, Baana. *Voici* le nombre des hommes du peuple d'Iſrael :

8. Filii Pharos, duo millia centum ſeptuaginta duo :

8. Les enfans de Pharos *étoient* deux mille cent ſoixante & douze.

9. Filii Saphatia, trecenti ſeptuaginta duo :

9. Les enfans de Saphatia *étoient* trois cens ſoixante & douze.

10. Filii Area, ſexcenti quinquaginta duo :

10. Les enfans d'Area, ſix cens cinquante-deux.

11. Filii Phahath-Moab filiorum Joſue & Joab, duo millia octingenti decem & octo :

11. Les enfans de Phahath-Moab fils de Joſué, & *ceux* de Joab ||, *étoient* deux mille huit cens dix-huit :

12. Filii Ælam, mille ducenti quinquaginta quatuor :

12. Les enfans d'Elam, mille deux cens cinquante-quatre :

13. Filii Zethua, octingenti quadraginta quinque :

13. Les enfans de Zethua, huit cens quarante-cinq.

ſent que la difference vient de ce que ce catalogue ayant été dreſſé à Babylone, fut enſuite reconnu en Judée, & qu'il ſe trouva qu'il y étoit arrivé du changement dans le chemin. *Voyez la note ſur le* 1. *l. d'Eſdras* 2. 7. *Menoch.* D'autres prétendent que cela vient de ce qu'on fit trois fois ce dénombrement. 1. avant que de partir de Babylone. 2. en arrivant en Judée. 3. lorſqu'on célebra la dédicace du temple : ce qui cauſa cette difference, quelques-uns étant morts, d'autres étant nés pendant cet intervalle de tems. *Tirin. Vatab.*

|| 11. Voyez liv. 1. d'Eſdras. 2. 6. à la note.

14. Les enfans de Zachaï, ſept cens ſoixante :
15. Les enfans de Bannui, ſix cens quarante-huit :
16. Les enfans de Bebaï, ſix cens vingt-huit :
17. Les enfans d'Azgad, deux mille trois cens vingt-deux :
18. Les enfans d'Adonicam, ſix cens ſoixante-ſept :
19. Les enfans de Beguaï, deux mille ſoixante-ſept :
20. Les enfans d'Adin, ſix cens cinquante-cinq :
21. Les enfans d'Atet fils d'Hezecias, quatre-vingt-dix-huit.
22. Les enfans d'Haſem, trois cens vingt-huit :
23. Les enfans de Beſaï, trois cens vingt-quatre :
24. Les enfans d'Hareph, cent douze :
25. Les enfans de Gabaon, quatre-vingt-quinze :
26. Les enfans de Bethlehem & de Netupha, cent quatre-vingt-huit.

14. *Filii Zachai, ſeptingenti ſexaginta :*
15. *Filii Bannui, ſexcenti quadraginta octo :*
16. *Filii Bebai, ſexcenti viginti octo :*
17. *Filii Azgad, duo millia trecenti viginti duo :*
18. *Filii Adonicam, ſexcenti ſexaginta ſeptem :*
19. *Filii Beguai, duo millia ſexaginta ſeptem :*
20. *Filii Adin, ſexcenti quinquaginta quinque :*
21. *Filii Ater, filii Hezecia, nonaginta octo :*
22. *Filii Haſem, trecenti viginti octo :*
23. *Filii Beſai, trecenti viginti quatuor :*
24. *Filii Hareph, centum duodecim :*
25. *Filii Gabaon, nonaginta quinque :*
26. *Filii Bethlehem & Netupha, centum octoginta octo.*

§. 3. *Suite du dénombrement.*

27. Les hommes d'Anathoth, cent vingt-huit.

27. *Viri Anathoth, centum viginti octo.*

28. *Viri Bethazmoth, quadraginta duo.*

28. Les hommes de Bethazmoth, quarante-deux.

29. *Viri Cariathiarim, Cephira, & Beroth, ſeptingenti quadraginta tres.*

29. Les hommes de Cariathiarim, de Cephira, & de Beroth, ſept cens quarante-trois.

30. *Viri Rama & Geba, ſexcenti viginti unus.*

30. Les hommes de Rama & de Geba, ſix cens vingt & un.

31. *Viri Machmas, centum viginti duo.*

31. Les hommes de Machmas, cent vingt-deux.

32. *Viri Bethel & Hai, centum viginti tres.*

32. Les hommes de Bethel & de Haï, cent vingt-trois.

33. *Viri Nebo alterius, quinquaginta duo.*

33. Les hommes de l'autre Nebo, cinquante-deux.

34. *Viri Ælam alterius, mille ducenti quinquaginta quatuor.*

34. Les hommes de l'autre Elam, mille deux cens cinquante-quatre.

35. *Filii Harem, trecenti viginti.*

35. Les enfans d'Harem, trois cens vingt.

36. *Filii Jericho, trecenti quadraginta quinque.*

36. Les enfans de Jericho, trois cens quarante-cinq.

37. *Filii Lod, Hadid & Ono, ſeptingenti viginti unus.*

37. Les enfans de Lod, d'Adid, & d'Ono, ſept cens vingt & un.

38. *Filii Senaa, tria millia nongenti triginta.*

38. Les enfans de Senaa, trois mille neuf cens trente.

§. 4. *Dénombrement des Prêtres.*

39. *Sacerdotes: Filii Idaia in domo Joſue, nongenti ſeptuaginta tres.*

39. Les Prêtres *étoient: ſavoir*, les enfans d'Idaïa dans la maiſon de Joſué, neuf cens ſoixante & treize.

40. Les enfans d'Emmer, mille cinquante-deux.

41. Les enfans de Phaſhur, mille deux cens quarante-ſept.

42. Les enfans d'Arem, mille dix-ſept. Les Levites *étoient :*

43. Les enfans de Joſué & de Cedmihel fils

44. d'Oduïa, *au nombre de* ſoixante & quatorze. Les chantres *étoient :*

45. Les enfans d'Aſaph, *au nombre de* cent quarante-huit.

46. Les portiers *étoient*: Les enfans de Sellum, les enfans d'Ater, les enfans de Telmon, les enfans d'Accub, les enfans d'Hatita, les enfans de Sobaï; *au nombre de* cent trente-huit.

40. *Filii Emmer, mille quinquaginta duo.*

41. *Filii Phashur, mille ducenti quadraginta ſeptem.*

42. *Filii Arem, mille decem & ſeptem. Levitæ :*

43. *Filii Joſue & Cedmihel filiorum*

44. *Oduia, ſeptuaginta quatuor. Cantores :*

45. *Filii Aſaph, centum quadraginta octo.*

46. *Janitores : Filii Sellum, filii Ater, filii Thelmon, filii Accub, filii Hatita, filii Sobai : centum triginta octo.*

§. 5. *Dénombrement des Nathinéens.*

47. Les Nathinéens *étoient* : les enfans de Soha, les enfans d'Haſupha, les enfans de Tebbaoth,

48. les enfans de Ceros, les enfans de Siaa, les enfans de Phadon, les enfans de Lebana, les enfans d'Hagaba, les enfans de Selmaï,

49. les enfans d'Hanan, les enfans de Geddel, les enfans de Gaher,

47. *Nathinæi : filii Soha, filii Haſupha, filii Thebbaoth,*

48. *filii Ceros, filii Siaa, filii Phadon, filii Lebana, filii Hagaba, filii Selmai,*

49. *filii Hanan, filii Geddel, filii Gaher,*

50. *filii Raaia, filii Rasin, filii Necoda,*

50. les enfans de Raaïa, les enfans de Rasin, les enfans de Necoda,

51. *filii Gezem, filii Aza, filii Phasea,*

51. les enfans de Gezem, les enfans d'Asa, les enfans de Phasea,

52. *filii Besai, filii Munim, filii Nephussim,*

52. les enfans de Besaï, les enfans de Munim, les enfans de Nephussim,

53. *filii Bachuc, filii Hacupha, filii Harhur,*

53. les enfans de Bacbuc, les enfans d'Hacupha, les enfans d'Harhur,

54. *filii Besloth, filii Mahida, filii Harsa,*

54. les enfans de Besloth, les enfans de Mahida, les enfans d'Harsa,

55. *filii Bercos, filii Sisara, filii Thema,*

55. les enfans de Bercos, les enfans de Sisara, les enfans de Thema,

56. *filii Nasia, filii Hatipha,*

56. les enfans de Nasia, les enfans d'Hatipha,

57. *filii servorum Salomonis, filii Sothaï, filii Sophereth, filii Pharida,*

57. les enfans des serviteurs de Salomon ††, les enfans de Sothaï, les enfans de Sophereth, les enfans de Pharida,

58. *filii Jahala, filii Darcon, filii Jeddeb,*

58. les enfans de Jahala, les enfans de Darcon, les enfans de Jeddel,

59. *filii Saphatia, filii Hatil, filii Phochereth, qui erat ortus ex Sabaim, filio Amon.*

59. les enfans de Saphatia, les enfans d'Hatil, les enfans de Phochereth, qui étoit né de Sabaïm, fils d'Amon.

60. *Omnes Nathinæi, & filii servorum Salomonis,*

60. Tous les Nathinéens, & les enfans des serviteurs de Salomon,

†. 57. *expl.* c'étoient ceux qui étoient chargés du soin des réparations du temple. *Vatab.*

étoient *au nombre de* trois cens quatre-vingt-douze.

trecenti nonaginta duo.

§. 6. *Quelques-uns ne peuvent prouver leur généalogie.*

61. Or voici ceux qui vinrent de Thelmela, de Thelharsa, de Cherub, d'Addon, & d'Emmer, & qui ne purent faire connoître la maison de leurs peres, ni leur race, & s'ils étoient d'Israel.

61. *Hi sunt autem qui ascenderunt de Thelmela, Thelharsa, Cherub, Addon, & Emmer: & non potuerunt indicare domum patrum suorum, & semen suum, utrùm ex Israel essent.*

62. Les enfans de Dalaïa; les enfans de Tobie, les enfans de Necoda, *qui étoient au nombre de* six cens quarante-deux.

62. *Filii Dalaia, filii Tobia, filii Necoda, sexcenti quadraginta duo.*

63. Et entre les prêtres, les enfans d'Habia, les enfans d'Accos, les enfans de Berzellaï, qui épousa l'une des filles de Berzellaï de Galaad, & qui fut appellé de leur nom.

63. *Et de sacerdotibus, filii Habia, filii Accos, filii Berzellai, qui accepit de filiabus Berzellai Galaaditis uxorem: & vocatus est nomine eorum.*

64. Ceux-ci cherchérent l'écrit de leur genealogie dans le dénombrement; & ne l'ayant point trouvé, ils furent rejettés du sacerdoce ".

64. *Hi quasierunt scripturam suam in censu, & non invenerunt: & ejecti sunt de sacerdotio.*

65. Et Athersatha " leur dit, de ne point manger des viandes sacrés jusqu'à ce qu'il y eût un pontife docte & éclairé.

65. *Dixitque Athersatha eis ut non manducarent de sanctis sanctorum, donec staret sacerdos doctus & eruditus.*

℣. 64. Voyez 1. Esdras 2: 63. & la note du même verset.
℣. 65. *expl.* le Gouverneur.

66. *Omnis multitudo quaſi vir unus, quadraginta duo millia trecenti ſexaginta,*

66. Toute cette multitude étant comme un ſeul homme, *ſe montoit à* quarante-deux mille trois cens ſoixante perſonnes,

67. *abſque ſervis & ancillis eorum, qui erant ſeptem millia trecenti trigenta ſeptem, & inter eos cantores, & cantatrices, ducenti quadraginta quinque.*

67. ſans leurs ſerviteurs & leurs ſervantes, qui étoient ſept mille trois cens trente-ſept : & parmi eux *il y avoit* deux cens quarante-cinq chantres, tant hommes que femmes.

68. *Equi eorum, ſeptingenti triginta ſex : muli eorum, ducenti quadraginta quinque:*

68. Ils avoient ſept cens trente-ſix chevaux, & deux cens quarante-cinq mulets ;

69. *cameli eorum, quadringenti triginta quinque : aſini, ſex millia ſeptingenti viginti.*

69. quatre cens trente-cinq chameaux, & ſix mille ſept cens vingt ânes.

Hucuſque refertur quid in commentario ſcriptum fuerit : exin Nehemiæ hiſtoria texitur.

* *Juſqu'ici ſont les paroles qui étoient écrites dans le livre du dénombrement. Ce qui ſuit eſt l'hiſtoire de Nehemie.*

70. *Nonnulli autem de principibus familiarum dederunt in opus. Atherſatha dedit in theſaurum auri drachmas mille, phialas quinquaginta,*

70. Or quelques-uns des chefs de familles contribuerent à l'ouvrage. Atherſatha donna mille dragmes d'or pour être miſes dans le tréſor, cinquante phioles, & cinq

* Ceci ne ſe trouve ni dans l'Hebreu, ni dans le Grec, & ne paroît point placé en ſon lieu.

cens trente tuniques sacerdotales ††.

71. Et quelques chefs des familles donnerent au trésor destiné pour l'ouvrage, vingt mille dragmes d'or, & deux mille deux cens mines d'argent.

72. Le reste du peuple donna vingt mille dragmes d'or deux mille mines d'argent, & soixante & sept tuniques sacerdotales.

73. Les prêtres & les Levites, les portiers & les chantres, avec tout le reste du peuple, les Nathinéens, & tout Israel demeurerent dans leurs villes.

tunicas sacerdotales quingentas triginta.

71. *Et de principibus familiarum dederunt in thesaurum operis, auris drachmas viginti millia, & argenti mnas duo millia ducentas.*

72. *Et quod dedit reliquus populus, auri drachmas viginti millia, & argenti mnas duo millia, & tunicas sacerdotales sexaginta septem.*

73. *Habitaverunt autem sacerdotes, & Levita, & janitores, & cantores, & reliquum vulgus, & Nathinæi, & omnis Israel, in civitatibus suis.*

††. 70. On croit que les présens donnés pour être mis dans le trésor, sont les mêmes que ceux dont il est parlé au 1. d'Esras *c.* 2. la difference qu'il y a entre le nombre des présens, peut venir de ce qu'au liv. 1. d'Esdras on y comprend les présens offerts par les étrangers, & qu'ici on ne compte que ceux qu'offrirent les Juifs. *Voyez* 1. *Esdr.* 2.

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Lecture de la Loi faite au peuple.*

L'an du monde 3551.

1. AU septiéme mois, les enfans d'Israel qui étoient dans leurs vil-

1. *ET venerat mensis septimus: filii autem Israel erant*

in civitatibus ſuis.

Congregatuſque eſt omnis populus quaſi vir unus, ad plateam quæ eſt ante portam aquarum: & dixerunt Eſdræ ſcribæ ut afferret librum legis Moyſi, quam præceperat Dominus Iſraeli.

2. *Attulit ergo Eſdras ſacerdos legem coram multitudine virorum & mulierum, cunctiſque qui poterant intelligere, in die prima menſis ſeptimi.*

3. *Et legit in eo apertè in platea quæ erat ante portam aquarum, de manè uſque ad mediam diem, in conſpectu virorum & mulierum & ſapientium: & aures omnis populi erant erectæ ad librum.*

4. *Stetit autem Eſdras ſcriba ſuper gradum ligneum, quem fecerat ad loquendum: & ſteterunt juxta eum, Mathathias, &*

les, s'aſſemblerent tous comme un ſeul homme dans la place qui eſt devant la porte des eaux; & ils prierent Eſdras docteur de la loi, d'apporter le livre de la loi de Moïſe ", que le Seigneur avoit preſcrite à Iſrael.

2. Eſdras prêtre apporta donc la loi devant l'aſſemblée des hommes & des femmes, & de tous ceux qui pouvoient l'entendre, le premier jour du ſeptiéme mois.

3. Et il lut dans ce livre clairement & diſtinctement au milieu de la place qui étoit devant la porte des eaux, depuis le matin juſqu'à midi, en préſence des hommes, des femmes, & de ceux qui étoient capables de l'entendre", & tout le peuple avoit les oreilles attentives à *la lecture de* ce livre.

4. Eſdras docteur de la loi, ſe tint debout ſur un marchepied de bois, qu'il avoit fait pour parler devant le peuple: Mathathias, Semeïas, Ania,

℣. 1. *expl.* le Pentateuque, & principalement le Deuteronome. *Tirin.*

℣. 3. *lettr.* & des ſages.

Uria, Helcia, & Maaſia, étoient à ſa droite : & Phadaia, Miſael, Melchia, Haſum Haſbadana, Zacharie, & Moſollam étoient à ſa gauche.

Semeia, & Ania, & Uria, & Helcia, & Maaſia, ad dexteram ejus : & ad ſiniſtram, Phadaia, Miſael, & Melchia, & Haſum, & Haſbadana, Zacharia, & Moſollam.

5. Eſdras ouvrit le livre devant tout le peuple ; car il étoit élevé au-deſſus de tous : & après qu'il l'eut ouvert, tout le peuple ſe tint debout ".

5. Et aperuit Eſdras librum coram omni populo : ſuper univerſum quippe populum eminebat : & cum aperuiſſet eum, ſtetit omnis populus.

6. Et Eſdras benit " le Seigneur, le grand Dieu : & tout le peuple levant les mains en haut, répondit : *Amen, amen.* Et s'étant proſternés en terre, ils adorerent Dieu.

6. Et benedixit Eſdras Domino Deo magno ; & reſpondit omnis populus : Amen, amen, elevans manus ſuas. Et incurvati ſunt, & adoraverunt Deum proni in terram.

7. Cependant Joſué, Bani, Serebia, Jamin, Accub, Septhaï, Odia, Maaſia, Celita, Azarias, Jozabed, Hanan, Phalaïa Levites, faiſoient faire ſilence au peuple, afin qu'il écoutât la loi.

7. Porrò Joſue, & Bani, & Serebia, Jamin, Accub, Septhai, Odia, Maaſia, Celita, Azarias, Jozabed, Hanan, Phalaia, Levitæ ſilentium faciebant in populo ad

℣. 5. *expl.* par reſpect, & pour entendre plus facilement la lecture. *Vatab.*

℣. 6. *expl.* c'eſt à-dire, qu'il commença à parler au peuple par louer le Seigneur, peut-être en lui rendant des actions-de-graces de ce qu'il avoit delivré le peuple de captivité.

audiendam

audiendam legem : populus autem ſtabat in gradu ſuo.

Or le peuple étoit debout *chacun* en ſa place.

8. *Et legerunt in libro legis Dei diſtinctè, & apertè ad intelligendum : & intellexerunt cùm legeretur.*

8. Et ils lurent // dans le livre de la loi de Dieu diſtinctement, & d'une maniere fort intelligible; & le peuple entendit ce qu'on lui diſoit.

§. 2. *Douleur du peuple d'avoir violé la Loi.*

9. *Dixit autem Nehemias (ipſe eſt Atherſatha) & Eſdras ſacerdos & ſcriba, & Levita interpretantes univerſo populo : Dies ſanctificatus eſt Domino Deo noſtro, nolite lugere, & nolite flere. Flebat enim omnis populus cùm audiret verba legis.*

9. Or Nehemie, qui avoit la dignité d'Atherſatha //, Eſdras prêtre & docteur de la loi, & les Levites qui interpretoient la loi à tout le peuple, leur dirent : Ce jour eſt un jour ſaint & conſacré au Seigneur notre Dieu; ne vous attriſtez point, & ne pleurez point. Car tout le peuple entendant les paroles de la loi, fondoit en pleurs.

10. *Et dixit eis : Ite, comedite pinguia, & bibite mulſum, & mittite partes his qui non præparaverunt ſibi : quia ſanctus dies Domini eſt, & nolite contriſtari :*

10. Et il leur dit : Allez, mangez des viandes graſſes, & buvez du vin nouveau //, & faites-en part à tous ceux qui n'ont rien apprêté pour manger; parceque ce jour eſt le jour ſaint du Seigneur,

℣. 8. *expl.* Eſdras & les autres prêtres liſoient ſucceſſivement, ou même, ſelon quelques-uns, tous en même-tems & en divers endroits de la place. *Synopſ.*

℣. 9. *expl.* mot Perſan, qui ſignifie Gouverneur. *Vid. ſupr. c. 7. v. 65.*

℣. 10. *Hebr. & Sept.* dulcia ; comme ſeroient des liqueurs mêlées de miel. *Menoch.*

& ne vous attriſtez point : car la joie du Seigneur eſt notre force ".

gaudium etenim Domini eſt fortitudo noſtra.

11. Or les Levites faiſoient faire ſilence à tout le peuple, en leur diſant : Demeurez en ſilence, & ne vous affligez point, parceque ce jour eſt ſaint.

11. *Levitæ autem ſilentium faciebant in omni populo, dicentes : Tacete, quia dies ſanctus eſt, & nolite dolere.*

12. Tout le peuple s'en alla donc manger & boire, & envoya de ce qu'il avoit *à ceux qui n'en avoient point*; & fit grande réjouiſſance, parcequ'il avoit compris les paroles qu'il leur avoit enſeignées ".

12. *Abiit itaque omnis populus, ut comederet & biberet, & mitteret partes, & faceret lætitiam magnam, quia intellexerant verba, quæ docuerat eos.*

§. 3. *On célebre la fête des Tabernacles.*

13. Le lendemain les chefs des familles de tout le peuple, les prêtres & les Levites vinrent trouver Eſdras docteur de la loi, afin qu'il leur expliquât les paroles de la loi.

13. *Et in die ſecundo congregati ſunt principes familiarum univerſi populi, ſacerdotes & Levitæ, ad Eſdram ſcribam, ut interpreteretur eis verba legis.*

14. Et ils trouverent écrit dans la loi, que le Seigneur avoit ordonné

14. *Et invenerunt ſcriptum in lege præcepiſſe Dominum in*

℣. 10. *expl.* La joie qu'on goûte en Dieu, & celle que le ſouvenir & la reconnoiſſance des graces de Dieu produit au fond de nos cœurs. Les juſtes trouvent leur force dans cette joie du Seigneur : parcequ'elle les détache des créatures, dont l'amour devient en nous le principe d'une foibleſſe plus ou moins grande, à proportion de cet amour que nous leur portons.

℣. 12. *expl.* Ils avoient compris combien le Seigneur eſt bon à ceux qui ſe convertiſſent à lui de tout leur cœur. *Menoch.*

manu Moysi, ut habitent filii Israel in tabernaculis, in die solemni, mense septimo:

par le ministere de Moïse, que les enfans d'Israel demeurassent sous des tentes en la fête solennelle du septiéme mois[y],

15. *& ut prædicent, & divulgent vocem in universis urbibus suis, & in Jerusalem, dicentes: Egredimini in montem, & afferte frondes olivæ, & frondes ligni pulcherrimi, frondes myrti, & ramos palmarum, & frondes ligni nemorosi, ut fiant tabernacula, sicut scriptum est.*

15. & qu'ils doivent faire publier ceci dans toutes les villes, & dans Jerusalem[y], en disant au peuple: Allez sur les montagnes, & apportez des branches d'oliviers, & des plus beaux arbres, des branches de myrte, des rameaux de palmiers, & des arbres les plus touffus, pour en faire des couverts de branchages, selon qu'il est écrit. *Levit.* 23. 24. *Num.* 10. 10.

16. *Et egressus est populus, & attulerunt. Fecerunt que sibi tabernacula unusquisque in domate suo, & in atriis suis, & in atriis domûs Dei, & in platea porta aquarum, & in platea porta Ephraim.*

16. Tout le peuple alla donc *querir de ces branches d'arbres*: & en ayant apporté, ils se firent des *couverts en forme de* tentes, chacun sur le haut de sa maison[y], dans leur vestibule, dans le parvis de la maison de Dieu, dans la place de la porte des eaux, & dans la place de la porte d'Ephraïm;

17. *Fecit ergo uni-*

17. & toute l'assemblée

℣. 14. *expl.* en la fête des Tabernacles.

℣. 15. *expl.* Il semble qu'il faut suppléer ici quelque chose, sçavoir: Et ils eurent soin de faire publier. *Synops.*

℣. 16. *expl.* qui étoit plat & en forme de terrasse. Dieu avoit ordonné qu'on célebrât cette fête dans la campagne: mais ils ne pûrent le faire, parcequ'ils craignoient les insultes de leurs ennemis. *Cajetan.*

de ceux qui étoient revenus de captivité, ſe fit des tentes & des couverts, & ils demeurerent dans ces tentes. Les enfans d'Iſrael n'avoient point celebré ainſi " cette fête depuis le tems de Joſué fils de Nun juſqu'à ce jour-là, auquel il y eut une très-grande réjouiſſance.

18. Or Eſdras lut dans le livre de la loi de Dieu chaque jour de la fête ", depuis le premier juſqu'au dernier ; cette ſolennité dura ſept jours, & au huitiéme jour ils firent l'aſſemblée " *du peuple*, ſelon la coutume.

verſa eccleſia eorum qui redierant de captivitate, tabernacula, & habitaverunt in tabernaculis : non enim fecerant à diebus Joſue filii Nun taliter filii Iſrael uſque ad diem illum. Et fuit latitia magna nimis.

18 *Legit autem in libro legis Dei per dies ſingulos, à die primo uſque ad diem noviſſimum ; & fecerunt ſolemnitatem ſeptem diebus, & in die octavo collectam juxta ritum.*

℣. 17. *expl.* avec tant de joie, tant d'ardeur, tant d'éclat & tant de piété. *Synopſ.*

℣. 18. *expl.* des Tabernacles.

Ibid. *lettr.* la collecte. Quelques-uns expliquent cela d'une quête publique qu'on faiſoit pour l'entretien du temple & le ſecours des pauvres : mais Vatable, Eſtius, & les plus ſavans Interpretes ſont contraires à ce ſentiment. *Voyez Levit.* 23. 36.

CHAPITRE IX.

§. 1. *Jeûne du peuple.*

1. LE vingt-quatriéme jour de ce même mois, les enfans d'Iſrael s'aſſemblerent, étant dans le jeûne, revêtus de ſacs, & couverts de terre.

1. *IN die autem vigeſimo quarto menſis hujus, convenerunt filii Iſrael in jejunio & in ſaccis, & humus ſuper eos.*

2. *Et ſeparatum eſt ſemen filiorum Iſrael ab omni filio alienigena : & ſteterunt, & confitebantur peccata ſua, & iniquitates patrum ſuorum.*

2. Ceux de la race des enfans d'Iſrael ſe ſeparerent de tous les enfans étrangers ". Ils ſe préſenterent *devant le Seigneur*, & ils confeſſoient leurs pechés, & les iniquités de leurs peres.

3. *Et conſurrexerunt ad ſtandum : & legerunt in volumine legis Domini Dei ſui, quater in die, & quater confitebantur, & adorabant Dominum Deum ſuum.*

3. Et ſe levant ſur leurs pieds, ils liſoient dans le volume de la loi du Seigneur leur Dieu quatre fois le jour ", & ils beniſſoient & adoroient par quatre fois le Seigneur leur Dieu.

4. *Surrexerunt autem ſuper gradum Levitarum, Joſue, & Bani, & Cedmihel, Sabania, Bonni, Sarebias, Bani, & Chanani : & clamaverunt voce magnâ ad Dominum Deum ſuum.*

4. Or Joſué, Bani, Cedmihel, Sabania, Bonni, Sarebias, Bani, & Chanani, ſe préſentetent ſur le degré des Levites ", & ils éleverent leurs voix, & pouſſerent des cris au Seigneur leur Dieu.

§. 2. *Prieres que font les Levites.*

5. *Et dixerunt Levitæ, Joſue, & Cedmihel, Bonni, Haſebnia, Serebia, Odaia,*

5. Et Joſué, Cedmihel, Bonni, Haſebnia, Serebia, Odaïa, Sebnia, Phathahia", dirent *au peuple :*

℣. 2. *expl.* Ils quitterent les femmes étrangeres qu'ils avoient épouſées, & les enfans qui étoient nés de ces mariages. *Vatab.*

℣. 3. *expl.* à ſix heures du matin, à neuf heures, à midi & à trois heures après midi, accompagnant les lectures de la priere, qui en étoit comme le fruit. *Synopſ.*

℣. 4. *expl.* chacun néanmoins ſur un dégré different, de peur de s'interrompre les uns les autres. *Synopſ.*

℣. 5. *expl.* Ce ſont les huit mêmes qu'au v. précedent, dont quelques-uns avoient deux noms. *Synopſ.*

Levez-vous ‖ ; beniſſez le Seigneur votre Dieu de ſiecle en ſiecle ‖. Que votre grand Nom, *Seigneur, que le nom* de votre gloire ſoit comblé pour jamais de benedìction & de louanges.

Sebnia, Phathahia: Surgite, benedicite Domino Deo veſtro ab æterno uſque in æternum: & benedicant nomini gloriæ tuæ excelſo in omni benedictione & laude.

6. Car c'eſt vous qui êtes le ſeul Seigneur, qui avez fait le ciel, & le ciel des cieux ‖, & toute l'armée céleſte ‖, *qui avez fait* la terre & tout ce qu'elle contient, la mer & tout ce qu'elle renferme. C'eſt vous qui donnez la vie ‖ à toutes ces créatures, & que l'armée du ciel ‖ adore.

6. Tu ipſe, Domine, ſolus tu feciſti cœlum, & cœlum cœlorum, & omnem exercitum eorum: terram, & univerſa quæ in ea ſunt: maria, & omnia quæ in eis ſunt: & tu vivificas omnia hæc, & exercitus cœli te adorat.

7. C'eſt vous, ô Seigneur *notre* Dieu, qui avez choiſi vous-même Abram, qui l'avez tiré du feu des Chaldéens ‖, & qui lui avez donné le nom d'Abraham.

7. Tu ipſe, Domine Deus, qui elegiſti Abram, & eduxiſti eum de igne Chaldæorum, & poſuiſti nomen ejus Abraham.

Gen. 11. 31.

℣. 5. *expl.* C'eſt une maniere de parler pour les exhorter à le faire promptement : parceque'ils étoient déja debout *Vatab.*

Ibid. *expl.* Celebrez perpétuellement les louanges du Seigneur. *Menoch.*

℣. 6. *expl.* le ciel le plus élevé : l'empyrée. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* les anges, *ou* les étoiles. *Synopſ.*

Ibid. *i. e.* qui conſervez. *Vatab.*

Ibid. *expl.* les troupes des anges.

℣. 7. *expl.* le mot hebreu qui ſignifie *le feu*, ſe peut prendre pour un nom propre d'une ville, d'Ur des Chaldéens, comme la Vulgate l'a traduit. *Geneſe.* 11. 28. 31. & 15. 7.

8. *Et inveniſti cor ejus fidele coram te: & percuſſiſti cum eo fœdus, ut dares ei terram Chananæi, Hethæi, & Amorrhæi, & Pherezæi, & Jebuſæi, & Gergeſæi, ut dares ſemini ejus; & impleſti verba tua, quoniam juſtus es.*

8. Vous avez trouvé ſon cœur fidele à vos yeux, & vous avez fait alliance avec lui, en lui promettant de lui donner, à lui & à ſa race, le payis des Chananéens, des Hethéens, des Amorrhéens, des Pherezéens, des Jebuſéens, & des Gergeſéens, & vous avez accompli vos paroles, parceque vous êtes juſte.

9. *Et vidiſti afflictionem patrum noſtrorũ in Ægypto: clamoremque eorum audiſti ſuper mare rubrum.*

9. Vous avez vû dans l'Egypte l'affliction de nos peres, & vous avez entendu leurs cris ſur le bord de la mer rouge. *Exod.14. 11.*

10. *Et dediſti ſigna atque portenta in Pharaone, & in univerſis ſervis ejus, & in omni populo terræ illius: cognoviſti enim quia ſuperbè egerant contra eos: & feciſti tibi nomen, ſicut & in hac die.*

10. Vous avez fait éclater vos merveilles & vos prodiges ſur Pharaon, ſur ſes ſerviteurs, & ſur tout le peuple de ce payis-là: parceque vous ſavez qu'ils avoient traité les Iſraélites avec orgueil & avec inſolence, & vous vous êtes fait un *grand* Nom, comme il l'eſt encore aujourd'hui.

11. *Et mare diviſiſti ante eos, & tranſierunt per medium maris in ſicco: perſecutores autem eorum projeciſti in profundum, quaſi lapidem in aquas validas.*

11. Vous avez diviſé la mer devant eux, ils ont paſſé à ſec au milieu de la mer, & vous avez précipité leurs perſecuteurs au fond *de ſes eaux*, comme une pierre qui tombe dans les abîmes.

12. Vous avez été leur guide pendant le jour par la colonne de la nuée, & pendant la nuit par la colonne de feu ; afin qu'ils diſcernaſſent le chemin par où ils devoient marcher.

12. *Et in columnâ nubis ductor eorum fuiſti per diem, & in columnâ ignis per noctem, ut appareret eis viâ per quam ingrediebantur.*

13. Vous êtes deſcendu ſur la montagne de Sinaï, vous leur avez parlé du ciel, vous leur avez donné des ordonnances juſtes, une loi de verité, des cérémonies, & de bons préceptes :

13. *Ad montem quoque Sinai deſcendiſti, & locutus es cum eis de cœlo, & dediſti eis judicia recta, & legem veritatis, cæremonias, & præcepta bona :*

14. vous leur avez appris à ſanctifier votre ſabbat, & vous leur avez preſcrit par Moïſe votre ſerviteur, vos commandemens, vos céremonies, & votre loi.

14. *& ſabbatum ſanctificatum tuum oſtendiſti eis, & mandata, & cæremonias, & legem præcepiſti eis in manu Moyſi ſervi tui.*

15. Vous leur avez auſſi donné un pain du ciel ‖ lorſqu'ils étoient preſſés de la faim, & vous leur avez fait ſortir l'eau de la pierre lorſqu'ils avoient ſoif ; vous leur avez dit d'entrer dans la terre, & de poſſeder le payis que vous aviez juré de leur donner ‖.

15. *Panem quoque de cœlo dediſti eis in fame eorum, & aquam de petra eduxiſti eis ſitientibus, & dixiſti eis ut ingrederentur & poſſiderent terram, ſuper quam levaſti manum tuam, ut traderes eis.*

℣. 15. *expl.* la manne pour leur ſervir de nourriture. *Menoch.*

Ibid. *lettr.* ſuper quam levaſti manum tuam. *hebraïſm.* i. *e.* quam juraſti te daturum illis. *Vatab. Menoch. Tirin. Emm. Sa. Autr.* que vous leur avez livré par la force de votre bras.

§. 3. *Confeſſion des pechés du peuple Juif.*

16. *Ipſi verò & patres noſtri ſuperbè egerunt, & induraverunt cervices ſuas, & non audierunt mandata tua.*

16. Mais eux & nos peres ont agi avec orgueil ; leur tête eſt devenue dure & inflexible, & ils n'ont point écouté vos commandemens.

17. *Et noluerunt audire, & non ſunt recordati mirabilium tuorum quæ feceras eis. Et induraverunt cervices ſuas, & dederunt caput ut converterentur ad ſervitutem ſuam, quaſi per contentionem. Tu autem, Deus propitius, clemens & miſericors, longanimis & multæ miſerationis, non dereliquiſti eos,*

17. Ils n'ont point voulu entendre, & ils ont perdu le ſouvenir des merveilles que vous avez faites en leur faveur. Ils n'ont point voulu ſe ſoumettre à votre joug ″ ; & par un eſprit de révolte, ils ſe ſont opiniâtrés à vouloir retourner à leur *premiere* ſervitude″. Mais vous, ô Dieu favorable, clement & miſericordieux, toujours patient & plein de miſericorde, vous ne les avez point abandonnés,

18. *& quidem cùm feciſſent ſibi vitulum conflatilem, & dixiſſent : Iſte eſt Deus tuus, qui duxit te de Ægypto : feceruntque blaſphemias magnas.*

18. lors même qu'ils ſe firent un veau *d'or* jetté en fonte, & qu'ils dirent : *Iſrael*, c'eſt-là votre Dieu qui vous a tiré d'Egypte, & qu'ils commirent de ſi grands blaſphêmes.

§. 4. *Bienfaits de Dieu.*

19. *Tu autem in miſericordiis tuis multis non dimiſiſti eos in deſerto : columna nu-*

19. Vous ne les avez point abandonnés dans le deſert, parceque vos miſericordes ſont grandes.

″. 17. *lettr.* ils ont endurci leur coû.
Ibid. Voyez Nombr. 14. 4.

La colonne de nuée ne les a point quittés, & n'a point ceſſé de les conduire pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit, pour leur faire voir le chemin par où ils devoient marcher.

bis non receſſit ab eis per diem, ut duceret eos in viam, & columna ignis per noctem, ut oſtenderet eis iter per quod ingrederentur.

20. Vous leur avez donné votre bon eſprit ‖ pour les inſtruire, vous n'avez point retiré votre manne de leur bouche, & vous leur avez donné de l'eau dans leur ſoif.

20. *Et ſpiritum tuum bonum dediſti qui doceret eos, & manna tuum non prohibuiſti ab ore eorum, & aquam dediſti eis in ſiti.*

21. Vous les avez nourris pendant quarante ans dans le deſert. Il ne leur a rien manqué, leurs vêtemens ne ſont point devenus vieux, & leurs pieds n'ont point été foulés ‖.

21. *Quadraginta annis paviſti eos in deſerto, nihilque eis defuit: veſtimenta eorum non inveteraverunt, & pedes eorum non ſunt attriti.*

22. Vous leur avez donné les royaumes & les peuples, & vous leur avez partagé les terres par ſort: & ils ont poſſedé le payis de Sehon, le payis du roi d'Heſebon, & le payis d'Og roi de Baſan.

22. *Et dediſti eis regna, & populos, & partitus es eis ſortes: & poſſederunt terram Sehon, & terram regis Heſebon, & terram Og regis Baſan.*

23. Vous avez multiplié leurs enfans comme

23. *Et multiplicaſti filios eorum ſicut*

‡. 20. *expl.* l'eſprit prophetique qui étoit dans Moïſe leur légiſlateur & leur conducteur. *Synopſ.* Ou peutêtre un eſprit de pénitence qui les fit avoir recours à Dieu après leurs pechés.

‡. 21. *expl.* parceque leurs ſouliers ne s'uſoient point. *Menoch.*

stellas cœli, & adduxisti eos ad terram, de qua dixeras patribus eorum ut ingrederentur & possiderent.

les étoiles du ciel, & vous les avez conduits en cette terre, où vous aviez promis à leurs peres de les faire entrer, afin qu'ils la possedassent.

24. *Et venerunt filii, & possederunt terram, & humiliasti coram eis habitatores terra Chananæos, & dedisti eos in manu eorum, & reges eorum, & populos terræ, ut facerent eis sicut placebat illis.*

24. Leurs enfans y sont venus, & ils l'ont possedée; vous avez humilié devant eux les Chananéens habitans de cette terre, & vous leur avez livré entre les mains les rois & les peuples de ce payis, afin qu'ils en fissent comme il leur plairoit.

25. *Ceperunt itaque urbes munitas, & humum pinguem, & possiderunt domos plenas cunctis bonis; cisternas ab aliis fabricatas, vineas, & oliveta, & ligna pomifera multa: & comederunt, & saturati sunt, & impinguati sunt, & abundaverunt deliciis in bonitate tua magna.*

25. Ils ont pris ensuite des villes fortes, ils ont possedé une bonne terre, & des maisons pleines de toutes sortes de biens; des citernes que d'autres avoient bâties, des vignes, des plants d'oliviers, & beaucoup d'arbres fruitiers. Ils en ont mangé, ils se sont rassasiés, ils se sont engraissés, & votre grande bonté les a mis dans l'abondance & dans les délices.

§. 5. *Aveu de leurs fautes que Dieu a punies.*

26. *Provocaverunt autem te ad iracundiam, & recesserunt à te, & projecerunt legem tuam post terga*

26. Mais ils ont irrité votre colere; ils se sont retirés de vous; ils ont rejetté votre loi avec mépris ‖; ils ont tué vos

‖ 26. *lett.* derriere eux.

prophetes qui les conjuroient *de votre part* à revenir vers vous ; & ils ont blaſphemé votre nom avec outrage.

ſua : & prophetas tuos occiderunt, qui conteſtabantur eos ut reverterentur ad te : feceruntque blaſphemias grandes.

27. C'eſt pourquoi vous les avez livrés entre les mains de leurs ennemis. qui les ont opprimés. Et pendant le tems de leur affliction, ils ont crié vers vous, & vous les avez écoutés du ciel, & ſelon la multitude de vos miſericordes, vous leur avez donné des ſauveurs pour les délivrer // d'entre les mains de leurs ennemis.

27. *Et dediſti eos in manu hoſtium ſuorum, & afflixerunt eos. Et in tempore tribulationis ſuæ clamaverunt ad te, & tu de cælo audiſti, & ſecundùm miſerationes tuas multas dediſti eis ſalvatores, qui ſalvarent eos de manu hoſtium ſuorum.*

28. Et lorſqu'ils ont été en repos, ils ont commis de nouveau le mal devant vous ; & vous les avez abandonnés entre les mains de leurs ennemis, qui s'en ſont rendu les maîtres. Ils ſont enſuite retournés vers vous, & ils vous ont adreſſé leurs cris : & vous les avez exaucés du ciel, & vous les avez délivrés ſouvent & en divers tems, ſelon la multitude de vos miſericordes.

28. *Cùmque requieviſſent, reverſi ſunt ut facerent malum in conſpectu tuo : & dereliquiſti eos in manu inimicorum ſuorum, & poſſederunt eos. Converſique ſunt, & clamaverunt ad te : tu autem de cœlo exaudiſti, & liberaſti eos in miſericordiis tuis, multis temporibus.*

℣. 27. *expl.* C'eſt ce qui arriva principalement du tems des Juges, où Dieu par ſa pure miſéricorde & ſans aucun mérite des Iſraélites, les délivra pluſieurs fois de ceux qui les affligeoient, parcequ'ils avoient abandonné le Seigneur.

29. *Et conteſtatus es eos ut reverterentur ad legem tuam. Ipſi verò ſuperbè egerunt, & non audierunt mandata tua, & in judiciis tuis peccaverunt, qua faciet homo, & vivet in eis; & dederunt humerum recedentem, & cervicem ſuam induraverunt, nec audierunt.*

29. Vous leur avez fait declarer encore qu'ils retournaſſent à votre loi, mais ils ont agi avec orgueil, ils n'ont point écouté vos commandemens; ils ont peché contre vos ordonnances, où l'homme trouvera la vie lorſqu'il les obſervera. Ils *vous* ont tourné le dos; ils ſe ſont endurcis & entêtés, & ils n'ont point *voulu* écouter.

30. *Et protraxiſti ſuper eos annos multos, & conteſtatus es eos in ſpiritu tuo per manum prophetarum tuorum; & non audierunt, & tradidiſti eos in manu populorum terrarum.*

30. Vous avez differé à les punir pendant pluſieurs années : vous les avez exhortés par votre Eſprit en leur parlant par vos prophetes, & ils ne vous ont point écouté, & vous les avez livrés entre les mains des nations.

31. *In miſericordiis autem tuis plurimis non feciſti eos in conſumptionem, nec dereliquiſti eos, quoniam Deus miſerationum, & clemens es tu.*

31. Vous ne les avez point néanmoins exterminés entierement, & vous ne les avez point abandonnés à cauſe de la multitude de vos bontés; parceque vous êtes un Dieu de miſericorde, & *que vous êtes un Dieu* doux & clement.

§. 6. *Les Levites implorent la miſericorde du Seigneur.*

32. *Nunc itaque, Deus noſter magne, fortis, & terribilis,*

32. Maintenant donc, ô *Seigneur*, notre Dieu, grand, fort, & terrible,

qui conſervez inviolablement votre alliance & votre miſericorde, ne détournez point vos yeux de tous les maux qui nous ont accablés, nous, nos rois, nos princes, nos prêtres, nos prophetes, & nos peres, & tout votre peuple, depuis le tems du roi d'Aſſyrie // juſques aujourd'hui.

4. Reg. 17. 6. 2. Paral 30. 26.

custodiens pactum & misericordiam, ne avertas à facie tua omnem laborem, qui invenit nos, reges nostros, & principes nostros, & sacerdotes nostros, & prophetas nostros, & patres nostros, & omnem populum tuum, à diebus regis Assur usque in diem hanc.

33. Vous êtes juſte, *ô Dieu*, dans toutes les afflictions qui nous ſont arrivées, parceque vous nous avez traités ſelon votre verité; & que nous avons agi comme des impies.

33. *Et tu justus es in omnibus, quæ venerunt super nos: quia veritatem fecisti, nos autem impiè egimus.*

34. Nos rois, nos princes, nos prêtres & nos peres n'ont point gardé votre loi; ils n'ont point écouté vos commandemens, ni la voix de ceux qui leur déclaroient votre volonté.

34. *Reges nostri, principes nostri, sacerdotes nostri, & patres nostri, non fecerunt legem tuam, & non attenderunt mandata tua, & testimonia tua quæ testificatus es in eis.*

35. Lorſqu'ils jouiſſoient de leurs royaumes: & de cette abondance de biens dont votre bonté les faiſoit jouir dans cette terre ſi ſpacieuſe & ſi fertile que vous leur aviez

35. *Et ipsi in regnis suis, & in bonitate tua multa, quam dederat eis, & in terra latissima & pingui, quam tradideras in conspectu eorum, non*

℣. 32. *expl.* depuis le tems que les dix tribus furent emmenées captives en Aſſyrie.

ſervierunt tibi, nec reverſi ſunt à ſtudiis ſuis peſſimis.

donnée, ils ne vous ont point ſervi, & ils ne ſont point revenus de leurs inclinations méchantes & corrompues.

36. *Ecce noſipſi hodie ſervi ſumus; & terra, quam dediſti patribus noſtris ut comederent panem ejus, & quæ bona ſunt ejus, & noſipſi ſervi ſumus in ea.*

36. Vous voyez, *Seigneur*, que nous ſommes aujourd'hui nous-mêmes eſclaves ", auſſi-bien que la terre que vous avez donnée à nos peres, afin qu'ils y mangeaſſent le pain & le fruit qu'ils en recueilleroiét. Nous ſommes nous-mêmes devenus eſclaves dans cette terre.

37. *Et fruges ejus multiplicantur regibus, quos poſuiſti ſuper nos propter peccata noſtra, & corporibus noſtris dominantur, & jumentis noſtris ſecundùm voluntatem ſuam, & in tribulatione magna ſumus.*

37. Tous les fruits qu'elle porte ſont pour les rois que vous avez mis ſur nos têtes à cauſe de nos pechés : ils dominent ſur nos corps & ſur nos bêtes ſelon qu'il leur plaît, & nous ſommes dans une grande affliction.

38. *Super omnibus ergo his noſipſi percutimus fœdus, & ſcribimus, & ſignant principes noſtri, Levitæ noſtri, & ſacerdotes noſtri.*

38. Dans la vûe d'une de toutes ces choſes, nous faiſons nous-mêmes une alliance *avec vous*, nous en dreſſons l'acte, & nos princes, nos Levites, & nos prêtres le vont ſigner.

℣. 36. *expl.* Ils ſe regardoient comme des eſclaves à cauſe qu'ils vivoient aſſujettis au roi de Perſe, à qui ils étoient obligés de payer tribut. *Eſtius.*

CHAPITRE X.

§. 1. *Noms de ceux qui signerent l'alliance.*

1. CEux qui signerent cette alliance, furent Nehemias, Athersatha fils d'Hachelaï, & Sedecias,

2. Saraïas, Azarias, Jeremie,

3. Pheshur, Amarias, Melchias,

4. Hattus, Sebenia, Melluch,

5. Harem, Merimuth, Obdias,

6. Daniel, Genthon, Baruch,

7. Mosollam, Abia, Miamin,

8. Maazia, Belgaï, Semeïa : ceux-là étoient prêtres.

9. Les Levites *étoient*, Josué fils d'Azanias, Bennui des enfans d'Henadad, Cedmihel,

10. & leurs freres, Sebenia, Odaïa, Celita, Phalaïa, Hanan,

11. Micha, Rohob, Hasebia,

12. Zachur, Serebia, Sabania,

1. *Signatores autem fuerunt, Nehemias, Athersatha filius Hachelai, & Sedecias,*

2. *Saraias, Azarias, Jeremias,*

3. *Pheshur, Amarias, Melchias,*

4. *Hattus, Sebenia, Melluch,*

5. *Harem, Merimuth, Obdias,*

6. *Daniel, Genthon, Baruch,*

7. *Mosollam, Abia, Miamin,*

8. *Maazia, Belgai, Semeia: hi sacerdotes.*

9. *Porrò Levita, Josue filius Azania, Bennui de filiis Henadad, Cedmihel,*

10. *& fratres eorum, Sebenia, Odaia, Celita, Phalaia, Hanan,*

11. *Micha, Rohob, Hasebia,*

12. *Zachur, Serebia, Sabania,*

1. expl. Præfectus, Gouverneur. *Vatab.*

13. *Odaia, Bani, Baninu,*

14. *Capita populi, Pharos, Phahath-Moab, Ælam, Zethu, Bani,*

15. *Bonni, Azgad, Bebai,*

16. *Adonia, Begoai, Adin.*

17. *Ater, Hezecia, Azur.*

18. *Odaia, Haſum, Beſai,*

19. *Hareph, Anathoth, Nebai,*

20. *Megphias, Moſollam, Haſir,*

21. *Meſizabel, Sadoc, Jeddua,*

22. *Pheltia, Hanan, Anaia,*

23. *Oſee, Hanania, Haſub,*

24. *Alohes, Phalea, Sobec,*

25. *Rehum, Haſebna, Maaſia,*

26. *Echaia, Hanan, Anan,*

27. *Melluch, Haran, Baana;*

28. *& reliqui de populo ſacerdotes, Levita, janitores, & cantores, Nathinæi, & omnes qui ſe ſeparaverunt de populis*

13. Odaïa, Bani, Baninu,

14. Les chefs du peuple *étoient* Pharos, Phahath-Moab, Elam, Zethu, Bani,

15. Bonni, Azgad, Bebaï,

16. Adonia, Begoaï, Adin,

17. Ater, Hezecia, Azur,

18. Odaïa, Haſum, Beſaï,

19. Hareph, Anathoth, Nebaï,

20. Megphias, Moſollam, Hazir,

21. Meſizabel, Sadoc, Jeddua,

22. Pheltia, Hanan, Anaïa,

23. Oſée, Hanania, Haſub,

24. Alohès, Phalea, Sobec,

25. Rehum, Haſebna, Maaſia,

26. Echaïa, Hanan, Anan,

27. Melluch, Haran, Baana;

28. & le reſte du peuple, les prêtres, les Levites, les portiers, les chantres, les Nathinéens, & tous ceux qui s'étoient ſeparés des nations, pour

embraſſer la loi de Dieu[v]; leurs femmes, leurs fils & leurs filles.

terrarum ad legem Dei, uxores eorum, filii eorum, & filiæ eorum,

§. 2. *Loix auſquelles les Juifs s'obligent.*

29. Tous ceux qui avoient le diſcernement & l'intelligence donnerent parole pour leurs freres[w], & les principaux d'entre eux vinrent [w] promettre & jurer qu'ils marcheroient dans la loi de Dieu, que le Seigneur a donnée par Moïſe ſon ſerviteur, pour garder & obſerver tous les commandemens du Seigneur notre Dieu, ſes ordonnances & ſes cérémonies,

29. *omnes qui poterant ſapere ſpondentes pro fratribus ſuis, optimates eorum, & qui veniebant ad polliendum & jurandum ut ambularent in lege Dei, quam dederat in manu Moyſi ſervi Dei, ut facerent & cuſtodirent univerſa mandata Domini Dei noſtri, & judicia ejus & cæremonias ejus,*

30. pour ne point donner nos filles à ceux d'entre les nations, & pour ne point prendre leurs filles pour *les donner à* nos fils.

30. *& ut non daremus filias noſtras populo terræ, & filias eorum non acciperemus filiis noſtris.*

31. Nous n'acheterons

31. *Populi quoque*

[v]. 28. *expl.* les proſelytes; *c'eſt-à-dire*, ceux qui s'étoient convertis du paganiſme. *Synopſ.*

[w]. 29. *expl.* Cet endroit s'explique ainſi par l'Hebreu & les Septante: Tout le peuple ni même tous les prêtres & tous les Levites ne pouvant pas ſigner en particulier l'alliance qu'Iſrael renouvelloit avec le Seigneur, on ſe contenta que les principaux la ſignaſſent. Mais afin que tous s'y obligeaſſent, *ceux qui avoient le* plus de *diſcernement* entre ceux qui ne ſignoient pas s'étant aſſurés de *la parole de leurs freres*, venoient s'engager & jurer pour tous les autres.

Ibid. *expl.* optimates eorum, & qui veniebant *Hebr.* optimates venientes erant, *i. e.* venerunt.

terra, qui important venalia, & omnia ad usum, per diem sabbati, ut vendant, non accipiemus ab eis in sabbato, & in die sanctificato. Et dimittemus annum septimum, & exactionem universæ manus.

point aussi aux jours du sabbat, ni dans les autres jours consacrés, ce que les nations nous pourront apporter à vendre, & tout ce qui peut servir à l'usage *de la vie*. Nous laisserons *la terre libre* la septiéme année ", & nous n'exigerons aucune dette ".

32. *Et statuemus super nos præcepta, ut demus tertiam partem sicli per annum ad opus domûs Dei nostri,*

32. Nous nous imposerons aussi une obligation de donner chaque année la troisiéme partie d'un sicle, pour tout ce qu'il faut faire à la maison de notre Dieu ;

33. *ad panes propositionis, & ad sacrificium sempiternum, & in holocaustum sempiternum in sabbatis, in calendis, in solemnitatibus, & in sanctificatis, & pro peccato : ut exoretur pro Israel, & in omnem usum domûs Dei nostri.*

33. pour les pains exposés devant le Seigneur, pour le sacrifice perpetuel, & pour l'holocauste éternel au jour du sabbat, aux premiers jours du mois, aux fêtes solennelles, aux sacrifices pacifiques ", & à ceux qu'on offre pour le peché, afin que les prieres soient offertes pour Israel, & qu'il ne manque rien au ministere de la maison du *Seigneur* notre Dieu.

34. *Sortes ergo mi-*

34. Nous jettâmes aussi

℣. 31. *expl.* Nous laisserons pour les pauvres ce que la terre produira d'elle-même. *Vatab. Exod.* 23. 11.

Ibid. *Voy. Deut.* 15. 1.

℣. 33. *expl.* in sanctificatis, *i. e.* les sacrifices qui ne sont pas offerts pour le peché. *Synops.*

le ſort ſur les prêtres, les Levites & le peuple pour l'offrande du bois ‖, afin que chaque maiſon *des familles* de nos peres en fiſt porter chaque année en la maiſon de notre Dieu, au tems qui auroit été marqué, pour le faire brûler ſur l'autel du Seigneur notre Dieu, ſelon qu'il eſt écrit dans la loi de Moïſe.

35. *Nous promimes* auſſi d'apporter tous les ans en la maiſon du Seigneur les premiers-nés *des bêtes* de notre terre, les prémices des fruits de tous les arbres;

36. les premiers-nés de nos fils & de nos troupeaux, comme il eſt écrit dans la loi, & les premiers-nés de nos bœufs & de nos brebis, pour les offrir dans la maiſon de notre Dieu aux prêtres qui ſervent dans la

ſimus ſuper oblationem lignorum, inter ſacerdotes & Levitas, & populum, ut inferrentur in domum Dei noſtri per domos patrum noſtrorum, per tempora, à temporibus anni uſque ad annum: ut arderent ſuper altare Domini Dei noſtri, ſicut ſcriptum eſt in lege Moyſi:

35. *& ut afferremus primogenita terræ noſtræ, & primitiva univerſi fructus omnis ligni, ab anno in annum, in domo Domini:*

36. *& primitiva filiorum noſtrorum, & pecorum noſtrorum, ſicut ſcriptum eſt in lege, & primitiva boum noſtrorum, & ovium noſtrarum, ut offerrentur in domo Dei noſtri, ſacerdotibus*

‖. 34: *expl.* On entend par ce bois, celui qui ſervoit pour entretenir continuellement le feu ſur l'autel des holocauſtes. Or il eſt parlé ici *des prêtres, des Levites, & du peuple*; parceque c'étoit aux prêtres à entretenir ce feu, ayant ſoin d'y mettre toujours du bois: & que les Nathinéens, qui ſont compris en ce lieu ſous le nom *des Levites*, étoient chargés d'apporter ce bois dans le temple: & que le peuple le devoit fournir, & en payer le prix. On jetta donc au ſort pour ſavoir le tems & le rang auquel ils s'acquitteroient chacun de ce devoir. *Eſtius.*

qui miniſtrant in domo Dei noſtri :

37. *& primitias ciborum noſtrorum, & libaminum noſtrorum, & poma omnis ligni, vindemiæ quoque & olei, afferemus ſacerdotibus ad gazophylacium Dei noſtri, & decimam partem terræ noſtræ Levitis. Ipſi Levitæ decimas accipient ex omnibus civitatibus operum noſtrorum.*

38. *Erit autem ſacerdos filius Aaron cum Levitis in decimis Levitarum, & Levitæ offerent decimam partem decimæ ſuæ in domo Dei noſtri, ad gazophylacium in domum theſauri.*

39. *Ad gazophylacium enim deportabunt filii Iſrael, & filii Levi, primitias frumenti, vini, &*

maiſon de notre Dieu.

37. *Nous promîmes* encore d'apporter aux prêtres, au tréſor de notre Dieu, les prémices de nos alimens†, de nos liqueurs, des fruits de tous les arbres, de la vigne & des oliviers, & de payer la dîmes de notre terre aux Levites. Les mêmes Levites recevront de toutes les villes, les dîmes de tout ce qui pourra venir de notre travail.

38. Le prêtre de la race d'Aaron aura part avec les Levites aux dîmes qu'ils recevront‡, & les Levites offriront la dixiéme partie de la dîme qu'ils auront reçue en la maiſon de notre Dieu, pour être réſervée dans la maiſon du tréſor.

39. Car les enfans d'Iſrael, & les enfans de Levi porteront les prémices du blé, du vin & de l'huile en la maiſon du tréſor ;

† 37. *autr.* Maſſarum, *i. e.* de la farine mêlée d'eau, & pêtrie pour être miſe au four. *Synopſ.*

‡ 38. *expl.* Un ſavant Interprete croit que cet endroit ſignifie, que les prêtres auront part aux decimes du peuple auſſi-bien qué les Levites ; & qu'ils recevront encore des Levites la dixiéme partie des décimes que le peuple leur aura payées, & que cela ſert d'explication à ce qui eſt marqué *Num.* 18, 21. & 26. *Eſtius.*

& c'eſt-là que ſeront les vaſes conſacrés, les prêtres, les chantres, les portiers & les miniſtres; & nous n'abandonnerons point la maiſon de notre Dieu.

olei: & ibi erunt vaſa ſanctificata, & ſacerdotes, & cantores, & janitores, & miniſtri. & non dimittemus domum Dei noſtri.

CHAPITRE XI.

§. 1. *Ceux qui demeurent à Jeruſalem.*

1. OR les princes du peuple demeurerent dans Jeruſalem. mais pour tout le reſte du peuple, on jetta le ſort, afin que la dixiéme partie demeurât dans cette ſainte cité, & que les neuf autres habitaſſent dans les autres villes.

1. *Habitaverunt autem principes populi in Jeruſalem: reliqua verò plebs miſit ſortem, ut tollerent unam partem de decem, qui habitaturi eſſent in Jeruſalem civitate ſancta, novem verò partes in civitatibus.*

2. Et le peuple donna des benedictions & des louanges à tous les hommes qui s'offrirent volontairement à demeurer dans Jeruſalem ".

2. *Benedixit autem populus omnibus viris qui ſe ſponte obtulerant ut habitarent in Jeruſalem.*

3. Voici donc quels furent les princes de la province ", qui demeurerent

3. *Hi ſunt itaque principes provinciæ, qui habitaverunt in*

¥. 2. *expl.* encore bien qu'ils ne fuſſent pas du nombre de ceux ſur qui étoit tombé le ſort, pour reſter à Jeruſalem. *Menoch.* Parcequ'ils renoncerent aux avantages de la campagne, pour peupler la ſainte cité, pour travailler à ſes réparations, & pour lui ſervir de défenſe contre ceux qui la voudroient attaquer.

¥. 3. *expl.* de la Judée.

Jeruſalem, & in civitatibus Juda. Habitavit autem unuſquiſque in poſſeſſione ſua, in urbibus ſuis, Iſrael, ſacerdotes, Levitæ, Nathinæi, & filii ſervorum Salomonis.

dans Jeruſalem, & dans les villes de Juda. Chacun habita dans ſon heritage, & dans ſes villes ; ſoit le peuple d'Iſrael ", ſoit les prêtres, ou les Levites, les Nathinéens, & les enfans des ſerviteurs de Salomon.

4. *Et in Jeruſalem habitaverunt de filiis Juda, & de filiis Benjamin : de filiis Juda, Athaias filius Aziam, filii Zacharia, filii Amaria, filii Saphatia filii Malaleel : de filiis Phares,*

4. Il y eut des enfans de Juda, & des enfans de Benjamin qui demeurerent à Jeruſalem ". Des enfans de Juda, *il y eut* Athaias fils d'Aziam, lequel étoit fils de Zacharie, fils d'Amarias, fils de Saphatias, fils de Malaléel. Des enfans de Pharès,

5. *Maaſia filius Baruch, filius Cholhoza, filius Hazia, filius Adaia, filius Joiarib, filius Zacharia, filius Silonitis :*

5. *il y eut* Maaſia fils de Baruch, fils de Cholhoza ", fils d'Hazia, fils d'Adaïa, fils de Joïarib, fils de Zacharie, fils de Silonie " :

6. *omnes hi filii Phares, qui habitaverunt in Jeruſalem, quadringenti ſexagin-*

6. tous ces enfans de Pharès qui demeurerent dans Jeruſalem étoient *au nombre de* quatre cens

℣. 3. *expl.* les autres du peuple d'Iſrael, *ou* ceux des dix tribus, ſoit parcequ'ils étoient en plus petit nombre, ſoit qu'ils fuſſent moins étroitement obligés à garder Jeruſalem que les autres. *Synopſ.*

℣. 4. *expl.* L'Ecriture ne marque ici que ceux qui y demeurerent par ſort : mais 1. *Paral.* 9. 2. elle marque auſſi ceux qui y reſterent de leur bonne volonté. *Synopſ.*

℣. 5. *Vulg.* filius Cholhoza. *Hebr.* filii Cholhoza. Itaque, filius, *pro* filii. *Sa.*

Ibid. *expl.* Silonites, parcequ'il étoit de la ville de Silo. *Vatab.*

soixante & huit, *tous* hommes fort & courageux.

ta octo viri fortes.

7. Voici quels étoient les enfans de Benjamin : Sellum, fils de Mosollam, fils de Joed ", fils de Phadaïa, fils de Colaïa, fils de Masia, fils d'Ethéel, fils d'Isaie. ;

7. *Hi sunt autem filii Benjamin : Sellum filius Mosollam, filius Joed, filius Phadaia, filius Colaia, filius Masia, filius Etheel, filius Isaia,*

8. Et après lui Gebbaï, Sellaï ; *faisant tous ensemble* neuf cens vingt-huit hommes :

8. *& post eum Gebbai, Sellai, nonginti viginti octo,*

9. Joel, fils de Zechri, étoit leur chef, & Judas, fils de Senua, avoit après lui l'intendance sur la ville.

9. *& Joel filius Zechri præpositus eorum, & Judas filius Senua super civitatem secundus.*

§. 2. *Prêtres qui habitent la Ville.*

10. Ceux d'entre les prêtres *étoient*, Idaïa fils de Joarib, & Jachin,

10. *Et de sacerdotibus, Idaia filius Joarib, Jachin,*

11. Saraïa, fils d'Helcias, fils de Mosollam ", fils de Sadoc, fils de Merajoth, fils d'Achitob, *qui étoit* prince de la maison de Dieu " ;

11. *Saraia filius Helcia, filius Mosollam, filius Sadoc, filius Meraioth, filius Achitob princeps domûs Dei,*

12. & leurs freres occupés aux fonctions du temple, *au nombre de* huit

12. *& fratres eorum facientes opera templi: octingenti viginti duo.*

℣. 7. *Vulg.* filius Joed. *Hebr.* filii Joed. Itaque, filius, *pro* filii.

℣. 11. *Vulg.* filius Mosollam. *Hebr.* filii. Itaque, filius, *pro* filii.

Ibid. *expl.* qui avoit l'intendance du Temple. Il n'étoit pas Grand-prêtre, car Eliasib possedoit cette dignité en ce tems là. *Synops.*

Et

Et Adaia filius Jeroham, filius Phelelia, filius Amsi, filius Zacharia, filius Pheshur, filius Melchia,

13. & fratres ejus principes patrum: ducenti quadraginta duo. Et Amassai filius Azreel, filius Ahazi, filius Mosollamoth, filius Emmer,

14. & fratres eorum potentes nimis: centum viginti octo, & præpositus eorum Zabdiel filius potentium.

15. Et de Levitis Semeia filius Hasub, filius Azaricam, filius Hasabia, filius Boni,

16. & Sabathai & Jozabed, super omnia opera, quæ erant forinsecus in domo Dei, à principibus Levitarum.

17. Et Mathania filius Micha, filius Zebedei, filius Asaph,

cens vingt-deux. Adaïa, auſſi fils de Jeroham, fils de Phelelia ", fils d'Amſi, fils de Zacharie, fils de Pheshur, fils de Melchias;

13. & ſes freres les princes des familles, *faiſant en tout* deux cens quarante-deux. Comme auſſi Amaſſaï fils d'Azréel, fils " d'Ahazi, fils de Moſollamoth, fils d'Emmer,

14. & leurs freres, qui étoient des hommes très-puiſſans, *au nombre de* cent vingt-huit. Leur chef étoit Zabdiel, l'un des grands & des puiſſans *d'Iſrael.*

15. Ceux d'entre les Levites *étoient* Semeïa fils d'Haſub, fils d'Azaricam, fils d'Haſabia, fils de Boni,

16. & Sabathaï, & Jozabed intendans de tous les ouvrages qui ſe faiſoient au-dehors pour la maiſon de Dieu, & princes des Levites ".

17. Et Mathanïa fils de Micha, fils " de Zebedeï, fils d'Aſaph, *qui étoit* le

℣. 12. *Vulg.* filius Phelelia. *Hebr.* filii. Itaque, filius, *pro* filii.

℣. 13. *Vulg.* filius. *Hebr.* filii. Itaque, filius, *pro* filii.

℣. 16. *autr.* & qui regardoient les princes des Levites. *Tirin.*

℣. 17. *Vulg.* filius. *Hebr.* filii.

chef de ceux qui chantoient les louanges du *Seigneur*, & qui publioient ſa gloire dans la priere, & Becbecia, le ſecond après lui d'entre ſes freres, & Abda, fils de Samua, fils // de Galal, fils d'Idithum :

princeps ad laudandum & ad confitendum in oratione, & Becbecia ſecundus de fratribus ejus, & Abda filius Samua, filius Galal, filius Idithum :

§. 3. *Levites qui demeurent dans la Ville ſainte.*

18. tous les Levites *qui demeurerent dans* la ville ſainte, *étoient au nombre de* deux cens quatre-vingt quatre.

18. *omnes Levitæ in civitate ſancta ducenti octoginta quatuor.*

19. Les portiers *étoient* Accub, Telmon, & leurs freres qui gardoient les portes *du temple*, *au nombre de* cent ſoixante & douze.

19. *Et janitores, Accub, Telmon, & fratres eorum, qui cuſtodiebant oſtia : centum ſeptuaginta duo.*

20. Le reſte *du peuple* d'Iſrael, & les *autres* prêtres & les Levites demeurerent dans toutes les villes de Juda, chacun dans ſon heritage.

20. *Et reliqui ex Iſrael ſacerdotes & Levitæ in univerſis civitatibus Juda, unuſquiſque in poſſeſſione ſua.*

21. Les Nathinéens demeurerent auſſi dans Ophel // : & Siaha, & Gaſpha étoient chefs des Nathinéens //.

21. *Et Nathinæi, qui habitabant in Ophel, & Siaha, & Gaſpha de Nathinæis.*

22. Le chef // établi ſur les Levites qui demeu-

22. *Et epiſcopus Levitarum in Jeru-*

℣. 17. *expl.* Idem ut ſuprà.

℣. 21. *expl.* quartier de Jeruſalem, dont il eſt parlé au chap. 3.

Ibid. *expl.* de Nathinæis, *Hebr.* ſuper Nathinæos. *Vat.*

℣. 22. *expl.* epiſcopus, *i. e.* præpoſitus, præfectus, princeps, dux. *Synopſ.*

ſalem , Azzi filius Bani , filius Haſabia , filius Mathania, filius Micha. De filiis Aſaph , cantores in miniſterio domûs Dei.

roient à Jeruſalem , *étoit* Azzi , fils de Bani , fils d'Haſabia , fils de Mathanias , fils de Micha. Des enfans d'Aſaph , *il y avoit* des chantres occupés au miniſtere de la maiſon de Dieu.

23. *Præceptum quippe regis ſuper eos erat, & ordo qui cantoribus per dies ſingulos ,*

23. Car le roi " avoit preſcrit tout ce qui les regardoit , & l'ordre qui devoit être obſervé tous les jours parmi les chantres ;

24. *& Phathahia filius Meſezebel , de filiis Zara filii Juda in manu regis , juxta omne verbum populi ,*

24. & Phathahia fils de Meſezebel , des enfans de Zara fils de Juda , étoit commiſſaire du roi " pour toutes les affaires du peuple.

§. 4. *Lieux où les Juifs demeurent.*

25. *& in domibus per omnes regiones eorum. De filiis Juda habitaverunt in Cariatharbe & in filiabus ejus : & in Dibon , & in filiabus ejus : & in Cabſeel , & in viculis ejus ,*

25. Et pour ce qui eſt des *autres* demeures où ils s'établirent dans tout le payis : les enfans de Juda demeurerent dans Cariatharbé & dans ſes dépendances : dans Dibon , & ſes dépendances : dans Cabſéel , & dans ſes villages ,

26. *& in Jeſue ,*

26. dans Jeſué , dans

℣. 22. *Vulg.* filius. *Hebr.* filii. Itaque , filius , *pro* filii.

℣. 23. *expl.* Quelques-uns l'entendent d'Artaxercès , qui avoit ordonné à ſes officiers de fournir aux Juifs tout ce qui ſeroit néceſſaire pour le rétabliſſement du culte du Seigneur ; d'autres de David , dont il eſt encore parlé au chap. ſuivant v. 24. qui avoit le premier établi l'ordre dans les fonctions des chantres & des autres miniſtres. *Menoch. Ejius. Tirin.*

℣. 24. *expl.* mais au-deſſous de Nehemias. *Synopſ.*

Molada, & dans Bethphaleth,

27. dans Haſerſual, Berſabée & ſes dépendances,

28. dans Siceleg, dans Mochona & ſes dépendances,

29. dans Remmon, dans Saraa, dans Jerimuth,

30. dans Zanoa, dans Odollam, & dans leurs villages, dans Lachis & ſes dépendances, dans Azeca & ſes dépendances. Et ils demeurerent depuis * Berſabée, juſqu'à la vallée d'Ennom.

31. Quant aux enfans de Benjamin, ils demeurerent depuis Geba, dans Mechmas, Haï, Bethel, & ſes dépendances;

32. *dans* Anathoth, Nob, Anania,

33. Aſor, Rama, Gethaïm,

34. Hadid, Seboïm, Neballat, Lod,

35. & *dans* Ono, la vallée des ouvriers *.

36. Et les Levites avoient leur demeure dans les partages de Juda & de Benjamin,

& in Molada, & in Bethphaleth,

27. *& in Haſerſual, & in Berſabee, & in filiabus ejus,*

28. *& in Siceleg, & in Mochona, & in filiabus ejus,*

29. *& in Remmon, & in Saraa, & in Jerimuth,*

30. *Zanoa, Odollam, & in villis earum, Lachis & regionibus ejus, & Azeca, & filiabus ejus. Et manſerunt in Berſabee uſque ad vallem Ennom.*

31. *Filii autem Benjamin, à Geba, Mechmas, & Hai, & Bethel, & filiabus ejus;*

32. *Anathoth, Nob, Anania,*

33. *Aſor, Rama, Gethaim,*

34. *Hadid, Seboim, & Neballat, Lod,*

35. *& Ono valle artificum.*

36. *Et de Levitis portiones Juda & Benjamin.*

* 30. *Vulg.* in *Hebr.* à *Vatab.*

* 35. *expl.* nom propre de quelque lieu. *Vatab.*

CHAPITRE XII.

§. 1. *Prêtres qui revinrent de captivité.*

1. *HI ſunt autem ſacerdotes & Levitæ, qui aſcenderunt cum Zorobabel filio Salathiel, & Jeſue: Saraia, Jeremias, Eſdras,*

2. *Amaria, Melluch, Hattus,*

3. *Sebenias, Rheum, Merimuth,*

4. *Addo, Genthon, Abia,*

5. *Miamin, Madia, Belga,*

6. *Semeia, & Joiarib, Idaia, Sellum, Amoc, Helcias,*

7. *Idaia. Iſti principes ſacerdotum, & fratres eorum, in diebus Joſue.*

8. *Porrò Levitæ, Jeſua, Bennui, Cedmihel, Sarebia, Juda, Mathanias, ſuper hymnos ipſi & fratres eorum:*

1. VOici quels étoient les prêtres & les Levites qui monterent *à Jeruſalem* avec Zorobabel fils de Salathiel, & avec Joſué : Saraïa, Jeremie, Eſdras,

2. Amarias, Melluch, Hattus,

3. Sebenias, Rheum, Merimuth,

4. Addo, Genthon, Abia,

5. Miamin, Madia, Belga,

6. Semeïa, & Joïarib, Idaïa, Sellum, Amoc, Helcias,

7. Idaïa. C'étoient-là les principaux d'entre les prêtres ||, qui furent avec leurs freres du tems de Joſué ||.

8. Les Levites *étoient*, Jeſua, Bennui, Cedmihel, Sarebia, Juda, Mathanias, qui préſidoient avec leurs freres aux ſaints cantiques.

℣. 7. *expl.* les chefs des familles ſacerdotales. 1. *Paral.* 24. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* grand pontife de ce tems-là. *Synopſ.*

9. Becbecia & Hanni avec leurs freres étoient chacun appliqués à leur emploi ||.

9. *& Becbecia atque Hanni, & fratres eorum, unuſquiſque in officio ſuo.*

10. Or Joſué engendra Joacim, Joacim engendra Eliaſib, Eliaſib engendra Joïada,

10. *Joſue autem genuit Joacim, & Joacim genuit Eliaſib, & Eliaſib genuit Joiada,*

11. Joïada engendra Jonathan, & Jonathan engendra Jeddoa.

11. *& Joiada genuit Jonathan, & Jonathan genuit Jeddoa.*

12. Voici quels étoient du tems de Joacim les prêtres & les chefs des familles *ſacerdotales* : Maraïa *l'étoit de celle* de Saraïa : Hananias *l'étoit de celle* de Jeremie :

12. *In diebus autem Joacim erant ſacerdotes & principes familiarum : Saraia, Maraia : Jeremia, Hanania :*

13. Moſollam *l'étoit de celle* d'Eſdras : Johanan *l'étoit de celle* d'Amarias ;

13. *Eſdra, Moſollam : Amaria, Johanan :*

14. Jonathan l'étoit de celle de Milicho : Joſeph l'étoit de celle de Sebenias :

14. *Milicho, Jonathan : Sebenia, Joſeph :*

15. Edna l'étoit de celle de Haram : Helci l'étoit de celle de Maraïoth :

15. *Haram, Edna : Maraioth, Helci :*

16. Zacharie l'étoit de celle d'Adaïa : Moſollam l'étoit de celle de Genthon.

16. *Adaia, Zacharia, Genthon, Maſollam :*

17. Zechri l'étoit de celle d'Abia : Phelti || l'é-

17. *Abia, Zechri : Miamin &*

℣. 9. *expl.* s'acquittoient de leur miniſtere chacun en ſon tems & en ſon rang. *Synopſ.*

℣. 17. *expl.* celui-là étoit chef de deux claſſes, ou l'on a omis le nom de celui de la premiere. *Vatab.*

Moadia, Phelti :

toit de celles de Miamin & de Moadia :

18. *Belga, Sammua, Semaia, Jonathan :*

18. Sammua l'étoit de celle de Belga : Jonathan l'étoit de celle de Semaïa :

19. *Joiarib, Mathanai : Jodaia, Azzi :*

19. Mathanaï l'étoit de celle de Joïarib : Azzi l'étoit de celle de Jodaïa :

20. *Sellai, Celai : Amoc, Heber.*

20. Celaï l'étoit de celle de Sellaï : Heber l'étoit de celle d'Amoc.

21. *Helcia, Haſebia : Idaia, Nathanael.*

21. Haſebia l'étoit de celle d'Helcias : Nathanael l'étoit de celle d'Idaïa.

§. 2. *Levites qui revinrent de captivité.*

22. *Levitæ in diebus Eliaſib, & Joiada, & Johanan, & Jeddoa, ſcripti principes familiarum, & ſacerdotes in regno Darii Perſæ.*

22. Quant aux Levites *qui étoient* du tems d'Eliaſib, de Joïada, de Johanan, & de Jeddoa, les noms des chefs de familles & des prêtres ont été décrits ‖ ſous le regne de Darius ‖ roi de Perſe.

23. *Filii Levi principes familiarum, ſcripti in libro verborum dierum, & uſque ad dies Jonathan, filii Eliaſib.*

23. Les chefs des familles des enfans de Levi ont été écrits dans le livre des annales ‖, juſqu'au tems de Jonathan fils d'Eliaſib.

24. *Et principes Le-*

24. Or les chefs des Le-

℣. 22. *expl.* Ils furent écrits chacun par ſon nom dans les livres de leurs généalogies.

Ibid. *expl.* C'eſt Darius Nothus fils d'Artaxercès Longuemain. Car comment Nehemie auroit-il pû vivre juſqu'au tems de Darius Codomanus ? *Bibl. Vitr.*

℣. 23. *expl.* des annales des pontifes des Juifs, qui étoient écrites avec un grand ſoin, ſelon Joſeph, & même ſelon les Paralipomenes, qui y renvoyent ſouvent. *Tirin.*

vites *étoient* Haſebia, Serebia, & Joſué fils de Cedmihel ; & leurs freres, qui devoient chacun en leur rang chanter les louanges & relever la grandeur de Dieu, ſuivant l'ordre preſcrit par David l'homme de Dieu, & obſerver également chacun à ſon tour *tous les devoirs de leur miniſtere.*

vitarum, Haſebia, Serebia, & Joſue filius Cedmihel : & fratres eorum per vices ſuas, ut laudarent & confiterentur juxta præceptum David viri Dei, & obſervarent equè per ordinem.

25. Mathania, Bechecia, Obedia, Moſollam, Telmon, Accub étoient les gardes des portes, & des veſtibules de devant les portes *du temple.*

25. *Mathania, & Bechecia, Obedia, Moſollam, Telmon, Accub, cuſtodes portarum & veſtibulorum ante portas.*

26. Ceux-là étoient du tems de Joacim fils de Joſué, fils de Joſedec, & du tems de Nehemias gouverneur *de la province*, & d'Eſdras prêtre & docteur de la loi.

26. *Hi in diebus Joacim filii Joſue, filii Joſedec, & in diebus Nehemiæ ducis, & Eſdræ ſacerdotis ſcribæque.*

§. 3. *Dédicace des murs de Jeruſalem.*

27. Au tems de la dedicace du mur // de Jeruſalem, on rechercha les Levites dans tous les lieux où ils demeuroient, pour

27. *In dedicatione autem muri Jeruſalem, requiſierunt Levitas de omnibus locis ſuis, ut adduce-*

℣. 27. *expl.* Quoique la dédicace ne convint proprement qu'au temple : néanmoins parceque la ville de Jeruſalem étoit deſtinée non ſeulement pour la ſureté des Juifs, mais encore pour la conſervation du culte ſacré de la religion dans le temple qui étoit dans ſon enceinte, & qu'elle étoit à cauſe de cela nommée très-juſtement *la ville ſainte* : c'eſt pourquoi on crut devoir faire une dédicace ſolennelle de ſes murailles. *Eſtius.*

vent eos in Jeruſalem, & facerent dedicationem & lætitiam in actione gratiarum, & cantico, & in cymbalis, pſalteriis & citharis.

les faire venir à Jeruſalem, afin qu'ils fiſſent cette dedicace avec joie & action de graces, en chantant des cantiques, & en jouant des tymbales, des lyres, & des harpes ||.

28. *Congregati ſunt autem filii cantorum de campeſtribus circa Jeruſalem, & de villis Nethuphati,*

28. Les enfans des chantres || s'aſſemblerent donc de la campagne des environs de Jeruſalem, & des villages de Nethuphati,

29. *& de domo Galgal, & de regionibus Geba & Azmaveth: quoniam villas adificaverunt ſibi cantores in circuitu Jeruſalem.*

29. & de la maiſon de Galgal, & des cantons de Geba & d'Azmaveth; parceque les chantres s'étoient bâti des villages || tout-autour de Jeruſalem.

30. *& mundati ſunt ſacerdotes & Levita, & mundaverunt populum, & portas, & murum.*

30. Et les prêtres s'étant purifiés avec les Levites, ils purifierent le peuple, les portes & les murailles *de la ville.*

31. *Aſcendere autem feci principes Juda ſuper murum, & ſtatui duos magnos choros laudantium. Et ierunt ad dexteram-*

31. Quant aux princes de Juda je les fis monter ſur la muraille, & j'établis deux grands chœurs *de chantres* qui chantoient les louanges *du Seigneur.*

℣. 27. *expl.* Un Interprete aſſure que cette dédicace ne ſe fit que deux ans & demi après que les murs eurent été rétablis ſelon Joſeph. *l.* 11. *Antiq. c.* 5. pendant lequel tems on acheva les réparations de la ville. Il remarque auſſi, que c'eſt du tems de cette ſolennité qu'on doit commencer à compter les ſoixante & dix ſemaines de Daniel, *chap.* 9. 25. *Tirin.*

℣. 28. *autr.* les chantres.

℣. 29. *autr.* des métairies, ou maiſons de campagne.

Ils // marcherent à main droite ſur le mur //, vers la porte du fumier.

ſuper murum ad portam ſterquilinii.

32. Oſaïas marcha après eux, & la moitié des princes de Juda,

32. *Et ivit poſt eos Oſaias, & media pars principum Juda,*

33. & Azarias, Eſdras, Moſollam, Juda, Benjamin, Semeïa, & Jeremie.

33. *& Azarias, Eſdras, & Moſollam, Judas, & Benjamin, & Semeia, & Jeremias.*

34. Et des enfans des prêtres // *ſuivoient* avec leurs trompettes, Zacharie fils de Jonathan, fils // de Semeïa, fils de Mathanias, fils de Michaïa, fils de Zechur, fils d'Aſaph;

34. *Et de filiis ſacerdotum in tubis, Zacharias filius Jonathan, filius Semeia, filius Mathania, filius Michaia, filius Zechur, filius Aſaph;*

35. & ſes freres, Semeïa, Azaréel, Malalaï, Galalaï, Maaï, Nathanael, Judas, & Hanani, avec les inſtrumens ordonnés par David l'homme de Dieu, pour chanter les *ſaints* cantiques: & Eſdras docteur de la loi étoit devant eux à la porte de la fontaine.

35. *& fratres ejus Semeia, & Azareel, Malalai, Galalai, Maai, Nathanael, & Judas, & Hanani, in vaſis canticis David viri Dei: & Eſdras ſcriba ante eos in porta fontis.*

36. Ils monterent à leur oppoſite // ſur les degrés de la ville de David //, à l'en-

36. *Et contra eos aſcenderunt in gradibus civitatis David, in aſ-*

℣. 31. *expl.* le premier chœur. *Vatab.*
Ibid. *autr.* le long du mur.
℣. 34. *autr.* des prêtres.
Ibid. *Vulg.* filius. *Hebr.* filii. Itaque, filius, *pro* filii.
℣. 36. *expl.* à l'oppoſite de l'autre chœur dont il va parler. *è regione aliorum.* Synopſ.
Ibid. *expl.* mont de Sion. *Vatab.*

cenſu muri ſuper domum David, & uſque ad portam aquarum ad orientem.

droit où le mur s'éleve au-deſſus de la maiſon de David ||, & juſqu'à la porte des eaux vers l'orient.

37. *Et chorus ſecundus gratias referentium ibat ex adverſo, & ego poſt eum, & media pars populi ſuper murum & ſuper turrim furnorum, & uſque ad murum latiſſimum,*

37. Le ſecond chœur de ceux qui rendoient graces *à Dieu*, marchoit à l'oppoſite ; & je le ſuivois avec la moitié du peuple ſur le mur ||, & ſur la tour des fourneaux, juſqu'à l'endroit où le mur eſt le plus large,

38. *& ſuper portam Ephraim, & ſuper portam antiquam, & ſuper portam piſcium & turrim Hananeel, & turrim Emath, & uſque ad portam gregis : & ſteterunt in porta cuſtodiæ,*

38. & ſur la porte d'Ephraïm, & ſur la porte ancienne, & ſur la porte des poiſſons, & ſur la tour d'Hananéel, & ſur la tour d'Emath, & juſqu'à la porte du troupeau : & ils || s'arrêterent à la porte de la priſon ||.

§. 4. *Sacrifices offerts dans la dédicace des murs.*

39. *ſteteruntque duo chori laudantium in domo Dei, & ego, & dimidia pars magiſtratuum mecum:*

39. Et les deux chœurs de ceux qui chantoient les louanges du Seigneur, s'arrêterent *vis-à-vis l'un de l'autre*, devant la maiſon de Dieu ||, auſſi-bien que moi, & la moitié des magiſtrats *qui étoient* avec moi.

℣. 35. *expl.* in aſcenſu muri, *i. e.* aſcendentes in murum qui imminet habitationi Davidis. *Synopſ.*

℣. 37. *autr.* le long du mur.

℣. 38. *expl.* ceux qui formoient le ſecond cœur. *Vatab.* Ibid. *autr.* de la ſentinelle.

℣. 39. *expl.* dans le parvis devant le temple. *Synopſ.*

40. Les prêtres auſſi, *ſavoir*, Eliachim, Maaſia, Miamin, Michea, Elioenaï, Zacharie, & Hanania, avec leurs trompettes,

41. & Maaſia, Semeïa, Eleazar, Azzi, Johanan, Melchia, Elam, & Ezer. Et les chantres firent retentir bien haut leur voix en chantant, avec Jezraïa qui étoit leur chef.

42. Ils immolerent en ce jour-là de grandes victimes ‖ dans des tranſports de joie : car Dieu les avoit remplis d'une joie très-grande. Leurs femmes mêmes & leurs enfans ſe réjouirent comme eux: & la joie de Jeruſalem ſe fit entendre fort loin.

43. On choiſit auſſi ce jour-là entre les prêtres & les Levites, des hommes pour les établir ſur les chambres du tréſor, afin que les principaux de la ville ſe ſerviſſent d'eux pour recevoir avec de dignes actions de graces, & renfermer dans ces chambres les offrandes de liqueurs, les prémices, & les dîmes : car Juda étoit dans

40. *Et ſacerdotes, Eliacim, Maaſia, Miamin, Michea, Elioënai, Zacharia, Hanania in tubis,*

41. *& Maaſia, & Semeia, & Eleazar, & Azzi, & Johanan, & Melchia, & Ælam, & Ezer. Et clarè cecinerunt cantores & Jezraia præpoſitus :*

42. *& immolaverunt in die illa victimas magnas, & lætati ſunt : Deus enim lætificaverat eos lætitiâ magnâ : ſed & uxores eorum & liberi gaviſi ſunt, & audita eſt lætitia Jeruſalem procul.*

43. *Recenſuerunt quoque in die illa viros ſuper gazophylacia theſauri ad libamina, & ad primitias, & ad decimas, ut introferrent per eos principes civitatis in decore gratiarum actionis, ſacerdotes & Levitas : quia lætificatus eſt Juda in ſacerdoti-*

✝. 42. *expl.* des bœufs, les plus grandes des victimes. *autr.* un grand nombre de victimes. *Synopſ.*

bus & Levitis aſtantibus.

une grande joie de voir les prêtres & les Levites ainſi raſſemblés.

44. *Et * cuſtodierunt obſervationem Dei ſui, & obſervationem expiationis, & cantores, & janitores juxta præceptum David & Salomonis filii ejus;*

44. Car ils obſerverent l'ordonnance de leur Dieu, & celle de l'expiation, & de même les chantres & les portiers, ſuivant ce qui avoit été preſcrit par David & par Salomon ſon fils;

45. *quia in diebus David & Aſaph ab exordio erant principes conſtituti cantorum, in carmine laudantium & confitentium Deo.*

45. parceque dès le commencement, au tems de David & d'Aſaph, il y eut des chefs établis ſur les chantres, qui louoient Dieu par de *ſaints* cantiques, & qui chantoient des hymnes à ſa gloire.

46. *Et omnis Iſrael, in diebus Zorobabel, & in diebus Nehemiæ, dabant partes cantoribus & janitoribus per dies ſingulos, & ſanctificabant Levitas: & Levita ſanctificabant filios Aaron.*

46. Tout le peuple d'Iſrael eut ſoin du tems de Zorobabel & du tems de Nehemias, de donner aux chantres & aux portiers leur portion chaque jour. Ils donnoient auſſi aux Levites ce qui leur étoit dû des choſes ſaintes ". Et les Levites donnoient de même aux enfans d'Aaron la part ſainte qui leur étoit deſtinée ".

℣. 44. * *expl.* &, idem valetquòd, quia. Sic ſæpè ponitur in ſcriptura. *Synopſ.*

℣. 46. lettr. *ſanctificabant Levitas.* Cela ſignifie ici, qu'on donnoit aux Levites des choſes conſacrées à Dieu, telles qu'étoient les dîmes. *Vatab.*

Ibid. *expl.* la dixiéme partie de la dîme. *Vatab.*

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Lecture de la Loi.*

1. EN ce jour-là[*] on fit la lecture d'un volume de Moïse devant le peuple : & on y trouva écrit : Que les Ammonites & les Moabites ne doivent jamais entrer dans l'Eglise de Dieu[‖] ;

Deut. 23. 3.

2. parcequ'ils ne vinrent point au-devant des enfans d'Israel avec du pain & de l'eau, & qu'ils corrompirent par argent Balaam, pour les maudire : mais notre Dieu changea en benediction, les malédictions *que Balaam vouloit nous donner.*

3. Lors donc qu'ils eurent entendu ces paroles de la loi, ils separerent d'Israel tous les étrangers.

4. Le pontife Eliasib fut chargé de cette affai-

1. *IN die autem illo lectum est in volumine Moysi audiente populo : & inventum est scriptum in eo, quòd non debeant introire Ammonites & Moabites in ecclesiam Dei usque in æternum :*

2. *eò quòd non occurrerint filiis Israel cum pane & aqua : & conduxerint adversum eos Balaam, ad maledicendum eis : & convertit Deus noster maledictionem in benedictionem.*

3. *Factum est autem, cùm audissent legem, separaverunt omnem alienigenam ab Israel.*

4. *Et super hoc erat Eliasib sacerdos,*

[*] ℣. 1. *autr.* en ce tems-là. C'est-à-dire, depuis que Nehemie avoit fait un voyage vers le roi de Perse.

[‖] Ibid. *expl.* être admis aux emplois, ou à contracter alliance par le mariage avec les Israélites : quoiqu'on les reçût à professer la religion du vrai Dieu. *Voy. Deut.* 23. 3.

qui fuerat præpoſitus in gazophylacio domûs Dei noſtri, & proximus Tobiæ.

re. Il avoit eu l'intendance du tréſor de la maiſon de notre Dieu ", & il étoit allié de Tobie ".

5. *Fecit ergo ſibi gazophylacium grande, & ibi erant ante eum reponentes munera, & thus, & vaſa, & decimam frumenti, vini, & olei, partes Levitarum, & cantorum, & janitorum, & primitias ſacerdotales.*

5. Or il lui avoit fait " une grande chambre dans le lieu du tréſor, où l'on portoit devant lui les préſens, l'encens, les vaſes, les dîmes du blé, du vin, & de l'huile; la part des Levites, des chantres, & des portiers, & les prémices qu'on offroit aux prêtres.

6. *In omnibus autem his non fuit in Jeruſalem, quia anno trigeſimo ſecundo Artaxerxis regis Babylonis veni ad regem, & in fine dierum rogavi regem.*

6. pendant tout ce tems-là je n'étois point à Jeruſalem; parceque la trente-deuxiéme année du regne d'Artaxercès roi de Babylone, je l'étois allé retrouver, & j'obtins enfin " mon congé du roi.

7. *Et veni in Jeruſalem, & intellexi malum, quod fecerat Eliaſib Tobiæ, ut faceret ei theſaurum*

7. Etant revenu à Jeruſalem je reconnus le mal qu'Eliaſib avoit fait en la perſonne " de Tobie, de lui faire un tréſor

℣. 4. *Hebr. & Sept.* avant cela le pontife Eliaſib avoit été établi intendant du tréſor, &c. *Vatab.*

Ibid. *expl.* hic erat toparcha Ammonitarum. *Vid ſupr.* 2. 10.

℣. 5. *expl.* fecit ſibi; *i. e.* fecerat ei; ſcilicet Tobiæ. *Synopſ.*

℣. 6. *lettr.* in fine dierum, *ſuppl.* meorum, *i. e.* vers la fin de ma vie. *Bibl. Vitr.* Ibid. *lettr.* je priai le roi.

℣. 7. *antr.* en faveur.

dans le veſtibule de la maiſon de Dieu.

8. Le mal me parut extrémement grand. C'eſt-pourquoi je jettai les meubles de la maiſon de Tobie hors du tréſor ;

9. & je donnai ordre qu'on purifiât le tréſor, ce qui fut fait ; & j'y rapportai les vaſes de la maiſon de Dieu, le ſacrifice ", & l'encens.

in veſtibulis domûs Dei.

8. Et malum mihi viſum eſt valdè. Et projeci vaſa domûs Tobiæ foras de gazophylacio :

9. præcepique & emundaverunt gazophylacia : & retuli ibi vaſa domûs Dei, ſacrificium, & thus.

§. 2. *Nehemie corrige pluſieurs deſordres.*

10. Je reconnus auſſi que la part des Levites ne leur avoit point été donnée ; & que chacun d'eux, des chantres, & de ceux qui ſervoient au temple s'en étoit fui & retiré en ſon payis ".

11. Alors je parlai avec force aux magiſtrats ", & je leur dis : Pourquoi avons-nous abandonné la maiſon de Dieu ? Après cela je raſſemblai les Levites, & je les fis demeurer chacun dans les fonctions de ſon miniſtere.

10. Et cognovi quòd partes Levitarum non fuiſſent datæ : & fugiſſet unuſquiſque in regionem ſuam de Levitis, & cantoribus, & de his qui miniſtrabant :

11. & egi cauſam adverſus magiſtratus, & dixi : Quare dereliquimus domum Dei? Et congregavi eos, & feci ſtare in ſtationibus ſuis.

℣. 9. *expl.* les choſes qui étoient deſtinées à être offertes en ſacrifice. *Tirin.*

℣. 10. *expl.* pour y gagner leur vie, en travaillant à la campagne. *Synopſ.*

℣. 11. *expl.* pour les reprendre, de ce que par leur lâcheté ils avoient laiſſé établir un ſi grand déſordre. *Synopſ.*

12. *Et omnis Juda apportabat decimam frumenti, vini, & olei, in horrea.*

12. Tout Juda apportoit dans les greniers les dîmes du blé, du vin & de l'huile.

13. *Et constituimus super horrea Selemiam sacerdotem, & Sadoc scribam, & Phadaiam de Levitis, & juxta eos Hanan filium Zachur, filium Mathania: quoniam fideles comprobati sunt, & ipsis credita sunt partes fratrum suorum.*

13. Et nous établîmes, pour avoir soin des greniers, Selemias prêtre, Sadoc docteur de la loi, & Phadaïas d'entre les Levites; & avec eux Hanan fils de Zachur, fils de Mathanias, parcequ'ils avoient été reconnus fideles: & la part de leurs freres leur fut confiée.

14. *Memento mei, Deus meus, pro hoc, & ne deleas misserationes meas, quas feci in domo Dei mei, & in caremoniis ejus.*

14. Souvenez-vous de moi, *Seigneur* mon Dieu, pour ces choses, & n'effacez pas de votre souvenir les bonnes œuvres que j'ai faites [//] dans la maison de mon Dieu, & à l'égard de ses cérémonies.

§. 3. *Nehemie fait observer le Sabbat.*

15. *In diebus illis vidi in Juda calcantes torcularia in sabbato, portantes acervos, & onerantes super asinos vinum, & uvas, & ficus, & omne onus, & inferentes in Jerusalem*

15. En ce tems-là, je vis des gens en Juda, qui fouloient le pressoir au jour du sabbat, qui portoient des gerbes, & qui mettoient sur des ânes du vin, des raisins, des figues, & toutes sortes de charges, & les

℣. 14. *lettr.* miserationes, *i. e.* beneficia. *Emm.*

apportoient à Jeruſalem au jour du ſabbat. Et je leur ordonnai expreſſément de ne plus rien vendre que dans un jour où il étoit permis de vendre.

die ſabbati. Et conteſtatus ſum, ut in die quâ vendere liceret, venderent.

16. Les Tyriens auſſi demeuroient dans la ville, & y portoient du poiſſon, & toutes ſortes de choſes à vendre, & les vendoient dans Jeruſalem aux enfans de Juda les jours du ſabbat :

16. Et Tyrii habitaverunt in ea, inferentes piſces, & omnia venalia : & vendebant in ſabbatis filiis Juda in Jeruſalem :

17. C'eſt pourquoi j'en fis des reproches aux premiers de Juda, & je leur dis : Quel eſt ce deſordre que vous faites, & pourquoi profanez-vous le jour du ſabbat ?

17. & objurgavi optimates Juda, & dixi eis : Qua eſt hac res mala, quam vos facitis, & profanatis diem ſabbati ?

18. N'eſt-ce pas ainſi qu'ont agi nos peres, & que notre Dieu a fait tomber enſuite ſur nous & ſur cette ville tous les maux que vous voyez? Et après cela vous attirez encore ſa colere ſur Iſrael en violant le ſabbat.

18. Numquid non hæc fecerunt patres noſtri, & adduxit Deus noſter ſuper nos omne malum hoc, & ſuper civitatem hanc ? Et vos additis iracundiam ſuper Iſrael violando ſabbatum.

19. Lors donc que les portes de Jeruſalem commençoient à être en repos ‖ au jour du ſab-

19. Factum eſt autem, cùm quiceviſſent porta Jeruſalem in die ſabbati, dixi :

‖. 19. *expl.* lorſqu'on ceſſoit d'y entrer & d'en ſortir,

& clauſerunt januas, & præcepi ut non aperirent eas uſque poſt ſabbatum : & de pueris meis conſtitui ſuper portas ut nullus inferret onus in die ſabbati.

bat ″, je commandai qu'on les fermât, & qu'on ne les ouvrît point juſqu'après le jour du ſabbat : & j'ordonnai à quelques-uns de mes gens de ſe tenir aux portes, afin que perſonne ne fît entrer aucun fardeau au jour du ſabbat.

20. *Et manſerunt negotiatores & vendentes univerſa venalia, foris Jeruſalem ſemel & bis.*

20. Et les marchands, & ceux qui portoient toutes ſortes de choſes à vendre, demeurerent une fois ou deux hors de Jeruſalem.

21. *Et conteſtatus ſum eos, & dixi eis : Quare manetis ex adverſo muri ? Si ſecundò hoc feceritis, manum mittam in vos. Itaque ex tempore illo non venerunt in ſabbato.*

21. Et enſuite je leur fis cette declaration, & leur dis : Pourquoi demeurez-vous *ainſi* près des murailles ″ ? Si cela vous arrive encore une fois, je vous en ferai punir. Depuis ce tems-là ils ne vinrent plus aux jours du ſabbat.

22. *Dixi quoque Levitis ut mundarentur, & venirent ad cuſtodiendas portas, &*

22. J'ordonnai auſſi aux Levites de ſe purifier, & de venir garder les portes ″, & de ſan-

i. e. au ſoir, qui étoit le commencement du ſabbat : ce qui eſt marqué dans l'Hebreu. *Synopſ.*

℣. 19. *expl.* au commencement du ſabbat, *i. e.* le ſoir du Vendredi. *Synopſ.*

℣. 21. *expl.* étant un ſujet de tentation aux Juifs, à qui la vûe de vos marchandiſes excite le deſir d'acheter. *Eſtius.*

℣. 22. *expl.* Nehemie fait garder les portes par les Levites, afin que le reſpect qu'on avoit pour eux empêchât

ctifier le jour du ſabbat, Souvenez-vous de moi, ô mon Dieu, pour ces choſes, & pardonnez-moi ſelon la multitude de vos miſericordes.

ſanctificandum diem ſabbati : & pro hoc ergo memento mei, Deus meus, & parce mihi ſecundùm multitudinem miſerationum tuarum.

§. 4. *Autres dérelemens que Nehemie corrige.*

23. En ce même-tems je vis des Juifs qui épouſoient // des femmes d'Azot, d'Ammon, & de Moab ;

23. *Sed & in diebus illis vidi Judæos ducentes uxores Azotidas, Ammonitidas, & Moabitidas,*

24. & leurs enfans parloient à demi la langue d'Azot, & ne pouvoient parler Juif, & leur langage tenoit de la langue de ces deux peuples.

24. *Et filii eorum ex media parte loquebantur Azoticè, & neſciebant loqui Judaicè, & loquebantur juxta linguam populi & populi.*

25. Je les repris donc fortement, & leur donnai ma malediction. J'en battis quelques-uns // : je leur fis raſer les cheveux ; je leur fis jurer devant Dieu qu'ils ne donneroient point leurs filles aux fils des étrangers, & qu'ils ne prendroient point de leurs filles pour les épouſer eux-mêmes, ou pour les donner à leurs fils, & je leur dis :

25. *Et objurgavi eos, & maledixi. Et cecidi ex eis viros, & decalvavi eos, & adjuravi in Deo, ut non darent filias ſuas filiis eorum, & non acciperent de filiabus eorum filiis ſuis, & ſibimetipſis, dicens :*

de les ouvrir, ou de rien apporter dans la ville contre la ſanctification du ſabbat. *Menoch.*

// 23. *i. e.* qui avoient épouſé. *Menoch.*

// 25. *expl.* ſuivant l'ordonnance de la loi: *Deut.* 25. 2.

26. *Numquid non in hujuſmodi re peccavit Salomon rex Iſrael? Et certè in gentibus multis non erat rex ſimilis eī, & dilectus Deo ſuo erat, & poſuit eum Deus regem ſuper omnem Iſrael: & ipſum ergo duxerunt ad peccatum mulieres alienigenæ.*

26. N'eſt-ce pas ainſi que pecha Salomon roi d'Iſrael ? Cependant il n'y avoit point de roi qui pût l'égaler dans tous les peuples. Il étoit aimé de ſon Dieu, & Dieu l'avoit établi roi ſur tout Iſrael : & après cela néanmoins, des femmes étrangeres le firent tomber dans le peché.

27. *Numquid & nos inobedientes faciemus omne malum grande hoc, ut prævaricemur in Deo noſtro, & ducamus uxores peregrinas?*

27. Serons-nous donc auſſi nous-mêmes deſobéiſſans, & nous rendrons-nous coupables d'un ſi grand crime ; & violerons-nous la loi de notre Dieu en épouſant des femmes étrangeres ?

28. *De filiis autem Joiada filii Eliaſib ſacerdotis magni, gener erat Sanaballat Horonites, quem fugavi à me.*

28. Or entre les fils de Joïada fils d'Eliaſib grand-prêtre, il y en avoit un qui étoit gendre de Sanaballat Horonite ″ ; & je le chaſſai ″.

29. *Recordare, Domine Deus meus, adverſum eos qui polluunt ſacerdotium, uſque ſacerdotale & Leviticum :*

29. Seigneur mon Dieu, ſouvenez-vous dans votre indignation de ceux qui violent le ſacerdoce ; & la loi des prêtres & des Levites.

30. *Igitur mundavi eos ab omnibus*

30. Je les purifiai donc de toutes les *fem-*

℣. 28. *expl.* gouverneur des Moabites. *ch.* 2. 19.
Ibid. *expl.* de Jeruſalem. *Synopſ.*

mies étrangeres, & j'établis les prêtres & les Levites chacun dans son ordre, & dans son ministere :

31. & pour préſider à l'offrande des bois ‖ qui ſe devoit faire dans les tems marqués, & *à l'offrande* des prémices. O mon Dieu, ſouvenez-vous de moi, pour me faire miſericorde. Amen.

alienigenis, & conſtitui ordines ſacerdotum & Levitarum, unumquemque in miniſterio ſuo :

31. *& in oblatione lignorum in temporibus conſtitutis, & in primitivis : memento mei, Deus meus, in bonum. Amen.*

℣. 31. *expl.* les bois deſtinés à entretenir le feu qui brûloit perpétuellement ſur l'autel. *Vatab.* Un autre Interprete croit que cela ſignifie, que Nehemie fit obſerver ce qui avoit été ordonné auparavant *ib.* 10 34. & 35. En mémoire de quoi Joſeph aſſure qu'on avoit établi une fête nommée Xilophorion, l. 2. *de bell. Jud. Grot.*

Fin du ſecond Livre d'Eſdras.

PREFACE DE S. JEROME SUR TOBIE.

A CHROMACE ET HELIODORE. *

JE ne ſuis pas peu ſurpris des inſtances que vous me faites pour m'obliger à traduire du Chaldéen le Livre de Tobie, que les Hebreux n'ont point mis dans le Canon des Ecritures, & qu'ils ont rejetté comme apocryphe [a], en cela j'ai ſuivi votre inclination plutôt que la mienne ; car les Juifs ſe plai-

* *Voyez la nouvelle édition tom.* 1. *p.* 1158.

a *expl.* C'eſt-à-dire, non compris dans leur canon ; car ici ce mot d'apocryphe, comme on l'a remarqué dans l'argument qui eſt à la tête des Livres apocryphes qui ſont dans ce volume, ne ſignifie pas être abſolument rejetté comme faux, ſuppoſé & rempli d'erreurs & de fables. Voyez auſſi ce qu'on a dit dans la note k *p.* 269. ſur le Prologue ſurnommé *Galeatus*, ou ce Pere met ce Livre hors du rang des agiographes, & du nombre des agiographes.

gnent, que contre l'autorité de leur Canon, l'on donne aux Latins pour authentiques des Livres qu'ils rejettent : cependant j'ai mieux aimé leur déplaire que de ne pas obéir à des Evêques [b] ; je me ſuis acquitté de ce travail comme j'ai pu ; & parceque le Chaldéen a beaucoup de rapport avec l'Hebreu, je me ſuis ſervi d'un homme qui parle très-bien l'une & l'autre langue, & j'ai employé une journée entiere à faire écrire [c] en latin ce qu'il m'expliquoit en hebreu. Si j'apprens que j'aye rempli votre attente, & que cet ouvrage vous ſoit agreable, je regarderai la part que vous voudrez bien m'accorder dans vos prieres comme la plus grande récompenſe que j'en pouvois attendre.

b *expl.* Chromace & Heliodore : le premier étoit Evêque d'Aquilée, ſaint Jerôme l'avoit connu dans un voyage qu'il fit vers l'an 372. le ſecond étoit Evêque d'Altino, ville aſſez proche des Iſles de la Dalmatie.

c *autr.* à dicter en latin à un Scribe.

TOBIE.

TOBIE.

Ce Livre contient d'excellens exemples de piété, de foi, de patience dans les maux, de juſtice, de charité envers le prochain, de chaſteté & de continence dans le mariage, de détachement des biens & des grandeurs de ce monde, & de l'éducation qu'un pere fidelle doit à ſes enfans ; & TOBIE *dont on décrit ici uniquement l'hiſtoire, & qui a donné le nom à ce Livre, eſt propoſé ici comme un modelle parfait de toutes les vertus. Le Seigneur éprouva ſa fidelité par diverſes tribulations ; il fut emmené captif à Ninive avec ſa femme & ſon fils par Salmanaſar Roi d'Aſſyrie, lorſque ce Prince prit Samarie, & qu'il ruina le Royaume d'Iſrael & des dix tribus ; ce qui arriva la neuviéme année d'Oſée Roi d'Iſrael, & la ſixiéme d'Ezechias Roi de Juda, l'an du monde 3283. Tobie fut d'abord très-bien traité par Sennacherib, comme l'inſinue le texte grec ; mais enſuite il encourut ſa diſgrace par ſa piété envers les morts auſquels il s'appliqua toujours de donner la ſépulture malgré ſes défenſes. Agé de 56. ans il perdit la vûe ; mais Dieu la lui rendit miraculeuſement quatre ans après,* chap. 14. v. 2. & 3. *Il laiſſa dans ſon fils une poſterité nombreuſe, &*

prédit avant ſa mort la ruine de Ninive. Il mourut âgé de 102. *ans.*

On croit que cette hiſtoire a été écrite par les deux Tobies, pere & fils, ſelon qu'ils en avoient reçu l'ordre de l'Ange Raphael ch. 12. v. 20. *ſelon que porte l'Hebrèu, le Syriaque & le grec, ils y parlent même toujours en prémiere perſonne. Ce Livre a d'abord été écrit en Chaldéen langue du payis, où demeurerent les deux Tobies pendant leur captivité; & c'eſt ſur ce texte, que nous n'avons plus, que ſaint Jerôme l'a traduit à la priere des Evêques Chromatius & Heliodore, mais avec le ſecours d'un Interprete.*

Les Juifs n'ont pas mis ce Livre dans leur Canon, mais ils n'ont pas laiſſé de l'eſtimer beaucoup, & d'en croire l'hiſtoire très-véritable; & l'Egliſe l'a compris au nombre de ſes Livres Canoniques, qu'elle regarde comme inſpirés & dictés par le Saint-Eſprit.

TOBIE.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Fidelité de Tobie à garder la Loi.*

1. *Tobias ex tribu & civitate Nephthali (quæ eſt in ſuperioribus Galilææ ſupra Naaſſon, poſt viam quæ ducit ad occidentem, in ſiniſtro habens civitatem Sephet)*

2. *cùm captus eſſet in diebus Salmanaſar regis Aſſyriorum, in captivitate tamen poſitus, viam veritatis non deſeruit:*

3. *ita ut omnia,*

1. TObie de la tribu [//] & de la ville de Nephthali, qui eſt dans la haute Galilée au-deſſus de Naaſſon, derriere le chemin qui mene vers l'occident, ayant à ſa gauche la ville de Sephet,

L'an du monde 3283. Avant J. C. 721. De l'âge de Tobie 44.

2. fut emmené captif du tems de Salmanaſar roi des Aſſyriens [//]; & dans ſa captivité même il n'abandonna point la voie de la verité [//]:

3. enſorte qu'il diſtri-

℣. 1. Dans le grec depuis le 2. verſet, c'eſt Tobie qui fait lui-même ſon hiſtoire juſqu'à la fin du 3. chap. L'hiſtoire eſt enſuite en la troiſiéme perſonne, comme au latin.

℣. 2. Voyez 4. *Reg.* 17. 3. & 18. 9.

Ibid. *expl.* Le commerce des idolâtres n'altera point la pureté de ſa foi & de ſa religion: & il ſupporta avec une humble patience toutes les peines de ſon exil. *Ambr. in Tob. c. 1.*

buoit tous les jours ce qu'il pouvoit avoir a ceux de ſa nation ſes freres, qui étoient captifs avec lui.

qua habere poterat; quotidie concaptivis fratribus, qui erant ex ejus genere, impertiret.

4. Et quoiqu'il fût le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali", il ne fit néanmoins rien paroître dans *toutes* ſes actions qui tînt de l'enfance.

4. *Cùmque eſſet junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile geſſit in opere.*

5. Enfin lorſque tous alloient *adorer* les veaux d'or que Jeroboam roi d'Iſrael avoit faits, il fuyoit ſeul " la compagnie de tous *les autres*;

3. *R.* g. 12. 28.

5. *Denique cùm irent omnes ad vitulos aureos, quos Jeroboam fecerat rex Iſrael, hic ſolus fugiebat conſortia omnium,*

6. & il alloit à Jeruſalem au temple du Seigneur, où il adoroit le Seigneur le Dieu d'Iſrael, offrant fidellement les prémices & les dîmes de tous ſes biens:

6. *ſed pergebat in Jeruſalem ad templum Domini, & ibi adorabat Dominum Deum Iſrael, omnia primitiva ſua, & decimas ſuas fideliter offerens;*

7. & la troiſiéme année il diſtribuoit aux proſelytes & aux étrangers *ce qu'il avoit mis à part de* toute ſa dîme".

7. *ita ut in tertio anno proſelytis & advenis miniſtraret omnem decimationem.*

℣. 4. *le grec ajoute:* Lorſque toute la tribu de Nephthali s'étoit retirée du culte de Dieu. *Sa.* Ce qui doit s'entendre du tems avant la captivité, lorſque Tobie étoit encore dans ſa plus grande jeuneſſe. *Menoch.*

℣. 5. *expl.* preſque ſeul. *Menoch.*

℣. 7. *expl.* Il y avoit trois ſortes de dîmes. La premiere qu'on donnoit aux Levites, *Num.* 18. 24. La ſeconde qui ſe payoit tous les ans, & ſervoit pour manger devant le Seigneur avec les Levites, *Deut.* 14. 26. La troiſiéme étoit

8. *Hæc & his ſimilia ſecundùm legem Dei puerulus obſervabat.*

8. Il obſervoit ces choſes & d'autres ſemblables conformément à la loi de Dieu, lorſqu'il n'étoit encore qu'un enfant.

§. 2. *Soin que Tobie prend de l'éducation de ſon fils.*

9. *Cùm verò factus eſſet vir, accepit uxorem Annam de tribu ſua, genuitque ex ea filium, nomen ſuum imponens ei,*

9. Mais lorſqu'il fut devenu homme, il épouſa une femme de ſa tribu, nommée Anne, & en eut un fils, auquel il donna ſon nom;

10. *quem ab infantia timere Deum docuit, & abſtinere ab omni peccato.*

10. & il lui apprit dès ſon enfance à craindre Dieu, & à s'abſtenir de tout peché.

11. *Igitur, cùm per captivitatem deveniſſet cum uxore ſua, & filio, in civitatem Niniven cum omni tribu ſua,*

11. Lors donc qu'ayant été emmené captif avec ſa femme, ſon fils & toute ſa tribu, il fut arrivé dans la ville de Ninive ″;

(12. *cùm omnes ederent ex cibis gentilium*) *iſte cuſtodivit animam ſuam, & numquam contaminatus eſt in eſcis eorum.*

12. quoique tous *les autres* mangeaſſent des viandes des gentils ″, il conſerva néanmoins ſon ame *pure*, & il ne ſe ſouilla jamais par leurs viandes.

13. *Et quoniam me-*

13. Et parcequ'il ſe

celle qu'on ajoûtoit tous les trois ans à la ſeconde, & qui ſervoit à la nourriture des étrangers des otphelins & des veuves, *Deut.* 14. 29. C'eſt de cette derniere dont il eſt parlé ici.

℣. 11. *expl.* ville principale de l'Aſſyrie, que Jonas *ch.* 1. nomme *la grande ville.*

℣. 12. *expl.* des viandes immolées aux idoles, ou défendues par la loi. *Tirin.*

ſouvint de Dieu de tout ſon cœur, Dieu lui fit trouver grace devant le roi Salmanaſar,

mor fuit Dominus in toto corde ſuo, dedit illi Deus gratiam in conſpectu Salmanaſar regis,

14. qui lui donna pouvoir d'aller par tout où il voudroit, & la liberté de faire ce qu'il lui plairoit ‖.

14. *& dedit illi poteſtatem quocumque vellet ire, habens libertatem quæcumque faceret voluiſſet.*

§. 3. *Bonnes œuvres de Tobie.*

15. Il alloit donc trouver tous ceux qui étoient captifs, & leur donnoit des avis ſalutaires.

15. *Pergebat ergo ad omnes qui erant in captivitate, & monita ſalutis dabat eis.*

16. Il vint un jour à Ragès ville des Medes, ayant dix talens d'argent qui venoient des dons qu'il avoit reçus du roi ‖ :

16. *Cùm autem veniſſet in Rages civitatem Medorum, & ex his, quibus honoratus fuerat à rege, habuiſſet decem talenta argenti :*

17. & parmi le grand nombre de ceux de ſa race, voyant que Gabelus, qui étoit de ſa tribu, étoit *fort* pauvre, il lui donna ‖ ſous ſon ſeing cette ſomme d'argent.

17. *& cùm in multa turba generis ſui Gabelum egentem videret, qui erat ex tribu ejus, ſub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.*

L'an du monde 3287.

18. Mais après beaucoup de tems le roi Salmanaſar étant mort, & Sennacherib ſon fils qui

18. *Poſt multum verò temporis, mortuo Salmanaſar rege, cùm regnaret Sennacherib*

℣. 14. *le grec & l'hebreu aioûtent*, que ce prince l'établit l'intendant de ſa maiſon & de toute ſa dépenſe. *Tirin.*

℣. 16. *expl.* des appointemens de la charge qu'il avoit à la Cour. *Voyez ſupr. la note du v.* 14.

℣. 17. *expl.* il lui prêta. *Eſtius.*

filius ejus pro eo, & filios Iſrael exoſos habere in conſpectu ſuo :

19. *Tobias quotidie pergebat per omnem cognationem ſuam, & conſolabatur eos, dividebatque unicuique, prout poterat, de facultatibus ſuis.*

20. *Eſurientes alebat, nudiſque veſtimenta præbebat, & mortuis atque occiſis ſepulturam ſollicitus exhibebat.*

21. *Denique cùm reverſus eſſet rex Sennacherib, fugiens à Judæa, plagam, quam circa eum fecerat Deus propter blaſphemiam ſuam, & iratus multos occideret ex filiis Iſrael, Tobias ſepeliebat corpora eorum.*

22. *At ubi nuntiatum eſt regi, juſſit eum occîdi, & tulit omnem ſubſtantiam ejus.*

23. *Tobias verò cum filio ſuo & cum*

regna après lui, ayant une grande haine contre les enfans d'Iſrael,

19. Tobie alloit tous les jours viſiter tous ceux de ſa parenté, les conſoloit, & diſtribuoit de ſon bien à chacun d'eux ſelon ſon pouvoir.

20. Il nourriſſoit ceux qui n'avoient pas dequoi manger, il donnoit des habits à ceux qui n'en avoient point, & donnoit avec grand ſoin la ſépulture aux corps morts de ceux qui avoient été tués*.

21. Depuis, le roi Sennacherib s'étant enfui de la Judée, à cauſe de la plaie dont Dieu l'avoit frappé pour ſes blaſphêmes, & étant retourné *en ſon payis* dans une grande colere contre les enfans d'Iſrael, il en fit tuer pluſieurs, dont Tobie enſeveliſſoit les corps. L'an du monde 3294. 4. *Reg.* 19. 35.

22. Ce qui ayant été rapporté au roi, il commanda qu'on le tuât, & il lui ôta tout ſon bien.

23. Mais Tobie étant dépouillé de tout, s'enfuit

* 20. *le grec porte :* Les morts dont les corps demeuroient ſans ſépulture.

avec ſon fils & ſa femme, & il trouva moyen de ſe cacher, parcequ'il étoit aimé de pluſieurs ||.

uxore fugiens, nudus latuit, quia multi diligebant eum.

4. *Reg.* 19. 37. 24. Quarante-cinq jours après le roi fut tué par *deux de* ſes fils,

24. *Poſt dies verò quadraginta quinque occiderunt regem filii ipſius,*

25. & Tobie revint dans ſa maiſon, & on lui rendit tout ſon bien ||.

25. *& reverſus eſt Tobias in domum ſuam, omniſque facultas ejus reſtituta eſt ei.*

℣. 23. *expl.* des Aſſyriens. Car les Juifs étant ſous le pouvoir de leurs maîtres, comme captifs, n'auroient pas pû le cacher.

℣ 25. *le grec & l'hebreu portent*, Que ce fut Achiacharus ſon neveu, qui obtint ſon retour à Ninive, & ſon rétabliſſement dans tous ſes biens: Aſarhaddon un des enfans de Sennacherib, & qui lui avoit ſuccedé, l'ayant fait ſon premier miniſtre. *Tirin.*

CHAPITRE II.

§. 1. *Tobie aſſiſte ſes freres ſans rien craindre.*

1. APrès ce tems, Tobie fit apprêter en un jour de fête du Seigneur ||, un grand repas dans ſa maiſon, & dit à ſon fils:

1. *POſt hæc verò, cùm eſſet dies feſtus Domini, & factum eſſet prandium bonum in domo Tobiæ,*

2. Allez, & amenez ici quelques-uns || de notre tribu, qui craignent

2. *dixit filio ſuo: Vade, & adduc aliquos de tribu noſtra,*

℣. 1. *expl.* C'étoit la fête de la Pentecôte. *Grec.*

℣. 2. *gr.* tous les pauvres que vous trouverez d'entre nos freres.

timentes Deum, ut epulentur nobiſcum.

Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.

3. *Cùmque abiiſſet, reverſus nuntiavit ei, unum ex filiis Iſrael jugulatum jacere in platea. Statimque exiliens de accubitu ſuo relinquens prandium, jejunus pervenit ad corpus:*

3. Son fils y alla, & étant retourné il lui dit: Que le corps d'un des enfans d'Iſrael qu'on avoit tué, étoit étendu dans la rue. Tobie ſe leva auſſitôt de table, & laiſſant là le dîner, il vint au corps avant que d'avoir rien mangé.

4. *tollenſque illud portavit ad domum ſuam occultè, ut, dum ſol occubuiſſet, cautè ſepeliret eum.*

4. Et l'enlevant, il l'emporta ſecrettement dans ſa maiſon, afin de l'enſevelir ſûrement lorſque le ſoleil ſeroit couché.

5. *Cùmque occultaſſet corpus, manducavit panem cum luctu & tremore,*

5. Et ayant caché le corps, il commença à manger avec larmes & tremblement,

6. *memorans illum ſermonem, quem dixit Dominus per Amos prophetam: Dies feſti veſtri convertentur in lamentationem & luctum.*

6. repaſſant dans ſon eſprit cette parole que le Seigneur avoit dite par le prophete Amos ‖ : Vos jours de fête ſe changeront en *des jours de* pleurs & *de* larmes.

chap. 8. 10.

7. *Cùm verò ſol occubuiſſet, abiit, & ſepelivit eum.*

7. Et lorſque le ſoleil fut couché, il alla l'enſevelir.

8. *Arguebant autem eum omnes proximi ejus, dicentes:*

8. Or tous ſes proches le blâmoient ‖ en *lui* diſant: On a déja com-

℣. 6. *expl.* Amos avoit prophetiſé ſous le regne d'Oſias roi de Juda, & de Jeroboam roi d'Iſrael, environ quatre-vingt ans avant cet évenement.

‖. 8. gr. ſe moquoient de lui.

mandé qu'on vous fist mourir pour ce sujet, & vous avez eu bien de la peine à sauver votre vie, & après cela vous ensevelissez encore les morts ?

Jam hujus rei causâ interfici jussus es, & vix effugisti mortis imperium, & iterùm sepelis mortuos ?

9. Mais Tobie craignant plus Dieu que le roi, emportoit les corps de ceux qui avoient été tués, les cachoit dans sa maison, & les ensevelissoit au milieu de la nuit.

9. *Sed Tobias plus timens Deum, quàm regem, rapiebat corpora occisorum, & occultabat in domo sua, & mediis noctibus sepeliebat ea.*

§. 2. *Tobie devient aveugle. Sa patience.*

10. Or il arriva un jour ‖ que s'étant lassé à ensevelir les morts, il revint en sa maison, où s'étant couché au pied d'une muraille ‖, il s'endormit ;

10. *Contigit autem ut quadam die fatigatus à sepultura, veniens in domum suam, jactasset se juxta parietem, & obdormisset,*

11. & pendant qu'il dormoit il tomba d'un nid d'hirondelle de la fiente chaude sur ses yeux ; ce qui le rendit aveugle ‖.

11. *& ex nido hirundinum dormienti illi calida stercora inciderent super oculos ejus, fieretque cæcus.*

12. Dieu permit que cette tentation ‖ lui arrivât, afin que sa patience servît d'exemple à la

12. *Hanc autem tentationem idcò permisit Dominus evenire illi, ut posteris da-*

℣. 10. *gr.* cette nuit même.

Ibid. *expl.* Tobie, selon la loi *Num.* 19. 11. & 16. étoit impur pour avoir touché à des corps morts : depeur de rendre aussi impurs ceux qui étoient dans la maison, il n'osa y entrer ; mais se coucha contre la muraille de sa maison ; où il dormoit la tête nue, comme le grec le dit clairement.

℣. 11. il avoit alors cinquante-six ans. *Voyez plus bas ch.* 14. 3.

℣. 12. *autr.* cette épreuve.

retur exemplum patientiæ ejus, ſicut & ſancti Job.

13. *Nam cùm ab infantiâ ſuâ ſemper Deum timuerit, & mandata ejus cuſtodierit, non eſt contriſtatus contra Deum, quòd plaga cæcitatis evenerit ei,*

14. *ſed immobilis in Dei timore permanſit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ ſuæ.*

15. *Nam ſicut beato Job inſultabant reges, ita iſti parentes & cognati ejus irridebant vitam ejus, dicentes:*

16. *Ubi eſt ſpes tua, pro quâ eleemoſynas & ſepulturas faciebas?*

17. *Tobias verò in-*

poſterité, comme celle du ſaint homme Job ||.

13. Car ayant toujours craint Dieu dès ſon enfance, & ayant gardé *tous* ſes commandemens, il ne s'attriſta *ni ne murmura* point contre Dieu de ce qu'il l'avoit frappé par cette plaie de l'aveuglement.

14. Mais il demeura *ferme &* immobile dans la crainte du Seigneur, rendant graces à Dieu tous les jours de ſa vie.

15. Et comme des rois || inſultoient au bienheureux Job ||; ainſi ſes parens & ſes alliés ſe railloient de ſa maniere de vie, en lui diſant:

16. Où eſt votre eſperance pour laquelle vous faiſiez tant d'aumônes, & vous enſeveliſſez les morts || ?

17. Mais Tobie les

℣. 12. Le grec marque qu'il ſe ſervit d'abord du ſecours des medecins, ſelon que l'ordonne l'Eccleſiaſtique *ch.* 38. 11. mais ce fut ſans fruit. *Tirin.*

℣. 15. *expl.* C'étoient des hommes puiſſans, & comme des princes. *Eſtius.*

Ibid. *expl.* Ils vinrent d'abord pour le conſoler; mais ils lui inſulterent en quelque ſorte dans la ſuite. *Tirin.*

℣. 16. *expl.* Il paroît par là, que la plûpart des Juifs n'attendoient qu'une récompenſe temporelle de l'obſervation de la loi de Dieu. *Eſtius.*

reprenant *doucement* leur disoit : Ne parlez point de la sorte ;

crepabat eos, dicens : Nolite ita loqui ;

18. car nous sommes enfans des Saints ", & nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidelité qu'ils lui ont promise.

18. *quoniam filii sanctorum sumus, & vitam illam expectamus, quam Deus daturus est his, qui fidem suam numquam mutant ab eo.*

19. Or Anne sa femme alloit tous les jours faire de la toile, & elle apportoit du travail de ses mains ce qu'elle pouvoit gagner pour vivre ".

19. *Anna verò uxor ejus ibat ad opus textrinum quotidie, & de labore manuum suarum victum, quem consequi poterat, deferebat.*

20. Il arriva donc qu'ayant reçu un jour un chevreau ", elle l'apporta à la maison.

20. *Unde factum est, ut hœdum caprarum accipiens detulisset domi.*

21. Et son mari l'ayant entendu crier, dit *à sa femme :* Prenez-garde que ce chevreau n'ait été dérobé ; rendez-le à ceux à qui il est, parcequ'il ne nous est pas permis de manger, ou de toucher à quelque chose qui ait été dérobée.

21. *Cujus cùm vocem balantis vir ejus audisset, dixit : Videte, ne fortè furtivus sit reddite eum dominis suis, quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere.*

22. Alors sa femme lui

22. *Ad hæc uxor*

℣. 18. *expl.* des fidelles, *ou* des prophetes. *Sa. Menoch.*

℣. 19. Le grec marque même, qu'après qu'il fut devenu aveugle, & que les medecins eurent travaillé inutilement à sa guérison, son neveu Achiacharus lui donnoit sa nourriture.

℣. 20. *expl.* le grec marque qu'on le lui avoit donné pardessus le prix de son travail.

ejus irata respondit : Manifestè vana facta est spes tua, & eleemosyna tua modo apparuerunt.

répondit en colere : Il est aisé de voir combien toutes vos espérances étoient vaines ; & à quoi se sont terminées toutes vos aumônes.

23. *Atque his & aliis hujuscemodi verbis exprobrabat ei.*

23. C'est ainsi que sa femme lui insultoit, & elle lui faisoit *souvent* les mêmes reproches.

CHAPITRE III.

§. 1. *Priere de Tobie.*

1. *TUnc Tobias ingemuit, & cœpit orare cum lacrymis,*

2. *dicens : Justus es, Domine, & omnia judicia tua justa sunt, & omnes viæ tuæ, misericordia, & veritas, & judicium.*

1. ALors " Tobie jettant un profond soupir, commença à prier avec larmes, en disant :

2. Seigneur, vous êtes juste ; tous vos jugemens sont pleins d'équité, & toutes vos voies ne sont que misericorde, verité & justice ".

℣. 1. *expl.* Tobie ayant perdu tout-d'un-coup la vûe, ne s'en plaint point : mais lorsque sa femme s'élevant en quelque sorte contre Dieu même par l'impiété avec laquelle elle se moque de la justice & des aumônes de son mari, il se trouble & commence à craindre, non pas que ses exercices de charité eussent pû être cause de l'affliction où il se voyoit, mais au-contraire que ce ne fussent ses propres pechés.

℣. 2. *expl.* c'est-à-dire, toutes les voies par lesquelles vous conduisez vos serviteurs, sont remplies pour eux de *misericorde*, puisque vous ne les affligez que pour les sauver : *de verité* ; puisque vous accomplissez en eux ce que vous leur avez dit dans vos Ecritures : *Que vous châtiez ceux que vous aimez* : & *de justice* ; puisque nul homme, quelque saint qu'il soit, n'est exemt de peché devant vos yeux durant qu'il vit sur la terre. *Menoch.*

3. Seigneur, ſouvenez-vous maintenant de moi; ne prenez point vengeance de mes pechés, & ne rappellez point en votre mémoire mes offenſes ni celle de mes parens ||.

3. *Et nunc, Domine, memor eſto mei, & ne vindictam ſumas de peccatis meis, neque reminiſcaris delicta mea, vel parentum meorum.*

4. Nous n'avons point obeï à vos préceptes ||; c'eſtpourquoi vous nous avez abandonnés au pillage, à la captivité, & à la mort; & vous nous avez rendus la fable & le jouet de toutes les nations parmi leſquelles vous nous avez diſperſés.

4. *Quoniam non obedivimus præceptis tuis, ideò traditi ſumus in direptionem, & captivitatem, & mortem, & in fabulam, & in improperium omnibus nationibus, in quibus diſperſiſti nos.*

5. Seigneur, vos jugemens ſont grands *& terribles*, parceque nous ne nous ſommes point conduits ſelon vos préceptes, & que nous n'avons point marché ſincerement en votre préſence.

5. *Et nunc, Domine, magna judicia tua, quia non egimus ſecundùm præcepta tua, & non ambulavimus ſinceriter coram te.*

6. Et maintenant, Seigneur, traitez-moi ſelon votre volonté, & commandez que mon ame ſoit reçue en paix ||; par-

6. *Et nunc, Domine, ſecundùm voluntatem tuam fac mecum, & præcipe in pace recipi ſpiritum*

℣. 3. *autr.* ancêtres. *Menoch.*

℣. 4. *expl.* les pechés de tous les autres lui devenoient propres en quelque maniere, par la charité ſincere qui l'uniſſoit avec tous ceux de ſa nation.

℣. 6. Tobie demande ici de mourir, & d'être délivré des miſeres de ce monde: Job, Elie, ſaint Paul, & d'autres juſtes ennuyés de cette vie, & accablés de grands maux, ont deſiré quelquefois la mort comme un moindre mal; mais c'eſt en ſe ſoumettant toujours néanmoins à la volonté de Dieu. *Eſtius. Menoch.*

meum : expedit enim mihi mori magis quàm vivere.

cequ'il m'eſt plus avantageux de mourir que de vivre *plus longtems.*

§. 2. *Affliction de Sara.*

7. *Eadem itaque die contigit, ut Sara filia Raguelis in Rages civitate Medorum, & ipſa audiret improperium ab una ex ancillis patris ſui,*

7. En ce même jour il arriva que Sara fille de Raguel, *qui demeuroit* à Ragès ‖ ville des Medes, fut touchée d'un reproche que lui fit une des ſervantes de ſon pere.

8. *quoniam tradita fuerat ſeptem viris, & dæmonium nomine Aſmodæus occiderat eos, mox ut ingreſſi fuiſſent ad eam.*

8. Elle avoit *déja* épouſé ſept hommes *l'un après l'autre*; & un démon nommé Aſmodée ‖, les avoit tués auſſitôt qu'ils s'étoient approchés d'elle.

9. *Ergo cùm pro culpa ſua increparet puellam, reſpondit ei, dicens : Ampliùs ex te non videamus filium aut filiam ſuper terram, interfectrix virorum tuorum.*

9. Comme donc elle reprenoit cette ſervante pour quelque faute qu'elle avoit faite, elle lui répondit : Que jamais nous ne voyïons de toi ; ni fils ni fille ſur la terre, meurtriere de tes maris.

10. *Numquid & occidere me vis, ſicut jam occidiſti ſeptem viros? Ad hanc vocem*

10. Ne veux-tu point me tuer auſſi, comme tu as déja tué ſept maris? A cette parole Sara monta

℣. 7. *gr.* Ecbatanes. Il faut dire qu'Ecbatanes ſignifie en cet endroit une province entiere, & que dans cette province il y avoit deux villes qui portoient le nom de Ragès : ou qu'Ecbatanes eſt le nom d'une ville, qui portoit auſſi celui de Ragès, differente néanmoins, & éloignée d'une autre de même nom, ou demeuroit Gabelus. *Menoch. Tirin.*

℣. 8. *expl.* nommé ainſi pour marquer qu'il étoit le prince de tous les démons des Medes, qui enflâmoit la concupiſcence dans les hommes. *Serrar. Tirin. Menoch.*

dans une chambre qui étoit au haut de la maiſon, où elle demeura trois jours & trois nuits ſans boire & ſans manger :

perrexit in ſuperius cubiculum domus ſuæ : & tribus diebus & tribus noctibus non manducavit, neque bibit :

11. & perſeverant dans la priere, elle demandoit à Dieu avec larmes, qu'il la délivrât de cet opprobre ||.

11. *ſed in oratione perſiſtens, cum lacrymis deprecabatur Deum, ut ab iſto improperio liberaret eam.*

§. 3. *Priere de Sara.*

12. Or achevant ſa priere le troiſiéme jour, & beniſſant le Seigneur,

12. *Factum eſt autem die tertiâ, dum compleret orationem, benedicens Dominum,*

13. elle dit : Que votre nom ſoit beni, ô Dieu de nos peres, qui faites miſericorde, après vous être mis en colere, & qui dans le tems de l'affliction pardonnez les pechés à ceux qui vous invoquent.

13. *dixit : Benedictum eſt nomen tuum, Deus patrum noſtrorum : qui cùm iratus fueris, miſericordiam facies, & in tempore tribulationis peccata dimittis his qui invocant te.*

14. Seigneur, je tourne vers vous mon viſage, & j'arrête mes yeux ſur vous.

14. *Ad te, Domine, faciem meam converto, ad te oculos meos dirigo.*

15. Je vous demande, Seigneur, que vous me délivriez de ce reproche, auquel je me voi expoſée, ou que vous me retiriez de deſſus la terre ||.

15. *Peto, Domine, ut de vinculo improperii hujus abſolvas me, aut certè deſuper terram eripias me.*

℣. 11. *expl.* de la ſterilité que cette ſervante lui avoit ſouhaitée, & du reproche injuſte qu'elle lui faiſoit d'avoir tué ſes maris. *Menoch.*

℣. 15. Voyez *ſupr.* v. 6.

16. *Tu ſcis, Domine, quia numquam concupivi virum, & mundam ſervavi animam meam ab omni concupiſcentia.*

16. Vous ſavez, Seigneur, que je n'ai jamais deſiré un mari, & que j'ai conſervé mon ame pure de tous les mauvais deſirs.

17. *Numquam cum ludentibus miſcui me: neque cum his qui in levitate ambulant, participem me prabui.*

17. Je ne me ſuis jamais mêlée avec ceux qui aiment à ſe divertir ", & je n'ai jamais eu aucun commerce avec les perſonnes qui ſe conduiſent avec legereté.

18. *Virum autem cum timore tuo, non cum libidine mea conſenſi ſuſcipere.*

18. Que ſi j'ai conſenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, & non pour ſuivre ma paſſion.

19. *Et, aut ego indigna fui illis, aut illi forſitan me non fuerunt digni: quia forſitan viro alii conſervaſti me.*

19. Et ou j'ai été indigne de ceux que l'on m'a donnés, ou peutêtre qu'ils n'étoient pas dignes de moi, parceque vous m'avez peutêtre reſervée pour un autre époux.

20. *Non eſt enim in hominis poteſtate conſilium tuum.*

20. Car il n'eſt point au pouvoir de l'homme de pénetrer dans vos conſeils ".

21. *Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quòd vita ejus, ſi in probatione fuerit, coronabitur:*

21. Mais quiconque vous rend le culte qui vous eſt dû, ſe tient aſſûré, que ſi vous l'éprouvez pendant ſa vie, il

℣. 17. lettr. *cum ludentibus.* Les Interpretes conviennent que cela s'entend des danſes.

℣. 20. *lettr.* car votre conſeil n'eſt pas au pouvoir de l'homme.

ſera couronné ; ſi vous l'affligez, il ſera délivré ; & ſi vous le châtiez, il pourra obtenir miſericorde.

ſi autem in tribulatione fuerit, liberabitur : & ſi in correptione fuerit, ad miſericordiam tuam venire licebit.

22. Car vous ne prenez point plaiſir à ce qui nous afflige ; mais après la tempête vous rendez le calme ; & après les larmes & les ſoupirs, vous nous comblez de joie.

22. *Non enim delectaris in perditionibus noſtris : quia poſt tempeſtatem, tranquillum facis : & poſt lacrymationem & fletum, exultationem infundis.*

23. O Dieu d'Iſrael, que votre Nom ſoit beni dans tous les ſiecles.

23. *Sit nomen tuum, Deus Iſrael, benedictum in ſæcula.*

24. Ces deux prieres de Tobie & de Sara furent exaucées en même-tems // devant la gloire du Dieu ſouverain.

24. *In illo tempore exaudita ſunt preces amborum in conſpectu gloriæ ſummi Dei.*

25. Et Raphael // le ſaint ange du Seigneur, fut envoyé pour les guérir tous deux, comme leurs prieres avoient été préſentées au Seigneur en même-tems.

25. *Et miſſus eſt angelus Domini ſanctus Raphael, ut curaret eos ambos, quorum uno tempore ſunt orationes in conſpectu Domini recitatæ.*

℣. 24. *expl.* Ce n'eſt pas que Dieu leur accordât ce qu'ils lui demandoient, qui étoit de mourir ; mais une autre choſe qui devoit leur être plus avantageuſe. *Eſtius.*

℣. 25. *expl.* nom qui marque qu'il étoit un medecin envoyé de Dieu.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Avis de Tobie à ſon fils.*

1. *IGitur cùm Tobias putaret orationem ſuam exaudiri ut mori potuiſſet, vocavit ad ſe Tobiam filium ſuum,*

1. TObie croyant donc que Dieu exauceroit la priere qu'il lui avoit faite de pouvoir mourir, appella à lui ſon fils Tobie ", L'an du monde 3299.

2. *dixitque ei: Audi, fili mi, verba oris mei, & ea in corde tuo, quaſi fundamentum conſtrue.*

2. & lui dit : Mon fils, écoutez les paroles de ma bouche, & mettez-les dans votre cœur comme le fondement ſur lequel vous établirez *votre conduite.*

3. *Cùm acceperit Deus animam meam, corpus meum ſepeli: & honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus:*

3. Lorſque Dieu aura reçu mon ame, enſeveliſſez mon corps, & honorez votre mere tous les jours de ſa vie :

4. *memor enim eſſe debes, quæ & quanta pericula paſſa ſit propter te in utero ſuo.*

4. car vous devez vous ſouvenir de ce qu'elle a ſouffert, & à combien de perils elle a été expoſée lorſqu'elle vous portoit en ſon ſein.

5. *Cùm autem & ipſa compleverit tempus vitæ ſuæ, ſepelias eam circa me.*

5. Et quand elle aura auſſi elle-même achevé le tems de ſa vie, enſeveliſſez-la auprès de moi ".

6. *Omnibus autem*

6. Ayez Dieu dans l'eſ-

℣. 1. qui avoit alors environ vingt ans.
℣. 5. gr. dans le même ſépulcre avec moi.

prit tous les jours de votre vie, & gardez-vous de consentir jamais à aucun peché, & de violer les préceptes du Seigneur notre Dieu.

diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum: & cave ne aliquando peccato consentias, & prætermittas præcepta Domini Dei nostri.

7. Faites l'aumône de votre bien ℣, & ne détournez votre visage d'aucun pauvre : car de cette sorte le Seigneur ne détournera point non plus son visage de dessus vous.

7. *Ex substantia tua fac eleemosynam, & noli avertere faciem tuam ab ullo paupere : ita enim fiet ut nec à te avertatur facies Domini.*

8. Soiez charitable en la maniere que vous le pourrez.

8. *Quo modo potueris, ita esto misericors.*

9. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup ; si vous en avez peu, ayez soin de donner de ce peu même de bon cœur.

9. *Si multum tibi fuerit, abundanter tribue : si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude.*

10. Car vous vous amasserez *ainsi* un grand trésor & une grande récompense pour le jour de la nécessité ;

10. *Præmium enim bonum tibi thesaurizas in die necessitatis.*

11. parceque l'aumône délivre de tout peché & de la mort ℣, & qu'elle ne

11. *Quoniam eleemosyna ab omni peccato & à morte libe-*

℣. 7. *lettr.* substance.

℣. 11. *expl.* Il faut bien se garder de conclure de là qu'il suffit à un pecheur de donner l'aumône pour être sauvé, quoiqu'il ne renonce pas à ses pechés. Car ce seroit alors regarder Dieu comme un méchant juge qu'on pourroit corrompre avec de l'argent. Mais cela signifie que Dieu accorde misericordieusement sa grace à ceux qui font de pures & de véritables aumônes : c'est-à-dire avec un esprit de piété, & qu'il les fait heureusement relever de leurs pe-

rat, & non patietur animam ire in tenebras.

laiſſera point tomber l'ame dans les ténebres ||.

12. *Fiducia magna erit coram ſummo Deo, eleemoſyna, omnibus facientibus eam.*

12. L'aumône ſera le ſujet d'une grande confiance || devant le Dieu ſuprême pour tous ceux qui l'auront faite.

§. 2. *Suite des avis de Tobie.*

13. *Attendite tibi, fili mi, ab omni fornicatione, & prater uxorem tuam numquam patiaris crimen ſcire.*

13. Veillez ſur vous, mon fils, pour vous garder de toute impureté; & hors votre femme ſeule, évitez tout ce qui peut tendre au crime.

14. *Superbiam numquam in tuo ſenſu, aut in tuo verbo dominari permittas: in ipſa enim initium ſumpſit omnis perditio.*

14. Ne ſouffrez jamais que l'orgueil domine ||, ou dans vos penſées, ou dans vos paroles: car c'eſt par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

15. *Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, ſtatim ei mercedem reſtitue, & merces mercenarii tui apud te omnino non remaneat.*

15. Lorſqu'un homme aura travaillé pour vous, payez-lui auſſitôt ce qui lui eſt dû pour ſon travail; & que la récompenſe du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

16. *Quod ab alio oderis fieri tibi, vide*

16. Prenez-garde de ne faire jamais à un autre ce

chés par la pénitence: & qu'en vue de cette charité qu'ils font aux autres pour l'amour de lui, il leur fait auſſi miſéricorde, en leur pardonnant & leurs pechés & les peines mêmes qui ſont dues à leurs pechés. *Eſtius.*

℣. 11. *expl.* Tobie connoiſſoit donc une autre lumiere que celle des ſens, qui eſt celle qui éclaire l'ame du juſte. *Aug. ſerm. 88. de verb. Evang.*

℣. 12. *gr.* un don excellent.

℣. 14. *expl.* par le conſentement criminel de votre volonté.

que vous ſeriez fâché qu'on vous fît.

17. Mangez votre pain avec les pauvres & avec ceux qui ont faim, & couvrez de vos vêtemens ceux qui ſont nuds.

18. Mettez votre pain & votre vin ſur le tombeau du juſte ||, & gardez-vous d'en manger & d'en boire avec les pecheurs.

19. Demandez toujours conſeil à un homme ſage.

20. Beniſſez Dieu en tout tems, & demandez-lui qu'il conduiſe & rende droites vos voies, & que tous vos deſſeins demeurent fermes || en lui.

21. Je vous avertis auſſi ||, mon fils, que lorſque vous

ne tu aliquando alteri facias.

17. *Panem tuum cum eſurientibus & egenis comede, & de veſtimentis tuis nudos tege.*

18. *Panem tuum & vinum tuum ſuper ſepulturam juſti conſtitue, & noli ex eo manducare & bibere cum peccatoribus.*

19. *Conſilium ſemper à ſapiente perquire.*

20. *Omni tempore benedic Deum: & pete ab eo ut vias tuas dirigat, & omnia conſilia tua in ipſo permaneant.*

21. *Indico etiam tibi, fili mi, dediſſe*

℣. 18. *expl.* non par aucune ſuperſtition : comme ſi les morts avoient beſoin de nourriture, comme faiſoient les gentils : ni même par vanité ou par débauche, comme il s'eſt pratiqué quelquefois même parmi les Chrétiens ; mais par charité, en faiſant cette aumône aux pauvres en faveur des morts. Ce que Tobie ne diroit pas ſans doute, ſi les œuvres de miſéricorde ne ſervoient de rien pour le ſoulagement des morts. *Eſtius.*

℣. 20. *autr.* & ne faites fond que ſur lui pour tous vos deſſeins.

℣. 21. *expl.* Saint Ambroiſe admire la conduite de Tobie & ſon parfait déſintéreſſement, qui paroît en ce qu'étant pauvre, il ne ſe preſſa point de redemander à Gabelus, ce que la néceſſité même où il ſe trouvoit, & la charité qu'il devoit à ſa famille ſembloit l'obliger de retirer promtement : tant il étoit éloigné d'en ſouhaiter aucun profit, même dans le grand beſoin qu'il ſouffroit, & après beaucoup de tems. *Ambr. in Tob. c. 2.*

me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus eſſes, Gabelo, in Rages civitate Medorum, & chirographum ejus apud me habeo :

22. *& ideò perquire quo modo ad eum pervenias, & recipias ab eo ſuprà memoratum pondus argenti, & reſtituas ei chirographum ſuum.*

23. *Noli timere, fili mi : pauperem quidem vitam gerimus, ſed multa bona habebimus, ſi timuerimus Deum, & receſſerimus ab omni peccato, & fecerimus benè.*

n'étiez qu'un petit enfant, j'ai donné dix talens d'argent à Gabelus *qui demeure* dans la ville de Ragès au payis des Medes, & que j'ai ſa promeſſe entre mes mains.

22. C'eſt pourquoi faites vos diligences pour l'aller trouver, & pour retirer de lui cette ſomme d'argent, & lui rendre ſon obligation.

23. Ne craignez point, mon fils : il eſt vrai que nous ſommes pauvres ; mais nous aurons beaucoup de bien ſi nous craignons Dieu, ſi nous nous retirons de tout peché, & ſi nous faiſons de bonnes œuvres.

CHAPITRE V.

§. 1. *L'Ange Raphael ſe préſente pour accompagner le jeune Tobie.*

1. *TUnc reſpondit Tobias patri ſuo, & dixit : Omnia quæcumque præcepiſti mihi faciam, pater.*

2. *Quomodo autem pecuniam hanc requiram, ignoro : ille me*

1. ALors Tobie répondit à ſon pere, & lui dit : Mon pere, je ferai tout ce que vous m'avez commandé.

2. Mais je ne ſai comment je pourrai retirer cet argent. Cet homme ne

me connoît point, & je ne le connois point auſſi ; quelle marque lui donnerai-je *pour me faire connoître à lui ?* Je ne ſai pas même le chemin par où l'on peut aller en ce payis-là.

neſcit, & ego eum ignoro : quod ſignum dabo ei ? Sed neque viam, per quam pergatur illuc, aliquando cognovi.

3. Alors ſon pere lui répondit : J'ai ſon obligation entre les mains, & auſſitôt que vous la lui ferez voir, il vous rendra *cet argent.*

3. *Tunc pater ſuus reſpondit illi, & dixit: Chirographum, quidĕ illius penes me habeo : quod dum illi oſtenderis, ſtatim reſtituet.*

4. Mais allez chercher préſentement quelque hõme fidele qui puiſſe aller avec vous, en le payant de ſa peine, afin que vous receviez cet argent pendant que je vis.

4. *Sed perge nunc, & inquire tibi aliquem fidelem virum, qui eat tecum, ſalvâ mercede ſuâ : ut dum adhuc vivo, recipias eam.*

5. Tobie étant ſorti enſuite, trouva un jeune homme fort bien fait, qui étoit ceint, & comme prêt à marcher.

5. *Tunc egreſſus Tobias, invenit juvenem ſplendidum, ſtantem præcinctum, & quaſi paratum ad ambulandum.*

6. Et ne ſachant pas que ce fût un ange de Dieu, il le ſalua, & *lui* dit : D'où venez-vous ||, *mon* bon jeune homme ?

6. *Et ignorans quod angelus Dei eſſet, ſalutavit eum, & dixit : Unde te habemus, bone juvenis ?*

7. Il lui répondit : Je *viens* d'avec les enfans d'Iſrael ||. Tobie lui dit :

7. *At ille reſpondit : Ex filiis Iſrael. Et Tobias dixit ei : Noſti*

℣. 6. *autr.* D'où êtes-vous ?

℣. 7. *autr.* Je ſuis un des enfans d'Iſrael. *Voyez la note de v.* 13.

viam,

viam, quæ ducit in regionem Medorum?

Savez-vous bien le chemin qui conduit au payis des Medes ?

8. *Cui respondit: Novi; & omnia itinera ejus frequenter ambulavi, & mansi apud Gabelum fratrem nostrum, qui morátur in Rages civitate Medorum, quæ posita est in monte Ecbatanis.*

8. L'ange lui répondit: Je le sai: j'ai fait souvent tous ces chemins, & j'ai demeuré chez Gabelus notre frere, qui demeure en la ville de Ragès au payis des Medes, qui est située sur la montagne d'Ecbatanes ||.

9. *Cui Tobias ait: Sustine me, obsecro, donec hæc ipsa nuntiem patri meo.*

9. Tobie lui repliqua: Je vous supplie d'attendre ici un peu, jusqu'à ce que j'aie rapporté à mon pere ce que vous venez de me dire.

10. *Tunc ingressus Tobias, indicavit universa hæc patri suo. Super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.*

10. Alors Tobie étant rentré *en sa maison* rapporta tout ceci à son pere, lequel admirant cette rencontre, lui ordonna de prier ce jeune homme d'entrer.

11. *Ingressus itaque salutavit eum, & dixit: Gaudium tibi sit semper.*

11. Etant donc entré il salua Tobie, & *lui* dit: Que la joie soit toujours avec vous.

℣. 8. *expl.* L'ange s'accommode à la maniere de parler des hommes, marquant qu'il avoit une parfaite connoissance du chemin qui conduisoit à Ragès où demeuroit Gabelus; & qu'apparemment il avoit souvent reçû des ordres de Dieu pour aller en toutes ces villes, & en particulier pour assister Gabelus, qu'il nomme *son frere*; parcequ'il paroissoit à Tobie sous la forme d'un Israélite, , & que les anges se regardant comme *les compagnons des hommes dans le service qu'ils rendent à Dieu*, ils peuvent bien les nommer leurs freres. *Apoc.* 19. 10. & 22. 9.

12. Tobie *lui* répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui ſuis toujours dans les ténebres, & qui ne voi point la lumiere du ciel ?

12. *Et ait Tobias : Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris ſedeo, & lumen cœli non video ?*

§. 2. *Raphael s'engage à conduire Tobie.*

13. Le jeune homme lui répondit : Ayez bon courage ; le tems approche auquel Dieu vous doit guérir.

13. *Cui ait juvenis : Forti animo eſto, in proximo eſt ut à Deo cureris.*

14. Alors Tobie lui dit : Pourrez-vous mener mon fils chez Gabelus en la ville de Ragès au payis des Medes ? & quand vous ſerez de retour, je vous donnerai ce qui vous ſera dû pour votre peine.

14. *Dixit itaque illi Tobias : Numquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages civitatem Medorum ? & cùm redieris, reſtituam tibi mercedem tuam.*

15. L'ange lui dit : Je le menerai, & vous le ramenerai.

15. *Et dixit ei angelus : Ego ducam & reducam eum ad te.*

16. Tobie lui repartit : Dites-moi, je vous prie, de quelle famille êtes-vous, de quelle tribu ?

16. *Cui Tobias reſpondit : Rogo te, indica mihi, de quâ domo, aut de quâ tribu es tu.*

17. L'ange Raphael lui répondit : Eſt-ce la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils, ou le mercenaire lui-même que vous cherchez ?

17. *Cui Raphael angelus dixit : Genus quaris mercenarii, an ipſum mercenarium, qui cum filio tuo eat ?*

18. Mais de-peur que je ne vous donne de l'inquiétude, Je ſuis Azarias

18. *Sed ne fortè ſollicitum te reddam, Ego ſum Azarias A-*

nanie magni filius.

19. *Et Tobias respondit : Ex magno genere es tu. Sed pero ne irascaris quòd voluerim cognoscere genus tuum.*

20. *Dixit autem illi angelus : Ego sanum ducam, & sanum tibi reducam filium tuum.*

21. *Respondens autem Tobias, ait : Benè ambuletis, & sit Deus in itinere vestro & angelus ejus comitetur vobiscum.*

fils du grand Ananias ||.

19. Tobie lui répondit: Vous êtes d'une race illustre ||. Mais je vous supplie de ne vous point fâcher, si j'ai desiré de connoître votre race.

22. L'ange lui dit: Je menerai votre fils en bonne santé, & je vous le ramenerai de même.

21 Tobie lui répondit: Que votre voyage soit heureux ; que Dieu soit avec vous dans votre chemin, & que son Ange vous accompagne *toujours* ||.

℣. 18. *expl.* Il faut poser pour fondement de l'explication de cette réponse, qui surprend d'abord, que les anges ne peuvent jamais mentir, ni blesser en aucune sorte la verité. Ces paroles se doivent donc expliquer d'une maniere figurée, de cette sorte : *Azarias* signifie, secours de Dieu : & *Ananias*, grace & don de Dieu. Ainsi l'ange Raphael marquoit par cette réponse figurée, qu'il étoit véritablement envoyé de Dieu pour l'assister, & lui procurer plusieurs graces. On peut dire aussi, selon quelques-uns, que Raphael ayant pris veritablement la forme d'Azarias fils du grand Ananias, il pouvoit dire qu'il étoit cet Azarias, en étant vraiment l'image : de même que l'ange de Dieu qui apparut à Jacob, *Gen.* 31. 11. prenoit lui-même le nom de Dieu, à cause qu'il représentoit sa personne. *Estius. Tirin. Menoch.*

℣. 19. Le grec porte que Tobie répondit à l'ange, qu'il étoit son parent, qu'il avoit connu Ananias & Jonathas les enfans du grand Samaïas, lorsqu'ils alloient ensemble adorer Dieu & offrir les premiers nés & les decimes à Jerusalem : parcequ'ils ne s'étoient point laissé séduire, comme les autres Israélites, en s'abandonnant à l'idolâtrie.

℣. 21. Le grec & l'hebreu ajoûtent, que Tobie convint de donner une drachme pour le salaire du jeune homme, outre sa nourriture : lui promettant encore une honnête récompense par-dessus ce prix dont ils étoient convenus. *Menoch.*

§. 3. *Tobie part avec l'Ange.*

22. Alors ayant préparé tout ce qu'ils devoient porter dans leur voyage, Tobie dit adieu à ſon pere & à ſa mere, & ils ſe mirent tous deux en chemin.

22. *Tunc paratis omnibus quæ erant in via portanda, fecit Tobias vale patri ſuo & matri ſuæ, & ambulaverunt ambo ſimul.*

23. Auſſitôt qu'ils furent partis, ſa mere commença à pleurer, & à dire : Vous nous avez ôté le bâton de notre vieilleſſe, & vous l'avez éloigné de nous.

23. *Cùmque profecti eſſent, cœpit mater ejus flere, & dicere : Baculum ſenectutis noſtræ tuliſti, & tranſmiſiſti à nobis.*

24. Plût à Dieu que cet argent pour lequel vous l'avez envoyé, n'eût jamais été *à nous.*

24. *Numquam fuiſſet ipſa pecunia pro qua miſiſti eum.*

25. Le peu que nous avions nous ſuffiſoit pour croire que ce nous étoit une aſſez grande richeſſe que de voir notre fils *avec nous.*

25. *Sufficiebat enim nobis paupertas noſtra, ut divitias computaremus hoc, quòd videbamus filium noſtrum.*

26. Tobie lui répondit : Ne pleurez point ; notre fils fera ſon voyage ", & il en reviendra en bonne ſanté, & vos yeux le verront *encore.*

26. *Dixitque ei Tobias : Noli flere, ſalvus perveniet filius noſter, & ſalvus revertetur ad nos, & oculi tui videbunt illum.*

27. Car je croi que le bon ange de Dieu l'accompagne, & qu'il regle tout ce qui le regar-

27. *Credo enim quòd angelus Dei bonus comitetur ei, & benè diſponat omnia,*

ỳ. 26. *autr.* notre fils arrivera là ſain *& ſauf*, & il reviendra auſſi vers nous dans une *parfaite* ſanté.

quæ circa eum gerun-tur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

28. *Ad hanc vocem cessavit mater ejus flere, & tacuit.*

de, & qu'ainsi il reviendra vers nous plein de joie.

28. A cette parole sa mere cessa de pleurer, & elle se tut.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Tobie prend un poisson.*

1. *Profectus est autem Tobias, & canis sequutus est eum, & mansit primâ mansione juxta fluvium Tigris.*

2. *Et exivit ut lavaret pedes suos, & ecce piscis immanis exivit ad devorandum eum.*

3. *Quem expavescens Tobias clamavit voce magnâ, dicens: Domine, invadit me.*

4. *Et dixit ei angelus: Apprehende branchiam ejus, & trahe eum ad te. Quod cùm feciſſet, attraxit eum in ſiccum, & pal-*

1. TObie se mit donc en chemin, le chien *de la maison* l'ayant suivi; & il demeura pour la premiere nuit en un lieu proche du fleuve du Tigre.

2. Etant allé laver ses pieds, un très-grand poisson ‖ sortit *de l'eau* pour le dévorer.

3. Ce qui l'ayant rempli de frayeur, il jetta un grand cri, en disant, Seigneur, il se va jetter sur moi.

4. L'ange lui dit: Prenez-le par les ouies, & entraînez-le à vous. Ce qu'ayant fait, il le tira sur la terre, & *le poisson* commença à faire quelques

℣. 2. *expl.* Selon les meilleurs Interpretes, c'étoit un poisson dont il est parlé dans Pline *l.* 22. *c.* 7. qui est fort grand & très-carnacier, qui a les dents faites en forme de scie, & dont la vûe seule imprime de la frayeur: cet auteur l'appelle, *Callionymus*. Menoch. Tirin.

mouvemens & à ſe débattre à ſes pieds.

5. Alors l'ange lui dit : Vuidez ce poiſſon, & prenez-en le cœur, le fiel & le foie, parcequ'ils *vous* ſeront néceſſaires pour en faire des remedes très-utiles.

6. Ce qu'ayant fait, il fit *auſſi* rôtir *une partie de* la chair ", qu'ils emporterent avec eux : ils ſalerent le reſte qui leur devoit ſuffire juſqu'à ce qu'ils arrivaſſent à Ragès au payis des Medes.

7. Alors Tobie s'adreſſant à l'ange, lui dit : Mon frere Azarias, je vous ſupplie de me dire quels ſont les remedes que l'on peut tirer de ce que vous avez voulu que nous gardaſſions de ce poiſſon.

8. L'ange lui répondit : Si vous mettez ſur les charbons une partie de ſon cœur ", la fumée qui en ſort, chaſſe toute ſorte

pitare cœpit ante pedes ejus.

5. *Tunc dixit ei angelus : Exentera hunc piſcem, & cor ejus, & fel, & jecur repone tibi : ſunt enim hæc neceſſaria ad medicamenta utiliter.*

6. *Quod cùm feciſſet, aſſavit carnes ejus, & ſecum tulerunt in via : cetera ſalierunt, quæ ſufficerent eis, quouſque pervenirent in Rages civitatem Medorum.*

7. *Tunc interrogavit Tobias angelum, & dixit ei : Obſecro te, Azaria frater, ut dicas mihi, quod remedium habebunt iſta quæ de piſce ſervare juſſiſti ?*

8. *Et reſpondens angelus, dixit ei : Cordis ejus particulam ſi ſuper carbones ponas, fumus ejus extricat*

℣. 6. *lettr.* aſſavit carnes.

℣. 8. *Sept.* le cœur & le foie. *expl.* Quelques Interpretes ont crû que c'étoit une vertu naturellement attachée de Dieu au cœur & au foie de ce poiſſon, qui chaſſoit les démons, *Valois. 1. Reg. 16.* ſecondée néanmoins du ſecours de l'ange, *infr.* 8. 3. D'autres ont mieux aimé dire que ces choſes ne produiſoient cet effet, que comme des ſignes dont l'ange vouloit ſe ſervir pour exciter Tobie à la priere, & reprimer lui-même la malice du mauvais ange. *Tirin.*

omne genus damoniorum, ſive à viro, ſive à muliere, ita ut ultrà non accedat ad eos.

de démons, ſoit d'un homme, ſoit d'une femme, enſorte qu'ils ne s'en approchent plus.

9. *Et fel valet ad ungendos oculos, in quibus fuerit albugo, & ſanabuntur.*

9. Son fiel eſt bon pour oindre les yeux où il y a quelque taie, & il les guérit ‖.

§. 2. *Tobie loge chez Raguel.*

10. *Et dixit ei Tobias: Ubi vis ut maneamus?*

10. Tobie lui dit enſuite: Où voulez-vous que nous logions?

11. *Reſpondenſque angelus, ait: Eſt hîc Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua, & hic habet filiam nomine Saram, ſed neque maſculum, neque feminam ullam habet aliam præter eam.*

11. L'ange lui répondit: Il y a ici un homme qui s'appelle Raguel, qui eſt de vos proches & de votre tribu. Il a une fille nommée Sara qui eſt unique, n'ayant ni fils ni filles hors elle ſeule.

12. *Tibi debetur omnis ſubſtantia ejus, & oportet eam te accipere conjugem.*

12. Tout ſon bien vous doit revenir, & il faut que vous épouſiez cette fille ‖.

13. *Pete ergo eam à patre ejus, & dabit tibi eam in uxorem.*

13. Demandez-la donc à ſon pere, & il vous la donnera en mariage.

14. *Tunc reſpondit Tobias, & dixit: Audio quia tradita eſt ſeptem viris, &*

14. Tobie lui répondit: J'ai oui dire qu'elle avoit déja épouſé ſept maris, & qu'ils ſont *tous*

℣. 9. *expl.* Cet effet eſt tout naturel pour la guériſon des taies, ſelon Galien *de ſimpl. medic. facult. l.* 10. *c.* 12.

℣. 12. *expl.* ſelon la loi *Num.* 36. & 27. qui vouloit que ſi une fille n'avoit point de freres, elle épouſât quelqu'un de ſes proches & de ſa tribu, depeur que les biens ne paſſaſſent dans une autre tribu. *Eſtius.*

morts ; & on m'a dit auſſi qu'un démon les avoit tués.

mortui ſunt ; ſed & hoc audivi, quia dæmonium occidit illos.

15. Je crains donc que la même choſe ne m'arrive auſſi ; & que comme je ſuis fils unique, je ne cauſe à mon pere & à ma mere une affliction capable de conduire leur vieilleſſe juſqu'au tombeau.

15. *Timeo ergo, ne fortè & mihi hæc eveniant : & cùm ſim unicus parentibus meis, deponam ſenectutem illorum cum triſtitia ad inferos.*

§. 3. *Inſtruction pour les perſonnes qui ſe marient.*

16. L'ange Raphael lui répartit : Ecoutez-moi, & je vous apprendrai qui ſont ceux ſur qui le démon a du pouvoir.

16. *Tunc angelus Raphael dixit ei : Audi me, & oſtendam tibi qui ſunt, quibus prævalere poteſt dæmonium.*

17. Lorſque des perſonnes s'engagent tellement dans le mariage qu'ils banniſſent Dieu de leur cœur & de leur eſprit, & qu'ils ne penſent qu'à ſatisfaire leur brutalité comme les chevaux & les mulets qui ſont ſans raiſon, le demon a pouvoir ſur eux.

17. *Hi namque qui conjugium ita ſuſcipiunt, ut Deum à ſe & à ſua mente excludant, & ſuæ libidini ita vacent, ſicut equus & mulus quibus non eſt intellectus, habet poteſtatem dæmonium ſuper eos.*

18. Mais pour vous, après que vous aurez épouſé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, & ne penſez à autre choſe qu'à prier Dieu avec elle.

18. *Tu autem cùm acceperis eam, ingreſſus cubiculum, per tres dies continens eſto ab ea, & nihil aliud, niſi orationibus vacabis cum ea.*

19. *Ipſa autem nocte, incenſo jecore piſcis, fugabitur dæmonium.*

19. Cette même nuit mettez dans le feu le foie du poiſſon, & il fera fuir le démon.

20. *Secundâ verò nocte, in copulatione ſanctorum patriarcharum admitteris.*

20. La ſeconde nuit vous ſerez aſſocié aux ſaints patriarches ".

21. *Tertiâ autem nocte, benedictionem conſequêris, ut filii ex vobis procreentur incolumes.*

21. La troiſiéme nuit vous recevrez la bénédiction *de Dieu*, afin qu'il naiſſent de vous deux des enfans dans une parfaite ſanté.

22. *Tranſactâ autem tertiâ nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quàm libidine ductus, ut in ſemine Abrahæ benedictionem in filiis conſequaris.*

22. La troiſiéme nuit étant paſſée, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, & dans le deſir d'avoir des enfans, plutôt que par un mouvement de paſſion, afin que vous ayez part à la bénédiction de Dieu, ayant des enfans de la race d'Abraham.

℣. 20. *expl.* Vous ſerez rendu participant des mérites, de la ſainteté, & des autres graces que Dieu a communiquées aux patriarches, pour pouvoir vivre chaſtement avec Sara, ainſi qu'ils ont vécu avec leurs femmes. *Menoch.*

CHAPITRE VII.

§. 1. *Tobie eſt bien reçu chez Raguel.*

1. *INgreſſi ſunt autem ad Raguelem, & ſuſcepit eos Raguel cum gaudio.*

1. ILs entrerent enſuite chez Raguel, qui les reçut avec joie.

2. Et lorſque Raguel eut jetté les yeux ſur Tobie, il dit à Anne ſa femme : Que ce jeune homme reſſemble à mon couſin ″.

2. *Intuenſque Tobiam Raguel, dixit Anne uxori ſuæ : Quàm ſimilis eſt juvenis iſte conſobrino meo !*

3. Après cela il leur dit : D'où êtes-vous, nos jeunes freres ? Ils lui répondirent : Nous ſommes de la tribu de Nephthali du nombre des captifs de Ninive.

3. *Et cùm hæc dixiſſet, ait : Unde eſtis, juvenes fratres noſtri ? At illi dixerunt : Ex tribu Nephthali ſumus, ex captivitate Ninive.*

4. Raguel leur dit : Connoiſſez-vous mon frere Tobie ″ ? Ils lui repartirent, Nous le connoiſſons.

4. *Dixitque illis Raguel : Noſtis Tobiam fratrem meum ? Qui dixerunt : Novimus.*

5. Et comme Raguel diſoit beaucoup de bien de Tobie, l'ange lui dit : Tobie dont vous nous demandez des nouvelles, eſt le pere de ce jeune homme.

5. *Cùmque multa bona loqueretur de eo, dixit angelus ad Raguelem : Tobias, de quo interrogas, pater iſtius eſt.*

6. Raguel s'avançant auſſitôt vint le baiſer avec larmes, & pleurant ſur ſon coû, il *lui* dit :

6. *Et miſit ſe Raguel, & cum lacrymis oſculatus eſt eum, & plorans ſupra collum ejus, dixit :*

7. Mon fils, que Dieu vous beniſſe, parceque vous êtes le fils d'un homme de bien, d'un homme très-vertueux.

7. *Benedictio ſit tibi, fili mi, quia boni & optimi viri filius es.*

8. En même tems Anne

8. *Et Anna uxor*

✱. 2. *expl.* le grec ajoûte, *Tobie.*
✱. 4. *expl.* mon couſin germain.

ejus, & Sara ipsorum filia, lacrymata sunt.

ſa femme & Sara leur fille cõmencerent auſſi à pleurer ″.

§. 2. *Tobie demande en mariage Sara.*

9. *Postquàm autem locuti sunt, præcepit Raguel occidi arietem, & parari convivium. Cùmque hortaretur eos discumbere ad prandium,*

9. Après ces entretiens, Raguel commanda qu'on tuât un mouton, & qu'on préparât le feſtin. Et comme il les prioit de ſe mettre à table,

10. *Tobias dixit: Hîc ego hodie non manducabo neque bibam, nisi priùs petitionem meam confirmes, & promittas mihi dare Saram filiam tuam.*

10. Tobie *lui* dit: Je ne mangerai point & je ne boirai point ici d'aujourd'hui, que vous ne m'ayez accordé ma demande, & que vous ne m'ayez promis de me donner *pour femme* Sara votre fille ″.

11. *Quo audito verbo Raguel expavit, sciens quid evenerit illis septem viris qui ingressi sunt ad eam, & timere cœpit ne fortè & huic similiter contingeret: & cùm nutaret, & non daret*

11. Raguel à ces paroles fut ſaiſi de frayeur, ſachant ce qui étoit arrivé à ces ſept maris qui s'étoient approché d'elle, & il commença à appréhender que la même choſe n'arrivât auſſi à celuici. Etant donc dans cette incertitude, & ne répon-

℣. 8. Le grec ajoûte: En apprenant que Tobie étoit devenu aveugle. Ces larmes pûrent bien venir auſſi d'une joie mêlée de triſteſſe, en voyant le fils d'un homme qui leur étoit cher, & dont la captivité les tenoit ſeparés.

℣. 10. *expl.* Ce n'eſt ni par témerité ni par imprudence, que Tobie s'engage ainſi par une eſpece de ſerment: mais il agit en tout ſuivant le conſeil qu'il avoit reçû de l'ange. *Eſtius.*

dant rien à la demande qu'on lui faiſoit ″,

12. l'ange lui dit : Ne craignez point de donner votre fille à ce jeune homme, parcequ'il craint Dieu ; & que votre fille lui eſt dûe pour épouſe : & c'eſt pour cela que nul autre n'a pu l'avoir *pour ſa femme.*

13. Raguel *lui* répondit : Je ne doute point que mes prieres & mes larmes ne ſoient venues en la préſence de Dieu, & qu'il ne les ait exaucées.

14. Et je croi qu'il a permis que vous ſoiez venus nous voir, afin que cette fille épouſât une perſonne de ſa parenté ″, ſelon la loi de Moïſe ; & ainſi ne doutez point que je ne vous donne ma fille *comme vous le deſirez.*

petenti ullum reſponſum,

12. *dixit ei angelus : Noli timere dare eam iſti, quoniam huic timenti Deum debetur conjux filia tua : propterea alius non potuit habere illam.*

13. *Tunc dixit Raguel : Non dubito quòd Deus preces & lacrymas meas in conſpectu ſuo admiſerit.*

14. *Et credo quoniam ideò fecit vos venire ad me, ut iſta conjungeretur cognationi ſuæ ſecundùm legem Moyſi : & nunc noli dubium gerere quòd tibi eam tradam.*

℣. 11. Le grec porte, Qu'après que Tobie eut fait la demande à Raguel, cet homme équitable l'exhorta à manger & à ſe réjouir avec lui, & lui dit : Qu'il étoit vrai que c'étoit à lui qu'il appartenoit d'épouſer ſa fille ; mais qu'il ſe ſentoit obligé de lui déclarer, que l'ayant déja donnée à ſept maris l'un après l'autre, ils étoient tous morts la même nuit. Qu'ainſi il lui conſeilloit de ne ſonger qu'à ſe réjouir : & que ce fut alors que Tobie proteſta à Raguel qu'il ne mangeroit point, &c. ayant été ſans doute raſſuré par l'ange.

℣. 14. *expl.* d'où il ſemble qu'on peut conclure, que ces autres ſept maris de Sara n'étoient pas de ſa parenté ; vû principalement qu'il étoit alors très-difficile d'obſerver cette loi, dans la confuſion où étoient toutes les tribus ; & même inutile de le faire, puiſqu'ils étoient éloignés de leurs héritages. *Menoch.*

15. *Et apprehendens dexteram filiæ ſuæ, dextræ Tobiæ tradidit, dicens: Deus Abraham, & Deus Iſaac, & Deus Jacob vobiſcum ſit, & ipſe conjungat vos, impleatque benedictionem ſuam in vobis.*

15. Et prenant la main droite de ſa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, & *lui* dit: Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac & le Dieu de Jacob ſoit avec vous: que lui-même vous uniſſe, & qu'il accompliſſe ſa bénédiction en vous.

16. *Et acceptâ chartâ, fecerunt conſcriptionem conjugii.*

16. Et ayant pris du papier, ils firent l'écrit du mariage ||.

17. *Et poſt hæc epulati ſunt, benedicentes Deum.*

17. Après cela ils firent le feſtin en beniſſant Dieu.

18. *Vocavitque Raguel ad ſe Annam uxorem ſuam, & præcepit ei ut præpararet alterum cubiculum.*

18. Raguel appella Anne ſa femme, & lui ordonna de préparer une autre chambre ||.

19. *Et introduxit illuc Saram filiam ſuam, & lacrymata eſt.*

19. *Ce qu'ayant executé*, elle y mena Sara ſa fille qui ſe mit à pleurer ||.

20. *Dixitque ei: Forti animo eſto, filia mea: Dominus cœli det tibi gaudium pro tædio quod perpeſſa es.*

20. Elle lui dit: Ma fille, ayez bon courage: que le Seigneur du ciel vous comble de joie après tant d'afflictions que vous avez eues.

℣. 16. *autr.* ils dreſſerent le contrat de mariage.

℣. 18. *expl.* que celle où Sara avoit couché, lorſque ſes ſept maris avoient été tués. *Menoch.*

℣. 19. *expl.* Elle pleure dans le ſouvenir de ce qui étoit arrivé à ſes autres maris, & dans la crainte qu'elle a qu'il n'en arrive autant à celui-ci. *Menoch.*

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Tobie & Sara passent en prieres la premiere nuit de leurs noces.*

1. OR après qu'ils eurent soupé, ils firent entrer le jeune Tobie au lieu où elle étoit,

2. lequel se souvenant de ce que l'ange lui avoit dit, tira de son sac une partie du foie " *du poisson*, & la mit sur des charbons ardens.

3. Alors l'ange Raphael prit le démon, & l'alla lier " dans le desert de la haute Egypte ".

4. Tobie ensuite exhorta la fille, & lui dit: Sara, levez-vous, & prions Dieu aujourd'hui & demain, & après demain; parceque durant ces trois nuits nous de-

1. *POstquàm verò cœnaverunt, introduxerunt juvenem ad eam.*

2. *Recordatus itaque Tobias sermonum angeli, protulit de cassidili suo partem jecoris, posuitque eam super carbones vivos.*

3. *Tunc Raphael angelus apprehendit dæmonium, & religavit illud in deserto superioris Ægypti.*

4. *Tunc hortatus est virginem Tobias, dixitque ei: Saræ exurge, & deprecemur Deum hodie, & cras, & secundum cras: quia his tribus noctibus Deo*

℣. 2. *expl.* Quoiqu'il ne soit fait mention que du foie du poisson, & au chap. 6. que du cœur, on ne peut douter que Tobie n'ait mis sur le feu également l'un & l'autre: & le grec le marque formellement.

℣. 3. *expl.* il lui ôta le pouvoir qu'il avoit eu jusques alors sur la maison de Raguel, ou plutôt sur les maris qui s'étoient rendus indignes de posséder Sara pour épouse: ce que l'ange ne fit que par un effet de la toute-puissance de Dieu.

Ibid. *expl.* le desert de la Thebaïde, devenu fameux dans la suite par le grand nombre de solitaires qui y ont vécu.

jungimur : tertiâ autem transactâ nocte, in noſtro erimus conjugio ;

5. filii quippe ſanctorum ſumus, & non poſſumus ita conjungi, ſicut gentes quæ ignorant Deum.

vons nous unir à Dieu : & après la troiſiéme nuit nous vivrons dans notre mariage ;

5. car nous ſommes les enfans des ſaints ″, & nous ne devons pas nous marier comme les payens qui ne connoiſſent point Dieu.

6. Surgentes autem pariter, inſtanter orabant ambo ſimul, ut ſanitas daretur eis.

6. S'étant donc levés tous deux, ils prioient Dieu avec grande inſtance, afin qu'il lui plût de les conſerver en ſanté.

7. Dixitque Tobias : Domine Deus patrum noſtrorum, benedicant te cœli & terra, mareque & fontes, & flumina, & omnes creaturæ tuæ, quæ in eis ſunt.

7. Et Tobie dit *ces paroles* : Seigneur Dieu de nos peres, que le ciel & la terre, la mer, les fontaines & les fleuves, avec toutes vos créatures qu'ils renferment, vous beniſſent.

8. Tu feciſti Adam de limo terræ, dediſtique ei adjutorium Hevam.

8. Vous avez fait Adam d'un peu de terre & de boue, & vous lui avez donné Eve pour ſon ſecours.

9. Et nunc, Domine, tu ſcis quia non luxuriæ causâ accipio ſororem meam conjugem, ſed ſolâ poſteritatis dilectione : in qua benedicatur no-

9. Et maintenant, Seigneur, vous ſavez que ce n'eſt point pour ſatisfaire ma paſſion que je prends ma ſœur ″ pour être ma femme ; mais dans le ſeul deſir de laiſſer des enfans,

℣. 5. Voyez *ſupr.* 2. 18.

℣. 9. *expl.* il l'appelle *ſœur*, parcequ'elle étoit ſa parente ; & de même tribu que lui.

par lesquels votre Nom soit beni dans tous les siecles.

10. Sara dit aussi *à Dieu* : Faites-nous misericorde, Seigneur, faites-nous misericorde, & que nous puissions vivre ensemble jusqu'à la vieillesse dans une parfaite santé.

11. Vers le chant du coq, Raguel commanda qu'on fît venir ses serviteurs, & ils s'en allerent avec lui pour faire une fosse.

12. Car il disoit : Il sera peut-être arrivé à celui-ci la même chose qu'à ces sept hommes qui ont été avec elle.

13. Et ayant préparé la fosse, Raguel étant retourné vers sa femme, lui dit :

14. Envoyez une de vos servantes pour voir s'il est mort, afin que je l'ensevelisse avant que le jour vienne.

15. Sa femme envoya une de ses servantes, qui étant entrée dans la chambre, les trouva tous deux dans une parfaite santé,

men tuum in sæcula sæculorum.

10. *Dixit quoque Sara : Miserere nobis, Domine, miserere nobis, & consenescamus ambo pariter sani.*

11. *Et factum est circa pullorum cantum, accersiri jussit Raguel servos suos, & abierunt cum eo pariter ut foderent sepulchrum.*

12. *Dicebat enim : Ne fortè simili modo evenerit ei, quo & ceteris illis septem viris qui sunt ingressi ad eam.*

13. *Cùmque parassent fossam, reversus Raguel ad uxorem suam, dixit ei.*

14. *Mitte unam ex ancillis tuis, & videat si mortuus est, ut sepeliam eum antequàm illucescat dies.*

15. *At illa misit unam ex ancillis suis, quæ ingressa cubiculum, reperit eos salvos & incolumes, se-*

tum pariter dormientes.

qui dormoient dans le même lit ||.

§. 2. *Joie de Raguel & de ſa femme.*

16. *Et reverſa nuntiavit bonũ nuntium: & benedixerunt Dominum, Raguel videlicet & Anna uxor ejus,*

16. Et étant retournée, elle leur rapporta cette bonne nouvelle. Alors Raguel & Anne ſa femme benirent le Seigneur,

17. *& dixerunt: Benedicimus te, Domine Deus Iſrael, quia non contigit quemadmodum putabamus.*

17 & *lui* dirent: Nous vous beniſſons, Seigneur Dieu d'Iſrael, parceque ce que nous avions penſé ne *nous* eſt point arrivé.

18. *Feciſti enim nobiſcum miſericordiam tuam, & excluſiſti à nobis inimicum perſequentem nos.*

18. Car vous nous avez fait miſericorde; vous avez chaſſé loin de nous l'ennemi qui nous perſecutoit.

19. *Miſertus es autem duobus unicis. Fac eos, Domine, pleniùs benedicere te: & ſacrificium tibi laudis tuæ & ſuæ ſanitatis offerre, ut cognoſcat univerſitas gentium, quia tu es Deus ſolus in univerſa terra.*

19. Et vous avez eu pitié de deux enfans uniques. Faites, Seigneur, qu'ils vous beniſſent de plus en plus, & qu'ils vous offrent le ſacrifice de la louange qu'ils vous doivent pour la ſanté qu'ils ont reçue de vous; afin que toutes les nations connoiſſent que vous ſeul êtes Dieu dans toute la terre.

20. *Statimque præcepit ſervis ſuis Raguel, ut replerent foſſam, quam fecerant, priuſquàm eluceſceret.*

20. Raguel auſſitôt commanda à ſes ſerviteurs de remplir avant le jour la foſſe qu'ils avoient faite.

|| 15. *expl.* pour repoſer ſeulement un peu, après avoir paſſé la plus grande partie de la nuit en prieres. *Tirin.*

21. Il ordonna auſſi à ſa femme de préparer un feſtin, & tous les vivres néceſſaires à ceux qui doivent faire un voyage ″.

21. *Uxori autem ſuæ dixit ut inſtrueret convivium, & præpararet omnia, quæ in cibos erant iter agentibus neceſſaria.*

22. Il fit tuer deux vaches graſſes & quatre moutons, pour traiter tous ſes voiſins & ſes amis.

22. *Duas quoque pingues vaccas, & quatuor arietes occidi fecit, & parari epulas omnibus vicinis ſuis, cunctiſque amicis.*

23. Raguel conjura enſuite Tobie de demeurer avec lui pendant deux ſemaines.

23. *Et adjuravit Raguel Tobiam ut duas hebdomadas moraretur apud ſe.*

24. Il lui donna auſſi la moitié de tout le bien qu'il poſſedoit; & il fit un écrit, afin que l'autre moitié qui lui reſtoit, appartînt à Tobie après ſa mort.

24. *De omnibus autem quæ poſſidebat Raguel, dimidiam partem dedit Tobiæ, & fecit ſcripturam, ut pars dimidia, quæ ſupererat poſt obitum eorum, Tobiæ dominio deveniret.*

℣. 21. *expl.* Ce voyage n'étoit pas celui de ſon retour vers ſon pere: mais celui qu'il avoit à faire pour aller trouver Gabelus, & dont il avoit apparemment parlé à Raguel. *Menoch.*

CHAPITRE IX.

§. 1. *L'Ange va trouver Gabelus.*

1. ALors Tobie appella l'ange, qu'il croioit un homme, & lui dit: Mon frere Azarias,

1. *TUnc vocavit Tobias angelum ad ſe, quem quidem hominem exiſti-*

mabat; dixitque ei: Azaria frater, peto ut auſcultes verba mea.

je vous prie de *vouloir bien* écouter mes paroles.

2. *Si meipſum tradam tibi ſervum, non ero condignus providentiæ tuæ.*

2. Quand je me donnerois à vous pour être votre eſclave, je ne pourrois pas reconnoître dignement tous les ſoins que vous avez pris de moi.

3. *Tamen obſecro te, ut aſſumas tibi animalia ſive ſervitia, & vadas ad Gabelum in Rages civitatem Medorum: reddaſque ei chirographum ſuum, & recipias ab eo pecuniam, & roges eum venire ad nuptias meas.*

3. J'ai néanmoins encore une priere à vous faire, que vous preniez des ſerviteurs avec vous, & les bêtes *qui vous ſeront néceſſaires*, & que vous alliez trouver Gabelus en la ville de Ragès // au payis des Medes, pour lui rendre ſon obligation en recevant de lui l'argent *qu'il nous doit*, & pour le prier de venir à mes noces.

4. *Scis enim ipſe quoniam numerat pater meus dies; & ſi tardavero unâ die plus, contriſtatur anima ejus.*

4. Car vous ſavez bien vous-même que mon pere compte *maintenant* les jours, & que ſi je tarde un jour de plus, ſon ame ſera accablée d'ennui.

5. *Et certè vides quomodo adjuravit me Raguel, cujus adjuramentum ſpernere non poſſum.*

5. Vous voiez auſſi de quelle maniere Raguel m'a conjuré *de demeurer ici*, & que je ne puis pas réſiſter à des inſtances ſi preſſantes.

6. *Tunc Raphael*

6. Raphael prit donc

℣. 3. *expl.* Cette ville étoit differente, & éloignée de celle de même nom où demeuroit Raguel. *Voyez ſupr.* 3. 7.

quatre ſerviteurs de Raguel, & deux chameaux, & s'en alla en la ville de Ragès au payis des Medes; où ayant trouvé Gabelus, il lui rendit ſon obligation, & reçut de lui tout l'argent *qu'il devoit.*

assumens quatuor ex servis Raguelis, & duos camelos, in Rages civitatem Medorum perrexit: & inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum suum, & recepit ab eo omnem pecuniam.

7. Il lui raconta auſſi tout ce qui étoit arrivé au jeune Tobie, & il le fit venir avec lui aux noces.

7. *Indicavitque ei de Tobia filio Tobiæ, omnia quæ gesta sunt: fecitque eum secum venire ad nuptias.*

§. 2. *Gabelus va aux noces de Tobie.*

8. Gabelus étant entré dans la maiſon de Raguel, trouva *le jeune* Tobie à table, qui ſe leva *auſſitôt pour aller à lui*; ils s'entreſaluerent en ſe baiſant, & Gabelus pleura, & benit Dieu,

8. *Cùmque ingressus esset domum Raguelis, invenit Tobiam discumbentem: & exiliens, osculati sunt se invicem; & flevit Gabelus, benedixitque Deum,*

9. en diſant: Que le Dieu d'Iſrael vous beniſſe, parceque vous êtes fils d'un homme très-vertueux, d'un homme juſte qui craint Dieu, & qui fait beaucoup d'aumônes.

9. *& dixit: Benedicat te Deus Israel, quia filius es optimi viri, & justi, & timentis Deum, & eleemosynas facientis:*

10. Que la bénediction ſe répande auſſi ſur votre femme ||, & ſur votre pere & votre mere:

10. *& dicatur benedictio super uxorem tuam, & super parentes vestros:*

℣. 18. *lettr.* & dicatur benedictio ſuper uxorem, &c. Grotius croit que cela ſignifie: Qu'on diſe deſormais aux nouvelles mariées: Soyez heureuſe comme Sara femme de Tobie.

11. *& videatis filios veſtros, & filios filiorum veſtrorum, uſque in tertiam & quartam generationem; & ſit ſemen veſtrum benedictum à Deo Iſrael, qui regnat in ſæcula ſæculorum.*

11. & puiſſiez-vous voir vos fils, & les fils de vos fils juſqu'à la troiſiéme & la quatriéme génération; & que votre race ſoit benie du Dieu d'Iſrael, qui regne dans les ſiecles des ſiecles.

12. *Cùmque omnes dixiſſent, Amen, acceſſerunt ad convivium; ſed & cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant.*

12. Et tous ayant répondu, *Amen*, ils ſe mirent à table; mais dans le feſtin même des noces, ils ſe conduiſirent avec la crainte du Seigneur ".

℣. 12. *expl.* C'eſt-à-dire, que quoiqu'il ſoit difficile de conſerver la modeſtie, la ſobrieté, & la pureté dans ces grands feſtins de noces, la crainte de Dieu qui regnoit au fond de leurs cœurs, les tint toujours dans les bornes de la piété.

CHAPITRE X.

§. 1. *Inquiétude du pere & de la mere du jeune Tobie.*

1. *CUm verò moras faceret Tobias, causâ nuptiarum, ſollicitus erat pater ejus Tobias, dicens: Putas quare moratur filius meus, aut quare detentus eſt ibi?*

1. MAis *le jeune* Tobie differant *ainſi* à revenir à cauſe de ſes noces, ſon pere étoit en peine *de lui*, & diſoit: D'où peut venir ce retardement de mon fils, & qui peut le retenir là *ſi longtems?*

2. *Putaſne Gabelus mortuus eſt, & ne-*

2. Ne ſeroit-ce point que Gabelus ſeroit mort,

& qu'il ne ſe trouveroit perſonne pour lui rendre cet argent.

3. Il commença donc à être ſaiſi d'une profonde triſteſſe, & Anne ſa femme avec lui ; & ils ſe mirent enſemble à pleurer de ce que leur fils n'étoit point revenu au jour marqué.

4. Mais ſur-tout ſa mere verſoit des larmes ſans ſe pouvoir conſoler, en diſant : Ah, mon fils, mon fils, pourquoi vous avons-nous envoyé ſi loin, *vous qui étiez* la lumiere de nos yeux, le bâton de notre vieilleſſe, le ſoulagement de notre vie, & l'eſperance de notre poſterité ?

5. Nous ne devions pas vous éloigner de nous, puiſque vous ſeul nous teniez lieu de toutes choſes.

6. Mais Tobie lui diſoit : Ceſſez, *je vous prie*, de parler ainſi, ne vous troublez point : notre fils ſe porte bien ; cet homme avec qui nous l'avons envoyé, eſt très-fidele ||.

mo reddet illi pecuniam ?

3. *Cœpit autem contriſtari nimis ipſe, & Anna uxor ejus cum eo : & cœperunt ambo ſimul flere ; eò quòd die ſtatuto minimè reverteretur filius eorum ad eos.*

4. *Flebat igitur mater ejus irremidiabilibus lacrymis, atque dicebat : Heu, heu me, fili mi, ut quid te miſimus peregrinari, lumen oculorum noſtrorum, baculum ſenectutis noſtræ, ſolatium vitæ noſtræ, ſpem poſteritatis noſtræ ?*

5. *Omnia ſimul in te uno habentes, te non debuimus dimittere à nobis.*

6. *Cui dicebat Tobias : Tace, & noli turbari, ſanus eſt filius noſter : ſatis fidelis eſt vir ille, cum quo miſimus eum.*

||. 6. *expl.* Tobie parloit ainſi ſans témoigner aucun doute, & avec une pleine confiance en Dieu & ſur la perſonne qu'il regardoit comme lui ayant été envoyée de la part de Dieu : d'où il paroît que ſa triſteſſe ne provenoit que d'une

7. *Illa autem nullo modo consolari poterat, sed quotidie exiliens circumspiciebat, & circuibat vias omnes per quas spes remeandi videbatur, ut procul videret eum, si fieri posset, venientem.*

7. Rien néanmoins ne la pouvoit consoler ; mais sortant tous les jours de sa maison, elle regardoit de tous côtés, & alloit dans tous les chemins par lesquels elle esperoit qu'il pourroit revenir, pour tâcher à le découvrir de loin quand il reviendroit.

§. 2. *Départ du jeune Tobie.*

8. *At verò Raguel dicebat ad generum suum : Mane hîc, & ego mittam nuntium salutis de te ad Tobiam patrem tuum.*

8. Cependant Raguel disoit à son gendre : Demeurez ici, & j'envoyerai à Tobie votre pere des nouvelles de votre santé.

9. *Cui Tobias ait : Ego novi, quia pater meus & mater mea modò dies computant, & cruciatur spiritus eorum in ipsis.*

9. Tobie lui répondit : Je sai que maintenant mon pere & ma mere comptent les jours, & qu'ils sont accablés d'inquiétude & de chagrin [y].

10. *Cùmque verbis multis rogaret Raguel Tobiam, & ille eum nullâ ratione vellet audire, tradidit ei Saram, & dimidiam partem omnis substantiæ suæ in pueris, in puellis, in pecudibus, in camelis, & in vaccis, & in pecunia multa : & salvum at-*

10. Raguel ayant fait encore au jeune Tobie de grandes instances *pour demeurer*, auxquelles il ne se voulut jamais rendre, il lui mit *sa fille* Sara entre les mains, & la moitié de tout ce qu'il possedoit en serviteurs, en servantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches, & en une grande quantité

tendresse naturelle, dont les premiers mouvemens ne sont pas au pouvoir de l'homme. *Estius.*

[y]. 9. *Hebr.* leur esprit est tourmenté dans eux.

d'argent, & il le laiſſa aller plein de ſanté & de joie,

que gaudentem dimiſit eum à ſe,

11. en lui diſant : Que le ſaint ange du Seigneur ſoit en votre chemin, qu'il vous conduiſe juſques chez vous ſans aucun péril ; & puiſſiez-vous trouver votre pere & votre mere en une parfaite ſanté ; & que mes yeux puiſſent voir vos enfans avant que je meure.

11. *dicens : Angelus Domini ſanctus ſit in itinere veſtro, perducatque vos incolumes, & inveniatis omnia rectè circa parentes veſtros, & videant oculi mei filios veſtros priuſquàm moriar.*

12. Alors le pere & la mere prenant leur fille la baiſerent, & la laiſſerent aller ;

12. *Et apprehendentes parentes filiam ſuam, oſculati ſunt eam, & dimiſerunt ire ;*

13. l'avertiſſant d'honorer ſon beau-pere & ſa belle-mere ‖ d'aimer ſon mari, de regler ſa famille, de gouverner ſa maiſon, & de ſe conſerver irrepréhenſible *en toutes choſes.*

13. *monentes eam honorare ſoceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, & ſeipſam irreprehenſibilem exhibere.*

‖. 13. Le grec marque que ce fut Raguel qui dit ceci à ſa fille, & qu'il ajoûta : *Parcequ'ils lui tenoient lieu alors de pere & de mere.*

Il eſt auſſi marqué dans le grec, que la mere de Sara remettant ſa fille entre les mains de Tobie, elle lui dit : *Qu'elle la lui confioit comme un dépôt, & qu'il ſe donnât bien de garde de l'attriſter en aucune maniere* ; & enſuite : *Après cela Tobie ſe mit en chemin, rendant graces à Dieu de lui avoir donné un voyage ſi heureux, & ſouhaitant toute ſorte de bénedictions à Raguel & à Edna* (Anne) *ſa femme : & il avançoit toujours, juſqu'à ce qu'il arriva à Ninive.* Tirin.

CHAP.

CHAPITRE XI.

§. 1. *Avis de Raphael à Tobie.*

1. *CUmque reverterentur, pervenerunt ad Charan, quæ eſt in medio itinere contra Niniven, undecimo die.*

1. S'Etant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arriverent l'onziéme jour à Charan ", que l'on rencontre dans le chemin " en allant à Ninive.

2. *Dixitque angelus: Tobia frater, ſcis quemadmodum reliquiſti patrem tuum.*

2. Et l'ange dit *au jeune Tobie :* Mon frere Tobie, vous ſavez l'état où vous avez laiſſé votre pere.

3. *Si placet itaque tibi, præcedamus, & lento gradu ſequantur iter noſtrum familiæ, ſimul cum conjuge tua & cum animalibus.*

3. Si vous le jugez donc à propos, allons devant, & que vos domeſtiques ſuivent lentement avec votre femme & *toutes* vos bêtes.

4. *Cùmque hoc placuiſſet ut irent, dixit Raphael ad Tobiam: Tolle tecum ex felle piſcis: erit enim neceſſarium. Tulit ita-*

4. S'étant réſolus d'aller de la ſorte, Raphael dit à Tobie : Portez avec vous du fiel du poiſſon : car vous en aurez beſoin. Tobie prit de ce fiel, &

℣. 1. Hebr. *Acrim.* Ce qui fait voir que cette ville étoit differente de celle d'où ſortit Abraham, lorſque Dieu lui eut commandé de quitter ſon payis. *Menoch. Tirin.*

Ibid. *lettr.* in medio itinere. C'eſt-à-dire, que Charan étoit entre Ninive & la ville où demeuroit Raguel. Il ne paroît point que ce fût préciſément à mi-chemin : car Charan n'étoit éloignée de Ninive que de quatre journées : & le grec porte, qu'elle étoit auprès de Ninive. *Tirin.*

ils continuerent leur chemin ℣.

5. Anne cependant alloit tous les jours s'aſſeoir proche le chemin ſur le haut d'une montagne, d'où elle pouvoit découvrir de loin.

6. Et comme elle regardoit de là ſi ſon fils ne viendroit point, elle l'apperçut de bien loin; elle le reconnut auſſitôt, & elle courut en porter la nouvelle à ſon mari, & elle lui dit: Voilà votre fils, *le voilà* qui vient.

7. Raphael en même-tems dit à Tobie: Auſſitôt que vous ſerez entré dans votre maiſon, adorez le Seigneur votre Dieu; & en lui rendant graces, approchez-vous de votre pere, & le baiſez:

8. & auſſitôt frottez-lui les yeux avec ce fiel de poiſſon que vous portez avec vous: car ſachez qu'en même-tems ils ſeront ouverts, & que votre pere verra la lumiere du ciel, & ſera comblé de joie en vous voyant.

9. Alors le chien ℣ qui

que Tobias ex felle illo; & abierunt.

5. *Anna autem ſedebat ſecus viam quotidie in ſupercilio montis, unde reſpicere poterat de longinquo.*

6. *Et dum ex eodem loco ſpecularetur adventum ejus, vidit à longè, & illicò agnovit venientem filium ſuum, currenſque nuntiavit viro ſuo, dicens: Ecce venit filius tuus.*

7. *Dixitque Raphael ad Tobiam: At ubi introieris domum tuam ſtatim adora Dominum Deum tuũ: & gratias agens ei, accede ad patrem tuum, & oſculare eum.*

8. *Statimque lini ſuper oculos ejus ex felle iſto piſcis, quod portas tecum: ſcias enim quoniam mox aperientur oculi ejus, & videbit pater tuus lumen cœli, & in aſpectu tuo gaudebit.*

9. *Tunc pracucurrit*

℣. 4. Le grec ajoûte: Et le chien les ſuivit.

℣. 9. *expl.* Cette circonſtance qui paroît petite, n'a rien d'indigne des livres ſaints; puiſque Dieu a eu ſes raiſons

canis, qui simul fuerat in via : & quasi nuntius adveniens, blandimento suæ caudæ gaudebat.

les avoit suivis durant le chemin, courut devant eux, & comme s'il eût porté la nouvelle *de leur venue*, il sembloit témoigner sa joie par le mouvement de sa queue, & par ses caresses.

§. 2. *Tobie le pere recouvre la vûe.*

10. *Et consurgens cæcus pater ejus, cœpit offendens pedibus currere : & datâ manu puero, occurrit obviam filio suo.*

10. Le pere de Tobie *tout* aveugle *qu'il étoit*, se leva & se mit à courir, s'exposant à tomber à chaque pas ; & donnant la main à un serviteur, il s'en alla au-devant de son fils.

11. *Et suscipiens osculatus est eum cum uxore suâ, & cœperunt ambo flere præ gaudio.*

11. L'ayant rencontré il l'embrassa, & sa mere ensuite ; & ils commencerent tous deux à pleurer de joie ||.

12. *Cùmque adorassent Deum, & gratias egissent, consederunt.*

12. Puis ayant adoré Dieu, & lui ayant rendu graces, ils s'assirent.

13. *Tunc sumens Tobias de felle piscis, linivit oculos patris sui.*

13. Alors Tobie prenant du fiel du poisson, en frotta les yeux de son pere.

14. *Et sustinuit quasi dimidiam ferè horam : & cœpit al-*

14. Et après qu'il eut attendu environ une demi-heure, une petite peau

en voulant qu'elle fût marquée dans l'Ecriture, sans doute pour faire voir par là que sa providence s'étend sur toutes les créatures, & qu'il se sert des moindres d'entre elles pour la consolation & le bien de ses serviteurs. *Estius.*

||. 11. Le grec ajoûte que sa mere lûi dit : *Puisque je vous ai vû : mon fils, je ne me soucie plus de mourir.*

blanche, ſemblable à celle d'un œuf, commença à ſortir de ſes yeux.

15. Tobie *ſon fils* ‖ la prenant la tira de ſes yeux, & auſſitôt il recouvra la vûe.

16. Et ils commencerent *tous* à rendre gloire à Dieu, lui & ſa femme, & tous ceux qui le connoiſſoient.

17. Tobie diſoit : Je vous benis, Seigneur Dieu d'Iſrael, parceque vous m'avez châtié, & que vous m'avez guéri ‖, & je voi maintenant de mes yeux mon fils Tobie.

18. Sara la femme de ſon fils arriva auſſi ſept jours après avec toute ſa famille en une parfaite ſanté, ayant avec elle ſes troupeaux, & ſes chameaux, une grande ſomme d'argent de ſon mariage, & celui même que Gabelus avoit rendu.

19. Et *Tobie* raconta à ſon pere & à ſa mere tous les bienfaits dont Dieu les avoit comblés par cet homme qui l'avoit conduit.

bugo ex oculis ejus, quaſi membrana ovi, egredi.

15. *Quam apprehendens Tobias traxit ab oculis ejus, ſtatimque viſum recepit.*

16. *Et glorificabant Deum, ipſe videlicet, & uxor ejus, & omnes qui ſciebant eum.*

17. *Dicebatque Tobias : Benedico te, Domine Deus Iſrael, quia tu caſtigaſti me, & tu ſalvaſti me : & ecce ego video Tobiam filium meum.*

18. *Ingreſſa eſt etiam poſt ſeptem dies Sara uxor filii ejus, & omnis familia ſana, & pecora, & cameli, & pecunia multa uxoris : ſed & illa pecunia quam receperat à Gabelo.*

19. *Et narravit parentibus ſuis omnia beneficia Dei : quæ feciſſet circa eum per hominem qui eum duxerat.*

℣. 15. Le grec marque, que ce fut le pere même qui ſentant l'acreté du fiel que ſon fils avoit mis ſur ſes yeux, le les frotta, en tira la taie, & la jetta. *Tirin.*

℣. 17. *lettr.* vous m'avez ſauvé.

20. *Veneruntque Achior & Nabath conſobrini Tobiæ, gaudentes ad Tobiam, & congratulantes ei de omnibus bonis quæ circa illum oſtenderat Deus.*

20. Achior & Nabath couſins de Tobie ||, vinrent enſuite pleins de joie ſe conjouir avec lui de tous les biens que Dieu lui avoit faits.

21. *Et per ſeptem dies epulantes, omnes cum gaudio magno gaviſi ſunt.*

21. Et tous firent feſtin durant ſept jours avec de grandes réjouiſſances.

℣. 20. *expl.* couſins du jeune Tobie. *Emm. Sa.*

CHAPITRE XII.

§. 1. *Tobie & ſon fils offrent à l'Ange la moitié de leurs biens.*

1. *TUnc vocavit ad ſe Tobias filium ſuum, dixitque ei: Quid poſſumus dare viro iſti ſancto, qui venit tecum?*

1. ALors || Tobie ayant appellé ſon fils, lui dit: Que pouvons-nous donner à ce ſaint homme qui a été avec vous || ?

2. *Reſpondens Tobias, dixit patri ſuo: Pater, quam mercedem dabimus ei? aut quid dignum poterit eſſe beneficiis ejus?*

2. Tobie lui répondit: Mon pere, quelle récompenſe pouvons-nous lui donner, qui ait quelque proportion avec les biens dont il nous a comblés?

3. *Me duxit & reduxit ſanum, pecuniam à Gabelo ipſe*

3. Il m'a mené & ramené dans une parfaite ſanté; il a été lui-même re-

℣. 1. *expl.* après que ces jours de réjouiſſance furent paſſés.

Ibid. Le grec porte: Voyez, mon fils, ſi vous donnerez la récompenſe dont nous ſommes convenus à cet homme qui vous a accompagné: car il faudra y ajoûter, & lui donner davantage.

cevoir l'argent de Gabelus ; il m'a fait avoir la femme *que j'ai épouſée* ; il a éloigné d'elle le démon *qui la tourmentoit* ; il a rempli de joie ſon pere & ſa mere ; il m'a délivré du poiſſon qui m'alloit dévorer ; il vous a fait voir à vous-même la lumiere du ciel ; & c'eſt par lui que nous nous trouvons remplis de toute ſorte de biens. Que pouvons-nous donc lui donner qui égale tout ce qu'il a fait pour nous ?

recepit, uxorem ipſe me habere fecit, & damonium ab ea ipſe compeſcuit, gaudium parentibus ejus fecit, me ipſum à devoratione piſcis eripuit, te quoque videre fecit lumen cœli, & bonis omnibus per eum repleti ſumus. Quid illi ad hæc poterimus dignum dare ?

4. Mais je vous prie, mon pere, de le ſupplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.

4. *Sed peto te, pater mi, ut roges eum, ſi fortè dignabitur, medietatem de omnibus quæ allata ſunt, ſibi aſſumere.*

5. Tobie le pere & ſon fils le firent venir enſuite, & l'ayant pris à part, ils le conjurerent de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'ils avoient apporté.

5. *Et vocantes eum, pater ſcilicet & filius, tulerunt eum in partem, & rogare cœperunt ut dignaretur dimidiam partem omnium quæ attulerant, acceptam habere.*

§. 2. *Diſcours de l'Ange Raphael.*

6. L'ange alors leur répondit en ſecret : Beniſſez le Dieu du ciel, & rendez lui gloire devant tous les hommes[†] ; parcequ'il vous

6. *Tunc dixit eis occultè : Benedicite Deum cœli, & coram omnibus viventibus confitemini ei, quia*

[†]. 6. *lettr.* tous ceux qui vivent.

fecit vobiſcum miſericordiam ſuam.

7. *Etenim ſacramentum regis abſcondere bonum eſt : opera autem Dei revelare, & confiteri honorificum eſt.*

8. *Bona eſt oratio cum jejunio, & eleemoſyna magis quàm theſauros auri recondere.*

9. *Quoniam eleemoſyna à morte liberat, & ipſa eſt quæ purgat peccata, & facit invenire miſericordiam & vitam æternam.*

10. *Qui autem faciunt peccatum & iniquitatem, hoſtes ſunt animæ ſuæ.*

11. *Manifeſto ergo vobis veritatem, & non abſcondam à vobis occultum ſermonem.*

12. *Quando orabas cum lacrymis, &*

a fait *reſſentir les effets de* ſa miſericorde.

7. Car il eſt bon de tenir caché le ſecret du roi : mais il y a de l'honneur à découvrir & à publier les œuvres de Dieu ".

8. La priere accompagnée du jeûne & de l'aumône vaut mieux que tous les tréſors & tout l'or qu'on peut amaſſer.

9. Car l'aumône délivre de la mort, & c'eſt elle qui efface " les pechés, & qui fait trouver la miſericorde & la vie éternelle.

10. Mais ceux qui commettent le peché & l'iniquité, ſont les ennemis de leurs ames.

11. Je vous découvrirai donc la verité, & je ne vous cacherai point une choſe qui eſt ſecrette.

12. Lorſque vous priiez *Dieu* avec larmes, &

℣. 7. *expl.* La raiſon de cete difference, ſelon un Interprete, vient de ce que ſi les deſſeins des princes étoient découverts, le ſuccès en ſeroit douteux, par les oppoſitions que les hommes pourroient y apporter, mais il n'en eſt pas de même des œuvres de Dieu & de ſes deſſeins, qui s'executent infailliblement, ſelon qu'il eſt écrit : *Que tout ce qu'il a voulu, il l'a fait dans le ciel & ſur la terre.* Eſtius.

℣. 9. *lettr.* purifie.

que vous enſeveliſſiez les morts, que vous quittiez pour cela votre dîner, & que vous cachiez les morts dans votre maiſon durant le jour pour les enſevelir durant la nuit, j'ai préſenté ″ vos prieres au Seigneur.

ſepeliebas mortuos, & derelinquebas prandium tuum, & mortuos abſcondebas per diem in domo tua, & nocte ſepeliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino.

13. Et parceque vous étiez agréable à Dieu, il a été néceſſaire que la tentation vous éprouvât.

13. *Et quia acceptus eras Deo, neceſſe fuit ut tentatio probaret te.*

14. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir, & pour délivrer du démon Sara la femme de votre fils.

14. *Et nunc miſit me Dominus ut curarem te, & Saram uxorem filii tui à dæmonio liberarem.*

15. Car je ſuis l'ange Raphael, l'un des ſept ″ qui ſommes *toujours* préſens ″ devant le Seigneur ″.

15. *Ego enim ſum Raphael angelus, unus ex ſeptem qui aſtamus ante Dominum.*

16. A ces paroles ils furent troublés, & étant ſaiſis de frayeur, ils tomberent le viſage contre terre.

16. *Cùmque hæc audiſſent, turbati ſunt, & trementes ceciderunt ſuper terram in faciem ſuam.*

℣. 12. *expl.* Si les anges préſentent à Dieu nos prieres, ce n'eſt pas qu'il les ignore ; mais c'eſt pour notre avantage, afin que ces Eſprits bienheureux joignent en même-tems leurs vœux très-ſaints & très-purs à nos prieres, & expoſent en ſa préſence nos bonnes œuvres. *S. Bernard. in 4. diſt.* 11.

℣. 15. *expl.* le nombre de ſept marque une multitude. *Eſtius.*

Ibid. *expl.* Les anges ſont toujours préſens devant le Seigneur, par la vûe qu'ils ont de ſa divine eſſence, & par l'attention perpétuelle où ils ſont pour connoître & pour executer ſes volontés. *Eſtius.*

Ibid. Le grec ajoûte : qui offrons les prieres des Saints, & qui marchons devant la majeſté du Saint.

17. *Dixitque eis angelus : Pax vobis, nolite timere.*

17. Et l'ange leur dit : la paix ſoit avec vous, ne craignez point ||.

18. *Etenim cùm eſſem vobiſcum, per voluntatem Dei eram: ipſum benedicite, & cantate illi.*

18. Car lorſque j'étois avec vous, j'y étois par la volonté de Dieu : beniſſez-le *donc*, & chantez ſes louanges.

19. *Videbar quidem vobiſcum manducare, & bibere : ſed ego cibo inviſibili, & potu, qui ab hominibus videri non poteſt, utor.*

19. Il vous a paru que je buvois & que je mangeois avec vous || : mais pour moi je me nourris d'une viande inviſible, & je me ſers d'un breuvage qui ne peut être vû des hommes.

20. *Tempus eſt ergo ut revertar ad eum qui me miſit : vos autem benedicite Deum, & narrate omnia mirabilia ejus.*

20. Il eſt donc tems que je retourne vers celui qui m'a envoyé : & pour vous, beniſſez Dieu, & publiez toutes ſes merveilles ||.

21. *Et cùm hæc dixiſſet, ab aſpectu eorum ablatus eſt, & ultrà eum videre non potuerunt.*

21. Après ces paroles il diſparut de devant eux, & ils ne purent plus le voir.

22. *Tunc proſtrati*

22. Alors s'étant pro-

℣. 17. *expl.* Leur crainte venoit, d'entendre une nouvelle ſi ſurprenante, & de ce que c'étoit une opinion commune parmi les Juifs, qu'un homme mouroit certainement lorſqu'il avoit vû un ange.

℣. 19. Voyez la note Geneſe 18. 9. Saint Thomas explique ceci, en diſant que cet ange prenoit véritablement la nourriture, mais qu'elle n'étoit pas changée en la ſubſtance de ſon corps, qui n'étoit pas de telle nature, que ce changement ſe pût faire. 1. *p. q.* 51. *à.* 3. *ad.* 5.

℣. 20. *grec.* Ecrivez en un livre tout ce qui eſt arrivé. *Ce qui fait voir que Tobie a écrit ce livre par l'ordre de l'ange.* Cornel. à Lap.

ſternés le viſage contre terre pendant trois heures, ils benirent Dieu : & s'étant levés, ils racontèrent toutes les merveilles qu'il avoit faites *en leur faveur.*

per horas tres in faciem, benedixerunt Deum : & exurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Cantique de Tobie.*

1. ALors le vieux Tobie ouvrant la bouche benit le Seigneur, & il dit : Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité, & votre regne s'étend dans tous les ſiecles :

1. *Aperiens autem Tobias ſenior os ſuum, benedixit Dominum, & dixit : Magnus es, Domine, in æternum, & in omnia ſæcula regnum tuum :*

2. vous châtiez & vous ſauvez, vous conduiſez *les hommes* juſqu'au tombeau ‖, & vous *les* en ramenez, & nul ne ſe peut ſouſtraire à votre *puiſſante* main.

2. *quoniam tu flagellas & ſalvas : deducis ad inferos, & reducis, & non eſt qui effugiat manum tuam.*

3. Rendez graces au Seigneur, enfans d'Iſrael, & louez-le devant les nations :

3. *Confitemini Domino, filii Iſrael, & in conſpectu gentium laudate eum :*

4. parcequ'il vous a *ainſi* diſperſés parmi les peuples qui ne le connoiſſent point, afin que vous publiiez ſes merveilles ‖,

4. *quoniam ideò diſperſit vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, & faciatis ſcire*

℣. 2. *lettr.* ad inferos.

℣. 4. *expl.* parceque Dieu accompliſſoit ainſi en les diſperſant parmi les nations, les prédictions qu'il en avoit

eos, quia non eſt alius Deus omnipotens præter eum.

& que vous leur appreniez qu'il n'y en a point d'autre que lui qui ſoit le Dieu toutpuiſſant.

5. *Ipſe caſtigavit nos propter iniquitates noſtras: & ipſe ſalvabit nos propter miſericordiam ſuam.*

5. C'eſt lui qui nous a châtiés à cauſe de nos iniquités; & c'eſt lui qui nous ſauvera pour *ſignaler* ſa miſericorde.

6. *Aſpicite ergo quæ fecit nobiſcum, & cum timore & tremore confitemini illi: regemque ſæculorum exaltate in operibus veſtris.*

6. Conſiderez donc la maniere dont il nous a traités, & beniſſez-le avec crainte & avec tremblement, & rendez hommage par vos œuvres au Roi de tous les ſiecles.

7. *Ego autem in terra captivitatis meæ confitebor illi, quoniam oſtendit majeſtatem ſuam in gentem peccatricem.*

7. Pour moi je le benirai dans cette terre où je ſuis captif; parcequ'il a fait éclater ſa majeſté ſur " une nation criminelle ".

8. *Convertimini itaque, peccatores, & facite juſtitiam coram Deo, credentes quòd*

8. Vous donc, pecheurs, convertiſſez-vous; faites des œuvres de juſtice devant Dieu, &

faites par la bouche de ſes prophetes. Secondement, ce peuple en ſe convertiſſant au Seigneur, devoit faire connoître par ſa conduite, & même par ſes paroles, quelle eſt la ſainteté & la grandeur de ſon Dieu; enfin s'ils ſe convertiſſoient à lui, Dieu les devoit délivrer de la main de leurs ennemis.

℣. 7. *autr.* en faveur.

Ibid. *lettr.* pechereſſe. *expl.* Quelques-uns l'entendent des Iſraélites que Dieu devoit délivrer de la captivité. *Corn. à Lap.* D'autres veulent qu'il parle de la punition même que Dieu tiroit alors de leurs crimes. *Menoch.* D'autres enfin aiment mieux l'appliquer aux Aſſyriens, dont l'armée avoit été défaite devant Jeruſalem ſept ou huit ans auparavant, & Sennacherib même tué enſuite par ſes propres enfans. *Tirin.*

croyez ‖ qu'il vous fera miſericorde.

9. Pour moi je me réjouirai en lui, & il ſera la joie de mon ame ‖.

10. Beniſſez le Seigneur, vous tous qui êtes ſes élûs ; réjouiſſez-vous *en lui* tous les jours, & rendez-lui des actions de graces.

faciat vobiſcum miſericordiam ſuam.

9. *Ego autem, & anima mea, in eo lætabimur.*

10. *Benedicite Dominum, omnes electi ejus : agite dies lætitiæ, & confitemini illi.*

§. 2. *Suite du Cantique de Tobie.*

11. Jeruſalem cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée ‖ à cauſe des œuvres de tes mains.

12. Rends graces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits, & benis le Dieu des ſiecles, afin qu'il rétabliſſe en toi ſon tabernacle, & rappelle à toi tous les captifs ; & que tu ſois comblée de joie dans tous les ſiecles des ſiecles.

13. Tu brilleras d'une lumiere éclatante, & tu ſeras adorée de tous *les peuples juſqu'aux* extrémités de la terre.

11. *Jeruſalem civitas Dei, caſtigavit te Dominus in operibus manuum tuarum.*

12. *Confitere Domino in bonis tuis, & benedic Deum ſæculorum, ut reædificet in te tabernaculum ſuum, & revocet ad te omnes captivos, & gaudeas in omnia ſæcula ſæculorum.*

13. *Luce ſplendidâ fulgebis : & omnes fines terræ adorabunt te.*

℣. 8. *expl.* ayez une ferme confiance.

℣. 9. *lettr.* pour moi, & pour mon ame nous nous réjouirons en lui.

℣. 11. *gr.* te châtiera. *expl.* Tobie parle à Jeruſalem, comme ſi Dieu l'avoit déja punie : ce qui n'arriva que plus de cent ans après, ſous le regne de Sedecias roi de Juda. *Eſtius.* Les propheties ſuivantes s'entendent en partie de la Jeruſalem des Juifs, en partie de l'Egliſe qui combat ſur la terre, & en partie auſſi de la Jeruſalem céleſte, qui eſt l'Egliſe triomphante dans le ciel. *Eſtius. Tirin. Menoch.*

14. *Nationes ex longinquo ad te venient: & munera deferentes adorabunt in te Dominum, & terram tuam in ſanctificationem habebunt.*

14. Les nations viendront à toi des climats les plus reculés ″ ; & t'apportant des préſens, elles adoreront en toi le Seigneur, & conſidereront ta terre comme une terre *vraiment* ſainte.

15. *Nomen enim magnum invocabunt in te.*

15. Car elles invoqueront le grand Nom ″ au milieu de toi.

16. *Maledicti erunt qui contemſerint te: & condemnati erunt omnes qui blaſphemaverint te: benedicti quoque erunt qui adificaverint te.*

16. Ceux qui te mépriſeront, ſeront maudits *de Dieu*; ceux qui te noirciront par leurs blaſphêmes ſeront condannés, & ceux qui t'édifieront ſeront benis *du ciel.*

17. *Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam omnes benedicentur, & congregabuntur ad Dominum.*

17. Pour toi, tu te réjouiras dans tes enfans, parceque le Seigneur les benira tous, & qu'ils ſe réuniront tous ″ en lui.

18. *Beati omnes qui diligunt te & qui gaudent ſuper pace tua.*

18. Heureux ſont tous ceux qui t'aiment, & qui mettent leur joie dans ta paix.

19. *Anima mea, benedic Dominum, quoniam liberavit Jeruſalem civitatem ſuam à cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noſter.*

19. O mon ame, benis le Seigneur, parcequ'il a délivré ſa ville de Jeruſalem de tous les maux dont elle étoit affligée, lui qui eſt le Seigneur notre Dieu.

℣. 14. *lettr.* de bien loin.

℣. 15. *ex.* Le nom de Dieu, ou celui de JESUS-CHRIST. *Sa.*

℣. 17. *autr.* auprès de lui. *expl.* Ils ſeront tous raſſemblés à Jeruſalem, & ils y demeureront ſous la protection du Seigneur. *Menoch.*

20. Je ſerai heureux s'il reſte encore quelqu'un de ma race pour voir la lumiere & la ſplendeur de Jeruſalem ||.

20. *Beatus ero, ſi fuerint reliquiæ ſeminis mei ad videndam claritatem Jeruſalem.*

21. Les portes de Jeruſalem || ſeront bâties de ſaphirs & d'émeraudes, & toute l'enceinte de ſes murailles ſera de pierres précieuſes.

21. *Portæ Jeruſalem ex ſapphiro & ſmaragdo ædificabuntur: & ex lapide pretioſo omnis circuitus, murorum ejus.*

22. Toutes ſes places publiques ſeront pavées de pierres d'une blancheur & d'une beauté *ſinguliere*; & l'on chantera le long de ſes rues *Alleluia* ||.

22. *Ex lapide candido & mundo omnes plateæ ejus ſternentur: & per vicos ejus alleluia cantabitur.*

23. Que le Seigneur qui l'a élevée à ce comble de gloire, ſoit beni *à jamais*, & qu'il regne en elle dans la ſuite de tous les ſiecles. Ainſi ſoit-il.

23. *Benedictus Dominus, qui exaltavit eam, & ſit regnum ejus in ſæcula ſæculorum ſuper eam. Amen.*

℣. 20. *expl.* le rétabliſſement qu'en devoit faire Cyrus; mais beaucoup plus l'établiſſement éclatant de l'Egliſe. *Cornel.*

℣. 21. *expl.* Tobie paſſe tout-d'un-coup à la céleſte Jeruſalem, & la dépeint telle que ſaint Jean l'a fait, *Apoc.* 21. 18. *Tirin.*

℣. 22. *expl.* Louez Dieu.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *Tobie fait venir ſes petits enfans.*

1. AInſi finirent les paroles de Tobie. Et depuis qu'il eut recouvré

1. *ET conſummati ſunt ſermones Tobiæ. Et poſtquàm*

illuminatus est Tobias, vixit annis quadraginta duobus, & vidit filios nepotum suorum.

la vûe, il vécut quarante-deux ans, & il vit les enfans de ſes petits-fils.

2. *Completis itaque annis centum duobus, ſepultus eſt honorificè in Ninive.*

2. Après avoir vécu cent deux ans ||, *il mourut*, & il fut enſeveli honorablement dans *la ville de* Ninive. L'an du monde 3341. Avant J. C. 663.

3. *Quinquaginta namque & ſex annorum lumen oculorum amiſit, ſexagenarius verò recepit.*

3. Il avoit cinquante-ſix ans lorſqu'il perdit la vûe ||, & il la recouvra à ſoixante.

4. *Reliquum verò vita ſua in gaudio fuit, & cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.*

4. Tout le reſte de ſa vie ſe paſſa dans la joie; & ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut en paix.

5. *In hora autem mortis ſua vocavit ad ſe Tobiam filium ſuum, & ſeptem juvenes filios ejus nepotes ſuos, dixitque eis:*

5. Lorſque l'heure de ſa mort fut venue, il appella Tobie ſon fils, & ſept || jeunes hommes qu'il avoit, qui étoient ſes petits-fils, & il leur dit:

§. 2. *Inſtruction de Tobie.*

6. *Propè erit interitus Ninive: non enim excidit verbum Domini: & fratres*

6. La ruine de Ninive eſt proche; car il faut que la parole de Dieu ſoit accomplie ||: & nos freres

℣. 2. Le grec marque qu'il vécut cent cinquante ans, ayant perdu la vûe à cinquante-huit, & l'ayant recouvrée au bout de huit ans: & il donne au jeune Tobie cent vingt-ſept ans de vie. *Sa.*

℣. 3. *lettr.* la lumiere des yeux.

℣. 5. *gr.* ſix. *Sa.*

℣. 6. *expl.* la prédiction faite par le prophete Jonas, ſe-

1. Esdr. 3: 8. qui auront été disperſés // hors de la terre d'Iſrael y retourneront.

7. Tout le payis d'Iſrael qui a été deſert ſera repeuplé ; & la maiſon de Dieu qui a été brûlée ſera rebâtie de nouveau , & tous ceux qui craignent Dieu y reviendront ;

8. les nations abandonneront leurs idoles , elles viendront à Jeruſalem , & elles y demeureront ,

9. & tous les rois de la terre ſe réjouiront en elle, en adorant le roi d'Iſrael.

10. Ecoutez donc , mes enfans , votre pere : Servez le Seigneur dans la verité // , & travaillez // à faire ce qui lui eſt agréable :

noſtri , qui diſperſi ſunt à terra Iſrael , revertentur ad eam.

7. *Omnis autem deſerta terra ejus replebitur , & domus Dei , quæ in ea incenſa eſt , iterùm ædificabitur : ibique revertentur omnes timentes Deum ,*

8. *& relinquent gentes idola ſua , & venient in Jeruſalem , & inhabitabunt in ea ,*

9. *& gaudebunt in ea omnes reges terræ , adorantes regem Iſrael.*

10. *Audite ergo , filii mei , patrem veſtrum : Servite Domino in veritate , & inquirite ut faciatis quæ placita ſunt illi :*

lon que le porte le grec : dont l'accompliſſement fut différé à cauſe de la pénitence des Ninivites , juſqu'à ce qu'ils retombetent dans leurs déſordres. *Hieron. præfat. in Jon.* ſoit même celle qui fut faite depuis ſous le regne de Joathan roi de Juda , par le prophete Nahum *c.* 2. *&* 3. *Eſtius.*

℣. 6. Il ſe ſert du paſſé pour le futur , ſelon que le portent l'hebreu & le grec : & cela s'entend , ſelon quelques-uns , des Iſraélites qui étoient déja diſperſés parmi les Medes. Mais les plus ſavans Interpretes ont crû devoir l'entendre des peuples du royaume de Juda , qui ne le furent que dans la ſuite. *Eſtius. Tirin. Menoch.*

℣. 10. *expl.* C'eſt-à-dire par amour , puiſqu'il n'y a que l'amour qui ſoit capable de faire ſervir Dieu comme il faut , *en eſprit & en verité.*

Ibid. *lettr.* cherchez.

11. *& filiis veſtris mandate ut faciant juſtitias & eleemoſynas, ut ſint memores Dei, & benedicant eum in omni tempore in veritate, & in tota virtute ſua.*

12. *Nunc ergo, filii, audite me, & nolite manere hîc: ſed quacumque die ſepelieritis matrem veſtram circa me in uno ſepulchro, ex eo dirigite greſſus veſtros ut exeatis hinc:*

13. *video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei.*

11. recommandez avec ſoin à vos enfans de faire des œuvres de juſtice & des aumônes, de ſe ſouvenir de Dieu, & de le benir en tout tems dans la verité, & de toutes leurs forces.

12. Ecoutez-moi donc maintenant, mes enfans, & ne demeurez point ici: mais auſſitôt que vous aurez enſeveli votre mere auprès de moi dans un même ſepulcre, ne penſez plus qu'à vous hâter de ſortir d'ici:

13. car je voi que l'iniquité de cette ville la fera perir.

§. 3. *Mort du jeune Tobie.*

14. *Factum eſt autem poſt obitum matris ſuæ, Tobias abſceſſit ex Ninive cum uxore ſua, & filiis, & filiorum filiis, & reverſus eſt ad ſoceros ſuos,*

15. *invenitque eos incolumes in ſenectute bona: & curam eorum geſſit, & ipſe clauſit oculos eorum, & omnem hereditatem domûs Raguelis*

14. Après donc que la mere du *jeune* Tobie fut morte, il ſortit de Ninive avec ſa femme, ſes enfans, & les enfans de ſes enfans, & il retourna chez ſon beau-pere & ſa belle-mere.

15. Il les trouva encore en ſanté dans une heureuſe vieilleſſe ‖: il eut ſoin d'eux, & il leur ferma les yeux, & il recueillit toute la ſucceſſion de la maiſon de Raguel,

‖ 15. *lettr.* dans une bonne vieilleſſe.

& il vit les enfans de ſes enfans juſqu'à la cinquiéme géneration.

ipſe percepit : viditque quintam generationem, filios filiorum ſuorum.

16. Après avoir vécu quatre-vingt-dix-neuf ans, il mourut dans la crainte du Seigneur, & ſes enfans l'enſevelirent avec joie ″.

16. *Et completis annis nonaginta novem in timore Domini, cum gaudio ſepelierunt eum.*

17. Tous ſes alliés, & tous ſes enfans perſevererent avec tant de fidelité dans la bonne vie, & dans une conduite ſainte, qu'ils furent aimés de Dieu & des hommes, & de tous ceux qui étoient ſur la terre.

17. *Omnis autem cognatio ejus, & omnis generatio ejus, in bona vita, & in ſancta converſatione permanſit, ita ut accepti eſſent tam Deo quàm hominibus, & cunctis habitantibus in terra.*

℣. 16. *expl.* dans l'aſſurance qu'il mouroit en la paix de Dieu.

Fin de Tobie.

PREFACE DE S. JEROME SUR LE LIVRE DE JUDITH.*

LEs Hebreux mettent Judith parmi les apocryphes [a]. Ce livre n'eſt pas d'une grande autorité pour confirmer ce qui pourroit être conteſté [b] ; cependant il eſt au rang des livres hiſtoriques & eſt écrit en Chaldéen, &

* *Voyez la nouvelle édition tom.* 1. *p.* 1179.

a *expl.* D'autres exemplaires portent parmi *les Agiographes* ; mais comme les plus anciens manuſcrits & les plus corrects portent *entre les Apocryphes* on a cru devoir les ſuivre, d'autant que ſaint Jerôme dans ſon Prologue ſurnommé *Galeatus*, le met effectivement au nombre des apocryphes & non pas entre les Agiographes. *Voyez la premiere Note ſur la Préface précedente.*

b *expl.* C'eſt-à-dire à l'égard des paſſages cités par les Evangeliſtes, qui ſelon quelques-uns, paroiſſent ne ſe pas trouver dans l'ancien Teſtament, & être pris de quelques Livres apocryphes.

puiſque le Concile de Nicée l'a regardé comme canonique [c], je n'ai point fait difficulté de me rendre à ce que vous exigiez de moi avec tant d'inſtances ; ainſi renonçant à mes occupations ordinaires, quelque preſſantes qu'elles fuſſent, j'ai employé une nuit entiere à traduire ce livre, m'attachant moins à en rendre les mots que le ſens ; j'ai même retranché une varieté de leçons qui ne pouvoit être que vicieuſe, & je n'ai mis dans ma verſion que ce que j'ai trouvé de bien intelligible dans le texte original. Recevez donc ce Livre qui vous montre dans la perſonne d'une ſainte veuve, l'exemple d'une chaſteté parfaite & digne de tous les éloges [d], & Dieu qui a récompenſé ſa vertu, après lui avoir donné la force de ſurmonter l'ennemi commun de tous les hommes, veut encore que ſa pieté lui faſſe des imitateurs.

c *expl.* Il ne paroit point que le Concile de Nicée ait compris dans aucun Décret entre les Livres Canoniques celui de Judith. Saint Athanaſe même qui fut préſent à ce Concile géneral ne l'a point mis en ce rang. Il eſt vrai qu'il a été cité par quelques Peres de ce Concile, & c'eſt peut-être ce qu'a voulu dire ici ſaint Jerôme.

d *expl.* On croit que ceci s'adreſſe à ſainte Paule & à ſainte Euſtochie ſa fille, mais on ne ſait pas préciſément le tems que ſaint Jerôme l'a écrit.

JUDITH.

Ce Livre porte le nom de JUDITH, *parcequ'il contient l'hiſtoire, & qu'il décrit comment cette illuſtre Juive, protegée du ſecours du véritable Dieu qu'elle avoit toujours ſervi très-fidellement, ſçût délivrer non-ſeulement la ville de Bethulie où elle demeuroit : mais encore toute ſa patrie de la cruelle oppreſſion ſous laquelle Holoferne, chef de l'armée de Nabuchodonoſor Roi d'Aſſyrie, la tenoit aſſervie.*

On ne ſçait point qui eſt l'Auteur de cette hiſtoire, quelques-uns l'attribuent au Grand-Prêtre Joachim ou *Eliacim, dont il eſt parlé* ch. 4. v. 5. *d'autres la donnent à Joſué fils de Joſedec, qui revint de Babylone avec Zorobabel,* 1 Eſdr. 2. v. 2. & ch. 3. v. 2. *mais tous ſans aucune preuve ; & ce que l'on en peut dire de vrai-ſemblable, c'eſt qu'il eſt d'un Auteur qui a vécu après la captivité, puiſqu'il a été écrit en Chaldéen ; & que c'eſt ſur un exemplaire ſemblable, qui ne ſubſiſte plus, que ſaint Jerôme le traduiſit en Latin comme il l'aſſure à la tête de ſa traduction, qui fait partie de notre vulgate. Il avoit été traduit auparavant en Grec par les Septante, & non pas ſimplement par Theodotion, comme quelques-uns le prétendent, puiſque cette hiſtoire*

de Judith eſt citée par Saint Clement Romain, par l'Alexandrin, & par pluſieurs autres.

Le tems auquel cette hiſtoire s'eſt paſſée eſt auſſi fort incertain, & c'eſt cette incertitude qui a déterminé quelques habiles Proteſtans, comme Scaliger & Grotius, à ſuppoſer gratuitement que le Livre de Judith ne renfermoit qu'une ſimple parabole, qui avoit été compoſée pour conſoler les Juifs dans le tems qu'Antiochus Epiphane ou *l'Illuſtre vint en Judée, avant que le Temple eût été profané par les Idoles qu'on y mit depuis : mais c'eſt vouloir ſortir d'embarras par des difficultés encore plus grandes, & par des ſuppoſitions abſolument chimériques.*

La difficulté de fixer l'époque de cette hiſtoire, vient de l'incertitude où l'on eſt d'accorder quelques-unes de ſes circonſtances avec celles des Livres des Rois, & certains faits de l'Hiſtoire profane d'Herodote touchant la ſucceſſion des Rois des Perſes, & des Medes.

Voici les circonſtances de ce Livre ſur leſquelles on doit ſe fonder pour ſe déterminer abſolument ſur l'époque de cette hiſtoire. Chap. 1. v. 1. *Il eſt dit qu'Arphaxad Roi des Medes bâtit Ecbatanes. Au* v. 5. ſuivant, *Que Nabuchodonoſor Roi d'Aſſyrie qui demeuroit à Ninive attaqua Arphaxad & le défit.* Chap. 2. v. 1. *Que ce prince la treiziéme année de ſon regne entreprit de conquérir la Cilicie, Damas, la Paleſtine, & les Provinces voiſines.* Chap. 4. v. 2. 5. 7. 16. *Que les*

Juifs alors étoient en pleine liberté, & avoient le libre exercice de leur Religion ſous la conduite de leur Grand-Prêtre ; Chap. 4. v. 2. *&* 9. *qu'ils avoient un Temple dans Jeruſalem où ils offroient à Dieu leurs ſacrifices.* Chap. 5. v. 22. & 23. *qu'il y avoit pluſieurs années qu'ils avoient été diſperſés & emmenés en captivité, qu'ils en étoient enfin revenus.* Chap. 8. v. 7. *Que Judith alors étoit une belle & agréable veuve ;* Chap. 16. v. 28. *qui enſuite mourut âgée de cent cinq ans ;* ibid. v. 30. *& que le peuple d'Iſrael demeura en paix tout le tems de ſa vie, & même encore pluſieurs années après ſa mort.*

Ce ſont ces circonſtances qui ont partagé les ſentimens des Savans. Les uns ſoûtiennent qu'elles conviennent au tems qui préceda la captivité générale du peuple Juif, d'autres au-contraire prétendent que tout ce qui eſt ici rapporté ne ſauroit convenir qu'au tems qui a ſuivi cette captivité générale, & que cette hiſtoire s'eſt paſſée ſous le regne des Perſes, après que le peuple d'Iſrael fut revenu de Babylone : mais ce dernier ſentiment n'eſt pas celui qui s'accorde le mieux avec les circonſtances rapportées, & c'eſt ce qu'il eſt à propos d'examiner.

1°. *Il eſt certain qu'Ecbatanes a été bâtie par Dejocès Roi des Medes, comme le rapporte Herodote, & que ce prince commença à regner l'an* 4004. *de la période Julienne ; qu'il bâtit cette ville l'an* 4006. *de la même période Julienne, la prémiere année de la dix-huitiéme*

olimpiade, comme le remarque le texte Grec de la Chronique d'Euſebe : ce qui oblige néceſſairement de conclure que l'Arphaxad de Judith eſt le même que Dejocès ou Phraortes ſon fils, dont le nom convient aſſez à celui d'Arphaxad.

2°. *Il eſt dit que Nabuchodonoſor demeuroit dans Ninive, & que la douziéme année de ſon regne il défit Arphaxad Roi des Medes; & Herodote rapporte que Dejocès Roi des Medes mourut la douziéme année de Jaoſduchin, & que Phraortes ſon fils qui lui ſuccéda fut tué par les Aſſyriens : ce qui convient parfaitement au tems du regne de Jaoſduchin fils d'Aſſaradon, petit-fils de Sennacherib, qui étant Roi de Ninive s'empara de Babylone, & reçut ſans doute le ſurnom de Nabuchodonoſor, nom qui étoit alors commun aux Rois de cette ville. Or tout ceci par rapport à l'Ecriture ne ſe peut placer que ſous le regne de Manaſsès, qui commença à regner l'an 4016. de la période Julienne & du monde l'an 3306. & qui fut fait priſonnier vingt-ans après l'an 4037. de la période Julienne & du monde 3327. Ce qui en effet s'accorde avec toutes les autres circonſtances de cette hiſtoire, avec l'état floriſſant de Ninive, la paix dont jouiſſoient les Iſraélites, le libre exercice de leur Religion dans leur temple de Jeruſalem, & le retour de leur prémiere captivité, ce qui nous détermine à conclure que cette hiſtoire eſt arrivée la trente-neuviéme ou tout au-plus-*

tard

tard la quarante-deuxiéme année du regne de Manaſsès, après la triſte mort de Dejocès ou la défaite de Phraortes ſon fils par l'armée des Aſſyriens, l'an du monde 3345. *ou* 3348. *de la périodique Julienne l'an* 4058. *ſoixante-deux ou ſoixante-cinq ans après la captivité des dix tribus d'Iſrael, & la priſe de Samarie.*

Voici cependant les difficultés qu'on oppoſe à ce ſentiment. 1°. *Que ce que dit Achior à Holoferne touchant l'etat des Juifs, ſuppoſe une captivité précedente dans laquelle le temple de Jeruſalem avoit été entierement détruit,* v. 22. chap. 5.

2. *Que cette hiſtoire ne peut être placée que dans le tems que les Juifs n'avoient plus de Rois, puiſqu'il n'en eſt pas dit un mot, mais qu'ils étoient ſous la conduite du Grand-Prêtre.*

3. *Qu'il n'y a point eu de Prêtre nommé Eliacim avant la captivité générale, & qu'on n'en trouve aucun de ce nom dans le dénombrement qu'en a fait Joſephe.*

Enfin on prétend qu'il n'y a pas moyen d'accorder ce qui eſt dit au chap. 8. v. 7. *de la beauté de Judith, de l'âge de cent cinq ans qu'on lui donne* chap. 16. v. 28. *avec le tems pendant lequel il eſt dit qu'il n'y eut point de guerre dans Iſrael,* ibid. v. 30. *d'autant, dit-on, que depuis le regne de Manaſsès juſques-au tems de la guerre que fit Necao Roi d'Egypte contre Joſias Roi de Juda, il ne s'eſt paſſé que trente-quatre années; & on ajoûte qu'en ſuppoſant qu'Holoferne ſoit venu en Ju-*

dée sur la fin du regne de Manasses, il faudroit que Judith eût eu plus de soixante ans dans le tems même que l'Ecriture dit qu'elle étoit belle & capable de plaire.

Mais il n'est pas difficile de répondre à ces quatre objections, 1°. Il n'est pas étonnant qu'Holoferne Persan, & ainsi étranger dans le payis, se soit informé de l'état des Juifs qu'il venoit attaquer, ni qu'Achior pour s'en instruire ait remonté jusques au commencement de l'établissement de ce peuple; que rapportant les diverses persécutions qu'il avoit souffert, il lui ait parlé de la derniere de Manasses que Salmanasar avoit emmené en Babylone lorsqu'il prit Samarie, & qu'il lui ait appris que plusieurs Juifs avoient été dispersés en differens lieux, & qu'ils s'étoient attiré ces châtimens par la profanation qu'ils avoient fait du temple du vrai Dieu en y introduisant le culte profane des Idoles. Car le grec ne dit pas que le temple fut détruit, mais qu'il a été comme la terre, *ce qui ne signifie pas qu'il fut rendu égal à la terre, c'est-à-dire, ruiné de fond en comble; mais désigne seulement la profanation & le mépris que les Juifs en firent, comme il est rapporté au* 4. liv. des Rois. chap. 21. v 4.

2°. Il est vrai qu'on ne fait aucune mention en cette histoire des Rois de Juda ni d'Israel, ni en particulier de Manasses, quoiqu'il fût revenu de sa captivité; mais alors ce Prince touché vivement du repentir de ses désordres,

menoit une vie privée & particuliere, & avoit, pour ainſi dire, abandonné le ſoin de ſon . tat au Grand-Prêtre Eliacim, ne faiſant rien, comme le rapporte Joſephe, que dependemment de ſon conſeil, & peutêtre ce Prince étoit-il alors fort occupé lui-même à fortifier & munir Jeruſalem contre les menaces d'Holoferne, outre que dans ce qu'on attribue ici à Eliacim, on ne lui donne aucune autre fonction, ſinon celle d'exhorter le peuple à avoir recours à la priere qui étoit une de ſes fonctions ſacerdotales.

3°. *Il n'eſt pas véritable qu'il n'y ait point eu de Grand-Prêtre nommé Eliacim ſous le regne de Manaſsès, puiſque c'eſt de lui dont il avoit été dit par Iſaïe*, chap. 22. v. 20. & 21. *Qu'il n'étoit pas ſeulement revétu de la tunique & de la ceinture Sacerdotale, mais de la puiſſance & de l'autorité d'un pere ſur tout Iſrael; & il n'eſt pas étonnant que Manaſsès ſçachant cette Prophetie ſe repoſa ſur ce ſaint Prêtre de tout le ſoin du gouvernement de ſon Etat; & ce n'eſt point une choſe extraordinaire que Joſephe ait omis Eliacim du Catalogue des Grands-Prêtres, puiſque Eliacim n'eſt pas le ſeul qu'il ait oublié de ceux dont l'Ecriture fait mention.*

Enfin, il n'eſt pas mal-aiſé d'accorder l'âge de Judith, & les années de paix dont jouit Iſrael pendant la vie de cette illuſtre Veuve avec la ſuite de l'hiſtoire ſainte. Car ſelon notre ſentiment, attribuant ces longues années de paix

à cet intervalle de tems tranquille dont jouirent les Juifs depuis la levée du ſiége de Bethulie, c'eſt-à-dire, depuis l'an 39. ou 42. du regne de Manaſsès, l'an du monde 3348. juſques à la mort de Joſias, l'an du monde 3394. il ſera facile de prouver l'âge qu'avoit Judith lors du ſiége de Bethulie; car ôtant les 105. ans qu'elle a vécu, ſur ces ans du monde 3394. il ſera conſtant qu'elle étoit née l'an du monde 3289. & qu'ainſi en l'année 42. de Manaſsès, elle pouvoit être âgée de 59. ans; encore faut-il lui ôter pluſieurs années de paix dont jouirent les Iſraélites depuis ſa mort, chap. 16. v. 30. *juſques à ce trouble cauſé par la mort de Joſias: Outre cela on pourroit ajoûter, que cette paix ne fut véritablement troublée que ſous le regne de Joachim, lorſqu'il fut mené captif en Babylone l'an du monde 3398. d'autant que la guerre que Nechao eut contre Joſias ſe fit hors des terres de Judee, & que ſa mort même ne fut ſuivie d'aucune guerre dans ſon Royaume. Ainſi ſuppoſant que Judith n'eſt morte que vers ces derniers tems, elle ne pouvoit avoir lors du ſiége de Bethulie qu'environ 50. ans, & même encore moins; car ſupputant les onze années du regne de Joachim, les 33. de Joſias, les deux d'Ammon, & les 13. de Manaſsès, qui font en tout 57. & les ôtant ſur les 105. ans de la vie de Judith, il eſt très-évident qu'elle n'avoit alors que 48. ans, & ſi vous ajoûtez à ces 48. ou 50. ans, ce que dit l'Ecriture*, chap.

10. v. 4. *que Dieu lui ajoûta encore un nouvel éclat afin de la faire paroître aux yeux de tous avec un luſtre incomparable, on ne ſera plus ſurpris que cette vertueuſe femme ait eu des agrémens, & dequoi plaire à* 48. *&* 50. *ans.*

Enfin, on ne diſconvient pas qu'il n'y ait en effet ſur cette hiſtoire quelques difficultés, mais celles que l'on nous fait ſont bien moins inſurmontables que celles qui ſe trouvent dans le ſyſtême de ceux qui ſoûtiennent que cette hiſtoire n'eſt arrivée que ſous les Rois de Perſe après la captivité générale. Car que répondre à ce que l'Ecriture dit ſur Ecbatanes nouvellement bâtie par les Medes, au nom d'Arphaxad qu'elle donne à ce Roi d'Ecbatanes & des Medes; à celui de Nabuchodonoſor Roi des Aſſyriens, nom qui n'a jamais été donné aux Rois de Perſe; à ce qui eſt dit de Ninive ville floriſſante & alors le ſejour des Rois d'Aſſyrie; des differends entre les Princes des Medes & d'Aſſyrie à qui appartiendroit l'Empire de l'Aſie; enfin à ce qu'elle ajoûte du libre exercice de la Religion chez les Juifs dans le temple de Jeruſalem. Tout cela, dis-je, eſt ſans réponſe & renverſe abſolument le dernier ſentiment: ajoûtez que Cambyſes ne regna pas huit ans entiers, que Xercès ne commença à faire la guerre aux Grecs que la cinquiéme année de ſon regne, & qu'il eſt dit ici que Nabuchodonoſor prit la réſolution de s'aſſujettir toute la terre la treiziéme année de ſon regne. A l'é-

gard de Darius Hiſtape ſous le regne duquel quelques-uns ont tenté de placer cette hiſtoire, il y auroit encore des difficultés plus inſurmontables, puiſque ce Prince a toujours vécu en bonne intelligence avec les Juifs, & qu'il y avoit plus de cent ans que Ninive étoit ruinée.

Quoique ce Livre n'ait pas été mis dans le Canon des Juifs, on ne peut diſconvenir qu'ils ne l'ayent fort eſtimé, puiſqu'il paſſe pour certain qu'il a été traduit en grec par les Septante. L'Egliſe l'a compté au nombre des Livres ſaints, & ſaint Jerôme aſſûre qu'il avoit été reconnu par le Concile de Nicée pour un des Livres Canoniques de l'Ecriture; & comme nous avons dit, cette hiſtoire eſt citée par S. Clément Romain, par l'Alexandrin, & par Tertullien, & eſt reconnu pour Canonique par le Concile d'Hippone, par le troiſiéme de Carthage, par le Concile Romain ſous Gelaſe, & par Innocent I. & en dernier lieu par le Concile géneral de Trente.

JUDITH.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Victoires de Nabuchodonoſor.*

1. *ARphaxad itaque rex Medorum ſubjugaverat multas gentes imperio ſuo, & ipſe ædificavit civitatem potentiſſimam, quam appellavit Ecbatanis,*

2. *ex lapidibus quadratis & ſectis : fecit muros ejus in latitu-*

1. " ARPHAXAD " roi des Medes ayant aſſujetti à ſon empire un grand nombre de nations, bâtit " de pierres de taille une ville très-forte, qu'il appella Ecbatanes.

2. Il y fit faire des murailles de ſoixante & dix coudées de large, & de-

℣. 1. *expl.* On croit vraiſemblablement, que cette hiſtoire eſt arrivée ſous le regne de Manaſſé roi de Juda, & depuis ſa captivité : & ſuivant ce ſentiment, cet *Arphaxad* dont le nom étoit commun à tous les rois des Medes, eſt le même que *Dejocès* ou *Dioclès*. *Sa. Tirin. Menoch.*

Ibid. *lettr. ajoûte*, donc. Cette particule ſe met ſouvent au commencement des ſaints livres par pure élégance. *Bell.* Elle ſert auſſi quelquefois à lier un livre avec une autre hiſtoire précedente, ſoit qu'elle ſubſiſte encore, ou qu'elle ſoit perdue. *Menoch.*

Ibid. *expl.* Ce qui ſignifie ſeulement, ſelon un Interprete, qu'il rebâtit, qu'il agrandit & embellit cette ville, qui étoit bâtie depuis 1300. ans devant Semiramis. *Tirin.*

trente coudées de haut ||, & des tours qui avoient cent coudées de hauteur.

dinem cubitorum septuaginta, & in altitudinem cubitorum triginta, turres verò ejus posuit in altitudinem cubitorum centum.

3. Les tours étoient quarrées : chaque côté de la tour avoit vingt piés de largeur ||; & il en fit faire les portes de la même hauteur que les tours.

3. *Per quadrum verò earum latus utrumque vicenorum pedum spatio tendebatur, posuitque portas ejus in altitudinem turrium :*

4. Après cela il se glorifioit *de sa puissance* comme étant invincible par la force de son armée & par la multitude de ses chariots ||.

4. *& gloriabatur quasi potens in potentia exercitûs sui, & in gloria quadrigarum suarum.*

L'an du monde 3347. Avant J. C. 657.

5. Mais Nabuchodonosor || roi des Assyriens, qui regnoit dans la grande ville de Ninive, fit la guerre la douziéme année || de son regne à Arphaxad, & le vainquit ||

5. *Anno igitur duodecimo regni sui, Nabuchodonosor rex Assyriorum, qui regnabat in Ninive civitate magna, pugnavit contra Arphaxad, & obtinuit eum*

℣. 2. *expl.* Il semble qu'il faudroit qu'il y eût, de soixante & dix coudées de hauteur, & de trente coudées de largeur, ou plutôt d'épaisseur. *Salian.*

℣. 3. *expl.* un Interprete l'explique, en disant que ces tours avançoient de vingt piés hors de la muraille, pour en défendre l'approche aux ennemis. *Menoch.*

℣. 4. *lettr.* in gloria quadrigarum suarum.

℣. 5. *expl.* Il paroît que c'est le même que Suosduchin fils d'Assar-adon, & petit-fils de Sennacherib. *Menoch.*

Ibid. *expl.* Il entreprit cette guerre la douziéme année de son regne. Mais il ne la finir qu'en la dix-septiéme année, comme il est marqué dans le grec *v.* 13. *Vatab.*

Ibid. Le grec ajoûte qu'il le fit ptisonnier.

6. *in campo magno, qui appellatur Ragau, circa Euphraten, & Tigrin, & Jadaſon, in campo Erioch regis Elicorum.*

6. dans la grande plaine de Ragau près de l'Euphrate, du Tigre & de Jadaſon, dans la campagne d'Erioch roi des Eliciens ||.

§. 2. *Nabuchodonoſor veut vaincre divers peuples.*

7. *Tunc exaltatum eſt regnum Nabuchodonoſor, & cor ejus elevatum eſt: & miſit ad omnes qui habitabant in Cilicia, & Damaſco, & Libano,*

7. Alors le regne de Nabuchodoſor devint illuſtre; ſon cœur s'en éleva: & il envoya à tous ceux qui habitoient en la Cilicie, à Damas, ſur le mont Liban,

8. *& ad gentes quæ ſunt in Carmelo, & Cedar, & inhabitantes Galilæam in campo magno Eſdrelon,*

8. & aux peuples qui ſont dans le Carmel, en Cedar, qui habitent dans la Galilée & dans la grande campagne d'Eſdrelon;

9. *& ad omnes qui erant in Samaria, & trans flumen Jordanem uſque ad Jeruſalem, & omnem terram Jeſſe, quouſque perveniatur ad terminos Æthiopiæ.*

9. & à tous ceux qui étoient en Samarie & au-delà du fleuve du Jourdain juſqu'à Jeruſalem, & dans toute la terre de Jeſſé || juſqu'aux confins de l'Ethiopie.

10. *Ad hos omnes miſit nuntios Nabuchodonoſor rex Aſſyriorum:*

10. Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens envoya des ambaſſadeurs || à tous ces peuples:

✝. 6. *expl.* On lit ici diverſement, ou Eliochorum, ou Euchorum, ou Elimæorum, ou Elimorum. Les plaines de Ragau, dit Serrarius, appartiennent aux rois des Elimaïdes. *Menoch.*

✝. 9. *grec.* Geſſen.

✝. 10. *expl.* ſoit qu'il leur ait envoyé demander du ſecours

11. qui tous d'un commun accord refuſerent ce qu'il demandoit, renvoyerent ceux qui étoient venus de ſa part, ſans qu'ils puſſent rien obtenir, & les traiterent avec mépris.

12. Alors le roi Nabuchodonoſor entra dans une grande indignation contre tous ces peuples, & il jura par ſon trône & par ſon royaume qu'il ſe vengeroit [11] de toutes ces nations.

11. *qui omnes uno animo contradixerunt, & remiſerunt eos vacuos, & ſine honore abjecerunt.*

12. *Tunc indignatus Nabuchodonoſor rex adverſus omnem terram illam, juravit per thronum & regnum ſuum, quòd defenderet ſe de omnibus regionibus his.*

avant le combat, ſelon que le porte le texte grec : ſoit qu'il n'y ait envoyé qu'après la victoire, pour les obliger de ſe ſoumettre à ſon empire, ſelon le ſens de la Vulgate.

℣. 12. *lettr.* ſe défendroit, *c'eſt-à-dire*, ſe vengeroit. *Voyez Eſtius.*

CHAPITRE II.

§. 1. *Nabuchodonoſor envoye Holoferne avec une puiſſante armée.*

L'an du monde 3348.

1. L'An treiziéme du regne de Nabuchodonoſor, le vingt-deuxiéme du premier mois, on tint conſeil dans le palais de Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens ſur le deſſein qu'il avoit de ſe venger.

2. Il aſſembla les plus anciens *de ſa Cour* [11], tous

1. *Anno tertiodecimo Nabuchodonoſor regis, vigeſimâ & ſecundâ die menſis primi, factum eſt verbum in domo Nabuchodonoſor regis Aſſyriorum, ut defenderet ſe.*

2. *Vocavitque omnes majores natu, om-*

℣. 2. Le grec porte : Les grands du royaume.

neſque duces, & bellatores ſuos, & habuit cum eis myſterium conſilii ſui :

ſes Generaux & ſes officiers de guerre, & il leur communiqua le ſecret de ſon deſſein.

3. *dixitque cogitationem ſuam in eo eſſe, ut omnem terram ſuo ſubjugaret imperio.*

3. Il leur dit que ſa penſée étoit d'aſſujettir à ſon empire toute la terre.

4. *Quod dictum cùm placuiſſet omnibus, vocavit Nabuchodonoſor rex Holofernem principem militiæ ſuæ,*

4. Ce qui ayant été approuvé de tous, le roi Nabuchodonoſor fit venir Holoferne General de ſes troupes ″, & lui dit :

5. *& dixit ei : Egredere adverſus omne regnum occidentis, & contra eos præcipuè qui contempſerunt imperium meum.*

5. Allez attaquer tous les royaumes d'occident, & principalement ceux qui ont mépriſé mon commandement.

6. *Non parcet oculus tuus ulli regno, omnemque urbem munitam ſubjugabis mihi.*

6. Votre œil ″ n'épargnera aucun royaume, & vous m'aſſujettirez toutes les villes fortes.

7. *Tunc Holofernes vocavit duces, & magiſtratus virtutis Aſſyriorum : & dinumeravit viros in expeditionem, ſicut præcepit ei rex, centum viginti millia peditum pugnatorum, & equitum ſagittariorum duodecim millia.*

7. Alors Holoferne fit venir les chefs & les officiers des troupes des Aſſyriens : & pour ſe mettre en campagne ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu du roi, il choiſit ſix vingt mille hommes de pied, & douze mille archers à cheval.

℣. 4. grec. *le ſecond* du royaume *après Nabuchodonoſor.*

℣. 6. *expl.* par la compaſſion, qui s'excite ordinairement à la vûe des miſérables. *Menoch.*

8. Il fit marcher devant lui tout ſon bagage, où il y avoit une multitude innombrable de chameaux, avec toutes les proviſions dont l'armée pouvoit avoir beſoin, & des troupeaux de bœufs & de moutons qui étoient ſans nombre.

8. *Omnemque expeditionem ſuam fecit præire in multitudine innumerabilium camelorum, cum his quæ exercitibus ſufficerent copiosè, boum quoque armenta, gregeſque ovium, quorum non erat numerus.*

9. Il commanda que *l'on préparât du blé* dans toute la Syrie, *qu'il pût prendre* lorſqu'il paſſeroit.

9. *Frumentum ex omni Syria in tranſitu ſuo parari conſtituit.*

10. Il prit auſſi de la maiſon du roi des ſommes immenſes d'or & d'argent.

10. *Aurum verò, & argentum, de domo regis aſſumpſit multum nimis.*

§. 2. *Victoires d'Holoferne.*

11. Et il partit lui & toutes ſes troupes, avec ſes chariots, ſa cavalerie & ſes archers, qui couvrirent *toute* la face de la terre comme des *nuées de* ſauterelles.

11. *Et profectus eſt ipſe, & omnis exercitus, cum quadrigis, & equitibus, & ſagittariis, qui cooperuerunt faciem terræ, ſicut locuſtæ.*

12. Il paſſa au-delà des confins de l'Aſſyrie, il vint aux grandes montagnes d'Angé, qui ſont à gauche de la Cilicie, il entra dans tous les châteaux, & il ſe rendit maître de toutes les places fortes.

12. *Cùmque pertranſiſſet fines Aſſyriorum, venit ad magnos montes Ange, qui ſunt à ſiniſtro Cilicia, aſcenditque omnia caſtella eorum, & obtinuit omnem munitionem.*

13. Il prit d'aſſaut la célebre // ville de Melo-

13. *Effregit autem civitatem opinatiſſi-*

¥. 13. *lettr.* opiniatiſſimam. *id eſt*, celeberrimam. *Eſtius.*

mam Melothi, pradavitque omnes filios Tharsis, & filios Ismael, qui erant contra faciem deserti, & ad austrum terra Cellon.

14. *Et transivit Euphraten, & venit in Mesopotamiam & fregit omnes civitates excelsas quæ erant ibi à torrente Mambre usquequo perveniatur ad mare:*

15. *& occupavit terminos ejus à Cilicia usque ad fines Japheth, qui sunt ad austrum.*

16. *Abduxitque omnes filios Madian, & pradavit omnem locupletationem eorum, omnesque resistentes sibi occidit in ore gladii.*

17. *Et post hæc descendit in campos Damasci in diebus messis, & succendit omnia sata, omnesque arbores & vineas fecit incîdi:*

18. *& cecidit timor illius super omnes inhabitantes terram.*

the, il pilla tous les habitans de Tharsis, & les enfans d'Ismael qui étoient à la tête du désert & au midi de la terre de Cellon ".

14. Il passa l'Euphrate & vint en Mesopotamie, il força toutes les grandes villes qui étoient-là, depuis le torrent de Mambré jusques à la mer.

15. Et il se rendit maître de tous les payis, depuis la Cilicie jusques aux confins de Japheth, qui sont au midi.

16. Il emmena avec lui tous les enfans de Madian; il pilla toutes leurs richesses; il fit passer au fil de l'épée tous ceux qui lui résistoient.

17. Il descendit ensuite dans les champs de Damas au tems de la moisson; il brûla tous les blés, & fit couper tous les arbres, & *toutes* les vignes:

18. & la terreur de ses armes" se répandit sur tous les habitans de la terre.

℣. 13 Un Interprete remarque, que l'auteur de ce livre n'a pas suivi exactement l'ordre des conquêtes d'Holoferne: parceque cela n'étoit point nécessaire. *Menoch.*

℣. 18. *lettr.* Et timor illius.

CHAPITRE III.

§. 1. *Suite des victoires d'Holoferne.*

1. ALors les rois & les princes de toutes les villes & de toutes les provinces de la Syrie, de Meſopotamie, de la Syrie Sobal ", de la Libye", & de la Cilicie, envoyerent leurs ambaſſadeurs vers Holoferne, & ils lui dirent :

2. Faites ceſſer votre colere contre nous : Car il vaut mieux que nous vivions en ſervant le grand roi Nabuchodonoſor, & que nous vous ſoions ſoumis, que de périr malheureuſement, & de nous voir expoſés en même-tems & à la mort & à la miſere de la ſervitude".

3. Toutes nos villes & toutes nos terres, toutes nos montagnes, nos collines, nos champs, nos

1. *TUnc miſerunt legatos ſuos, univerſarum urbium ac provinciarum reges ac principes, Syria, ſcilicet Meſopotamia, & Syria Sobal, & Libya, atque Cilicia, qui venientes ad Holofernem, dixerunt :*

2. *Deſinat indignatio tua circa nos : Melius eſt enim ut viventes ſerviamus Nabuchodonoſor regi magno, & ſubditi ſimus tibi, quàm morientes cum interitu noſtro ipſi ſervitutis noſtræ damna patiamur.*

3. *Omnis civitas noſtra, omniſque poſſeſſio, omnes montes, & colles, & campi, &*

℣. 1. *expl.* Adricome dit que c'eſt l'Arabie Petrée, dont il eſt parlé 1. *Reg.* 14. 47. & 2. *Reg.* 8. 3. 5. 12. *Tirin. Menoch.*

Ibid. *autr.* la Lycie, *ou* la Ligye, qu'Herodote place auprès de la Syrie. *Tirin. Sa.*

℣. 2. *expl.* de voir que les uns d'entre nous périront, & que les autres deviendront eſclaves. *Menoch.*

armenta boum, gregesque ovium, & caprarum, equorumque & camelorum, & universa facultates nostra, atque familia, in conspectu tuo sunt:

troupeaux de bœufs, de moutons & de chevres, tous nos chevaux, nos chameaux, toutes nos richesses & nos familles sont en votre pouvoir ℣.

4. sint omnia nostra sub lege tua.

4. Que tout ce que nous avons, dépende de vous.

5. Nos, & filii nostri, servi tui sumus.

5. Nous serons vos esclaves nous & nos enfans.

6. Veni nobis pacificus dominus, & utere servitio nostro, sicut placuerit tibi.

6. Venez comme un maître pacifique pour nous *gouverner*; & usez de notre service comme il vous plaira.

7. Tunc descendit de montibus cum equitibus in virtute magna, & obtinuit omnem civitatem, & omnem inhabitantem terram.

7. Il descendit ensuite des montagnes ℣ avec sa cavalerie & de grandes troupes; il se rendit maître de toutes les villes & de tous les peuples du payis.

8. De universis autem urbibus assumpsit sibi auxiliarios viros fortes, & electos ad bellum.

8. Et il prit de toutes les villes pour troupes auxiliaires les hommes les plus braves & les plus propres à la guerre.

§. 2. *Orgueil d'Holoferne.*

9. Tantusque metus provinciis illis incubuit, ut universarum urbium habitato-

9. Toutes ces provinces furent saisies d'une telle frayeur, que les princes & les personnes

℣. 3. *lettr.* sont en votre présence, *in conspectu tuo sunt.*

℣. 7. *expl.* Ces montagnes sont *Cassius*, *le Liban*, *l'Antiliban*, tous dans la Syrie, & entre les deux derniers est située la ville de Damas, dans la plaine de laquelle Holoferne étoit déja descendu. *c.* 2. 17. *Tirin.*

les plus honorables de toutes les villes ſortoient au-devant de lui avec tous les peuples,

10. & le recevoient avec des couronnes & des lampes, en danſant au ſon des tambours & des flutes.

11. Et néanmoins quoiqu'ils fiſſent toutes ces choſes, ils ne purent adoucir la fierté de ſon cœur:

12. car il ne laiſſa pas de détruire leurs villes; & de couper par le pied leurs bois ſacrés:

13. parceque le roi Nabuchodonoſor lui avoit commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin qu'il fût ſeul appellé dieu par toutes les nations qu'Holoferne auroit pu aſſujettir à ſa puiſſance.

14. Il traverſa enſuite la Syrie Sobal, toute l'Apamée ", & toute la Meſopotamie, & vint au payis d'Idumée en la terre de Gabaa ",

res principes, & honorati, ſimul cum populis, exirent obviam venienti,

10. *excipientes eum cum coronis, & lampadibus, ducentes choros in tympanis & tibiis.*

11. *Nec iſta tamen facientes, ferocitatem ejus pectoris mitigare potuerunt:*

12. *nam & civitates eorum deſtruxit, & lucos eorum excîdit.*

13. *Præceperat enim illi Nabuchodonoſor rex, ut omnes deos terræ exterminaret, videlicet ut ipſe ſolus diceretur deus ab his nationibus, quæ potuiſſent Holofernis potentiâ ſubjugari.*

14. *Pertranſiens autem Syriam Sobal, & omnem Apameam, omnemque Meſopotamiam, venit ad Idumæos in terram Gabaa,*

℣. 14. *expl.* C'eſt une province de la Cæleſyrie, dont la métropole eſt Apamée. *Menoch.*

Ibid. *expl.* dans une terre pleine de montagnes, & d'aſſiete inégale. *Grec.* Il vint dans la plaine d'Eſdrelon proche de Dothæam, vis-à-vis la terre de Juda: & il campa entre Gæbe & Scythopolis. *Tirin.*

15. *accepitque civitates eorum, & sedit ibi per triginta dies, in quibus diebus aduunari præcepit universum exercitum virtutis sua.*

15. & toutes les villes se rendirent à lui, & il demeura là trente jours, pendant lesquels il commanda qu'on rassemblât toutes les troupes de son armée.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Les Israélites épouvantés à la venue d'Holoferne.*

1. *Tunc audientes hæc filii Israel, qui habitabant in terra Juda, timuerunt valdè à facie ejus.*

1. LEs enfans d'Israel qui demeuroient dans la terre de Juda, ayant donc appris toutes ces choses, craignirent beaucoup de tomber sous la puissance d'Holoferne ||.

2. *Tremor & horror invasit sensus eorum, ne hoc faceret Jerusalem & templo Domini, quod fecerat ceteris civitatibus & templis earum.*

2. La crainte & la frayeur saisit leurs esprits; *& ils trembloient*, appréhendant qu'il ne fist à Jerusalem & au temple du Seigneur; ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux autres temples.

3. *Et miserunt in omnem Samariam per circuitum usque Jericho, & præoccupave-*

3. C'estpourquoi ils envoyerent dans toute la *frontiere de* Samarie || jusqu'à Jericho; & se saisi-

℣. 1. *lettr.* timuerunt valdè à facie ejus.

℣. 3. *expl.* Quoique les Samaritains fussent ennemis des Iuifs, un danger commun les obligeoit de s'unir pour se défendre. *Menoch.*

rent de tous les hauts des montagnes :

4. & ils environnerent leurs bourgs de murailles, & amaſſerent des blés pour ſe préparer à ſoutenir cette guerre.

5. Le grand prêtre Eliachim ℣ écrivit auſſi à tous ceux qui demeuroient vers Eſdrelon, vis-à-vis de la grande plaine qui eſt près de Dothaïn, & à tous ceux qui étoient ſur le paſſage ;

6. afin qu'ils ſe ſaiſiſſent des montagnes par où on pouvoit aller à Jeruſalem, & qu'ils miſſent des corps-de-garde dans les lieux étroits par où on pourroit paſſer entre les montagnes.

7. Et les enfans d'Iſrael executerent cet ordre qui leur avoit été donné

runt omnes vertices montium :

4. *& muris circumdederunt vicos ſuos, & congregaverunt frumenta in præparationem pugnæ.*

5. *Sacerdos etiam Eliachim ſcripſit ad univerſos qui erant contra Eſdrelon, quæ eſt contra faciem campi magni juxta Dothain, & univerſos per quos via tranſitus eſſe poterat,*

6. *ut obtinerent aſcenſus montium, per quos via eſſe poterat ad Jeruſalem, & illic cuſtodirent ubi anguſtum iter eſſe poterat inter montes.*

7. *Et fecerunt filii Iſrael ſecundùm quod conſtituerat eis ſacer-*

℣. 5. *grec.* Joachim. Il n'eſt point parlé de Manaſſé, qui regnoit alors, ſoit à cauſe que veillant à la défenſe de Jeruſalem, il avoit donné le ſoin du reſte de ſon royaume au grand-prêtre, dont Iſaïe c. 22. 20. *&c.* avoit prédit qu'il auroit une autorité ſouveraine ſur la maiſon de David. *Menoch. Tirin.* On peut ajoûter, que Manaſſé par un ſentiment de douleur de ſes abominations paſſées, vivoit alors en pénitent, ſans rien faire que par le conſeil du grand-prêtre, ſur qui il ſe repoſoit du gouvernement ; employant le reſte de ſa vie à rétablir la religion & pratiquer la piété, *Joſeph. Antiq. l.* 10. *c.* 4. En effet, contre quel autre ennemi auroit-il fait bâtir & élever bien haut le mur, qui étoit hors de la ville de David ? 2. *Paral.* 33. 14.

dos Domini Eliachim.

par Eliachim grand-prêtre du Seigneur.

8. *Et clamavit omnis populus ad Dominum instantiâ magnâ, & humiliaverunt animas suas in jejuniis, & orationibus, ipsi & mulieres eorum.*

8. Tout le peuple ensuite cria vers le Seigneur avec grande instance; & ils humilierent leurs ames dans les jeûnes & les prieres, eux & leurs femmes.

9. *Et induerunt se sacerdotes ciliciis, & infantes prostraverunt contra faciem templi Domini, & altare Domini operuerunt cilicio:*

9. Les prêtres se revêtirent de cilices, & les enfans se prosternerent devant le temple ‖ du Seigneur, & ils couvrirent d'un cilice l'autel *même* du Seigneur:

10. *& clamaverunt ad Dominum Deum Israel unanimiter, ne darentur in pradam infantes eorum, & uxores eorum in divisionem, & civitates eorum in exterminium, & sancta eorum in pollutionem, & fierent opprobrium gentibus.*

10. puis ils crierent tous d'un même cœur & d'un même esprit vers le Seigneur le Dieu d'Israel, afin qu'il ne permît pas que leurs enfans fussent donnés en proie, leurs femmes enlevées & dispersées ‖, leurs villes détruites, leur sanctuaire profané, & qu'eux-mêmes devinssent l'opprobre des nations.

§. 2. *Discours du Grand-Prêtre.*

11. *Tunc Eliacim, sacerdos Domini magnus circuivit omnem*

11. Alors Eliachim le grand-prêtre du Seigneur alla dans tout le payis

℣. 9. *autr.* du côté du temple du Seigneur. C'étoit la coutume parmi les Hebreux qui n'étoient pas à Jerusalem, de se tourner du côté de cette ville & du temple pour prier.

℣. 10. lettr. *in divisionem*, ce qui arrive dans la captivité, lorsque les prisonniers sont partagés entre les victorieux, & séparés les uns des autres. *Menoch.*

d'Iſrael, & il parla au peuple,

12. en *lui* diſant : Sçachez * que le Seigneur vous exaucera, ſi vous perſeverez toujours dans le jeûne & dans la priere devant le Seigneur.

Exod. 17. 12. 13. Souvenez-vous de Moïſe ſerviteur de Dieu, qui vainquit Amalec qui s'appuyoit ſur ſa force & ſur ſa puiſſance, ſur ſon armée, ſur ſes boucliers, ſur ſes chariots, & ſur ſes chevaux, en le combattant non avec le fer, mais avec l'ardeur & la ſainteté de ſa priere :

14. c'eſt ainſi que ſeront *traités* tous les ennemis d'Iſrael, ſi vous perſeverez dans cette œuvre *ſainte* que vous avez commencée.

15. Le peuple étant donc touché de cette exhortation, prioit le Seigneur, & demeuroit toujours devant Dieu ;

16. enſorte que ceux mêmes qui offroient des holocauſtes au Seigneur, lui préſentoient les victi-

Iſrael ; allocutuſque eſt eos.

12. *dicens : Scitote quoniam exaudiet Dominus preces veſtras, ſi manentes permanſeritis in jejuniis & orationibus in conſpectu Domini.*

13. *Memores eſtote Moyſi ſervi Domini, qui Amalec confidentem in virtute ſua, & in potentia ſua, & in exercitu ſuo, & in clypeis ſuis, & in curribus ſuis, & in equitibus ſuis, non ferro pugnando, ſed precibus ſanctis orando dejecit :*

14. *ſic erunt univerſi hoſtes Iſrael, ſi perſeveraveritis in hoc opere quod cœpiſtis.*

15. *Ad hanc igitur exhortationem ejus deprecantes Dominum, permanebant in conſpectu Domini,*

16. *ita ut etiam hi, qui offerebant Domino holocauſta, præcincti ciliciis offerrent*

* 12. *expl.* eſperez, croyez.

ſacrificia Domino, & erat cinis ſuper capita eorum.

17. *Et ex toto corde ſuo omnes orabant Deum, ut viſitaret populum ſuum Iſrael.*

mes // étant revêtus de cilices, & ayant la tête couverte de cendre.

17. Et tous prioient Dieu de tout leur cœur, qu'il viſitât // ſon peuple d'Iſrael.

℣. 16. *lettr.* les ſacrifices.
℣. 17. *expl.* ſecourût.

CHAPITRE V.

§. 1. *Holoferne eſt irrité de la réſiſtance des Iſraélites.*

1. *NUntiatumque eſt Holoferni principi militiæ Aſſyriorum, quòd filii Iſrael præparârent ſe ad reſiſtendum, ac montium itinera concluſiſſent,*

2. *& furore nimio exarſit in iracundia magna, vocavitque omnes principes Moab & duces Ammon,*

3. *& dixit eis: Dicite mihi quis ſit populus iſte, qui montana obſidet: aut quæ, & quales, & quanta ſint civitates eorum: quæ etiam ſit virtus eorum, aut quæ ſit mul-*

1. ON donna avis à Holoferne General de l'armée des Aſſyriens, que les enfans d'Iſrael ſe préparoient pour *lui* réſiſter, & qu'ils avoient fermé les paſſages des montagnes.

2. Ce qui l'ayant tranſporté de colere & tout embraſé de fureur, il fit venir les princes de Moab, & les chefs des Ammonites, & leur dit:

3. Dites-moi qui eſt ce peuple qui occupe les montagnes, quelles ſont leurs villes, & quelle eſt la force & le nombre *de ces villes*; quelle eſt auſſi la puiſſance de ce peuple, leur multitude, & le Ge-

neral qui commande leur armée ℣ ;

4. & pourquoi ℣ ils ſont les ſeuls entre tous les peuples d'orient ℣ , qui nous ont mépriſés , & qui ne ſont point venus au-devant de nous pour nous recevoir dans un eſprit de paix ?

titudo eorum : vel quis rex militiæ illorum :

4. *& quare præ omnibus , qui habitant in oriente , iſti contempſerunt nos, & non exierunt obviam nobis ut ſuſciperent nos cum pace ?*

§. 2. *Diſcours d'Achior à Holoferne.*

5. Alors Achior chef de tous les enfans d'Ammon lui répondit : Mon ſeigneur , s'il vous plaît de m'écouter , je vous dirai la verité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes , & nulle parole fauſſe ne ſortira de ma bouche.

6. Ce peuple eſt de la race des Chaldéens ℣.

5. *Tunc Achior dux omnium filiorum Ammon reſpondens , ait : Si digneris audire, domine mi , dicam veritatem in conſpectu tuo, de populo iſto qui in montanis habitat , & non egredietur verbum falſum ex ore meo.*

6. *Populus iſte ex progenie Chaldæorum eſt.*

℣. 3. *lettr.* rex militiæ illorum , *id eſt* , qui regit militiam illorum.

℣. 4 *expl.* Ces demandes d'Holoferne ſont moins une marque de ſon ignorance , que de ſon orgueil , & du mépris qu'il faiſoit de ce peuple qui oſoit lui réſiſter. *Menoch. Tirin.*

Ibid. *expl.* Quoique la Judée fut à l'occident à l'égard de l'Aſſyrie , elle étoit néanmoins à l'orient par rapport à toute la terre. Le grec porte : à l'occident : peutêtre auſſi que toutes ces terres étoient à l'orient à l'égard de la Judée même , où a été écrite cete hiſtoire. *Eſtius.*

℣. 6. *expl.* Il eſt dit dans la Geneſe *c.* 11. 31. que Tharé prit Abraham ſon fils , Loth & Sara , & qu'il les fit ſortir d'Ur en Chaldée. C'eſt ainſi que les enfans d'Iſrael , qui reconnoiſſoient Abraham pour leur pere , étoient de la race des Chaldéens. Achior vouloit par là rendre Holoferne favorable aux Juifs ; puiſqu'il obéiſſoit lui-même à un roi de Chaldée , qui l'étoit auſſi des Aſſyriens. *Menoch.*

7. Hic primùm in Meſopotamia habitavit, quoniam noluerunt ſequi deos patrum ſuorum, qui erant in terra Chaldæorum.

7. Il habita premierement en Meſopotamie, parcequ'ils ne vouloient pas ſuivre les dieux de leurs peres qui demeuroient dans la terre des Chaldéens. *Geneſ.* 11. 31. *Act.* 7. 2. 3. 4.

8. Deſerentes itaque cæremonias patrum ſuorum, quæ in multitudine deorum erant,

8. Ayant donc abandonné les cérémonies de leurs ancêtres qui adoroient pluſieurs dieux,

9. unum Deum cœli coluerunt, qui & præcepit eis ut exirent inde, & habitarent in Charan. Cùmque operuiſſet omnem terram fames, deſcenderunt in Ægyptum, illicque per quadringentos annos ſic multiplicati ſunt, ut dinumerari eorum non poſſet exercitus.

9. ils adorerent un ſeul Dieu *qui eſt le Dieu* du ciel, qui leur commanda de ſortir de ce payi-là, & *d'aller* demeurer à Charan[//]. Depuis, une grande famine étant ſurvenue dans tout le payis, ils deſcendirent en Egypte, où ils ſe multiplierent de telle ſorte pendant l'eſpace de quatre cens ans[//], que leur armée étoit innombrable.

10. Cùmque gravaret eos rex Ægypti, atque in ædificationibus urbium ſuarum in luto & latere ſubjugaſſet eos, clamaverunt ad Domi-

10. Alors le roi d'Egypte les traitant avec dureté, & les accablant de travail en des ouvrages de terre & de brique qu'il les obligeoit de faire pour bâtir ſes villes, ils crie-

℣. 9. Le grec & le ſyriaque portent *Chanaan.* Voyez Geneſe *c.* 11. 31. *c.* 46. *6.*

Ibid. *expl.* Les Juifs ne furent que deux cens quinze ans en Egypte. Ainſi on doit expliquer ceci de la demeure qu'ils firent, ſoit dans la terre de Chanaan depuis qu'Abraham s'y fut retiré, ſoit dans l'Egypte.

rent à leur Dieu qui frappa de plaies differentes toute la terre d'Egypte.

num ſuum & percuſſit totam terram Ægypti plagis variis.

11. Les Egyptiens les chaſſerent donc de leur payis ||, & ils ſe délivrerent *ainſi* de ces plaies. Mais ayant voulu s'en rendre maîtres de nouveau, & les remettre ſous leur eſclavage,

11. *Cùmque ejeciſſent eos Ægypti à ſe, & ceſſaſſet plaga ab eis, & iterùm eos vellent capere, & ad ſuum ſervitium revocare,*

12. le Dieu du ciel leur ouvrit la mer lorſqu'ils fuyoient ; & les eaux s'étant affermies de côté & d'autre, *& ayant fait* comme une *double* muraille, ils paſſerent à pied ſec au travers du fond de la mer.

12. *fugientibus his Deus cœli mare aperuit, ita ut hinc inde aqua quaſi murus ſolidarentur, & iſti pede ſicco fundum maris perambulando tranſirent.*

13. Et l'armée des Egyptiens qui étoit innombrable les ayant pourſuivis dans ce *même* lieu, elle fut tellement enſevelie dans les eaux, qu'il n'en demeura pas un ſeul, de qui la || poſterité pût apprendre un *ſi grand* événement.

13. *In quo loco dum innumerabilis exercitus Ægyptiorum eos perſequeretur, ita aquis coopertus eſt, ut non remaneret vel unus, qui factus poſteris nuntiaret.*

§. 3. *Suite du diſcours d'Achior.*

14. Après qu'ils furent ſortis de la mer rouge, ils camperent dans les déſerts de la montagne de Sina, dans leſquels per-

14. *Egreſſi verò mare rubrum, deſerta Sina montis occupaverunt, in quibus numquam homo ha-*

Deut. 31. 10.

℣. 11. *expl.* Les Egyptiens preſſoient le peuple de ſortir promptement de leur payis. *Exod.* 12. 33.

℣. 13. *autr.* leur poſterité.

bitare

bitare potuit, vel filius hominis requievit.

ſonne n'avoit jamais pu habiter, & où nul homme n'avoit jamais pu demeurer. *Jerem. 2. 6.*

15. *Illic fontes amari obdulcati ſunt eis ad bibendum, & per annos quadraginta annonam de cœlo conſecuti ſunt.*

15. Là les fontaines qui étoient ameres devinrent douces pour eux, afin qu'ils en puſſent boire; & durant l'eſpace de quarante ans ils reçurent du ciel la nourriture qui leur étoit néceſſaire. *Exod. 16. 23. &c.*

16. *Ubicumque ingreſſi ſunt ſine arcu & ſagitta, & abſque ſcuto & gladio, Deus eorum pugnavit pro eis, & vicit.*

16. Par-tout où ils entroient ſans arc & ſans flêche, ſans bouclier & ſans épée, leur Dieu combattoit pour eux, & il demeuroit *toujours* vainqueur.

17. *Et non fuit qui inſultaret populo iſti, niſi quando receſſit à cultu Domini Dei ſui.*

17. Il ne s'eſt *jamais* trouvé perſonne qui inſultât à ce peuple; ſinon lorſqu'il s'eſt retiré du ſervice du Seigneur ſon Dieu.

18. *Quotieſcumque autem prater ipſum Deum ſuum, alterum coluerunt, dati ſunt in prædam, & in gladium, & in opprobrium.*

18. Mais toutes les fois qu'ils ont adoré un autre dieu que leur Dieu; ils ont été livrés *à leurs ennemis* pour être pillés, tués, & couverts d'opprobres.

19. *Quotieſcumque autem pœnituerunt ſe receſſiſſe à cultura Dei ſui, dedit eis Deus*

19. Et toutes les fois qu'ils ſe ſont repentis d'avoir abandonné le culte de leur Dieu, le Dieu du

℣. 17. *autr.* qui ait ſurmonté.

ciel leur a donné la force de réſiſter *à leurs ennemis.*

cœli virtutem reſiſtendi.

29. C'eſt ainſi qu'ils ont vaincu les rois des Chananéens, des Jebuſéens, des Pherezéens, des Hethéens, des Hevéens, des Amorrhéens, & les plus puiſſans d'Heſebon, & qu'ils poſſedent maintenant leurs terres & toutes leurs villes :

20. *Denique Chananæum regem ; & Jebuſæum, & Pherezæum, & Hetthæum, & Hevæum, & Amorrhæum, & omnes potentes in Heſebon proſtraverunt, & terras eorum, & civitates eorum ipſi poſſederunt.*

21. & ils ont été heureux tant qu'ils n'ont point peché contre leur Dieu, parceque leur Dieu hait l'iniquité.

21. *& uſque dum non peccarent in conſpectu Dei ſui, erant cum illis bona : Deus enim illorum odit iniquitatem.*

22. Auſſi il y a quelques années que s'étant retirés dans la voie que leur Dieu leur avoit marquée // pour y marcher, ils ont été taillés en pieces par diverſes nations, & pluſieurs d'entre eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangere //.

4. *Reg.* 17. 20. 2. *Paral.* 28. 5. *Ibid.* 33. 11.

22. *Nam & ante hos annos, cùm receſſiſſent à via quam dederat illis Deus, ut ambularent in ea, exterminati ſunt præliis à multis nationibus, & plurimi eorum captivi abducti ſunt in terram non ſuam.*

23. Mais depuis peu //

23. *Nuper autem*

℣. 22. *lettr.* donnée.

Ibid. Ceci ne ſe peut rapporter à la captivité générale de tous les Juifs enlevés à Babylone par Nabuchodonoſor, mais aux ravages que les Egyptiens, les Syriens, & les Aſſyriens avoient fait ſur les terres d'Iſrael à la captivité des dix tribus, & à celle de Manaſſé roi de Juda, qui avoit été emmené captif à Babylone avec pluſieurs princes de ſon royaume. *Tirin. Menoch.*

℣. 23. *expl.* depuis ſept ou huit mois que Manaſſé roi de

reverſi ad Dominum Deum ſuum, ex diſperſione qua diſperſi fuerant, adunati ſunt, & aſcenderunt montana hæc omnia, & iterùm poſſident Jeruſalem, ubi ſunt ſancta eorum.

étant retournés vers le Seigneur leur Dieu, ils ſe ſont réunis après cette diſperſion ; ils ſe ſont rendus maîtres " de toutes ces montagnes, & ils poſſedent de nouveau Jeruſalem où eſt leur temple ".

24. *Nunc ergo, mi domine, perquire ſi eſt aliqua iniquitas eorum in conſpectu Dei eorum : aſcendamus ad illos, quoniam tradens tradet illos Deus eorum tibi, & ſubjugati erunt ſub jugo potentiæ tuæ.*

24. Maintenant donc, mon ſeigneur, informez-vous ſi ce peuple a commis quelque faute contre ſon Dieu ; & *ſi cela eſt*, allons les attaquer ", parceque leur Dieu vous les livrera, & ils ſeront aſſujettis à votre puiſſance.

25. *Si verò non eſt offenſio populi hujus coram Deo ſuo, non poterimus reſiſtere illis : quoniam Deus eorum defendet illos : & erimus in opprobrium univerſæ terræ.*

25. Mais ſi ce peuple n'a point offenſé ſon Dieu, nous ne pourrons leur reſiſter ; parceque leur Dieu prendra leur défenſe, & nous deviendrons l'opprobre de toute la terre.

22. *Et factum eſt, cùm ceſſaſſet loqui Achior verba hæc, irati ſunt omnes magnates Holofernis, & cogitabant interficere eum,*

26. Achior ayant ceſſé de parler, tous les grands *du camp* d'Holoferne furent émus de colere contre lui, & faiſoient deſſein de le tuer, ſe di-

Juda a recouvré ſa liberté, & eſt revenu à Jeruſalem. *Tirin. Menoch.*

℣. 23. *autr.* ils ont repeuplé.

Ibid. *lettr.* ubi ſunt ſancta eorum. *autr.* où eſt leur ſanctuaire.

℣. 24. *lettr.* montons à eux.

sant l'un à l'autre :

27. Qui est celui-ci qui ose dire que les enfans d'Israel puissent résister au roi Nabuchodonosor & à toutes ses troupes, eux qui sont sans armes & sans force ; & qui ne savent ce que c'est que l'art de combattre ?

28. Pour faire donc voir à Achior, qu'il nous trompe, allons à ces montagnes ; & lorsque nous aurons pris les plus forts d'entre eux, nous le passerons avec eux au fil de l'épée :

29. afin que toutes les nations sçachent que Nabuchodonosor est le dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que lui.

dicentes ad alterutrum :

27. *Quis est iste qui filios Israel posse dicat resistere regi Nabuchodonosor, & exercitibus ejus, homines inermes, & sine virtute, & sine peritia artis pugnæ ?*

28. *Ut ergo agnoscat Achior quoniam fallit nos, ascendamus in montana : & cùm capti fuerint potentes eorum, tunc cum eisdem gladio transverberabitur :*

29. *ut sciat omnis gens, quoniam Nabuchodonosor deus terræ est, & præter ipsum alius non est.*

CHAPITRE VI.

§. 1. *Réponse d'Holoferne à Achior.*

1. LOrsqu'ils eurent cessé de parler, Holoferne transporté de fureur dit à Achior :

2. Parceque vous avez fait le prophete en nous

1. *FActum est autem cùm cessassent loqui, indignatus Holofernes vehementer, dixit ad Achior :*

2. *Quoniam prophetasti nobis, dicens,*

quòd gens Iſrael defendatur à Deo ſuo, ut oſtendam tibi quoniam non eſt deus, niſi Nabuchodonoſor :

diſant que le dieu d'Iſrael ſera le défenſeur de ſon peuple, pour vous faire voir qu'il n'y a point de dieu que Nabuchodonoſor :

3. *cùm percuſſerimus eos omnes, ſicut hominem unum, tunc & ipſe cum illis Aſſyriorum gladio interibis, & omnis Iſrael tecum perditione diſperiet :*

3. lorſque nous les aurons tous tués comme un ſeul homme, vous tomberez vous-même ſous le fer des Aſſyriens, & tout le peuple d'Iſrael périra avec vous :

4. *& probabis quoniam Nabuchodonoſor dominus ſit univerſæ terræ, tuncque gladius militiæ meæ tranſiet per latera tua, & confixus cades inter vulneratos Iſrael, & non reſpirabis ultrà, donec exterminetis cum illis.*

4. & vous connoîtrez ainſi que Nabuchodonoſor eſt le ſeigneur de toute la terre ; & alors l'épée de mes ſoldats vous paſſera à travers le corps, & vous tomberez *ainſi* percé de coups parmi les morts & les bleſſés *du peuple* d'Iſrael, & vous ne pourrez vivre davantage ; mais vous ſerez exterminé avec eux.

5. *Porrò autem ſi prophetiam tuam veram exiſtimas, non concidat vultus tuus, & pallor, qui faciem tuam obtinet, abſcedat à te, ſi verba mea hæc putas impleri non poſſe.*

5. Que ſi vous croyez que votre prophetie ſoit veritable, que votre viſage ne change point ‖ ; & que cette pâleur dont il eſt couvert s'éloigne de vous, ſi vous vous imaginez que ce que je dis ne peut s'accomplir.

6. *Ut autem noveris quia ſimul cum*

6. Et pour vous *mieux* perſuader que vous tom-

‖. 5. lettr. *non concidat*, ne s'abatte point.

berez avec eux dans ce malheur, vous ſerez joint dès-à-préſent à ce peuple; afin que lorſque mon épée ‖ leur fera ſouffrir la juſte peine qu'ils ont méritée, vous ſoiez auſſi vous-même puni avec eux.

illis hac experieris, ecce ex hac hora illorum populo ſociaberis, ut dum dignas mei gladii pœnas excepe-rint, ipſe ſimul ultioni ſubjaceas.

§. 2. *Achior eſt lié près de Bethulie. Il eſt délié.*

7. Alors Holoferne commanda à ſes gens de prendre Achior, de le mener vers Bethulie ‖, & de le mettre entre les mains des enfans d'Iſrael.

7. *Tunc Holofernes præcepit ſervis ſuis ut comprehenderent Achior, & perducerent eum in Bethuliam, & traderent eum in manus filiorum Iſrael.*

8. Les gens d'Holoferne s'étant ſaiſis de lui, s'en allerent le long de la campagne : mais étant près des montagnes, les frondeurs *de la ville* ſortirent contre eux.

8. *Et accipientes eum ſervi Holofernis, prſecti ſunt per campeſtria: ſed cùm appropinquaſſent ad montuna, exierunt contra eos fundibularii.*

9. Et eux en ſe détournant, & côtoyant la montagne, lierent Achior à un arbre par les pieds & par les mains; & l'ayant ainſi attaché avec des cordes, ils le laiſſerent là, &

9. *Illi autem divertentes à latere montis, ligaverunt Achior ad arborem manibus & pedibus, & ſic vinctum reſtibus dimiſerunt eum, & reverſi*

℣. 6. *autr.* mes armes.

℣. 7. *expl.* Cette ville, dont il n'eſt point parlé dans aucun autre endroit de l'Ecriture, étoit, ſelon que l'ont crû quelques Interpretes, dans la tribu de Zabulon & dans la Galilée, proche des villes dont il eſt parlé au chap. 3. Elle étoit ſituée ſur une montagne: & on voit encore des marques du camp d'Holoferne, ſelon Adrichome. *Menoch. Tirin.* Quelques-uns croyent que c'eſt celle qui eſt nommée Bethléhem dans Joſué c. 19. 15.

sunt ad dominum suum.

10. *Porrò filii Israel descendentes de Bethulia, venerunt ad eum: Quem solventes duxerunt ad Bethuliam, atque in medium populi illum statuentes, percunctati sunt quid rerum esset, quòd illum vinctum Assyrii reliquissent.*

11. *In diebus illis erant illic principes, Ozias filius Micha de tribu Simeon, & Charmi, qui & Gothoniel.*

12. *In medio itaque seniorum, & in conspectu omnium, Achior dixit omnia quæ locutus ipse fuerat ab Holoferne interrogatus: & qualiter populus Holofernis voluisset propter hoc verbum interficere eum,*

13. *& quemadmodum ipse Holofernes iratus jusserit eum Israelitis hac de causa*

retournerent vers leur maître.

10. Or les Israélites étant descendus de Bethulie, vinrent au lieu où il étoit; ils le délierent, & le conduisirent dans la ville; & l'ayant amené au milieu du peuple, ils lui demanderent pourquoi les Assyriens l'avoient laissé lié *de la sorte*.

11. En ce tems-là Ozias fils de Micha de la tribu de Simeon, & Charmi qui s'appelloit aussi Gothoniel ||, étoient les princes & les chefs qui commandoient dans le payis.

12. Et Achior étant au milieu des anciens, & en présence de tout le peuple, raconta ce qu'il avoit répondu || à Holoferne, lorsqu'il lui avoit demandé des nouvelles *du peuple d'Israel*: comme les gens d'Holoferne l'avoient voulu tuer pour avoir parlé de la sorte:

13. & comme Holoferne même étant dans une grande colere *contre lui*, avoit commandé qu'on le

℣. 11. *gr.* & Chabris fils de Gothoniel, & Charmis fils de Melchiel. *Voyez infr. c.* 8. 9.

℣. 12. *autr.* aux demandes d'Holoferne.

mît entre les mains des Iſraélites; afin qu'après qu'il auroit vaincu les enfans d'Iſrael, il fiſt auſſi mourir Achior de divers ſupplices, parcequ'il avoit oſé dire, que le Dieu du ciel étoit leur défenſeur.

14. Achior ayant rapporté toutes ces choſes, tout le peuple ſe proſterna le viſage contre terre en adorant le Seigneur; & mêlant enſemble leurs cris & leurs pleurs, ils offrirent conjointement & d'un même cœur leur priere à Dieu,

15. en *lui* diſant: Seigneur Dieu du ciel & de la terre, jettez les yeux ſur leur orgueil, & conſiderez notre abaiſſement, & l'état où ſont réduits ceux que vous avez ſanctifiés[y]; faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui préſument de votre bonté; & que vous humiliez ceux qui préſument d'eux-mêmes, & ſe glorifient de leurs propres forces.

tradi; ut, dum vicerit filios Iſrael, tunc & ipſum Achior diverſis jubeat interire ſuppliciis, propter hoc quòd dixiſſet: Deus cœli defenſor eorum eſt.

14. *Cùmque Achior univerſa hæc expoſuiſſet, omnis populus cecidit in faciem, adorantes Dominum, & communi lamentatione & fletu unanimes preces ſuas Domino effuderunt,*

15. *dicentes: Domine Deus cœli & terræ, intuere ſuperbiam eorum, & reſpice ad noſtram humilitatem, & faciem ſanctorum tuorum attende, & oſtende quoniam non derelinquis præſumentes de te, & præſumentes de ſe; & de ſua virtute gloriantes, humilias.*

y. 15. *lettr.* faciem ſanctorum tuorum. *Grec.* Sanctificatorum tibi hoc ipſo die. *expl.* d'un peuple qui eſt particulierement dévoué & conſacré à votre ſervice. Quelques uns l'expliquent des patriarches, aux mérites deſquels le peuple prie Dieu d'avoir égard: mais ce ſens, quoique pieux, ne paroît pas le véritable de cet endroit-ci. *Eſtius.*

§. 3. *Le peuple conſole Achior.*

16. *Finito itaque fletu, & è totam diem oratione populorum completâ, conſolati ſunt Achior,*

16. Après ces pleurs *de toute l'aſſemblée* le peuple étant demeuré en priere durant tout le jour, ils conſolerent Achior,

17. *dicentes: Deus patrum noſtrorum, cujus tu virtutem prædicaſti, ipſe tibi hanc dabit viciſſitudinem, ut eorum magis tu interitum videas.*

17. en diſant: Le Dieu de nos peres, dont vous avez relevé la puiſſance, vous en récompenſera, & vous fera cette grace de voir vous-même la perte de ceux *qui ont voulu vous faire périr.*

18. *Cùm verò Dominus Deus noſter dederit hanc libertatem ſervis ſuis, ſit & tecum Deum in medio noſtri; ut ſicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converſeris nobiſcum.*

18. Et lorſque le Seigneur notre Dieu aura mis ainſi ſes ſerviteurs en liberté, qu'il ſoit auſſi votre Dieu au milieu de nous; afin que ſelon qu'il vous plaira, vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous appartiennent.

19. *Tunc Ozias, finito conſilio, ſuſcepit eum in domum ſuam, & fecit ei cœnam magnam.*

19. L'aſſemblée étant finie, Ozias le reçut en ſa maiſon, & lui donna un grand ſouper.

20. *Et vocatis omnibus preſbyteris, ſimul expleto jejunio refecerunt.*

20. Et y ayant invité tous les anciens ", après avoir paſſé en jeûne tout le jour, ils prirent enſemble leur nourriture.

21. *Poſteà verò convocatus eſt omnis*

21. On fit aſſembler enſuite tout le peuple, qui

℣. 20. *lettr.* preſbyteris. *expl.* C'eſt un nom qui ſignifie anciens, & il eſt ſouvent pris en ce ſens dans l'Ecriture.

passa la nuit en prieres dans le lieu où il s'étoit assemblé, demandant au Dieu d'Israel qu'il lui plût de venir à leur secours.

populus, & per totam noctem intra ecclesiam oraverunt, petentes auxilium à Deo Israel.

CHAPITRE VII.

§. 1. *Holoferne assiege Bethulie.*

1. LE lendemain Holoferne commanda à toutes ses troupes de marcher contre Bethulie.

1. *Holofernes autem alterâ die præcepit exercitibus suis, ut ascenderent contra Bethuliam.*

2. Il y avoit dans son armée six-vingt mille hommes de pied, & vingt-deux mille hommes de cheval ", sans compter ceux qu'il avoit mis dans sa marche, & les jeunes hommes qu'il avoit choisis & amenés des provinces & des villes dont il s'étoit rendu maître.

2. *Erant autem pedites bellatorum centum viginti millia, & equites viginti duo millia, præter præparationes virorum illorum, quos occupaverat captivitas, & abducti fuerant de provinciis & urbibus universa juventutis.*

3. Ils se mirent tous en état de combattre les Israélites, & ils vinrent le long de la montagne jusques au sommet qui regarde Dothaïn ", de-

3. *Omnes paraverunt se pariter ad pugnam contra filios Israel, & venerunt per crepidinem montis usque ad apicem qui res-*

℣. 2. *expl.* Sa cavalerie s'étoit déja augmentée de dix mille chevaux des Assyriens, n'étant d'abord que de douze mille. *Tirin.* Le grec n'en met aussi ici que douze mille.

℣. 3. Le grec marque, qu'ils y camperent; & la Vulgate: qu'ils s'y mirent en état de combattre: ils pûrent bien faire l'un & l'autre. *Tirin.*

picit ſuper Dothain, à loco qui dicitur Belma, uſque ad Chelmon qui eſt contra Eſdrelon.

puis le lieu appellé Belma juſqu'à Chelmon, qui eſt vis-à-vis d'Eſdrelon.

4. *Filii autem Iſrael ut viderunt multitudinem illorum, proſtraverunt ſe ſuper terram, mittentes cinerem ſuper capita ſua, unanimes erantes ut Deus Iſrael miſericordiam ſuam oſtenderet ſuper populum ſuum.*

4. Les Iſraélites voyant cette multitude *innombrable* ſe proſternerent en terre, & couvrant leur tête de cendre, ils prierent d'un même cœur le Dieu d'Iſrael, afin qu'il lui plût de faire éclater ſa miſericorde ſur ſon peuple.

5. *Et aſſumentes arma ſua bellica, ſederunt per loca, quæ ad anguſti itineris tramitem dirigunt inter montoſa, & erant cuſtodientes ea totâ die & nocte.*

5. Et prenant leurs armes ils ſe mirent dans les lieux où il y avoit de petits ſentiers & des paſſages étroits qui conduiſoient entre les montagnes, & ils y faiſoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.

6. *Porrò Holofernes, dum circuit per gyrum, reperit quòd fons, qui influebat, aquæductum illorum à parte auſtrali extra civitatem dirigeret: & incîdi præcepit aquæductum illorum.*

6. Holoferne faiſant tout le tour de la montagne, trouva que la fontaine dont les eaux couloient *dans la ville*, avoit du côté du midi un aqueduc qui étoit hors des murailles; & il commanda qu'on coupât l'aqueduc.

7. *Erant tamen non longè à muris fontes, ex quibus furtim videbantur haurire aquam, ad refocillan-*

7. Il y avoit néanmoins des fontaines qui n'étoiẽt pas loin des murs *de la ville*, où l'on voyoit *les aſſiegés* aller puiſer un peu

d'eau à la hâte & en ſe cachant, pour ſoulager plutôt leur ſoif, que pour l'appaiſer.

dum potiùs quàm ad potandum.

8. Mais les Ammonites & les Moabites étant venus trouver Holoferne lui dirent : Les Iſraélites n'eſperent ni en leurs lances, ni en leurs flêches ; mais les montagnes les défendent, & ces collines eſcarpées, & ces précipices qui les environnent ſont toutes leurs forces.

8. *Sed filii Ammon, & Moab acceſſerunt ad Holofernem dicentes : Filii Iſrael non in lancea nec in ſagitta confidunt, ſed montes defendunt illos, & muniunt illos colles in præcipitio conſtituti.*

9. Si vous voulez donc les vaincre ſans combat, mettez des gardes à toutes les fontaines pour les empêcher d'y puiſer de l'eau, & vous les ferez périr ſans *tirer* l'épée ; ou ſe laſſant *de ſouffrir la ſoif*, ils rendront leur ville qu'ils croyent imprenable, parcequ'elle eſt ſur le haut d'une montagne.

9. *Ut ergo ſine congreſſione pugnæ poſſis ſuperare eos, pone cuſtodes fontium, ut non hauriant aquam ex eis, & ſine gladio interficies eos, vel certè fatigati tradent civitatem ſuam, quam putant in montibus poſitam ſuperari non poſſe.*

§. 2. *Grande diſette d'eau à Bethulie.*

10. Ce conſeil plut à Holoferne & à ſes officiers ; & il commanda qu'on mît cent hommes en garde autour de chaque fontaine.

10. *Et placuerunt verba hæc coram Holoferne, & coram ſatellitibus ejus, & conſtituit per gyrum centenarios per ſingulos fontes.*

11. Cette garde ayant été faite pendant vingt jours, toutes les citernes

11. *Cùmque iſta cuſtodia per dies viginti fuiſſet expleta, defece-*

runt ciſterna, & collectiones aquarum, omnibus habitantibus Bethuliam, ita ut non eſſet intra civitatem unde ſatiarentur vel unâ die, quoniam ad menſuram dabatur populis aqua quotidie.

& les reſervoirs d'eaux qui étoient dans la ville de Bethulie furent à ſec, & il ne reſtoit pas dans toute la ville dequoi donner ſuffiſamment à boire un ſeul jour aux habitans ; car on diſtribuoit chaque jour au peuple l'eau par meſure.

12. *Tunc ad Oziam congregati omnes viri, feminaque, juvenes, & parvuli, omnes ſimul unâ voce*

12. Alors les hommes, les femmes, les jeunes gens ; & les petits enfans vinrent en foule trouver Ozias, & lui dirent tous d'une voix :

13. *dixerunt : Judicet Deus inter nos & te, quoniam feciſti in nos mala, nolens loqui pacificè cùm Aſſyriis, & propter hoc vendidit nos Deus in manibus eorum.*

13. Que Dieu ſoit juge entre vous & nous ; car c'eſt vous qui nous avez attiré ces maux, n'ayant pas voulu parler de paix avec les Aſſyriens ; & c'eſt pour cela que Dieu nous a livrés entre leurs mains.

14. *Et ideò non eſt qui adjuvet, cùm proſternamur ante oculos eorum in ſiti, & perditione magna.*

14. Ainſi nous demeurons ſans ſecours, & la ſoif nous fait périr malheureuſement devant leurs yeux.

15. *Et nunc congregate univerſos qui in civitate ſunt, ut ſponte tradamus nos omnes populo Holoferni.*

15. C'eſt pourquoi aſſemblés maintenant tous ceux qui ſont dans la ville, afin que nous nous rendions tous volontairement au peuple d'Holoferne.

16. *Melius eſt enim ut captivi benedicamus Dominum, vi-*

16. Car il vaut mieux qu'étant captifs nous vivions au moins & beniſ-

sions le Seigneur, que de mourir *maintenant*, & être en opprobre à tous les hommes en voyant nos femmes & nos enfans perir ainsi devant nos yeux.

ventes, quàm moriamur, & simus opprobrium omni carni, cùm viderimus uxores nostras, & infantes nostros mori ante oculos nostros.

17. Nous prenons aujourd'hui à témoin le ciel & la terre, & le Dieu de nos peres, qui se venge de nous selon la grandeur de nos pechés, *de la priere que nous vous faisons* de livrer incessamment la ville entre les mains de l'armée d'Holoferne, & de nous faire trouver une mort prompte par l'épée, au-lieu de cette longue mort que la soif qui nous brûle nous fait souffrir.

17. *Contestamur hodie cœlum & terram, & Deum patrum nostrorum, qui ulciscitur nos secundùm peccata nostra, ut jam tradatis civitatem in manu militiæ Holofernis, & sit finis noster brevis in ore gladii, qui longior efficitur in aridate sitis.*

§. 3. *On délibere de se rendre dans cinq jours.*

18. Après qu'ils *lui* eurent parlé de la sorte, il s'excita un grand cri & de grands pleurs dans toute l'assemblée, & tous d'une voix pendant plusieurs heures crierent à Dieu en disant:

18. *Et cùm hæc dixissent, factus est fletus & ululatus magnus in ecclesia ab omnibus, & per multas horas unâ voce clamaverunt ad Deum, dicentes:*

19. Nous avons peché avec nos peres ‖; nous avons agi injustement; nous avons commis l'iniquité.

19. *Peccavimus cum patribus nostris, injustè egimus, iniquitatem fecimus.*

‖ 19. *expl.* à l'exemple de nos peres. *Menoch.*

20. *Tu, quia pius es, miſerere noſtri, aut in tuo flagello vindica iniquitates noſtras, & noli tradere confitentes te, populo qui ignorat te,*

20. Ayez pitié de nous, parceque vous êtes bon; ou vengez nos crimes en nous châtiant vous-même; & n'abandonnez pas ceux qui vous beniſſent, à un peuple qui ne vous connoît point;

21. *ut non dicant inter gentes: Ubi eſt Deus eorum?*

21. afin qu'on ne diſe pas parmi les nations: Où eſt leur Dieu?

22. *Et cùm fatigati his clamoribus, & his fletibus laſſati ſilueriſſent,*

22. Après s'être laſſés à force de crier & de pleurer, ils ſe turent.

23. *exurgens Ozias infuſus lacrymis, dixit: Æquo animo eſtote, fratres, & hos quinque dies expectemus à Domino miſericordiam.*

23. Alors Ozias ſe leva ayant le viſage tout trempé de ſes larmes ", & il *leur* dit: Ayez bon courage, mes freres, & attendons *encore* pendant ces cinq jours la miſericorde du Seigneur.

24. *Forſitan enim indignationem ſuam abſcindet, & dabit gloriam nomini ſuo.*

24. Peutêtre qu'il appaiſera ſa colere, & qu'il fera éclater la gloire de ſon nom.

25. *Si autem tranſactis quinque diebus non venerit adjutorium, faciemus hæc verba quæ locuti eſtis.*

25. Que ſi ces cinq jours étant paſſés, il ne nous vient point de ſecours, nous ferons ce que vous nous avez propoſé.

℣. 23. *expl.* Il y a bien de l'apparence qu'Ozias ayant vû cette grande émotion de tout le peuple, eut recours à Dieu, qu'il pleura & cria proſterné en ſa préſence; le priant d'avoir pitié de ſon peuple, & de ne permettre pas qu'il fût livré aux Aſſyriens.

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Qui étoit Judith.*

1. CEs paroles *d'Ozias* furent rapportées à Judith veuve, qui étoit fille de Merari, fils d'Idox, fils de Joseph, fils d'Ozias, fils d'Elaï, fils de Jamnor, fils de Gedeon, fils de Raphaïm, fils d'Achitob, fils de Melchia, fils d'Enan, fils de Nathania, fils de Salathiel, fils de Simeon, fils de Ruben ″ :

1. *ET factum est, cùm audisset hæc verba Judith vidua, quæ erat filia Merari, filii Idox, filii Joseph, filii Oziæ, filii Elai, filii Jamnor, filii Gedeon, filii Raphaim, filii Achitob, filii Melchiæ, filii Enan, filii Nathaniæ, filii Salathiel, filii Simeon, filii Ruben :*

2. son mari s'appelloit Manassé ″, qui mourut au tems de la moisson des orges :

2. *& vir ejus fuit Manasses, qui mortuus est in diebus messis hordeaceæ :*

3. car lorsqu'il faisoit travailler ceux qui lioient les gerbes dans les champs ″, l'ardeur *du so-*

3. *instabat enim super alligantes manipulos in campo, & venit æstus super ca-*

℣. 1. Ces paroles, *fils de Ruben*, ne sont pas dans le grec ; mais il y a *fils d'Israel*. C'est pourquoi Serrarius, Bellarmin & plusieurs autres suivant saint Fulgence *Epist.* 2. *c.* 14. croyent que c'est une faute dans la Vulgate : vû principalement que ni dans la Genese, ni dans l'Exode, ni dans les Paralipomenes, où les enfans de Ruben sont nommés, on n'en trouve aucun qui soit nommé Siméon ; outre que Judith déclare elle-même, qu'elle est de la tribu de Siméon, *c.* 11. 2.

℣. 2. Le grec ajoûte, qu'il étoit de la même tribu & du même pays que Judith.

℣. 3. *expl.* ayant sans doute l'intendance des moissons publiques, aussi bien que le soin des siennes. *Tirin.*

fut ejus, & mortuus est in Bethulia civitate sua, & sepultus est illic cum patribus suis.

leil lui donna sur la tête, & il mourut dans Bethulie " ville de sa naissance ", où il fut enseveli avec ses peres.

4. *Erat autem Judith relicta ejus vidua jam annis tribus, & mensibus sex.*

4. Il y avoit déja trois ans & demi " que Judith étoit demeurée veuve.

5. *Et in superioribus domûs suæ fecit sibi secretum cubiculum, in quo cum puellis suis clausa morabatur,*

5. Elle s'étoit fait au haut de sa maison une chambre secrette, où elle demeuroit enfermée avec les filles qui la servoient:

6. *& habens super lumbos suos cilicium, jejunabat omnibus diebus vitæ suæ, præter sabbata, & neomenias, & festa domûs Israel.*

6. & ayant un cilice sur ses reins, elle jeûnoit tous les jours de sa vie, hors les jours de sabbat, les premiers jours du mois, & les fêtes de la maison d'Israel.

7. *Erat autem eleganti aspectu nimis, cui vir suus reliquerat divitias multas, & familiam copiosam, & possessionem armentis boum & gregibus ovium plenas.*

7. Elle étoit parfaitement belle; & son mari lui avoit laissé de grandes richesses, & un grand nombre de serviteurs, & des heritages pleins de troupeaux de bœufs & de moutons.

8. *Et erat hæc in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valdè, nec*

8. Elle étoit très-estimée de tout le monde, parcequ'elle avoit une grande crainte du Seigneur; & il

℣. 3. gr. dans le champ qui est entre Dothaïn & Balamo.

Ibid. *lettr.* sa ville.

℣. 4. gr. & quatre mois.

n'y avoit perſonne qui dît la moindre parole à ſon deſavantage.

erat qui loqueretur de illa verbum malum.

§. 2. *Diſcours de Judith.*

9. Ayant donc appris qu'Ozias avoit promis de livrer la ville dans cinq jours, elle envoya querir" les anciens *du peuple* Chabri & Charmi",

9. *Hæc itaque cùm audiſſet, quoniam Ozias promiſiſſet quòd tranſacto quinto die traderet civitatem, miſit ad preſbyteros Chabri & Charmi.*

10. qui la vinrent trouver, & elle leur dit: Comment *donc* Ozias a-t-il conſenti de livrer la ville aux Aſſyriens, s'il ne vous venoit du ſecours dans cinq jours" ?

10. *Et venerunt ad illam, & dixit illis: Quod eſt hoc verbum in quo conſenſit Ozias, ut tradat civitatem Aſſyriis, ſi intra quinque dies non venerit vobis adjutorium ?*

11. Et qui êtes-vous, vous autres, qui tentez *ainſi* le Seigneur ?

11. *Et qui eſtis vos, qui tentatis Dominum ?*

12. Ce n'eſt pas là le moyen d'attirer ſa miſéricorde; mais plutôt d'exciter ſa colere", & d'allumer ſa fureur.

12. *Non eſt iſte ſermo qui miſericordiam provocet, ſed potiùs qui iratæ excitet, & furorem accendat.*

℣. 9. *expl.* non par orgueil, mais par modeſtie, ou pour garder un plus grand ſecret: & parcequ'elle ne vouloit pas les reprendre publiquement. *Eſtius. Menoch.*

Ibid. Le grec ajoûte: & Ozias.

℣. 10. *expl.* La faute qu'ils avoient faite étoit d'autant plus grande, que de la conſervation de Bethulie dépendoit celle de Jeruſalem, & par conſéquent du culte ſacré de la religion des Juifs. En effet le grec ajoûte: *C'eſt de nous que dépend la vie de nos freres, les choſes ſaintes, & le temple & l'autel.* Eſtius.

℣. 12. *expl.* C'étoit provoquer ſa colere, & manquer de confiance en lui, que de prétendre lui marquer un tems pour le ſecours qu'ils en attendoient; après les marques éclatantes qu'ils avoient reçûes juſqu'alors de ſa divine protection. *Menoch.*

13. *Posuistis vos tempus misericordiæ Domini, & in arbitrium vestrum diem constituistis ei.*

13. Vous avez prescrit à Dieu le terme de sa miſericorde ſelon qu'il vous a plu, & vous lui *en* avez marqué le jour.

14. *Sed quia patiens Dominus est, in hoc ipso pœniteamus, & indulgentiam ejus fusis lacrymis postulemus.*

14. Mais parceque le Seigneur eſt patient, faiſons pénitence de cette faute même, & implorons ſa miſericorde avec beaucoup de larmes.

15. *Non enim quasi homo, sic Deus comminabitur, neque sicut filius hominis ad iracundiam inflammabitur.*

15. Car Dieu ne menace point comme un homme, & il ne s'enflamme point de colere comme les enfans des hommes *f*.

16. *Et ideò humiliemus illi animas nostras, & in spiritu constituti humiliato, servientes illi,*

16. C'eſtpourquoi humilions nos ames devant lui, reconnoiſſons que nous ſommes ſes eſclaves, demeurons dans un eſprit d'abaiſſement,

17. *dicamus flentes Domino, ut secundùm voluntatem suam sic faciat nobiscum misericordiam suam: ut sicut conturbatum est cor nostrum in superbia eorum, ita etiam de nostra humilitate gloriemur:*

17. & prions le Seigneur avec larmes, de nous faire ſentir en la maniere qu'il lui plaira, les effets de ſa miſericorde; afin que comme l'orgueil de nos ennemis nous a remplis de trouble & de crainte, notre humilité auſſi devienne pour nous un ſujet de gloire:

f. 15. *expl.* parceque les hommes ne ſongent qu'à ſatisfaire leur vengeance, & à s'abandonner aveuglément à la colere: mais Dieu n'uſe de menaces que pour nous inſpirer une crainte ſalutaire, & nous porter à prévenir par la pénitence les effets de ſa fureur.

18. car nous n'avons point ſuivi les pechés de nos peres qui ont abandonné leur Dieu, & qui ont adoré des dieux étrangers,

18. *quoniam non ſumus ſecuti peccata patrum noſtrorum, qui dereliquerunt Deum ſuum, & adoraverunt deos alienos,*

19. & qui ont mérité par ce crime d'être abandonnés à leurs ennemis, qui les ont tués, qui les ont pillés, & qui les ont couverts de confuſion: mais pour nous, nous ne connoiſſons point d'autre Dieu que le nôtre.

19. *pro quo ſcelere dati ſunt in gladium, & in rapinam, & in confuſionem inimicis ſuis: nos autem alterum Deum neſcimus præter ipſum.*

§. 3. *Suite du diſcours de Judith.*

20. Attendons avec une humble ſoumiſſion ſes conſolations, & il nous vengera des afflictions que nos ennemis, qui ſont altérés de notre ſang, nous font ſouffrir; il humiliera toutes les nations qui s'élevent contre nous, & il les couvrira de honte *en ſe declarant notre* Seigneur & notre Dieu.

20. *Expectemus humiles conſolationem ejus, & exquiret ſanguinem noſtrum de afflictionibus inimicorum noſtrorum, & humiliabit omnes gentes, quæcumque inſurgunt contra nos, & faciet illas ſine honore Dominus Deus noſter.*

21. Et maintenant, mes freres, comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu, & que leur ame & leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une maniere qui leur releve le cœur, en les faiſant ſouvenir que nos peres ont été tentés, pour éprouver *

21. *Et nunc, fratres, quoniam vos eſtis preſbyteri in populo Dei, & ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium veſtrum corda eorum erigite, ut memores ſint, quia tentati ſunt patres noſtri ut probarentur,*

* 21. *autr.* afin que l'on connût.

ſi verè colerent Deum ſuum.

22. *Memores eſſe debent quomodo pater noſter Abraham tentatus eſt, & per multas tribulationes probatus, Dei amicus effectus eſt.*

23. *Sic Iſaac, ſic Jacob, ſic Moyſes, & omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes tranſierunt fideles.*

24. *Illi autem qui tentationes non ſuſceperunt cum timore Domini, & impatientiam ſuam & improperium murmurationis ſuæ contra Dominum protulerunt,*

25. *exterminati ſunt ab exterminatore, & à ſerpentibus perierunt.*

26. *Et nos ergo non ulciſcamur nos pro his quæ patimur;*

27. *ſed reputantes peccatis noſtris hæc ip-*

s'ils ſervoient Dieu véritablement.

22. Ils doivent ſe ſouvenir qu'Abraham notre pere a été tenté, & qu'ayant été éprouvé par beaucoup de peines & d'afflictions, il eſt devenu l'ami de Dieu ||.

23. C'eſt ainſi qu'Iſaac, que Jacob, que Moïſe, & que tous ceux qui ont plû à Dieu, ont paſſé par pluſieurs afflictions, & ſont toujours demeurés fideles.

24. Mais ceux qui n'ont pas reçu ces épreuves avec la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur patience, & qui ont irrité le Seigneur par leurs reproches & par leurs murmures,

25. ont été exterminés par l'*ange* exterminateur, & ont péri par les *morſures des* ſerpens.

26. C'eſtpourquoi ne témoignons point d'impatience || dans ces maux que nous ſouffrons;

27. mais conſiderons que ces ſupplices mê-

℣. 22. *expl.* Il a été reconnu pour ami de Dieu, & affermi dans la juſtice qu'il avoit déja. *Eſtius.*

℣. 26. *lettr.* ne nous vengeons point; *c'eſt-à-dire*, ne nous emportons point comme ſi nous voulions nous venger de Dieu. *Tirin.*

mes ſont *encore beaucoup* moindres que nos pechés; croyons que ces fleaux dont Dieu nous châtie comme les ſerviteurs, nous ſont envoyés pour nous corriger, & non pour nous perdre.

ſa ſupplicia minora eſſe, flagella Domini, quibus quaſi ſervi corripimur, ad emendationem, & non ad perditionem noſtram eveniſſe credamus.

§. 4. *Deſſein de Judith.*

28. Ozias & les anciens lui répondirent : Tout ce que vous *nous* avez dit eſt veritable ; & il n'y a rien à reprendre dans vos paroles.

28. *Et dixerunt illi Ozias, & preſbyteri : Omnia quæ locuta es, vera ſunt, & non eſt in ſermonibus tuis ulla reprehenſio.*

29. Nous vous ſupplions donc de prier pour nous, parceque vous êtes une femme ſainte, & qui craignez Dieu.

29. *Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier ſancta es, & timens Deum.*

30. Judith leur répondit : Comme vous reconnoiſſez que ce que je vous ai pu dire eſt de Dieu :

30. *Et dixit illis Judith : Sicut quod potui loqui, Dei eſſe cognoſcitis :*

31. éprouvez " auſſi ſi ce que j'ai réſolu de faire, vient de lui, & priez-le, afin qu'il affermiſſe le deſſein que j'ai.

31. *ita quod facere diſpoſui, probate ſi ex Deo eſt, & orate ut firmum faciat Deus conſilium meum.*

32. Vous vous tiendrez cette nuit à la porte *de la ville*, & je ſortirai avec ma ſervante ; & priez le Seigneur ; afin que, comme vous avez dit, il re-

32. *Stabitis vos ad portam nocte iſtâ, & ego exeam cum abra mea : & orate, ut ſicut dixiſtis, in diebus quinque reſpiciat Do-*

℣. 31. *expl.* non en examinant mon deſſein : mais en vous perſuadant qu'il ne vient pas moins de Dieu, que tout ce que je viens de vous dire. *Tirin.*

minus populum ſuum Iſrael.

garde *favorablement* ſon peuple dans ces cinq jours.

33. *Vos autem nolo ut ſcrutemini actum meum, & uſque dum renuntiem vobis, nihil aliud fiat, niſi oratio pro me ad Dominum Deum noſtrum.*

33. Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de ſçavoir ce que j'ai deſſein de faire ℣ ; & juſqu'à ce que je vienne moi-même vous dire de mes nouvelles, qu'on ne faſſe autre choſe que prier le Seigneur notre Dieu pour moi.

34. *Et dixit ad eam Ozias princeps Juda: Vade in pace, & Dominus ſit tecum in ultionem inimicorum noſtrorum. Et revertentes abierunt.*

34. Ozias prince de Juda lui répondit : Allez en paix, & que le Seigneur ſoit avec vous pour ſe venger de nos ennemis. Et l'ayant quittée ils s'en allerent.

℣. 33. *expl.* Judith ne veut pas s'ouvrir à eux de ce grand deſſein par modeſtie, ou dans la crainte qu'elle a qu'on ne l'en détourne, & qu'il ne pût demeurer ſecret.

CHAPITRE IX.

§. 1. *Priere de Judith.*

1. *Quibus abſcedentibus, Judith ingreſſa eſt oratorium ſuum: & induens ſe cilicio, poſuit cinerem ſuper caput ſuum: &*

1. APrès qu'ils furent partis, Judith entra dans ſon oratoire ; & ſe revêtant d'un cilice ℣, elle mit de la cendre ſur ſa tête ; & ſe proſternant

℣. 1. *gr.* découvrant le cilice dont elle étoit revêtue. *expl.* pour paroître devant Dieu dans cet habit de pénitence, & fortifier ſa priere par ces marques extérieures de l'anéantiſſement de ſon eſprit & de ſon cœur. On peut dire auſſi, qu'outre le cilice qu'elle portoit ordinairement ſur ſes reins, elle ſe couvrit encore toute d'un ſac de pénitence pour toucher le Seigneur plus efficacement.

devant le Seigneur, elle crioit vers lui, en disant :

prosternens se Domino, clamabat ad Dominum, dicens :

2. Seigneur Dieu de mon pere Simeon, qui lui avez mis l'épée entre les mains pour se venger des étrangers[//], qui transportés d'une passion impure avoient violé une vierge, & lui avoient fait outrage en la couvrant de confusion ;

Gen. 34. 16.

2. *Domine Deus patris mei Simeon, qui dedisti illi gladium in defensionem alienigenarum, qui violatores extiterunt in coinquinatione sua, & denudaverunt femur virginis in confusionem,*

3. qui avez exposé leurs femmes en proie, qui avez rendu leurs filles captives, & qui avez donné toutes leurs dépouilles en partage à vos serviteurs, qui ont été animés de zele & d'ardeur pour votre cause; assistez-moi, je vous prie, & soutenez une veuve *désolée*, vous qui êtes mon Seigneur & *mon* Dieu.

3. *& dedisti mulieres illorum in prædam, & filias illorum in captivitatem : & omnem prædam in divisionem servis tuis, qui zelaverunt zelum tuum, subveni, quaso te, Domine Deus meus, mihi viduæ.*

4. Car c'est vous qui avez fait ces anciennes *merveilles*, & qui avez résolu d'executer vos differens desseins chacun dans son tems[//] ; & il ne s'est fait que ce que vous avez voulu.

4. *Tu enim fecisti priora, & illa post illa cogitasti : & hoc factum est quod ipse voluisti.*

℣. 2. *expl.* Judith ne loue dans Siméon, que *le zele* qu'il avoit eu à venger l'outrage fait à sa sœur Dina, sans approuver néanmoins ce qu'il y avoit de criminel dans les circonstances de cette action. *Voyez la note Genese* 34. 25. *&c.* & *c.* 45. 5. *&c.* Estius.

℣. 4. *lettr.* qui avez pensé les unes après les autres.

5. *Omnes*

5. *Omnes enim viæ tuæ paratæ ſunt, & tua judicia in tua providentia poſuiſti.*

5. Toutes vos voies ſont déja préparées ", & vous avez établi vos jugemens dans *l'ordre de* votre providence.

6. *Reſpice caſtra Aſſyriorum nunc, ſicut tunc caſtra Ægyptiorum videre dignatus es, quando poſt ſervos tuos armati currebant, confidentes in quadrigis, & in equitatu ſuo, & in multitudine bellatorum.*

6. Jettez les yeux maintenant ſur le camp des Aſſyriens, comme vous daignâtes les jetter ſur le camp des Egyptiens, lorſque leurs troupes armées couroient aprés vos ſerviteurs, ſe fiant ſur leurs chariots, ſur leur cavalerie, & ſur la multitude de leurs ſoldats.

7. *Sed aſpexiſti ſuper caſtra eorum, & tenebræ fatigaverunt eos.*

7. Vous regardâtes *ſeulement* leur camp; & ils ſe trouverent enveloppés de ténebres.

8. *Tenuit pedes eorum abyſſus, & aqua operuerunt eos.*

8. Leurs pieds ſe trouverent arrêtés au fond de la mer, & ils furent ſubmergés dans les eaux.

9. *Sic fiant & iſti, Domine, qui confidunt in multitudine ſua, & in curribus ſuis, & in contis, & in ſcutis, & in ſagittis ſuis, & in lanceis glorientur,*

9. Seigneur, que ceux-ci périſſent de même, eux qui s'appuient ſur leur grande multitude, & qui ſe glorifient dans leurs chariots, dans leurs dards, dans leurs boucliers, dans leurs fleches, & dans leurs lances,

℣. 5. gr. Les choſes que vous avez réſolues ſont arrivées, & celles que vous avez ordonnées ſe ſont préſentées devant vous, & ont dit: Nous voici. Car toutes vos voies ſont *déja* préparées, & vos jugemens vous ſont *déja* connus, *i. e.* prémedités. *expl.* Tout ce que Dieu doit exécuter dans le tems eſt éternellement diſpoſé dans ſa preſcience infinie.

10. & qui ne ſavent pas que c'eſt vous qui êtes notre Dieu, vous qui dès le commencement *du monde* avez terraſſé les armées *les plus redoutables*; & que votre nom eſt le Seigneur.

10. *& neſciunt quia tu ipſe es Deus noſter, qui conteris bella ab initio, & Dominus nomen eſt tibi.*

§. 2. *Suite de la priere de Judith.*

11. Elevez en haut votre bras, comme vous avez fait autrefois; briſez leur force par votre force; que votre colere faſſe tomber *devant vous* ceux qui ſe promettent de violer votre ſanctuaire, de deshonorer le tabernacle de votre nom, & de renverſer avec leur épée la majeſté de votre autel ||.

11. *Erige brachium tuum ſicut ab initio, & allide virtutem illorum in virtute tua: cadat virtus eorum in iracundia tua, qui promittunt ſe violare ſancta tua, & polluere tabernaculum nominis tui, & dejicere gladio ſuo cornu altaris tui.*

12. Faites, Seigneur, que *la tête* de ce ſuperbe ſoit coupée || de ſa propre épée:

12. *Fac, Domine, ut gladio proprio ejus ſuperbia amputetur:*

13. qu'il ſoit pris par ſes propres yeux comme par un piege en me regardant ||; & frappez-le par l'agrément des paroles qui ſortiront de ma bouche.

13. *capiatur laqueo oculorum ſuorum in me, & percuties eum ex labiis caritatis meæ.*

℣. 11. *lettr.* la corne de votre autel.

℣. 12. *lettr.* que ſon orgueil ſoit coupé.

℣. 13. *expl.* Judith prétend ſeulement faire ſervir ſa beauté, comme une choſe indifferente en elle-même, au deſſein qu'elle avoit conçû de couper la tête à Holoferne, ſans prendre part à ſon crime. Car, comme dit Eſtius, ce n'étoit pas proprement elle qui devoit être regardée comme la cauſe du crime que pourroit commettre Holoferne: parceque ni la beauté ni ſes ornemens magnifiques d'une

14. *Da mihi in animo conſtantiam ut contemnam illum, & virtutem ut evertam illum.*

14. Donnez-moi aſſez de conſtance dans le cœur pour le mépriſer, & aſſez de force pour le perdre.

15. *Erit enim hoc memoriale nominis tui, cùm manus femina dejecerit eum.*

15. Ce ſera un monument glorieux de votre Nom, qu'il périſſe par la main d'une femme.

16. *Non enim in multitudine eſt virtus tua, Domine, neque in equorum viribus voluntas tua eſt, nec ſuperbi ab initio placuerunt tibi, ſed humilium & manſuetorum ſemper tibi placuit deprecatio.*

16. Car votre puiſſance, Seigneur, n'eſt point dans la multitude *des hommes*; vous ne vous plaiſez point dans la force des chevaux; & dès le commencement *du monde* les ſuperbes ne vous ont point plû; mais vous avez toujours agréé les prieres de ceux qui ſont humbles & doux.

17. *Deus cœlorum, Creator aquarum, & Dominus totius creaturæ, exaudi me miſeram deprecantem, & de tua miſericordia præſumentem.*

17. Dieu des cieux, Créateur des eaux, Seigneur de toute créature exaucez-moi, exaucez celle qui a recours à vous dans ſa miſere, & qui préſume // de votre miſericorde.

femme ne ſont point la cauſe eſſentielle de l'amour qui eſt impudique; mais c'eſt la corruption de la nature & le feu ſecret de la concupiſcence qui eſt dans les hommes. Comme Judith en expoſant ſa beauté aux yeux d'Holoferne, n'avoit point d'autre deſſein que de délivrer ſon peuple du péril où il étoit expoſé, elle ne pecha point. Mais c'eſt un peché d'abuſer de la beauté que Dieu a créée pour la faire paroître devant les hommes, & pour leur plaire d'une maniere criminelle.

℣. 17. *expl.* Il eſt permis de préſumer de la miſericorde de Dieu, lorſque faiſant de ſon côté tout ce qu'on eſt obli-

18. Souvenez-vous, Seigneur, de votre alliance, mettez *vous-même* les paroles dans ma bouche, & fortifiez la réſolution de mon cœur, afin que votre maiſon demeure toujours dans la ſainteté qui lui eſt propre ″ ;

18. *Memento, Domine, teſtamenti tui, & da verbum in ore meo, & in corde meo conſilium corrobora, ut domus tua in ſanctificatione tua permaneat :*

19. & que toutes les nations connoiſſent que vous êtes Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre que vous.

19. *& omnes gentes agnoſcant, quia tu es Deus, & non eſt alius prater te.*

gé de faire, on ſe confie dans ſa bonté & dans ſa puiſſance, nonobſtant les difficultés qui ſe préſentent, ou l'indignité qu'on reconnoît en ſoi-même d'obtenir ce qu'on lui demande. *Tirin.*

℣. 18. *autr.* qu'elle a reçû de vous *ou* de votre préſence.

CHAPITRE X.

§. 1. *Judith ſort de Bethulie.*

1. JUdith ayant ceſſé de crier au Seigneur, ſe leva du lieu où elle étoit demeurée à terre proſternée devant le Seigneur.

1. *FActum eſt autem, cùm ceſſaſſet clamare ad Dominum, ſurrexit de loco, in quo jacuerat proſtrata ad Dominum.*

2. Et ayant appellé ſa ſervante, elle deſcendit dans ſa maiſon ; elle ôta ſon cilice ; elle quitta ſes habits de veuve ;

2. *Vocavitque abram ſuam, & deſcendens in domum ſuam abſtulit à ſe cilicium, & exuit ſe veſtimentis viduitatis ſuæ,*

3. elle ſe lava le corps ;

3. *& lavit corpus*

ſuum, & unxit ſe myro optimo, & diſcriminavit crinem capitis ſui, & impoſuit mitram ſuper caput ſuum, & induit ſe veſtimentis jucunditatis ſuæ, induitque ſandalia pedibus ſuis, aſſumpſitque dextraliola, & lilia, & inaures, & annulos, & omnibus ornamentis ſuis ornavit ſe.

elle répandit ſur elle un parfum précieux, elle friſa ſes cheveux, & elle mit une coeffure magnifique // ſur ſa tête. Elle ſe revêtit des habits *qu'elle avoit accoutumé de porter au tems* de ſa joie; elle prit une chauſſure très-riche, des braſſelets, des lis *d'or* //, des pendans-d'oreilles, des bagues, & elle ſe para de tous ſes ornemens.

4. *Cui etiam Dominus contulit ſplendorem; quoniam omnis iſta compoſitio non ex libidine, ſed ex virtute pendebat: & ideò Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis apareret.*

4. Dieu même lui ajouta un *nouvel* éclat, parceque tout cet ajuſtement n'avoit pour principe aucun mauvais deſir; mais la vertu *ſeule* //. Ainſi le Seigneur lui augmenta encore ſa beauté, afin de la faire paroître aux yeux de tous dans une beauté incomparable.

5. *Impoſuit itaque abræ ſuæ aſcoperam vini, & vas olei, & polentam, & pa-*

5. Elle donna à ſa ſervante à porter un petit vaiſſeau où il y avoit du vin, un vaſe d'huile, de

℣. 3. *lettr.* mitram.

Ibid. *expl.* des colliers ou des braſſelets taillés en forme de lis. *Tirin. Sa.*

℣. 4. *expl.* Elle pouvoit, ſelon la penſée de quelques Interpretes, ſuppoſer que l'affection que ce Général concevroit pour elle, n'auroit rien que de légitime, & ne tendroit qu'à l'épouſer. *Tirin. Menoch.* Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'elle ne tendoit qu'à déſarmer ſa fureur, & à plaire à Dieu ſeul, en qui elle mettoit toute ſa force, & par l'eſprit duquel elle agiſſoit en tout ceci, ſelon ſaint Ambroiſe *lib. de viduis.*

la farine, des figues ſeches, du pain & du fromage ‖ ; & elle s'en alla.

6. Etant arrivée avec ſa ſervante à la porte de la ville, elle trouva Ozias & les anciens de la ville qui l'attendoient.

7. Ils furent dans le dernier étonnement en la voyant, & ils ne pouvoient aſſez admirer ſon *extraordinaire* beauté.

8. Ils ne lui firent néanmoins aucune demande, *mais* ils la laiſſerent paſſer, en *lui* diſant : Que le Dieu de nos peres vous donne *ſa* grace, & qu'il affermiſſe par ſa force toutes les réſolutions de votre cœur, afin que Jeruſalem ſe glorifie en vous, & que votre nom ſoit au nombre des ſaints & des juſtes.

9. Et ceux qui étoient préſens répondirent tous d'une voix : Que cela ſoit ainſi, que cela ſoit de la ſorte.

10. Mais Judith priant Dieu paſſa les portes, elle & ſa ſervante.

lathas, & panes, & caſeum, & profecta eſt.

6. *Cùmque veniſſent ad portam civitatis, invenerunt expectantem Oziam & preſbyteros civitatis.*

7. *Qui cùm vidiſſent eam, ſtupentes mirati ſunt nimis pulchritudinem ejus.*

8. *Nihil tamen interrogantes eam, dimiſerunt tranſire, dicentes : Deus patrum noſtrorum det tibi gratiam, & omne conſilium tui cordis ſuâ virtute corroboret, ut glorietur ſuper te Jeruſalem, & ſit nomen tuum in numero ſanctorum & juſtorum.*

9. *Et dixerunt hi qui illic erant omnes unâ voce : Fiat, fiat.*

10. *Judith verò orans Dominum, tranſivit per portas ipſa & abra ejus.*

℣. 5. *expl.* Elle faiſoit porter dequoi ſe nourrir : parceque les Juifs craignoient de ſe ſouiller en mangeant des mêmes viandes que les infidelles, dont la plus grande partie avoit été offerte aux idoles. *Theod. lib. 3. hiſt. c. 14.*

§. 2. *Judith eſt priſe & conduite à Holoferne.*

11. *Factum eſt autem, cum deſcenderet montem, circa ortum diei, occurrerunt ei exploratores Aſſyriorum, & tenuerunt eam, dicentes: Unde venis? aut quò vadis?*

11. Comme elle deſcendoit de la montagne vers le point du jour, les gardes avancées // des Aſſyriens la rencontrerent, & la prirent, en lui diſant: D'où venez-vous? & où allez-vous?

12. *Quæ reſpondit: Filia ſum Hebræorum, ideò ego fugi à facie eorum, quoniam futurum agnovi, quòd dentur vobis in depradationem, pro eo quòd contemnentes vos, noluerunt ultrò tradere ſeipſos, ut invenirent miſericordiam in conſpectu veſtro.*

12. Elle *leur* répondit: Je ſuis fille des Hebreux; je me ſuis enfuie d'avec eux, ayant reconnu que vous devez prendre & piller leur ville, parcequ'ils vous ont mépriſés, & qu'ils n'ont pas voulu ſe rendre à vous volontairement, afin que vous leur fiſſiez miſericorde //.

13. *Hæc de cauſa cogitavi mecum, dicens: Vadam ad faciem principis Holofernis, ut indicem illi ſe-*

13. C'eſt pourquoi j'ai dit en moi-même: Je m'en irai trouver le prince // Holoferne pour lui découvrir leurs ſecrets //,

℣. 11. C'eſt le ſens du grec: *lettr.* les coureurs.

℣. 12. *expl.* Quelques-uns ont crû que Judith avoit peché par un menſonge officieux dans ce qu'elle dit ici & dans la ſuite: d'autres tâchent de l'excuſer de menſonge, en expliquant favorablement ſes paroles Quoi qu'il en ſoit, on doit toûjours tenir pour très-certain le grand principe que ſaint Auguſtin a prouvé parfaitement dans un livre fait exprès: Que nul menſonge n'eſt jamais permis, non pas même pour ſauver l'honneur ou la vie de quelqu'un. *S. Aug. l. de mendacio ad Conſent.*

℣. 13. *autr.* Géneral.

Ibid. *expl.* Ceux qui juſtifient Judith de menſonge, diſent qu'en effet elle lui dit l'extrémité où la ville de Bethulie étoit réduite, & lui fit voir qu'ils ne pouvoient te-

& pour lui donner un moyen de les prendre ſans perdre un ſeul homme de ſon armée.

14. Ces ſoldats ayant entendu ces paroles, conſideroient ſon viſage ; & leurs yeux étoient tout ſurpris, tant ils admiroient ſa *rare* beauté.

15. Et ils lui dirent : Vous avez ſauvé votre vie [k] par cette réſolution que vous avez priſe de venir trouver notre prince.

16. Et vous devez vous aſſurer que lorſque vous paroîtrez devant lui, il vous traitera *parfaitement* bien, & que vous lui ſerez très-agréable [l]. Ils la menerent donc à la tente d'Holoferne [m], & lui firent ſavoir qu'elle étoit là.

17. Elle entra enſuite, & ayant paru devant Holoferne, & il fut auſſitôt pris par les yeux.

18. Ses officiers lui di-

creta illorum, & oſtendam illi quo aditu poſſit obtinere eos, ita ut non cadat vir unus de exercitu ejus.

14. *Et cùm audiſſent viri illi verba ejus, conſiderabant faciem ejus, & erat in oculis eorum ſtupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.*

15. *Et dixerunt ad eam : Conſervaſti animam tuam, eò quòd tale reperiſti conſilium, ut deſcenderes ad dominum noſtrum.*

16. *hoc autem ſcias, quoniam cùm ſteteris in conſpectu ejus, benè tibi faciet, & eris gratiſſima in corde ejus. Duxeruntque illam ad tabernaculum Holofernis, annuntiantes eam.*

17. *Cùmque intraſſet ante faciem ejus, ſtatim captus eſt in ſuis oculis Holofernes.*

18. *Dixeruntque ad*

nir encore long-tems, ſans un ſecours extraordinaire du Seigneur. *Tirin.*

[k] ℣. 15. *lettr.* ame.

[l] ℣. 16. *lettr.* vous ſerez très-agréable à ſon cœur.

Ibid. *Le grec ajoûte*, avec ſa ſervante : l'ayant fait monter ſur un chariot, & lui ayant donné cent hommes pour la garder.

tum satellites ejus: Quis contemnat populum Hebraorum, qui tam decorat mulieres habent, ut non pro his meritò pugnare contra eos debeamus?

rent // : Qui pourroit mépriſer le peuple des Hebreux, qui ont des femmes ſi belles, qu'elles méritent bien que nous combattions contre eux pour elles // ?

19. *Videns itaque Judith Holofernem ſedentem in conopeo, quod erat ex purpura, & auro, & ſmaragdo, & lapidibus pretioſis in textum,*

19. Et Judith voyant Holoferne aſſis ſous ſon pavillon qui étoit de pourpre *en broderie* d'or, *relevé* d'émeraudes & de pierres précieuſes,

20. *& cùm in faciem ejus intendiſſet, adoravit eum, proſternens ſe ſuper terram; & elevaverunt eam ſervi Holofernis, jubente domino ſuo.*

20. ayant arrêté les yeux ſur ſon viſage, elle ſe proſterna en terre, & l'adora // ; & les gens d'Holoferne la releverent par le commandement de leur maître.

℣. 18. *gr.* ſe dirent les uns aux autres.

Ibid. *autr.* qu'elles méritent bien que pour les avoir nous leur faſſions la guerre.

℣. 20. *expl.* elle lui rendit les reſpects qu'on avoit coûtume de rendre aux grands princes. *Menoch.*

CHAPITRE XI.

§. 1. *Comment Holoferne reçoit Judith. Diſcours de Judith.*

1. *Tunc Holofernes dixit ei: Æquo animo eſto, & noli pavere in corde tuo: quoniam ego numquam nocui viro, qui voluit*

1. ALors Holoferne lui dit: Ayez bon courage; banniſſez la crainte de votre cœur; parceque je n'ai jamais fait de mal à qui que ce

ſoit qui ait voulu ſervir le roi Nabuchodonoſor.

2. Que ſi votre peuple ne m'avoit point mépriſé, je n'aurois point tourné mes armes contre lui ||.

3. Mais dites-moi d'où vient que vous les avez quittez, & que vous vous êtes réſolue de venir vers nous ?

4. Judith lui répondit : Recevez les paroles de votre ſervante ; parceque ſi vous ajoutez foi à ce que votre ſervante vous dira, Dieu achevera d'accomplir à votre égard ce qu'il a réſolu ||.

5. Vive Nabuchodonoſor roi de la terre ||, & ſa puiſſance qui eſt en vous pour châtier toutes les ames qui ſe ſont égarées : car non ſeulement les hommes lui ſont aſſervis par vous, mais vous lui aſſujettiſſez même les bêtes des champs.

ſervire Nabuchodonoſor regi.

2. *Populus autem tuus, ſi non contemſiſſet me, non levaſſem lanceam meam ſuper eum.*

3. *Nunc autem dic mihi, qua ex cauſa receſſiſti ab illis, & placuit tibi ut venires ad nos ?*

4. *Et dixit illi Judith : Sume verba ancillæ tuæ, quoniam ſi ſecutus fueris verba ancillæ tuæ, perfectam rem faciet Dominus tecum.*

5. *Vivit enim Nabuchodonoſor rex terræ, & vivit virtus ejus, quæ eſt in te ad correptionem omnium animarum errantium : quoniam non ſolùm homines ſerviunt illi per te, ſed & beſtiæ agri obtemperant illi.*

℣. 2. *lettr.* je n'aurois point levé ma lance contre lui.

℣. 4. *Le grec ajoûte* : Et la réſolution de mon Seigneur ne tombera point ſans effet, *i. e.* le deſſein de Dieu touchant la délivrance de ſon peuple.

℣. 5 *expl* Judith jure par la vie de Nabuchodonoſor ; parceque la perſonne des rois étant ſacrée, & repréſentant la puiſſance & la majeſté de Dieu dont ils ſont les miniſtres : jurer par leur vie, c'eſt employer une choſe inviolable pour atteſter la verité de ce qu'on avance. *Menoch.*

6. *Nuntiatur enim animi tui induſtria univerſis gentibus, & indicatum eſt omni ſæculo, quoniam tu ſolus bonus & potens es in omni regno ejus, & diſciplina tua omnibus provinciis prædicatur.*

6. La ſageſſe de votre eſprit s'eſt rendu célebre dans toutes les nations. Tout le monde publie que vous êtes le ſeul dont la puiſſance & la capacité éclate dans tout ſon royaume, & votre diſcipline *militaire* eſt louée dans tous les payis ††.

7. *Nec hoc latet quod locutus eſt Achior, nec illud ignoratur quod ei juſſeris evenire.*

7. On ſçait auſſi ce qu'a dit Achior, & on n'ignore pas de quelle maniere vous avez voulu qu'il fût traité. *Supr.* 5.

8. *Conſtat enim, Deum noſtrum ſic peccatis offenſum, ut mandaverit per prophetas ſuos ad populum, quòd tradat eum pro peccatis ſuis.*

8. Car il eſt certain que notre Dieu eſt tellement irrité par les pechés de ſon peuple, qu'il lui a fait dire par ſes prophetes, qu'il le livreroit *à ſes ennemis* à cauſe de ſes offenſes ††.

9. *Et quoniam ſciunt ſe offendiſſe Deum ſuum filii Iſrael, tremor tuus ſuper ipſos eſt.*

9. Et parceque les Iſraélites ſçavent qu'ils ont offenſé leur Dieu, la terreur de vos armes les a ſaiſis.

10. *Inſuper etiam fames invaſit eos, & ab ariditate aquæ jam*

10. Ils ſont de plus tourmentés par la famine, & la ſoif qui les brûle

℣. 6. *gr.* in re militari admirandum. *autr.* & on ne parle en ce payis, que de votre habileté dans la guerre. *expl.* Dans ces louanges qu'elle donne à Holoferne, elle déclare plutôt celles que les autres lui donnoient, que ce qu'elle en penſoit elle-même. *Menoch.*

℣. 8. *expl.* Ce qu'elle entend de tout le peuple d'Iſraël, dont un grand nombre avoient en effet offenſé Dieu; & non pas en particulier des habitans de Bethulie. *Menoch.*

fait qu'ils paroiſſent déja comme morts.

11. Ils ont même réſolu entre eux de tuer leurs beſtiaux pour boire leur ſang ″ :

12. & ayant du froment, du vin & de l'huile qui ſont conſacrés au Seigneur leur Dieu, & auſquels Dieu leur a défendu de toucher, ils ſont réſolus de les employer à leur uſage, & ils veulent conſumer des choſes qu'il ne leur eſt pas même permis de toucher des mains: puis donc qu'ils ſe conduiſent de cette ſorte, il eſt certain qu'ils periront ″.

13. Ce que votre ſervante connoiſſant, elle s'eſt enfuie d'avec eux; & le Seigneur m'a envoyé vous découvrir toutes ces choſes.

inter mortuos computantur.

11. *Denique hoc ordinant, ut interficiant pecora ſua, & bibant ſanguinem eorum:*

12. *& ſancta Domini Dei ſui, quæ præcepit Deus non contingi, in frumento, vino & oleo, hæc cogitaverunt impendere, & volunt conſumere quæ nec manibus deberent contingere: ergo quoniam hæc faciunt, certum eſt quòd in perditionem dabuntur.*

13. *Quod ego ancilla tua cognoſcens, fugi ab illis, & miſit me Dominus hæc ipſa nuntiare tibi.*

§. 2. *Suite du diſcours de Judith.*

14. Car votre ſervante eſt réſolue d'adorer *toujours* ſon Dieu, même à préſent qu'elle eſt avec

14. *Ego enim ancilla tua Deum colo, etiam nunc apud te: & exiet ancilla tua,*

℣. 11. *Le grec ajoûte:* Ils ſont réſolus de manger même des viandes, & d'uſer des autres nourritures défendues par la loi: & pour cela ils ont envoyé à Jeruſalem, pour obtenir du Sénat la permiſſion de le faire. C'étoit à Jeruſalem que réſidoit *le Sanedrin* que les Juifs conſultoient, ſur-tout dans les difficultés importantes de la loi. *Tirin.*

℣. 12. *expl.* ſelon le cours ordinaire des choſes. *Cornel. à Lap.*

& orabo Dominum,

vous ; & je ſortirai, & je prierai le Seigneur,

15. & dicet mihi quando eis reddat peccatum ſuum, & veniens nuntiabo tibi, ita ut ego adducam te per mediam Jeruſalem, & habebis omnem populum Iſrael, ſicut oves, quibus non eſt paſtor, & non latrabit vel unus canis contra te :

15. & il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur eſt dû pour leurs pechés, & je viendrai vous le dire. Je vous menerai alors au milieu de Jeruſalem, & tout le peuple d'Iſrael ſera devant vous comme des brebis qui ſont ſans paſteur, ſans qu'il ſe trouve ſeulement un chien qui abboie contre vous :

16. quoniam hæc mihi dicta ſunt per providentiam Dei,

16. parceque tout ceci m'a été revelé par la providence de Dieu,

17. & quoniam iratus eſt illis Deus, hæc ipſa miſſa ſum nuntiare tibi.

17. lequel étant en colere contre eux, m'a envoyée vers vous pour vous annoncer ces choſes.

18. Placuerunt autem omnia verba hæc coram Holoferne, & coram pueris ejus, & mirabantur ſapientiam ejus, & dicebant alter ad alterum :

18. Tout ce diſcours plut *extrémement* à Holoferne & à *tous* ſes gens ; ils admiroient la ſageſſe de Judith, & ils ſe diſoient l'un à l'autre :

19. Non eſt talis mulier ſuper terram in aſpectu, in pulchritudine, & in ſenſu verborum.

19. Il n'y a point dans toute la terre une femme ſemblable à celle-ci, pour la mine, pour la beauté, ou pour le ſens & la ſageſſe des paroles.

20. Et dixit ad illam Holofernes : Benefecit Deus, qui miſit

20. Alors Holoferne lui répondit : Dieu nous a favoriſés de vous envoyer

ainſi devant ceux de votre nation pour nous les livrer entre les mains :

21. & parceque vos promeſſes ſont très-avantageuſes, ſi votre Dieu fait cela pour moi, il ſera auſſi mon Dieu, vous ſerez grande dans la maiſon de Nabuchodonoſor, & votre nom deviendra illuſtre dans toute la terre.

te ante populum, ut des illum tu in manibus noſtris :

21. *& quoniam bona eſt promiſſio tua, ſi fecerit mihi hoc Deus tuus, erit & Deus meus, & tu in domo Nabuchodonoſor magna eris : & nomen tuum nominabitur in univerſa terra.*

CHAPITRE XII.

§. 1. *Conduite de Judith.*

1. ALors il commanda qu'on la fiſt entrer au lieu où étoient ſes tréſors, & qu'elle y demeurât, & il ordonna ce qu'on lui donneroit de ſa table.

2. Judith lui répondit : Je ne pourrai pas manger maintenant des choſes que vous commandez qu'on me donne, de-peur d'attirer l'indignation *de Dieu* ‖ ſur moi ; mais je mangerai de ce que j'ai apporté avec moi.

3. Holoferne lui repartit : Si ce que vous avez

1. *Tunc juſſit eam introire ubi repoſiti erant theſauri ejus, & juſſit illic manere eam, & conſtituit quid daretur illi de convivio ſuo.*

2. *Cui reſpondit Judith, & dixit : Nunc non potero manducare ex his, quæ mihi præcipis tribui : ne veniat ſuper me offenſio : ex his autem, quæ mihi detuli, manducabo.*

3. *Cui Holofernes ait : Si defecerint tibi*

‖. 2. gr. *ne quod fiat ſcandalum.* Depeur que cela ne ſoit cauſe de ma perte.

ista, quæ tecum detuliſti, quid faciemus tibi?

apporté avec vous vient à manquer, que pourrons-nous vous faire?

4. *Et dixit Judith: Vivit anima tua, domine meus, quoniam non expendet omnia hæc ancilla tua, donec faciat Deus in manu mea hæc quæ cogitavi. Et induxerunt illam ſervi ejus in tabernaculum, quod præceperat.*

4. Judith lui repliqua: Je jure par votre ſalut, mon ſeigneur, qu'avant que votre ſervante ait conſumé tout ce qu'elle a apporté, Dieu fera par ma main ce que j'ai penſé. Enſuite ſes ſerviteurs la firent entrer dans la tente où il leur avoit donné ordre *de la mener.*

5. *Et petiit dum introiret, ut daretur ei copia nocte & ante lucem egrediendi foras ad orationem, & deprecandi Dominum.*

5. Elle demanda en y entrant, qu'on lui permît de ſortir la nuit & avant le jour, pour aller faire ſa priere & invoquer le Seigneur ″.

6. *Et præcepit cubiculariis ſuis, ut ſicut placeret illi, exiret & introiret ad adorandum Deum ſuum, per triduum:*

6. Et Holoferne commanda aux huiſſiers de ſa chambre de la laiſſer entrer & ſortir, ſelon qu'elle le voudroit, durant trois jours pour adorer ſon Dieu.

7. *& exibat noctibus in vallem Bethulia, & baptizabat ſe in fonte aqua:*

7. Elle ſortoit donc durant les nuits dans la vallée de Bethulie, & elle ſe lavoit dans une fontaine ″.

℣. 5. *expl.* Outre qu'elle devoit avoir une plus grande liberté de prier hors du camp, & qu'elle vouloit s'éloigner de ces profanes, pour s'appliquer à une action ſi ſainte: il étoit néceſſaire qu'elle ſe procurât cette facilité de ſortir quand elle voudroit, pour ſe retirer plus aiſément à Bethulie, après qu'elle auroit exécuté ſon deſſein.

℣. 7. *expl.* C'étoit une coûtume parmi les Juifs de ſe laver fort ſouvent, afin de ſe purifier des ſouillures légales,

8. Et en remontant ‖ elle prioit le Seigneur & Dieu d'Iſrael, afin qu'il la conduiſiſt dans le deſſein qu'elle avoit prémedité pour la délivrance de ſon peuple.

8. *Et ut aſcendebat, orabat Dominum Deum Iſrael, ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi ſui.*

9. Puis rentrant dans ſa tente, elle y demeuroit pure, juſqu'à ce qu'elle prît ſa nourriture vers le ſoir.

9. *Et introiens, munda manebat in tabernaculo, uſque dum acciperet eſcam ſuam in veſpere.*

§. 2. *Judith ſoupe avec Holoferne.*

10. Quatre jours après, Holoferne fit un feſtin à ſes ſerviteurs ‖, & il dit à Vagao un de ſes eunuques : Allez, & perſuadez à cette femme du peuple Hebreu, qu'elle conſente d'elle-même à venir me trouver.

10. *Et factum eſt, in quarto die Holofernes fecit cœnam ſervis ſuis, & dixit ad Vagao eunuchum ſuum : Vade, & ſuade Hebræam illam, ut ſponte conſentiat habitare mecum.*

11. Car les Aſſyriens croyent qu'il eſt honteux à un homme qu'une femme ſe moque de lui, & qu'elle trouve moyen de ſe tirer d'avec lui ſans conſentir à ce qu'il deſire d'elle.

11. *Fœdum eſt enim apud Aſſyrios, ſi femina irrideat virum, agendo ut immunis ab eo tranſeat.*

12. Alors Vagao alla trouver Judith, & il *lui*

12. *Tunc introivit Vagao ad Judith, &*

que le commerce des étrangers ou quelqu'autre choſe leur avoit fait contracter. *Grot. Menoch.*

℣. 8. *expl.* de la fontaine. *Sa.*

℣. 10. *letr.* ſervis ſuis, *i. e.* à ceux de ſa maiſon. Le grec marque qu'il n'y avoit à ce feſtin que les domeſtiques ; & que ceux qui avoient quelque commandement n'y étoient pas. *Menoch.*

dixit : Non vereatur bona puella introire ad dominum meum, ut honorificetur ante faciem ejus, ut manducet cum eo, & bibat vinum in jucunditate.

dit : Pourquoi cette bonne fille craindroit-elle d'entrer chez mon ſeigneur, pour être honorée de lui, pour manger avec lui, pour boire du vin, & ſe réjouir ?

13. *Cui Judith reſpondit: Quæ ego ſum, ut contradicam domino meo?*

13. Judith lui répondit : Qui ſuis-je, moi, pour m'oppoſer à la volonté de mon ſeigneur ″ ?

14. *Omne quod erit ante oculos ejus bonum & optimum faciam : quidquid autem illi placuerit, hoc mihi erit optimum omnibus diebus vitæ meæ.*

14. Je ferai tout ce qu'il trouvera bon ; & qui lui paroîtra le meilleur ; car ce qui lui ſera agréable, ſera auſſi le plus grand bien qui puiſſe jamais m'arriver tous les jours de ma vie.

15. *Et ſurrexit, & ornavit ſe veſtimento ſuo, & ingreſſa ſtetit ante faciem ejus.*

15. Elle ſe leva enſuite, & elle ſe para de tous ſes ornemens ; & étant entrée *dans ſa tente*, elle parut devant lui.

16 *Cor autem Holofernis concuſſum eſt : erat enim ardens in concupiſcentia ejus.*

16. Holoferne en la voyant fut frappé au cœur, parcequ'il brûloit de paſſion pour elle.

17. *Et dixit ad eam Holofernes : Bibe nunc, & accumbe in jucunditate, quoniam inveniſti gratiam coram me.*

17. Et il lui dit : Buvez maintenant & mangez avec joie, parceque vous avez trouvé grace devant moi.

℣. 13. *expl.* Judith prenant les paroles de l'eunuque dans le ſens qu'elles portoient d'elles-mêmes, conſent à aller manger avec Holoferne : ſans entrer dans ce qu'il y avoit de criminel dans l'intention de ce Général & de ſon officier. *Menoch.*

18. Judith lui repliqua : Je boirai, *mon* ſeigneur, parceque mon ame reçoit aujourd'hui la plus grande gloire qu'elle ait reçue dans toute ſa vie.

18. *Et dixit Judith : Bibam, domine, quoniam magnificata eſt anima mea hodie pra omnibus diebus meis.*

19. Elle prit enſuite ce que ſa ſervante lui avoit préparé, & elle mangea & but devant lui ||.

19. *Et accepit, & manducavit, & bibit coram ipſo, ea qua paraverat illi ancilla ejus.*

20. Et Holoferne fut *tellement* tranſporté de joie en la voyant, *qu'il* but du vin plus qu'il n'en avoit bû *en aucun repas* dans toute ſa vie.

20. *Et jucundus factus eſt Holofernes ad eam bibitque vinum multum nimis, quantum numquam biberat in vita ſua.*

℣. 19. Le grec marque qu'elle mangea ſur un tapis poſé à terre & ſéparé de la table d'Holoferne, ſur lequel elle s'aſſit.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Judith coupe la tête à Holoferne.*

1. LE ſoir étant venu, ſes ſerviteurs ſe hâtèrent de ſe retirer chacun chez ſoi ; & Vagao ferma les portes de la chambre ||, & s'en alla.

1. *UT autem ſero factum eſt, feſtinaverunt ſervi illius ad hoſpitia ſua, & concluſit Vagao oſtia cubiculi, & abiit.*

2. Tous étoient aſſoupis par le vin *qu'ils avoient bû:*

2. *Erant autem omnes fatigati à vino :*

3. & Judith étoit ſeule dans la chambre.

3. *eratque Judith ſola in cubiculo :*

℣. 1. *expl.* de ſorte néanmoins qu'il étoit libre à Judith de ſortir quand elle le voudroit. Le grec marque, que Judith avertit Vagao & ſa ſervante, qu'elle ſortiroit cette nuit, ſelon ſa coûtume, pour ſe laver & pour faire ſa priere.

4. Porrò Holofernes jacebat in lecto nimiâ ebrietate ſopitus.

4. Holoferne étoit couché dans ſon lit, tout accablé de ſommeil par ſa grande yvreſſe.

5. Dixitque Judith puellæ ſuæ, ut ſtaret foris ante cubiculum, & obſervaret.

5. Et Judith commanda à ſa ſervante de ſe tenir dehors devant *la porte de* la chambre, & de prendre garde *à ce qui ſe paſſeroit.*

6. Stetitque Judith ante lectum, orans cum lacrymis, & labiorum motu in ſilentio,

6. Or Judith ſe tint debout devant le lit, priant avec larmes, & remuant les levres en ſilence,

7. dicens: Confirma me, Domine Deus Iſrael, & reſpice in hac hora ad opera manuum mearum, ut ſicut promiſiſti, Jeruſalem civitatem tuam erigas: & hoc, quod credens per te poſſe fieri cogitavi perficiam.

7. & elle dit : Seigneur Dieu d'Iſrael, fortifiez-moi, & rendez-vous favorable en ce moment à ce que ma main va faire, afin que vous releviez, ſelon votre promeſſe ||, votre ville de Jeruſalem, & que j'acheve ce que j'ai cru qui ſe pourroit faire par votre aſſiſtance.

8. Et cùm hæc dixiſſet, acceſſit ad columnam quæ erat ad caput lectuli ejus, & pugionem ejus, qui in ea ligatus pendebat, exolvit.

8. Ayant parlé de la ſorte, elle s'approcha de la colonne qui étoit au chevet de ſon lit, & délia ſon ſabre || qui y étoit attaché.

9. Cùmque evaginaſſet illum, appre-

9. Puis l'ayant tiré du fourreau, elle prit Holo-

℣. 7. *expl.* Cette promeſſe n'eſt autre que celle que Dieu avoit faite ſouvent en général par Moïſe & par les prophetes, de délivrer ſon peuple de ſes ennemis, pourvû qu'ils demeuraſſent dans ſon culte. *Eſtius.*

℣. 8. *lettr.* pugionem. *gr.* acinacem, *i. e.* gladium Perſicum. *Menoch.*

ferne par les cheveux de ſa tête, & elle dit : Seigneur *mon* Dieu, fortifiez-moi à cette heure.

10. Elle lui frappa enſuite ſur le coû par deux fois ", lui coupa la tête, & ayant tiré un rideau du lit hors des colonnes, elle jetta par terre ſon corps mort.

11. Elle ſortit peu après, & donna à ſa ſervante la tête d'Holoferne, lui commandant de la mettre dans ſon ſac ".

12. Puis elles ſortirent *toutes* deux, ſelon leur coutume, comme pour aller prier ; & étant paſſées au delà du camp, elles tournerent le long de la vallée, & arriverent à la porte de la ville.

hendit comam capitis ejus, & ait : Confirma me, Domine Deus, in hac hora.

10. *Et percuſſit bis in cervicem ejus, & abſcidit caput ejus, & abſtulit conopeum ejus à columnis, & evolvit corpus ejus truncum.*

11. *Et poſt puſillum exivit, & tradidit caput Holofernis ancillæ ſuæ, & juſſit ut mitteret illud in peram ſuam.*

12. *Et exierunt duæ, ſecundùm conſuetudinem ſuam, quaſi ad orationem, & tranſierunt caſtra, & gyrantes vallem, venerunt ad portam civitatis.*

§. 2. *Judith retourne à Bethulie.*

13. Alors Judith dit de loin à ceux qui faiſoient garde ſur les murailles : Ouvrez les portes, parceque Dieu eſt avec nous, & qu'il a ſignalé ſa puiſſance dans Iſrael.

14. Les gardes ayant entendu ſa voix, appel-

13. *Et dixit Judith à longè cuſtodibus murorum : Aperite portas, quoniam nobiſcum eſt Deus, qui fecit virtutem in Iſrael.*

14. *Et factum eſt, cùm audiſſent viri vo-*

℣. 10. *Le grec ajoûte :* de toute ſa force.

℣. 11. *Le grec ajoûte :* dans lequel elle avoit apporté ce qui avoit ſervi à ſa nourriture.

tem ejus, vocaverunt presbyteros civitatis.

lerent les anciens de la ville.

15. *Et concurrerunt ad eam omnes à minimo usque ad maximum : quoniam sperabant eam jam non esse venturam.*

15. Et tous coururent à elle depuis le plus petit jusqu'au plus grand, parcequ'ils ne s'attendoient plus qu'elle dût venir.

16. *Et accendentes luminaria congyraverunt circa eam universi : illa autem ascendens in eminentiorem locum, jussit fieri silentium. Cùmque omnes tacuissent,*

16. Ils allumerent des flambeaux, & ils s'assemblerent tous autour d'elle: & elle montant sur un lieu plus élevé, commanda qu'on fist silence. Et tous s'étant tûs, elle *leur* dit :

17. *dixit Judith : Laudate Dominum Deum nostrum, qui non deseruit sperantes in se :*

17. Louez le Seigneur notre Dieu, qui n'a point abandonné ceux qui esperoient en lui ;

18. *& in me ancilla sua adimplevit misericordiam suam, quam promisit domui Israel: & interfecit in manu mea hostem populi sui hac nocte.*

18. qui a accompli par sa servante // la misericorde qu'il avoit promise à la maison d'Israel, & qui a tué cette nuit par ma main l'ennemi de son peuple.

19. *Et proferens de pera caput Holofernis, ostendit illis, dicens: Ecce caput Holofernis principis militiæ Assyriorum : & ecce conopeum illius,*

19. Puis tirant de son sac la tête d'Holoferne, elle la leur montra, & leur dit : Voici la tête d'Holoferne General de l'armée des Assyriens, & voici un rideau du pavil-

℣. 18. *lettr.* qui a accompli par moi sa servante.

lon dans lequel il étoit couché étant yvre ; & où le Seigneur notre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

in quo recumbebat in ebrietate ſua, ubi per manum femina percuſſit illum Dominus Deus noſter.

20. Le Dieu vivant m'eſt témoin que ſon ange // m'a gardée & ſortant d'ici, & demeurant là, & revenant avec vous ; & que le Seigneur n'a point permis que ſa ſervante fût ſouillée //, mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous ſans aucune tache de peché, étant comblée de joie de le voir demeurer vainqueur, moi ſauvée, & vous délivrés.

20. *Vivit autem ipſe Dominus, quoniam cuſtodivit me angelus ejus, & hinc euntem, & ibi commorantem, & inde huc revertentem, & non permiſit me Dominus ancillam ſuam coinquinari, ſed ſine pollutione peccati revocavit me vobis, gaudentem in victoria ſua, in evaſione mea, & in liberatione veſtra.*

21. Rendez-lui tous vos actions-de-graces, parcequ'il eſt bon, parceque ſa miſericorde s'étend dans tous les ſiecles.

21. *Confitemini illi omnes, quoniam bonus, quoniam in ſaculum miſericordia ejus.*

§. 3. *Joie des habitans de Bethulie.*

22. Alors tous adorant le Seigneur, lui dirent : Le Seigneur vous a benie, *il vous a ſoutenue* de ſa force, & il a ren-

22. *Univerſi autem adorantes Dominum, dixerunt ad eam : Benedixit te Dominus in virtute ſua, quia per*

℣. 20. *expl.* Son ange particulier, ou S. Michel deſtiné à la défenſe & à la garde de tout le peuple Juif, comme il l'eſt encore à celle du peuple chrétien, ſelon ſaint Jerôme & Theodoret ; ou enfin ſaint Raphael, qu'on invoque particulierement pour les voyages. *Tirin.*

Ibid. *expl.* il ſemble que c'eſt principalement du peché de l'impureté qu'elle parle.

te ad nihilum redegit inimicos noſtros.

23. *Porrò Ozias princeps populi Iſrael, dixit ad eam : Benedicta es tu filia à Domino Deo excelſo, pra omnibus mulieribus ſuper terram.*

24. *Benedictus Dominus, qui creavit cœlum & terram, qui te direxit in vulnera capitis principis inimicorum noſtrorum :*

25. *quia hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerint virtutis Domini in aternum, pro quibus non pepercisti anima tua, propter anguſtias & tribulationem generis tui, ſed ſubveniſti ruina ante conſpectum Dei noſtri.*

verſé [//] par vous tous nos ennemis.

23. Ozias prince du peuple d'Iſrael [//] dit alors à Judith : Vous êtes celle [//] que le Seigneur le Dieu très-haut a benie plus que toutes les femmes *qui ſont* ſur la terre.

24. Beni ſoit le Seigneur qui a créé le ciel & la terre, qui a conduit votre main pour trancher la tête au chef de nos ennemis :

25. car il a rendu aujourd'hui votre nom ſi célebre, que votre louange ne ſortira jamais de la bouche de ceux qui ſe ſouviendront éternellement de la puiſſance du Seigneur, parceque vous n'avez point épargné votre vie, en voyant l'extrême affliction où votre peuple ſe trouvoit réduit ; mais vous vous êtes préſentée devant Dieu pour empêcher ſa ruine [//].

℣. 22. *lettr.* réduit à rien.

℣. 23. *expl.* qui étoit gouverneur de Bethulie : car Manaſſé étoit alors roi de Juda. *Menoch.*

Ibid. *lettr.* vous êtes la fille.

℣. 25. *expl.* Ce furent la piété & les prieres de cette ſainte veuve, qui la rendirent digne de s'oppoſer elle ſeule à la colere de Dieu, & de l'empêcher de livrer ſon peuple à la puiſſance des Aſſyriens.

26. Et tout le peuple répondit : Ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il.

26. *Et dixit omnis populus : Fiat, fiat.*

27. On fit venir enſuite Achior, & Judith lui dit *ces paroles* : Le Dieu d'Iſrael à qui vous avez rendu témoignage, *en déclarant* qu'il a le pouvoir de ſe venger de ſes ennemis, a coupé lui-même *cette nuit* par ma main la tête *du chef* de tous les infideles.

27. *Porrò Achior vocatus venit, & dixit ei Judith : Deus Iſrael, cui tu teſtimonium dediſti quòd ulciſcatur ſe de inimicis ſuis, ipſe caput omnium incredulorum incîdit hac nocte in manu mea.*

28. Et pour vous faire voir que cela eſt vrai, voici la tête d'Holoferne, qui dans l'inſolence de ſon orgueil mépriſoit le Dieu d'Iſrael, & qui menaçoit de vous faire mourir, en diſant : Lorſque j'aurai vaincu le peuple d'Iſrael, je vous ferai paſſer l'épée au travers du corps.

28. *Et ut probes quia ita eſt, ecce caput Holofernis, qui in contemptu ſuperbiæ ſuæ Deum Iſrael contempſit, & tibi interitum minabatur, dicens : Cùm captus fuerit populus Iſrael, gladio perforari præcipiam latera tua.*

29. Achior voyant la tête d'Holoferne, fut ſaiſi d'une ſi grande frayeur, qu'il tomba le viſage contre terre, & s'évanouit.

29. *Videns autem Achior caput Holofernis, anguſtiatus præ pavore, cecidit in faciem ſuam ſuper terram, & æſtuavit anima ejus.*

30. Etant enſuite revenu à lui, il ſe jetta aux pieds de Judith, & l'adora en lui diſant :

30. *Poſteà verò quàm reſumpto ſpiritu recreatus eſt, procidit ad pedes ejus, & adoravit eam, & dixit :*

31. Vous êtes benie de votre Dieu dans toute la

31. *Benedicta tu à Deo tuo in omni tabernaculo*

bernaculo Jacob, quoniam in omni gente quæ audierit nomen tuum, magnificabitur ſuper te Deus Iſrael.

maiſon de Jacob, parceque le Dieu d'Iſrael ſera *pour jamais* glorifié en vous, parmi tous les peuples qui entendront parler de votre nom.

℣. 31. *lettr.* tabernaculo.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *La tête d'Holoferne eſt pendue aux murailles.*

1. *Dixit autem Judith ad omnem populum: Audite me, fratres, ſuſpendite caput hoc ſuper muros noſtros:*

1. ALors Judith dit à tout le peuple: Ecoutez-moi, mes freres, ſuſpendez cette tête au haut de nos murailles;

2. *& erit, cùm exierit ſol, accipiat unuſquiſque arma ſua, & exite cum impetu, non ut deſcendatis deorſum, ſed quaſi impetu facientes.*

2. & auſſitôt que le ſoleil ſera levé, prenez tous les armes, & ſortez avec un grand bruit, non pour deſcendre & fondre tout-d'un-coup *ſur les ennemis*, mais comme voulant les *aller* attaquer ||.

3. *Tunc exploratores neceſſe erit ut fugiant ad principem ſuum excitandum ad pugnam.*

3. Alors il faudra néceſſairement que les gardes avancées || fuient, & s'en aillent éveiller leur General, *afin qu'il donne les ordres* pour le combat.

℣. 2. *expl.* depeur que les Aſſyriens ſurpris d'une attaque trop chaude, ne ſe miſſent en état de combattre & de repouſſer les Juifs avant que d'avoir appris la mort du Géneral, qui devoit les déconcerter. *Tirin.*

℣. 3. *autr.* coureurs.

8. Et en remontant // elle prioit le Seigneur & Dieu d'Iſrael, afin qu'il la conduiſiſt dans le deſſein qu'elle avoit prémedité pour la délivrance de ſon peuple.

8. *Et ut aſcendébat, orabat Dominum Deum Iſrael, ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi ſui.*

9. Puis rentrant dans ſa tente, elle y demeuroit pure, juſqu'à ce qu'elle prît ſa nourriture vers le ſoir.

9. *Et introiens, munda manebat in tabernaculo, uſque dum acciperet eſcam ſuam in veſpere.*

§. 2. *Judith ſoupe avec Holoferne.*

10. Quatre jours après, Holoferne fit un feſtin à ſes ſerviteurs //, & il dit à Vagao un de ſes eunuques : Allez, & perſuadez à cette femme du peuple Hebreu, qu'elle conſente d'elle-même à venir me trouver.

10. *Et factum eſt, in quarto die Holofernes fecit cœnam ſervis ſuis, & dixit ad Vagao eunuchum ſuum : Vade, & ſuade Hebræam illam, ut ſponte conſentiat habitare mecum.*

11. Car les Aſſyriens croyent qu'il eſt honteux à un homme qu'une femme ſe moque de lui, & qu'elle trouve moyen de ſe tirer d'avec lui ſans conſentir à ce qu'il deſire d'elle.

11. *Fœdum eſt enim apud Aſſyrios, ſi femina irrideat virum, agendo ut immunis ab eo tranſeat.*

12. Alors Vagao alla trouver Judith, & il *lui*

12. *Tunc introivit Vagao ad Judith, &*

que le commerce des étrangers ou quelqu'autre choſe leur avoit fait contracter. *Grot. Menoch.*

℣. 8. *expl.* de la fontaine. *Sa.*

℣. 10. *letr.* ſervis ſuis, *i. e.* à ceux de ſa maiſon. Le grec marque qu'il n'y avoit à ce feſtin que les domeſtiques ; & que ceux qui avoient quelque commandement n'y étoient pas. *Menoch.*

dixit : Non vereatur bona puella introire ad dominum meum, ut honorificetur ante faciem ejus, ut manducet cum eo, & bibat vinum in jucunditate.

dit : Pourquoi cette bonne fille craindroit-elle d'entrer chez mon ſeigneur, pour être honorée de lui, pour manger avec lui, pour boire du vin, & ſe réjouir ?

13. *Cui Judith reſpondit: Qua ego ſum, ut contradicam domino meo ?*

13. Judith lui répondit : Qui ſuis-je, moi, pour m'oppoſer à la volonté de mon ſeigneur ″ ?

14. *Omne quod erit ante oculos ejus bonum & optimum faciam : quidquid autem illi placuerit, hoc mihi erit optimum omnibus diebus vitæ meæ.*

14. Je ferai tout ce qu'il trouvera bon ; & qui lui paroîtra le meilleur ; car ce qui lui ſera agréable, ſera auſſi le plus grand bien qui puiſſe jamais m'arriver tous les jours de ma vie.

15. *Et ſurrexit, & ornavit ſe veſtimento ſuo, & ingreſſa ſtetit ante faciem ejus.*

15. Elle ſe leva enſuite, & elle ſe para de tous ſes ornemens ; & étant entrée *dans ſa tente*, elle parut devant lui.

16. *Cor autem Holofernis concuſſum eſt : erat enim ardens in concupiſcentia ejus.*

16. Holoferne en la voyant fut frappé au cœur, parcequ'il brûloit de paſſion pour elle.

17. *Et dixit ad eam Holofernes : Bibe nunc, & accumbe in jucunditate, quoniam inveniſti gratiam coram me.*

17. Et il lui dit : Buvez maintenant & mangez avec joie, parceque vous avez trouvé grace devant moi.

℣. 13. *expl.* Judith prenant les paroles de l'eunuque dans le ſens qu'elles portoient d'elles-mêmes, conſent à aller manger avec Holoferne : ſans entrer dans ce qu'il y avoit de criminel dans l'intention de ce Géneral & de ſon officier. *Menoch.*

18. Judith lui repliqua : Je boirai, *mon* ſeigneur, parceque mon ame reçoit aujourd'hui la plus grande gloire qu'elle ait reçue dans toute ſa vie.

18. *Et dixit Judith : Bibam, domine, quoniam magnificata eſt anima mea hodie pra omnibus diebus meis.*

19. Elle prit enſuite ce que ſa ſervante lui avoit préparé, & elle mangea & but devant lui ||.

19. *Et accepit, & manducavit, & bibit coram ipſo, ea qua paraverat illi ancilla ejus.*

20. Et Holoferne fut *tellement* tranſporté de joie en la voyant, *qu'il* but du vin plus qu'il n'en avoit bû *en aucun repas* dans toute ſa vie.

20. *Et jucundus factus eſt Holofernes ad eam bibitque vinum multum nimis, quantum numquam biberat in vita ſua.*

℣. 19. Le grec marque qu'elle mangea ſur un tapis poſé à terre & ſéparé de la table d'Holoferne, ſur lequel elle s'aſſit.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Judith coupe la tête à Holoferne.*

1. LE ſoir étant venu, ſes ſerviteurs ſe hâtèrent de ſe retirer chacun chez ſoi ; & Vagao ferma les portes de la chambre ||, & s'en alla.

1. *UT autem ſero factum eſt, feſtinaverunt ſervi illius ad hoſpitia ſua, & concluſit Vagao oſtia cubiculi, & abiit.*

2. Tous étoient aſſoupis par le vin *qu'ils avoient bû:*

2. *Erant autem omnes fatigati à vino :*

3. & Judith étoit ſeule dans la chambre.

3. *eratque Judith ſola in cubiculo :*

℣. 1. *expl.* de ſorte néanmoins qu'il étoit libre à Judith de ſortir quand elle le voudroit. Le grec marque, que Judith avertit Vagao & ſa ſervante, qu'elle ſortiroit cette nuit, ſelon ſa coûtume, pour ſe laver & pour faire ſa priere.

4. Porrò Holofernes jacebat in lecto nimiâ ebrietate ſopitus.

4. Holoferne étoit couché dans ſon lit, tout accablé de ſommeil par ſa grande yvreſſe.

5. Dixitque Judith puellæ ſuæ, ut ſtaret foris ante cubiculum, & obſervaret.

5. Et Judith commanda à ſa ſervante de ſe tenir dehors devant *la porte de* la chambre, & de prendre garde *à ce qui ſe paſſeroit.*

6. Stetitque Judith ante lectum, orans cum lacrymis, & labiorum motu in ſilentio,

6. Or Judith ſe tint debout devant le lit, priant avec larmes, & remuant les levres en ſilence,

7. dicens: Confirma me, Domine Deus Iſrael, & reſpice in hac hora ad opera manuum mearum, ut ſicut promiſiſti, Jeruſalem civitatem tuam erigas: & hoc, quod credens per te poſſe fieri cogitavi perficiam.

7. & elle dit : Seigneur Dieu d'Iſrael, fortifiez-moi, & rendez-vous favorable en ce moment à ce que ma main va faire, afin que vous releviez, ſelon votre promeſſe ‖, votre ville de Jeruſalem, & que j'acheve ce que j'ai cru qui ſe pourroit faire par votre aſſiſtance.

8. Et cùm hæc dixiſſet, acceſſit ad columnam quæ erat ad caput lectuli ejus, & pugionem ejus, qui in ea ligatus pendebat, exolvit.

8. Ayant parlé de la ſorte, elle s'approcha de la colonne qui étoit au chevet de ſon lit, & délia ſon ſabre ‖ qui y étoit attaché.

9. Cùmque evaginaſſet illum, appre-

9. Puis l'ayant tiré du fourreau, elle prit Holo-

℣. 7. *expl.* Cette promeſſe n'eſt autre que celle que Dieu avoit faite ſouvent en général par Moïſe & par les prophetes, de délivrer ſon peuple de ſes ennemis, pourvû qu'ils demeuraſſent dans ſon culte. *Eſtius.*

℣. 8. *lettr.* pugionem. *gr.* acinacem, *i. e.* gladium Perſicum. *Menoch.*

ferne par les cheveux de ſa tête, & elle dit : Seigneur *mon* Dieu, fortifiez-moi à cette heure.

hendit comam capitis ejus, & ait : Confirma me, Domine Deus, in hac hora.

10. Elle lui frappa enſuite ſur le coû par deux fois ", lui coupa la tête, & ayant tiré un rideau du lit hors des colonnes, elle jetta par terre ſon corps mort.

10. *Et percuſſit bis in cervicem ejus, & abſcidit caput ejus, & abſtulit conopeum ejus à columnis, & evolvit corpus ejus truncum.*

11. Elle ſortit peu après, & donna à ſa ſervante la tête d'Holoferne, lui commandant de la mettre dans ſon ſac ".

11. *Et poſt puſillum exivit, & tradidit caput Holofernis ancillæ ſuæ, & juſſit ut mitteret illud in peram ſuam.*

12. Puis elles ſortirent *toutes* deux, ſelon leur coutume, comme pour aller prier ; & étant paſſées au delà du camp, elles tournerent le long de la vallée, & arriverent à la porte de la ville.

12. *Et exierunt duæ, ſecundùm conſuetudinem ſuam, quaſi ad orationem, & tranſierunt caſtra, & gyrantes vallem, venerunt ad portam civitatis.*

§. 2. *Judith retourne à Bethulie.*

13. Alors Judith dit de loin à ceux qui faiſoient garde ſur les murailles : Ouvrez les portes, parceque Dieu eſt avec nous, & qu'il a ſignalé ſa puiſſance dans Iſrael.

13. *Et dixit Judith à longè cuſtodibus murorum : Aperite portas, quoniam nobiſcum eſt Deus, qui fecit virtutem in Iſrael.*

14. Les gardes ayant entendu ſa voix, appel-

14. *Et factum eſt, cùm audiſſent viri vo-*

℣. 10. *Le grec ajoûte :* de toute ſa force.

℣. 11. *Le grec ajoûte :* dans lequel elle avoit apporté ce qui avoit ſervi à ſa nourriture.

tem ejus, vocaverunt presbyteros civitatis.

15. *Et concurrerunt ad eam omnes à minimo usque ad maximum : quoniam sperabant eam jam non esse venturam.*

16. *Et accendentes luminaria congyraverunt circa eam universi : illa autem ascendens in eminentiorem locum, jussit fieri silentium. Cùmque omnes tacuissent,*

17. *dixit Judith : Laudate Dominum Deum nostrum, qui non deseruit sperantes in se :*

18. *& in me ancilla sua adimplevit misericordiam suam, quam promisit domui Israel : & interfecit in manu mea hostem populi sui hac nocte.*

19. *Et proferens de pera caput Holofernis, ostendit illis, dicens : Ecce caput Holofernis principis militiæ Assyriorum : & ecce conopeum illius,*

lerent les anciens de la ville.

15. Et tous coururent à elle depuis le plus petit jusqu'au plus grand, parcequ'ils ne s'attendoient plus qu'elle dût venir.

16. Ils allumerent des flambeaux, & ils s'assemblerent tous autour d'elle: & elle montant sur un lieu plus élevé, commanda qu'on fist silence. Et tous s'étant tûs, elle *leur* dit :

17. Louez le Seigneur notre Dieu, qui n'a point abandonné ceux qui esperoient en lui ;

18. qui a accompli par sa servante ″ la misericorde qu'il avoit promise à la maison d'Israel, & qui a tué cette nuit par ma main l'ennemi de son peuple.

19. Puis tirant de son sac la tête d'Holoferne, elle la leur montra, & leur dit : Voici la tête d'Holoferne General de l'armée des Assyriens, & voici un rideau du pavil-

℣. 18. *lettr.* qui a accompli par moi sa servante.

lon dans lequel il étoit couché étant yvre ; & où le Seigneur notre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

in quo recumbebat in ebrietate ſua, ubi per manum femina percuſſit illum Dominus Deus noſter.

20. Le Dieu vivant m'eſt témoin que ſon ange // m'a gardée & ſortant d'ici, & demeurant là, & revenant avec vous ; & que le Seigneur n'a point permis que ſa ſervante fût ſouillée //, mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous ſans aucune tache de peché, étant comblée de joie de le voir demeurer vainqueur, moi ſauvée, & vous délivrés.

20. *Vivit autem ipſe Dominus, quoniam cuſtodivit me angelus ejus, & hinc euntem, & ibi commorantem, & inde huc revertentem, & non permiſit me Dominus ancillam ſuam coinquinari, ſed ſine pollutione peccati revocavit me vobis, gaudentem in victoria ſua, in evaſione mea, & in liberatione veſtra.*

21. Rendez-lui tous vos actions-de-graces, parcequ'il eſt bon, parceque ſa miſericorde s'étend dans tous les ſiecles.

21. *Confitemini illi omnes, quoniam bonus, quoniam in ſæculum miſericordia ejus.*

§. 3. *Joie des habitans de Bethulie.*

22. Alors tous adorant le Seigneur, lui dirent : Le Seigneur vous a benie, *il vous a ſoutenue* de ſa force, & il a ren-

22. *Univerſi autem adorantes Dominum, dixerunt ad eam : Benedixit te Dominus in virtute ſua, quia per*

℣. 20. *expl.* Son ange particulier, ou S. Michel deſtiné à la défenſe & à la garde de tout le peuple Juif, comme il l'eſt encore à celle du peuple chrétien, ſelon ſaint Jerôme & Theodoret ; ou enfin ſaint Raphael, qu'on invoque particulierement pour les voyages. *Tirin.*

Ibid. *expl.* il ſemble que c'eſt principalement du peché de l'impureté qu'elle parle.

te ad nihilum redegit inimicos noſtros.

23. *Porrò Ozias princeps populi Iſrael, dixit ad eam : Benedicta es tu filia à Domino Deo excelſo, pra omnibus mulieribus ſuper terram.*

24. *Benedictus Dominus, qui creavit cœlum & terram, qui te direxit in vulnera capitis principis inimicorum noſtrorum :*

25. *quia hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerint virtutis Domini in aternum, pro quibus non pepercisti anima tua, propter anguſtias & tribulationem generis tui, ſed ſubvenisti ruina ante conſpectum Dei noſtri.*

verſé " par vous tous nos ennemis.

23. Ozias prince du peuple d'Iſrael " dit alors à Judith : Vous êtes celle " que le Seigneur le Dieu très-haut a benie plus que toutes les femmes *qui ſont* ſur la terre.

24. Beni ſoit le Seigneur qui a créé le ciel & la terre, qui a conduit votre main pour trancher la tête au chef de nos ennemis :

25. car il a rendu aujourd'hui votre nom ſi célebre, que votre louange ne ſortira jamais de la bouche de ceux qui ſe ſouviendront éternellement de la puiſſance du Seigneur, parceque vous n'avez point épargné votre vie, en voyant l'extrême affliction où votre peuple ſe trouvoit réduit ; mais vous vous êtes préſentée devant Dieu pour empêcher ſa ruine ".

℣. 22. *lettr.* réduit à rien.

℣. 23. *expl.* qui étoit gouverneur de Bethulie : car Manaſſé étoit alors roi de Juda. *Menoch.*

Ibid. *lettr.* vous êtes la fille.

℣. 25. *expl.* Ce furent la piété & les prieres de cette ſainte veuve, qui la rendirent digne de s'oppoſer elle ſeule à la colere de Dieu, & de l'empêcher de livrer ſon peuple à la puiſſance des Aſſyriens.

bernaculo Jacob, quoniam in omni gente quæ audierit nomen tuum, magnificabitur ſuper te Deus Iſrael.

maiſon de Jacob, parceque le Dieu d'Iſrael ſera *pour jamais* glorifié en vous, parmi tous les peuples qui entendront parler de votre nom.

℣. 31. *lettr.* tabernaculo.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *La tête d'Holoferne eſt pendue aux murailles.*

1. *Dixit autem Judith ad omnem populum: Audite me, fratres, ſuſpendite caput hoc ſuper muros noſtros:*

1. ALors Judith dit à tout le peuple: Ecoutez-moi, mes freres, ſuſpendez cette tête au haut de nos murailles;

2. *& erit, cùm exierit ſol, accipiat unuſquiſque arma ſua, & exite cum impetu, non ut deſcendatis deorſum, ſed quaſi impetu facientes.*

2. & auſſitôt que le ſoleil ſera levé, prenez tous les armes, & ſortez avec un grand bruit, non pour deſcendre & fondre tout-d'un-coup *ſur les ennemis*, mais comme voulant les *aller* attaquer ||.

3. *Tunc exploratores neceſſe erit ut fugiant ad principem ſuum excitandum ad pugnam.*

3. Alors il faudra néceſſairement que les gardes avancées || fuient, & s'en aillent éveiller leur General, *afin qu'il donne les ordres* pour le combat.

℣. 2. *expl.* depeur que les Aſſyriens ſurpris d'une attaque trop chaude, ne ſe miſſent en état de combattre & de repouſſer les Juifs avant que d'avoir appris la mort du Géneral, qui devoit les déconcerter, *Tirin.*

℣. 3. *autr.* coureurs.

4. Et lorſque leurs chefs auront couru à la tente d'Holoferne, & qu'ils n'y auront *plus* trouvé qu'un corps ſans tête nageant dans ſon ſang, la frayeur les ſaiſira *tous*.

4. *Cùmque duces eorum cucurrerint ad tabernaculum Holofernis, & invenerint eum truncum in ſuo ſanguine volutatum, decidet ſuper eos timor.*

5. Et lorſque vous les verrez fuir, allez hardiment après eux, parceque le Seigneur vous les livrera pour les fouler ſous vos pieds.

5. *Cùmque cognoveritis fugere eos, ite poſt illos ſecuri, quoniam Dominus conterit eos ſub pedibus veſtris.*

6. Alors Achior voyant ce que la toutepuiſſance de Dieu avoit fait en faveur d'Iſrael, abandonna les ſuperſtitions payennes, crut en Dieu ", ſe circoncit ", & fut aſſocié au peuple d'Iſrael, *lui* & toute ſa race, comme elle l'eſt encore aujourd'hui.

6. *Tunc Achior videns virtutem, quam fecit Deus Iſrael, relicto gentilitatis ritu, credidit Deo, & circumcîdit carnem præputii ſui, & appoſitus eſt ad populum Iſrael, & omnis ſucceſſio generis ejus uſque in hodiernum diem.*

§. 2. *Effroi des Aſſyriens.*

7. Auſſitôt donc que

7. *Mox autem ut*

℣. 6. *expl.* Sa foi devint parfaite, & il y ajoûta les marques extérieures de cette créance, en ſe ſoumettant volontairement à la loi de la circonciſion. *Eſtius.*

Ibid. *lettr.* circumcîdit carnem præputii ſui. *expl.* Il n'y a guere d'apparence qu'il pût être circoncis dans le moment, ni qu'il le fît lui-même; mais ſans doute que cela s'éxecuta à la prémiere occaſion, & par le miniſtete d'un autre. *Tirin.*

Ibid. *expl.* ce qui lui fut accordé par un privilege particulier, dont il ſemble que Dieu avoit exclu les Ammonites, *Deut.* 23. 3. Quoiqu'on puiſſe dire auſſi, qu'il fut ſeulement admis parmi eux, & que la défenſe de Dieu ne regardoit que les magiſtratures, & non pas la religion.

vrtus eſt dies, ſuſpenderunt ſuper muros caput Holofernis, accepitque unuſquiſque vir arma ſua, & egreſſi ſunt cum grandi ſtrepitu & ululatu.

le jour parut, ceux de Bethulie ſuſpendirent au haut de leurs murs la tête d'Holoferne ; & tous ayant pris les armes, ils ſortirent en faiſant un grand bruit & de grands cris.

8. *Quod videntes exploratores, ad tabernaculum Holofernis cucurrerunt.*

8. Les ſentinelles les voyant *venir*, coururent à la tente d'Holoferne.

9. *Porrò hi qui in tabernaculo erant, venientes, & ante ingreſſum cubiculi perſtrepentes, excitandi gratiâ, inquietudinem arte moliebantur, ut non ab excitantibus, ſed à ſonantibus Holofernes evigilaret.*

9. Ceux qui étoient dans la tente vinrent à la porte de ſa chambre, & ils tâchoient en y faiſant quelque bruit, d'interrompre ſon ſommeil, afin qu'Holoferne fût plutôt éveillé par ce bruit confus qu'il entendroit, que par quelqu'un de ſes gens.

10. *Nullus enim audebat cubiculum virtutis Aſſyriorum pulſando aut intrando aperire.*

10. Car nul n'oſoit ni frapper à la porte, ni entrer dans la chambre du General [11] des Aſſyriens.

11. *Sed cùm veniſſent ejus duces ac tribuni, & univerſi majores exercitûs regis Aſſyriorum, dixerant cubiculariis :*

11. Mais les chefs, les colonels, & les principaux officiers de l'armée d'Aſſyrie étant venus à ſa tente, ils dirent aux officiers de ſa chambre :

12. *Intrate, &* ex-

12. Entrez, & éveil-

[11] ℣. 10. *lettr.* de la vertu.

lez-le ; parceque ces rats ſont ſortis de leurs trous, & ont eu la hardieſſe de nous appeller au combat.

13. Alors Vagao étant entré dans la chambre, ſe tint devant ſon pavillon, & il frappa des mains, s'imaginant qu'il dormoit, & étoit avec Judith.

14. Mais prêtant l'oreille, & n'entendant aucun bruit tel qu'en peut faire un homme qui dort, il s'approcha plus près du pavillon, & le levant, il vit le corps mort d'Holoferne étendu par terre ſans tête, & tout couvert de ſon ſang ; auſſitôt il jetta un grand cri avec larmes, & il déchira ſes vêtemens.

15. Puis étant allé à la tente de Judith, & ne l'ayant point trouvée, il ſortit devant le peuple, & leur dit :

16. Une ſeule femme du peuple Hebreu a mis la confuſion dans la maiſon du roi Nabuchodonoſor : car voici Holoferne étendu par terre,

citate illum, quoniam egreſſi mures de cavernis ſuis, auſi ſunt provocare nos ad prælium.

13. *Tunc ingreſſus Vagao cubiculum ejus, ſtetit ante cortinam, & plauſum fecit manibus ſuis : ſuſpicabatur enim illum cum Judith dormire.*

14. *Sed cùm nullum motum jacentis ſenſu aurium caperet, acceſſit proximans ad cortinam, & elevans eam, videnſque cadaver abſque capite Holofernis in ſuo ſanguine tabefactum jacere ſuper terram, exclamavit voce magnâ cum fletu, & ſcidit veſtimenta ſua.*

15. *Et ingreſſus tabernaculum Judith, non invenit eam, & exiliit foras ad populum, & dixit :*

16. *Una mulier Hebræa fecit confuſionem in domo regis Nabuchodonoſor : ecce enim Holofernes jacet in terra, &*

caput ejus non eſt in illo.

& ſa tête n'eſt plus avec ſon corps.

17. *Quod cùm audiſſent principes virtutis Aſſyriorum, ſciderunt omnes veſtimenta ſua, & intolerabilis timor & tremor cecidit ſuper eos, & turbati ſunt animi eorum valdè.*

17. Les chefs de l'armée " des Aſſyriens ayant entendu ces paroles, déchirerent tous leurs vêtemens : ils furent ſurpris d'une crainte & d'une frayeur extrême, le trouble ſaiſit leurs eſprits,

18. *Et factus eſt clamor incomparabilis in medio caſtrorum eorum.*

18. & tout le camp retentit de cris effroyables.

℣. 17. *lettr.* virtutis.

CHAPITRE XV.

§. 1. *Fuite des Aſſyriens.*

1. *CUmque omnis exercitus decollatum Holofernem audiſſet, fugit mens & conſilium ab eis, & ſolo tremore & metu agitati, fugæ præſidium ſumunt,*

1. LA nouvelle qu'Holoferne avoit eu la tête coupée s'étant répandue dans toute l'armée *des Aſſyriens*, ils ſe trouverent tous conſternés, ſans ſçavoir quel conſeil prendre ; & n'étant pouſſés que par la frayeur dont ils étoient ſaiſis, ils ne penſoient qu'à trouver leur ſalut dans la fuite :

2. *ita ut nullus loqueretur cum proximo ſuo, ſed inclinato capite, relictis*

2. deſorte que nul ne parloit à ſon compagnon ; mais tous baiſſant la tête & quittant tout, ſe hâ-

voient de ſe ſauver *des mains* des Hebreux, qu'ils entendoient venir fondre ſur eux les armes à la main, & ils fuyoient çà & là par les chemins de la campagne, & par les ſentiers *détournés* dans les collines.

omnibus evadere feſtinabant Hebræos, quos armatos ſuper ſe venire audiebant, fugientes per vias camporum & ſemitas collium.

3. Les Iſraélites les voyant donc fuir *de la ſorte*, les pourſuivirent, & deſcendirent *de la montagne* ſonnant des trompettes, & faiſant de grands cris après eux.

3. *Videntes itaque filii Iſrael fugientes, ſecuti ſunt illos, deſcenderuntque clangentes tubis, & ululantes poſt ipſos.*

4. Et comme les Aſſyriens ne marchoient point en corps, mais que chacun ſe hâtoit de fuir où il pouvoit, & que les Iſraélites au-contraire les pourſuivoient tous enſemble, & en bon ordre, ils tailloient en pieces tous ce qu'ils rencontroient.

4. *Et quoniam Aſſyrii non adunati in fugam ibant præcipites, filii autem Iſrael uno agmine perſequentes, debilitabant omnes quos invenire potuiſſent.*

5. En même-tems Ozias envoya dire cette nouvelle dans toutes les villes & dans toutes les provinces *du peuple* d'Iſrael.

5. *Miſit itaque Ozias nuntios per omnes civitates & regiones Iſrael.*

6. Ainſi chaque ville & chaque province ayant choiſi les plus braves d'entre ſes jeunes gens,

6. *Omnis itaque regio, omniſque urbs, electam juventutem armatam miſit poſt*

eos, & perſecuti ſunt eos in ore gladii quouſque pervenirent ad extremitatem finium ſuorum.

leur fit prendre les armes, & les envoya après les Aſſyriens ; ils les pourſuivirent juſques aux extrémités des confins de leur payis, paſſant au fil de l'épée tout ce qu'ils trouvoient.

7. *Reliqui autem qui erant in Bethulia, ingreſſi ſunt caſtra Aſſyriorum, & pradam, quam fugientes Aſſyrii reliquorant, abſtulerunt, & onuſtati ſunt valdè.*

7. Cependant ceux qui étoient reſtés à Bethulie entrerent dans le camp des Aſſyriens, d'où ils remporterent tout le butin que les Aſſyriens avoient laiſſé dans leur fuite, & ils en revinrent tout chargés ″.

8. *Hi verò, qui victores reverſi ſunt ad Bethuliam, omnia qua erant illorum attulerunt ſecum, ita ut non eſſet numerus in pecoribus, & jumentis, & univerſis mobilibus eorum, ut à minimo uſque ad maximum omnes divites fierent de prædationibus eorum.*

8. Mais ceux qui après avoir battu & pourſuivi les ennemis, revinrent à Bethulie″, emmenerent avec eux tout ce qui avoit été aux Aſſyriens : les troupeaux, les beſtiaux, & toutes les richeſſes de leur bagage & de leur équipage étoient ſans nombre, & tous s'enrichirent depuis le plus petit juſqu'au plus grand.

§. 2. *Actions-de-graces rendues à Dieu.*

9. *Joacim autem*

9. Joacim″ grand pon-

℣. 7. *gr.* en furent enrichis.

℣. 8. *expl.* Ceux qui étoient reſtés dans la ville n'avoient pas pû tout emporter. *Menoch.*

℣. 9. *expl.* C'eſt le même qui eſt nommé Eliachim au chap. 4. v. 5.

tife, vint en même-tems de Jeruſalem à Bethulie avec tous les anciens ‖ pour voir Judith,

ſummus pontifex, de Jeruſalem venit in Bethuliam cum univerſis preſbyteris ſuis, ut videret Judith.

10. laquelle ſortit au-devant de lui ; & ils la benirent tous d'une voix, en *lui* diſant : Vous êtes la gloire de Jeruſalem ; vous êtes la joie d'Iſrael ; vous êtes l'honneur de notre peuple :

10. *Quæ cùm exiſſet ad illum, benedixerunt eam omnes unâ voce, dicentes : Tu gloria Jeruſalem, tu lætitia Iſrael, tu honorificentia populi noſtri,*

11. car vous avez agi avec un courage mâle, & votre cœur s'eſt affermi, parceque vous avez aimé la chaſteté, & qu'après avoir perdu votre mari, vous n'avez point voulu en épouſer d'autre : c'eſt pour cela que la main du Seigneur vous a fortifiée, & que vous ſerez benie éternellement.

11. *quia feciſti viriliter : & confortatum eſt cor tuum, eò quòd caſtitatem amaveris, & poſt virum tuum, alterum neſcieris : ideò & manus Domini confortavit te, & ideò eris benedicta in æternum.*

12. Tout le peuple répondit : Qu'il ſoit ainſi, qu'il ſoit ainſi.

12. *Et dixit omnis populus : Fiat, fiat.*

13. Or trente jours ſuffirent à peine au peuple d'Iſrael pour recueillir toutes les dépouilles des Aſſyriens.

13. *Per dies autem triginta, vix collecta ſunt ſpolia Aſſyriorum à populo Iſrael.*

14. Et tout ce qu'on put

14. *Porrò autem*

℣. 9. *lettr.* ſes anciens, *i. e.* le ſénat ou grand Sanedrin, qui réſidoit à Jeruſalem. *Tirin.*

universa, quæ Holofernis peculiaria fuisse probata sunt, dederunt Judith in auro, & argento, & vestibus, & gemmis, & omni supellectili, & tradita sunt omnia illi à populo.

reconnoître qu'Holoferne avoit possedé en or, en argent, en habillemens, en pierreries, & en toutes sortes de meubles, fut donné à Judith par *tout* le peuple.

15. *Et omnes populi gaudebant cum mulieribus, & virginibus, & juvenibus, in organis & citharis.*

15. Et tous les hommes, les femmes, les jeunes filles & les jeunes gens étoient dans des transports de joie qu'ils témoignoient par le son des harpes & des *autres* instrumens de musique ||.

℣. 15. gr. Toutes les femmes Juives accoururent, & firent des danses en l'honneur de Judith, la couronnant elle & sa servante de couronnes d'olivier. Les autres femmes & les filles suivant Judith avec des branches de thirse dans les mains, dansoient au son des instrumens de musique & des guitarres. Et tous les hommes en armes & ayant des couronnes sur la tête, suivoient en chantant des hymnes. *Tirin.*

CHAPITRE XVI.

§. 1. *Cantique de Judith.*

1. *Tunc cantavit canticum hoc Domino Judith, dicens:*

1. ALors || Judith chanta ce cantique au Seigneur, & elle dit :

2. *Incipite Domino*

2. Chantez à la gloire

℣. 1. gr. Alors Judith commença *ce cantique* de louanges dans tout Israel, & tout le peuple répondoit à ces louanges. Judith dit donc :

du Seigneur au ſon des tambours & au bruit des tymbales ; chantez avec de ſaints accords un nouveau cantique, glorifiez & invoquez ſon nom.

in tympanis, cantate Domino in cymbalis, modulamini illi pſalmum novum, exaltate, & invocate nomen ejus.

3. Le Seigneur met les armées en poudre // ; le Seigneur eſt le nom qui lui appartient.

3. *Dominus conterens bella, Dominus nomen eſt illi.*

4. il a mis ſon camp // au milieu de ſon peuple, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.

4. *Qui poſuit caſtra ſua in medio populi ſui, ut eriperet nos de manu omnium inimicorum noſtrorum.*

5. Le chef d'Aſſyrie // eſt venu du côté des montagnes, du côté de l'aquilon, avec une multitude & une force extraordinaire : ſes troupes ſans nombre ont rempli les torrens, & ſa cavalerie a couvert les vallées //.

5. *Venit Aſſur ex montibus ab aquilone in multitudine fortitudinis ſuæ : cujus multitudo obturavit torrentes, & equi eorum coopuerunt valles.*

6. Il avoit juré // de brûler mes terres //, de paſſer mes jeunes gens au fil de l'épée, de donner

6. *Dixit ſe incenſurum fines meos, & juvenes meos occiſurum gladio, infantes*

℣. 3. *lettr.* briſe les guerres.

℣. 4. *expl.* le tabernacle, le temple, ou les ſaints anges, qui ſont nommés *Geneſ.* 32. 2. le camp de Dieu. *Menoch.*

℣. 5. *expl.* L'Aſſyrie, en la comparant à la Judée, eſt en partie à l'orient, & dans la plus grande partie au ſeptentrion. *Tirin.*

Ibid. *gr.* les collines.

℣. 6. *autr.* il s'étoit vanté de.

Ibid. *expl.* les terres de mon payis.

meos dare in prædam, & virgines in captivitatem.

en proie mes petits enfans, & de rendre mes filles captives.

7. *Dominus autem omnipotens nocuit eum, & tradidit eum in manus feminæ, & confodit eum.*

7. Mais le Seigneur toutpuiſſant l'a frappé [v]; il a livré leur General entre les mains d'une femme; & c'eſt par elle qu'il lui a ôté la vie.

8. *Non enim cecidit potens eorum à juvenibus, nec filii Titan percuſſerunt eum, nec excelſi gigantes oppoſuerunt ſe illi, ſed Judith filia Merari in ſpecie faciei ſuæ diſſolvit eum.*

8. Car celui qui étoit puiſſant parmi eux n'a point été renverſé par la main des jeunes hommes; il n'a point été frappé par les Titans [v]; & les geans d'une hauteur démeſurée ne ſe ſont point oppoſés à lui: mais Judith fille de Merari l'a renverſé par la beauté ſon viſage.

9. *Exuit enim ſe veſtimento viduitatis, & induit ſe veſtimento lætitiæ in exultatione filiorum Iſrael.*

9. Elle a quitté ſes habits de veuve, & s'eſt parée de ſes habits de joie pour relever [v] les eſperances des enfans d'Iſrael.

10. *Unxit faciem ſuam unguento, &*

10. Elle a mis ſur ſon viſage une huile d'une

℣. 7. *lettr.* nocuit eum, *i. e.* percuſſit. *Tirin. Emm. Sa.*

℣. 8. *expl.* Les Interpretes ſe ſont ſervis de ces noms pris des livres profanes, non pour donner du poids à ces ſortes de fictions; mais pour faire entendre aux hommes par ces noms qui leur ſont connus, ce qu'ils comprendroient moins d'une autre maniere. *Hieron. in Amos.* 5. 6. *Greg. Magn. Moral. l.* 9. *c.* 6.

℣. 9. *gr.* pour procurer l'élevation des enfans d'Iſrael qui étoient dans l'accablement.

excellente odeur ; elle a ajuſté ſes cheveux, & les a couverts d'un ornement ſuperbe ; elle s'eſt parée d'une robe toute neuve // pour le tromper.

colligavit cincinnos ſuos mitrâ, accepit ſtolam novam ad decipiendum illum.

11. L'éclat de ſa chauſſure lui a ébloui les yeux ; ſa beauté a rendu ſon ame captive, & elle lui a coupé la tête avec *ſon propre* ſabre.

11. *Sandalia ejus rapuerunt oculos ejus, pulchritudo ejus captivam fecit animam ejus, amputavit pugione cervicem ejus.*

§. 2. *Suite du Cantique de Judith.*

12. Les Perſes ont été épouvantés de ſa conſtance //, & les Medes de ſa hardieſſe.

12. *Horruerunt Perſæ conſtantiam ejus, & Medi audaciam ejus.*

13. Alors le camp des Aſſyriens a été rempli de hurlemens, quand nos pauvres citoyens mourant de ſoif ont commencé à paroître //.

13. *Tunc ululaverunt caſtra Aſſyriorum, quando apparuerunt humiles mei, areſcentes in ſiti.*

14. Les enfans des jeunes femmes // les ont percés de coups, & les ont tués comme de petits garçons qui s'enfuient ; ils ſont péris dans le combat en la préſence du Seigneur notre Dieu //.

14. *Filii puellarum compunxerunt eos, & ſicut pueros fugientes occiderunt eos : perierunt in prælio à facie Domini Dei mei.*

℣. 10. *gr.* de lin.

℣. 12. *expl.* de la conſtance de Judith, quand elle eut coupé la tête à Holoferne.

℣. 13. *expl.* pour les pourſuivre. *Emm. Sa.*

℣. 14. *expl.* Ceux qui étoient encore très-jeunes ; car les meres étant très-jeunes, leurs enfans ne pouvoient être que forts petits. *Menoch.*

Ibid. *expl.* par la vertu de ſa préſence, ou de ſa puiſſance.

15. *Hymnum cantemus Domino, hymnum novum cantemus Deo noſtro.*

15. Chantons une hymne au Seigneur, chantons une hymne nouvelle à la louange de notre Dieu.

16. *Adonai Domine, magnus es tu, & præclarus in virtute tua, & quem ſuperare nemo poteſt.*

16. Seigneur ", vous êtes grand, vous vous ſignalés par votre puiſſance, & nul ne peut *jamais* vous ſurmonter.

17. *Tibi ſerviat omnis creatura tua, quia dixiſti, & facta ſunt: miſiſti ſpiritum tuum, & creata ſunt, & non eſt qui reſiſtat voci tuæ.*

17. Que toutes vos créatures vous obéiſſent; parceque vous avez parlé, & elles ont été faites; vous avez envoyé votre eſprit ", & elles ont été créées, & nul ne réſiſte à votre voix.

18. *Montes à fundamentis movebuntur cum aquis: petræ ſicut cera liqueſcent ante faciem tuam.*

18. Les montagnes ſeront ébranlées juſqu'aux fondemens avec les eaux *qu'elles renferment*; les pierres ſe fondront comme la cire devant votre face.

19. *Qui autem timent te, magni erunt apud te per omnia.*

19. Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, ſeront très-grands devant vous en toutes choſes ".

20. *Væ genti inſurgenti ſuper genus meum: Dominus enim*

20. Malheur à la nation qui s'élevera contre mon peuple; car le Sei-

℣. 16. *autr.* Seigneur, Seigneur.

℣. 17. *gr.* L'eſprit que vous avez envoyé les a formées. Un Interprete entend par cet eſprit, l'ordre & la parole de Dieu. *Tirin.*

℣. 19. *expl.* lorſque vous l'ordonnerez. *Menoch.*

gneur toutpuiſſant ſe vengera d'elle, & il la viſitera au jour de *ſon* jugement.

omnipotens vindicabit in eis, in die judicii viſitabit illos.

21. Il répandra dans leur chair le feu & les vers, afin qu'ils brûlent & qu'ils *ſe* ſentent *déchirer* [ll] éternellement.

21. *Dabit enim ignem, & vermes in carnes eorum, ut urantur, & ſentiant uſque in ſempiternum.*

§. 3. *Suite de la vie, & mort de Judith.*

22. Après cette victoire, tout le peuple vint à Jeruſalem pour adorer le Seigneur : & s'étant purifiés, ils lui offrirent tous leurs holocauſtes, & *s'acquitterent de* leurs vœux & *de* leurs promeſſes.

22. *Et factum eſt poſt hæc, omnis populus poſt victoriam venit in Jeruſalem adorare Dominum : & mox ut purificati ſunt, obtulerunt omnes holocauſta, & vota, & repromiſſiones ſuas.*

23. Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holoferne que le peuple lui avoit données, & le rideau de ſon lit qu'elle avoit emporté elle-même, les offrit au Seigneur comme un anathême d'oubli [mm].

23. *Porrò Judith, univerſa vaſa bellica Holofernis, quæ dedit illi populus, & conopeum, quod ipſa ſuſtulerat de cubili ipſius, obtulit in anathema oblivionis.*

℣. 21. *gr.* qu'ils pleurent en ſe ſentant. *Sa.*

℣. 23. *expl.* comme un don ſepaté de tous les uſages profanes, & un monument ſuſpendu dans le temple & conſacré à Dieu pour ſervir éternellement à empêcher *l'oubli* d'une grace ſi particuliere. *Ou bien*, Judith offrit ces choſes à Dieu dans ſon temple, pour marquer qu'elle vouloit ſe détacher pour toujours de la gloire d'une action ſi éclatante, & s'y oublier en quelque ſorte elle-même. On peut encore l'expliquer d'un don deſtiné à faire oublier les maux paſſés. *Menoch. Tirin.* Le grec omet ce mot *oblivionis*, qu'un Interprete croit mis peutêtre au lieu d'*oblationis*. *Tirin.*

24. *Erat autem populus jucundus secundùm faciem sanctorum, & per tres menses gaudium hujus victoriæ celebratum est cum Judith.*

24. Tout le peuple fut dans la réjouiſſance à la vûe des lieux ſaints ||, & la joie de cette victoire fut célebrée avec Judith pendant trois mois.

25. *Post dies autem illos unusquisque rediit in domum suam, & Judith magna facta est in Bethulia, & præclarior erat universæ terræ Israel.*

25. Chacun retourna enſuite en ſa maiſon, & Judith devint célebre dans Bethulie, & la perſonne la plus conſiderée de tout Iſrael.

26. *Erat etiam virtuti castitas adjuncta, ita ut non cognosceret virum omnibus diebus vitæ suæ, ex quo defunctus est Manasses vir ejus.*

26. Car la chaſteté étoit jointe à ſa vertu ||; & depuis la mort de Manaſſé ſon mari, elle ne connut point d'homme en toute ſa vie.

27. *Erat autem diebus festis procedens cum magna gloria.*

27. Les jours des fêtes elle paroiſſoit en public avec une grande gloire ||.

28. *Mansit autem in domo viri sui an-*

28. Et après avoir demeuré cent cinq ans ||

℣. 24. *expl.* dans Jeruſalem où étoit le temple. *Ou bien*, cela veut dire que le peuple fut rempli d'une joie ſpirituelle, & telle qu'il convient à des ſaints. *Menoch.*

℣. 26. *expl.* par la vertu, on doit entendre ce grand courage qui ſervoit beaucoup à relever ſa chaſteté. *Eſtius.*

℣. 27. *expl.* Lorſqu'elle alloit rendre ſes devoirs à Dieu avec tous les autres dans le temple de Jeruſalem, pluſieurs apparemment l'accompagnoient, & s'efforçoient de lui faire honneur. *Menoch.*

℣. 28. *expl.* ayant vécu en tout cent cinq ans, ſelon que la langue ſyriaque le dit clairement. Le grec ajoûte, qu'elle partagea avant ſa mort tous ſes biens, tant à ſes proches qu'aux parens de ſon mari.

dans la maiſon de ſon mari, & avoir donné la liberté à ſa ſervante, elle mourut, & fut enterrée dans Bethulie avec ſon mari.

nos centum quinque : & dimiſit abram ſuam liberam, & defuncta eſt ac ſepulta cum viro ſuo in Bethulia.

29. Et tout le peuple la pleura pendant ſept jours.

29. *Luxitque illam omnis populus diebus ſeptem.*

30. Tant qu'elle vêcut ||, & pluſieurs années après ſa mort, il ne ſe trouva perſonne qui troublât Iſrael.

30. *In omni autem ſpatio vitæ ejus non fuit qui perturbaret Iſrael, & poſt mortem ejus annis multis,*

31. Or le jour de cette victoire a été mis par les Hebreux au rang des ſaints jours; & depuis ce tems-là juſqu'aujourd'hui, il eſt honoré comme un jour de fête parmi les Juifs.

31. *Dies autem victoriæ hujus feſtivitatis, ab Hebræis in numero ſanctorum dierum accipitur, & colitur à Judæis ex illo tempore uſque in præſentem diem.*

℣. 30. *expl.* Un Interprete a crû qu'elle avoit quarante ans lorſqu'elle coupa la tête à Holoferne : & que cela arriva environ l'an de Manaſſé 11. ou 16. ſelon le grec, & qu'elle vécut encore ſoixante-cinq ans : & qu'ainſi cette tranquillité dura 73. ou 78. ans, juſqu'à la mort de Joſias roi de Juda. *Tirin.*

Fin de Judith.

PREFACE DE S. JEROME SUR ESTHER.*

IL eſt conſtant que le Livre d'Eſther a été extrémement défiguré par les différens Interpretes qui l'ont traduit. Pour moi, après l'avoir tiré des archives des Hebreux, j'y ai travaillé & me ſuis attaché à le rendre mot pour mot avec toute la fidelité dont je puis être capable. L'édition vulgate [a] a fort étendu ce livre par des amplifications imaginaires & ſemblables à celles dont on remplit dans les

* *Voyez l'édition nouvelle in fol. tom.* 1. *p.* 1135.

Au reſte dans ce livre j'ai marqué en divers endroits l'alphabet de rouge, juſqu'à la lettre Teth, pour faire voir aux lecteurs la méthode qu'ont obſervé les Septante, & j'ai mieux aimé ſuivre cet ordre dans la nouvelle édition de ces Interpretes, & me conformer en cela aux Hebreux.

a *expl.* Celle qui avant la verſion de ſaint Jerôme paſſoit pour la commune & la vulgaire, & que ſaint Auguſtin appelloit l'Italique, & qui depuis celle de ſaint Jerôme a été nommée l'ancienne.

écoles certains discours feints qui n'ont d'autre but que de servir d'exercice à l'éloquence [b]. Vous donc, ô mes cheres filles, Paule [c] & Eustochie, puisque vous avez quelque connoissance de l'hebreu [d], & que vous n'ignorez pas les contestations qui regnent parmi les Interpretes [e]; examinez sur l'hebreu ma version latine, & vous verrez avec quelle fidelité je rens par-tout le texte original. Aussi peu sensible aux insultes des hommes qu'à leurs éloges, je ne cherche qu'à me rendre agreable aux yeux de Dieu; car *il brise les os de ceux qui s'étudient à plaire aux hommes*; & ceux qui se conduisent de la sorte ne peuvent, selon l'Apôtre, être les disciples de JESUS-CHRIST [f].

Pſ. 52. 6.

b *expl.* On en peut voir des exemples, sur tout dans ce qui est ajoûté au v. 5. du ch. 14. de ce Livre dans un manuscrit de ce Livre selon l'ancienne vulgate qui est dans l'Abbayie de saint Germain des Prez *nomb.* 7.

c *expl.* On ne croit pas que ce soit l'ancienne Paule mere d'Eustochie. Car selon quelques-uns elle étoit morte l'an 404. mais la jeune Paule fille de Leta & niece d'Eustochie: & l'on croit que c'est par l'erreur des Copistes qu'Eustochie se trouve nommée la derniere; ces Scribes s'étoient imaginés que saint Jerôme parloit de l'ancienne Paule. *Voyez ci-dessus la Préface sur Josué.*

d *letr.* Vous vous êtes appliquées à pénetrer dans les Livres des Hebreux. *Expl.* C'est-à-dire dans l'étude du Texte Hebreu de la Bible & des Livres saints.

e *autr.* & que vous vous êtes attachées à examiner les differens sentimens des Interpretes.

f *expl.* Ce qui suit se trouve imprimé dans presque toutes les éditions de ce Pere; mais il est visible par les plus anciens manuscrits, que c'est une addition de la façon de Rufin, ou de quelqu'autre qui ne convient point du tout à ce qui précede, puisque saint Jerôme y dit positivement qu'il a traduit exactement ce Livre selon le Texte Hebreu, & qu'il ne dit pas un seul mot des Septante. *Voyez sur ce Livre la Note du R. P. Martianai. p.* 1138.

ESTHER.

Ce Livre a reçu le nom D'ESTHER, *parcequ'il contient l'hiſtoire de cette jeune & illuſtre Juive. Les neufs prémiers Chapitres écrits en Hebreu qui ont été inſerés dans le Canon des Juifs en contiennent le récit ; & les ſept derniers ne ſont compoſés que de differentes pieces qui y ſont citées, & de quelques circonſtances qui peuvent ſervir à l'éclairciſſement des faits qui y ſont rapportés, qu'un Juif Helleniſte, c'eſt-à-dire Grec, a crû y devoir ajoûter après coup. Saint Jerôme les a traduits, & les a inſerés dans notre vulgate. Origene dans ſa lettre à Africanus, prétend que les derniers Chapitres étoient originairement écrits auſſi en Hebreu ; mais dans l'état où ils ſont aujourd'hui, ils paroiſſent de la façon de quelque Juif Helleniſte d'Alexandrie, qui vivoit ſous un des Ptolomées, comme on voit par ce qui eſt dit* chap. XI. v. 1. *& ce qui ſuit au* v. 2. *prouve évidemment que ce ſont autant d'actes ſeparés qui n'ont aucune liaiſon avec le corps de l'hiſtoire, comme on le pourra remarquer ci-après dans les notes particulieres. Le ſtile même de ces pieces eſt fort different de celui des prémiers Chapitres, il eſt beaucoup plus affecté & étudié, & les dattes auſſi-bien que*

les faits, ne ſont pas toujours d'accord avec ceux des prémiers Chapitres.

On croit que Mardochée eſt l'Auteur de ce Livre, ou au-moins des neuf premiers Chapitres; & cela paroît en quelque ſorte prouvé par ce qui eſt dit chap. 9 v. 20. & chap. 12. v. 4. *que Mardochée écrivit ce qui étoit arrivé afin d'en informer les Juifs. Cependant ces autorités n'ont point empêché que pluſieurs des Peres de l'Egliſe, comme ſaint Auguſtin, ſaint Epiphane, & S. Iſidore ne l'ayent attribué à Eſdras, d'autres à Joachim Grand-Prêtre petit-fils de Joſedec: En effet, ces deux endroits diſent à la verité que Mardochée fit aux Juifs le récit ſommaire de leur délivrance, en les exhortant par des lettres circulaires à fêter avec ſolennité le quatorze & le quinze du mois Adar; mais il n'eſt point dit qu'il ait écrit ce Livre: au-contraire, il eſt viſible dans les deux endroits même, que celui qui a écrit ces lettres n'eſt pas celui qui dit ici que Mardochée les a écrites. C'eſt donc à ce que l'on croit quelque Juif, qui, par ordre du Sanedrin, a écrit cette hiſtoire pour inſtruire les autres des raiſons de l'établiſſement de la nouvelle fête appellée* Phurim, *c'eſt-à-dire,* des Sorts. *Voyez chap. 9. v. 26.*

Si l'Auteur de ce Livre eſt en quelque ſorte inconnu, le tems auquel cette hiſtoire eſt arrivée ne l'eſt pas moins; car la difficulté où l'on ſe trouve de pouvoir décider certainement quel

eſt ce Prince nommé également Aſſuerus & Artaxercès, chap. 1. v. 1. chap. 13. v. 1. *Qui regna depuis les Indes juſques à l'Ethiopie ſur* 127. *Provinces, qui avoit mis le ſiége de ſon Empire dons la ville de Suze*, chap. 1. v. 1. & 2. *Qui regnoit en même-tems ſur les Perſes & ſur les Medes*, ibid. v. 3. *dont le regne fut au-moins de douze ans*, chap. 3. v. 7. *Qui ſe rendit tributaires toutes les Iſles de la mer*, ch. 10. v. 1. *Qui avoit ſoumis toute la terre à ſon Empire*, chap. 13. v. 3. & 2. *Qui reconnoît que c'eſt de Dieu & de ſa grace, que ſes peres & lui tiennent ce grand Royaume*, chap. 16. v. 16. *Qui en la troiſiéme année de ſon regne fit un magnifique feſtin qui dura* 180. *jours*, chap. 1. v. 4. *& qui regna après la captivité de Jechonias, arrivée ſous le regne de Nabuchodonoſor*, chap. 2. v. 6. *Toutes ces circonſtances qui devroient aider à faire diſtinguer ce Prince d'avec tant d'autres, ne laiſſent pas encore de faire naître des doutes & des difficultés*, 1°. *Parceque le nom d'Aſſuerus ne déſigne aucun Prince en particulier, non plus que celui d'Artaxercès, & que ces deux noms étoient communs, le prémier aux Rois des Medes, & le dernier aux Rois de Perſes.* 2°. *Parcequ'il faut néceſſairement que tout ce qu'on a rapporté ci-deſſus, puiſſe convenir à celui à qui on attribue ces noms, & ſur-tout qu'il ait regné au-moins plus de deux ans, & que ſon regne ſoit*

postérieur à l'enlevement général des Juifs par Nabuchodonosor sous Joachim ou Jechonias l'an du monde 3405. Faits particuliers qui fixent l'époque de cette histoire; & c'est sur quoi les Savans se trouvent partagés, en sorte qu'il n'y a point eu de Rois depuis Astiagès jusques à Artaxercès Mnemon, à qui quelqu'un d'eux n'ait attribué cette histoire. Plusieurs prétendent que l'Assuerus d'Esther est Cyaxare appellé Darius Medus oncle de Cyrus, ou Cambyse fils de Cyrus appellé Assuerus, liv. 1. d'Esdr. chap. 4. v. 6. *Josephe croit que c'est Artaxercès Longuemain, d'autant que le même Assuerus est appellé ainsi dans le liv. d'Esther*, chap. 12. v. 2. & chap. 16. v. 1. *voyez* liv. 11. antiq. chap. 6. *D'autres soutiennent que c'est le fameux Xercès Roi de Perse, ou enfin Ochus surnommé Darius-Nothus fils d'Artaxercès Longuemain. Mais certainement ce ne peut être ni Cyrus, ni Cyaxare, dit Darius Medus son oncle; puisque tous deux ont regné avant la captivité de Jechonias, ni Cambyse fils de Cyrus, puisqu'il ne regna que huit ans; Que Darius Medus n'a point été Roi de Perse, mais des Medes & des Chaldéens; que son Empire ne s'est point étendu depuis les Indes jusques à l'Ethiopie; Que Cyrus même qui unit en sa personne l'Empire des Perses & des Medes, ne regna que sept ans depuis la mort de Darius Medus son oncle. Ce ne peut pas être non plus Xercès*

pere d'Artaxercès Longuemain, quoique ſon nom ait quelque rapport avec celui d'Aſſuerus; car Ameſtris ſa femme fille d'un Perſan, ne peut être la Reine Eſther, femme Juive & captive, outre que Xercès n'a jamais regné dans Suſe, mais en Grece, & que ſon regne n'a duré que ſept ans.

Cette hiſtoire ne convient point auſſi à Artaxercès Longuemain, ni encore moins à aucun de ſes ſucceſſeurs, puiſqu'il eſt dit chap. 2. v. 5. & 6. *que Mardochée étoit du nombre des Juifs qui avoient été transferés en Babylone ſous le regne de Jechonias par Nabuchodonoſor l'an du monde 3405. Et Artaxercès Longuemain ne commença à regner que l'an du monde 3531. c'eſt-à-dire, plus de 100. ans après : ainſi il faudroit que Mardochée eût eu alors plus de 120. ans, ce qui ne peut convenir aux circonſtances de ſon hiſtoire.*

Tout ceci ſuppoſé, il eſt évident que toute cette hiſtoire ne ſçauroit convenir à aucun autre qu'à Darius fils d'Hiſtapes, l'un des ſept coniurés qui tuerent le Mage Oropaſte, qui s'étoit emparé de l'Empire des Perſes, ſe diſant fauſſement frere de Cambyſe.

1. *Parceque ce qui eſt dit de la domination d'Aſſuerus ſur les Indes & l'Ethiopie, & ſur* 127. *Provinces*, chap. 1. v. 1. *& du feſtin ſomptueux qu'il fit aux Grands de ſon Royaume*, ibid. v. 3. *convient parfaitement à Darius fils d'Hiſtapes, & à ce qui eſt dit de lui,*

liv. 3. Esdr. chap. 3. v. 2. & 9. *& à ce qu'en rapporte Herodote. Cambyse son prédecesseur avoit à la verité conquis l'Ethiopie, mais non pas les Indes.*

2. *On attribue au-moins douze ans de regne à Assuerus*, chap. 3. v. 7. *Darius dont il s'agit ici, en a regné 36. & Cambyse n'en a regné que huit.*

3. *Il est dit* chap. 1. v. 2. *qu'Assuerus regna à Suse, & qu'il en fit la Capitale de son Empire, & au rapport de Pline, Darius bâtit cette ville, l'embellit, l'augmenta de magnifiques palais, & Herodote ajoûte qu'il y avoit mis ses trésors; ce qui ne convient point à Cambyse, ni même à d'autres.*

4. *Assuerus aima Ediſſe* ou *Adaſte* ou *Esther, & lui mit sur la tête le diadême Royal*, chap. 2. v. 17. *& Herodote dit que Darius aima Artissone si éperduement, qu'il en fit faire le portrait en une statue d'or massif.*

5. *Assuerus se rendit maître de toutes les Isles de la mer*, chap. 10. v. 1. *Et Tucidide dit que Darius se mit en possession des Isles avec la flotte des Pheniciens, & se les rendit tributaires au rapport de Platon dans le Menecene, ce qui n'avoit point été avant lui, ce qui le fit surnommer le* Revendeur, *ou le* Négotiant; *car avant lui on se contentoit de recevoir des présens, ce qui ne peut convenir à Xercès son fils & son successeur, qui perdit les Isles avant la douziéme année de son regne, ayant été chassé de la Grece.*

6. *Assuerus*

6. *Aſſuerus s'étoit aſſujetti toute la terre, & on lui fait dire qu'il avoit reçu de Dieu, ainſi que ſes ancêtres, l'Empire du monde,* chap. 13. v. 1. & 2. chap. 16. v. 16. *Ce qui convient parfaitement à Darius de qui il eſt dit,* 1. Eſdr. chap. 6. *qu'il avoit fait un vœu au Dieu du ciel, lorſqu'il entra en poſſeſſion de ſon Royaume, de faire rétablir le Temple, comme Joſephe le rapporte; ce qui ne peut être dit d'aucun autre Roi de Perſe, ſinon de Cyrus ou de Darius: or certainement ce n'eſt point de Cyrus, il faut donc que ce ſoit de Darius.*

Enfin, les deux noms d'Aſſuerus & d'Artaxercès que l'Ecriture donne ici, chap. 12. v. 2. *à l'Aſſuerus d'Eſther, conviennent encore parfaitement à Darius, qui réunit en ſa perſonne les deux Empires des Perſes & des Medes qu'avoient eu Cyrus & Cambyſe.*

Contre ce ſentiment on peut oppoſer trois difficultés conſiderables: La prémiere, que parcequ'il eſt dit que la captivité de Mardochée arriva ſous le regne de Jechonias, on prétend exclure tous les Rois de Perſe qui ont regné depuis; on doit auſſi par la même raiſon exclure Darius fils d'Hiſtaſpes, d'autant que depuis cette captivité de Jechonias juſques à la ſeptiéme année du regne de Darius, s'étant paſſé 90. ans, Mardochée devoit avoir au-moins cent ans, & que cet âge ne convient point au perſonnage que l'on fait faire alors à Mardochée. La ſeconde difficulté, c'eſt que dans le texte grec, chap. 16. v. 10. & 14. *il eſt dit*

qu'Aman étoit Macédonien, & qu'il avoit entrepris de faire paſſer l'Empire des Perſes à ceux de ſa nation, circonſtance qui ne peut convenir au tems de Darius fils d'Hiſtaſpes ni à aucuns de ſes prédeceſſeurs, parcequ'alors les Macedoniens n'étoient point en état de penſer à l'Empire univerſel : Enfin, la troiſiéme difficulté eſt qu'Herodote donne à Darius trois femmes, ſavoir Atoſſe fille de Cyrus, Artiſſonne fille de Cambyſe, & Parmis fille de Smerdis fils de Cyrus, & nulle de ces trois femmes ne peut être Eſther, femme Juive & niéce de Mardochée.

Mais à ces trois objections on peut répondre, 1. *Que le texte hebreu,* chap. 2. v. 6, *ne dit pas abſolument que ce ſoit Mardochée qui ait été transferé en Babylone, mais ſimplement que Mardochée fils de Semeï, fils de Cis de la race de Jemini, avoit été transferé en Babylone, &c. Ainſi cette tranſlation peut avoir rapport à Semeï ſon pere, & à Cis ſon ayeul, ou ſignifie en géneral qu'il étoit fils d'un de ces Juifs qui avoient été transferés en Babylone.* 2. *Que ce qui eſt dit des Macedoniens pourroit bien être une de ces additions de l'auteur Helleniſte, qui a enrichi après coup cette hiſtoire de quelque nouvelle circonſtance qu'il a cru pouvoir convenir au tems des Ptolomées ſous lequel il écrivoit. Enfin on ſoupçonne avec quelque raiſon qu'il s'eſt gliſſé quelque confuſion dans Herodote ſur les noms qu'il donne aux trois femmes de Darius, & l'on croit*

que Vaſthi pouvoit bien être la même qu'Artiſſonne fille de Cambyſes, & qu'Atoſſe eſt la même que celle que l'Ecriture nomme ici Ediſſe, Adaſſe, ou *Adoſſe*, *ſelon la difference des leçons des voyelles, nom qui peut avoir beaucoup de rapport avec celui d'Adoſſe, d'Adaſſe*, ou *d'Ediſſe.*

Pendant que ceci ſe paſſoit en Perſe, les Juifs étoient à Jeruſalem qui travailloient avec zele au rétabliſſement du Temple, animés par les exhortations des Prophetes Aggée & Zacharie, & conformément aux ordres qu'ils en avoient reçus de Darius, & cet édifice fut enfin achevé la ſixiéme année du regne de ce Prince, comme on le peut voir par les années marquées à la marge du prémier livre d'Eſdras.

ESTHER.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Feſtin magnifique d'Aſſuerus.*

1. AU tems d'Aſſuerus ", qui a regné depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie ſur cent vingt-ſept provinces,

1. *IN diebus Aſſueri, qui regnavit ab India uſque Æthiopiam, ſuper centum viginti ſeptem provincias,*

2. lorſqu'il s'aſſit ſur le trône de ſon royaume, Suſe étoit la capitale de ſon empire ".

2. *quando ſedit in ſolio regni ſui, Suſan civitas regni ejus exordium fuit.*

L'an du monde 3485. Avant J. C. 519.

3. La troiſiéme année de ſon regne, il fit un feſtin magnifique " à tous les princes *de ſa Cour*,

3. *Tertio igitur anno imperii ſui, fecit grande convivium cunctis principibus, &*

℣. 1. *expl.* Le nom d'*Aſſuerus* & celui d'*Artaxercès* étoient communs autrefois aux rois des Perſes & des Medes. Il paroît vraiſemblable, que celui-ci étoit le même que *Darius* fils d'Hiſtaſpès, troiſiéme roi des Perſes, & dont il eſt parlé dans le premier & le troiſiéme livre d'Eſdras. *Tirin.*

℣. 2. *lettr.* regni ejus exordium, *i. e.* caput & metropolis. *Hebr. Chal.* Ce qui peut auſſi ſignifier qu'ayant voulu être couronné dans cette ville, ce fut proprement là que ſon regne commença. *Tirin.*

℣. 3. *expl.* Cette circonſtance ſe rapporte parfaitement

pueris ſuis, fortiſſimis Perſarum, & Medorum inclytis, & præfectis provinciarum coram ſe,

à tous ſes officiers, aux plus braves d'entre les Perſes, aux premiers d'entre les Medes, & aux Gouverneurs des provinces, étant lui-même préſent,

4. ut oſtenderet divitias gloriæ regni ſui, ac magnitudinem, atque jactantiam potentiæ ſuæ, multo tempore, centum videlicet & octoginta diebus.

4. pour faire éclater la gloire & les richeſſes de ſon empire, & pour montrer la grandeur de ſa puiſſance. *Ce feſtin dura* long-tems, ayant été continué pendant cent quatre-vingt jours.

5. Cùmque implerentur dies convivii, invitavit omnem populum, qui inventus eſt in Suſan, à maximo uſque ad minimum: & juſſit ſeptem diebus convivium præparari in veſtibulo horti, & nemoris, quod regio cultu & manu conſitum erat.

5. Et vers le tems que ce feſtin finiſſoit, le roi invita tout le peuple qui ſe trouva dans Suſe, depuis le plus grand juſqu'au plus petit. Il commanda qu'on préparât un feſtin pendant ſept jours dans le veſtibule de ſon jardin, & d'un bois // digne de la magnificence royale, qui avoit été planté par la main des rois.

6. Et pendebant ex omni parte tentoria aërii coloris, & carbaſini ac hyacinthini, ſuſtentata funibus byſſinis, atque purpu-

6. On avoit tendu de tous côtés des tapiſſeries de fin lin de couleur de bleu céleſte & d'hyacinthe, qui étoient ſoutenues par des cordons de

à ce qui ſe lit dans Joſephe, *Antiq. l.* 11. *c.* 4. où il parle de Darius fils d'Hiſtaſpès en des termes tout ſemblables à ceux du texte ſacré, quoiqu'il ait pû ſe tromper dans l'année.

℣. 5. *autr.* du bois qui avoit été planté de la main des rois, avec une magnificence royale.

fin lin teints en écarlatte, qui étoient passés dans des anneaux d'yvoire ", & attachés à des colonnes de marbre. Des lits " d'or d'argent étoient rangés en ordre sur un pavé de porphyre ", & de marbre blanc " qui étoit embelli de plusieurs figures " avec une admirable variété.

reis, qui eburneis circulis, inserti erant, & columnis marmoreis fulciebantur. Lectuli quoque aurei & argentei super pavimentum smaragdino & pario stratum lapide, dispositi erant: quod mira varietate pictura decorabat.

7. Ceux qui avoient été invités *à ce festin*, buvoient en des vases d'or, & les viandes se servoient dans des bassins toujours differens. On y présentoit aussi du plus excellent vin, & en grande abondance, comme il étoit digne de la magnificence royale.

7. *Bibebant autem qui invitati erant, , aureis poculis, & aliis atque aliis vasis cibi inferebantur. Vinum quoque, ut magnificentiâ regiâ dignum erat, abundans, & præcipuum ponebatur.*

8. Nul ne contraignoit à boire " ceux qui ne le vouloient pas ; mais le roi avoit ordonné que l'un des grands de sa Cour fût assis à chaque table, afin que chacun prît ce qu'il lui plairoit.

8. *Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum, sed sicut rex statuerat, præponens mensis singulos de principibus suis, ut sumeret unusquisque quod vellet.*

℣. 6. *hebr.* d'argent.

Ibid. *expl.* Ces lits étoient destinés non pour dormir, mais pour manger : car c'étoit la coûtume des anciens d'être à table, non assis comme aujourd'hui, mais à demi couchés sur des lits.

Ibid. *lettr.* smaragdino ; d'émeraudes. *hebr.* porphyretico. *Vatab.*

Ibid. lettr. *Pario lapide*, marbre de l'île de Paros dans la mer Egée, fameuse pour son marbre blanc.

Ibid. *let.* pictura. scilicet ex lapidum varietate. *Emm. Sa.*

℣. 8. *expl.* C'étoit l'usage parmi les Perses, de forcer les conviés à boire. *Joseph. Antiq. lib.* 11. *c.* 6.

9. *Vaſthi quoque regina fecit convivium feminarum, in palatio ubi rex Aſſuerus manere conſueverat.*

9. La reine Vaſthi fit auſſi un feſtin aux femmes dans le palais où le roi Aſſuerus avoit accoutumé de demeurer.

§. 2. *La Reine Vaſthi refuſe d'aller trouver Aſſuerus.*

10. *Itaque die ſeptimo, cùm rex eſſet hilarior, & poſt niminm potationem incaluiſſet mero, præcepit Maüman, & Bazatha, & Harbona, & Bagatha, & Abgatha, & Zethar, & Charchas, ſeptem eunuchis, qui in conſpectu ejus miniſtrabant,*

10. Le ſeptiéme jour, lorſque le roi étoit plus gai *qu'à l'ordinaire*, dans cette chaleur que cauſoit le vin qu'il avoit bû en grande abondance, il commanda à Maüman [v], Bazatha, Harbona, Bagatha, Abgatha, Zethar, & Charchas, qui étoient les ſept eunuques officiers *ordinaires* du roi Aſſuerus,

11. *ut introducerent reginam Vaſthi coram rege, poſito ſuper caput ejus diademate, ut oſtenderet cunctis populis & principibus pulchritudinem illius: erat enim pulchra valdè.*

11. de faire venir devant le roi la reine Vaſthi, ayant le diadême ſur ſa tête, pour faire voir ſa beauté à tous ſes peuples & aux premieres perſonnes *de ſa Cour*, parcequ'elle étoit extrémement belle.

12. *Quæ renuit, & ad regis imperium, quod per eunuchos mandaverat, venire contempſit. Unde ira-*

12. Mais elle refuſa *d'obéir*, & dédaigna de venir ſelon le commandement que le roi lui en avoit fait faire par ſes eu-

[v]. 10. *gr.* Aman. Les Hebreux veulent que ce ſoit le même que celui qui eſt appellé Mamuchan au v. 14. & qui fut depuis pendu par l'ordre d'Aſſuerus: quoiqu'il fut devenu le favori de ce prince, par le conſeil qu'il lui donne de répudier Vaſthi. *Tirin.*

nuques". Assuerus entrant donc en colere, & étant transporté de fureur,

tus rex, & nimio furore succensus,

13. consulta les sages" qui étoient toujours près de sa personne, selon la coutume ordinaire à tous les rois, par le conseil desquels il faisoit toutes choses, parcequ'ils sçavoient les loix & les ordonnances anciennes;

13 *interrogavit sapientes, qui ex more regio semper ei aderant, & illorum faciebat cuncta consilio scientium leges ac jura majorum;*

14. entre lesquels les premiers & les plus proches *du roi* étoient Charsena, Sethar, Admatha, Tharsis, Mares, Marsana & Mamuchan, qui étoient les sept grands seigneurs des Perses & des Medes, qui voyoient *toujours* le visage du roi", & qui avoient accoutumé de s'asseoir les premiers après lui.

(14. erant autem primi & proximi, Charsena, & Sethar, & Admatha, & Tharsis, & Mares, & Marsana, & Mamuchan, septem duces Persarum atque Medorum, qui videbant faciem regis, & primi post eum residere soliti erant)

§. 3. *Le Roi répudie Vasthi.*

15. *Le roi leur demanda donc* quelle peine méritoit la reine Vasthi, qui n'a-

15. *cui sententia Vasthi regina subjaceret, qua Assueri regis*

℣. 12. *expl.* Saint Severe Sulpice dans son histoire, dit que cette princesse parut plus prudente que son mari, & condanna sa folie par cette sage retenue, qui l'empêcha de se venir présenter devant tous les Grands du royaume, & exposer à leur yeux sa beauté qui étoit très-grande: d'ailleurs il se peut faire qu'elle ait manqué d'accompagner ce refus de tout le respect qu'elle devoit au roi son mari, & qu'elle ait même parlé avec fierté & avec mépris.

℣. 13. *hebr.* Les premiers du royaume. *i. e.* dans l'administration du royaume. *Vatab.*

℣. 14. *autr.* qui étoient toujours en la présence du roi.

imperium, quod per eunuchos mandaverat, facere noluiſſet.

voit point obéi au commandement que le roi lui avoit fait faire par ſes eunuques.

16. *Reſponditque Mamuchan, audiente rege atque principibus: Non ſolùm regem læſit regina Vaſthi, ſed & omnes populos, & principes, qui ſunt in cunctis provinciis regis Aſſueri.*

16. Mamuchan répondit en préſence du roi & des premiers de ſa Cour: La reine Vaſthi n'a pas ſeulement offenſé le roi, mais encore tous les peuples, & tous les grands ſeigneurs qui ſont dans toutes les provinces du roi Aſſuerus.

17. *Egredietur enim ſermo reginæ ad omnes mulieres, ut contemnant viros ſuos, & dicant: Rex Aſſuerus juſſit ut regina Vaſthi intraret ad eum, & illa noluit.*

17. Car cette conduite de la reine étant ſçûe // de toutes les femmes, leur apprendra à mépriſer leurs maris, en diſant: Le roi Aſſuerus a commandé à la reine Vaſthi de venir ſe préſenter devant lui, & elle n'a point voulu *lui obéir.*

18. *Atque hoc exemplo omnes principum conjuges Perſarum atque Medorum parvipendent imperia maritorum: unde regis juſta eſt indignatio.*

18. Et à ſon imitation les femmes de tous les grands ſeigneurs des Perſes & des Medes mépriſeront les commandemens de leurs maris. Ainſi la colere du roi eſt *très*-juſte.

19. *Si tibi placet, egrediatur edictum à facie tua, & ſcribatur juxta legem Perſarum atque Medorum,*

19. Si *donc* vous l'agréez, qu'il ſe faſſe un édit par votre ordre //, & qu'il ſoit écrit ſelon la loi des Perſes & des Me-

℣. 17. *lettr.* Egredietur ſermo reginæ, *i. e.* divulgabitur factum, &c. *hebraiſm.* Vatab.

℣. 19. *lettr.* facie tua.

des, qu'il n'eſt pas permis de violer ||, que la reine Vaſthi ne ſe préſentera plus devant le roi ; mais qu'une autre prendra || ſa couronne, qui en ſera plus digne qu'elle ;

20. & que cet édit ſoit publié dans toute l'étendue des provinces de votre empire ; afin que toutes les femmes, tant des grands que des petits, rendent à leurs maris l'honneur *qu'elles leur doivent.*

21. Le conſeil de Mamuchan plut au roi & aux Grands *de ſa Cour* ; & pour executer ce qu'il lui avoit conſeillé,

22. il envoya des lettres à toutes les provinces de ſon royaume en diverſes langues, ſelon qu'elles pouvoient être lues & entendues par les peuples differens de ſon royaume ; afin que les maris euſſent tout le pouvoir & toute l'autorité chacun dans ſa maiſon, & que cet édit fût publié parmi tous les peuples.

quam præteriri illicitum eſt, ut nequaquam ultrà Vaſthi ingrediatur ad regem ; ſed regnum filius, altera, quæ melior eſt illâ, accipiat.

20. *Et hoc in omne (quod latiſſimum eſt) provinciarum tuarum divulgetur imperium, & cunctæ uxores tam majorum, quàm minorum, deferant maritis ſuis honorem.*

21. *Placuit conſilium ejus regi & principibus : fecitque rex juxta conſilium Mamuchan,*

22. *& miſit epiſtolas ad univerſas provincias regni ſui ; ut quæque gens audire & legere poterat, diverſis linguis & litteris, eſſe viros principes ac majores in domibus ſuis : & hoc per cunctos populos divulgari.*

℣. 19. *expl.* Il paroit de là, qu'il y avoit parmi les Perſes une forme & un uſage particulier, ſelon lequel les édits une fois publiés étoient abſolument irrévocables, ainſi que les loix qu'on nommoit *ſacrées* parmi les Romains. *Grot. Menoch.*

Ibid. *autr.* que ſa couronne ſoit donnée à une autre qui en ſoit plus digne qu'elle.

CHAPITRE II.

§. 1. *Eſther plaît à Aſſuerus.*

1. *His ita geſtis, poſtquàm regis Aſſueri indignatio deferbuerat, recordatus eſt Vaſthi, & quæ feciſſet, vel quæ paſſa eſſet.*

1. CEs choſes s'étant paſſées, de la ſorte, lorſque la colere du roi Aſſuerus fut adoucie, il ſe reſſouvint de Vaſthi, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle avoit ſouffert.

2. *Dixeruntque pueri regis, ac miniſtri ejus: Quærantur regi puellæ virgines ac ſpecioſæ,*

2. Alors les ſerviteurs & les officiers du roi lui dirent : Qu'on cherche pour le roi des filles qui ſoient vierges & belles,

3. *& mittantur qui conſiderent per univerſas provincias puellas ſpecioſas & virgines: & adducant eas ad civitatem Suſan, & tradant eas in domum feminarum ſub manu Egei eunuchi, qui eſt præpoſitus & cuſtos mulierum regiarum: & accipiant mundum muliebrem, & cetera ad uſus neceſſaria:*

3. & qu'on envoye dans toutes les provinces des gens qui conſiderent les plus belles d'entre les jeunes filles qui ſont vierges, & qu'ils les amenent à la ville de Suſe dans le palais des femmes, & les mettent entre les mains de l'eunuque Egée, qui a ſoin de garder les femmes du roi, où l'on aura ſoin de leur donner tous leurs ornemens, & tout ce qui leur ſera néceſſaire :

4. *& quæcumque inter omnes oculis regis placuerit, ipſa regnet pro Vaſthi. Pla-*

4. & celle qui plaira davantage aux yeux du roi, ſera reine à la place de Vaſthi. Cet avis plut au

roi, & il leur commanda de faire ce qu'ils lui avoient conſeillé.

cuit ſermo regi : & ita, ut ſuggeſſerant, juſſit fieri.

5. Il y avoit *alors* dans la ville de Suſe un homme Juif, nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Semeï, fils de Cis, de la race de Jemini ‖ ;

5. *Erat vir Judæus in Suſan civitate, vocabulo Mardochæus, filius Jair, filii Semei, filii Cis, de ſtirpe Jemini,*

Cela arriva l'an du monde 3405.

6. qui avoit été transferé ‖ de Jeruſalem au tems que Nabuchodonoſor roi de Babylone avoit fait amener Jechonias roi de Juda *de Judée en Babylone.*

6. *qui tranſlatus fuerat de Jeruſalem eo tempore quo Jechoniam regem Juda Nabuchodonoſor rex Babylonis tranſtulerat.*

7. Il avoit élevé auprès de lui la fille de ‖ ſon frere, *nommée* Ediſſe, qui s'appelloit autrement Eſther ‖ : elle avoit perdu ſon pere & ſa mere : elle étoit parfaitement belle, & il paroiſſoit une grace extraordinaire ſur ſon viſage. Son pere & ſa mere

7. *Qui fuit nutritius filiæ fratris ſui Ediſſæ, quæ altero nomine vocabatur Eſther : & utrumque parentem amiſerat : pulchra nimis, & decora facie. Mortuiſque patre ejus ac matre, Mardochæus*

℣. 5. de Benjamin, dans laquelle les noms de *Jaïr*, de *Semeï* & de *Cis* étoient fort communs. Il ſe peut faire auſſi qu'il fût de la race de Saül, dont le pere ſe nommoit *Cis*. Menoch.

℣. 6. *expl.* en ſa propre perſonne, avec Jechonias roi de Juda, comme il eſt marqué au ch. 11. v. 4. & non ſeulement en la perſonne de quelqu'un de ſes ayeux, comme l'ont voulu quelques Interpretes. Ce qui confirme encore que cette hiſtoire eſt arrivée ſous Darius Hiſtaſpès *Tirin.*

℣. 7. L'hebreu & les Septante ont, *la fille du frere de ſon pere*, c'eſt-à-dire de ſon oncle paternel.

Ibid. *expl.* elle portoit le premier nom avant que d'être à la Cour ; & le ſecond lui fût donné lorſqu'elle y eut été amenée, ſelon la coûtume, dont on voit un exemple. *Dan.* 1. 7. *Corn. à Lap.*

sibi eam adoptavit in filiam.

étant morts, Mardochée l'avoit adoptée pour *être* sa fille.

8. *Cùmque percrebruisset regis imperium, & juxta mandatum illius multæ pulchræ virgines adducerentur Susan, & Egeo traderentur eunucho, Esther quoque inter ceteras puellas ei tradita est, ut servaretur in numero feminarum.*

8. Cette ordonnance du roi ayant donc été répandue par-tout, lorsqu'on amenoit à Suse plusieurs filles très-belles, & qu'on les mettoit entre les mains de l'eunuque Egée, on lui amena aussi Esther entre les autres, afin qu'elle fût gardée avec les femmes *destinées pour le roi.*

9. *Quæ placuit ei, & invenit gratiam in conspectu illius. Et præcepit eunucho, ut acceleraret mundum muliebrem, & traderet ei partes suas, & septem puellas speciosissimas de domo regis, & tam ipsam quàm pedissequas ejus ornaret atque excoleret.*

9. Esther lui " plut, & lui agréa beaucoup. C'est pourquoi il commanda à un eunuque " de se hâter de lui préparer tous ses ornemens, & de lui donner tout ce qui devoit lui appartenir" *selon son rang,* avec sept filles parfaitement belles de la maison du roi *pour la servir ;* & d'avoir grand soin de tout ce qui pouvoit contribuer à la parer & à l'embellir elle & ses filles.

℣. 9. *expl.* à l'eunuque Egée. *Menoch.*

Ibid. *expl.* à un autre eunuque. *Sa Menoch.*

℣. 9. *expl.* Quelques-uns l'expliquent des viandes qu'on servoit à Esther de chez le roi, comme on avoit fait autrefois à Daniel & aux autres jeunes hommes. On ne peut douter qu'elle n'eût un grand soin de s'abstenir de celles qui lui étoient défendues par la loi, aussi-bien qu'eux & que Judith ; & comme elle l'assure, en particulier de celles qui avoient été offertes aux idoles, *c.* 14. 17. *Tirin.*

§. 2. *On prépare Eſther à paroître devant le Roi.*

10. Eſther ne voulut point lui dire de quel payis & de quelle nation elle étoit", parceque Mardochée lui avoit ordonné de tenir cela très-ſecret.

11. Il ſe promenoit tous les jours devant le veſtibule de la maiſon où étoient gardées les vierges choiſies", ſe mettant en peine" de l'état d'Eſter, & voulant ſçavoir ce qui lui arriveroit.

12. Lorſque le tems de ces filles étoit venu, elles étoient préſentées au roi en leur rang, après avoir fait tout ce qui étoit néceſſaire pour contribuer à leur agrément, pendant l'eſpace de douze mois; ſe ſervant pour cela pendant les ſix *premiers* mois, d'une onction d'huile de myrrhe; & pendant les ſix autres, de parfums & d'aromates.

10. *Qua noluit indicare ei populum & patriam ſuam: Mardochaus enim praeceperat ei, ut de hac re omnino reticeret:*

11. *qui deambulabat quotidie ante veſtibulum domûs, in qua electa virgines ſervabantur, curam agens ſalutis Eſther; & ſcire volens quid ei acciderет.*

12. *Cùm autem veniſſet tempus ſingularum per ordinem puellarum, ut intrarent ad regem, expletis omnibus quæ ad cultum muliebrem pertinebant, menſis duodecimus vertebatur: ita dumtaxat, ut ſex menſibus oleo ungerentur myrrhino, & aliis ſex quibuſdam pigmentis & aromatibus uterentur.*

℣. 10. *expl.* elle évita de parler de ſon payis & de ſa nation; parcequ'elle paſſoit pour Perſanne, ayant été élevée à Suſe. *Menoch.*

℣. 11. *expl.* comme courtiſan, & même officier de la maiſon du roi, *infr.* 11. 3. & à cauſe du ſoin qu'il prenoit de ce qui regardoit la perſonne de ſa niéce Eſther. *Synopſ.*

Ibid. *lettr.* curam agens ſalutis. *Hebr.* pacis., *pro* valetudinis. *hebraïſm.* Vatab.

13. *Ingredienteſque ad regem, quidquid poſtulaſſent ad ornatum pertinens, accipiebant, & ut eis placuerat, compoſita de triclinio feminarum ad regis cubiculum tranſibant.*

13. Lorſqu'elles alloient trouver le roi, on leur donnoit tout ce qu'elles demandoient pour ſe parer, & elles paſſoient de la chambre des femmes à celles du roi avec tous les ornemens qu'elles avoient deſirés.

14. *Et quæ intraverat veſperè, egrediebatur manè, atque inde in ſecundas ædes deducebatur, quæ ſub manu Suſagazi eunuchi erant, qui concubinis regis præſidebat: nec habebat poteſtatem ad regem ultrà redeundi, niſi voluiſſet rex, & eam venire juſſiſſet ex nomine.*

14. Celle qui y étoit entrée au ſoir en ſortoit le matin, & elle étoit conduite de là dans un autre appartement où demeuroient les concubines du roi, dont Suſagazi eunuque avoit ſoin: & elle ne pouvoit plus de nouveau ſe préſenter devant le roi, à moins que lui-même ne le voulût; & qu'il ne l'eût commandé expreſſément en la nommant par ſon nom.

15. *Evoluto autem tempore per ordinem, inſtabat dies quo Eſther filia Abihail fratris Mardochæi, quam ſibi adoptaverat in filiam, deberet intrare ad regem. Quæ non quæſivit muliebrem cultum, ſed quæcumque voluit Egeus eunuchus cuſtos virginum, hæc ei ad ornatum dedit. Erat*

15. Après donc qu'il ſe fut paſſé du tems, le jour vint auquel Eſther fille d'Abihail frere de Mardochée, & que Mardochée avoit adoptée pour ſa fille, devoit être préſentée au roi en ſon rang. Elle ne demanda rien pour ſe parer: mais Egée eunuque qui avoit le ſoin de ces filles, lui donna pour cela tout ce qu'il voulut. Car elle étoit

parfaitement bien faite, & ſon incroyable beauté la rendoit aimable & agréable à tous ceux qui la voyoient.

enim formoſa valdè, & incredibili pulchritudine, omnium oculis gratioſa & amabilis videbatur.

§. 3. *Eſther eſt déclarée Reine.*

L'an du monde 3490.

16. Elle fut donc menée à la chambre du roi Aſſuerus ", au dixiéme mois appellé Tebeth ", la ſeptiéme année de ſon regne.

16. *Ducta eſt itaque ad cubiculum regis Aſſueri menſe decimo, qui vocatur Tebeth, ſeptimo anno regni ejus.*

17. Le roi l'aima plus que toutes ſes *autres* femmes, & elle s'acquit dans ſon cœur & dans ſon eſprit une conſideration " plus grande que toutes les autres. Il lui mit ſur la tête le diadême royal, & il la fit reine à la place de Vaſthi.

17. *Et adamavit eam rex plus quàm omnes mulieres, habuitque gratiam & miſericordiam coram eo ſuper omnes mulieres, & poſuit diadema regni in capite ejus, fecitque eam regnare in loco Vaſthi.*

18. Et le roi commanda qu'on fît un feſtin très-magnifique à tous les Grands de ſa Cour & à tous ſes ſerviteurs, pour

18. *Et juſſit convivium præparari permagnificum cunctis principibus, & ſervis ſuis, pro conjunctione*

℣. 16. *expl.* Eſther ne pechoit point en cela : puiſque celles qui étoient conduites chez le roi devenoient ſes femmes, encore qu'il n'y en eût qu'une qui fut élevée à la dignité de reine, & épouſée avec ſolennité : d'autant même qu'il étoit permis alors d'en avoir pluſieurs ; comme il paroît par l'exemple de David le plus ſaint des rois. Que ſi Eſther conſent d'épouſer un infidelle, elle ne le fait que par une inſpiration de Dieu, qui put la diſpenſer de la loi qu'il avoit faite pour défendre de tels mariages. *Menoch.*

Ibid. *expl.* Decembre.

℣. 17. *lettr.* habuit gratiam & miſericordiam coram eo, *pro* conciliavit ſibi favorem & gratiam illius. *hebraïſm.* Vatabl.

& nuptiis Eſther. Et dedit requiem univerſis provinciis ac dona largitus eſt juxta magnificentiam principalem.

le mariage & les noces d'Eſther. Il ſoulagea " les peuples de toutes ſes provinces, & il fit des dons dignes de la magnificence d'un *ſi grand* prince.

19. *Cùmque ſecundò quærerentur virgines & congregarentur, Mardochæus manebat ad januam regis :*

19. Et tant qu'on chercha des filles pour le ſecond *mariage du roi*, & qu'on les aſſembloit en un même lieu ", Mardochée demeura toujours à la porte du roi.

20. *necdum prodiderat Eſther patriam, & populum ſuum, juxta mandatum ejus. Quidquid enim ille præcipiebat, obſervabat Eſther : & ita cuncta faciebat, ut eo tempore ſolita erat, quo eam parvulam nutriebat.*

20. Eſther n'avoit point encore découvert ni ſon payis, ni ſon peuple, ſelon l'ordre que Mardochée lui en avoit donné : car Eſther obſervoit tout ce qu'il lui ordonnoit, & faiſoit encore toutes choſes en ce tems-là *par ſon avis*, de même que lorſqu'il la nourriſſoit auprès de lui, étant encore toute petite.

§. 4. *Mardochée découvre une conſpiration.*

21. *Eo igitur tempore quo Mardochæus ad regis januam morabatur, irati ſunt Bagathan & Thares duo eunuchi regis, qui ja-*

21. Lors donc que Mardochée demeuroit à la porte du roi, Bagathan, & Tharès deux de ſes eunuques, qui commandoient à la premiere en-

ỳ. 18. *lettr.* dedit requiem, *i. e.* Il diminua les tributs. *Vatab. Eſtius.* Joſephe l'explique d'une fête qu'il ordonna pour célebrer ſes noces. *Menoch.*

ỳ. 19. *expl.* Cela eſt repeté ici, pour donner lieu de juger comment la conſpiration de deux eunuques contre le roi Aſſuerus put être découverte par Mardochée.

trée du palais ||, ayant conçu quelque mécontentement contre le roi ; entreprirent d'attenter sur sa personne, & de le tuer.

22. Mais Mardochée ayant découvert leur dessein ||, en avertit aussitôt la reine Esther. La reine en avertit le roi au nom de Mardochée, dont elle avoit reçu l'avis.

23. On en fit informer *aussitôt* ; & l'avis ayant été trouvé veritable, l'un & l'autre fut pendu : & tout ceci fut écrit dans les histoires, & marqué dans les annales par ordre du roi ||.

nitores erant, & in primo palatii limine præsidebant : voluerunt que insurgere in regem, & occidere eum.

22. *Quod Mardochaum non latuit, statimque nuntiavit regina Esther ; & illa regi, ex nomine Mardochai, qui ad se rem detulerat.*

23. *Quæsitum est, & inventum : & appensus est uterque eorum in patibulo. Mandatumque est historiis, & annalibus traditum coram rege.*

℣. 21. *expl.* Ces deux officiers, selon les Septante, étoient les capitaines de ses gardes ; & le sujet de leur mécontentement étoit la jalousie qu'ils avoient conçûe contre Mardochée : ou, selon un Interprete, la liaison qu'ils avoient avec Aman : voulant faire tomber la couronne sur la tête de cet homme superbe & ambitieux. *Tirin.*

℣. 22. *expl.* il en fut averti par le servireur d'un de ces eunuques nommé Barnabas, & qui étoit Juif. *Joseph. l.* 11. *Antiq. c.* 6.

℣. 23. *lettr.* coram rege ; *autr.* en présence du roi.

CHAPITRE III.

§. 1. *Elevation d'Aman.*

1. APrès cela le roi Assuerus éleva Aman fils d'Amadath,

1. *POst hæc rex Assuerus exaltavit Aman filium*

Amadathi, qui erat de ſtirpe Agag; & poſuit ſolium ejus ſuper omnes principes, quos habebat.

qui étoit de la race d'Agag ″; & ″ le trône ſur lequel il le fit aſſeoir étoit au-deſſus de tous les princes qu'il avoit *près de ſa perſonne.*

2. *Cunctique ſervi regis, qui in foribus palatii verſabantur, flectebant genua, & adorabant Aman: ſic enim præceperat eis imperator: ſolus Mardochæus non flectebat genu, neque adorabat eum.*

2. Et tous les ſerviteurs du roi qui étoient à la porte du palais, fléchiſſoient les genoux devant Aman ″, & l'adoroient, parceque l'Empereur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne fléchiſſoit point les genoux devant lui, & qui ne l'adoroit point ″.

3. *Cui dixerunt pueri regis, qui ad fores palatii præſide-*

3. Et les ſerviteurs du roi qui commandoient à la porte du palais lui di-

℣. 1. *expl.* Agag étoit ce roi d'Amalec, qui fut mis en pieces par Samuel, quoique Saül l'eût épargné contre l'ordre de Dieu, 1. *Reg.* 15. 8. Severe Sulpice croit qu'Aman étoit Perſan. Ci-après *ch.* 16. 10. & 14. il eſt appellé Macedonien; ce qui s'accorde aiſément, en diſant qu'il étoit Amalecite du côté de ſon pere ou de ſa mere, & Macedonien de l'autre côté. *Eſtius.* Ou même, que ſes ancêtres s'étant ſauvés de la défaite des Amalecites par Saül, s'étoient d'abord retirés en Macedoine, & que dans la ſuite leurs deſcendans étoient venus s'établir en Perſe. *Tirin.* Ou enfin que ſon pere étant Macedonien, ſa mere étoit Perſane, & ſon ancienne origine d'Agag roi des Amalecites. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Chaque grand ſeigneur avoit un ſiége d'honneur à la Cour du roi des Perſes. *Grot.* Voyez la note ſur le 28. v. du 25. ch. du 4. livre des Rois.

℣. 2. *expl.* ſe proſternoient devant lui, pour marquer leur profond reſpect.

Ibid. *expl.* La raiſon de ce refus de Mardochée eſt, parcequ'Aman étoit Amalecite d'origine, & que Dieu avoit commandé aux Juifs *Deut.* 25. 17. de n'oublier jamais que cette nation étoit ennemie de ſon peuple. *Eſtius.*

rent : Pourquoi n'obéiſſez-vous point au commandement du roi comme tous les autres ?

bant : Cur frater cæteros non obſervas mandatum regis ?

4. Et après lui avoir dit cela fort ſouvent, voyant qu'il ne vouloit point les écouter, ils en avertirent Aman, voulant ſavoir s'il demeureroit toujours dans cette réſolution, parcequ'il leur avoit dit qu'il étoit Juif.

4. *Cùmque hoc crebriùs dicerent, & ille nollet audire, nuntiaverunt Aman, ſcire cupientes utrùm perſeveraret in ſententia : dixerat enim eis ſe eſſe Judæum.*

5. Aman ayant reçu cet avis, & ayant reconnu par experience que Mardochée ne fléchiſſoit point les genoux devant lui, & ne l'adoroit point, entra dans une grande colere :

5. *Quod cùm audiſſet Aman, & experimento probaſſet quòd Mardochæus non flecteret ſibi genu, nec ſe adoraret, iratus eſt valdè,*

6. mais il compta pour rien de ſe venger ſeulement de Mardochée. Et ayant ſçû qu'il étoit Juif, il aima mieux entreprendre de perdre toute la nation des Juifs, qui étoient dans le royaume d'Aſſuerus.

6. *& pro nihilo duxit in unum Mardochæum mittere manus ſuas : audierat enim quòd eſſet gentis Judææ ; magiſque voluit omnem Judæorum, qui erant in regno Aſſueri, perdere nationem.*

§. 2. *Aman veut faire périr les Juifs.*

L'an du monde 3494. Avant J. C. 510.

7. La douziéme année du regne d'Aſſuerus, au premier mois appellé Niſan *ν*, le ſort qui s'appel-

7. *Menſe primo (cujus vocabulum eſt Niſan) anno duodecimo regni Aſſueri ;*

ν. 7. expl. C'eſt le nom que donnent les Hebreux au mois de Mars : ce mois néanmoins répond en partie à celui de Février, & en partie à celui de Mars, ſelon notre calcul. *Patub.*

missa est sors in urnam, quæ Hebraicè dicitur phur, coram Aman, quo die & quo mense gens Judæorum deberet interfici: & exivit mensis duodecimus, qui vocatur Adar.

le en Hebreu phur ", fut jetté dans l'urne devant Aman, *pour sçavoir* en quel mois & en quel jour on devoit *faire* tuer toute la nation Juive : & le sort tomba sur le douziéme mois appellé Adar ".

8. *Dixitque Aman regi Assuero : Est populus per omnes provincias regni tui dispersus, & à se mutuò separatus, novis utens legibus & cæremoniis, insuper & regis scita contemnens. Et optimè nosti quòd non expediat regno tuo ut insolescat per licentiam.*

8. Et Aman dit au roi Assuerus : Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de votre royaume, divisé d'avec lui-même ", qui a des loix & des cérémonies toutes nouvelles, & qui de plus mépriſe les ordonnances du roi. Et vous savez fort bien qu'il est de l'interêt de votre royaume de ne souffrir pas que la licence le rende encore plus insolent.

9. *Si tibi placet, decerne ut pereat, & decem millia talentorum appendam arcariis gazæ tuæ.*

9. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il périsse ; & je payerai aux tréſoriers de votre épargne dix mille talens ".

℣. 7. *expl.* Phur est un mot Persan, qui signifie en françois *un sort*. Vatab.

Ibid. *expl.* Février.

℣. 8. *expl.* ensorte qu'il est aisé de le faire périr, sans qu'il puisse se réunir pour se défendre *Menoth.* Un auteur croit que la Vulgate veut marquer par ces paroles, *à se mutuo separatus*, non que les Juifs étoient separés entre eux, mais qu'ils l'étoient de tous les autres peuples par la difference de leurs coûtumes, de leurs loix, & de leurs cérémonies. *Grot.*

℣. 9. *expl.* ce qui monte à plus de quarante-six millions de livres.

10. Alors le roi tira de ſon doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de ſe ſervir //, & le donna à Aman fils d'Amadath de la race d'Agag ennemi des Juifs.

10. *Tulit ergo rex annulum, quo utebatur, de manu ſua, & dedit eum Aman filio Amadathi de progenie Agag, hoſti Judæorum,*

11. & lui dit : L'argent que vous me promettez ſera pour vous //; mais pour ce qui eſt de ce peuple, faites-en tout ce qu'il vous plaira.

11. *dixitque ad eum : Argentum, quod tu polliceris, tuum ſit : de populo age quod tibi placet.*

§. 3. *Ordre d'exterminer tous les Juifs.*

De l'année ſuivante 3495.

12. Au premier mois *appelé* Niſan, le treiziéme jour du même mois, on fit venir les ſecretaires du roi, & l'on écrivit au nom du roi Aſſuerus, en la maniere qu'Aman l'avoit commandé, à tous les ſatrapes du roi, aux juges des provinces & des nations differentes, en diverſes langues, ſelon que la lettre pouvoit être lue & entendue par chaque peuple : & elle fut ſcellée avec l'anneau du roi,

12. *Vocatique ſunt ſcribæ regis menſe primo Niſan, tertiadecimâ die ejuſdem menſis : & ſcriptum eſt, ut juſſerat Aman, ad omnes ſatrapas regis, & judices provinciarum, diverſarumque gentium, ut quaque gens legere poterat, & audire pro varietate linguarum, ex nomine regis Aſſueri : & littera ſignata ipſius annulo,*

13. & envoyée par les courriers du roi à toutes les provinces, afin qu'on tuât & qu'on exterminât tous les Juifs, depuis les plus jeunes juſqu'aux plus

13. *miſſæ ſunt per curſores regis ad univerſas provincias, ut occiderent atque delerent omnes Judæos, à puero uſque ad ſenem,*

℣. 10. *expl.* pour ſceller ſes lettres.

℣. 11. *autr.* Gardez pour vous l'argent que vous me promettez.

parvulos & mulieres, uno die, hoc est, tertiodecimo mensis duodecimi, qui vocatur Adar, & bona eorum diriperent.

vieux, jusqu'aux femmes & aux petits enfans, en un même jour, c'est-à-dire, le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar, & qu'on pillât tous leurs biens.

14. *Summa autem epistolarum hæc fuit, ut omnes provinciæ scirent, & pararent se ad præfictam diem.*

14. C'est ce que contenoit cette lettre *du roi*, afin que toutes les provinces sçûssent *son intention*, & qu'elles se tinssent prêtes pour ce même jour.

15. *Festinabant cursores, qui missi erant, regis imperium explere. Statimque in Susan pependit edictum, rege & Aman celebrante convivium, & cunctis Judæis, qui in urbe erant, flentibus.*

15. Les courriers envoyés par le roi alloient en grand'hâte de tous côtés pour accomplir son commandement. Aussitôt cet édit fut affiché dans Suse, le roi & Aman étant en festin, & tous les Juifs qui étoient dans la ville fondant en larmes.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Mardochée avertit Esther.*

1. *Quæ cùm audisset Mardochæus, scidit vestimenta sua, & indutus est sacco, spargens cinerem capiti: & in platea mediæ civitatis voce magnâ clama-*

1. Mardochée ayant appris ceci, déchira ses vêtemens, se revêtit d'un sac, & couvrit sa tête de cendre. Il crioit à haute voix au milieu de la place de la ville, & faisoit paroître *par toutes sor-*

tes de marques l'amertume de ſon cœur ||.

2. Il vint donc en pleurant juſqu'à la porte du palais. Car il n'étoit pas permis d'entrer dans le palais du roi, étant revêtu d'un ſac.

3. Dans toutes les provinces, les villes & les lieux où ce cruel édit du roi avoit été envoyé, les Juifs faiſoient auſſi un grand deuil parmi les jeûnes, les cris & les larmes, pluſieurs ſe ſervant de ſac & de cendre au-lieu de lit.

4. En même-tems les filles d'Eſther & ſes eunuques vinrent lui en apporter la nouvelle ||. Et elle fut toute conſternée en l'apprenant. Elle envoya une robe *à Mardochée* ||, afin qu'il la *prît* au-lieu du ſac dont il étoit revêtu : mais il ne voulut point la recevoir.

bat, oſtendens amaritudinem animi ſui,

2. *& hoc ejulatu uſque ad fores palatii gradiens. Non enim erat licitum indutum ſacco aulam regis intrare.*

3. *In omnibus quoque provinciis, oppidis ac locis, ad quæ crudele regis dogma pervenerat, planctus ingens erat apud Judæos, jejunium, ululatus, & fletus, ſacco & cinere multis pro ſtrato utentibus.*

4. *Ingreſſæ autem ſunt puellæ Eſther, & eunuchi, nuntiaverunt que ei. Quod audiens conſternata eſt: & veſtem miſit, ut ablato ſacco indueret eam quam accipere noluit.*

℣. 1. Le grec ajoûte, qu'il crioit qu'on vouloit détruire une nation, qui étant très-innocente, n'avoit rien fait qui méritât d'être traitée de la ſorte. *expl.* C'étoit un uſage commun parmi les Perſes dans les grandes afflictions, de témoigner ainſi tout haut ſa douleur. Les Juifs mêmes ſe ſervoient de ces ſortes de marques extérieures pour fléchir la colere de Dieu. *Tirin.*

℣. 4. *expl.* de l'état où paroiſſoit Mardochée.

Ibid. *expl.* afin qu'il pût entrer dans le palais, pour l'informer du ſujet de ſa triſteſſe. *Menoch.*

5. *Accitoque*

5. *Accitoque Athach eunucho, quem rex miniſtrum ei dederat, præcepit ei ut iret ad Mardochæum, & diſceret ab eo cur hoc faceret.*

6. *Egreſſuſque Athach, ivit ad Mardochæum ſtantem in platea civitatis, ante oſtium palatii:*

7. *qui indicavit ei omnia quæ acciderant, quo modo Aman promiſiſſet, ut in theſauros regis pro Judæorum nece inferret argentum.*

8. *Exemplar quoque edicti, quod pendebat in Suſan, dedit ei, ut regina oſtenderet, & moneret eam, ut intraret ad regem, & deprecaretur eum pro populo ſuo.*

5. Elle appella donc Athach eunuque, que le roi lui avoit donné pour la ſervir, & lui commanda d'aller trouver Mardochée, & de ſçavoir de lui pourquoi il faiſoit cela.

6. Athach alla auſſitôt vers Mardochée, qui étoit dans la place de la ville devant la porte du palais;

7. & Mardochée lui découvrit tout ce qui étoit arrivé, & de quelle ſorte Aman avoit promis de porter beaucoup d'argent dans les tréſors du roi pour la mort des Juifs.

8. Il lui donna auſſi un exemplaire de l'édit qui étoit affiché dans Suſe, pour le faire voir à la reine, & pour l'avertir d'aller trouver le roi, afin d'interceder pour ſon peuple.

§. 2. *Eſther ſe réjout à parler au Roi.*

9. *Regreſſus Athach, nuntiavit Eſther omnia quæ Mardochæus dixerat.*

10. *Quæ reſpondit ei, & juſſit ut diceret Mardochæo:*

11. *Omnes ſervi regis, & cuncta quæ ſub ditione ejus ſunt,*

9. Athach étant retourné, rapporta à Eſther tout ce que Mardochée lui avoit dit.

10. Eſther pour réponſe lui ordonna de dire *ceci* à Mardochée.

11. Tous les ſerviteurs du roi & toutes les provinces de ſon empire ſa-

vent, que qui que ce ſoit, homme ou femme qui entre dans la ſale interieure // du roi ſans y avoir été appellé *par ſon ordre*, eſt mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le roi n'étende vers lui ſon ſceptre // d'or pour une marque de clemence, & qu'il lui ſauve ainſi la vie. Comment donc puis-je maintenant aller trouver le roi; puiſqu'il y a déja trente jours qu'il ne m'a point fait appeller?

norunt provincia, quòd ſive vir, ſive mulier, non vocatus, interius atrium regis intraverit, abſque ulla cunctatione ſtatim interficiatur: niſi fortè rex auream virgam ad eum tetenderit pro ſigno clementiæ, atque ita poſſit vivere. Ego igitur quo modo ad regem intrare potero, quæ triginta jam diebus non ſum vocata ad eum?

12. Mardochée ayant entendu cette réponſe,

12. *Quòd cùm audiſſet Mardochæus,*

13. envoya encore dire *ceci* à Eſther: Ne croyez pas qu'à cauſe que vous êtes dans la maiſon du roi, vous pourriez ſauver ſeule votre vie // ſi tous les Juifs périſſoient.

13. *rurſum mandavit Eſther, dicens: Ne putes quòd animam tuam tantùm liberes, quia in domo regis es præ cunctis Judæis.*

14. Car ſi vous demeurez maintenant dans le ſilence, Dieu trouvera quelque autre moyen pour délivrer les Juifs, & vous périrez, vous & la maiſon de votre pere. Et qui ſçait ſi ce n'eſt point pour

14. *Si enim nunc ſilueris, per aliam occaſionem liberabuntur Judæi: & tu, & domus patris tui, peribitis. Et quis novit, utrùm idcircò ad regnum veneris, ut in*

℣. 11. *expl.* C'étoit celle où étoit placé le trône du roi des Perſes, tout brillant d'or & de pierreries. *Tirin.*

Ibid. *lettr.* ſa verge.

℣. 13. *lettr.* votre ame.

tali tempore pararetis?

cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être prête d'agir en un tems comme celui-ci ?

15. *Rursumque Esther hac Mardochæo verba mandavit:*

15. Esther envoya faire cette réponse à Mardochée :

16. *Vade, & congrega omnes Judæos, quos in Susan repereris: & orate pro me. Non comedatis, & non bibatis tribus diebus, & tribus noctibus: & ego cum ancillis meis similiter jejunabo, & tunc ingrediar ad regem, contra legem faciens, non vocata, tradensque me morti & periculo.*

16. Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse, & priez pour moi. Ne mangez point, & ne buvez point pendant trois jours & pendant trois nuits, & je jeûnerai de même avec les femmes qui me servent : & après cela j'irai trouver le roi contre la loi qui le défend, & sans y être appellée, en m'abandonnant au péril & à la mort *y*.

17. *Ivit itaque Mardochæus, & fecit omnia quæ ei Esther præceperat.*

17. Mardochée alla aussitôt executer ce que Esther lui avoit ordonné.

y. 16. *lettr.* à la mort & au péril. *Hebr.* Et quand j'y périrai, à la bonne-heure.

CHAPITRE V.

§. 1. *Esther est bien reçue du Roi.*

1. *Die autem tertio induta est Esther regalibus vesti-*

1. LE troisiéme jour Esther se vêtit de ses habits royaux, & étant

La même année 3495.

allée dans la ſale intétieure de l'appartement du roi, qui étoit devant ſa chambre, elle s'y arrêta. Il étoit aſſis ſur ſon trône dans l'alcove de ſa chambre ", tout vis-à-vis de la porte même de ſa chambre ".

mentis, & ſtetit in atrio domûs regiæ, quod erat interius, contra baſilicam regis: at ille ſedebat ſuper ſolium ſuum in conſiſtorio palatii contra oſtium domûs.

2. Et ayant vû paroître la reine Eſther, elle plut à ſes yeux ", & il étendit vers elle le ſceptre " d'or qu'il avoit à la main. Eſther s'approchant, baiſa le bout de ſon ſceptre.

2. Cùmque vidiſſet Eſther reginam ſtantem, placuit oculis ejus, & extendit contra eam virgam auream, quam tenebat manu. Quæ accedens, oſculata eſt ſummitatem virgæ ejus.

3. Et le roi lui dit: Que voulez-vous, reine Eſther; que demandez-vous? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

3. Dixitque ad eam rex: Quid vis, Eſther regina? Quæ eſt petitio tua? Etiam ſi dimidiam partem regni petieris, dabitur tibi.

4. Eſther lui répondit: Je ſupplie le roi de venir aujourd'hui chez moi, s'il lui plaît, & Aman avec lui, au feſtin que j'ai préparé.

4. At illa reſpondit: Si regi placet, obſecro ut venias ad me hodie, & Aman tecum, ad convivium quod paravi.

5. Qu'on appelle Aman, dit le roi auſſitôt, afin

5. Statimque rex, Vocate, inquit, citò

℣. 1. *lettr.* le conſiſtoire du palais; *c'eſt-à-dire*, le lieu le plus retiré de la chambre du roi. *Tirin.*

Ibid. *lettr.* la maiſon.

℣. 2. *expl.* après que Dieu eut changé ſon cœur, & l'eut rendu doux de furieux qu'il étoit auparavant. *Voyez ch.* 15.

Ibid. *lettr.* la verge.

Aman, ut Eſther obediat voluntati. Venerunt itaque rex & Aman ad convivium, quod eis regina paraverat.

qu'il obéiſſe à la volonté de la reine. Le roi & Aman vinrent donc au feſtin que la reine leur avoit préparé.

6. *Dixitque ei rex, poſtquàm vinum biberat abundanter: Quid petis ut detur tibi? & pro qua re poſtulas? Etiam ſi dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.*

6. Et le roi lui dit après avoir bû beaucoup de vin: Que deſirez-vous que je vous donne; & que *me* demandez-vous? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

§. 1. *Le Roi va dîner avec Aman chez Eſther.*

7. *Cui reſpondit Eſther: Petitio mea, & preces ſunt iſtæ:*

7. Eſther lui répondit: La demande & la priere que je fais, eſt:

8. *Si inveni in conſpectu regis gratiam, & ſi regi placet ut det mihi quod poſtulo, & meam impleat petitionem; veniat rex & Aman ad convivium quod paravi eis, & cras aperiam regi voluntatem meam.*

8. Que ſi j'ai trouvé grace devant le roi[*], & s'il lui plaît de m'accorder ce que je demande, & de faire ce que je deſire, le roi vienne *encore*[*]; & Aman *avec lui*, au feſtin que je leur ai préparé; & demain je déclarerai au roi ce que je ſouhaite[*].

*. 8. *expl.* Si j'ai été aſſez heureuſe pour plaire au roi.

Ibid. *expl.* Eſther differe encore à s'ouvrir au roi ſur la grace qu'elle déſiroit obtenir de lui; afin que l'affection de ce prince augmentant à ſon égard, & la vanité d'Aman croiſſant auſſi à proportion qu'il ſe voyoit plus honoré du roi & de la reine, elle fût plus en état de prendre ſon tems pour confondre l'inſolence de cet homme vain & cruel, & d'obtenir d'Aſſuerus ce qu'elle vouloit.

Ibid. *hebr.* & demain je ferai ce que le roi demande de moi.

9. Aman ſortit donc ce jour-là fort content & plein de joie : & ayant vû que Mardochée qui étoit aſſis devant la porte du palais, non-ſeulement ne s'étoit pas levé pour lui faire honneur, mais ne s'étoit pas même remué de la place où il étoit ||, il en conçut une grande indignation ;

9. *Egreſſus eſt itaque illo die Aman lætus & alacer. Cùmque vidiſſet Mardochæum ſedentem ante fores palatii, & non ſolùm non aſſurrexiſſe ſibi, ſed nec motum quidem de loco ſeſſionis ſuæ, indignatus eſt valdè :*

10. & diſſimulant la colere *où il étoit*, il retourna chez lui, & fit aſſembler ſes amis avec ſa femme Zarès :

10. *& diſſimulatâ irâ, reverſus in domum ſuam, convocavit ad ſe amicos ſuos, & Zares uxorem ſuã :*

11. & après leur avoir repréſenté quelle étoit la grandeur de ſes richeſſes, le grand nombre de ſes enfans, & cette haute gloire où le roi l'avoit élevé au-deſſus de tous les Grands de ſa Cour, & de tous ſes officiers,

11. *& expoſuit illis magnitudinem divitiarum ſuarum, filiorumque turbam, & quantâ eum gloriâ ſuper omnes principes & ſervos ſuos rex elevaſſet.*

12. il ajouta : La reine Eſther n'en a point auſſi invité d'autres que moi pour être du feſtin qu'elle a fait au roi ; & je dois encore demain dîner chez elle avec le roi.

12. *Et poſt hæc ait : regina quoque Eſther nullum alium vocavit ad convivium cum rege, præter me : apud quam etiam cras cum rege pranſurus ſum.*

¥. 9. *expl.* Ce qu'un grand orgueil auroit fait faire à un autre que Mardochée, une humilité profonde le fait faire à ce ſerviteur de Dieu ; qui fait paroître en cela d'autant plus ſa haute vertu, *qu'il ſe ſentoit diſpoſé*, comme il l'aſſure *ch.* 13. 13. *à baiſer avec joie les traces mêmes des piés d'Aman, pour le ſalut d'Iſrael.*

13. *Et cùm hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quamdiu videro Mardochæum Judæum sedentem ante fores regias.*

13. Mais quoique j'aie tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le Juif Mardochée demeurer assis devant la porte du palais du roi *quand je passe.*

14. *Responderuntque ei, Zares uxor ejus, & ceteri amici: Jube parari excelsam trabem, habentem altitudinis quinquaginta cubitos, & dic manè regi ut appendatur super eam Mardochæus, & sic ibis cum rege lætus ad convivium. Placuit ei consilium, & jussit excelsam parari crucem.*

14. Zarès sa femme, & tous ses amis lui répondirent : Commandez qu'on dresse une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut, & dites au roi *demain* au matin, qu'il y fasse pendre Mardochée ; & vous irez ainsi plein de joie au festin avec le roi. Ce conseil lui plût, & il commanda qu'on préparât cette haute potence.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Le Roi se souvient du service de Mardochée.*

1. *Noctem illam duxit rex insomnem, jussitque sibi afferri historias & annales priorum temporum. Quæ cùm illo præsente legerentur,*

1. LE roi passa cette nuit-là sans dormir ", & il commanda qu'on lui apportât les histoires & les annales des années précedentes. Et lorsqu'on les lisoit devant lui,

2. *ventum est ad*

2. on tomba sur l'en-

". 1. gr. Le Seigneur éloigna du roi le sommeil cette nuit-là.

droit où il étoit écrit de quelle ſorte Mardochée avoit donné avis de la conſpiration de Bagathan & de Tharès eunuques, qui avoient voulu aſſaſſiner le roi Aſſuerus.

illum locum ubi ſcriptum erat, quo modo nuntiaſſet Mardochæus inſidias Bagathan & Thares eunuchorum, regem Aſſuerum jugulare cupientium.

3. Ce que le roi ayant entendu, il dit : Quel honneur & quelle récompenſe Mardochée a-t-il reçue pour cette fidelité *qu'il m'a témoignée* ? Ses ſerviteurs & ſes officiers lui dirent : Il n'en a reçu aucune récompenſe ".

3. *Quòd cùm audiſſet rex, ait : Quid pro hac fide honoris ac præmii Mardochæus conſecutus eſt ? Dixerunt ei ſervi illius ac miniſtri : Nihil omnino mercedis accepit.*

4. Le roi ajouta en même-tems : Qui eſt dans la ſale *du palais* ? Or Aman étoit entré dans la ſale " interieure du palais du roi, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avoit préparée.

4. *Statimque rex, Quis eſt, inquit, in atrio ? Aman quippe interius atrium domûs regiæ intraverat, ut ſuggereret regi, & juberet Mardochæum affigi patibulo quod ei fuerat præparatum.*

5. Ses officiers lui répondirent : Aman eſt dans la ſale. Le roi dit : Qu'il entre.

5. *Reſponderunt pueri : Aman ſtat in atrio. Dixitque rex : Ingrediatur.*

6. Aman étant entré, le

6. *Cùmque eſſet in-*

℣. 3. *expl.* ſoit parceque ce qu'il avoit reçu, *infr.* 11. 5. n'étoit rien en comparaiſon de ce qu'il avoit merité : ſoit même qu'on ne lui eût pas donné ce que le roi avoit ordonné, par oubli, ou par un effet de la jalouſie des courtiſans, & ſur-tout d'Aman. *Tirin.*

℣. 4. expl *Hebr. & Chal.* exterieure. Elle étoit intérieure à l'égard des autres plus éloignées ; & extérieure à l'égard de la chambre du roi.

greſſus, ait illi: Quid debet fieri viro, quem rex honorare deſiderat? Cogitans autem in corde ſuo Aman, & reputans quòd nullum alium rex, niſi ſe vellet honorare,

roi lui dit: Que doit-on faire pour honorer un homme que le roi deſire de combler d'honneur? Aman penſant en lui-même, & s'imaginant que le roi n'en vouloit point honorer d'autre que lui,

7. *reſpondit: Homo, quem rex honorare cupit,*

7. lui répondit: Il faut que l'homme que le roi veut honorer,

8. *debet indui veſtibus regiis, & imponi ſuper equum, qui de ſella regis eſt: & accipere regium diadema ſuper caput ſuum,*

8. ſoit vêtu des habits royaux; qu'il monte ſur le même cheval que le roi monte; qu'il ait le diadême royal ſur ſa tête ", ,

9. *& primus de regiis principibus ac tyrannis teneat equum ejus, & per plateam civitatis incedens clamet, & dicat: Sic honorabitur, quemcumque voluerit rex honorare.*

9. & que le premier des princes & des grands de la Cour du roi tienne ſon cheval *par les rênes*; & que marchant *devant lui* par la place de la ville, il crie: C'eſt ainſi que ſera honoré celui qu'il plaira au roi d'honorer.

§. 2. *Aman obligé de faire rendre honneur à Mardochée.*

10. *Dixitque ei rex: Feſtina, & ſumptâ ſtolâ & equo, fac, ut locutus es, Mardochæo Judæo qui ſedet*

10. Le roi lui répondit: Hatez-vous *donc*; prenez une robe & un cheval, & faites tout ce que vous avez dit à Mardochée

℣. 8. *expl.* On ne voit pas que ce dernier point ait été executé à l'égard de Mardochée; & il eſt probable qu'il le refuſa par modeſtie. *Eſtius*, ou même que le roi trouva cela exceſſif. *Synopſ.*

Juif, qui eſt devant la porte du palais. Prenez bien garde de ne rien oublier de tout ce que vous venez de dire.

ante fores palatii. Cave ne quidquam de his, quæ locutus es, prætermittas.

11. Aman prit donc une robe *royale* & un cheval. Et ayant fait prendre la robe à Mardochée dans la place de la ville, & l'ayant fait monter ſur le cheval, il alloit devant lui, & crioit : C'eſt ainſi que mérite d'être honoré celui qu'il plaira au roi d'honorer.

11. *Tulit itaque Aman ſtolam & equum, indutumque Mardochæum in platea civitatis, & impoſitum equo præcedebat, atque clamabat : Hoc honore condignus eſt, quemcumque rex voluerit honorare.*

12. Mardochée revint auſſitôr à la porte du palais [*]; & Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, étant tout affligé, & ayant la tête couverte[*].

12. *Reverſuſque eſt Mardochæus ad januam palatii; & Aman feſtinavit ire in domum ſuam, lugens & operto capite :*

13. Il raconta à Zarès ſa femme & à ſes amis tout ce qui lui étoit arrivé; & les ſages dont il prenoit conſeil, & ſa femme, lui répondirent : Si ce Mardochée devant lequel vous avez commencé de tomber, eſt de la race des Juifs, vous ne

13. *narravitque Zares uxori ſuæ, & amicis, omnia quæ eveniſſent ſibi. Cui reſponderunt ſapientes, quos habebat in conſilio, & uxor ejus : Si de ſemine Judæorum eſt Mardochæus, ante quem cadere cœpiſti, non po-*

℣. 12. *expl.* c'eſt-à-dire, que ſans s'élever d'un honneur ſi imprévû & ſi extraordinaire, il ſe remit dans l'inſtant au prémier état où il s'étoit vû; ſans doute auſſi qu'il avoit repris ſon ſac, & qu'il gémiſſoit, attendant le ſuccès de la négociation de la reine Eſther à l'égard de tous les Juifs.

Ibid. *expl.* n'oſant paroître après une humiliation ſi grande & ſi imprévûe. *Menoch.*

veris ei reſiſtere, ſed cades in conſpectu ejus.

pourrez lui réſiſter; mais vous tomberez devant lui ".

14. *Adhuc illis loquentibus, venerunt eunuchi regis, & citò eum ad convivium, quod regina paraverat, pergere compulerunt.*

14. Lorſqu'ils *lui* parloient encore, les eunuques du roi ſurvinrent, & le forcerent de venir auſſitôt au feſtin que la reine avoit préparé.

℣. 13. *expl.* Ils avoient peut-être entendu parler des prodiges que Dieu avoit operés en faveur des Juifs; & particulierement de l'oracle par lequel le Dieu d'Iſrael avoit déclaré, que tous les Amalecites, dont Aman étoit un, devoient périr de la main des Juifs: ou enfin ils parloient après avoir conſulté le démon, à qui Dieu fit dire en cette rencontre ce qui devoit arriver véritablement. *Synopſ.*

CHAPITRE VII.

§. 1. *Eſther ſe plaint au Roi des violences d'Aman.*

1. *INtravit itaque rex & Aman ut biberent cum regina.*

1. LE roi vint donc & Aman *avec lui* pour boire & *manger* avec la reine.

2. *Dixitque ei rex etiam ſecundâ die, poſtquàm vino incaluerat: Quæ eſt petitio tua, Eſther, ut detur tibi? & quid vis fieri? Etiam ſi dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.*

2. Et le roi lui dit encore ce ſecond jour dans la chaleur du vin *qu'il avoit bû*: Que me demandez-vous, Eſther, & que deſirez-vous que je faſſe? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

3. *Ad quem illa reſpondit: Si inveni gra-*

3. Eſther lui répondit: O roi, ſi j'ai trouvé grace

devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder, s'il vous plaît, ma propre vie, & celle de mon peuple, pour lequel j'implore votre clemence.

tiam in oculis tuis, o rex, & si tibi placet, dona mihi animam meam pro qua rogo, & populum meum pro quo obsecro.

4. Car nous avons été livrés ‖ moi & mon peuple, pour être foulés aux pieds, pour être égorgés & exterminés. Et plût à Dieu qu'on nous vendît au moins & hommes & femmes comme des esclaves : ce mal seroit supportable *en quelque sorte*, & je me tairois en me contentant de gémir. Mais maintenant nous avons un ennemi *impitoyable*, dont la cruauté retombe sur le roi même ‖.

4. *Traditi enim sumus ego & populus meus, ut conteramur, jugulemur, & pereamus. Atque utinam in servos & famulas venderemur : esset tolerabile malum, & gemens tacerem : nunc autem hostis noster est, cujus crudelitas redundat in regem.*

5. Le roi Assuerus lui répondit : Qui est celui-là, & qui est assez puissant pour oser faire ce *que vous dites ?*

5. *Respondensque rex Assuerus ait : Quis est iste, & cujus potentia, ut hæc audeat facere ?*

6. Esther lui répondit : C'est cet Aman *que vous voyez*, qui est notre cruel adversaire & notre enne-

6. *Dixitque Esther : Hostis & inimicus noster pessimus iste est Aman. Quod ille au-*

℣. 4. *Hebr.* vendus ; parcequ'Aman avoit offert au roi de l'argent. *Synops.*

Ibid. *expl.* en lui ôtant tout-d'un-coup celle qu'il a bien voulu choisir pour son épouse ; beaucoup de sujets innocens, & de grands tributs qui se levoient tous les ans sur ce peuple, & dont la perte excedoit de beaucoup les offres d'Aman. *Synops.*

℣. 5. *Hebr.* Qui est celui-là, & où est-il ?

diens, illicò obſtupuit, vultum regis ac regina ferre non ſuſtinens.

mi mortel. Aman entendant ceci demeura tout interdit, ne pouvant ſupporter les regards ni du roi ni de la reine.

§. 2. *Aman eſt pendu.*

7. *Rex autem iratus ſurrexit, & de loco convivii intravit in hortum arboribus conſitum. Aman quoque ſurrexit ut rogaret Eſther reginam pro anima ſua, intellexit enim à rege ſibi paratum malum.*

7. Le roi en même-tems le leva tout en colere; & étant ſorti du lieu du feſtin, il entra dans un jardin planté d'arbres. Aman ſe leva auſſi *de table*, pour ſupplier la reine Eſther de lui ſauver la vie, parcequ'il avoit bien vû que le roi étoit réſolu de le perdre.

8. *Qui cùm reverſus eſſet de horto nemoribus conſito, & intraſſet convivii locum, reperit Aman ſuper lectulum corruiſſe, in quo jacebat Eſther, & ait: Etiam reginam vult opprimere, me præſente, in domo mea! Nec dum verbum de ore regis exierat, & ſtatim operuerunt faciem ejus.*

8. Aſſuerus étant revenu du jardin planté d'arbres, & étant rentré dans le lieu du feſtin, trouva qu'Aman s'étoit jetté ſur le lit où étoit Eſther ", & il dit: Comment, il veut faire violence " à la reine même en ma préſence & dans ma maiſon! A peine cette parole étoit ſortie de la bouche du roi, qu'on lui couvrit le viſage ".

℣. 8. *expl.* il s'étoit jetté à ſes genoux, pour la conjurer d'obtenir ſa grace. *Athanaſ. in Synopſ.*

Ibid. *expl.* Le roi crut qu'Aman vouloit faire violence à la reine: & Dieu permit qu'il ſe trompât de la ſorte, afin que cette penſée l'irritant plus ſenſiblement, il ne tardât plus à punir un homme qui avoit voulu effectivement opprimer la reine par la violence génerale que l'on devoit exercer contre les Juifs.

℣. 8. *expl.* ſoit que ce fût la coûtume d'en uſer ainſi à

9. Alors Harbona l'un des eunuques qui ſervoient d'ordinaire le roi, lui dit : Il y a une potence de cinquante coudées de haut dans la maiſon d'Aman, qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis ſalutaire au roi ". Le roi dit : Qu'il y ſoit pendu *tout à cette heure.*

9. *Dixitque Harbona, unus de eunuchis qui ſtabant in miniſterio regis : En lignum, quod paraverat Mardochæo, qui locutus eſt pro rege, ſtat in domo Aman, habens altitudinis quinquaginta cubitos. Cui dixit rex : Appendite eum in eo.*

10. Aman fut donc pendu à la potence qu'il avoit préparée à Mardochée : & la colere du roi s'appaiſa.

10. *Suſpenſus eſt itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochæo : & regis ira quievit.*

l'égard de ceux qui étoient tombés dans la diſgrace du roi : ſoit pour empêcher que ce prince en le voyant encore ne fut tranſporté d'une plus grande fureur : ſoit parcequ'Aman étoit devenu indigne de voir le viſage du roi : ſoit enfin parcequ'on le regardoit déja comme un homme condanné à la mort. Car on couvroit le viſage de ceux qu'on deſtinoit à la potence. *Syncpſ.*

℣. 9. *lettr.* qui a parlé pour le roi. *expl.* en lui découvrant autrefois la conſpiration faite contre ſa perſonne.

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Eſther prie pour les Juifs.*

1. LE roi Aſſuerus donna ce jour-là à la reine Eſther la maiſon " d'Aman ennemi des Juifs, & Mardochée vint ſe pré-

1. *Die illo dedit rex Aſſuerus Eſther regina domum Aman adverſarii Judæorum, & Mardochæus ingreſ-*

℣. 1. *expl.* non ſeulement ſa maiſon, mais encore tous ſes biens. *Eſtius. Menoch.*

ſus eſt ante faciem regis. Confeſſa eſt enim ei Eſther quòd eſſet patruus ſuus.

2. *Tulitque rex annulum, quem ab Aman recipi juſſerat, & tradidit Mardochæo. Eſther autem conſtituit Mardochæum ſuper domum ſuam.*

3. *Nec his contenta, procidit ad pedes regis, flevitque, & locuta ad eum oravit, ut malitiam Aman Agagitæ, & machinationes ejus peſſimas, quas excogitaverat contra Judæos, juberet irrita fieri.*

4. *At ille ex more ſceptrum aureum protendit manu, quo ſignum clementiæ monſtrabatur : illaque conſurgens ſtetit ante eum :*

ſenter devant le roi [//]. Car Eſther lui avoit avoué qu'il étoit ſon oncle [//].

2. Et le roi commandant qu'on reprît ſon anneau [//] qu'Aman avoit eu, le donna à Mardochée. Eſther fit auſſi Mardochée intendant de ſa maiſon [//].

3. Eſther n'étant pas encore contente, alla ſe jetter aux pieds du roi, & le conjura avec larmes d'arrêter les mauvais effets de l'entrepriſe pleine de malice qu'Aman fils d'Agag avoit formée pour perdre les Juifs.

4. Or le roi étendit vers elle ſon ſceptre d'or, ſelon qu'il avoit accoutumé lorſqu'il vouloit donner une marque de clemence *à ceux qui le ſupplioient* : & la reine ſe levant ſe tint devant lui,

℣. 1. *expl.* il fut admis dans la confidence du roi, & devint ſon favori au-lieu d'Aman. *Tirin.*

Ibid. *Sept.* ſon parent. *Hebr.* ce qu'il lui étoit.

℣. 2. *expl.* Quelques-uns entendent par cet *anneau*, l'anneau dont on ſe ſervoit pour ſceller les lettres & les édits du roi qu'Aman avoit comme Chancelier de l'empire ; & qu'ainſi Mardochée fut fait Chancelier en ſa place. D'autres l'entendent d'un anneau que les rois de Perſe donnoient aux Grands de leur Cour, pour marque de leur amitié. *Synopſ. Critic.*

℣. 2. *Hebr.* de la maiſon d'Aman. *Chald.* des biens. *Sept.* de tout ce qui avoit appartenu à Aman.

5. & elle *lui* dit : S'il plaît au roi, & ſi j'ai trouvé grace devant ſes yeux, & ſi ma priere ne lui paroît pas contraire *à ſes intentions*, je le conjure *de vouloir ordonner* que la premiere lettre d'Aman ‖ ennemi des Juifs, & qui ne cherchoit qu'à les perdre, par laquelle il avoit commandé qu'on les exterminât dans toutes les provinces du royaume, ſoit caſſée par une nouvelle lettre *du roi*.

5. & ait : Si placet regi & ſi inveni gratiam in oculis ejus, & deprecatio mea non ei videtur eſſe contraria, obſecro ut novis epiſtolis, veteres Aman littera, inſidiatoris & hoſtis Judæorum, quibus eos in cunctis regis provinciis perire præceperat, corrigantur.

6. Car comment pourrois-je ſouffrir cette mort ſanglante & ce carnage de tout mon peuple ?

6. Quomodo enim potero ſuſtinere necem & interfectionem populi mei ?

7. Le roi Aſſuerus répondit à la reine Eſther, & à Mardochée Juif : J'ai donné à Eſther la maiſon d'Aman, & j'ai commandé qu'il fût attaché à une croix, parcequ'il avoit oſé entreprendre de perdre les Juifs ‖.

7. Reſponditque rex Aſſuerus Eſther reginæ, & Mardochæo Judæo : Domum Aman conceſſi Eſther, & ipſum juſſi affigi cruci, quia auſus eſt manum mittere in Judæos.

8. Ecrivez donc aux Juifs ‖ au nom du roi

8. Scribite ergo Judæis, ſicut vobis pla-

℣. 5. *expl.* C'étoit pour faire voir que c'étoit ce miniſtre ambitieux & vindicatif, & non pas lui, qu'on devoit regarder comme auteur de ces premiers ordres : étant de ſon équité de faire connoître à tout le monde qu'il avoit été ſurpris : c'eſt en effet ce qui y fut marqué expreſſément, *infr. c.* 16.

℣. 7. *lettr.* manum mittere in Judæos. *Les Septante ajoutent :* Que voulez-vous encore ?

℣. 8. expl. *Hebr.* en faveur des Juifs. Car ces lettres s'a-

cet, regis nomine, ſignantes litteras annulo meo. Hæc enim conſuetudo erat, ut epiſtolis quæ ex regis nomine mittebantur, & illius annulo ſignatæ erant, nemo auderet contradicere.

comme vous le jugerez à propos, & ſcellez les lettres de mon anneau. Car c'étoit la coutume, que nul n'oſoit s'oppoſer aux lettres qui étoient envoyées au nom du roi, & cachetées de ſon anneau.

§. 2. *Le Roi révoque les ordres donnés contre les Juifs.*

9. *Accitiſque ſcribis & librariis regis (erat autem tempus tertii menſis, qui appellatur Siban,) vigeſimâ & tertiâ die illius, ſcripta ſunt epiſtolæ, ut Mardochæus voluerat, ad Judæos, & ad principes, procuratoreſque & judices, qui centum viginti-ſeptem provinciis ab India uſque ad Æthiopiam præſidebant; provinciæ atque provinciæ, populo & populo, juxta linguas & litteras ſuas, & Judæis, prout legere poterant, & audire.*

9. On fit donc venir *auſſitôt* les ſecretaires & les écrivains du roi; & comme c'étoit alors le troiſiéme mois appellé Siban ″, le vingt-troiſiéme de ce même mois les lettres *du roi* furent écrites en la maniere que Mardochée voulut, & *adreſſées* aux Juifs, aux grands ſeigneurs, aux gouverneurs & aux juges qui commandoient aux cent vingt-ſept provinces du royaume, depuis les Indes juſqu'en Ethiopie; & elles furent conçues en diverſes langues ſelon la diverſité des provinces, des peuples & des Juifs, afin qu'elles puſſent être lues & entendues *de tout le monde.*

dreſſoient non ſeulement aux Juifs, mais auſſi aux officiers du roi. *Synopſ.*

″. 9. *expl.* Ce mois répond en partie au mois de Mai, & en partie à celui de Juin.

10. Ces lettres que l'on envoyoit au nom du roi, furent cachetées de ſon anneau, & envoyées par les courriers ; afin que courant en toute diligence par toutes les provinces, ils prévinſſent les anciennes lettres // par ces nouvelles.

11. Le roi leur commanda en même-tems d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'aſſembler tous, & de ſe tenir prêts pour défendre leur vie ; pour tuer & exterminer leurs ennemis avec leurs femmes, leurs enfans & toutes leurs maiſons, & de piller leurs dépouilles //.

12. Et on matqua à toutes les provinces un même

10. *Ipſaque epiſtolæ, quæ regis nomine mittebantur, annulo ipſius obſignatæ ſunt, & miſſæ per veredarios, qui per omnes provincias diſcurrentes, veteres litteras novis nuntiis prævenirent.*

11. *Quibus imperavit rex, ut convenirent Judæos per ſingulas civitates, & in unum præciperent congregari, ut ſtarent pro animabus ſuis, & omnes inimicos ſuos, cum conjugibus ac liberis & univerſis domibus, interficerent atque delerent, & ſpolia eorum diriperent.*

12. *Et conſtituta eſt per omnes pro-*

℣. 10. *expl.* L'éxecution des anciennes lettres, qui ne ſe devoit faire qu'au douziéme mois, encore qu'elles euſſent été reçues par-tout il y avoit déja deux mois. *Eſtius.*

℣. 11. *expl.* On ne doit pas s'étonner de cet ordre, ni l'accuſer de cruauté, puiſqu'il faut ſe ſouvenir que ces choſes ſe paſſoient durant un tems de rigueur, où la loi *du talion* étoit en uſage : d'ailleurs on doit préſumer que tout ceci étoit conduit par l'eſprit de Dieu, pour des raiſons qu'on eſt plutôt obligé d'adorer que de pénetrer : & qui put ſans doute punir très-juſtement les ennemis de ſon peuple de la même peine qu'ils avoient voulu leur faire ſouffrir. Il paroît même par le chap. 16. v. 20. que cet ordre ne devoit pas s'exécuter par les Juifs à force ouverte, ni auſſi tumultuairement ; mais en ſuivant l'ordre d'une juſtice reglée. *Menoch.*

vincias una ultionis dies, id eſt, tertiadecima menſis duodecimi Adar.

jour pour la vengeance *que les Juifs devoient prendre de leurs ennemis*, ſçavoir le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar ".

13. *Summaque epiſtolæ hæc fuit, ut in omnibus terris ac populis, qui regis Aſſueri ſubjacebant imperio, notum fieret, paratos eſſe Judæos ad capiendam vindictam de hoſtibus ſuis.*

13. La ſubſtance de cette lettre *du roi* étoit : Qu'on fiſt ſçavoir dans toutes les provinces & à tous les peuples qui étoient ſoumis à l'empire du roi Aſſuerus, que les Juifs étoient prêts " de ſe venger de leurs ennemis.

§. 3. *Mardochée élevé en honneur.*

14. *Egreſſique ſunt veredarii celeres nuntia perferentes, & edictum regis pependit in Suſan.*

14. Les courriers partirent auſſitôt en grande hâte portant cette lettre, & l'édit *du roi* fut affiché dans Suſe.

15. *Mardochæus autem, de palatio & de conſpectu regis egrediens, fulgebat veſtibus regiis, hyacinthinis videlicet & aëreis, coronam auream portans in capite, & amictus ſerico pallio atquo purpureo. Om-*

15. Mardochée ſortant du palais & d'avec le roi, parut dans un grand éclat, portant une robe royale de couleur d'hyacinthe & de bleu céleſte", ayant une couronne d'or ſur la tête, & un manteau de ſoie " & de pourpre. Toute la ville fut tranſ-

℣. 12. *expl.* C'étoit le même qui avoit été choiſi par Aman pour faire mourir les Juifs. *ſupr.* 3. 7.

℣. 13. *autr.* ſe tinſſent prêts pour ſe venger. *expl.* apparemment en s'aſſurant de leurs perſonnes, avec le ſecours des magiſtrats, pour en faire la juſtice le jour que le roi avoit marqué pour cela. *Menoch.*

℣. 15. *Hebr. & Chald.* candidis. Blanche.

Ibid. *Hebr.* de fin lin.

portée de joie ".

16. Et quant aux Juifs, il leur ſembla qu'une nouvelle lumiere // ſe levoit ſur eux, à cauſe de cet honneur, de ces congratulations, & de ces réjouiſſances publiques.

17. Parmi toutes les nations, les provinces & les villes où l'ordonnance du roi étoit portée, ils étoient dans un raviſſement de joie; ils faiſoient des feſtins & des jours de fêtes: juſques-là que pluſieurs des autres nations, & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embraſſerent leur religion & leurs cérémonies. Car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les eſprits d'une très-grande terreur.

niſque civitas exultavit, atque lætata eſt.

16. *Judæis autem nova lux oriri viſa eſt, gaudium, honor, & tripudium.*

17. *Apud omnes populos, urbes atque provincias, quocumque regis juſſa veniebant, mira exultatio, epula atque convivia, & feſtus dies: in tantum ut plures alterius gentis & ſecta, eorum religioni & cæremoniis jungerentur. Grandis enim cunctos Judaici nominis terror invaſerat.*

℣. 15. *expl.* Tous les Juifs, & tous ceux qui leur étoient unis, & tous ceux qui n'aimoient pas Aman prirent part à la joie du prince. *Synopſ.*

℣. 16. *Hebr.* lux & lætitia.

CHAPITRE IX.

§. 1. *Les Juifs par ordre du Roi tuent leurs ennemis.*

1. AInſi le treiziéme jour du douziéme mois, que nous avons dé-

1. *Igitur duodecimi menſis, quem Adar, vocari antè jam*

diximus, tertiadecimâ die, quando cunctis Judæis interfectio parabatur, & hoſtes eorum inhiabant ſanguini, verſa vice Judæi ſuperiores eſſe cœperunt, & ſe de adverſariis vindicare.

ja dit auparavant ſe nommer Adar, lorſque l'on ſe préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis aſpiroient à ſe repaître de leur ſang; les Juifs au contraire commencerent à être les plus forts, & à ſe venger de leurs adverſaires ".

2. *Congregatique ſunt per ſingulas civitates, oppida, & loca, ut extenderent manum contra inimicos & perſecutores ſuos. Nulluſque auſus eſt reſiſtere, eò quòd omnes populos magnitudinis eorum formido penetrarat.*

2. Ils s'aſſemblerent dans toutes les villes, dans tous les bourgs & dans tous les *autres* lieux, pour attaquer leurs perſecuteurs & leurs ennemis: & nul n'oſoit leur reſiſter, parceque la grandeur " de leur puiſſance avoit répandu une frayeur générale dans tous les peuples.

3. *Nam & provinciarum judices, & duces, & procuratores, omniſque dignitas quæ ſingulis locis ac operibus præerat, extollebant Ju-*

3. Car les juges des provinces, les gouverneurs, & les intendans, & tous ceux qui avoient quelque dignité dans tous les lieux, & qui préſidoient ſur les ouvrages, rele-

℣. 1. *expl.* Ceci peut bien ne ſignifier autre choſe, ſinon que le jour qui avoit été deſtiné pour le maſſacre des Juifs, ils eurent eux-mêmes l'avantage ſur leurs ennemis. Ou peutêtre que les ennemis des Juifs ayant regardé le premier édit du roi comme irrévocable, avoient pris la réſolution de l'éxecuter, nonobſtant les autres lettres qu'on leur apporta depuis: mais que les Juifs ayant la protection des princes & des magiſtrats, commencerent à être plus forts que leurs adverſaires.

℣. 2. *autr.* la crainte de leur puiſſance avoit ſaiſi généralement tous les peuples.

voient la gloire des Juifs, par la crainte qu'ils avoient de Mardochée,

dæos timore Mardochæi ;

4. qu'ils ſçavoient être le grand-maître du palais, & avoir beaucoup de pouvoir. La réputation de ſon nom croiſſoit auſſi tous les jours, & étoit dans la bouche de tout le monde.

4. *quem principem eſſe palatii, & plurimum poſſe cognoverant : fama quoque nominis ejus creſcebat quotidie, & per cunctorum ora volitabat.*

5. Les Juifs firent donc un grand carnage de leurs ennemis, & ils les tuerent, leur rendant le mal qu'ils s'étoient préparés à leur faire ℣ :

5. *Itaque percuſſerunt Judæi inimicos ſuos plagâ magnâ, & occiderunt eos, reddentes eis quod ſibi paraverant facere :*

6. juſques-là qu'ils tuerent dans Suſe même juſqu'à cinq cens hommes, outre les dix fils d'Aman fils d'Agag ennemi des Juifs ℣, dont voici les noms :

6. *in tantum ut etiam in Suſan quingentos viros interficerent, extra decem filios Aman Agagita hoſtis Judæorum, quorum iſta ſunt nomina:*

7. Pharſandatha, Delphon, Eſphatha,

7. *Pharſandatha, & Delphon, & Eſphatha,*

8. Phoratha, Adalia, Aridatha,

8. *& Phoratha, & Adalia, & Aridatha,*

9. Phermeſta, Ariſaï, Aridaï, & Jezatha.

9. *& Phermeſta, & Ariſai, & Aridai, & Jezatha.*

℣. 5. *expl.* Ce que s'exécuta juridiquement ; puiſqu'ils avoient les ordres du roi, & qu'ils étoient appuyés des magiſtrats ; & qu'il ne s'agiſſoit de rien moins que de conſerver le peuple de Dieu, & d'affermir ſon culte qui n'étoit que parmi ce peuple. *Eſtius.*

℣. 6. *expl.* autres que ceux qui furent pendus avec lui en un même jour, qui s'étoient ſauvés. *infr.* 16. 18.

10. *Quos cùm occidissent, prædas de substantiis eorum tangere noluerunt.*

10. Les ayant tués, ils ne voulurent toucher à rien de ce qui étoit à eux ″.

§. 2. *Suite du massacre que font les Juifs.*

11. *Statimque numerus eorum, qui occisi erant in Susan, ad regem relatus est.*

11. On rapporta aussitôt au roi le nombre de ceux qui avoient été tués dans Suse.

12. *Qui dixit reginæ : In urbe Susan interfecerunt Judæi quingentos viros, & alios decem filios Aman ; quantam putas eos exercere cædem in universis provinciis? Quid ultrà postulas, & quid vis ut fieri jubeam ?*

12. & il dit à la reine : Les Juifs ont tué cinq cens hommes dans la ville de Suse, outre les dix fils d'Aman. Combien grand croyez-vous que doit être le carnage qu'ils font dans toutes les provinces? Que me demandez-vous davantage & que voulez-vous que j'ordonne encore ?

13. *Cui illa respondit : Si regi placet, detur potestas Judæis, ut sicut fecerunt hodie in Susan, sic & cras faciant, & decem filii Aman in patibulis suspendantur.*

13. La reine lui répondit : *Je supplie le roi d'ordonner*, s'il lui plaît, que les Juifs ayent le pouvoir de faire encore demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'hui ″, & que les dix fils d'Aman soient pendus ″.

℣. 10. *expl.* pour faire voir qu'ils n'avoient point agi par cupidité ou par avarice, mais par la seule nécessité de se défendre, & par le zele de la justice ; pour faire aussi plaisir au roi, à qui la confiscation de ces biens devoit retourner. *Synops.*

℣. 13. *expl.* Esther crut qu'il étoit important d'inspirer par cette grande sévérité, de la frayeur dans l'esprit des Perses : afin qu'ils devinssent plus moderés à l'égard des Juifs, qu'ils maltraitoient comme des esclaves, au mépris même de la gloire du vrai Dieu. *infr.* 14. 8. *&c.*

Ibid. *expl.* Un Interprete prétend qu'elle demandoit seule-

14. Le roi commanda que cela fût fait, & auſſitôt l'édit fut affiché dans Suſe, & les dix fils d'Aman furent pendus.

14. *Præcepitque rex ut ita fieret? Statimque in Suſan pependit edictum, & decem filii Aman ſuſpenſi ſunt.*

15. Les Juifs s'aſſemblerent *encore* le quatorziéme jour du mois d'Adar, & ils tuerent trois cens hommes dans Suſe, ſans vouloir rien prendre de leur bien.

15. *Congregatis Judæis quartadecima die menſis Adar, interfecti ſunt in Suſan trecenti viri, nec eorum ab illis direpta ſubſtantia eſt.*

16. Les Juifs ſe tinrent auſſi prêts pour la défenſe de leur vie dans toutes les provinces qui étoient ſoumiſes à l'empire du roi, & ils tuerent leurs ennemis & leurs perſecuteurs en ſi grand nombre, que ſoixante & quinze mille hommes furent enveloppés dans ce carnage, ſans qu'aucun *des Juifs* touchât à leur bien.

16. *Sed & per omnes provincias, quæ ditioni regis ſubjacebant, pro animabus ſuis ſteterunt Judæi, interfectis hoſtibus ac perſecutoribus ſuis: in tantum ut ſeptuagintaquinque millia occiſorum implerentur, & nullus de ſubſtantiis eorum quidquam contingeret.*

17. Ils commencerent tous à tuer *leurs ennemis*, le treiziéme jour du mois d'Adar, & ils ceſſerent au quatorziéme, dont ils firent auſſi une fête ſolennelle pour la paſſer en tous les ſiecles ſuivans

17. *Dies autem tertiuſdecimus menſis Adar, primus apud omnes interfectionis fuit, & quartadecimâ die cædere deſierũt. Quem conſtituerunt eſſe ſolemnem, ut in eo omni*

ment qu'ils fuſſent élevés & expoſés ſur des potences, pour une plus grande infamie, & pour donner plus de confuſion & de terreur à tous les ennemis des Juifs. *Tirin.*

tempore

tempore deinceps vacarent epulis, gaudio atque conviviis.

dans la réjouiſſance & dans les feſtins.

18. *At hi qui in urbe Suſan eadem exercuerant, tertiodecimo & quartodecimo die ejuſdem menſis in cade verſati ſunt: quintodecimo autem die percutere deſierunt. Et idcircò eumdem diem conſtituerunt ſolemnem epularum atque lætitiæ.*

18. Mais ceux qui étoient dans la ville de Suſe avoient fait le carnage pendant le treiziéme & le quatorziéme jour de ce même mois, & n'avoient ceſſé qu'au quinziéme. C'eſt pourquoi ils le choiſirent pour en faire une fête ſolennelle de feſtins & de réjouiſſance *publique.*

§. 3. *Les Juifs établiſſent une fête d'actions-de-graces.*

19. *Hi verò Judæi, qui in oppidis non muratis ac villis morabantur, quartumdecimum diem menſis Adar conviviorum & gaudii decreverunt, ita ut exultent in eo, & mittant ſibi mutuò partes epularum & ciborum.*

19. Les Juifs qui demeuroient dans les bourgs ſans murailles & dans les villages, choiſirent le quatorziéme jour du mois d'Adar, pour être un jour de feſtin, dans lequel ils font une grande réjouiſſance, & s'envoyent les uns aux autres quelque choſe de ce qui a été ſervi dans leurs feſtins.

20. *Scripſit itaque Mardochæus omnia hæc, & litteris comprehenſa miſit ad Judæos, qui in omnibus regis provinciis morabantur, tam in vicino poſitis, quàm procul,*

20. Mardochée eut donc ſoin d'écrire toutes ces choſes; & en ayant fait un livre, il l'envoya aux Juifs qui demeuroient dans toutes les provinces du roi, ſoit dans les plus proches ou dans les plus éloignées,

21. afin que le quatorziéme & le quinziéme jour du mois d'Adar ‖ leur fussent deux jours de fêtes qu'ils célebrassent tous les ans à perpetuité par des honneurs solennels ;

21. *ut quartamdecimam & quintamdecimam diem mensis Adar pro festis susciperent, & revertente semper anno solemni celebrarent honore :*

22. parceque c'est en ces jours-là que les Juifs se vengerent de leurs ennemis, que leur deuil & leur tristesse fut changée en une réjouissance *publique. C'est pourquoi il voulut* que ces jours fussent des jours de festin & de joie, qu'ils s'envoyassent des mets de leur table les uns aux autres, & qu'ils y fissent aux pauvres de petits présens.

22. *quia in ipsis diebus se ulti sunt Judæi de inimicis suis, & luctus atque tristitia in hilaritatem gaudiumque conversa sunt, essentque dies isti epularum atque lætitiæ, & mitterent sibi invicem ciborum partes, & pauperibus munuscula largirentur.*

23. Les Juifs établirent donc une fête solennelle de tout ce qu'ils avoient commencé de faire en ce tems-là, selon l'ordre que Mardochée leur en avoit donné par ses lettres ‖.

23. *Susceperuntque Judæi in solemnem ritum cuncta quæ eo tempore facere cœperant, & quæ Mardochæus litteris faciendæ mandaverat.*

24. ‖ Car Aman fils

24. *Aman enim,*

℣. 21. *expl.* de Février. Saint Athanase *in Synops.* témoigne que les Juifs, pour mieux se représenter cette faveur singuliere, brûloient alors l'effigie d'Aman : mais parceque cette effigie étoit attachée à une croix, & que dans la suite plusieurs d'entre eux prenoient de là occasion d'insulter à la croix très-sainte de JESUS-CHRIST, les empereurs chrétiens abolirent cette coûtume. *Cod. de Judæis & cælic. l. Judæis.*

℣. 23. *Hebr.* selon que Mardochée leur avoit écrit. *Vat.*

℣. 24. *expl.* Ce qui est marqué dans ces trois versets suivans, est un abregé de ce que Mardochée écrivit aux Juifs. *Menoch.*

filius Amadathi ſtirpis Agag, hoſtis & adverſarius Judæorum, cogitavit contra eos malum, ut occideret illos, atque deleret: & miſit phur, quod noſtrâ linguâ vertitur in ſortem.

d'Amadath de la race d'Agag, ennemi declaré des Juifs, avoit formé le deſſein de les perdre, de les tuer, & de les exterminer; & il avoit jetté *pour cela* phur, c'eſt-à-dire, le ſort, en notre langue.

25. *Et poſteà ingreſſa eſt Eſther ad regem, obſecrans ut conatus ejus, litteris regis irriti fierent: & malum, quod contra Judæos cogitaverat, reverteretur in caput ejus. Denique & ipſum & filios ejus affixerunt cruci,*

25. Mais Eſther alla enſuite trouver le roi: elle le ſupplia de prévenir le mauvais deſſein d'Aman par une *nouvelle* lettre, & de faire retomber ſur ſa tête le mal qu'il avoit réſolu de faire aux Juifs. Et le roi en effet fit pendre Aman à une croix, auſſi-bien que tous ſes fils.

26. *atque ex illo tempore dies iſti appellati ſunt phurim, id eſt ſortium, eò quòd phur, id eſt ſors, in urnam miſſa fuerit. Et cuncta quæ geſta ſunt, epiſtolæ, id eſt libri hujus, volumine continentur:*

26. C'eſtpourquoi depuis ce tems-là, ces jours ont été appellés les jours de phurim, c'eſt-à-dire, *les jours* des ſorts, parceque phur, c'eſt-à-dire le ſort, avoit été jetté dans une urne. Et cette lettre, ou plutôt ce livre *de Mardochée* contient tout ce qui ſe paſſa alors.

27. *quæque ſuſtinuerunt, & quæ deinceps immutata ſunt, ſuſceperunt Judæi ſuper ſe & ſemen ſuum, & ſuper cunctos qui religioni eorum vo-*

27. Les Juifs donc en mémoire de ce qui avoit été concerté contre eux, & de ce grand changement qui étoit arrivé enſuite, s'obligerent eux & leurs enfans, & tous ceux

qui voudroient ſe joindre à leur religion, d'en faire en ces deux jours une fête ſolennelle, ſans que perſonne s'en pût diſpenſer; ſelon qu'il eſt marqué dans cet écrit ||, & ce qui s'obſerve exactement chaque année aux jours || deſtinés à cette fête.

luerunt copulari, ut nulli liceat duos hos dies abſque ſolemnitate tranſigere: quod ſcriptura teſtatur, & certa expetunt tempora, annis ſibi jugiter ſuccedentibus.

28. Ce ſont ces jours qui ne ſeront jamais effacés de la mémoire des hommes, & que toutes les provinces d'âge en âge célebreront par toute la terre. Et il n'y a point de ville en laquelle les jours de Phurim, c'eſt-à-dire *les jours* des ſorts, ne ſoient obſervés par les Juifs & par leurs enfans, qui ſont obligés de pratiquer ces cérémonies.

28. *Iſti ſunt dies, quos nulla umquam delebit oblivio: & per ſingulas generationes cuncta in toto orbe provincia celebrabunt: nec eſt ulla civitas, in qua dies phurim, id eſt ſortium, non obſerventur à Judæis, & ab eorum progenie quæ his cæremoniis obligata eſt.*

§. 4. *Les Juifs ſont en paix.*

29. La reine Eſther fille d'Abihaïl, & Mardochée Juif, écrivirent encore une ſeconde lettre, afin qu'on eût tout le ſoin poſſible d'établir ce jour comme une fête ſolennelle dans toute la poſterité,

29. *Scripſeruntque Eſther regina filia Abihail & Mardochæus Judæus, etiam ſecundam epiſtolam, ut omni ſtudio dies iſta ſolemnis ſanciretur in poſterum;*

30. & ils l'envoyerent

30. *& miſerunt ad*

✝. 27. *expl.* cette lettre de Mardochée. *Menoch.*

Ibid. *expl.* l'un de ces deux jours; pour ceux de Suſe, c'eſt le quinze; & pour ceux des autres payis, c'eſt le quatorze. *Tirin.*

ómnes Judæos qui in centúm vigintiſeptem provinciis regis Aſſueri verſabantur, ut haberent pacem, & ſuſciperent veritatem,

à tous les Juifs qui demeuroient dans les cent vingt-ſept provinces du roi Aſſuerus, afin qu'ils euſſent la paix, & qu'ils reçûſſent la verité ″,

31. *obſervantes dies ſortium, & ſuo tempore cum gaudio celebrarent: ſicut conſtituerant Mardochæus & Eſther, & illi obſervandæ ſuſceperunt à ſe, & à ſemine ſuo, jejunia & clamores, & ſortium dies,*

31. en obſervant *exactement* ces jours *ſolennels* des ſorts, & les célebrant en leur tems avec grande joie. Les Juifs s'engagerent donc ſelon que Mardochée & Eſther l'avoient ordonné, à obſerver eux & toute leur poſterité ces jours ſolennels du ſort, en jeûnant ″, & en adreſſant leurs cris à Dieu,

32. *& omnia, quæ libri hujus, qui vocatur Eſther, hiſtoriâ continentur.*

32. & *à recevoir* tout ce qui eſt contenu dans ce livre, qui porte le nom d'Eſther ″.

℣. 30. *Hebr.* des paroles de paix & de verité. Ce qui ne ſignifie autre choſe, ſelon quelques Interpretes, ſinon un ſalut ordinaire, par lequel Eſther & Mardochée ſouhaitoient aux Juifs qu'ils puſſent jouir d'une paix parfaite, & d'une entiere proſperité. *Menoch. Vatab.*

℣. 31, *expl.* un de ces deux jours, & paſſant l'autre dans la joie & les feſtins. *Synopſ. Tirin.*

℣. 32. *Hebr.* Et la parole d'Eſther confirma tout ce qui a été dit touchant ces fêtes du ſort; & elle a été écrite dans un livre. *Vatab.* ſoit dans ce livre qui porte ſon nom; ou dans quelqu'autre qui eſt perdu; ou dans les actes publics; ou dans les annales des Juifs.

CHAPITRE X.

§. 1. *Elevation de Mardochée.*

1. OR le roi Aſſuerus ſe rendit toute la terre & toutes les iſles de la mer, tributaires ″ :

2. & on trouve écrit dans le livre des Perſes & des Medes, quelle a été ſa puiſſance & ſon empire, & ce haut point de grandeur auquel il avoit élevé Mardochée,

3. & de quelle ſorte Mardochée Juif de nation devint la ſeconde perſonne dans l'empire du roi Aſſuerus ; comme il fut grand parmi les Juifs, & aimé généralement de tous ſes freres, ne cherchant qu'à faire du bien à ſa nation, & ne parlant que pour procurer la paix & la proſperité de ſon peuple ″.

1. *Rex verò Aſſuerus omnem terram, & cunctas maris inſula fecit tributarias :*

2. *cujus fortitudo & imperium, & dignitas atque ſublimitas, qua exaltavit Mardochæum, ſcripta ſunt in libris Medorum atque Perſarum,*

3. *& quomodo Mardochæus Judæici generis ſecundus à rege Aſſuero fuerit : & magnus apud Judæos, & acceptabilis plebi fratrum ſuorum, quærens bona populo ſuo, & loquens ea quæ ad pacem ſemini ſui pertinerent.*

℣. 1. *expl.* à l'occaſion de quelque guerre ou de quelque néceſſité publique, Dieu l'ordonnant ainſi pour punir l'avarice & la cruauté des Perſes, qui s'étoient flattés de ſe repaître du ſang & des dépouilles du peuple Juif que ce prince ſoulagea ſans doute en même tems des tributs dont ils avoient été juſqu'alors accablés. *Menoch. Tirin.*

℣. 3. *lettr.* loquens ea quæ ad pacem, *i. e. loquens*, apud Aſſuerum regem, *pacem*, *i. e.* proſperitatem genti ſuæ.

Quæ habentur in Hebræo, plenâ fide expreſſi. Hæc autem quæ ſequuntur, ſcripta reperi in editione vulgata, quæ Græcorum linguâ & litteris continentur.

J'ai traduit fidellement juſques ici ce qui ſe trouve dans le texte Hebreu. Mais ce qui ſuit, je l'ai trouvé écrit dans l'édition vulgate des Interpretes Grecs.

Ces paroles qui ſont à la tête de tout le reſte juſques ici ne ſont de ſaint Jerôme. Et la Vulgate dont il parle eſt l'ancienne, qui étoit la verſion la plus commune de ſon tems.

§. 2. *Songe de Mardochée.*

4. *Dixitque Mardochæus: A Deo facta ſunt iſta.*

4. " Alors Mardochée dit: C'eſt Dieu qui a fait *toutes* ces choſes.

5. *Recordatus ſum ſomnii, quod videram, hæc eadem ſignificantis: nec eorum quidquam irritum fuit.*

5. Et je me ſouviens d'une viſion que j'avois eue en ſonge, qui marquoit tout ce qui eſt arrivé, & qui a été accomplie juſques à la moindre circonſtance.

6. *Parvus fons, qui crevit in fluvium, & in lucem ſolemque converſus eſt; & in aquas plurimas redundavit: Eſther eſt, quam rex*

6. *Je vis* une petite fontaine qui s'accrut & devint un fleuve; elle ſe changea enſuite en une lumiere & en un ſoleil, & elle ſe répandit en une grande abondance

℣. 4. Quoique tout le reſte de ce livre ne ſe trouve point dans l'Hebreu: néanmoins l'autorité du Concile de Trente qui l'a reconnu pour canonique dans tout ſon entier; celle des Anciens qui en citent pluſieurs paſſages, comme faiſant partie de l'Ecriture; & l'uſage de l'Egliſe, qui en tire une leçon pour l'office de la Meſſe du Mercredy de la ſeconde ſemaine de Carême, doivent fixer ſur cela la créance des fidelles. *Eſtius.* Un Interprete croit que ce livre a été écrit en Hebreu en deux manieres differentes, l'une plus courte & telle que nous l'avons; l'autre plus étendue, telle que le Grec & la Vulgate nous la repréſentent. *Corn. à Lap.*

d'eaux. *Cette petite fontaine* eſt Eſther, que le roi épouſa, & il voulut qu'elle fût reine.

accepit uxorem, & voluit eſſe reginam.

7. Les deux dragons *que je vis*, c'eſt moi-même, & Aman.

7. *Duo autem dracones, ego ſum, & Aman.*

8. Les peuples qui s'aſſemblerent ||, ſont ceux qui ont tâché d'exterminer *de deſſus la terre* le nom des Juifs.

8. *Gentes, quæ convenerant: hi ſunt qui conati ſunt delere nomen Judæorum.*

9. Mon peuple eſt Iſrael qui cria *alors* au Seigneur, & le Seigneur ſauva ſon peuple: il nous délivra de tous nos maux; il fit des miracles || & de grands prodiges parmi les nations:

9. *Gens autem mea: Iſrael eſt, quæ clamavit ad Dominum, & ſalvum fecit Dominus populum ſuum: liberavitque nos ab omnibus malis, & fecit ſigna magna atque portenta inter gentes:*

10. & il ordonna || qu'il y eût deux ſorts, l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations.

10. *& duas ſortes eſſe præcepit, unam populi Dei, & alteram cunctarum gentium.*

℣. 8. *expl.* Voyez le chap. ſuivant v. 7.

℣. 9. *expl.* On peut entendre par ces miracles & ces prodiges, ce changement ſi étonnant par lequel on vit tout-d'un-coup Aman attaché à la potence qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, & les Perſes expoſés à la vengeance des Juifs, qu'ils ſe préparoient à égorger, & Mardochée reſpecté comme le roi par tous les Perſes & les Medes. *Menoch.*

℣. 10. *expl.* C'eſt-à-dire, que ce fut par la volonté ſouveraine de Dieu, que le ſort heureux tomba ſur les Iſraélites, & le malheureux ſur les Perſes: enſorte qu'un même jour fut deſtiné pour le ſalut de tous ceux qu'on avoit voulu faire périr, & pour la perte de ceux-là même qui avoient conſpiré leur mort.

11. *Venitque utraque ſors in ſtatutum ex illo jam tempore diem coram Deo univerſis gentibus :*

12. *& recordatus eſt Dominus populi ſui, ac miſertus eſt hereditatis ſuæ.*

13. *Et obſervabuntur dies iſti in menſe Adar, quartadecimâ & quintadecimâ die ejuſdem menſis, cum omni ſtudio & gaudio in unum cœtum populi congregati, in cunctas deinceps generationes populi Iſrael.*

11. Et ce double ſort vint paroître devant Dieu au jour marqué dès ce tems-là à toutes les nations.

12. Le Seigneur ſe reſſouvint " de ſon peuple, & il eut compaſſion de ſon heritage.

13. Ces jours s'obſerveront au mois d'Adar, le quatorziéme & le quinziéme jour du même mois. Tout le peuple s'aſſemblera pour cela avec grand ſoin & avec grande joie, & cette fête ſera célebrée par le peuple d'Iſrael dans la ſuite de tous les âges.

℣. 12. *expl.* Il ſembloit que Dieu eût oublié ſon peuple, lorſqu'il le laiſſoit gémir ſous une ſi dure captivité ; ainſi il marqua bien qu'il ſe ſouvenoit d'eux, lorſqu'il les ſecourut, après qu'ils eurent eu recours à lui.

CHAPITRE XI.

§. 1. *Qui étoit Mardochée.*

1. *Anno quarto regnantibus Ptolemæo & Cleopatra, attulerunt Doſitheus,*

1. LA quatriéme " année du regne de Ptolemée & de Cleopatre ", Doſithée qui ſe

℣. 1. Toutes les additions qui ſe trouvent ici paroiſſent hors de leurs place ; & ce verſet ſemble devoir être placé à la tête de tout le livre.

Ibid. *expl.* Ces noms de *Ptolemée* & de *Cleopatre* étoient communs alors aux rois & aux reines d'Egypte : celui-ci

diſoit prêtre, & de la race de Levi, & Ptolemée ſon fils, apporterent cette épître de phurim ", qu'ils diſoient avoir été traduite dans Jeruſalem par Lyſimaque fils de Ptolemée ".

qui ſe ſacerdotem & Levitici generis ferebat, & Ptolemæus filius ejus, hanc epiſtolam phurim, quam dixerunt interpretatum eſſe Lyſimachum Ptolemæi filium in Jeruſalem.

Ce qui ſuit (juſqu'au verſet 6. du chapitre 12.) fait le commencement de ce livre dans l'édition vulgate, mais il ne ſe trouve point dans l'Hebreu ni dans aucun autre *Interprete.*

Hoc quoque principium erat in editione vulgata, quod nec in Hebræo, nec apud ullum fertur Interpretum.

2. La ſeconde année du regne du très-grand Artaxercès ", le premier jour du mois de Niſan, Mardochée fils de Jaïr, fils de Semeï fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une viſion en ſonge.

2. *Anno ſecundo, regnante Artaxerxe maximo, primâ die menſis Niſan, vidit ſomnium Mardochæus filius Jairi, filii Semei, filii Cis, de tribu Benjamin:*

eſt Ptolemée Philometor, & dont parle Joſephe *l.* 2. *contr. App.* qui confia le ſoin de ſes états aux Juifs; qui avoit pour Généraux de ſes armées Onias & Doſithée: on ne ſçait pas ſi c'eſt ce Doſithée dont il eſt parlé ici: ce Ptolemée étoit le ſixiéme depuis Alexandre le Grand.

¥. 1.. *expl.* Le livre d'Eſther nommé *le livre des ſorts*, à cauſe du ſort qui fut jetté contre les Juifs qui retomba ſur les Perſes. *Tirin.*

Ibid. *expl.* non le roi, mais le prêtre de ce nom. *Tirin.*

¥. 2. *expl.* C'eſt le même que Darius fils d'Hiſtaſpes, & mari d'Eſther. Ce nom d'Artaxercès étoit le nom ordinaire des rois de Perſe, comme celui d'Aſſuerus celui des rois des Medes: comme il étoit l'un & l'autre, il étoit nommé tantôt Aſſuerus, & tantôt Artaxercès.

3. *homo Judæus, qui habitabat in urbe Susis, vir magnus, & inter primos aulæ regiæ.*

3. Il étoit Juif, & il demeuroit dans la ville de Suſe. C'étoit un grand homme, & des premiers de la Cour du roi *v*.

4. *Erat autem de eo numero captivorum, quos transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis de Jerusalem cum Jechonia rege Juda:*

4. Il étoit du nombre des captifs que Nabuchodonoſor roi de Babylone avoit transferés de Jeruſalem avec Jechonias roi de Juda. 4. *Reg.* 24. 25. *supr.* 2. 6.

§. 2. *Vision de Mardochée.*

5. *& hoc ejus somnium fuit: Apparuerunt voces, & tumultus, & tonitrua, & terræ motus, & conturbatio super terram:*

5. Voici la viſion qu'il eut en ſonge : Il lui ſembloit qu'il entendoit des voix, un tumulte, un tonnerre, & que la terre trembloit, & étoit agitée d'un grand trouble :

6. *& ecce duo dracones magni, paratique contra se in prælium.*

6. & en même-tems il vit paroître deux grands dragons prêts à combattre l'un contre l'autre.

7. *Ad quorum clamorem cuncta concitata sunt nationes, ut pugnarent contra gentem justorum.*

7. Toutes les nations s'émurent aux cris qu'ils jetterent, & elles ſe diſpoſerent à combattre contre la nation des juſtes.

8. *Fuitque dies illa tenebrarum & discriminis, tribulationis & angustiæ, & ingens formido super terram.*

8. Ce jour fut un jour de ténebres, de périls, d'affliction, de ſerrement de cœur, & d'une grande épouvante ſur la terre.

v. 3. *expl.* Il étoit à la Cour à cauſe de ſon mérite ; & il y avoit peut-être déja quelque charge, quoiqu'il n'eût pas encore toute l'autorité qu'il reçut dans la ſuite. *Eſtius.*

9. La nation des juſtes" fut ſaiſie de trouble appréhendant les maux qu'on lui avoit préparés, & ſe diſpoſant à la mort.

9. *Conturbataque eſt gens juſtorum timentium mala ſua, & præparata ad mortem.*

10. Ils crierent à Dieu; & au bruit de leurs cris & de leurs plaintes, une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.

10. *Clamaveruntque ad Deum: & illis vociferantibus, fons parvus crevit in fluvium maximum, & in aquas plurimas redundavit.*

11. La lumiere parut, & le ſoleil ſe leva; les humbles" furent élevés de la baſſeſſe, & ils dévorerent ceux qui étoient dans l'éclat.

11. *Lux & ſol ortus eſt, & humiles exaltati ſunt, & devoraverunt inclytos.*

12. Mardochée ayant eu cette viſion *en ſonge*, & s'étant levé de ſon lit, penſoit en lui-même à ce que Dieu vouloit faire. Il grava cette viſion dans ſon cœur, ayant grande envie de ſçavoir ce que ce ſonge lui pouvoit marquer".

12. *Quod cùm vidiſſet Mardochæus, & ſurrexiſſet de ſtrato, cogitabat quid Deus facere vellet: & fixum habebat in animo ſcire cupiens quid ſignificaret ſomnium.*

℣. 9. *expl.* des Juifs qu'on nommoit *juſtes* par oppoſition aux idolâtres, quoiqu'ils ne le fuſſent pas tous.

℣. 11. *autr.* les petits. *expl.* La tranquilité fut rendue aux Juifs, après le trouble où Aman les avoit jettés. *Menoch.*

℣. 12. *expl.* Mardochée connut bien que ce ſonge venoit de Dieu; c'eſt pourquoi *il le grava dans ſon cœur*: & il s'en ſervoit, ſelon quelques-uns, pour s'animer lui & Eſther ſa niece à avoir confiance en Dieu; lui marquant de tems en tems qu'il voyoit l'accompliſſement du ſonge dont il l'avoit entretenue dans ſa jeuneſſe. *Tirin.* Voyez la note. *Levit.* 19. 26.

CHAPITRE XII.

§. 1. *Conſpiration découverte par Mardochée.*

1. *MOrabatur autem eo tempore in aula regis, cum Bagatha & Thara eunuchis regii, qui janitores erant palatii.*

1. MArdochée demeuroit alors à la Cour du roi *Aſſuerus* avec Bagatha & Thara // eunuques du roi, qui étoient les gardes de la porte du palais. *ſupr.* 2. 21. 6. 2.

2. *Cùmque intellexiſſet cogitationes eorum, & curas diligentiùs pervidiſſet, didicit quòd conarentur in regem Artaxercem manus mittere, & nuntiavit ſuper eo regi.*

2. Et ayant approfondi leurs penſées, & reconnu par une exacte recherche tous leurs deſſeins, il découvrit qu'ils avoient entrepris ſur la vie du roi Artaxercès, & il en donna avis au roi //.

3. *Qui de utroque habitâ quæſtione, confeſſos juſſit duci ad mortem.*

3. Le roi commanda qu'on leur donnât la queſtion // à tous deux ; & ayant confeſſé leur crime, il les fit mener au ſupplice.

4. *Rex autem quod geſtum erat, ſcripſit in commentariis : ſed & Mardochæus rei memoriam litteris tradidit.*

4. Le roi fit écrire en des mémoires ce qui s'étoit paſſé *alors :* & Mardochée le mit auſſi par écrit pour en conſerver le ſouvenir //.

℣. 1. nommés Bagathan & Tharès. *ſupr.* 2. 21.

℣. 2. *expl.* il l'en fit avertir par Eſther, *ſup.* 2. 22.

℣. 3. *autr.* qu'on leur fit leur procès.

℣. 4. *expl.* afin que les rois des Perſes jugeaſſent par là du zele & de la fidelité des Juifs, que l'on décrioit ordinairement comme des ennemis des Souverains.

5. Le roi lui commanda de demeurer dans ſon palais, & il lui fit des préſens ‖ pour l'avis qu'il lui avoit donné.

6. Mais Aman fils d'Amadath Bugée ‖, avoit été élevé par le roi en grande gloire ; & il voulut perdre Mardochée & ſon peuple, à cauſe de ces deux eunuques du roi qui avoient été tués.

5. *Præcepitque ei rex, ut in aula palatii moraretur, datis ei pro dilatione muneribus.*

6. *Aman verò filius Amadathi Bugæus, erat glorioſſimus coram rege, & voluit nocere Mardochæo & populo ejus, pro duobus eunuchis regis qui fuerant interfecti.*

‖. 5. *expl.* C'eſt-à-dire des préſens peu conſiderables : ou peutêtre qu'il n'avoit rien reçu dans ce tems-là ; & les préſens dont il eſt parlé ici, ne ſont autre choſe que la récompenſe qu'Aſſuerus lui donna depuis, lorſqu'il l'établit dans la dignité d'Aman. *Menoch.*

‖. 6. Hebr. & Vulg. *ſupr.* 3. 1. Agagéen. Ce nom de *Bugée* ſignifie un homme vain & glorieux. Ou bien il eſt mis par un changement de lettres pour *Agagée* qui ſignifie qu'Aman étoit de la race d'Agag roi des Amalecites. *Tirin. Corn. à Lap.*

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Lettre d'Aman qui ordonne de faire mourir tous les Juifs.*

Copie de la lettre qu'Aman envoya aux gouverneurs des provinces, pour faire mourir tous les Juifs.

Exemplar epiſtolæ quam miſit Aman ad principes provinciarum ſuper cæde Judæorum.

Ce qui ſuit juſqu'au v. 7. ne ſe trouve

1. LE grand roi Artaxercès, *qui regne* depuis les Indes juſqu'en Ethiopie, aux princes des

1. *Rex maximus Artaxerxes ab India uſque Æthiopiam, centum viginti*

ſeptem provinciarum principibus & ducibus, qui ejus imperio ſubjecti ſunt, ſalutem.

cent vingt-ſept provinces, & aux ſeigneurs ſoumis à ſon empire, ſalut ‖ :

que dans l'édition vulgate chap. 3.

2. *Cùm plurimis gentibus imperarem, & univerſum orbem meæ ditioni ſubjugaſſem, volui nequaquam abuti potentiæ magnitudine, ſed clementiâ & lenitate gubernare ſubjectos, ut abſque ullo terrore vitam ſilentio tranſigentes, optatâ cunctis mortalibus pace fruerentur.*

2. Quoique je commandaſſe à tant de nations, & que j'euſſe ſoumis tout l'univers ‖ à mon empire, je n'ai pas voulu abuſer de la grandeur de ma puiſſance, mais j'ai gouverné mes ſujets avec clemence & avec douceur, afin que paſſant leur vie doucement & ſans aucune crainte, ils jouiſſent de la paix qui eſt ſi ſouhaitée de tous les hommes.

3. *Quærente autem me à conſiliariis meis, quomodo poſſet hoc impleri, unus qui ſapientiâ & fide ceteros præcelebat, & erat poſt regem ſecundus, Aman nomine,*

3. Et ayant demandé à ceux de mon conſeil de quelle maniere je pourrois accomplir ce deſſein, l'un d'entre eux élevé par ſa ſageſſe & par ſa fidelité au-deſſus des autres, & le ſecond d'après le roi, appellé Aman,

4. *indicavit mihi in toto orbe terrarum populum eſſe diſperſum, qui novis uteretur le-*

4. nous a donné avis qu'il y a un peuple diſperſé dans toute la terre, qui ſe conduit par de nouvel-

✝. 1. Cette lettre d'Aſſuerus doit être placée vers la fin du troiſiéme chapitre de ce livre, pour être dans ſon rang.

✝. 2. *expl.* C'eſt une expreſſion hyperbolique, qui marque qu'Aſſuerus avoit ſubjugué une grande partie de l'univers, ſçavoir preſque tout l'orient, qui comprend pluſieurs grandes provinces. *Eſtius.* Ou bien il entend par là toute la Perſe. *Menoch.*

les loix, & qui s'oppoſant aux coutumes des autres nations, mépriſe les commandemens des rois, & trouble par la contrariété de ſes ſentimens la paix & l'union de tous les peuples *du monde*.

gibus, & contrà omnium gentium conſuetudinem faciens, regum juſſa contemneret, & univerſarum concordiam nationum ſuâ diſſenſione violaret.

5. Ce qu'ayant appris, & voyant qu'une ſeule nation ſe revolte contre toutes les autres, ſuit des loix injuſtes, combat nos ordonnances, & trouble la paix & la concorde des provinces qui nous ſont ſoumiſes,

5. *Quod cùm didiciſſemus, videntes unam gentem rebellem adverſus omne hominum genus perverſis uti legibus, noſtriſque juſſionibus contraire, & turbare ſubjectarum nobis provinciarum pacem atque concordiam,*

6. nous avons ordonné que tous ceux qu'Aman, qui commande à toutes les provinces, qui eſt le ſecond après le roi, & que nous honorons comme notre pere, aura fait voir *être de ce peuple*, ſoient tués par leurs ennemis, avec leurs femmes & leurs enfans, le quatorziéme jour d'Adar, le douziéme mois de cette année, ſans que perſonne en ait aucune compaſſion;

6. *juſſimus, ut quoſcunque Aman, qui omnibus provinciis præpoſitus eſt, & ſecundus à rege, & quem patris loco colimus, monſtraverit, cum conjugibus ac liberis deleantur ab inimicis ſuis, nullúſque eorum miſereatur, quartadecimâ die duodecimi menſis Adar anni præſentis:*

7. afin que ces ſcelerats

7. *ut nefarii ho-*

¥. 6. *expl.* en commençant le treiziéme pour finir le quatorziéme. *Tirin.* Ou bien enſorte qu'on ne puiſſe les égarguer au-delà du quatorziéme. *Menoch.*

mines uno die ad inferos deſcendentes, reddant imperio noſtro pacem quam turbaverant.

deſcendant tous aux enfers ‖ en un même jour, rendent à notre empire la paix qu'ils avoient troublée.

§. 2. *Priere de Mardochée.*

8. *Mardochæus autem deprecatus eſt Dominum, memor omnium operum ejus,*

8. Mardochée alla prier le Seigneur, ſe ſouvenant de toutes les œuvres *merveilleuſes* qu'il avoit faites,

Ce que ſuit juſqu'à la fin du ch. 14 ne ſe trouve que dans l'édition vulgate chap. 5.

9. *& dixit: Domine, Domine, rex omnipotens, in ditione enim tua cuncta ſunt poſita, & non eſt qui poſſit tuæ reſiſtere voluntati, ſi decreveris ſalvare Iſrael.*

9. & il *lui* dit ‖: Seigneur, Seigneur, roi toutpuiſſant, toutes choſes ſont ſoumiſes à votre pouvoir, & nul ne peut réſiſter à votre volonté, ſi vous avez réſolu de ſauver Iſrael.

10. *Tu feciſti cœlum & terram, & quidquid cœli ambitu continetur.*

10. Vous avez fait le ciel & la terre, & toutes les créatures qui ſont ſous le ciel.

11. *Dominus omnium es, nec eſt qui reſiſtat majeſtati tuæ.*

11. Vous êtes le Seigneur de toutes choſes, & nul ne peut réſiſter à votre *ſouveraine* majeſté.

12. *Cuncta noſti, & ſcis, quia non pro ſuperbia & contumelia, & aliqua gloria cupiditate, fecerim hoc, ut*

12. Tout vous eſt connu, & vous ſçavez que quand je n'ai point adoré le ſuperbe Aman, ce n'a été ni par orgueil, ni par

℣. 7. *autr.* dans le tombeau.

℣. 9. Cette priere de Mardochée devroit être miſe, ſelon l'ordre de l'hiſtoire, à la fin du quatriémt chapitre; après que la reine Eſther lui eut mandé de faire aſſembler tous les Juifs qu'il pourroit trouver dans Suſe, & de prier Dieu pour elle.

mépris, ni par un ſecret deſir de gloire;

13. car j'aurois été diſpoſé à baiſer avec joie les traces mêmes de ſes pieds pour le ſalut d'Iſrael:

14. mais j'ai eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'eſt dû qu'à mon Dieu ℣, & d'adorer quelqu'un hors mon Dieu.

15. Maintenant donc, ô Seigneur roi, ô Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple, parceque nos ennemis ont réſolu de nous perdre & d'exterminer votre heritage.

16. Ne mépriſez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre, que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous.

17. Exaucez ma priere, ſoiez favorable à une nation que vous avez rendu votre partage℣. Changez, Seigneur, nos larmes en joie, afin que nous employions la vie que vous

non adorarem Aman ſuperbiſſimum,

(13. libenter enim pro ſalute Iſrael etiam veſtigia pedum ejus deoſculari paratus eſſem,)

14. ſed timui ne honorem Dei mei transferrem ad hominem, & ne quemquam adorarem, excepto Deo meo.

15. Et nunc, Domine rex, Deus Abraham, miſerere populi tui, quia volunt nos inimici noſtri perdere, & hereditatem tuam delere.

16. Ne deſpicias partem tuam, quam redemiſti tibi de Ægypto.

17. Exáudi deprecationem meam, & propitius eſto ſorti & funiculo tuo, & converte luctum noſtrum in gaudium, ut viventes laudemus

℣. 14. Voyez *ſupr.* 3. 2. gr. Je l'ai fait, parceque j'ai appréhendé de préferer la gloire d'un homme à celle de Dieu. *Sed feci illud, ne ponerem gloriam hominis ſuper gloriam Dei.*

℣. 17. *autr.* que vous avez choiſi comme par ſort, pour être votre partage. *expl.* ſans qu'ils l'euſſent merité.

tuum, Domine, & ne claudas ora te canentium.

nous conſerverez à louer votre *ſaint* Nom, & ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.

18. *Omnis quoque Iſrael pari mente & obſecratione clamavit ad Dominum, eò quòd eis certa mors impenderet.*

18. Tout Iſrael cria auſſi au Seigneur, & lui adreſſa ſes prieres dans un même eſprit, parcequ'ils ſe voyoient à la veille d'une mort certaine.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *Priere d'Eſther.*

1. *Esther quoque regina confugit ad Dominum, pavens periculum quod imminebat.*

1. LA reine Eſther eut auſſi recours au Seigneur, épouvantée [a] du peril qui étoit *ſi* proche;

2. *Cùmque depoſuiſſet veſtes regias, ſtetibus & luctui apta indumenta ſuſcepit, & pro unguentis variis, cinere & ſtercore implevit caput, & corpus ſuum humiliavit jejuniis: omniaque loca, in quibus anteà latari conſueverat crinium la-*

2. & ayant quitté tous ſes habits de reine, elle en prit de conformes à ſon affliction & à ſes larmes. Elle ſe couvrit [b] la tête de cendres & d'ordures, au-lieu de parfums de differentes ſortes. Elle humilia [c] ſon corps par les jeunes, & elle remplit de ſes cheveux qu'elle s'arrachoit les mêmes en-

[a] ℣. 1. *gr.* in agone mortis comprehenſa, *i. e.* ſaiſie d'une agonie mortelle.

[b] ℣. 2. *lettr.* s'emplit.

[c] Ibid. *expl.* affligea.

droits où elle avoit accoutumé de ſe réjouir auparavant.

ceratione complevit.

3. Elle fit enſuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Iſrael, & elle *lui* dit ℣ : Mon Seigneur, qui êtes ſeul notre roi, aſſiſtez-moi dans l'abandonnement où je me trouve, puiſque vous êtes le ſeul qui me puiſſiez ſecourir.

3. *Et deprecabatur Dominum Deum Iſrael, dicens: Domine mi, qui rex noſter es ſolus, adjuva me ſolitariam, & cujus prater te nullus eſt auxiliator alius.*

4. Le peril où je me trouve, eſt préſent & inévitable.

4. *Periculum meum in manibus meis eſt.*

5. J'ai ſçû de mon pere ℣, ô Seigneur, que vous aviez pris Iſrael d'entre toutes les nations, & *que vous aviez choiſi* nos peres en les ſeparant de tous leurs ancêtres qui les avoient devancés, pour vous établir parmi eux un heritage éternel : & vous leur avez fait tout *le bien* que vous leur aviez promis.

5. *Audivi à patre meo, quòd tu, Domine, tuliſſes Iſrael de cunctis gentibus, & patres noſtros ex omnibus retrò majoribus ſuis, ut poſſideres hareditatem ſempiternam, feciſtique eis ſicut locutus es.*

℣. 3. Cette priere doit être placée, ſelon l'ordre de l'hiſtoire, à la fin du quatriéme chapitre, lorſqu'Eſther ayant été convaincue de ce que lui fit dire Mardochée, qu'elle devoit expoſer ſa vie pour le ſalut de ſon peuple, elle réſolut d'aller trouver Aſſuerus, quoiqu'elle ne fût point mandée, & eut recours cependant aux larmes, au jeûne & à la priere.

℣. 5. gr. J'ai appris depuis ma naiſſance dans la tribu de ma famille.

6. Peccavimus in conſpectu tuo, & idcircò tradidiſti nos in manus inimicorum noſtrorum :

7. coluimus enim deos eorum. Juſtus es, Domine :

8. & nunc non eis ſufficit, quòd duriſſimâ nos opprimunt ſervitute, ſed robur manuum ſuarum, idolorum potentiæ deputantes,

9. volunt tua mutare prómiſſa, & delere hereditatem tuã, & claudere ora laudantium te, atque extinguere gloriam templi & altaris tui,

10. ut aperiant ora gentium, & laudent idolorum fortitudinem, & prædicent

6. Nous avons peché devant vous ", & c'eſt pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis :

7. car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juſte, Seigneur ;

8. & maintenant ils ne ſe contentent pas de nous opprimer par une dure ſervitude ; mais attribuant la force de leurs bras à la puiſſance de leurs idoles,

9. ils veulent renverſer vos promeſſes, exterminer votre heritage, fermer la bouche de ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de votre temple" & de votre autel,

10. pour ouvrir la bouche des nations, pour *faire* louer la puiſſance de leurs idoles, & pour re-

℣. 6. *expl.* Eſther, quoique ſainte, ne ſe ſépare point d'avec tout ſon peuple ; & elle ſe charge volontiers des pechés de ſes ancêtres, qui par leur idolâtrie avoient merité la captivité où étoit alors ſon peuple. *Tirin. Menoch.*

℣. 9. *expl.* Le temple de Jeruſalem, qui avoit été rétabli depuis peu d'années par la permiſſion de Darius fils d'Hiſtaſpes mari d'Eſter, comme il eſt marqué 1. *Eſdr.* 6. & pour le rétabliſſement duquel Mardochée y avoit fait un voyage avec beaucoup d'autres, ſous la conduite de Zorobabel. Car ſi l'édit publié à la ſollicitation d'Aman eût été executé, ſa fureur ne ſe ſeroit pas arêtée dans la ſeule Perſe, mais elle auroit paſſé juſqu'à Jeruſalem. *Tirin.* Voyez les notes de la Bible de Vitré, *Eſther.* 2.

lever à jamais un roi de chair *& de ſang* ||.

carnalem regem in ſempiternum.

§. 2. *Suite de la priere d'Eſther.*

11. Seigneur, n'abandonnez pas votre ſceptre à ceux qui ne ſont rien ||, de-peur qu'ils ne ſe rient de notre ruine ; mais faites retomber ſur eux leurs *mauvais* deſſeins, & perdez celui qui a commencé à nous faire reſſentir les effets de ſa cruauté.

11. *Ne tradas, Domine, ſceptrum tuum his qui non ſunt, ne rideant ad ruinam noſtram : ſed converte conſilium eorum ſuper eos, & eum, qui in nos cœpit ſævire, diſperde.*

12. Seigneur, ſouvenez-vous *de nous* ; montrez-vous à nous dans le tems de notre affliction ; & donnez-moi de la fermeté & de l'aſſûrance, ô Seigneur roi des dieux || & de toute la puiſſance *qui eſt dans le monde.*

12. *Memento, Domine, & oſtende te nobis in tempore tribulationis noſtræ, & da mihi fiduciam, Domine rex deorum, & univerſa poteſtatis :*

15. Mettez dans ma bouche des paroles *ſages* & compoſées en la préſence du lion ||, & transferez

13. *tribue ſermonem compoſitum in ore meo in conſpectu leonis, & transfer cor*

℣. 10. *expl.* en relevant la puiſſance d'un prince mortel, comme s'il avoit vaincu le Toutpuiſſant, en exterminant un peuple qu'il a choiſi pour ſon heritage, & en renverſant les promeſſes qu'il lui a faites en la perſonne de ſes peres.

℣. 11. *expl.* N'abandonnez pas un peuple ſur qui vous regnez, aux idoles & à ceux qui les adorent. *Menoch.* Ne permettez pas qu'on attribue aux faux-dieux une puiſſance qui n'appartient qu'à vous ſeul.

℣. 12. *expl.* des princes & des grands, que l'Ecriture nomme des dieux, *Pſ.* 81. *Joan.* 10. *Tirin. Grec.* des nations.

℣. 13. *expl.* d'Aſſuerus, qu'elle nomme *un lion* à cauſe de ſa puiſſance, de ſa fierté & de ſa cruauté. *Menoch.*

illius in odium hoſtis noſtri, ut & ipſe pereat, & ceteri qui ei conſentiunt.

ſon cœur *de l'affection* à la haine de notre ennemi ″ ; afin qu'il periſſe lui-même avec tous ceux qui lui ſont unis.

14. *Nos autem libera manu tuâ, & adjuva me, nullum aliud auxilium habentem, niſi te, Domine, qui habet omnium ſcientiam,*

14. Délivrez-nous par votre puiſſante main, & aſſiſtez-moi, Seigneur, vous qui êtes mon unique ſecours, vous qui connoiſſez toutes choſes,

15. *& noſti quia oderim gloriam iniquorum, & deteſter cubile incircumciſorũ, & omnis alienigenæ.*

15. & qui ſavez que je hai la gloire des injuſtes, & que je déteſte le lit des incirconcis & de tout étranger ″.

16. *Tu ſcis neceſſitatem meam, quòd abominer ſignum ſuperbiæ & gloriæ meæ, quod eſt ſuper caput meum in diebus oſtentationis meæ, & deteſter illud quaſi pannum monſtruatæ, & non portem in diebus ſilentii mei,*

16. Vous ſçavez la néceſſité où je me trouve, & ″ qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat, j'ai en abomination la marque ſuperbe de ma gloire que je porte ſur ma tête, & que je la déteſte comme un linge ſouillé & qui fait horreur ; que je ne la porte point dans les jours de mon ſilence ″,

℣. 13. Aman.

℣. 15. Eſther n'avoit conſenti à épouſer Aſſuerus, que dans la ſeule vûe de Dieu, qui l'y avoit engagée, & pour l'avantage de ſon peuple, dont on eſperoit procurer par ce moyen le ſoulagement : encore qu'elle eût d'ailleurs beaucoup d'averſion d'un tel mariage. *Eſtius.*

℣. 16. & que j'ai en abomination la marque ſuperbe de ma gloire que je porte ſur ma tête aux jours, &c.

Ibid. *expl.* les jours où je me tiens en retraite & en ſilence, n'étant point obligée de paroître. *Tirin.*

17. & que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris plaiſir au feſtin du roi ″ ; que je n'ai point bû du vin offert ſur l'autel des idoles ;

17. *& quòd non comederim in menſa Aman, nec mihi placuerit convivium regis, & non biberim vinum libaminum,*

18. & que depuis le tems que j'ai été amenée en ce palais juſques aujourd'hui, jamais votre ſervante ne s'eſt réjouie qu'en vous ſeul, ô Seigneur Dieu d'Abraham.

18. *& nunquam lætata ſit ancilla tua, ex quo huc tranſlata ſum uſque in præſentem diem, niſi in te, Domine Deus Abraham.*

19. O Dieu puiſſant au-deſſus de tous, écoutez la voix de ceux qui n'ont aucune eſperance qu'en vous ſeul. Sauvez-nous de la main des méchans, & délivrez-moi de ce que je crains.

19. *Deus fortis ſuper omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam ſpem habent, & libera nos de manu iniquorum, & erue me à timore meo.*

℣. 17. *expl.* J'ai eu en horreur toutes les tables profanes.

CHAPITRE XV.

§. 1. *Eſther va trouver le Roi.*

Les premiers verſets de ce chapitre ſe trouvent dans le 4. chapitre de l'édition vulgate.

1. IL manda à Eſther (*c'eſt-à-dire ſans doute Mardochée*) d'aller trouver le roi, & de le prier pour ſon peuple & pour ſon payis.

1. *ET mandavit ei* (*haud dubium quin Eſther Mardochæus*) *ut ingrederetur ad regem, & rogaret pro populo ſuo & pro patria ſua.*

2. Souvenez-vous, lui dit-il, des jours de votre

2. *Memorare* (*inquit*) *dierum humilitatis*

litatis tuæ, quomodo nutrita ſis in manu mea, quia Aman ſecundus à rege locutus eſt contra nos in mortem: *

abaiſſement, & de quelle ſorte vous avez été nourrie entre mes mains; parcequ'Aman qui eſt le ſecond après le roi, lui a parlé contre nous pour nous perdre.

3. *& tu invoca Dominum, & loquere regi pro nobis, & libera nos de morte.*

3. Invoquez donc le Seigneur, parlez pour nous au roi, & délivrez-nous de la mort.

4. *Die autem tertio depoſuit veſtimenta ornatûs ſui* *, *& circumdata eſt gloriâ ſuâ.*

4. Le troiſiéme jour Eſther quitta les habits *de deuil* dont elle s'étoit revêtue, & ſe para de tous ſes plus riches ornemens‖.

Ce qui ſuit depuis ce 4. v. juſqu'à la fin du livre, ſe trouve au ch. 5. de l'édition vulgate.

5. *Cùmque regio fulgeret habitu, & invocaſſet omnium rectorem & ſalvatorem Deum, aſſumpſit duas famulas,*

5. Dans cet éclat de la magnificence royale, ayant invoqué Dieu qui eſt le conducteur‖ & le Sauveur de tous, elle prit deux de ſes ſuivantes,

6. *& ſuper unam quidem innitebatur, quaſi pra deliciis & nimiâ teneritudine corpus ſuum ferre non ſuſtinens:*

6. & s'appuyoit ſur une, comme ne pouvant ſoutenir ſon corps, à cauſe de ſon extrême délicateſſe;

7. *altera autem famularum ſequebatur dominam, defluentia in humum indumenta ſuſtentans.*

7. l'autre ſuivoit ſa maîtreſſe, portant ſa robe qui traînoit à terre.

℣. 4. * gr. veſtimenta luctûs. *Vulg.* ornatûs ſui.
Ibid. *lettr.* circumdata eſt gloriâ ſuâ, *i. e.* veſtes magnificas induit. *Vatab.*
℣. 5. gr. inſpectorem.

8. Elle cependant ayant un teint vermeil ||, & les yeux pleins d'agrémens & d'éclat, cachoit la triſteſſe de ſon ame qui étoit toute ſaiſie de frayeur.

8. *Ipſa autem roſeo colore vultum perfuſa, & gratis ac nitentibus oculis, triſtem celabat animum, & nimio timore contractum.*

9. Et ayant paſſé de ſuite par toutes les portes, elle ſe préſenta devant le roi au lieu où il étoit aſſis ſur ſon trône avec une magnificence royale, étant tout brillant d'or & de pierres précieuſes ; & il étoit terrible à voir ||.

9. *Ingreſſa igitur cuncta per ordinem oſtia, ſtetit contra regem, ubi ille reſidebat ſuper ſolium regni ſui, indutus veſtibus regiis, auroque fulgens, & pretioſis lapidibus, eratque terribilis aſpectu.*

§. 2. *Dieu change le cœur du Roi.*

10. Auſſitôt qu'il eut levé la tête, *& qu'il l'eut apperçûe*, la fureur dont il étoit ſaiſi, paroiſſant au-dehors par ſes yeux étincellans, la reine tomba *comme évanouie*, & la couleur de ſon tein ſe changeant en une pâleur, elle laiſſa tomber ſa tête ſur la fille qui la ſoutenoit ||.

10. *Cùmque elevaſſet faciem, & ardentibus oculis furorem pectoris indicaſſet, regina corruit, & in pallorem colore mutato, laſſum ſuper ancillulam reclinavit caput.*

11. En même-tems Dieu changea le cœur du roi, & lui inſpira de la douceur ; il ſe leva tout-

11. *Convertitque Deus ſpiritum regis in manſuetudinem, & feſtinus ac metuens*

℣. 8. *lettr.* un teint de roſes.

℣. 9. *ex.* tant à cauſe de ſa fierté naturelle, que de la colere où le mit la vûe de la reine, qu'il n'avoit pas mandée. *Mem.*

℣. 10. Voyez le chap. 5.

exilivit de ſolio, & ſuſtentans eam ulnis ſuis, donec rediret ad ſe, his verbis blandiebatur :

d'un-coup de ſon trône, craignant *pour Eſther* ; & la ſoutenant entre ſes bras juſqu'à ce qu'elle fût revenue à elle, il la careſſoit en lui diſant :

12. *Quid habes, Eſther ? Ego ſum frater tuus, noli metuere.*

12. Qu'avez-vous, Eſther ? Je ſuis votre frere ″ ; ne craignez point.

13. *Non morieris : non enim pro te, ſed pro omnibus hæc lex conſtituta eſt.*

13. Vous ne mourrez point : car cette loi n'a pas été faite pour vous, mais pour tous *les autres.*

14. *Accede igitur, & tange ſceptrum.*

14. Approchez-vous donc, & touchez mon ſceptre.

15. *Cùmque illa reticeret, tulit auream virgam, & poſuit ſuper collum ejus, & oſculatus eſt eam, & ait : Cur mihi non loqueris ?*

15. Et voyant qu'elle demeuroit toujours dans le ſilence, il prit ſon ſceptre d'or ; & le lui ayant mis ſur le coû, il la baiſa″, & lui dit : Pourquoi ne me parlez-vous point ?

16. *Quæ reſpondit : Vidi te, domine, quaſi angelum Dei, & conturbatum eſt cor meum præ timore gloriæ tuæ.*

16. Eſther lui répondit : Seigneur, vous m'avez paru comme un ange de Dieu ″, & mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire.

17. *Valdè enim mirabilis es, domine, &*

17. Car, ſeigneur, vous êtes admirable, &

℣. 12. *expl.* C'eſt un terme d'amitié la plus tendre. Ainſi l'époux dans le Cantique appelle-t-il ſouvent l'épouſe ſainte, *ſa ſœur.* Tirin.

℣. 16. *gr.* il l'embraſſa.

℣. 16. *expl.* Eſther parloit ſincerement, en diſant au roi qu'il avoit paru à ſes yeux avec cette majeſté & cet éclat qu'on attribue ordinairement aux anges.

votre visage est plein de graces.

18. En disant ces paroles, elle retomba encore, & elle pensa s'évanouir.

19. Le roi en étoit tout troublé, & ses ministres // la consoloient.

facies tua plena est gratiarum.

18. *Cùmque loqueretur, rursùs corruit, & penè exanimata est.*

19. *Rex autem turbabatur, & omnes ministri ejus consolabantur eam.*

℣. 19. *autr.* ses officiers.

CHAPITRE XVI.

§. 1. *Lettre du Roi en faveur des Juifs.*

Copie de la lettre que le roi Artaxercès envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de son royaume.

Exemplar epistolæ regis Artaxerxis, quam pro Judæis ad totas regni sui provincias misit.

1. LE grand roi Artaxercès *qui regne* depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, aux chefs & aux gouverneurs des cent vingt-sept provinces, qui sont soumis à notre empire, salut.

1. *REx magnus Artaxercès ab India usque Æthiopiam, centum viginti septem provinciarum ducibus, qui nostræ jussioni obediunt, salutem dicit.*

2. Plusieurs ont *souvent* abusé de la bonté des princes, & de l'honneur qu'ils en ont reçu, pour en devenir superbes & *insolens*:

2. *Multi bonitate principum, & honore qui in eos collatus est, abusi sunt in superbiam:*

3. & non-seulement ils

3. *& non solùm*

ſubjectos regibus niſuntur opprimere, ſed datam ſibi gloriam non ferentes, in ipſos, qui dederunt, moliuntur inſidias.

tâchent d'opprimer les ſujets des rois ; mais ne pouvant ſupporter † la gloire dont ils ont été comblés, ils font des entrepriſes contre ceux mêmes dont ils l'ont reçue.

4. Nec contenti ſunt gratias non agere beneficiis, & humanitatis in ſe jura violare, ſed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur ſe poſſe fugere ſententiam.

4. Ils ne ſe contentent pas de méconnoitre les graces qu'on leur a faites, & de violer dans eux-mêmes les droits de l'humanité *naturelle* ; mais ils s'imaginent même qu'ils pourront ſe ſouſtraire au juſte arrêt de Dieu qui voit tout.

5. Et in tantum veſania proruperunt, ut eos, qui credita ſibi officia diligenter obſervant, & ita cuncta agunt ut omnium laude digni ſint, mendaciorum cuniculis conentur ſubvertere,

5. Leur préſomption †† paſſe quelquefois à un tel excès, que s'élevant contre ceux qui s'acquittent de leur charge avec une grande fidélité, & qui ſe conduiſent d'une telle ſorte, qu'ils méritent d'être loués de tout le monde, ils tâchent de les perdre par leurs menſonges & leurs artifices,

6. dum aures principum ſimplices, & ex ſua natura alios æſtimantes, callidâ fraude decipiunt.

6. en ſurprenant par leurs déguiſemens & par leurs adreſſes la bonté des princes, que leur ſincerité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.

† 3. *i. e.* porter avec moderation. *Menoch.*
†† 5. *autr.* leur folie a paſſé.

7. Ceci ſe voit clairement par les anciennes hiſtoires ; & on voit encore tous les jours combien les bonnes inclinations des princes ſont ſouvent alterées par de faux rapports.

7. *Qua res & ex veteribus probatur hiſtoriis, & ex his quæ geruntur quotidie, quo modo malis quorũdam ſuggeſtionibus regum ſtudia depraventur.*

8. C'eſtpourquoi nous devons pourvoir à la paix de toutes les provinces.

8. *Unde providendum eſt paci omnium provinciarum.*

9. Que ſi nous ordonnons des choſes *qui paroiſſent* differentes, vous ne devez pas croire que cela vienne de la legereté de notre eſprit ; mais plutôt que c'eſt la vûe du bien public qui nous oblige de former nos ordonnances ſelon la diverſité des tems, & la néceſſité de *nos* affaires.

9. *Nec putare debetis, ſi diverſa jubeamus, ex animi noſtri venire levitate ; ſed pro qualitate & neceſſitate temporum, ut reipublicæ poſcit utilitas, ferre ſententiam.*

10. Et pour vous faire connoître ceci plus clairement, *nous avons voulu vous faire ſçavoir, que* nous avions reçu favorablement auprès de nous Aman fils d'Amadath étranger, Macedonien ‖ d'inclination & d'origine, qui n'avoit rien de commun avec le ſang des Perſes, & qui a voulu deshonorer notre clemence par ſa cruauté ‖,

10. *Et ut manifeſtiùs, quod dicimus, intelligatis : Aman filius Amadathi, & animo & gente Macedo, alienuſque à Perſarum ſanguine, & pietatem noſtram ſuâ crudelitate commaculans, peregrinus à nobis ſuſceptus eſt,*

℣. 10. Voyez *ſupr.* 3. 1.

Ibid. *expl.* Un Interprete remarque judicieuſement, que

11. *& tantam in ſe expertus humanitatem, ut pater noſter vocaretur, & adoraretur ab omnibus poſt regem ſecundus:*

11. & après que nous lui avons donné tant de marques de notre bienveillance, juſqu'à le faire appeller notre pere, & le faire adorer de tous *nos ſujets* comme le ſecond après le roi;

12. *qui in tantum arrogantiæ tumorem ſublatus eſt, ut regno privare nos niteretur & ſpiritu.*

12. il s'eſt élevé à un tel excès d'inſolence, qu'il a tâché de nous faire perdre la couronne avec la vie.

13. *Nam Mardochæum, cujus fide & beneficiis vivimus, & conſortem regni noſtri Eſther, cum omni gente ſua, novis quibuſdam atque inauditis machinis expetivit in mortem:*

13. Car il avoit fait deſſein par une malignité toute nouvelle & inouïe", de perdre Mardochée, par la fidelité & les bons ſervices duquel nous vivons", & Eſther notre épouſe & la compagne de notre royaume, avec tout ſon peuple;

14. *hoc cogitans, ut illis interfectis, inſidiaretur noſtræ ſolitudini, & regnum Perſarum transferret in Macedonas.*

14. afin" qu'après les avoir tués, & nous avoir ôté ce ſecours, il nous ſurprît nous-mêmes, & fit paſſer aux Macedoniens l'empire des Perſes.

ſouvent des miniſtres injuſtes font tort à la réputation des princes qu'ils ſervent: puiſqu'on attribue aux princes mêmes les injuſtices & les autres excès de leurs miniſtres. *Menoch.*

℣. 13. *gr.* multiplicibus variéque contexis artificiorum impoſturis, *i. e.* par une infinité d'impoſtures dreſſées avec differens artifices.

Ibid. *expl.* à cauſe qu'il avoit découvert la conjuration des deux officiers contre ſa vie. *Menoch.*

℣. 14. *autre* dans le deſſein.

§. 2. *Suite de la lettre du Roi.*

15. Mais nous avons reconnu que les Juifs, qui étoient deſtinés à la mort par cet homme déteſtable, n'étoient coupables d'aucune faute ; mais qu'au contraire ils ſe conduiſent par des loix *très*-juſtes.

15. *Nos autem, à peſſimo mortalium Judæos neci deſtinatos, in nulla penitùs culpa reperimus, ſed econtrariò juſtis utentes legibus,*

16. & qu'ils ſont les enfans du Dieu très-haut, très-puiſſant & éternel, par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres & à nous-mêmes, & ſe conſerve encore aujourd'hui.

16. *& filios altiſſimi & maximi, ſemperque viventis Dei, cujus beneficio & patribus noſtris & nobis regnum eſt traditum, & uſque hodie cuſtoditur.*

17. C'eſt pourquoi nous vous déclarons que les lettres qu'il vous avoit envoyées *contre eux* en notre nom, ſont nulles, & ſans autorité ;

17. *Unde eas litteras, quas ſub nomine noſtro ille direxerat, ſciatis eſſe irritas.*

18. & qu'à cauſe de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ſes proches ", devant la porte de la ville de Suſe, Dieu lui-même, & non pas nous, lui ayant fait ſouffrir la peine qu'il a méritée.

18. *Pro quo ſcelere ante portas hujus urbis, id eſt Suſan, & ipſe qui machinatus eſt, & omnis cognatio ejus pendet in patibulis: non nobis, ſed Deo reddente ei quod meruit.*

℣. 18. gr. avec ſa famille, c'eſt-à-dire ſa femme, ceux de ſes enfans qui étoient encore dans la maiſon paternelle, & ſes domeſtiques. Car ceux qui étoient émancipés par le mariage furent mis à mort le douziéme mois ſeulement. *Eſtius.*

19. *Hoc autem edictum, quod nunc mittimus, in cunctis urbibus proponatur, ut liceat Judæis uti legibus suis.*

19. *Nous ordonnons* que cet édit que nous vous envoyons, ſera affiché dans toutes les villes, afin qu'il ſoit permis aux Juifs de garder leurs loix :

20. *Quibus debetis esse adminiculo, ut eos, qui se ad necem eorum paraverant, possint interficere tertiadecimâ die mensis duodecimi, qui vocatur Adar :*

20. & vous aurez ſoin de leur donner du ſecours, afin qu'ils puiſſent tuer ceux qui ſe préparoient à les perdre le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar :

21. *hanc enim diem, Deus omnipotens, mœroris & luctûs, eis vertit in gaudium.*

21. car le Dieu tout-puiſſant leur a fait de ce jour un jour de joie, au lieu *qu'il leur devoit être* un jour de deuil & de larmes.

22. *Unde & vos, inter ceteros festos dies, hanc habetote diem, & celebrate eam cum omni lætitia, ut in posterum cognoscatur,*

22. C'eſt pourquoi nous voulons que vous mettiez auſſi ce jour au rang des jours de fêtes, & que vous le célebriez avec toute ſorte de réjouiſſance, afin que l'on ſçache à l'avenir,

23. *omnes qui fideliter Persis obediunt, dignam pro fide recipere mercedem : qui autem insidiantur regno eorum, perire pro scelere.*

23. que tous ceux qui rendent une prompte obéiſſance aux Perſes, ſont récompenſés comme leur fidelité le mérite ; & que ceux qui conſpirent contre leur royaume, reçoivent une mort digne de leurs crimes.

24. *Omnis autem*

24. Que s'il ſe trouve

quelque province ou quelque ville qui ne veuille point prendre part à cette fête ſolennelle, nous voulons qu'elle périſſe par le fer & par le feu, & qu'elle ſoit tellement détruite, qu'elle demeure inacceſſible pour jamais, non-ſeulement aux hommes, mais aux bêtes : afin qu'elles ſervent d'exemple du châtiment qui eſt dû à ceux qui deſobéiſſent *aux rois*, & mépriſent *leurs commandemens.*

provincia & civitas, quæ noluerit ſolemnitatis hujus eſſe particeps, gladio & igne pereat, & ſit deleatur, ut non ſolùm hominibus, ſed etiam beſtiis invia ſit in ſempiternum, pro exemplo contemptûs & inobedientiæ.

Fin d'Eſther.

PREFACE DE S. JEROME SUR JOB.*

JE ne mets au jour aucun livre de l'Ecriture ſainte que je ne me voye forcé de répondre aux reproches de mes adverſaires, qui veulent que ma verſion ſoit une cenſure de celle des Septante, comme ſi parmi les Grecs, Aquila, Symmaque & Theodotion, n'euſſent pas eux-mêmes fait des changemens conſiderables en s'attachant quelquefois aux mots, d'autres fois au ſens, & faiſant aſſez ſouvent un mêlange de ces deux choſes; ou qu'Origene n'eût pas inſeré dans tous les livres de l'ancien Teſtament des aſteriſques & des obeles, ſoit qu'il les ait ajoûtées de lui-même, ſoit qu'il

* *Voyez la nouvelle édition, in fol. tom. 1. p. 795.*

ait adopté celles de Theodotion, faisant assez voir que ces additions étoient necessaires. Que mes censeurs ne fassent donc point de difficulté d'admettre en general ce qu'ils ont déja reçu en partie, ou s'ils rejettent ma version, qu'ils supriment aussi leurs asterisques; car il est impossible que ceux qui ont entrepris de faire ces sortes de mêlanges, n'avouent qu'ils ne se soient trompés en quelques endroits, sur-tout à l'égard de Job; ensorte que si l'on retranche de ce livre ce qui y a été ajoûté avec des marques en forme de petites étoiles, on le réduira presque à rien. Voilà ce que l'on peut dire à l'égard de la version grecque. Au reste avant l'édition que nous venons de donner avec des asterisques & des obeles, il manquoit à la version latine plus de sept ou huit cens vers [a], ce qui montroit assez qu'elle avoit été tronquée & mutilée [b]; cette version d'ailleurs n'est con-

a On ne sait point ce que saint Jerôme entend par ce mot *Versus* de Vers. Car le nombre de 700. ou de 800. vers qu'il dit qui manquoient dans l'ancienne édition Latine ne convient point au petit nombre de versets qui se trouvent aujourd'hui dans ce Livre, car on n'en compte en tout que 1072. ce qui fait croire à quelques-uns que les copistes s'étoient trompés, & qu'ils avoient écrit *septengenti* & *octingenti* pour *septuaginta* & *octoginta*. Mais ce nombre peut convenir à l'édition qu'en donna alors saint Jerôme, qui est rapportée entre les Ouvrages de saint Jerôme après cette Préface où ce Pere a divisé chacun de nos versets au moins en deux ou trois autres versets. M. de Tillemont traduit le mot de vers par celui de lignes. *Voyez tom.* 12. *p.* 130. *art.* 53.

b *expl.* Origene *Epist. ad Africanum*, s'en plaignoit déja de son tems.

forme à aucun des anciens Interpretes, mais elle eſt faite ſur l'hebreu, ſur l'arabe & ſur le ſyriaque, & en rend tour à tour ou le ſens ou les paroles, ou enfin l'une & l'autre enſemble; & ce livre dans l'original même embaraſſe extrémement un interprete, qui ébloui par un ſtile poëtique & figuré ſe voit tout-d'un-coup écarté de ce qu'il croyoit entendre le mieux [c]. Je me ſouviens que pour parvenir à l'intelligence de ce livre je n'ai rien épargné [d] auprès d'un certain Lyddus [e], qui paſſoit pour le plus ſavant des Hebreux; je ne ſai ſi j'ai fait de grands progrès ſous un tel maître; tout ce que je puis aſſurer c'eſt que je n'ai pû interpreter de ce livre que les endroits que j'entendois déja de moi-même avant que je l'euſſe conſulté. Le commencement de ce livre dans l'hebreu juſqu'aux diſcours de Job, eſt écrit en proſe; mais depuis ces paroles: *Periſſe le jour auquel je ſuis né, & la nuit* Job. 3. 3.

c *lettr.* Ce Livre paſſe chez les Hebreux-mêmes pour être d'un ſtile entortillé & ſuſceptible de divers ſens, ce que les Rhétoricien appellent ἰσχηματισμένος, figure par laquelle on ſous-entend autre chose que ce que l'on exprime; & s'il m'eſt permis de me ſervir d'une comparaiſon, je vous dirai qu'il eſt ſemblable à l'Anguille & à la Lamproie qui s'échappent d'autant plus aiſément des mains qu'on les preſſe davantage.

d *lettr.* J'ai dépenſé beaucoup d'argent.

e *expl.* Ce mot peut être pris pour un nom propre ou pour un nom de lieu & de payis, c'eſt-à-dire, pour Lydien habitant de la ville de Lydde, autrement Dioſpolis en la Paleſtine.

dans laquelle on a dit un homme eſt conçu; jusques à celles-ci qui ſont vers la fin: *Je me repens, & je fais penitence dans la pouſſiere & dans la cendre.* Tout eſt en vers hexametres, compoſés de dactiles & de ſpondées, & qui par la proprieté de cette langue reçoivent d'autres piés formés, non de pareilles ſyllabes, mais de même tems & de même durée; quelques fois auſſi le vers marche avec une harmonie pleine de douceur ſans s'aſſujettir à la contrainte des piés; ce qui ne peut être bien entendu que de ceux qui ſont inſtruits des regles de la poëſie [f]. Quant au reſte du livre il eſt écrit en proſe; que ſi quelqu'un ne peut ſe perſuader qu'il y eût chez les Hebreux une veritable poëſie, & que les Pſeaumes, les Lamentations de Jeremie & les Cantiques des livres ſaints, ſoient écrits en vers pareils à ceux d'Horace, de Pindare, d'Alcée, & de Sapho, qu'il conſulte Philon, Joſephe, Origene, & Euſebe de Ceſarée [g], ce ſont autant de garands de ce

Chap. 42. v. 6.

f *expl.* Les anciens en effet reconnoiſſent tous qu'il y a pluſieurs Livres dans l'Ecriture qui ſont écrits en vers. C'eſt-à-dire, non ſeulement en ſtile poetique, mais par des cadences, des meſures, des piés ou des rimes qui les diſtinguent des autres Livres, qui n'ont que l'eſprit ou l'élevation de la poeſie; c'eſt ce qu'ont reconnu Joſephe, Philon, Euſebe, ſaint Jerôme, Théodoret & Iſidore: mais ils ne conviennent point dans la deſcription des regles de ces meſures, de ces piés ou de ces rimes. *Voyez le ſentiment de ſaint Jerôme, Epitre à Paule tome 2. nouvelle édit. p. 709.*

g. expl. *Voyez Philon dans l'endroit où il parle des Eſſeniens lib. 6.* de Vita contempl. *Joſephe lib. 2.* antiquit. *cap. 9. Euſebe lib. 11.* de Præparat. Evang. *cap. 5.*

que j'avance. Pour revenir donc à mes Cenſeurs [h], qui comme des bêtes feroces s'acharnent ſur moi d'une maniere ſi cruelle, qu'ils ſachent de nouveau que je n'ai point travaillé ſur ce livre par mépris pour l'ancienne verſion; mais que je n'ai eu d'autre vûe que d'éclaircir des endroits obſcurs, & de reſtituer ceux qui avoient été omis ou corrompus par la malignité des Copiſtes, ce que j'ai entrepris avec d'autant plus de confiance que j'ai fait une étude particuliere de l'hebreu, & dès ma plus tendre jeuneſſe j'ai appris la langue latine parmi les Grammairiens, les Rheteurs, & les Philoſophes. Que ſi depuis la verſion des Septante & dans un ſiecle éclairé des lumieres de l'Evangile, les Grecs néanmoins ont reçu les verſions d'Aquila, de Symmaque, & de Theodotion, & que nos Egliſes mêmes les conſervent dans les Hexaples & les expliquent publiquement, quoique ces Juifs heretiques y ayent étouffé les myſteres de JESUS-CHRIST par de fauſſes interpretations. Quel droit n'ai-je pas d'exiger qu'on m'écoute, moi qui ſuis Chrétien, né de parens chrétiens, qui porte ſur mon front l'étendart de JESUS-CHRIST, & qui ait conſacré mes travaux & mes lumieres à revoir les livres ſaints, & à dévoiler les myſteres de no-

h *expl.* C'eſt de Rufin & de quelques autres de ſes adverſaires qu'il veut parler.

tre foi dans une verſion pure & fidelle ; qu'ils recherchent s'ils veulent ces anciens exemplaires écrits ſur des bandes de pourpre en lettres d'or & d'argent, & qui par de tels ornemens ſont des fardeaux plutôt que des livres ; je ne leur porte point envie pourvû qu'ils me laiſſent auſſi bien qu'à mes partiſans, nos manuſcrits ſimples, ſans ornemens, & moins recommandables par leur magnificence que par leur exactitude. J'ai donné une verſion latine ſur le texte des Septante & une autre ſur l'hebreu, chacun peut choiſir celle qu'il lui plaira davantage ; mais qui reconnoiſſe en même-tems que c'eſt le deſir de lui être utile plutôt que la malignité qui m'a fait entreprendre cet ouvrage.

AUTRE PREFACE
SUR LE MÊME LIVRE. *

SI j'étois réduit à manger mon pain à la ſueur de mon viſage, & que pour me procurer les néceſſités ordinaires de la vie [a] je fuſſe obligé de travailler de mes mains,

* *Voyez la nouvelle édition, in fol. tom. 1. p. 1187.*

a *autr.* Si je ne m'étois occupé qu'a faire des corbeilles de jonc, & à plier & entrelaſſer des feuilles de palmier (comme les autres Solitaires,) & que je n'euſſe eu d'autre application qu'à me procurer ainſi par mes ſueurs & mon travail le pain néceſſaire à la nourriture de mon corps, perſonne ne m'outrageroit d'injures, & ne trouveroit en moi aucun ſujet de me reprendre ni de me contredire.

hors des atteintes de l'envie, elle me laiſſeroit en repos ; mais parceque ſelon le commandement de JESUS-CHRIST, je cherche *une nourriture qui ne périt point*, & qu'uniquement occupé à revoir les livres ſaints & à les rétablir dans leur premiere pureté j'en retranche toutes les fautes qui s'y étoient gliſſées, on publie hautement que j'en impoſe aux anciens exemplaires & que je ſonge moins à en ôter les anciennes erreurs qu'à y en ajoûter de nouvelles : car telle eſt la force & l'impreſſion de la coûtume qu'on ſe plaît juſques dans de fauſſes opinions, par la ſeule raiſon qu'on les a toujours ſuivies & que d'ailleurs on eſtime les exemplaires, moins par leur exactitude que par leur magnificence & leur éclat extérieur : Vous donc Paule & Euſtochie [b], qui dans une haute naiſſance donnez l'exemple d'une humilité parfaite & véritable, recevez [c] ces dons ſpirituels & durables, & ſoiez comblées de joie de ce que par mes ſoins vous avez Job entier & parfait, lui qui parmi les latins étoit auſſi défiguré dans ſon livre qu'il le fut au-

b *expl.* Les anciennes éditions portent, *mes chers freres*, mais il eſt viſible que c'eſt une faute de Copiſte.

c Lettr. *Au-lieu d'évantails, de claies, & de corbeilles qui ſont les petits préſens que les Solitaires font ordinairement, &c. Expl.* Les évantails étoient des eſpeces de vans faits de jonc & d'ozier qu'on agitoit de la main pour rafraichir l'air dans les grandes chaleurs, & chaſſer les mouches qui incommodoient fort les Solitaires dans leurs deſerts. On peut voir leur uſage dans ce que ce Pere dit d'Euſtochie dans l'Epitaphe de ſainte Paule.

trefois ſur ſon fumier ; car je puis dire que je lui ai rendu dans ma verſion ſon premier éclat, tel qu'il le reçut de Dieu après ſa victoire ſur le démon. Il ne me reſte plus qu'à avertir le lecteur que j'ai marqué par des virgules [d] les additions qui ne ſe trouvent point dans l'hebreu, & par de petites étoiles [e] celles que j'en ai tirées ; j'ai même à votre priere, corrigé avec un grand ſoin les endroits qui paroiſſoient entiers & qui néanmoins étoient tellement corrompus qu'on ne pouvoit les entendre ; enfin je me ſuis flatté que l'Egliſe tireroit beaucoup plus d'utilité de mon loiſir que des grandes occupations des autres.

d *autr.* ou broches ainſi ⁄ — c'eſt ce qu'il appelle ordinairement obeles.

e *autr.* Aſteriſques comme il les appelle très-ſouvent, & qu'il figure ainſi *.

JOB.

Ce Livre porte le nom de JOB, *parcequ'il en contient l'hiſtoire, & que pluſieurs croyent qu'il en eſt auſſi l'Auteur, quelques anciens Peres de l'Egliſe, Grecs & Latins, entre autres Origene & ſaint Gregoire, prétendent que c'eſt Job lui-même qui l'a écrit en Arabe langue naturelle de ſon payis, & ils établiſſent ce ſentiment ſur le déſir qu'il en a marqué lui-même au* chap. 19. v. 23. Qui m'accordera que mes paroles ſoient écrites, &c. & chap. 31. v. 35. *& ils ajoûtent que c'eſt Moiſe qui l'a traduit en Hebreu. D'autres prétendent qu'il n'en eſt pas le ſimple traducteur, mais auſſi l'auteur, & qu'il le compoſa à Madian chez Jethro ſon beau-pere quelques années avant la ſortie de l'Egypte, dans le deſſein de conſoler par l'exemple de la patience de Job les Iſraélites ſes freres, qui étoient pour lors accablés ſous le joug cruel des Egyptiens. Ceux du premier ſentiment s'appuient ſur pluſieurs raiſons; & diſent, 1. Qu'il n'eſt pas poſſible de concevoir qu'aucun autre que celui qui a ſouffert ces terribles épreuves ait pû faire un récit auſſi vif, auſſi touchant & auſſi exactement circonſtancié qui l'a fait l'auteur de ce Livre. 2. Que ſon ſtile eſt tout different de celui des autres Livres de l'Ecri-*

ture, que ſes tours, ſes expreſſions, & ſes termes Arabes, ſes manieres particulieres de s'expliquer, & ſes ſens ſi ſuſpendus lui donnent un caractere tout diſtingué. 3. Que ſon antiquité paroît par le grand nombre des années de ſa vie, par le profond ſilence qu'il garde au ſujet de la loi de Moïſe, par l'uſage où il étoit d'offrir ſes victimes, & ſes ſacrifices à Dieu ſans le miniſtere des Prêtres. Toutes ces circonſtances, diſent-ils, portent naturellement à croire que Job eſt le plus ancien Auteur du monde, & que Moïſe ne peut avoir eu d'autre part à ce Livre, que d'en avoir été le traducteur & l'interprete.

Mais contre ce ſentiment, d'autres ſoutiennent comme Saint Gregoire de Nazianze, que ce Livre eſt l'ouvrage d'un Auteur plus récent que Job & que Moïſe. Quelques-uns même l'attribuent à Salomon, d'autres à Iſaïe: voici les raiſons qu'ils alleguent, 1. Que Moïſe n'a jamais cité ce Livre ni cet exemple, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire ſur-tout dans diverſes occaſions où cela paroiſſoit néceſſaire. 2. Qu'au ch. 15. v. 19. *il paroît qu'alors la terre de Chanaan avoit été donnée en partage au peuple de Dieu ;* ch. 26. v. 12. *il ſemble faire alluſion au paſſage de la mer-rouge ; où les Egyptiens furent ſubmergés : Enfin qu'au* chap. 19 v. 25. *il parle de la réſurrection d'une maniere claire qui ne convient point à ces premiers tems, mais à ceux de Salomon, & d'Iſaïe ; Qu'on ne doit pas s'étonner de quel-*

ques expreſſions Arabes, parceque Salomon paroît avoir ſçû cette langue par les entretiens qu'il a eus avec la Reine de Saba; mais il eſt aiſé de répondre à ces objections, qu'elles ne ſont appuiées que ſur des conjectures légeres, ſur de ſimples vrai-ſemblances, & ſur des rapports apparens. Quelques Auteurs modernes auſſi-bien que quelques Rabins ont combattu la verité de l'hiſtoire de Job, & ont prétendu que ce n'étoit qu'une fiction & qu'une parabole. D'autres ſoutiennent que cette hiſtoire dans le fonds eſt véritable; mais qu'elle a été embellie & enrichie de quelques circonſtances par un Auteur plus récent; & ils aſſurent qu'on ne trouve point dans les hiſtoires anciennes de pareilles fictions d'un dialogue entre Dieu & le démon; qu'outre cela il n'eſt pas poſſible de placer cette hiſtoire dans la Chronologie, ni de trouver le lieu de la demeure de Job dans la Géographie: Mais ces raiſons de douter s'évanouiſſent ſi-tôt qu'on voit dans la Geneſe un pareil dialogue du démon avec Eve, & de Dieu avec le démon, lorſque l'on voit dans cette hiſtoire tous les caracteres de la verité, le nom de toutes les perſonnes qui y ſont intereſſées, le payis & le lieu ſuffiſamment décrit; que ce Livre eſt cité dans Tobie, d'Ezechiel, qui au chap. 14. v. 20. *met Job au nombre des Juſtes de l'ancien Teſtament avec Noé & Daniel: qu'enfin l'Apôtre Saint Jacque,* chap. 5. v. 11. *le donne aux Chrétiens comme un modelle de patience, ce qu'il n'auroit*

pas osé proposer de bonne foi, si ce n'avoit été qu'une simple parabole ou une patience feinte & supposée. Saint Chrysostome a crû si sincerement la verité de cette histoire, qu'il disoit de son tems à son peuple, que quelqu'un d'entre vous entreprenne le voyage de l'Arabie, il y verra le lieu où Job souffroit ses maux avec tant de patience sur son fumier, il s'inclinera à son aspect, il baisera la terre qui a été arrosée du sang de ses ulceres.

Quoique Josephe ne comprenne pas nommément le Livre de Job dans le Canon des Juifs, il se peut bien faire qu'il l'ait renfermé sous le nombre géneral des treize qu'il met dans la seconde classe; puisque Philon ne l'a pas oublié, & que les anciens Peres qui ont observé comme Josephe dans leurs catalogues le nombre des 22. lettres hebraïques y comprennent nommément le Livre de Job; ainsi Origene, saint Athanase, Eusebe, &c. De plus il a été traduit en Grec par les Septante, & ainsi reconnu par les Juifs au nombre de leurs Livres.

A l'égard du nom de la famille & du payis de Job, si l'on en croit l'addition qui se trouve à la fin de la version grecque de ce Livre, il demeuroit dans la terre d'Ausitide dans les confins de l'Idumée & de l'Arabie, il avoit nom Jobad, & étoit le cinquiéme de la race d'Abraham; & cette généalogie se trouve conforme à ce qui est rapporté au chp. 36. v. 33. *de la Genese, au sujet des Rois de l'Idu-*

mée. Cette addition eſt très-ancienne, elle ſe trouve dans les anciennes verſions grecques, dans Théodotion, Origene, ſaint Chryſoſtome, & ſaint Jerôme; & pluſieurs autres l'ont reconnue, quoiqu'elle ne ſe trouve point dans l'hebreu du tems même de ſaint Jerôme. C'eſt ce qui a fait dire à Saint Auguſtin, lib. 18. de Civit. cap. 47. tom. 7. p. 530. *que Job étoit le troiſiéme après Jacob, & qu'il étoit Iduméen.*

Saint Jerôme ſur la foi de quelques Juifs, prétend que la premiere partie du livre de Job, contenue dans les deux premiers Chapitres, & la troiſiéme qui commence ſelon ce Pere, au v. 6. du 42. Chapitre juſques à la fin, eſt écrite en proſe, & que tout le reſte eſt écrit en vers; mais tout que l'on peut dire ſur cela, c'eſt qu'en effet ce Livre eſt compoſé d'une maniere poetique, c'eſt-à-dire, figurée, emphatique, & d'un ſtile fort au-deſſus des manieres de parler ordinaires, ſans y ajoûter rien de plus.

Le principal objet de ce Livre, eſt que Job a pour but de guérir les hommes dans ſes amis, du ſcandale qu'ils prennent ordinairement de l'affliction des Juſtes & de la proſperité des impies, & de faire éviter au Juſte auſſi-bien qu'à l'impie, d'entrer dans ce blaſphême, de croire que Dieu ne ſe mêle en aucune façon de ce qui ſe paſſe dans le monde, ou de l'accuſer d'injuſtice en opprimant également du poids de ſa colere & le juſte & l'impie. Job ſoutient que l'affliction n'eſt pas tou-

jours un ſigne du châtiment & de la colere de Dieu, mais une épreuve de la fidelité du juſte; & que la proſperité auſſi n'eſt ſouvent que très-rarement la récompenſe de l'innocent : qu'enfin Dieu diſtribue les biens & les maux de cette vie aux hommes avec ſageſſe, & ſelon les vûes ſecrettes de ſa providence. Les amis de Job conteſtent ces verités; & tout ce qui eſt dit au nom de Dieu & de Job, eſt d'une autorité divine & digne de foi : mais il n'en eſt pas ainſi ſelon ſaint Auguſtin, ſaint Chryſoſtome, & ſaint Grégoire de ce que diſent les amis de Job, quoiqu'en ſoutenant une mauvaiſe cauſe, ils ne laiſſent pas de dire pluſieurs choſes belles & véritables. Saint Paul en a loué quelques-unes qui reçoivent leur autorité de cet Apôtre & non d'Eliphas.

JOB.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Piété de Job.*

1. *Vir erat in terra Hus, nomine Job, & erat vir ille simplex, & rectus, ac timens Deum, & recedens à malo.*

1. IL y avoit un homme en la terre de Hus [a], qui s'appelloit Job. Cet homme étoit simple & droit [b] *de cœur*; il craignoit Dieu, & se retiroit du mal [c]. Environ l'an du monde 2520.

2. *Natique sunt ei septem filii, & tres filiæ.*

2. Il avoit sept fils & trois filles.

℣. 1. *expl.* Saint Jerôme a cru que Job descendoit de Nachor frere d'Abraham, dont le fils aîné se nommoit *Hus*, *Gen.* 22. 21. Estius le suit, & croit néanmoins qu'on ne peut pas rejetter absolument l'opinion de ceux qui le font Iduméen, & de la posterité d'Esaü; à cause que la terre *de Hus* étoit dans l'Iduméo. C'est ce qui releve la vertu de Job, qui a toujours conservé la crainte de Dieu, & vécu dans l'innocence, quoiqu'il demeurât au milieu d'un peuple infidelle.

Ibid. *Hebr.* parfait, irrepréhensible. *Vatab. expl.* La simplicité de Job n'étoit pas une simplicité naturelle d'ignorance & de pesanteur d'esprit, mais une simplicité de cœur; c'est-à-dire, qu'il avoit le cœur droit & conforme à la regle souveraine de la verité, éloigné de toute duplicité & de tout déguisement.

Ibid. *expl.* de tout ce qui avoit quelque apparence de mal.

3. Il poſſedoit ſept mille moutons, trois mille chameaux, cinq cens paires de bœufs, & cinq cens ânesſes. Il avoit de plus un très-grand nombre de domeſtiques ||: & il étoit grand & illuſtre parmi || tous les orientaux.

3. *Et fuit poſſeſſio ejus, ſeptem millia ovium, & tria millia camelorum, quingenta quoque juga boum, & quingenta aſina, ac familia multa nimis: eratque vir ille magnus inter omnes orientales.*

4. Ses enfans alloient les uns chez les autres, & ils ſe traitoient chacun à leur jour ||. Ils envoyoient prier leurs trois ſœurs de venir manger & boire avec eux.

4. *Et ibant filii ejus, & faciebant convivium per domos, unuſquiſque in die ſuo. Et mittentes vocabant tres ſorores ſuas ut comederent & biberent cum eis.*

5. Et lorſque ce cercle des jours de feſtin étoit achevé, Job envoyoit chez ſes enfans, & il les purifioit || : & ſe levant de grand matin, il offroit des holocauſtes pour chacun d'eux. Car il diſoit *en lui-même* : Peut-être que mes enfans auront commis quelque peché, & qu'ils auront offenſé ||

5. *Cùmque in orbem tranſiſſent dies convivii, mittebat ad eos Job, & ſanctificabat illos, conſurgenſque diluculo offerebat holocauſta pro ſingulis. Dicebat enim: Ne fortè peccaverint filii mei, & benedixerint Deo in cordibus ſuis. Sic facie-*

✝. 3. *lettr.* familia multa nimis.

Ibid. Hebr. *magnus præ*, &c. *c'eſt-à-dire*, le plus riche *ou* le plus puiſſant entre les orientaux.

✝. 4. *autr.* à leur tour.

✝. 5. *lettr.* les ſanctifioit. *expl.* Il les exhortoit à ſe tenir ſaints & purs pour ſe préparer au ſacrifice. *Vatab.*

Ibid. *lettr.* beni Dieu, *pour* maudit Dieu. Ce que les Hebreux ne vouloient point exprimer, par la grande horreur qu'ils avoient du blaſphême. *Vatab.*

bat Job cunctis diebus.

Dieu dans leur cœur. C'eſt ainſi que Job ſe conduiſoit tous les jours *de ſa vie.*

§. 2. *Le demon demande permiſſion de tenter Job.*

6. *Quadam autem die, cùm veniſſent filii Dei ut aſſiſterent coram Domino, adfuit inter eos etiam ſatan.*

6. Or les enfans de Dieu " s'étant un jour préſentés " devant le Seigneur, ſatan " ſe trouva auſſi parmi eux ".

7. *Cui dixit Dominus: Unde venis? Qui reſpondens, ait: Circuivi terram, & perambulavi eam.*

7. Le Seigneur lui dit: D'où viens-tu? Il lui répondit: J'ai fait le tour de la terre, & je l'ai parcourue toute entiere.

8. *Dixitque Dominus ad eum: Numquid conſideraſti ſervum meum Job, quòd non ſit ei ſimilis in terra, homo ſimplex, & rectus, ac timens Deum, & recedens à malo?*

8. Le Seigneur ajouta: N'as-tu point conſideré mon ſerviteur Job qui n'a point d'égal ſur la terre, qui eſt un homme ſimple & droit *de cœur*, qui craint Dieu, & ſe retire du mal?

9. *Cui reſpondens ſatan, ait: Numquid Job fruſtrà timet Deum?*

9. Satan lui répondit: Eſt-ce en vain que Job craint Dieu?

℣. 6. *expl.* les anges.

Ibid. *expl.* Ceci marque ſeulement l'ardeur avec laquelle les anges ſont toujours prêts à éxecuter les ordres de Dieu; ce qui eſt exprimé d'une maniere humaine, & proportionnée à la portée de notre intelligence. *Emm. Sa.*

Ibid. *expl.* le démon, qui eſt auſſi nommé ſatan, *c'eſt-à-dire*, adverſaire.

Ibid. *expl.* Ceci marque de même, qu'il eſt toujours prêt à recevoir de Dieu la permiſſion de nuire aux hommes. *Eſtius.*

10. N'avez-vous pas remparé de toutes parts & ſa perſonne, & ſa maiſon, & tout ſon bien ? Vous avez beni les œuvres de ſes mains, & tout ce qu'il poſſede ſe multiplie ſur la terre *de plus en plus*.

11. Mais étendez un peu votre main, & frappez tout ce qui eſt à lui, & vous verrez s'il ne vous maudira // pas en face.

12. Le Seigneur répondit à ſatan : Va, tout ce qu'il a eſt en ton pouvoir // ; mais je te défends d'étendre la main ſur lui //. Et ſatan ſortit auſſitôt de devant le Seigneur.

13. Or les fils & les filles de Job mangeant un jour & buvant // dans la maiſon de leur frere aîné,

14. un homme vint *tout-d'un-coup* dire à Job : Lorſque *vos* bœufs labouroient, & que *vos* ânesſes paiſſoient auprès,

15. les Sabéens // ſont venus fondre tout-d'un-

10. *Nonne tu vallaſti eum, ac domum ejus, univerſamque ſubſtantiam per circuitum ? Operibus manuum ejus benedixiſti, & poſſeſſio ejus crevit in terra.*

11. *Sed extende paululùm manum tuam, & tange cuncta quæ poſſidet, niſi in faciem benedixerit tibi.*

12. *Dixit ergo Dominus ad ſatan : Ecce, univerſa quæ habet, in manu tua ſunt : tantùm in eum ne extendas manum tuam. Egreſſuſque eſt ſatan à facie Domini.*

13. *Cùm autem quadam die filii & filiæ ejus comederent & biberent vinum in domo fratris ſui primogeniti,*

14. *nuntius venit ad Job, qui diceret : Boves arabant, & aſina paſcebantur juxta eos,*

15. *& irruerunt Sabæi, tuleruntque om-*

℣. 11. *lettr.* benira, *pour* maudira.
℣. 12. *c'eſt-à-dire*, tous ſes biens & ſes enfans.
Ibid. *c'eſt-à-dire*, ſur ſa perſonne.
℣. 13. *lettr.* bûvant du vin.
℣. 15. *expl.* peuples de l'Arabie heureuſe, accoûtumés à faire des courſes & des brigandages. *Menoch.*

nia, & pueros percuſſerunt gladio, & evaſi ego ſolus ut nuntiarem tibi.

coup, ont tout enlevé, ont paſſé vos gens au fil de l'épée; & je me ſuis ſauvé ſeul pour vous en venir dire la nouvelle.

16. *Cùmque adhuc ille loqueretur, venit alter, & dixit: Ignis Dei cecidit è cœlo, & tactas oves pueroſque conſumpſit, & effugi ego ſolus ut nuntiarem tibi.*

16. Cet homme parloit encore, lorſqu'un ſecond // vint dire *à Job*: Le feu du ciel eſt tombé // ſur vos moutons, & ſur ceux qui les gardoient, & il a *tout* réduit en cendres; & je me ſuis ſauvé ſeul pour vous en venir dire la nouvelle.

17. *Sed & illo adhuc loquente, venit alius, & dixit: Chaldæi fecerunt tres turmas, & invaſerunt camelos, & tulerunt eos, necnon & pueros percuſſerunt gladio, & ego fugi ſolus ut nuntiarem tibi.*

17. Il n'avoit pas achevé de parler, qu'un troiſiéme // vint dire *à Job*: Les Chaldéens // ſe ſont diviſés en trois bandes, ils ſe ſont jettés ſur vos chameaux, & les ont enlevés: ils ont tué tous vos gens, & je me ſuis ſauvé ſeul pour vous en venir dire la nouvelle.

18. *Adhuc loquebatur ille, & ecce alius intravit, & dixit: Filiis tuis & filiabus veſcentibus & bibentibus vinum in do-*

18. Cet homme parloit encore quand un quatriéme // ſe préſenta devant Job, & lui dit: Lorſque vos fils & vos filles mangeoient & buvoient // dans

℣. 16. *lettr.* un autre.
Ibid. *lettr.* le feu de Dieu eſt tombé du ciel.
℣. 17. *lettr.* un autre.
Ibid. *Sept.* des cavaliers. Les Chaldéens étant éloignés du payis de Hus, & demeurant vérs l'Arabie deſerte, ne purent y faire des courſes qu'à cheval. *Menoch.*
℣. 18. *lettr.* un autre.
Ibid. *lettr.* bûvoient du vin.

la maiſon de leur frere aîné,

19. un vent impetueux s'étant levé tout-d'un-coup du côté du deſert, a ébranlé les quatre coins de la maiſon; & l'ayant fait tomber ſur vos enfans, ils ont été accablés *ſous ſes ruines*, & ils ſont *tous* morts. Je me ſuis échappé ſeul pour vous en venir dire la nouvelle.

20. Alors Job ſe leva, déchira ſes vêtemens, & s'étant raſé la tête, il ſe jetta par terre", & adora *Dieu*,

21. & dit: Je ſuis ſorti nud du ventre de ma mere", & j'y retournerai nud. Le Seigneur m'avoit *tout* donné, le Seigneur m'a *tout* ôté; (il n'eſt arrivé que ce qu'il lui a plu") que le Nom du Seigneur ſoit beni.

22. Dans toutes ces choſes Job ne pecha point par ſes levres", & il ne dit rien contre Dieu qui fût indiſcret.

mo fratris ſui primogeniti,

19. *repentè ventus vehemens irruit à regione deſerti, & concuſſit quatuor angulos domûs, quæ corruens oppreſſit liberos tuos, & mortui ſunt, & effugi ego ſolus ut nuntiarem tibi.*

20. *Tunc ſurrexit Job, & ſcidit veſtimenta ſua, & tonſo capite corruens in terrâ, adoravit, & dixit:*

21. *Nudus egreſſus ſum de utero matris meæ, & nudus revertar illuc: Dominus dedit, Dominus abſtulit: ſicut Domino placuit, ita factum eſt: ſit nomen Domini benedictum.*

22. *In omnibus his non peccavit Job labiis ſuis, neque ſtultum quid contra Deum locutus eſt.*

℣. 20. *expl.* C'étoient toutes marques d'une grande affliction, pour lors en uſage. *Menoch.*

℣. 21. *expl.* de la terre. *Menoch.*

Ibid. Ceci n'eſt point dans l'Hebreu.

℣. 22. L'Hebreu n'a point ces mots, *par ſes lévres*, qui ſont venus des Septante. Car il eſt certain que Job ne pecha ni par ſes paroles, ni même dans ſon cœur. *Synopſ.*

CHAPITRE II.

§. 1. *Job couvert d'ulceres.*

1. *FActum eſt autem, cùm quadam die veniſſent filii Dei, & ſtarent coram Domino, veniſſet quoque ſatan inter eos, & ſtaret in conſpectu ejus,*

1. OR les enfans de Dieu [1] s'étant un jour préſentés devant le Seigneur, & ſatan étant venu auſſi parmi eux ſe préſenta devant le Seigneur.

2. *ut diceret Dominus ad ſatan: Unde venis? Qui reſpondens, ait: Circuivi terram, & perambulavi eam.*

2. Le Seigneur lui dit: D'où viens-tu? Il lui répondit: J'ai fait le tour de la terre, & je l'ai parcourue toute entiere.

3. *Et dixit Dominus ad ſatan: Numquid conſideraſti ſervum meum Job, quòd non ſit ei ſimilis in terra, vir ſimplex, & rectus, ac timens Deum, & recedens à malo, & adhuc retinens innocentiam? Tu autem commoviſti me adverſus eum, ut affligerem eum fruſtrà.*

3. Le Seigneur lui dit encore: N'as-tu point conſideré mon ſerviteur Job, qui n'a point d'égal ſur la terre, qui eſt un homme ſimple & droit *de cœur*, qui craint Dieu, & ſe retire du mal, & qui ſe conſerve encore dans l'innocence? Cependant tu m'as porté à m'élever contre lui, pour l'affliger ſans qu'il l'ait mérité [2].

4. *Cui reſpondens ſatan, ait: Pellem pro pelle, & cuncta qua*

4. Satan lui répondit: L'homme donnera *toujours* peau pour peau, &

ỳ. 1. *expl.* les anges.
ỳ. 3. *autr.* inutilement.

il abandonnera tout pour ſauver ſa vie ℣ :

habet homo, dabit pro anima ſua :

5. mais étendez votre main, & frappez ſes os & ſa chair, & vous verrez s'il ne vous maudira ℣ pas en face.

5. alioquin mitte manum tuam, & tange os ejus & carnem, & tunc videbis quòd in faciem benedicat tibi.

6. Le Seigneur dit à ſatan : Va, il eſt en ta main ℣ ; mais ne touche point à ſa vie ℣.

6. Dixit ergo Dominus ad ſatan : Ecce in manus tua eſt, verumtamen animam illius ſerva.

7. Satan étant ſorti de devant le Seigneur frappa Job d'une effroyable plaie, depuis la plante des pieds juſques à la tête ℣.

7. Egreſſus igitur ſatan à facie Domini, percuſſit Job ulcere peſſimo, à planta pedis uſque ad verticem ejus.

8. Et Job s'étant aſſis ſur un fumier ℣, ôtoit ℣ avec un morceau d'un pot de terre la pourriture qui ſortoit de ſes ulceres.

8. qui teſtâ ſaniem radebat, ſedens in ſterquilinio.

§. 2. *Job reprend ſa femme.*

9. Alors ſa femme lui vint dire : Quoi, vous demeurez encore dans vo-

9. Dixit autem illi uxor ſua : Adhuc tu permanes in ſimpli-

℣. 4. *lettr.* ſon ame ; *c'eſt-à-dire*, il eſt toujours plus dur de ſouffrir dans ſa propre perſonne que dans celle des autres, quelque chers qu'ils nous ſoient, comme l'étoient à Job ſes propres enfans.

℣. 5. *lettr.* benira, *pour* maudira.

℣. 6. *expl.* en ta puiſſance.

Ibid. *lettr.* à ſon ame.

℣. 7. *expl.* Saint Auguſtin dit que c'étoit une pourriture univerſelle, d'où ſortoient une infinité de vers, *in Pſ.* 97. Quelques anciens Peres ont cru que le mal qu'il ſouffroit auroit dû naturellement le faire mourir, tant il étoit exceſſif. *S. Chryſoſt. S. Athanaſ. in caten.*

℣. 8. *Hebr.* au milieu de la cendre.

Ibid. *lettr.* radebat, racloit.

citate tua ? Benedic Deo & morere.

10. *Qui ait ad illam : Quasi una de stultis mulieribus locuta es. Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus ? In omnibus his non peccavit Job labiis suis.*

11. *Igitur audientes tres amici Job omne malum quod accidisset ei, venerunt singuli de loco suo, Eliphaz Themanites, & Baldad Suhites, & Sophar Naamathites. Condixerant enim, ut pariter venientes visitarent eum, & consolarentur.*

tre simplicité ? Maudissez " Dieu ", & mourez.

10. Job lui répondit : Vous parlez comme une femme qui n'a point de sens. Si nous avons reçu les biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevrons-nous pas *aussi* les maux ? Dans toutes ces choses Job ne pecha point par ses levres ".

11. Cependant trois amis de Job " apprirent tous les maux qui lui étoient arrivés, & étant partis chacun de leur payis le vinrent trouver Eliphas de Theman ", Baldad de Suh, & Sophar de Naamath. Car ils s'étoient donné jour pour le venir voir ensemble, & le consoler ".

℣. 9. *lettr* beniſſez, *pour* maudiſſez.

Ibid. *expl.* qui vous envoye tant de maux, quoique vous viviez dans sa crainte.

℣. 10. *expl.* L'orgueil ne lui fit rien dire contre la justice de celui qui le frappoit salutairement, ni la complaisance ne l'empecha point de reprendre ; comme il devoit, celle qui lui inspiroit un conseil si pernicieux. *Greg. Magn. l. 3. Moral. c. 8.*

℣. 11. *expl.* Ces trois hommes étoient très-puissans parmi les Iduméens & les Arabes ; enforte que, selon les Septante & selon un autre endroit (*Tob.* 2. 15.) ils sont nommés *princes* ou *rois*. C'étoient aussi des Philosophes, nourris dans la vraie sagesse, qui est celle de la piété, comme étant descendus d'Abraham. *Synopſ.*

Ibid. *Sept.* roi de Theman.

Ibid. *expl.* Que si dans la suite ils s'éleverent contre lui, ce fut plutôt par ignorance que par malice. *Tirin.*

12. Lors donc que de loin ils eurent levé les yeux *pour le conſiderer*, ils ne le reconnurent point ; & ayant jetté un grand cri, ils commencerent à pleurer. Ils déchirerent leurs vêtemens, ils jetterent de la pouſſiere en l'air *pour la faire retomber* ſur leur tête.

12. *Cùmque elevaſſent procul oculos ſuos, non cognoverunt eum, & exclamantes ploraverunt, ſciſſiſque veſtibus ſparſerunt pulverem ſuper caput ſuum in cœlum.*

13. Ils demeurerent avec lui aſſis ſur la terre durant ſept jours & durant ſept nuit ", & nul *d'eux* ne lui dit aucune parole ", parce qu'ils voyoient que ſa douleur étoit exceſſive.

13. *Et ſederunt cum eo in terra ſeptem diebus & ſeptem noctibus, & nemo loquebatur ei verbum: videbant enim dolorem eſſe vehementem.*

℣. 13. *expl.* Ils y furent la plus grande partie de ce tems-là, ſortant néanmoins ſans doute pour manger & pour ſe coucher. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* On peut croire, ſelon quelques Auteurs, que cela s'entend du premier abord ſeulement, & peut-être auſſi par rapport à ces grands diſcours qu'ils lui firent dans la ſuite. *Menoch.* Saint Gregoire néanmoins a cru qu'ils ſe turent effectivement durant ces ſept jours. *Moral. lib.* 1. *c.* 10.

CHAPITRE III.

§. 1. *Job témoigne ſa douleur.*

1. APrès " cela Job ouvrit ſa bouche, & il maudit le jour de ſa naiſſance ".

1. *Poſt hæc aperuit Job os ſuum, & maledixit diei ſuo,*

℣. 1. *expl.* les ſept jours étant paſſés.

Ibid. *lettr.* ſon jour. *expl.* Saint Auguſtin *in Pſal.* 103.

2. *& locutus eſt :*

3. *Pereat dies in qua natus ſum, & nox in qua dictum eſt : Conceptus eſt homo.*

4. *Dies ille vertatur in tenebras, non requirat eum Deus deſuper, & non illuſtretur lumine.*

5. *Obſcurent eum tenebræ, & umbra mortis, occupet eum caligo, & involvatur amaritudine.*

6. *Noctem illam tenebroſus turbo poſſideat, non computetur in diebus anni, nec numeretur in menſibus.*

7. *Sit nox illa*

2. & il parla *de ceſte ſorte :*

3. 'Que le jour auquel je ſuis né periſſe", & la nuit en laquelle il a été dit: Un homme eſt conçu.

4. Que ce jour ſe change en ténebres ; que Dieu ne le regarde *non plus* du ciel *que s'il n'avoit jamais été"* ; qu'il ne ſoit point éclairé de la lumiere.

5. Qu'il ſoit couvert de ténebres & de l'ombre de la mort, qu'une ſombre obſcurité l'environne, & qu'il ſoit plongé dans l'amertume.

6. Qu'un tourbillon ténebreux regne dans cette nuit, qu'elle ne ſoit point comptée parmi les jours de l'année, ni miſe au nombre des mois.

7. Que cette nuit ſoit

ſerm. 4. *p.* 1173. *nov. edit.* après avoir expliqué en un ſens ſpirituel une parole de Job, qui étoit dure en apparence ; ajoûte que toutes les autres qu'on y trouve encore qui paroiſſent, comme celle-là, pleines d'amertume & de blaſphême, ont auſſi leur ſens. Nous croirions toute autre choſe, continue le même Saint, ſi Dieu lui-même n'avoit rendu témoignage à Job avant qu'il parlât, & après qu'il eut achevé de parler. Saint Gregoire Pape ſoutient encore la même choſe, diſant que celui qui croit que Job a peché par impatience dans ſes paroles, depuis que Dieu l'eut livré à la tentation du démon, condanne Dieu ouvertement de s'être trompé. *Greg. Magn. l.* 3. *Moral. c.* 6.

℣. 3. *c'eſt-à-dire :* Plût à Dieu que ce jour n'eût jamais été.

℣. 4. *leitr.* non requirat eum Deus deſuper, *i. e.* que Dieu n'y ait aucun égard. *Menoch.*

dans une *affreuſe* ſolitude, & qu'on la juge indigne qu'on s'en ſouvienne jamais ".

ſolitaria, nec laude digna.

8. Que ceux qui maudiſſent le jour la maudiſſent, ceux qui ſont prêts de ſuſciter Leviathan ".

8. *Maledicant ei qui maledicunt diei, qui parati ſunt ſuſcitare Leviathan.*

9. Que les étoiles ſoient obſcurcies par ſa noirceur, qu'elle attende la lumiere & qu'elle ne la voye point, & que l'aurore, lorſqu'elle commence à paroître, ne ſe leve point pour elle:

9. *Obtenebrentur ſtellæ caligine ejus: expectet lucem & non videat, nec ortum ſurgentis auroræ:*

10. parce qu'elle n'a point fermé le ventre qui m'a porté, & qu'elle n'a point détourné de moi " les maux *qui m'accablent.*

10. *quia non concluſit oſtia ventris, qui portavit me, nec abſtulit mala ab oculis meis.*

11. Pourquoi ne ſuis-je point mort dans le ſein " de ma mere? Pourquoi n'ai-je point ceſſé de vivre auſſitôt que j'en ſuis ſorti?

11. *Quare non in vulva mortuus ſum, egreſſus ex utero non ſtatim perii?*

§. 2. *Job maudit ſa naiſſance.*

12. Pourquoi celle qui m'a reçu *en naiſſant*, m'a-

12. *Quare exceptus genibus? cur la-*

℣. 7. *lettr.* indigne de louange.

℣. 8. *ex.* ceux qui ſont toujours prêts à faire éclater *leurs gémiſſemens* & *leurs cris*. C'eſt ce que ſignifie *Leviathan* dans l'Hebreu. Il ſignifie auſſi *une baleine*: & alors Job parleroit des cris que ſont ceux qui travaillent à la pêche de ce poiſſon, lorſqu'ils ſont en péril, ou qu'ils l'ont manqué. *Syn.*

℣. 10. *lettr.* la porte du ventre.

Ibid. *lettr.* de mes yeux; *c'eſt-à-dire*, de moi. *Vatab.*

℣. 11. *lettr.* in vulva.

ſtatus uberibus ?

t-elle tenu ſur ſes genoux? pourquoi ai-je été nourri du lait de la mammelle ?

13. *Nunc enim dormiens ſilerem, & ſomno meo requieſcerem ;*

13. Car je dormirois maintenant dans le ſilence, & je me repoſerois dans mon ſommeil.

14. *cum regibus & conſulibus terræ, qui ædificant ſibi ſolitudines,*

14. avec les rois & les conſuls de la terre ||, qui *durant leur vie* ſe bâtiſſent des ſolitudes ||;

15. *aut cum principibus, qui poſſident aurum, & replent domos ſuas argento.*

15. ou avec les princes qui poſſedent l'or, & qui rempliſſent leurs maiſons d'argent.

16. *Aut ſicut abortivum abſconditum non ſubſiſterem, vel qui concepti non viderunt lucem.*

16. Je n'aurois point paru *dans le monde* non plus qu'un fruit avorté *dans le ſein de la mere*, ou que ceux qui ayant été conçus n'ont point vû le jour.

17. *Ibi impii ceſſaverunt à tumultu, & ibi requieverunt feſſi robore.*

17. C'eſt-là || que le grand bruit qu'ont fait les impies, s'eſt enfin terminé; c'eſt-là que les forts, après leur travail & leur laſſitude, trouveur leur repos.

18. *Et quondam vincti pariter ſine mo-*

18. C'eſt-là que ceux qui étoient autrefois enchaî-

℣. 14. *expl.* les grands de la terre, dont le conſeil ſert au gouvernement des royaumes. *Menoch.*

Ibi ||. *expl.* des tombeaux magnifiques pour eux ſeuls. *Menoch.* ou qui rebâtiſſent des fortereſſes ruinées & inhabitées, pour ſe faire un grand nom, & y demeurer en ſureté & en repos. *Synopſ.* Job fait entendre par là, qu'après la mort tous les hommes ſont égaux.

℣. 17. *c'eſt-à-dire*, dans le ſommeil de la mort, & dans le tombeau.

nés enſemble ne ſouffrent plus aucun mal ||, & qu'ils n'entendent plus la voix de ceux qui exigeoient d'eux *des travaux inſupportables.*

leſtia, non audierunt vocem exactoris.

19. Là les grands & les petits ſe trouvent *égaux*; là l'eſclave eſt affranchi *de la domination* de ſon maître.

19. *Parvus & magnus ibi ſunt, & ſervus liber à domino ſuo.*

20. Pourquoi la lumiere a-t-elle été donnée à un miſerable, & la vie à ceux qui ſont dans l'amertume du cœur ?

20. *Quare miſero data eſt lux, & vita his, qui in amaritudine animæ ſunt ?*

21. Qui attendent la mort, & la mort ne vient point ||, *& qui la cherchent* comme s'ils creuſoient dans la terre pour trouver un tréſor,

21. *Qui expectant mortem, & non venit, quaſi effodientes theſaurum ?*

22. & qui ſont ravis de joie lorſqu'ils ont *enfin* trouvé le tombeau.

22. *gaudentque vehementer cùm invenerint ſepulcrum.*

23. *Pourquoi la vie a-t-elle été donnée* à un homme qui marche dans une route qui lui eſt inconnue ||, & que Dieu a environné de ténebres ?

23. *Viro cujus abſcondita eſt via, & circumdedit eum Deus tenebris ?*

℣. 18. *expl.* Job ne nie pas par là les peines des méchans après la mort ; mais il parle conformément à la maniere ordinaire de regarder la mort comme la fin de tous les maux de la vie. *Synopſ.*

℣. 21. *autr.* quoiqu'ils la cherchent avec le même empreſſement, que s'ils déterroient un tréſor.

℣. 33. *lettr.* dont la voie eſt cachée. *expl.* qui ne ſçait ce qu'il doit faire, ſe trouvant accablé de toutes parts. *Vat.*

24. *Antequàm comedam ſuſpiro : & tanquam inundantes aqua , ſic rugitus meus.*

24. Je ſoupire avant que de manger, & les cris que je fais ″ ſont comme le bruit d'un débordement de grandes eaux.

25. *Quia timor , quem timebam , evenit mihi : & quod verebar accidit.*

25. Parceque ce qui faiſoit le ſujet de ma crainte m'eſt arrivé, & que les maux que j'appréhendois ſont tombés ſur moi.

26. *Nonne diſſimulavi ? nonne ſilui ? nonne quievi ? & venit ſuper me indignatio.*

26. N'ai-je pas *toujours* conſervé la retenue & la patience ″ ? n'ai-je pas gardé le ſilence ? ne me ſuis-je pas tenu dans le repos ? & *cependant* la colere *de Dieu* eſt tombée ſur moi.

℣. 24. *lettr.* mon rugiſſement.

℣. 26. *lettr.* N'ai-je pas diſſimulé ? *expl.* ou dans le gouvernement de mon peuple, ou dans les maux qui me ſont arrivés. *Menoch.*

CHAPITRE IV.

§. 1. *Eliphas reprend Job de ſes plaintes.*

1. *Reſpondens autem Eliphaz Themanites , dixit :*

1. ALors Eliphas de Theman ″ prenant la parole, dit *à Job* :

2. *Si cœperimus loqui tibi , forſitan moleſtè accipies , ſed conceptum ſermonem tenere quis poterit ?*

2. Vous trouverez peut-être mauvais ſi nous vous parlons ″ ; mais qui pourroit retenir ſes paroles ″ *en une telle rencontre ?*

℣. 1. *expl.* Theman, ville royale où demeuroient les princes de l'Idumée.

℣. 2. *lettr.* ſi nous commençons à vous parler.

Ibid. *autr.* les choſes qu'on a dans l'eſprit.

3. N'eſt-ce pas vous qui en avez *autrefois* inſtruit pluſieurs, & qui avez ſoutenu les mains laſſes & affoiblies ‖ ?

3. *Ecce docuiſti multos, & manus laſſas roboraſti.*

4. Vos paroles ont affermi ceux qui étoient ébranlés, & vous avez fortifié les genoux tremblans ‖.

4. *Vacillantes confirmaverunt ſermones tui, & genua trementia confortaſti.*

5. Cependant la plaie *de Dieu* vient ſur vous, & vous perdez courage; il vous frappe, & vous êtes dans le trouble.

5. *Nunc autem venit ſuper te plaga, & defeciſti: tetigit te, & conturbatus es.*

6. Où eſt cette crainte *de Dieu*, où eſt cette force, cette patience ‖ & cette perfection qui a paru dans toutes vos voies ‖ ?

6. *Ubi eſt timor tuus, fortitudo tua; patientia tua, & perfectio viarum tuarum?*

7. Conſiderez, je vous prie, ſi jamais un innocent ‖ eſt peri, ou ſi ceux qui avoient le cœur droit ont été exterminés ‖ ?

7. *Recordare, obſecro te, quis unquam innocens periit? aut quando recti deleti ſunt?*

℣. 3. *expl.* qui avez autrefois par vos exhortations fortifié & raſſuré ceux qui étoient prêts à s'abandonner au découragement.

℣. 4. *expl.* de ceux qui étoient prêts à tomber.

℣. 6. *hebr.* cette attente *de Dieu*. Vatab.

Ibid. *expl.* dans toute votre conduite.

℣. 7. *expl.* Il eſt vrai que nul innocent qui perſevere dans la juſtice ne peut périr devant Dieu, quoiqu'il puiſſe être éprouvé ſouvent par pluſieurs afflictions, dont Dieu le delivre enfin, du moins par la mort. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Il faut reconnoître avec de ſavans Interpretes, que les paroles des amis de Job n'ont point dans l'Egliſe l'autorité de la parole de Dieu; quoiqu'il s'y trouve diverſes ſentences dont les Auteurs eccléſiaſtiques ſe ſervent, comme étant véritables. Mais la plûpart de ces ſentences étoient très-mal appliquées à Job, que ſes amis regardoient comme un pecheur dont Dieu puniſſoit les crimes. *Eſtius. Men.*

8. *Quin potiùs vidi eos qui operantur iniquitatem, & ſeminant dolores, & metunt eos,*

8. Ne voyons-nous pas au-contraire, que ceux qui travaillent tant à faire des injuſtices " qui ſement les maux & qui les recueillent ",

9. *flante Deo, periſſe, & ſpiritu iræ ejus eſſe conſumptos.*

9. ſont renverſés *tout-d'un-coup* par le ſouffle de Dieu, & ſont emportés par le tourbillon de ſa colere ?

§. 2. *Eliphas fait voir la foibleſſe de l'homme.*

10. *Rugitus leonis & vox leænæ, & dentibus catulorum leonum contriti ſunt.*

10. Le rugiſſement du lion, & la voix de la lionne ont été étouffés, & les dents des lionceaux ont été briſées ".

11. *Tigris periit, eò quòd non haberet prædam : & catuli leonis diſſipati ſunt.*

11. Le tigre eſt mort, parcequ'il n'avoit point de proie, & les petits du lion ont été diſſipés.

12. *Porrò ad me dictum eſt verbum abſconditum, & quaſi furtivè ſuſcepit auris mea venas ſuſurri ejus.*

12. Cependant une parole m'a été dite en ſecret, & j'en ai entendu à peine les foibles ſons qui ſe déroboient à mon oreille.

13. *In horrore viſionis nocturnæ, quando ſolet ſopor occupare homines,*

13. Dans l'horreur d'une viſion de nuit lorſque le ſômeil aſſoupit davantage *tous* les *ſens des* hommes,

℣. 8. *Hebr.* qui arant iniquitatem, *i. e.* qui iniqua quæque machinantur.

Ibid. *expl.* & qui en recueillent le fruit malheureux, ſoit en commettant les crimes qu'ils méditoient, ou en retirant de ces mêmes crimes quelque avantage temporel.

℣. 10. *expl.* C'eſt une expreſſion poetique : par laquelle il repréſente à quoi ſe termine la puiſſance & la violence des grands de la terre, qu'il compare à des lions & à des tigres. *Tirin.*

14. je fus ſaiſi de crainte & de tremblement, & la frayeur pénetra juſques dans mes os.

14. *pavor tenuit me, & tremor, & omnia oſſa mea perterrita ſunt.*

15. Un eſprit ſe vint préſenter devant moi, & les cheveux ″ m'en dreſſerent à la tête.

15. *Et cùm ſpiritus me præſente tranſiret, inhorruerunt pili carnis meæ.*

16. Je vis quelqu'un dont je ne connoiſſois point le viſage, un ſpectre ″ *parut* devant mes yeux, & j'entendis une voix *foible* comme un petit ſouffle, *qui me dit* :

16. *Stetit quidam, cujus non agnoſcebam vultum, imago coram oculis meis, & vocem quaſi auræ lenis audivi.*

17. L'homme oſera-t-il ſe juſtifier en ſe comparant à Dieu, & ſera-t-il plus pur que celui qui l'a créé ?

17. *Numquid homo, Dei comparatione juſtificabitur, aut factore ſuo purior erit vir ?*

18. Ceux mêmes qui ſervoient Dieu n'ont pas été ſtables, & il a trouvé du déreglement *juſques* dans ſes anges.

18. *Ecce qui ſerviunt ei, non ſunt ſtabiles, & in angelis ſuis reperit pravitatem.*

19. Comment donc ceux qui habitent en des maiſons de boue ″, qui n'ont qu'un fondement de terre, ne ſeront-ils pas beaucoup plutôt conſumés & comme rongés des vers ″ ?

19. *Quantò magis hi qui habitant domos luteas, qui terrenum habent fundamentum, conſumentur velut à tinea ?*

20. du matin au ſoir

20. *De manè uſque*

℣. 15. *lettr.* les cheveux de ma chair.

℣. 16. *lettr.* une image.

℣. 19. *expl.* dans des corps tirés de la terre, & ſujets à la pourriture. *Menoch.*

℣. 19. c'eſt-à-dire, comme un habit eſt rongé de vers. *Vat.*

ad veſperam ſuccidentur : & quia nullus intelligit, in æternum peribunt.

ils ſeront exterminés ; & parceque nul *d'eux* n'a l'intelligence, ils périront pour jamais ||.

21. *Qui autem reliqui fuerint, auferentur ex eis : morientur, & non in ſapientia.*

21. Ceux qui ſeront reſtés de leur race ſeront emportés, & ils mourront, parcequ'ils n'ont point eu la ſageſſe ||.

℣. 20. *expl.* Eliphas prétend prouver par tout ce diſcours, que l'homme ne demeurant pas toujours dans un même état, tant à l'égard de la nature que de la juſtice, il ne falloit pas s'étonner, ſi étant ſujet à tomber dans differens pechés, il étoit auſſi ſujet à differentes miſeres & à pluſieurs accidens ; & que quoiqu'il ne connoiſſe pas ſouvent ſes fautes, comme il s'imaginoit que faiſoit Job ; Dieu néanmoins à qui rien n'eſt caché, les connoît parfaitement. *Tirin.*

℣. 21. *Hebr.* ce qu'ils ont de plus grand leur ſera ôté, & ils mourront comme des hommes qui n'ont point de ſens.

CHAPITRE V.

§. 1. *Malheur de l'inſenſé.*

1. *Voca ergo ſi eſt qui tibi reſpondeat, & ad aliquem ſanctorum convertere.*

1. Appellez donc *à votre ſecours*, s'il y a quelqu'un qui vous réponde, & adreſſez-vous à quelqu'un des Saints ||.

2. *Verè ſtultum interficit iracundia, & parvulum occidit invidia.*

2. Certes la colere fait mourir l'inſenſé, & l'envie tue les petits *eſprits* ||.

℣. 1. *autr.* Tournez vos yeux du côté des Saints, *i. e.* conſiderez ſi quelqu'un des Saints eſt puni de Dieu, ainſi que vous l'êtes : & reconnoiſſez que vous n'êtes pas du nombre des juſtes. *Eſtius.*

℣. 2. *expl.* Eliphas appelle ici *inſenſé* celui qui au-lieu de reconnoître la vraie cauſe du mal qu'il ſouffre, qui ſont ſes pechés, s'emporte contre la divine juſtice, & en accuſe Dieu même.

3. j'ai vû l'insensé *qui paroissoit* affermi par de profondes racines, & j'ai dans l'instant donné ma malédiction // à tout son *vain* éclat.

3. *Ego vidi stultum firmâ radice, & maledixi pulchritudini ejus statim.*

4. Ses enfans bien loin de trouver leur salut //, seront foulés aux pieds à la porte //, & il ne se trouvera personne pour les délivrer.

4. *Longè sient filii ejus à salute, & conterentur in porta, & non erit qui eruat.*

5. Celui qui mouroit de faim mangera le blé de cet *insensé*; l'homme armé s'emparera de lui comme de sa proie, & ceux qui sechoient de soif boiront ses richesses.

5. *Cujus messem famelicus comedet, & ipsum rapiet armatus, & bibent sitientes divitias ejus.*

6. Rien ne se fait dans le monde sans sujet, & ce n'est point de la terre que naissent les maux //.

6. *Nihil in terra sine causa fit, & de humo non oritur dolor.*

7. L'homme est né pour le travail, comme l'oiseau pour voler //.

7. *Homo nascitur ad laborem, & avis ad volatum.*

8. C'estpourquoi j'adresserai mes prieres au Seigneur, & je parlerai *avec confiance* à Dieu //,

8. *Quamobrem ego deprecabor Dominum, & ad Deum ponam eloquium meum:*

℣. 3. *expl.* Je l'ai condanné, & ai prévu son renversement. *Menoch.*

℣. 4. *lettr.* ses enfans seront bien éloignés du salut.

Ibid. *expl.* où se rendoient les jugemens.

℣. 6. *expl.* le peché est la racine des maux.

℣. 7. *expl.* L'homme depuis le peché, est naturellement sujet aux miseres. *Vatab.*

℣. 8. *expl.* S'il arrive que je tombe dans quelque malheur, faites donc maintenant ce que je voudrois faire alors. *Menoch.*

9. *qui facit magna & inſcrutabilia, & mirabilia abſque numero :*

10. *qui dat pluviam ſuper faciem terræ, & irrigat aquis univerſa :*

11. *qui ponit humiles in ſublime, & mœrentes erigit ſoſpitate :*

12. *qui diſſipat cogitationes malignorum, ne poſſint implere manus eorum quod cœperant :*

13. *qui apprehendit ſapientes in aſtutia eorum, & conſilium pravorum diſſipat.*

14. *Per diem incurrent tenebras, & quaſi in nocte, ſic palpabunt in meridie.*

9. qui fait des choſes grandes & impénetrables, des choſes miraculeuſes & qui ſont ſans nombre ;

10. qui répand la pluie ſur la face de la terre ; & qui arroſe d'eaux tout l'univers ;

11. qui éleve ceux qui étoient abaiſſés, qui conſole & guérit ceux qui étoient dans les larmes ;

12. qui diſſipe les penſées des méchans, & les empêche d'achever ce qu'ils avoient commencé ‖ ;

13. qui trompe les ſages par leur propre ſageſſe, & qui renverſe les deſſeins des injuſtes ‖.

14. Au milieu du jour ils trouveront les ténebres, & ils marcheront à tâtons en plein midi, comme s'ils étoient dans une *profonde* nuit.

§. 2. *Le foible protegé de Dieu.*

15. *Porrò ſalvum faciet egenum à gladio oris eorum, & de manu violenti pauperem.*

16. *Et erit egeno*

15. Mais Dieu ſauvera le pauvre des traits de leur langue ‖, il le ſauvera de la violence des injuſtes ‖.

16. Le pauvre ne ſera

℣. 12. *lettr.* ce que leurs mains avoient commencé.
℣. 13. *lettr.* des ames déreglées & corrompues.
℣. 15. *lettr.* de l'épée de leur bouche.
Ibid. *lettr.* de la main du violent.

point trompé dans ſon eſperance, & l'iniquité demeurera muette ‖.

17. Heureux l'homme que Dieu corrige *lui-même*. Ne rejettez donc point le châtiment du Seigneur.

18. Car s'il fait du mal, il donne le remede: & ſi ſa main ‖ *vous* bleſſe, ſa main *vous* guérit.

19. Après vous avoir affligé ſix fois, il vous délivrera, & à la ſeptiéme il ne permettra pas *même* que le mal vous touche ‖.

20. Il vous ſauvera de la mort pendant la famine, & de l'épée ‖ pendant la guerre.

21. Il vous mettra à couvert des traits de la langue ‖ perçante, & ſi l'affliction ſurvient, vous ne l'appréhenderez point.

22. Vous rirez au milieu de la déſolation & de

ſpes, iniquitas autem contrahet os ſuum.

17. *Beatus homo qui corripitur à Deo: increpationem ergo Domini ne reprobes:*

18. *Quia ipſe vulnerat & medetur: percutit, & manus ejus ſanabunt.*

19. *In ſex tribulationibus liberabit te, & in ſeptima non tanget te malum.*

20. *In fame eruet te de morte, & in bello de manu gladii.*

21. *A flagello linguæ abſcondêris, & non timetis calamitatem cùm venerit.*

22. *In vaſtitate & fame ridebis, &*

℣. 16. *lettr.* aura la bouche fermée.

℣. 18. *lettr.* ſes mains.

℣. 19. *expl.* C'eſt une expreſſion poetique, qui peut marquer qu'en quelques malheurs que Dieu permette que tombent les hommes qu'il veut affliger & éprouver, il les en délivrera, & empêchera qu'ils ne leur nuiſent en aucune ſorte; pourvû qu'ils s'humilient, & ſe ſoumettent à ſes ordres. D'autres par les *ſix fois*, entendent le cours de la vie préſente, & par *la ſeptiéme*, le jour éternel du repos céleſte. *Tirin. Menoch.*

℣. 20. *lettr.* de la main de l'épée.

℣. 21. *lettr.* de la plaie ou du fléau de la langue.

beſtias terræ non formidabis.

la famine, & vous ne craindrez point les bêtes de la terre.

23. *Sed cum lapidibus regionum pactum tuum, & beſtiæ terræ pacifica erunt tibi.*

23. Si vous rencontrez des pierres en votre chemin, elles ne vous bleſſeront point ". & les bêtes ſauvages " ſeront douces pour vous.

24. *Et ſcies quòd pacem habeat tabernaculum tuum, & viſitans ſpeciem tuam, non peccabis,*

24. Vous verrez la paix regner dans votre maiſon ", & la tenant dans l'ordre par le ſoin que vous en aurez, vous la gouvernerez d'une maniere irréprochable ".

25. *Scies quoque quoniam multiplex erit ſemen tuum, & progenies tua quaſi herba terræ.*

25. Vous verrez votre race ſe multiplier, & votre poſterité *croître* comme l'herbe de la terre.

26. *Ingrediêris in abundantia ſepulcrum, ſicut infertur acervus tritici in tempore ſuo.*

26. Vous entrerez riche dans le ſepulcre, comme un monceau de blé *qui eſt ſerré* en ſon tems.

27. *Ecce, hoc, ut inveſtigavimus, ita eſt: quod auditum, mente pertracta.*

27. Ce que nous venons de vous dire eſt très-veritable; écoutez-le donc, & le repaſſez dans votre eſprit.

℣. 23. *lettr.* Il y aura un pacte entre vous & les pierres des champs.

Ibid. *Hebr.* beſtiæ agri, *i. e.* agreſtes.

℣. 24. *lettr.* dans votre tente.

Ibid. *lettr.* & viſitant votre eſpece, ou votre beauté, vous ne pecherez point.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Job justifie son innocence.*

1. JOb répondit *à Eliphas* en ces termes:

2. Plût à Dieu ‖ que les pechés par lesquels j'ai mérité la colere *de Dieu*, & les maux que je souffre, fussent mis *les uns avec les autres* dans une balance.

3. Ceux-ci surpasseroient les autres de toute la pesanteur du sable de la mer ‖. C'est pourquoi mes paroles sont pleines de douleur.

4. Car *je sens que* le Seigneur m'a mis en butte à ses fleches. L'indignation qu'il répand sur moi épuise mes esprits, & les terreurs qu'il me donne ‖ m'assiegẽt de tous côtés ‖.

1. *REspondens autem Job, dixit:*

2. *Utinam appenderentur peccata mea, quibus iram merui: & calamitas, quam patior, in statera.*

3. *Quæsi arena maris hæc gravior appareret, unde & verba mea dolore sunt plena:*

4. *Quia sagittæ Domini in me sunt, quarum indignatio ebibit spiritum meum, & terrores Domini militant contra me.*

℣. 2. *Hebr.* Plût à Dieu que ma colere, *i. e.* mes plaintes fussent mises dans une balance, avec les maux que je souffre.

℣. 3. *expl.* Job prétend seulement que ce n'étoit point, comme ses amis se l'imaginoient, à cause de la grandeur de ses crimes, que Dieu le châtioit si severement: & que ses souffrances étant comparées avec les pechés qu'on pouvoit justement lui reprocher, il n'y avoit aucune proportion entre eux: parceque Dieu n'impose pas ordinairement de si grandes peines pour des fautes que l'infirmité humaine fait commettre tous les jours, & desquelles seules Job se sentoit coupable.

℣. 4. *expl.* la crainte où je suis de maux encore plus grands. *Menoch.*

Ibid. *lettr.* combattent contre moi.

5. *Numquid*

5. *Numquid rugiet onager cùm habuerit herbam ? aut mugiet bos cùm ante præſepe plenum ſteterit ?*

5. L'âne ſauvage crie-t-il lorſqu'il a de l'herbe ? ou le bœuf mugit-il lorſqu'il eſt devant une auge pleine *de fourage* // ?

6. *Aut poterit comedi inſulſum, quod non eſt ſale conditum ? aut poteſt aliquis guſtare, quod guſtatum affert mortem ?*

6. Peut-on manger d'une viande fade //, qui n'eſt point aſſaiſonnée avec le ſel // ? ou quelqu'un peut-il goûter ce qui fait mourir celui qui en goûte ?

7. *Quæ priùs nolebat tangere anima mea, nunc præ angustia, cibi mei ſunt.*

7. Dans l'extrémité où je me trouve, je me nourris maintenant de ce que auparavant // je n'euſſe pas voulu ſeulement toucher.

8. *Quis det ut veniat petitio mea : & quod expecto, tribuat mihi Deus ?*

8. Plaiſe au Seigneur que ce que je demande, ſoit accompli, qu'il m'accorde ce que j'attends ;

9. *Et qui cœpit, ipſe me conterat : ſolvat manum ſuam, & ſuccîdat me ?*

9. Qu'ayant commencé il acheve à me réduire en poudre ; qu'il ne retienne plus ſa main *qu'il a élevée ſur moi* ; qu'il me retranche *juſqu'à la racine.*

10. *Et hæc mihi ſit conſolatio, ut affligens me dolore, non*

10. Et que dans ces douleurs extrêmes dont il m'accablera ſans m'épar-

℣. 5. *expl.* les bêtes mêmes ne ſe plaignent pas ſans ſujet : croyez donc que je ne le fais pas auſſi. *Synopſ.*

℣. 6. *expl.* Je me trouve dans un tel abandonnement & dans un tel accablement, que les choſes les plus inſipides & les plus mortelles me tiennent lieu maintenant de nourriture : & qu'il me ſeroit même plus avantageux que Dieu achevât de me réduire tout-à-fait en poudre.

Ibid. *Sept.* Peut-on manger d'un pain ſans ſel ? Et y a-t-il quelque goût dans des diſcours vains.

℣. 7. *lettr.* mon ame n'eût voulu, *i. e.* je n'euſſe voulu. *hebraïſm.*

gner, il me reſte au moins cette conſolation, que je ne contrediſe jamais en rien aux ordonnances de celui qui eſt *ſouverainement* ſaint.

parcat, nec contradicam ſermonibus Sancti.

11. Car quelle eſt la force qui eſt en moi, pour pouvoir ſubſiſter *dans ces maux*, ou quelle eſt ma fin // pour me conſerver dans la patience // ?

11. *Quæ eſt enim fortitudo mea ut ſuſtineam? aut quis finis meus, ut patienter agam?*

12. Ma force n'eſt point la force des pierres, & ma chair n'eſt pas de bronze.

12. *Nec fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro mea ænea eſt.*

13. Vous voyez que je ne trouve en moi aucun ſecours, & que mes propres amis même m'ont abandonné.

13. *Ecce, non eſt auxilium mihi in me, & neceſſarii quoque mei receſſerunt à me.*

14. Celui qui voyant ſouffrir ſon ami, n'en a point de compaſſion, n'a plus la crainte du Seigneur.

14. *Qui tollit ab amico ſuo miſericordiam, timorem Domini derelinquit.*

§. 2. *Iniquité des hommes dans leur conduite.*

15. Mes propres freres ont paſſé devant moi, comme un torrent qui coule avec rapidité dans les vallées //.

15. *Fratres mei præterierunt me, ſicut torrens qui raptim tranſit in convallibus.*

℣. 11. *expl.* la fin de ma vie, ou la fin que je me propoſe.

Ibid. *expl.* On voit par là, que ſi Job demandoit de mourir, c'eſt qu'il ſentoit ſa foibleſſe; & que connoiſſant que ſa force n'étoit pas capable de le ſoutenir, il craignoit de ſuccomber à la tentation & de tomber dans l'impatience.

℣. 15. 16. 17. 18. 19. & 20. *Hebr.* Comme les torrens qui ſe rempliſſent des eaux des glaces & des neiges fondues ſe ſechent par l'ardeur du ſoleil. *Ces torrens, dis-je,* qui com-

16. *Qui timent pruinam, irruet super eos nix.*

16. Ceux qui craignent la gelée, seront accablés par la neige ″.

17. *Tempore, quo fuerint dissipati, peribunt : & ut incaluerit, solventur de loco suo.*

17. Ils périront au tems qu'ils commenceront à s'écouler ; dès que la chaleur viendra, fondant *comme la neige*, ils tomberont du lieu où ils étoient ″.

18. *Involuta sunt semita gressuum eorum : ambulabunt in vacuum, & peribunt.*

18. Ils vont par des sentiers embarrassés ″ ; ils marchent sur le vuide, & ils periront ″.

19. *Considerate semitas Thema, itinera Saba, & expectate paulisper.*

19. Considerez les sentiers de Theman, les chemins de Saba, & attendez un peu ″.

pent tous les chemins par lesquels ils passent, se sechent enfin, & disparoissent entierement. Ceux qui vont à Theman sont confus dans l'attente qu'ils avoient d'y trouver de l'eau. *expl.* Job compare ses amis aux torrens qui se forment des neiges fondues, qui entraînent tout, & qui emportent les terres par où ils passent ; c'est-à-dire qui sont inutiles, & mêmes pernicieux.

℣. 16. Ceux qui craignent les moindres maux seront accablés par de plus grands. *Sa.*

℣. 17. *expl.* Il continue dans la même comparaison, & assure que ses amis qui avoient tant de dureté pour lui, périront comme les torrens qui se dessechent lorsque le soleil paroît. *Menoch.*

℣. 18. *expl.* Comme les torrens ont un cours plein de détours ; ainsi mes amis s'écartent de la verité dans leurs raisonnemens. *Menoch.*

Ibid. *expl.* Ceux qui veulent marcher sur les glaces dont se forment les torrens, enfoncent & se perdent ; & ainsi ne peuvent arriver où ils alloient. *Synops.*

℣. 19. 20. *ex.* Ceux qui vont dans *les sentiers* qui conduisent aux torrens *de Theman & de Saba*, dans l'esperance d'y trouver de l'eau pour se desalterer, sont trompés & *confus*, n'y trouvant point ce qu'ils y cherchoient. *C'est le sens de l'Hebreu.* En l'appliquant aux amis de Job, cela veut dire, Qu'on n'a qu'à jetter les yeux sur les chemins

20. Ils ſont confus, parceque j'ai *toujours* eſperé ″ ; ils ſont venus juſqu'à moi, & ils ont été couverts de confuſion.

21. Vous ne faites que de venir, & auſſitôt que vous voyez la plaie dont j'ai été frappé, vous en avez de l'horreur ″.

22. *Vous* ai-je dit : Apportez-moi *quelque choſe*, ou donnez-moi de de votre bien ?

23. Ou délivrez-moi de la main de celui qui m'afflige ″, & tirez-moi de la puiſſance des forts ?

24. Enſeignez-moi, & je me tairai : & ſi j'ai ignoré quelque choſe, inſtruiſez-moi.

25. Pourquoi formez-vous des médiſances contre des paroles de verité ″,

20. *Confuſi ſunt, quia ſperavi : venérunt quoque uſque ad me, & pudore cooperti ſunt.*

21. *Nunc venistis : & modò videntes plagam meam, timetis.*

22. *Numquid dixi : Afferte mihi, & de ſubſtantia veſtra donate mihi ?*

23. *Vel, liberate me de manu hoſtis, & de manu robuſtorum eruite me ?*

24. *Docete me, & ego tacebo : & ſi quid fortè ignoravi, inſtruite me.*

25. *Quare detraxiſtis ſermonibus veritatis, cùm è vobis*

de Theman (ville de l'Arabie deſerte) & de Saba (ville de l'Arabie heureuſe) pour voir combien peu de ſes amis étoient venus pour le conſoler ; & comment ceux mêmes qui y étoient venus avoient été *confus* & ſcandaliſés de l'état où ils le voyoient, après toutes les eſperances qu'il avoit eues du côté de Dieu & des hommes : ou ſelon l'Hebreu, étant eux-mêmes trompés dans l'eſperance dont ils ſe flattoient, de trouver toujours en lui les mêmes richeſſes, la même grandeur & la même gloire.

℣. 20. *Hebr.* parcequ'il a eſperé, *i. e.* chacun d'eux. *Syn.*

℣. 21. *expl.* vous en concluez que je dois avoir été un impie & un hypocrite. *autr.* vous êtes dans la crainte.

℣. 23. *lettr.* hoſtis. *Hebr.* tribulatoris. *Vatab.*

℣. 25. *expl.* Les amis de Job le voyant frappé d'une ſi terrible plaie, en ont été ſcandaliſés, & l'ont regardé avec horreur comme un méchant qui avoit voulu tromper les

nullus ſit qui poſſit arguere me.

puiſque nul d'entre vous ne me peut reprendre *avec juſtice.*

26. *Ad increpandum tantùm eloquia concinnatis, & in ventum verba profertis.*

26. Vous n'étudiez dans vos diſcours qu'à trouver des moyens d'accuſer *les autres*, & vous ne faites que parler en l'air.

27. *Super pupillum irruitis, & ſubvertere nitimini amicum veſtrum.*

27. Vous vous jettez ſur un homme *abandonné comme* un orphelin, & vous vous efforcez de perdre // entierement votre ami.

28. *Verumtamen quod cœpiſtis explete : prabete aurem, & videte an mentiar.*

28. Mais achevez ce que vous avez commencé ; prêtez l'oreille //, & voyez ſi je ments.

29. *Reſpondete, obſecro, abſque contentione : & loquentes id quod juſtum eſt, judicate.*

29. Répondez, je vous prie, ſans contention ; & en parlant, jugez des choſes ſelon la juſtice.

30. *Et non invenietis in lingua mea iniquitatem, nec in faucibus meis ſtultitia perſonabit.*

30. Et vous ne trouverez point d'iniquité ſur ma langue, ni de folie dans ma bouche //.

hommes, & dont Dieu avoit confondu l'hypocriſie par un châtiment ſi extraordinaire. Job prétend leur faire voir qu'ils ont bleſſé en cela & la charité & la verité.

℣. 27. *autr.* d'accabler.

℣. 28. *Hebr.* Jettez, je vous prie, les yeux ſur moi.

℣. 30. *expl.* Un Interprete remarque que le ſentiment le plus commun, eſt que toutes les paroles de Job ne ſont pas d'une verité & d'une autorité divine & infaillible : puiſque Dieu dans la ſuite le reprend, & qu'il avoue lui-même qu'il a parlé avec peu de diſcretion. Bede & ſaint Thomas reconnoiſſent qu'il y en a quelques-unes qui méritent d'être blâmées ; ce que Bede applique en particulier à celles du chapitre ſuivant. *Eſtius.*

CHAPITRE VII.

§. 1. *Misere de l'homme.*

1. LA vie de l'homme ſur la terre eſt une guerre " continuelle, & ſes jours ſont comme les jours d'un mercenaire.

1. *Militia eſt vita hominis ſuper terram : & ſicut dies mercenarii, dies ejus.*

2. Comme un eſclave ſoupire après l'ombre *de la nuit* " *pour ſe repoſer*, & comme un mercenaire attend la fin de ſon ouvrage ;

2. *Sicut ſervus deſiderat umbram, & ſicut mercenarius præſtolatur finem operis ſui :*

3. ainſi je ne voi dans ma vie que des mois vuides *&* ſans fruit ", je n'y compte que des nuits pleines de travail *&* de douleur.

3. *ſic & ego habui menſes vacuos, & noctes laborioſas enumeravi mihi.*

4. Si je m'endors, je dis auſſitôt : Quand me leverai-je ? & étant levé j'attends " le ſoir *avec impatience*, & je ſuis rempli de douleurs juſqu'à la nuit ".

4. *Si dormiero, dicam : Quando conſurgam ? & rurſum expectabo veſperam, & replebor doloribus uſque ad tenebras.*

℣. 1. *Sept.* une tentation. *expl.* Il veut prouver par là, que c'étoit avec raiſon qu'il ſouhaitoit la mort, comme le terme de ſa courſe. & la fin non ſeulement de ſes maux, mais auſſi des périls où les plus juſtes ſont expoſés. *Grot.*

℣. 4. *autr.* durant la chaleur.

℣. 3. *lettr* j'ai eu des mois vuides. *expl.* ſans repos & ſans joie, dans des ſoupirs & des deſirs continuels, tant que je ſuis privé du prix éternel de mes travaux. *Menoch.*

℣. 2. *lettr.* j'attendrai.

Ibid. *lettr.* tenebres. *expl.* C'eſt une vive image de l'inquiétude extraordinaire que lui cauſoit l'excès de ſes douleurs, comme il arrive aux malades qui ſouffrent beaucoup.

5. Induta eſt caro mea putredine & ſordibus pulveris, cutis mea aruit, & contracta eſt.

5. Ma chair eſt couverte de pourriture, & d'une ſale pouſſiere ; ma peau eſt toute ſeche & toute retirée.

6. Dies mei velociùs tranſierunt quàm à texente tela ſuccidítur, & conſumpti ſunt abſque ulla ſpe.

6. Mes jours ont été retranchés // plus vîte que le fil de la toile n'eſt coupé par le tiſſerand, & ils ſe ſont écoulés ſans me laiſſer aucune eſperance //.

7. Memento quia ventus eſt vita mea, & non revertetur oculus meus ut videat bona.

7. Souvenez-vous //, *Seigneur*, que ma vie n'eſt qu'un ſouffle, & que je ne voi aucun retour pour un tems plus favorable //.

8. Nec aſpiciet me viſus hominis : oculi tui in me, & non ſubſiſtam.

8. Celui qui m'a vû *juſqu'à cette heure*, ne me verra plus. Vous avez arrêté ſur moi votre œil *ſevere*, & je ne pourrai ſubſiſter // *devant vous.*

9. Sicut conſumitur nubes, & pertranſit : ſic qui deſcenderit ad inferos non aſcendet.

9. Comme une nuée ſe diſſipe & paſſe ſans qu'il en reſte de trace ; ainſi celui qui deſcend ſous la terre // ne remontera plus.

10. Nec revertetur ultrà in domum ſuam, neque cognoſ-

10. *Son ame* ne reviendra plus jamais dans ſa maiſon //; & le lieu où il

℣. 6. *lettr.* ont paſſé.
Ibid. *expl.* de retour.

℣. 7. *expl.* Il adreſſe ſa parole à Dieu. *Vatab.*
Ibid. *lettr.* oculus meus non revertetur. *hebraïſm.* non revertar ut videam bona, *i. e.* ſortem feliciorem. *Vatab.*

℣. 8. *Hebr.* & je ne ſerai plus.

℣. 9. *lettr.* ad inferos. *expl.* Ce qui dans la langue Hebraïque ſignifie le tombeau, ou tout autre lieu où on met les corps morts pour y pourrir. *Synopſ.*

℣. 10. *ex.* dans ſon corps : pour ſouffrir les mêmes maux

étoit, ne le reconnoîtra plus.

cet eum amplius locus ejus.

11. C'eſt pourquoi je ne retiendrai pas ma langue *plus longtems*; je parlerai dans l'affliction de mon eſprit, je m'entretiendrai dans l'amertume de mon cœur ″.

11. *Quapropter & ego non parcam ori meo, loquar in tribulatione ſpiritûs mei: confabulabor cum amaritudine animæ meæ.*

§. 2. *Néant de l'homme.*

12. Suis-je une mer, ou une baleine ″, pour avoir été renfermé par vous comme dans une priſon?

12. *Numquid mare ego ſum, aut cetus, quia circumdediſti me carcere?*

13. Si je dis en moi-même: Mon lit me conſolera *peut-être*; & m'entretenant avec mes penſées, je me repoſerai ſur ma couche ″:

13. *Si dixero: Conſolabitur me lectulus meus, & revelabor loquens mecum in ſtrato meo:*

14. vous me tourmenterez ″ par des ſonges, & vous me troublerez par d'horribles viſions.

14. *terrebis me per ſomnia, & per viſiones horrore concutiet.*

qu'il ſouffroit. Ce qui ne fait rien contre l'eſperance que nous avons de la réſurrection établie ſi fortement au ch. 19.

℣. 11. *lettr.* de mon ame. *expl.* Job veut dire par là, qu'il ne ſupprimera pas davantage les douleurs qu'il ſouffre dans ſon cœur; mais qu'il cherchera quelque conſolation en ſe plaignant, & en expoſant la grandeur des maux qui l'accablent.

℣. 12. Le mot Hebreu ſignifie non ſeulement une baleine, mais en géneral toutes les bêtes monſtrueuſes de la terre & de la mer. *expl.* Me regardez-vous comme une mer agitée & en fureur, ou comme ces monſtres qui ont beſoin d'être reprimés par un effet de votre toute-puiſſance, pour mériter d'être comme enfermé dans un corps chargé de plaies & de miſeres? *Tirin.*

℣. 13. *autr.* & je trouverai du ſoulagement lorſque je ſerai ſur ma couche, à m'entretenir avec mes penſées.

℣. 14. *lettr.* vous m'épouvanterez.

15. *Quam ob rem elegit ſuſpendium anima mea, & mortem oſſa mea.*

15. C'eſt pourquoi je choiſirois plutôt // de mourir d'une mort violente, & il vaudroit mieux que mes os fuſſent réduits en poudre.

16. *Deſperavi, nequaquam ultrà jam vivam: parce mihi, nihil enim ſunt dies mei.*

16. J'ai perdu toute eſperance de pouvoir vivre davantage //. Epargnez-moi //, *Seigneur*, car mes jours ne ſont qu'un néant.

17. *Quid eſt homo, quia magnificas eum? aut quid apponis erga eum cor tuum?*

17. Qu'eſt-ce que l'homme pour mériter que vous le regardiez comme quelque choſe de grand? & pourquoi daignez-vous appliquer votre cœur // ſur lui?

18. *Viſitas eum diluculo, & ſubitò probas illum.*

18. Vous le viſitez le matin //, & vous le mettez à l'épreuve // auſſitôt.

19. *Uſquequò non parcis mihi, nec dimittis me ut glutiam ſalivam meam?*

19. Juſqu'à quand ne m'épargnerez-vous point, & ne me donnerez-vous point quelque relâche, afin que je puiſſe un peu reſpirer //?

℣. 15. *lettr.* mon ame a choiſi, *pour* je choiſirois, ou j'aimerois mieux. Les Hebreux n'ont point d'optatif. *Syn.*

℣. 16. *Hebr.* la vie m'eſt devenue inſupportable. *lettr.* Deſperavi, nequaquam ultrà jam vivam: *c'eſt-à-dire*: Il ne me reſte aucune eſperance de vivre davantage.

Ibid. *expl.* en me dépouillant plus promtement d'une vie qui n'eſt qu'un néant, & qui ne tient plus à rien.

℣. 17. *expl.* vos ſoins. *autr.* vous occuper de lui.

℣. 18. *expl.* Vous le rempliſſez d'abord de douceur & de conſolations.

Ibid. *expl.* vous exercez enſuite ſa patience par mille épreuves.

℣. 19. *lettr.* que j'avale ma ſalive: c'eſt-à-dire, que je puiſſe reſpirer. *Synopſ.*

20. J'ai peché, que ferai-je pour vous appaiſer, ô Sauveur // des hommes? Pourquoi m'avez-vous mis dans un état contraire à vous, & où je ſuis à charge à moi-même // ?

20. *Peccavi, quid faciam tibi, ô cuſtos hominum? quare poſuiſti me contrarium tibi, & factus ſum mihimetipſi gravis?*

21. Pourquoi n'ôtez-vous // point mon peché, & ne me pardonnez-vous point mon iniquité? Je vais m'endormir dans la pouſſiere *du tombeau*; & quand vous me chercherez le matin, je ne ſerai plus //.

21. *Cur non tollis peccatum meum, & quare non aufers iniquitatem meam? ecce nunc in pulvere dormiam: & ſi manè me quæſieris, non ſubſiſtam.*

℣. 20. *lettr.* gardien. *autr.* obſervateur.

Ibid. *expl.* Pourquoi m'avez-vous mis comme en butte à tous les traits de votre colere: moi qui bien loin de pouvoir vous réſiſter, ſuis hors d'état de me ſupporter moi-même. *Synopſ.*

℣. 21. *autr.* n'effacez-vous point.

Ibid. *expl.* Il parle humainement en diſant: Si vous me cherchez dans la ſuite pour me faire du bien, vous ne me trouverez plus en vie. *Synopſ.*

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Baldad accuſe Job.*

1. ALors Baldad de Suth prenant la parole, dit *à Job:*

1. *RESpondens autem Baldad Suhites, dixit:*

2. Juſqu'à quand direz-vous toutes ces choſes, & votre bouche profera-t-elle des paroles qui ſont comme un vent impetueux // ?

2. *Uſquequò loquêris talia, & ſpiritus multiplex ſermones oris tui?*

℣. 2. *lettr.* quamdiu ſpiritus multiplex, *i. e.* ventus ve-

3. *Numquid Deus ſupplantat judicium? aut Omnipotens ſubvertit quod juſtum eſt?*

3. Dieu eſt-il injuſte dans ſes jugemens, & le Toutpuiſſant renverſe-t-il la juſtice?

4. *Etiam ſi filii tui peccaverunt ei, & dimiſit eos in manu iniquitatis ſuæ:*

4. Quand vos enfans auroient peché contre lui, & qu'il les auroit abandonnés // à leurs paſſions injuſtes:

5. *Tu tamen ſi diluculo conſurrexeris ad Deum, & Omnipotentem fueris deprecatus,*

5. Si néanmoins vous vous empreſſez d'aller à Dieu //, & de conjurer par vos prieres le Toutpuiſſant;

6. *Si mundus & rectus inceſſeris ſtatim evigilabit ad te, & peccatum reddet habitaculum juſtitiæ tuæ:*

6. Si vous marchez *devant lui avec un cœur* pur & droit, il ſe levera // auſſitôt pour vous ſecourir; & il récompenſera votre juſtice par la paix qu'il fera regner dans votre maiſon //.

7. *In tantum, ut ſi priora tua fuerint parva, & noviſſima tua multiplicentur nimis.*

7. Il augmentera de telle ſorte tout ce que vous avez eu de grandeur juſques alors, que votre premier état ne paroîtra rien au prix du ſecond //.

hemens erit ſermo tuus; *Sep. Multiloquus*, c'eſt-à-dire: Juſqu'à quand excuſerez-vous vos fautes avec tant de force, pour accuſer Dieu d'injuſtice? *Vatab.*

℣. 4. *autr.* à cauſe de leurs iniquités.

℣. 5. *lettr.* Si vous vous levez du matin pour *chercher* Dieu.

℣. 6. *autr.* il ſe réveillera en votre faveur.

Ibid. *expl.* au-lieu du déſordre qui y eſt arrivé en punition de vos pechés. *Synopſ.*

℣. 7. *l. t.* & noviſſima tua multiplicentur nimis. C'eſt-à-dire que votre proſperité paſſée paroîtra peu de choſe, en comparaiſon de celle où vous ſerez dans la ſuite. *Vatab.*

8. Interrogez les races passées ; consultez avec soin les histoires de nos peres.

8. *Interroga enim generationem pristinam, & diligenter investiga patrum memoriam :*

9. Car nous ne sommes que d'hier au monde ; & nous ignorons que nos jours s'écoulent sur la terre comme l'ombre.

9. (*Hesterni quippe sumus, & ignoramus, quoniam sicut umbra dies nostri sunt super terram.*)

10. Et nos ancêtres vous enseigneront *ce que je vous dis* ; ils vous parleront, & ils vous découvriront les sentimens de leur cœur.

10. *Et ipsi docebunt te : loquentur tibi, & de corde suo proferent eloquia.*

§. 2. *Job accusé d'hypocrisie.*

11. Le jonc peut-il verdir sans humidité, ou l'herbe du pré // peut-elle croître sans eau ?

11. *Numquid vivere potest scirpus absque humore, aut crescere carectum sine aqua ?*

12. A peine est-elle en fleur, qu'avant qu'on la cueille elle se seche plutôt que toutes les herbes.

12. *Cùm adhuc sit in flore, nec carpatur manu, ante omnes herbas arescit :*

13. Telle est la voie de tous ceux qui oublient Dieu, & c'est ainsi que perira l'esperance de l'hypocrite //.

13. *Sic via omnium qui obliviscuntur Deum, & spes hypocritæ peribit.*

14. Il sera forcé *à la fin* de condanner lui-mê-

14. *Non ei placebit vecordia sua, &*

℣. 11. *letr.* carectum. *Sept.* un pté.

℣. 13. Il veut dire, que comme ces plantes se sechent promtement quand l'eau leur manque ; aussi ces personnes interessées se dépouillent de ce faux masque de piété, dans le moment qu'elles sont déchûes du bonheur où elles étoient. Cette verité étoit très-mal appliquée à Job dont la simplicité parfaite avoit reçu de Dieu même de grands éloges.

ſicut tela aranearum fiducia ejus.

me ſa folie ‖ & toute ſa confiance *ſe diſſipera* comme des toiles d'araignées.

15. *Innitetur ſuper domum ſuam, & non ſtabit : fulciet eam, & non conſurget.*

15. Il ſe voudra appuyer ſur ſa maiſon, & elle n'aura point de fermeté ; il fera ſes efforts pour la ſoutenir, & elle ne ſubſiſtera point.

16. *Humectus videtur antequàm veniat ſol, & in ortu ſuo germen ejus egredietur.*

16. Il eſt comme *une plante* qui paroît verte ‖ avant que le ſoleil ſe leve, & qui pouſſe ſa tige ‖ auſſitôt qu'il eſt levé.

17. *Super acervum petrarum radices ejus denſabuntur, & inter lapides commorabitur.*

17. Ses racines ſe multiplient dans un tas de pierres, & elle demeure *ferme* au milieu des cailloux.

18. *Si abſorbuerit eum de loco ſuo, negabit eum, & dicet : Non novi te.*

18. Si l'on arrache de ſa place, le lieu même où elle étoit la renoncera, & on ne l'y connoîtra plus ‖.

19. *Hæc eſt enim lætitia viæ ejus, ut rurſum de terra alii*

19. C'eſt donc là à quoi ſe réduit toute la proſperité ‖ de l'hypocrite, *il ſe*

℣. 14. *lettr.* ſa folie ne lui plaira pas. *Hebr.* ſon eſpérance ſera retranchée.

℣. 16. *Vulg.* humide, *humectus.* Hebr. *verte.*

Ibid. *Vulg.* ſon rejetton, *germen. Hebr.* une branche tendre. *expl.* comme une plante qui paroît d'abord bien verte ; mais étant plantée au milieu des pierres, où elle ne peut prendre racine, ſe ſeche auſſitôt que le ſoleil commence à faire ſentir ſa chaleur ; & étant arrachée, elle ne laiſſe aucun veſtige du lieu où elle a cru : ainſi l'impie paroît d'abord heureux & floriſſant ; mais peu après il déchoit de cet état & eſt mis en oubli. *Tirin.*

℣. 18. *lettr.* & il dira : Je ne vous connois point.

℣. 19. *lettr.* la joie de ſa voie.

ſeche ſur la terre, afin que d'autres prennent ſa place ".

germinentur.

20. *Mais* Dieu ne rejettera point celui qui eſt ſimple, comme il ne tendra point la main aux méchans.

20. *Deus non projiciet ſimplicem, nec porriget manum malignis:*

21. Juſqu'à ce que la joie ſe répande ſur votre viſage", & les chants d'allegreſſe ſur vos levres ".

21. *Donec impleatur riſu os tuum, & labia tua jubilo.*

22. Et *alors* ceux qui vous haïſſoient, ſeront couverts de confuſion; & la maiſon " des impies ne ſubſiſtera plus.

22. *Qui oderunt te induentur confuſione: & tabernaculum impiorum non ſubſiſtet.*

℣. 19. *lettr.* Ils ſe ſecheront, afin que d'autres qui doivent paſſer comme eux leur ſuccedent. *Menoch.*

℣. 21. *expl.* Il change de perſonne en s'adreſſant au juſte dont il parloit au verſet précedent. *Codurc.*

Ibid. *lettr.* votre bouche ſoit remplie de ris.

℣. 22. *lettr.* le tabernacle.

CHAPITRE IX.

§. 1. *L'homme n'a point de juſtice qui lui ſoit propre.*

1. JOb répondit *à Baldad:*

1. *ET reſpondens Job, ait:*

2. Je ſçai aſſurément que cela eſt ainſi, & que l'homme, ſi on le compare avec Dieu, ne ſera point juſte ".

2. *Verè ſcio quòd ita ſit, & quòd non juſtificetur homo compoſitus Deo.*

℣. 2. *Hebr.* Et comment l'homme ſe juſtifiera-t il auprès de Dieu? parceque cette comparaiſon même ſeroit l'effet d'un grand orgueil, qui le feroit déchoir de la juſtice qu'il

3. *Si voluerit contendere cum eo, non poterit ei respondere unum pro mille.*

3. S'il veut disputer contre Dieu ||, il ne pourra lui répondre sur une seule chose de mille *que Dieu lui objectera.*

4. *Sapiens corde est, & fortis robore: quis restitit ei, & pacem habuit?*

4. Dieu est sage, il est toutpuissant : qui lui a résisté ||, & est demeuré en paix || ?

5. *Qui transtulit montes, & nescierunt hi quos subvertit in furore suo.*

5. C'est lui qui transporte les montagnes, & ceux-*mêmes* qu'il renverse dans sa fureur ne s'en apperçoivent pas ||.

6. *Qui commovet terram de loco suo, & columnæ ejus concutiuntur:*

6. C'est lui qui remue la terre de sa place ||, & *qui fait que* ses colonnes || sont ébranlées.

7. *Qui præcipit soli, & non oritur: & stellas claudit quasi sub signaculo:*

7. C'est lui qui commande au soleil, & le soleil ne se leve || point ; & qui tient les étoiles enfermées comme sous le sceau ||.

pourroit avoir : ou parceque toute la justice de l'homme comparée à celle de Dieu n'est rien : d'où il ne s'ensuit pas que la justice de l'homme ne soit pas une vraie justice en elle-même. *Estius.*

℣. 3. *autr.* Si Dieu veut disputer contre lui.

℣. 4. *Hebr.* qui s'est endurci contre lui ?

Ibid. *autr.* A qui a-t il bien réussi de lui avoir resisté, ou de s'être opposé à ses desseins ?

℣. 5. *expl.* ne s'y attendoient pas. *Tirin.*

℣. 6. *expl.* par des tremblemens extraordinaires. *Synops.*

Ibid. *expl.* ses fondemens.

℣. 7. *expl.* Job voulant exprimer la puissance absolue de Dieu, dit que s'il défendoit au soleil & aux étoiles de luire, il seroit obéï. On peut dire aussi, qu'il a pû marquer par là l'éclypse miraculeuse qui devoit arriver à la mort du Fils de Dieu. *Tirin.*

Ibid. *expl.* qui les cache, afin qu'elles ne luisent point. *Vatab.*

8. C'eſt lui qui a formé ſeule la vaſte étendue des cieux, & qui marche // ſur les flots de la mer.

8. *Qui extendit cœlos ſolus, & graditur ſuper fluctus maris.*

9. C'eſt lui qui a créé les étoiles de l'Ourſe, de l'Orion, des Hyades, & celles qui ſont plus proches du midi //.

9. *Qui facit Arcturum, & Orionа, & Hyadas, & interiora auſtri.*

10. C'eſt lui qui fait des choſes grandes, qui en fait d'incompréhenſibles, & de miraculeuſes, qui ſont ſans nombre.

10. *Qui facit magna, & incomprehenſibilia, & mirabilia, quorum non eſt numerus.*

11. S'il vient à moi, je ne le verrai point; & s'il s'en va, je ne m'en appercevrai point //.

11. *Si venerit ad me, non videbo eum: ſi abierit, non intelligam.*

12. S'il interroge tout-d'un-coup //, qui pourra lui répondre? ou qui pourra lui dire: Pourquoi faites-vous ainſi //?

12. *Si repentè interroget, quis reſpondebit ei? vel quis dicere poteſt: Cur ita facis?*

§. 2. *Puiſſance de Dieu.*

13. Etant Dieu *comme il eſt*, nul ne peut réſiſter à

13. *Deus, cujus ira nemo reſiſtere po-*

℣. 8. *expl.* qui commande aux flots de la mer. *Tirin.*

℣. 9. *autr.* & celles du midi, *i. e.* vers le pôle antartique, qui nous ſont cachées. *expl.* Par ces quatre conſtellations, il entend toutes les autres, les quatre ſaiſons de l'année, & tous les hommes répandus dans les quatre parties du monde. *Synopſ.*

℣. 11. *expl.* parceque c'eſt un très-pur eſprit, & que la conduite qu'il tient envers ſes élûs leur eſt inconnue. *Men.*

℣. 12. *Heb.* Si rapuerit, quis eum faciet reſtituere, *Chald.* Si aufert hominem à ſæculo, quis reducet illum? *expl.* S'il nous fait comparoître à ſon jugement ſans que nous nous y ſoyons préparés. *Menoch.*

Ibid. *expl.* à quel autre juge en pourra-t-on appeller? *Menoch.*

teſt, & ſub quo curvantur qui portant orbem.

ſa colere; & ceux-mêmes qui gouvernent // le monde fléchiſſent ſous lui.

14. *Quantus ergo ſum ego, ut reſpondeam ei, & loquar verbos meis cum eo?*

14. Qui ſuis-je donc moi pour lui répondre, & pour oſer lui parler?

15. *Qui etiam ſi habuero quippiam juſtum, non reſpondebo, ſed meum judicem deprecabor.*

15. Quand il y auroit en moi quelque trace de juſtice //, je ne répondrois point, mais je conjurerois mon juge de me pardonner.

16. *Et cùm invocantem exaudierit me, non credo quòd audierit vocem meam.*

16. Et lors même qu'il auroit exaucé ma priere, je ne croirois pas qu'il eût daigné entendre ma voix //.

17. *In turbine enim conteret me, & multiplicabit vulnera mea etiam ſine cauſa.*

17. Car il me briſera *quand il lui plaira, comme* d'un coup de foudre, & il multipliera mes plaies ſans *que j'en ſçache* même *la* raiſon.

18. *Non concedit requieſcere ſpiritum meum, & imple me amaritudinibus.*

18. Il ne me laiſſe pas ſeulement reſpirer //, & il me remplit d'amertume.

19. *Si fortitudo*

19. Si l'on implore

℣. 13. *lettr.* qui portent. *expl.* ou les anges que Dieu a établis pour gouverner & comme pour ſoutenir le monde; ou les princes de la terre, entre les mains deſquels Dieu ſemble avoir mis ſa puiſſance.

℣. 15. *autr.* quand j'aurois quelque choſe de juſte, *i. e.* à alleguer pour ma défenſe.

℣. 16. *expl.* parceque perſonne ne ſçait s'il eſt digne d'amour ou de haine. *Eſtius.* Selon d'autres, parceque je l'attribuerois à ſa ſeule miſericorde, & non à mes prieres.

℣. 18. *lettr.* non concidit requieſcere ſpiritum, *i. e.* nec reſpirare. me ſinit. *Vatab.*

quelque puiſſance, il eſt toutpuiſſant ; ſi l'on en appelle à la juſtice d'un juge, il n'y a perſonne qui oſât rendre témoignage en ma faveur.

quaritur, robuſtiſſimus eſt : ſi æquitas judicii, nemo audet pro me teſtimonium dicere.

20. Si j'entreprends de me juſtifier, ma propre bouche me condamnera ; ſi je veux montrer que je ſuis innocent, il me convaincra d'être coupable.

20. *Si juſtificare me voluero, os meum condemnabit me : ſi innocentem oſtendero, pravum me comprobabit.*

21. Quand je ſerois juſte & ſimple, cela même me ſeroit inconnu, & ma vie me ſeroit à charge à moi-même.

21. *Etiam ſi ſimplex fuero, hoc ipſum ignorabit anima mea, & tædebit me vita mea.*

22. Tout ce que j'ai dit ſe réduit à ce principe // ; Dieu afflige // le juſte comme l'impie //.

22. *Unum eſt quod locutus ſum, & innocentem & impium ipſe conſumit.*

23. S'il frappe de plaies, qu'il tue tout-d'un-coup //, & qu'il ne ſe rie pas des peines des innocens //.

23. *Si flagellat, occidat ſemel, & non de pœnis innocentum rideat.*

§. 3. *Briéveté de la vie. Sainteté de Dieu.*

24. La terre eſt *ſouvent*

24. *Terra data eſt*

℣. 22. *lettr.* unum eſt quod locutus ſum, *i. e.* tout conſideré, je conclus. *Vatab.*

Ibid. *lettr.* conſume.

Ibid. *expl.* en ce monde : d'où il s'enſuit qu'on ne peut pas conclure de l'affliction que je ſouffre, que je n'aie été qu'un hypocrite. *Menoch.*

℣. 23. *Hebr.* Si au moins les plaies dont il frappe tuoient tout-d'un-coup.

Ibid. *Hebr.* tentationem innocentum ſubſannabit. *expl.* Il ſemble qu'il ſe moque, lorſque les bons ſont affligés auſſi bien que les méchans, ſans qu'il ſe mette en peine de les ſoulager. Job parle ici ſelon l'apparence, & ſuivant l'opinion des hommes. *Synopſ.*

in manus impii, vultum judicum ejus operit, quòd si non ille eſt, quis ergo eſt?

livrée entre les mains de l'impie, qui *par ſes dons* couvre d'un voile les yeux " de ſes juges ". Que ſi ce n'eſt pas lui ", qui eſt-ce donc?

25. Dies mei velociores fuerunt curſore: fugerunt, & non viderunt bonum.

25. Les jours de ma vie ont paſſé plus vîte qu'un courrier ". Ils ſe ſont évanouis ſans que j'y aye goûté aucune douceur.

26. Pertranſierunt quaſi naves poma portantes, ſicut aquila volans ad eſcam.

26. Ils ſont paſſés avec la même vîteſſe que des vaiſſeaux qui portent du fruit ", & qu'un aigle qui fond ſur ſa proie.

27. Cùm dixero: Nequaquam ita loquar: commuto faciem meam, & dolore torqueor.

27. Lorſque je dis *en moi-même*: Je ne parlerai plus *pour me plaindre*, je ſens que mon viſage ſe change auſſitôt, & que la douleur me déchire.

28. Verebar omnia opera mea, ſciens quòd non parceres delinquenti.

28. *Vous ſçavez, Seigneur, que* je tremblois " à chaque action que je faiſois, ſçachant que vous ne pardonnez pas à celui qui peche.

29. Si autem & ſic impius ſum, qua-

29. Que ſi après cela je paſſe *dans l'eſprit de mes*

℣. 24. *lettr.* le viſage.

Ibid. *expl.* corrompt les juges par ſes préſens. *Grot.*

Ibid. *expl.* Que ſi ce n'eſt pas Dieu qui conſume le juſte comme l'impie. *Tirin.*

℣. 25. *Chald.* que l'ombre d'un oiſeau qui vole.

℣. 26. *expl.* qui voguent à pleines voiles, comme étant peu chargés, ou depeur que le fruit ne ſe gâte. *autr.* des vaiſſeaux très-legers. *Vatab.*

℣. 28. *Sept.* je tremble de tous mes membres.

amis pour un méchant, pourquoi aurois-je travaillé en vain ‖ ?

re fruſtrà laboravi ?

30. Quand j'aurois été lavé dans de l'eau de neige ‖, & que la pureté de mes mains éclateroit ‖ ;

30. *Si lotus fuero quaſi aquis nivis, & fulſerint velut munditiſſimæ manus meæ :*

31. *votre lumiere, Seigneur*, me feroit paroître à moi-même tout couvert d'ordure, & mes vêtemens m'auroient en horreur ‖.

31. *Tamen ſordibus intinges me, & abominabuntur me veſtimenta mea.*

32. Car je n'aurai pas à répondre à un homme ſemblable à moi, ni à conteſter avec lui comme avec mon égal :

32. *Neque enim viro, qui ſimilis mei eſt, reſpondebo : nec qui mecum in judicio ex æquo poſſit audiri.*

33. Il n'y a perſonne qui puiſſe reprendre les deux parties, & mettre ſa main entre les deux ‖.

33. *Non eſt qui utrumque valeat arguere, & ponere manum ſuam in ambobus.*

34. Qu'il retire *donc* ſa verge de deſſus moi ‖, &

34. *Auferat à me virgam ſuam, & pa-*

℣. 29. *expl.* comme il ſeroit vrai, s'il étoit vrai, comme ils diſent, qu'en devenant malheureux, on devînt coupable.

℣. 30. *expl.* C'eſt-à-dire, quand j'aurois une pureté de conſcience comparable à la blancheur de la neige.

Ibid. *Chald.* que mes mains auroient été nettoiées dans le ſavon.

℣. 31. *expl.* me rendront abominable ; paroiſſant impurs & horribles à vos yeux. On peut entendre par ces vêremens, le corps terreſtre, le corps du peché, qui eſt à l'ame comme une eſpece de vêtement. *Greg. Magn. l. 9. Moral. c. 19.*

℣. 33. *expl.* comme pour les accorder.

℣. 34. *expl.* Job ſaiſi de fraieur dans la vûe des jugemens ſi redoutables de Dieu, témoigne qu'il n'oſeroit lui parler pour juſtifier ſon innocence. Mais que ſi Dieu daignoit retirer un peu ſa verge de deſſus lui, il entreprendroit

vor ejus non me terreat.

que ſa terreur ne m'épouvante pas.

35. *Loquar, & non timebo eum : neque enim poſſum metuens reſpondere.*

35. Je parlerai alors ſans l'appréhender ; car dans la crainte où je ſuis, je ne puis répondre.

alors de ſe juſtifier contre ceux qui veulent le faire paſſer pour un impie.

CHAPITRE X.

§. 1. *C'eſt de Dieu que l'homme reçoit la vie.*

1. *Tædet animam meam vitæ meæ, dimittam adverſum me eloquium meum, loquar in amaritudine animæ meæ.*

1. LA vie m'eſt devenue ennuyeuſe ″, je m'abandõnerai aux plaintes contre moi-même ″, je parlerai dans l'amertume de mon ame.

2. *Dicam Deo : Noli me condemnare : indica mihi cur me ita judices.*

2. Je dirai à Dieu : Ne me condannez pas ″ : Faites-moi connoître pourquoi vous me traitez de la ſorte.

3. *Numquid bonum tibi videtur, ſi calumnieris me, & opprimas me opus manuum tuarum, & con-*

3. Pourriez-vous vous plaire à me livrer à la calomnie ″, & à m'accabler, moi qui ſuis l'ouvrage de vos mains ? Pourriez-

℣. 1. *autr.* ennuyeuſe à mon ame. *Hebr.* la douleur me fait mourir tout en vie. *Vatab.*

Ibid. *autr.* Je romprai enfin le ſilence ſur ce qui me regarde : en prenant *averſum* dans le ſens de ces paroles de Ciceron : *Pietas adversùs deos.* Job veut donc dire qu'il ſe plaindra avec une entiere liberté, de la miſere qu'il ſouffroit.

℣. 2. *expl.* dans la rigueur de votre juſtice. *Synopſ.*

℣. 3. *expl.* comme font mes amis.

vous favoriſer les mauvais deſſeins des impies ?

4. Avez-vous des yeux de chair ", & regardez-vous les choſes comme un homme les regarde ?

5. Vos jours ſont-ils ſemblables aux jours de l'homme, & vos années à ſes années ",

6. pour vous informer de mes iniquités, & faire une exacte recherche de mon peché ;

7. & pour ſavoir " que je n'ai rien fait d'impie, n'y ayant perſonne qui pût me tirer d'entre vos mains " ?

8. Ce ſont vos mains, *Seigneur*, qui m'ont formé ; ce ſont elles qui ont arrangé toutes les parties de mon corps, & voudriez-vous après cela m'abîmer " en un moment ?

9. Souvenez-vous, je

ſilium impiorum adjuves ?

4. *Numquid oculi carnei tibi ſunt : aut ſicut videt homo, & tu videbis ?*

5. *Numquid ſicut dies hominis dies tui, & anni tui ſicut humana ſunt tempora ?*

6. *Ut quæras iniquitatem meam, & peccatum meum ſcruteris.*

7. *Et ſcias quia nihil impium fecerim ; cùm ſit nemo qui de manu tua poſſit eruere.*

8. *Manus tuæ fecerunt me, & plaſmaverunt me totum in circuitu : & ſic repentè præcipitas me ?*

9. *Memento, quæ-*

℣. 4. *expl.* comme en ont les hommes, qui ne voient que ce qui paroît. *Menoch. Tirin.*

℣. 5. &c. *expl.* Vous qui êtes éternel, & à qui rien n'eſt caché, êtes-vous ſemblable à l'homme, & avez-vous beſoin, comme lui d'information & de recherche pour connoître la verité, & pour être convaincu que je ne ſuis point un impie & un hypocrite ?

℣. 7. *Hebr.* vous ſavez.

Ibid. *expl.* Etant perſuadé, comme je le ſuis, que nul ne peut ſe cacher de vous, ou tirer d'entre vos mains celui qui commet l'iniquité ; j'ai toujours vécu dans votre crainte qui m'a empêché de rien commettre d'impie. *Tirin.*

℣. 8. *lettr.* præcipitas, *i. e.* abîmer, perdre. *Synopſ.*

ſo, quòd ſicut lutum feceris me, & in pulverem reduces me.

vous prie, que vous m'avez fait comme un ouvrage d'argile, & que *dans peu de tems* vous me réduirez en poudre.

10. *Nonne ſicut lac mulſiſti me, & ſicut caſeum me coagulaſti?*

10. Ne m'avez-vous pas fait d'abord comme un lait qui ſe caille, comme un lait qui s'épaiſſit & qui ſe durcit?

11. *Pelle & carnibus veſtiti me; oſſibus & nervis compegiſti me:*

11. Vous m'avez revêtu de peau & de chair, vous m'avez affermi d'os & de nerfs:

12. *Vitam & miſericordiam tribuiſti mihi, & viſitatio tua cuſtodivit ſpiritum meum.*

12. Vous m'avez donné la vie & comblé de bienfaits ‖; & la continuation de votre ſecours ‖ a conſervé mon ame.

13. *Licèt hoc celes in corde tuo, tamen ſcio quia univerſorum memineris.*

13. Quoique vous teniez toutes ces choſes cachées en vous-même, je ſçai néanmoins que vous vous ſouvenez de tout ‖.

§. 2. *Severité de Dieu.*

14. *Si peccavi, & ad horam peperciſti mihi: cur ab iniquitate mea mundum me eſſe non pateris.*

14. Si j'ai peché, & ſi vous m'avez épargné ſur l'heure, pourquoi ne permettez-vous pas que je ſois *au-moins à préſent* purifié de mon iniquité ‖?

℣. 12. *lettr.* donné la vie & la miſericorde.

Ibid. *lettr.* viſitatio tua. C'eſt-à-dire, votre ſoin & votre protection aſſidue. *Synopſ.*

℣. 13. *expl.* que rien n'arrive à l'homme que par votre ordre.

℣. 14. *Heb.* Ne me purifiez-vous pas de mon peché. *Vat. expl.* au-moins à préſent que je vous prie de tout mon cœur, & que je ſouffre de ſi terribles douleurs, que je ne puis plus les ſupporter. *Tirin.*

15. Si j'ai été méchant, malheur à moi ; & si je ſuis juſte, je ne leverai point la tête ", étant accablé " d'affliction & de miſere.

15. *Et ſi impius fuero, va mihi eſt : & ſi juſtus, non levabo caput, ſaturatus afflictione & miſeriâ.*

16. Vous vous ſaiſirez de moi à cauſe de mon orgueil, comme une lionne *ſe ſaiſit de ſa proie*, & vous me tourmenterez de nouveau " d'une terrible maniere.

16. *Et propter ſuperbiam quaſi leænam capies me, reverſuſque mirabiliter me crucias.*

17. Vous produiſez contre moi des témoins " *qui m'accuſent*, vous multipliez ſur moi les effets de votre colere, & je ſuis aſſiegé de maux comme d'une armée.

17. *Inſtauras teſtes tuos contra me, & multiplicas iram tuam adverſum me, & pœnæ militant in me.*

18. Pourquoi m'avez-vous tiré des entrailles de ma mere ? Plût à Dieu que je fuſſe mort, & que perſonne ne m'eût jamais vû ".

18. *Quare de vulva eduxiſti me ? qui utinam conſumptus eſſem ne oculus me videret.*

19. J'aurois été comme n'ayant point été, n'ayant fait que paſſer du ſein de ma mere dans le tombeau.

19. *Fuiſſem quaſi non eſſem, de utero tranſlatus ad tumulum.*

20. Le peu de jours qui me reſtent ne finiront-ils

20. *Numquid non paucitas dierum meo-*

℣. 15. *expl.* je ne me glorifierai point de ma juſtice. *Eſtius.*

Ibid. *lettr.* raſſaſié.

℣. 16. *lettr.* en revenant vous me tourmentez.

℣. 17. *expl.* il parle de ſes amis.

℣. 18. *Hebr.* & oculus non vidiſſet me.

rum

rum finietur brevi ? Dimitte ergo me, ut plangam paululùm dolorem meum :

21. *Antequam vadam & non revertar, ad terram tenebrosam, & opertam mortis caligine :*

22. *Terram miseria & tenebrarum, ubi umbra mortis, & nullus ordo, sed sempiternus, horror inhabitat.*

point bientôt ? Donnez-moi donc un peu de relâche, afin que je puisse respirer dans ma douleur " :

21. avant que j'aille ", sans espérance d'aucun retour, en cette terre ténebreuse, couverte de l'obscurité de la mort ;

22. cette terre de misere & de ténebres, où habite l'ombre de la mort ", où tout est sans ordre, & dans une éternelle horreur.

℣. 20. *lettr.* afin que je puisse me plaindre quelque-tems dans ma douleur.

℣. 21. *autr.* depeur que je n'aille.

℣. 22. *lettr.* umbra mortis, *pro* umbra lethalis. *hebraïsm. expl.* le tombeau, où regnent des ténebres très-épaisses, où tout est confondu, & qui fait horreur à ceux qui en approchent. *Tirin. Menoch.*

CHAPITRE XI.

§. 1. *Sophar insulte Job.*

1. *RESpondens autem Sophar Naamathites, dixit :*

2. *Numquid qui multa loquitur, non & audiet ? aut vir verbosus justificabitur ?*

1. SOphar de Naamath parla ensuite de cette sorte :

2. Celui qui se répand en tant de paroles, n'écoutera-t-il pas à son tour " ? & suffira-t-il d'être un grand parleur pour paroître juste ?

℣. 2. *Hebr.* La multitude des paroles demeurera-t-elle sans réponse ? *Vatab.*

3. Faut-il que tous les hommes ſe taiſent pour vous entendre ſeul ? Et après vous être moqué des autres, n'y aura-t-il perſonne qui vous confonde ‖ ?

3. *Tibi ſoli tacebunt homines ? & cùm ceteros irriſeris, à nullo confutaberis ?*

4. Car vous avez dit *à Dieu* : Ma conduite ‖ eſt pure, & je ſuis ſans tache devant vos yeux.

4. *Dixiſti enim : Purus eſt ſermo meus, & mundus ſum in conſpectu tuo.*

5. Qu'il ſeroit à ſouhaiter que Dieu parlât lui-même avec vous ; & qu'il ouvrît ſa bouche ‖,

5. *Atque utinam Deus loqueretur tecum, & aperiret labia ſua tibi,*

6. pour vous découvrir les ſujets de ſa ſageſſe, & la multitude des préceptes de ſa loi ‖, & pour vous faire comprendre qu'il exige beaucoup moins de vous que ne mérite votre iniquité.

6. *Ut oſtenderet, tibi ſecreta ſapientiæ, & quòd multiplex eſſet lex ejus, & intelligeres quòd multò minora exigaris ab eo quàm meretur iniquitas tua.*

7. Prétendez-vous ſonder ce qui eſt caché en Dieu, & connoître parfaitement le Toutpuiſſant ?

7. *Forſitan veſtigia Dei comprehendes, & uſque ad perfectum Omnipotentem reperies ?*

℣. 3. *Hebr.* qui vous reprenne & vous convainque. *Vat.*

℣. 4. *lettr.* ma parole, c'eſt-à-dire ma vie. *hebraïſm.* Vat. *expl.* Il paroît que Sophar n'avoit pas compris la penſée de Job, qui ne prétendoit en aucune ſorte être juſte devant Dieu ; mais qui avoit ſeulement deſſein de faire connoître à ſes amis, que Dieu affligeant également en ce monde l'innocent & l'impie, ils ne devoient pas conclure de ſes ſouffrances, qu'il falloit qu'il fût un impie & un hypocrite.

℣. 5. *lettr.* qu'il ouvrît ſes lévres pour vous.

℣. 6. *lettr.* la multiplicité de ſa loi. *Hebr.* le double feuillet de ſes comptes ; *expl.* où eſt écrit ce que vous avez déja payé, & ce que vous devez encore à ſa juſtice. *Coduc.*

8. *Excelsior cœlo est, & quid facies; profundior inferno, & unde cognosces?*

8. Il est plus élevé que le ciel, comment y atteindrez-vous? Il est plus profond que l'enfer, comment pénetrerez-vous jusqu'à lui?

9. *Longior terrâ mensura ejus, & latior mari.*

9. La longueur de la terre & la largeur de la mer *nous étonnent*; mais il s'étend au-delà de l'une & de l'autre.

10. *Si subverterit omnia, vel in unum coarctaverit, quis contradicet ei?*

10. S'il renverse tout, ou s'il confond tout ensemble, qui pourra s'opposer à lui?

11. *Ipse enim novit hominum vanitatem, & videns iniquitatem, nonne considerat?*

11. Car il connoît la vanité des hommes, il découvre leur iniquité, elle est toujours présente devant ses yeux ||.

§. 2. *Suite du discours de Sophar.*

12. *Vir vanus in superbiam erigitur, & tanquàm pullum onagri se liberum natum putat.*

12. L'homme vain s'éleve en des sentimens d'orgueil, & il se croit né libre comme le petit de l'âne sauvage.

13. *Tu autem firmasti cor tuum, & expandisti ad eum manus tuas.*

13. Mais pour vous, vous avez endurci votre cœur ||, & cependant vous élevez vos mains vers Dieu ||.

℣. 11. *lettr.* ne la considere-t-il pas *toujours?*

℣. 13. *expl.* C'est-à-dire, quoique vous ayez endurci votre cœur pour ne vous point humilier en la présence de Dieu, & pour refuser de reconnoître les crimes qu'il punit en vous, vous vous flattez de pouvoir être exaucé en levant vos mains vers lui.

Ibid. *Hebr.* Si vous préparez votre cœur, & que vous éleviez, &c. *Vatab.*

14. Si vous banniſſez l'iniquité de vos œuvres ℣, & que l'injuſtice ne demeure point dans votre maiſon ℣,

14. *Si iniquitatem, quæ eſt in manu tua, abſtuleris à te, & non manſerit in tabernaculo tuo injuſtitia:*

15. Vous pourrez élever alors votre viſage *comme étant* ſans tache ℣; vous ſerez ſtable, & vous ne craindrez point.

15. *Tunc levare poteris faciem tuam abſque macula, & eris ſtabilis, & non timebis.*

16. Vous oublierez même la miſere *où vous aurez été*, & elle paſſera dans votre ſouvenir comme un *torrent d'*eau qui s'eſt écoulé.

16. *Miſeriæ quoque oblivisceris, & quaſi aquarum quæ præterierunt recordaberis.*

17. Lorſque votre vie ſembloit être dans ſon couchant, vous paroîtrez comme le ſoleil dans l'éclat de ſon midi, & lorſque vous vous croirez perdu, vous vous leverez comme l'étoile du matin.

17. *Et quaſi meridianus fulgor conſurget tibi ad veſperam: & cùm te conſumptum putaveris, oriêris ut lucifer.*

18. L'eſperance qui vous ſera propoſée vous remplira de confiance; & entrant dans le ſépulcre ℣, vous dormirez en une aſſûrance entiere.

18. *Et habebis fiduciam, propoſitâ tibi ſpe, & defoſſus ſecurus dormies.*

℣. 14. *lettr.* l'iniquité qui eſt dans votre main.

Ibid. *lettr.* dans votre tente.

℣. 15. *Hebr.* effacer les taches de votre viſage.

℣. 18. *lettr.* defoſſus. *Paraph. Chald.* Vous vous préparerez le lieu de votre ſépulture, & vous y dormirez en aſſurance, *i. e.* vous ne ſerez plus expoſé aux inſultes de vos ennemis. *Hebr.* & quaſi circumfoderis. *expl.* & vous dormirez en aſſurance; comme ſi vous aviez fait des retranchemens autour de vous, qui vous mettent à couvert des in-

19. *Requiesces, & non erit qui te exterreat : & deprecabuntur faciem tuam plurimi.*

19. Vous ſerez en repos ſans que perſonne vous trouble, & pluſieurs vous ſupplieront de les regarder favorablement[//].

20. *Oculi autem impiorum deficient, & effugium peribit ab eis, & ſpes illorum abominatio anima.*

20. Mais les yeux des méchans ſeront couverts de ténebres ; ils périront ſans qu'il leur reſte aucun moyen d'échapper, & les choſes où ils avoient mis leur eſperance deviendront l'horreur & l'abomination de leur ame[//].

ſultes de vos ennemis. D'autres l'expliquent de la mort & du ſépulcre. Bede l'explique en ce ſens : témoignant par là que les morts étoient ſoulagés par les prieres des ſaintes ames qui étoient détenues dans les limbes, en attendant l'avenement du Fils de Dieu. *Eſtins.* Cela peut auſſi ſignifier : Vous dormirez dans un repos profond, enfoncé, & comme enſeveli dans votre lit. *Menoch.*

℣. 19. *expl.* Pluſieurs vous careſſeront, & ſouhaiteront ardemment votre amitié : comme ces rois qui chercherent de faire alliance avec Abraham & avec Iſaac. *Geneſ.* 21. & 26.

℣. 20. *Hebr.* ſpes eorum erit dolor animæ, *i. e.* lorſqu'ils ſe verront déchûs de leur eſperance, comme il eſt marqué *Sap.* 5. 6. *Tirin.* La Vulgate ſignifie, que toutes leurs eſperances n'aboutiront qu'à une fin très-funeſte, qui eſt le ſupplice éternel. *Menoch. Sa.*

CHAPITRE XII.

§. 1. *Job fait voir la ſageſſe de Dieu dans ſes ouvrages.*

1. *Respondens autem Job, dixit :*

2. *Ergo vos estis soli homines, & vo-*

1. Job reprenant la parole, dit :

2. N'y a-t-il donc que vous qui ſoiez hommes ;

& la ſageſſe mourra-t-elle avec vous // ?

3. J'ai du ſens // auſſi-bien que vous, & je ne vous ſuis point inferieur : car qui eſt celui qui ignore ce que vous ſçavez ?

4. Celui qui devient comme moi l'objet des railleries de ſon ami, invoquera Dieu, & Dieu l'exaucera ; car on ſe moque de la ſimplicité // du juſte.

5. *C'eſt* une lampe que les riches regardent avec mépris ; *mais* qui eſt prête *à luire* au tems que *Dieu* a marqué.

6. Les maiſons des voleurs publics ſont dans l'abondance //, & ils s'élevent audacieuſement contre Dieu, quoiqu'il leur ait mis entre les mains tout *ce qu'ils poſſedent.*

biſcum morietur ſapientia ?

3. *Et mihi eſt cor, ſicut & vobis, nec inferior veſtri ſum : quis enim hæc, quæ noſtis, ignorat ?*

4. *Qui deridetur ab amico ſuo ſicut ego, invocabit Deum & exaudiet eum : deridetur enim juſti ſimplicitas.*

5. *Lampas contempta apud cogitationes divitum, parata ad tempus ſtatutum.*

6. *Abundans tabernacula prædonum, & audacter provocant Deum, cùm ipſe dederit omnia in manus eorum.*

℣. 2. *expl.* comme ſi elle étoit toute en vous ſeul. *Synopſ.* Le deſſein de Job en ceci n'eſt pas de s'élever au-deſſus de ſes amis, mais ſeulement de rabbaiſſer leur orgueil, en leur faiſant voir combien eſt fauſſe l'idée qu'ils ont de leur ſageſſe ; afin de leur prouver enſuite, qu'ils ne pouvoient être regardés que comme de beaux diſcoureurs, qui n'avoient ni la douceur de la piété, ni le ſel de la vraie ſageſſe.

℣. 3. *lettr.* cor, *pro* ſenſu, vecors, inſipiens, unum & idem.

℣. 4. *expl.* la ſimplicité de Job conſiſtoit en ce qu'il avoit *le cœur droit, & qu'il s'éloignoit du mal*, ſupr. 1. 8. Et c'étoit ſe moquer de cette ſimplicité de lui attribuer une hypocriſie directement oppoſée à la droiture d'un cœur ſimple.

℣. 6. *expl.* C'eſt pour répondre à ce qu'avoit dit Sophar: Que les méchans périſſoient infailliblement. *Synopſ.*

7. *Nimirum interroga jumenta, & docebunt te : & volatilia cœli, & indicabunt tibi.*

7. Interrogez les animaux, & ils vous enſeigneront ; conſultez les oiſeaux du ciel, & ils ſeront vos maîtres ″.

8. *Loquere terræ, & reſpondebit tibi : & narrabunt piſces maris.*

8. Parlez à la terre, & elle vous répondra, & les poiſſons de la mer vous inſtruiront.

9. *Quis ignorat quòd omnia hæc manus Domini fecerit ?*

9. *Car* qui ignore que c'eſt la puiſſance de Dieu qui a fait toutes ces choſes ?

10. *In cujus manu anima omnis viventis, & ſpiritus univerſæ carnis hominis.*

10. Lui qui tient dans ſa main l'ame de tout ce qui a vie, & tous les eſprits qui animent la chair des hommes.

11. *Nonne auris verba dijudicat, & fauces comedentis, ſaporem ?*

11. L'oreille ne juge-t-elle pas des paroles, & le palais ″, de ce qui a du goût ?

§. 2. *Suite du diſcours ſur la ſageſſe des ouvrages de Dieu.*

12. *In antiquis eſt ſapientia, & in mul-*

12. La ſageſſe eſt dans les vieillards, & la pru-

℣. 7. *lettr.* ils vous apprendront. *expl.* que comme le moindre oiſeau trouve ſa vie dans le ſein de la providence de Dieu, les méchans & les impies n'ont auſſi ce qu'ils poſſedent, que par un effet de la bonté toute-puiſſante de celui qui nourrit & ſoutient tout l'univers.

℣. 11. *lettr.* Le palais de celui qui mange. *expl.* Les ſens que Dieu a donnés à l'homme jugent chacun des objets qui lui ſont propres : pourquoi donc l'eſprit de l'homme ne jugera-t-il pas auſſi des choſes qui lui ſont propoſées comme ſon objet, c'eſt-à-dire, des œuvres de Dieu & de ſa providence ? Que ſi cette intelligence eſt dans tous les hommes, elle ſe rencontre encore plus dans les perſonnes âgées, tel qu'étoit Job, qui avoit pour lors ſoixante & dix ans. *Synopſ. Critic.*

dence eſt *le fruit* de la longue vie.

13. Mais la ſageſſe & la puiſſance *ſouveraine* eſt en Dieu ; c'eſt lui qui poſſede le conſeil & l'intelligence.

14. S'il détruit *une fois*", nul ne pourra édifier ; s'il tient un homme enfermé, nul ne lui pourra ouvrir.

15. S'il retient les eaux, tout deviendra ſec ; & s'il les lâche, elles inonderont la terre.

16. La force & la ſageſſe réſident en lui ; il connoît & celui qui trompe, & celui qui eſt trompé.

17. Il fait tomber" ceux qui donnent conſeil *aux autres*, en des penſées extravagantes, dont la fin eſt malheureuſe, & il frappe d'étourdiſſement les juges.

18. Il ôte le baudrier

to tempore prudentia.

13. *Apud ipſum eſt ſapientia & fortitudo, ipſe habet conſilium & intelligentiam.*

14 *Si deſtruxerit, nemo eſt qui ædificet : ſi incluſerit hominem, nullus eſt qui aperiat.*

15. *Si continuerit aquas, omnia ſiccabuntur : & ſi emiſerit eas, ſubvertent terram.*

16. *Apud ipſum eſt fortitudo & ſapientia : ipſe novit & decipientem, & eum qui decipitur.*

17. *Adducit conſiliarios in ſtultum finem, & judices in ſtuporem.*

18. *Balteum regum*

℣. 14. *expl.* Saint Gregoire dit que le Seigneur détruit le cœur de l'homme, lorſqu'il l'abandonne ; & qu'il l'édifie, lorſqu'il le remplit de ſon eſprit. Car ajoûte ce Saint, il ne le détruit pas en le combattant, mais en le quittant : parcequ'il ſuffit à l'homme pour ſe perdre, d'être abandonné à lui-même. *l.* 11. *Moral. c.* 5.

℣. 17. *expl.* Il permet qu'ils tombent, lorſqu'il s'éloigne par un juſte jugement de ceux qui mépriſent ſa lumiere ; & qui voulant ſuivre leur propre ſageſſe, tombent dans des extravagances qui les conduiſent à la mort.

dissolvit, & præcingit funes renes eorum.

aux rois, & il ceint leurs reins avec une corde ".

19. *Ducit sacerdotes inglorios, & optimates supplantat.*

19. Il fait que les pontifes " sont privés de leur gloire, & que les grands tombent par terre.

20. *Commutans labium veracium, & doctrinam senum auferens.*

20. Il fait changer de langage à ceux qui aimoient la verité ", & il retire la science des vieillards ".

21. *Effundit despectionem super principes, eos qui oppressi fuerant, relevans.*

21. Il fait tomber les princes dans le mépris, & la confusion, il releve ceux qui avoient été *longtems* opprimés.

22. *Qui revelat profunda de tenebris, & producit in lucem umbram mortis.*

22. Il découvre ce qui étoit caché dans de profondes ténebres, & il produit au jour l'ombre de la mort.

23. *Qui multiplicat gentes & perdit eas, & subversas in integrum restituit.*

23. Il multiplie les nations, & les perd *ensuite*, & les rétablit après leur ruine.

24. *Qui immutat cor principum populi terræ, & decipit eos ut frustrà incedant per invium:*

24. Il change le cœur des princes qui sont établis sur les peuples de la terre. Il les trompe, & les fait marcher " inutilement par des routes égarées.

℣. 18. *expl.* Il fait qu'au-lieu de leur baudrier royal, ils sont ceints de cordes dans la prison. *Tirin.*

℣. 19. *autr.* les princes.

℣. 20. *autr.* il rend muets. *Vatab. lettr.* il change les lévres. *expl.* il impose silence à ceux qui se croyoient sages & amateurs de la verité. *Menoch. Sa.*

Ibid. il fait voir la folie de ceux qui étoient sages à leurs propres jugemens. *Menoch.*

℣. 24. *Hebr.* Il les fait errer. *expl.* Dieu étant la ve-

25. Ils iront à tâtons parmi les ténebres, au-lieu de marcher dans la lumiere du jour, & il les fera chanceler à chaque pas, comme s'ils étoient yvres.

25. *Palpabunt quasi* * *in tenebris, & non in luce, & errare eos faciet quasi ebrios.*

rité même, ne peut tromper perſonne : mais il eſt dit qu'il trompe les méchans ; parceque l'homme eſt infailliblement trompé à l'heure même qu'il s'éloigne de la lumiere & de la verité de Dieu, qui eſt ſeule capable d'empêcher qu'il ne ſe trompe & qu'il ne s'égare. *Ou bien* il les trompe, lorſqu'il fait manquer leurs deſſeins. *Menoch.*

℣. 2b. * *quaſi* abeſt ab Hebræo.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Job reprend ſes amis.*

1. J'Ai vû de mes yeux toutes choſes ℣ ; je les ai entendues de mes oreilles, & je les ai toutes compriſes.

1. *Ecce omnia hæc vidit oculus meus, & audivit auris mea, & intellexit ſingula.*

2. Ce que vous ſçavez ne m'eſt point inconnu, & je ne vous ſuis pas inférieur.

2. *Secundùm ſcientiam veſtram & ego novi : nec inferior veſtri ſum.*

3. Mais je veux parler au Toutpuiſſant, & je deſire m'entretenir avec Dieu ℣ ;

3. *Sed tamen ad Omnipotentem loquar, & diſputare cum Deo cupio :*

4. en faiſant voir auparavant que vous êtes

5. *Priùs vos oſtendens fabricatores men-*

℣. 1. *expl.* Tout ce que je viens de dire de la ſageſſe, de la puiſſance & de la providence de Dieu. *Menoch.*

℣. 3. *expl.* C'étoit le témoignage que lui rendoit ſa conſcience, qui lui inſpiroit cette humble confiance.

dacii, & cultores perverſorum dogmatum.

des fabricateurs de menſonges", & des défenſeurs d'une doctrine corrompue".

5. Atque utinam taceretis, ut putaremini eſſe ſapientes.

5. Et plût à Dieu que vous demeuraſſiez dans le ſilence, afin que vous puſſiez paſſer pour ſages.

6. Audite ergo correptionem meam, & judicium labiorum meorum attendite.

6. Ecoutez donc ce que j'ai à dire contre vous; prêtez l'oreille au jugement que mes levres prononceront.

7. Numquid Deus indiget veſtro mendacio, ut pro illo loquamini dolos?

7. Dieu a-t-il beſoin de votre menſonge, ou que vous uſiez de déguiſemens pour le défendre"?

8. Numquid faciem ejus accipitis, & pro Deo judicare nitimi?

8. Eſt-ce que vous prétendez favoriſer Dieu, & faites-vous des efforts pour le juſtifier?

9. Aut placebit ei quem celare nihil poteſt? aut decipietur ut homo, veſtris fraudulentiis?

9. Cela peut-il plaire à Dieu, lui à qui rien n'eſt caché? ou, ſe laiſſera-t-il ſurprendre comme un homme, à vos tromperies?

10. Ipſe vos arguet, quoniam in abſcondito faciem ejus accipitis.

10. C'eſt lui-même qui vous condannera, puiſque ce n'eſt que par diſſimulation que vous défendez ſes interêts".

℣. 4. *Hebr.* que vous êtes tous de faux medecins.
Ibid. *lettr.* de dogmes corrompus.

℣. 7. *expl.* comme s'il devoit paſſer pour agir avec injuſtice, s'il m'affligeoit ſans que je fuſſe criminel. *Vatab.*

℣. 10. *expl.* Vous parlez contre votre conſcience en m'accuſant d'être un impie, pour juſtifier la conduite de Dieu dans les afflictions qu'il m'a envoyées, quoique vous ſçachiez bien que je ſuis innocent. *Synopſ.*

11. Auſſitôt qu'il fera paroître ſa colere, il vous épouvantera, & il vous accablera par la terreur de ſon Nom ||.

11. *Statim ut ſe commoverit, turbabit vos, & terror ejus irruet, ſuper vos.*

12. Votre mémoire || ſera ſemblable à la cendre, & vos têtes || *ſuperbes* ne ſeront plus que comme de la boue.

12. *Memoria veſtra comparabitur cineri, & redigentur in lutum cervices veſtræ.*

13. Demeurez un peu dans le ſilence, afin que je diſe tout ce que mon eſprit me ſuggerera.

13. *Tacite pauliſper, ut loquar quodcunque mihi mens ſuggeſſerit.*

14. Pourquoi déchiré-je ma chair avec mes dents ||, & pourquoi ma vie eſt-elle toujours comme ſi je la portois entre mes mains || ?

14. *Quare lacero carnes meas dentibus meis, & animam meam porto in manibus meis?*

§. 2. *Confiance en Dieu.*

15. Quand Dieu me tueroit, je ne laiſſerois pas d'eſperer en lui; & je m'accuſerai néanmoins de toutes mes fautes || en ſa préſence.

15. *Etiam ſi occiderit me, in ipſo ſperabo: verumtamen vias meas in conſpectu ejus arguam.*

℣. 11. *lettr.* & ſa terreur vous accablera.

℣. 12. *expl.* Tout ce qui paroît en vous digne du ſouvenir & de la mémoire des hommes. *Synopſ.*

Ibid. *Vulg.* cervices veſtræ. *Hebr.* vos corps.

℣. 14. *Hebr.* Pourquoi déchiré-je ma chair avec mes dents, & ma vie ſera-t-elle comme entre mes mains; *expl.* Vous croiez peut-être, que comme un deſeſperé je veux me donner la mort à moi-même. Mais pourquoi me déchirerois-je moi-même, & me ferois-je mourir? Je vous aſſure que tant que je vivrai, j'eſpererai toujours au Seigneur. *Menoch.*

Ibid. *lettr.* quare animam meam porto in manibus meis? *i. e.* pourquoi ſuis-je toujours en danger de perdre la vie? *hebraïſm.* Vatab.

℣. 15. *expl.* J'accuſerai mes voies.

26. *Et ipſe erit ſalvator meus : non enim veniet in conſpectu ejus omnis hypocrita.*

16. Et il ſera lui-même mon Sauveur : car l'hypocrite n'oſera paroître devant ſes yeux.

17. *Audite ſermonem meum, & anigmata percipite auribus veſtris.*

17. Rendez-vous *donc* attentifs " à mes paroles, prêtez l'oreille aux veritès que je vais vous dire ".

18. *Si fuero judicatus, ſcio quòd juſtus inveniar.*

18. Si ma cauſe étoit jugée ", je ſçai que je ſerois reconnu innocent ".

19. *Quis eſt qui judicetur mecum ? veniat : quare tacens conſumor ?*

19. Qui eſt celui qui veut entrer avec moi en jugement " ? Qu'il vienne ; *car* pourquoi me laiſſerai-je conſumer ſans avoir parlé *pour ma défenſe* ?

20. *Duo tantùm ne facias mihi, & tunc à facie tua non abſcondar.*

20. Je vous demande, *Seigneur*, ſeulement deux choſes, & après cela je ne me cacherai point de devant votre face.

21. *Manum tuam longè fac à me, & formido tua non me terreat.*

21. Retirez votre main de deſſus moi ", & ne m'épouvantez point par la terreur de votre puiſſance ".

22. *Voca me, & ego reſpondebo tibi :*

22. Appellez-moi, & je vous répondrai ; ou per-

℣. 17. *Hebr.* Audite audiendo, *i. e.* attentè audite. *hebraïſm.* Vatab.

Ibid. *lettr.* énigmes.

℣. 18. *lettr.* ſi fuero judicatus. *Hebr.* ſi diſpoſuero judicium, *c'eſt-à-dire*, ſi je plaidois ma cauſe dans les formes. *Vatab.*

Ibid. *expl.* des crimes dont mes amis m'accuſent.

℣. 19. *Hebr.* Qui veut plaider avec moi devant un juge ?

℣. 21. *expl.* moderez un peu mes maux.

Ibid. *lettr.* que votre crainte ne m'épouvante point.

mettez que je parle *moi-même*, & daignez me répondre.

aut certè loquar, & tu reſponde mihi.

23. Combien ai-je *commis* d'iniquités & de pechés? Faites-moi voir mes crimes & mes offenſes.

23. *Quantas habeo iniquitates & peccata? ſcelera mea & delicta oſtende mihi.*

24. Pourquoi me cachez-vous votre viſage, & pourquoi me croyez-vous votre ennemi ‖ ?

24. *Cur faciem tuam abſcondis, & arbitraris me inimicum tuum?*

25. Vous faites éclater votre puiſſance contre une feuille que le vent emporte, & vous pourſuivez une paille ſeche.

25. *Contra folium, quod vento rapitur, oſtendis potentiam tuam, & ſtipulam ſiccam perſequeris.*

26. Car vous donnez contre moi des arrêts très-ſeveres ‖, & vous voulez me conſumer pour ‖ les pechés de ma jeuneſſe.

26. *Scribis enim contra me amaritudines, & conſumere me vis peccatis adoleſcentiæ meæ.*

27. Vous avez mis mes pieds dans les ceps, vous avez obſervé tous mes ſentiers, & vous avez conſideré avec ſoin toutes les traces de mes pas ‖,

27. *Poſuiſti in nervo pedem meum, & obſervaſti omnes ſemitas meas, & veſtigia pedum meorum conſideraſti:*

28. Moi qui *dans un*

28. *Qui quaſi*

℣. 24. *expl.* Pourquoi avez-vous ceſſé de me regarder favorablement, & me traitez-vous comme ſi j'étois effectivement votre ennemi? *Menoch.*

℣. 26. *lettr.* vous écrivez contre moi des choſes très-ameres.

Ibid. *lettr.* par.

℣. 27. *lettr.* de mes piés. *expl.* Il ſe compare à un criminel qui eſt dans une priſon, dont les piés ſont fortement reſſerrés dans des ceps, & qui eſt veillé & obſervé ſoigneuſement depeur qu'il n'échappe: & il ajoûte: Pourquoi donc, Seigneur, uſer ainſi de toute votre puiſſance contre un ver de terre.

putredo conſumendus ſum, & quaſi veſtimentum quod comeditur à tinea.

moment, ne ſerai que pourriture, & qui deviendrai comme un vêtement mangé de vers.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *Briéveté & miſere de la vie.*

1. *Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miſeriis.*

1. L'Homme né de la femme vit très-peu de tems, & il eſt rempli de beaucoup de miſeres ||,

2. *Qui quaſi flos egreditur & conteritur, & fugit velut umbra, & numquam in eodem ſtatu permanet.*

2. Il naît comme une fleur qui n'eſt pas plutôt écloſe qu'elle eſt foulée aux pieds; il fuit || comme l'ombre, & il ne demeure jamais en un même état.

3. *Et dignum ducis ſuper hujuſcemodi aperire oculos tuos, & adducere eum tecum in judicium?*

3. Et vous croirez, *Seigneur*, qu'il ſoit digne de vous ouvrir *ſeulement* les yeux ſur lui, & de le faire entrer en jugement avec vous?

4. *Quis poteſt facere mundum de immundo conceptum ſemine? nonne tu qui ſolus eſt?*

4. Qui peut rendre pur || celui qui eſt né d'un ſang impur? N'eſt-ce pas vous ſeul qui le pouvez || ?

℣. 1. *Hebr.* raſſaſié de colere; *c'eſt-à-dire*, rempli de peines & d'afflictions que Dieu lui envoie.

℣. 2. *autr.* Il diſparoît.

℣. 4. *Sept.* Qui ſera pur? Nul ſans doute, quand il ne vivroit qu'un jour ſur la terre. Ce qui fait voir que Job parle ici de l'impureté & du peché originel. *Menoch.*

Ibid. *autr.* N'eſt-ce pas vous qui êtes ſeul, *c'eſt-à-dire*, par excellence? *Hebr.* perſonne ne le peut.

5. Les jours de l'homme ſont courts ; le nombre de ſes mois *& de ſes années* eſt entre vos mains : vous avez marqué les bornes de ſa vie, & il ne les peut paſſer ‖.

5. *Breves dies hominis ſunt, numerus menſium ejus apud te eſt : conſtituiſti terminos ejus, qui præteriri non poterunt.*

6. Retirez-vous *donc* un peu de lui ‖ afin qu'il ait quelque repos, juſqu'à ce qu'il trouve, comme le mercenaire, la fin deſirée de tous ſes travaux.

6. *Recede paululùm ab eo ut quieſcat, donec optata veniat, ſicut mercenarii dies ejus.*

7. Un arbre n'eſt point ſans eſperance. Quoiqu'on le coupe, il ne laiſſe pas de reverdir, & ſes branches pouſſent de nouveau.

7. *Lignum habet ſpem, ſi præciſum fuerit, rurſum vireſcit, & rami ejus pullulant.*

8. Quand ſa racine ſeroit vieillie dans la terre, quand ſon tronc deſſeché ſeroit mort dans la pouſſiere,

8. *Si ſenuerit in terra radix ejus, & in pulvere emortuus fuerit truncus illius,*

9. il ne laiſſera pas de pouſſer auſſitôt qu'il aura ſenti l'eau, & il ſe couvrira de feuilles, comme lorſqu'il a été planté.

9. *ad odorem aquæ germinabit, & faciet comam quaſi cùm primùm plantatum eſt :*

10. Mais quand l'hõme eſt mort *une fois*, *que ſon corps* ſeparé de ſon eſprit ‖

10. *Homo verò cùm mortuus fuerit, & nudatus atque*

℣. 5. *expl.* parceque Dieu a abregé les jours de l'homme depuis le déluge : en ſecond lieu, parceque la mort de l'homme de quelque maniere qu'elle arrive, eſt toujours véritablement dans l'ordre & dans la preſcience de Dieu.

℣. 6. *expl.* Ceſſez de l'affliger. *Synopſ.*

℣. 10. *lettr.* qu'il eſt dépouillé & conſumé.

consumptus, ubi quaso est?

11. *Quomodo si recedant aqua de mari, & fluvius vacuefactus arescat:*

12. *sic homo cùm dormierit, non resurget: donec atteratur cœlum, non evigilabit, nec consurget de somno suo.*

est consumé, que devient-il ‖ ?

11. De même que les eaux se retirent de la mer; & qu'un fleuve devient à sec;

12. ainsi quand l'homme est mort ‖ *une fois*, il ne ressuscitera point, jusqu'à ce que le ciel soit consumé & détruit ‖, il ne se réveillera point, & il ne sortira point de son sommeil.

§. 2. *Suite du discours sur la briéveté de la vie.*

13. *Quis mihi hoc tribuat, ut in inferno protegas me, & abscondas me, donec pertranseat furor tuus, & constituas mihi tempus, in quo recorderis mei?*

13. Qui me pourra procurer cette grace ‖ que vous me mettiez à couvert, & me cachiez dans l'enfer ‖, jusqu'à ce que votre fureur soit entiérement passée, & que vous me marquiez un tems où vous vous souviendrez de moi ‖ ?

14. *Putasne mortuus homo rursum vi-*

14. L'homme étant mort *une fois*, pourroit-il bien

℣. 10. *expl.* il ne paroît plus du tout aux yeux des hommes. *lettr.* où est il, je vous prie? *Tirin.*

℣. 12. *lettr.* est endormi.

Ibid. *expl.* par le changement de ses qualités, qui se doit faire à la fin du monde. *Sa.*

℣. 13. *Hebr.* utinam. Que ne suis-je assez heureux!

Ibid. *autr.* le sépulcre.

Ibid. *expl.* Job demande au Seigneur, qu'il lui fasse la grace de le mettre comme à couvert des effets de sa fureur, c'est-à-dire, de cette épreuve si terrible qu'il souffroit, en l'envoyant dans le tombeau ou dans les limbes, jusqu'à ce qu'il lui plût de se souvenir de lui, & de le ressusciter à une meilleure vie. *Tirin.*

vivre de nouveau ‖ ? Dans cette guerre où je me trouve maintenant, j'attends tous les jours que mon changement arrive.

vat ? cunctis diebus, quibus nunc milito, expecto donec veniat immutatio mea.

15. Vous m'appellerez, & je vous répondrai; vous tendrez votre main droite à l'ouvrage de vos mains ‖.

15. *Vocabis me & ego respondebo tibi : operi manuum tuarum porriges dexteram.*

16. Je ſçai que vous avez compté tous mes pas ‖ : mais pardonnez-moi mes pechés.

16. *Tu quidem gressus meos dinumerasti, sed parce peccatis meis.*

17. Vous avez mis mes offenſes en reſerve comme dans un ſac cacheté ‖; mais vous avez guéri mon iniquité.

17. *Signasti quasi in sacculo delicta mea, sed curasti iniquitatem meam.*

18. *Comme* une montagne ‖ ſe détruit en tombant, & *comme* un rocher eſt arraché de ſa place :

18. *Mons cadens defluit, & saxum transfertur de loco suo.*

19. *Comme* les eaux ca-

19. *Lapides exca-*

℣. 14. *expl.* Les amis de Job lui avoient dit, que s'il vouloit reconnoître les vraies cauſes de ſon malheur, qui étoient ſes propres pechés, la gloire dont il ſe verroit comblé, ſurpaſſeroit de beaucoup celle dont il avoit joui auparavant. Job leur répond, qu'étant mort, comme il étoit ſur le point de l'être; & attendant tous les jours ce changement, il ne pouvoit eſperer de vivre de nouveau pour jouir de cette grande proſperité qu'ils lui promettoient.

℣. 15. lorſque vous l'ordonnerez ainſi, je ſortirai du tombeau par un effet de votre main toute-puiſſante. *Synopſ.*

℣. 16. *expl.* Vous remarquez avec ſoin toutes mes actions pour me punir, ſi je peche en quelque choſe. *Synopſ.*

℣. 17. *expl.* dans le ſouvenir de votre juſtice, qui eſt un ſecret & un myſtere connu de vous ſeul. *Hebr.* computaſti quaſi annectens & aſſuens.

℣. 18. *expl.* mons. C'eſt-à-dire, quelque partie d'une montagne. *Synopſ.*

vant aqua, & alluvione paulatim terra conſumitur: & hominem ergo ſimiliter perdes.

vent les pierres, & *comme* l'eau qui bat contre la terre, la conſume peu à peu; ainſi vous perdez l'homme, *& il diſparoît.*

20. *Roboraſti eum paululùm ut in perpetuum tranſiret: immutabis faciem ejus, & emittes eum.*

20. Vous l'avez affermi pour un peu de tems, afin qu'il paſſaſt *enſuite* pour jamais[//]; vous changerez ſon viſage[//], & vous le ferez ſortir *de ce monde.*

21. *Sive nobiles fuerint filii ejus, ſive ignobiles, non intelliget.*

21. Que ſes enfans ſoient dans l'éclat, ou qu'ils ſoient dans l'ignominie, il ne connoîtra l'un ni l'autre[//].

22. *Attamen caro ejus dum vivet dolebit, & anima illius ſuper ſemetipſo lugebit.*

22. [//] Sa chair pendant qu'il vivra ſera dans la douleur, & ſon ame déplorera elle-même ſon état.

℣. 20. *expl.* par la mort juſqu'au jour du Jugement. *Sa. Hebr.* Vous ſerez plus fort que lui pour jamais. *Vatab.*

Ibid. *expl.* par la vieilleſſe, & les autres alterations auſquelles l'homme eſt ſujet juſqu'à la mort. *Menoch. Tirin.*

℣. 21. *expl.* il ne peut le ſçavoir naturellement. *S. Greg. l.* 12. *Moral. c.* 4. Mais le même Pere, & ſaint Auguſtin avant lui, témoignent que ceux qui meurent en JESUS-CHRIST & qui jouiſſent de la lumiere de Dieu, voyent en lui toutes les choſes qui peuvent contribuer à leur parfaite béatitude; & qu'ils connoiſſent particulierement les prieres que les vivans leur adreſſent avec piété & avec foi. *S. Aug. de cur. pro mort. gerend. c.* 15. *&* 16.

℣. 22. *lettr.* Néanmoins ſa chair, &c.

CHAPITRE XV.

§. 1. *Eliphas accuſe Job de blaſphême.*

1. APrès cela Eliphas de Theman répondit *à Job* :

2. Le ſage doit-il dans ſes réponſes parler comme en l'air, & remplir ſon cœur [//] d'une chaleur *inconſidérée ?*

3. Vous accuſez dans vos diſcours celui qui n'a point d'égal [//] vous parlez d'une maniere qui ne vous peut être que deſavantageuſe.

4. Vous avez détruit[//], autant qu'il eſt en votre pouvoir, la crainte de Dieu, & banni toutes les prieres que l'on doit lui offrir [//].

5. Car votre iniquité a inſtruit votre bouche[//], & vous imitez les diſcours des blaſphemateurs [//].

1. *RESpondens autem Eliphaz Themanites, dixit :*

2. *Numquid ſapiens reſpondebit quaſi in ventum loquens, & implebit ardore ſtomachum ſuum ?*

3. *Arguis verbis eum qui non eſt æqualis tibi, & loqueris quod tibi non expedit.*

4. *Quantum in te eſt, evacuaſti timorem, & tuliſti preces coram Deo.*

5. *Docuit enim iniquitas tua os tuum ; & imitaris linguam blaſphemantium.*

℣. 2. *lettr.* ſon eſtomac.

℣. 3. *lettr.* celui qui ne vous eſt pas égal, *i. e.* Dieu.

℣. 4. *lettr.* anéanti.

Ibid. *autr.* Vous empêchez qu'on n'adreſſe à Dieu ſes prieres. *expl.* en ſoutenant que Dieu opprime les innocens & les juſtes.

℣. 5. *expl.* Vous dites tout ce que vous ſuggere la malignité de votre imagination. *Menoch.*

Ibid. *Hebr.* Perverſorum veteratorum.

6, *Condemnabit te os tuum, & non ego : & labia tua respondebunt tibi.*

6. Ce seront aussi vos paroles " qui vous condamneront, & non pas moi ; & ce seront vos levres qui vous répondront.

7. *Numquid primus homo tu natus es, & ante colles formatus ?*

7. Etes-vous le premier homme qui ait été créé ", & avez-vous été formé avant les collines ?

8. *Numquid consilium Dei audisti, & inferior te erit ejus sapientia ?*

8. Etes-vous entré dans le conseil " de Dieu, & sa sagesse sera-t-elle inferieure à la vôtre " ?

9. *Quid nosti quod ignoremus ? quid intelligis quod nesciamus ?*

9. Que sçavez-vous que nous ignorions ? & quelle lumiere avez-vous que nous n'ayons pas ?

10. *Et senes & antiqui sunt in nobis, multò vetustiores quàm patris tui.*

10. Il y a parmi nous des hommes vénerables par leur grand âge & par leur vieillesse, & il y en a de beaucoup plus anciens que vos peres ".

11. *Numquid grande est ut consoletur te Deus ? sed verba tua prava hoc prohibent.*

11. Seroit-il difficile à Dieu de vous consoler " ? Mais vous l'en empêchez par *l'emportement de* vos paroles.

12. *Quid te ele-*

12. Pourquoi votre cœur

℣. 6. *letr.* vorre bouche.

℣. 7. *expl.* pour être plein de sagesse, comme étoit le premier homme dans l'état d'innocence, *ou* pour avoir connu tout ce qui s'est passé depuis le commencement du monde, & être ainsi plus sage que tous les autres. *Synopf. Hebr.* Avez-vous été créé avant le premier homme ?

℣. 8. *Hebr.* les secrets.

Ibid. *Hebr.* la sagesse périra-t-elle avec vous ?

℣. 10. *Hebr.* & *Sept.* que votre pere.

℣. 11. *Hebr.* Y a-t-il quelque chose de caché en vous ? Ce qui paroît obscur. *Synopf.*

conçoit-il de si hauts sentimens de lui-même ? L'égarement de vos yeux ne marque-t-il pas l'orgueil de vos pensées ?

vat cor tuum, & quasi magna cogitans, attonitos habes oculos ?

13. Pourquoi votre esprit s'enfle-t-il // contre Dieu, jusqu'à proferer de si étranges discours // ?

13. *Quid tumet contra Deum spiritus tuus, ut proferas de ore tuo hujuscemodi sermones !*

14. Qu'est-ce que l'homme pour être sans tache *devant Dieu*, & pour paroître juste étant né d'une femme ?

14. *Quid est homo, ut immaculatus sit, & ut justus appareat natus de muliere ?*

15. Entre ses Saints mêmes il n'y en a aucun qui ne soit sujet au changement //, & les cieux ne sont pas purs devant ses yeux.

15. *Ecce inter sanctos ejus nemo immutabilis, & cœli non sunt mundi in conspectu ejus.*

16. Combien plus l'homme, qui boit l'iniquité comme l'eau, // est-il abominable // & inutile ?

16. *Quantò magis abominabilis & inutilis homo, qui bibit quasi aquam iniquitatem ?*

§. 2. *Etat de l'impie.*

17. Ecoutez-moi, & je vous dirai *ce que je pense* ; je vous rapporterai ce que j'ai vû //.

17. *Ostendam tibi, audi me : quod vidi narrabo tibi.*

℣. 13. *autr.* s'éleve-t-il.

Ibid. *lettr.* par votre bouche.

℣. 15. *Hebr.* il n'a point mis la stabilité dans ses Saints. *expl.* Dieu au commencement ne créa pas les anges dans l'état d'une entiere perfection & d'une justice consommée.

℣. 16. *expl.* qui a une si grande pente au peché. *Menoch.*

Ibid. *Hebr.* & *Sept.* impur.

℣. 17. *expl.* par experience, ou dans quelque vision, comme est celle qui est rapportée au quatriéme chapitre. *Menoch.*

18. *Sapientes confitentur, & non abſcondunt patres ſuos,*

18. Les ſages publient ce qu'ils ſçavent ||, & ils ne cachent point *ce qu'ils ont reçu de* leurs peres ;

19. *quibus ſolis data eſt terra, & non tranſivit alienus per eos.*

19. à qui ſeuls cette terre a été donnée, & qui l'ont défendue des courſes des étrangers ||.

20. *Cunctis diebus ſuis impius ſuperbit, & numerus annorum incertus eſt tyrannidis ejus.*

20. L'impie croît en orgueil || de jour en jour, & le nombre des années de ſa tyrannie eſt incertain.

21. *Sonitus terroris ſemper in auribus illius : & cùm pax ſit ille ſemper inſidias ſuſpicatur.*

21. Son oreille eſt toujours frappée de bruits effrayans ; & au milieu même de la paix, il s'imagine toujours qu'on forme contre lui de mauvais deſſeins.

22. *Non credit quòd reverti poſſit de tenebris ad lucem, circumſpectans undique gladium.*

22. Quand il eſt dans la nuit, il n'eſpere plus le retour de la lumiere, & il ne voit de tous côtés que des épées nues.

23. *Cùm ſe moverit ad quærendum panem, novit quòd paratus ſit in manu ejus tenebrarum dies.*

23. Lorſqu'il ſe remue pour chercher du pain ||, il ſe voit prêt d'être accablé par le jour des ténebres ||.

℣. 18. *expl.* Ce que je veux avancer n'eſt pas une choſe que j'aie inventée : mais c'eſt la doctrine véritable que j'ai reçûe de mes peres : & c'eſt ainſi qu'en uſent les ſages. *Men. Tirin.*

℣. 19. *lettr.* ſans qu'aucun étranger ait paſſé au milieu d'eux. *expl.* Pour faire voir que cette tradition n'a été ni troublée ni interrompue par la violence d'aucun ennemi.

℣. 20. *Hebr.* ſeipſum cruciat.

℣. 23. *expl.* pour prendre quelque nourriture.

Ibid. *expl.* la mort.

24. *La vûe de* l'adversité l'épouvante, & les malheurs *qu'il ſe figure* l'aſſiegent comme un roi qui ſe prépare à donner bataille.

24. *Terrebit eum tribulatio, & angustia vallabit eum, ſicut regem qui præparatur ad prælium.*

25. Car il a porté ‖ ſa main contre Dieu, il s'eſt endurci contre le Tout-puiſſant.

25. *Tetendit enim adverſus Deum manum ſuam, & contra Omnipotentem roboratus eſt.*

26. Il a couru contre Dieu la tête levée, il s'eſt armé d'un orgueil inflexible ‖.

26. *Cucurrit adverſus eum erecto collo, & pingui cervice armatus eſt.*

§. 3. *Suite de l'état de l'impie.*

27. La graiſſe a couvert tout ſon viſage, & elle lui pend de tous côtés ‖.

27. *Operuit faciem ejus craſſitudo, & de lateribus ejus arvina dependet.*

28. Il a fait ſa demeure dans des villes déſolées, dans des maiſons deſertes, qui ne ſont plus que des monceaux de pierre.

28. *Habitavit in civitatibus deſolatis, & in domibus deſertis, quæ in tumulos ſunt redacta.*

29. Il ne s'enrichira point, ſon bien ſe diſſipera en peu de tems ‖, & il ne pouſſera point de racine ſur la terre.

29. *Non ditabitur, nec perſeverabit ſubſtantia ejus, nec mittet in terra radicem ſuam.*

30. Il ne ſortira point des ténebres ‖ *qui l'envi-*

30. *Non recedet de tenebris: ramos ejus*

℣. 25. *lettr.* étendu. *expl.* il a oſé réſiſter à Dieu, & lui déſobéïr. *Menoch.*

℣. 26. *lettr.* pingui cervice.

℣. 27. *ex.* Il s'eſt fortifié & comme engraiſſé dans le mal.

℣. 29. *lettr.* ne perſeverera point.

℣. 30. *expl.* des afflictions.

arefaciet

arefaciet flamma, & auferetur ſpiritu oris ſui.

ronneront, & s'il étend ſes branches, la flamme les brûlera //, un *ſeul* ſouffle de ſa bouche // l'emportera.

31. *Non credet fruſtrà errore deceptus, quòd aliquo pretio redimendus ſit.*

31. Il ne croira point dans la vaine erreur qui le poſſede, qu'il puiſſe être racheté d'aucun prix //.

32. *Antequàm dies ejus impleantur, peribit: & manus ejus areſcent.*

32. Il périra avant que ſes jours // ſoient accomplis, & ſes mains // ſe ſécheront.

33. *Ladetur quaſi vinea in primo flore botrus ejus, & quaſi oliva projiciens florem ſuum.*

33. Il ſe flétrira comme la vigne tendre qui ne commençoit qu'à fleurir //, & comme l'olivier qui laiſſe tomber ſa fleur.

34. *Congregatio enim hypocritæ ſterilis, & ignis devorabit tabernacula eorum qui munera libenter accipiunt.*

34. Car tout ce qu'amaſſe l'hypocrite ſera ſans fruit, & le feu dévorera les maiſons de ceux qui aiment à recevoir des préſens.

35. *Concepit dolorem, & peperit iniquitatem, & ute-*

35. Il conçoit la douleur, & il enfante l'iniquité //, & ſon cœur s'oc-

℣. 30. *lettr.* la flamme ſechera ſes branches.

Ibid. *Chald.* de la bouche de Dieu.

℣. 31. *expl.* que rien ne le puiſſe tirer de ſes maux.

℣. 32. *expl.* les jours qu'il pouvoit vivre, ſelon le cours de la nature. *Sa.*

Ibid. *Sept.* Ses branches ne s'épaiſſiront point.

℣. 33. *lettr* ſa grappe ſe flétrira. *expl.* il ſera comme une vigne qui perd ſes raiſins lorſqu'ils ſont encore verds.

℣. 35. *expl.* Il forme dans ſon eſprit le deſſein de cauſer aux autres *de la douleur, & il enfante l'iniquité* c'eſt-à-dire, qu'il la commet effectivement. *Menoch. Hebr.* Il a enfanté la vanité, *i. e.* avec un grand effort, il ne fait rien.

cupe à inventer de nouveaux pieges // *pour nuire aux autres.*

rus ejus præparat dolos.

℣. 35. *lettr.* uterus ejus præparat dolos ; *c'eſt-à-dire*, qu'il ne ceſſe de chercher dans ſon eſprit quelques nouvelles tromperies. *Synopſ.*

CHAPITRE XVI.

§. 1. *Job eſt affligé de la dureté de ſes amis.*

1. JOb répondit *à Eliphas :*

2. J'ai entendu ſouvent de pareils diſcours ; vous êtes tous des conſolateurs importuns //.

3. Ces diſcours en l'air ne finiront-ils jamais ? & qu'y a t-il de plus aiſé que de parler // *de la ſorte ?*

4. Je pourrois auſſi moi-même parler comme vous : & plût à Dieu que votre ame fût au même état que la mienne // :

5. Je vous conſolerois auſſi par mes diſcours, & je témoignerois ſur mon viſage ce que je reſſentirois pour vous // :

1. *RESpondens autem Job, dixit :*

2. *Audivi frequenter talia, conſolatores oneroſi omnes vos eſtis.*

3. *Numquid habebunt finem verba ventoſa ? at aliquid tibi moleſtum eſt ſi loquaris ?*

4. *Poteram & ego ſimilia veſtri loqui : atque utinam eſſet anima veſtra pro anima mea :*

5. *Conſolarer & ego vos ſermonibus, & moverem caput meum ſuper vos :*

℣. 2. vos paroles contribuent à m'accabler davantage, au lieu de me ſoulager.

℣. 3. *Hebr.* Quel avantage vous revient-il de parler ainſi ?

℣. 4. *autr. Hebr.* O ſi votre ame ſe trouvoit, &c. *expl.* Si vous ſouffriez les mêmes choſes que moi. *Vatab.*

℣. 5. *lettr.* moverem caput meum ſuper vos. *expl.* Je branlerois la tête ſur votre état ; ce qui eſt une marque d'affliction & de compaſſion. *Menoch.*

6. Roborarem vos ore meo : & moverem labia mea, quasi parcens vobis.

6. Je vous fortifierois par mes paroles ", & je vous épargnerois dans tout ce qui sortiroit de ma bouche.

7. Sed quid agam ? si locutus fuero, non quiescet dolor meus : & si tacuero, non recedet à me.

7. Mais que ferai-je " ? si je parle, ma douleur ne s'appaisera point ; & si je demeure dans le silence, elle ne me quittera point.

8. Nunc autem oppressit me dolor meus, & in nihilum redacti sunt omnes artus mei.

8. Ma douleur me presse & m'accable maintenant, & tous les membres de mon corps sont réduits à rien.

9. Ruga mea testimonium dicunt contra me, & suscitatur falsiloquus adversus faciem meam contradicens mihi.

9. Les rides qui paroissent sur ma peau rendent témoignage de l'extrémité où je suis " ; & un homme s'éleve en même tems contre moi, pour me contredire & me résister en face par de faux discours.

10. Collegit furorem suum in me, & comminans mihi, infremuit contra me denti-

10. Il s'est armé contre moi de toute sa fureur, il a grincé les dents en me menaçant : mon ennemi"

℣. 6. *Hebr.* & la consolation que je vous donnerois vous empêcheroit de succomber sous vos maux.

℣. 7. On auroit pu dire à Job qu'il devoit se dire à lui-même pour se consoler, ce qu'il auroit dit aux autres. Job prévenant cette objection, dit que sa douleur est si excessive, que soit qu'il parle ou qu'il se taise, elle est toujours la même.

℣. 9. *Hebr.* les liens dont vous me tenez serré rendent témoignage contre moi ; *c'est-à-dire*, paroissent favoriser mes calomniateurs.

℣. 10. *expl.* Cet homme dont il a parlé au verset précedent : d'autres l'entendent du démon ; d'autres de ses douleurs ; & d'autres enfin de Dieu même qui s'étoit en quelque sorte déclaré l'ennemi de Job. *Menoch.*

m'a envisagé avec un regard terrible.

bus suis : hostis meus terribilibus oculis me intuitus est.

11. Ils ont ouvert leurs bouches contre moi ; &, en me couvrant d'opprobres, ils m'ont frappé sur la joue ", & se sont soûlés de mes peines.

11. *Aperuerunt super me ora sua, & exprobrantes percusserunt maxillam meam, satiati sunt pœnis meis.*

§. 2. *Job se console en Dieu témoin de son innocence.*

12. Dieu m'a tenu lié sous la puissance de l'injuste ; il m'a livré entre les mains des impies.

12. *Conclusit me Deus apud iniquum, & manibus impiorum me tradidit.*

13. J'ai été tout-d'un-coup réduit en poudre, moi qui étois si puissant " autrefois : le Seigneur m'a fait plier le coû *sous sa violence*, il m'a brisé, & il m'a mis comme en butte *à tous ses traits.*

13. *Ego ille quondam opulentus, repentè contritus sum : tenuit cervicem meam, confregit me, & posuit me sibi quasi in signum.*

14. Il m'a environné *des pointes* de ses lances ", il m'en a percé les reins de toutes parts ; il ne m'a point épargné, & il a répandu mes entrailles sur la terre ".

14. *Circumdedit me lanceis suis, convulneravit lumbos meos, non pepercit, & effudit in terra viscera mea.*

15. Il m'a déchiré, il m'a fait plaie sur plaie, il

15. *Concîdit me vulnere super vulnus, ir-*

℣. 11. *expl.* Ils se déchaînent contre moi d'une maniere outrageuse, & même en ma présence. *Vatab.*

℣. 13. *Hebr.* si tranquille.

℣. 14. *Hebr.* de gens qui tirent des fléches. *Grot.*

Ibid. *expl.* toutes mes entrailles changées en pourriture, sont sorties peu à peu par les conduits naturels, & se sont répandues sur la terre. *Bede.*

ruit in me quasi gigas.

est venu fondre sur moi comme un géant.

16. *Saccum consui super cutem meam, & operui cinere carnem meam.*

16. J'ai étendu // un sac sur ma peau, & j'ai couvert ma tête // de cendre.

17. *Facies mea intumuit à fletu, & palpebræ meæ caligaverunt.*

17. Mon visage s'est bouffi // à force de pleurer, & mes paupieres sont couvertes de ténebres //.

18. *Hæc passus sum absque iniquitate manûs meæ, cùm haberem mundas ad Deum preces.*

18. J'ai souffert tout cela, sans que ma main fût souillée de l'iniquité, lorsque j'offrois à Dieu des prieres pures.

19. *Terra, ne operias sanguinem meum, neque inveniat in te locum latendi clamor meus.*

19. Terre, ne couvrez point mon sang, & que mes cris ne se trouvent point étouffés dans votre sein //.

20. *Ecce enim in cœlo testis meus, & conscius meus in excelsis.*

20. Car le témoin *de mon innocence* est dans le ciel, & celui qui connoît le fond de mon cœur réside en ces lieux sublimes.

21. *Verbosi amici*

21. Mes amis se répan-

℣. 16. *lettr.* j'ai cousu.

Ibid. *lettr.* ma chair. *Hebr.* ma corne.

℣. 17. *Hebr.* a été comme souillé de boue.

Ibid. *Hebr.* & l'ombre de la mort est répandue sur mes paupieres, *i. e.* mes yeux commencent à s'obscurcir. *Vatab.*

℣. 19. *Hebr.* ne sit locus clamori meo. *expl.* que rien n'empêche mes cris d'arriver aux oreilles de Dieu. *Synops.* *Ou bien*, Que l'innocence d'un homme qui souffre de si terribles douleurs, ne demeure pas cachée aux hommes. *Tirin.* D'autres l'expliquent encore autrement, & disent que Job s'adressant à la terre, la presse de vouloir bien attester s'il étoit vrai qu'il eut répandu le sang des innocens; & de pas étouffer les cris de ses crimes, afin qu'ils fussent reconnus de tout le monde, s'il étoit vrai qu'il les eût commis. *Synops.*

dent en paroles : mais mon œil fond en larmes devant Dieu.

mei : ad Deum ſtillat oculus meus.

22. Que je ſouhaiterois qu'un homme pût ſe juſtifier devant Dieu, comme il peut ſe juſtifier devant un homme comme lui ℣ !

22. *Atque utinam ſic judicaretur vir cum Deo, quomodo judicatur filius hominis cum collega ſuo.*

23. Car mes années coulent & paſſent vîte, & je marche par un ſentier par lequel je ne reviendrai jamais ℣.

23. *Ecce enim breves anni tranſeunt, & ſemitam per quam non revertar, ambulo.*

℣. 22. *Hebr.* que l'homme pût parler à Dieu, comme le Fils de l'homme parle à ſon ami.

℣. 23. *expl.* je marche à la mort, & le tems qui s'écoule ne peut point ſe recouvrer.

CHAPITRE XVII.

§. 1. *Job repréſente ſes maux.*

1. TOutes mes forces ſont épuiſées ℣, mes jours ont été abrégés, & il ne me reſte plus que le tombeau.

1. *Spiritus meus attenuabitur, dies mei breviabuntur, & ſolum mihi ſupereſt ſepulcrum.*

2. Je n'ai point peché ℣, & cependant mon œil ne voit rien que de triſte & d'affligeant ℣.

2. *Non peccavi, & in amaritudinibus moratur oculus meus.*

℣. 1. *lettr.* s'épuiſeront. *autr.* s'épuiſent inſenſiblement. *Tirin.*

℣. 2. *expl.* C'eſt à ſes amis que Job parle, & qu'il dit qu'il ne ſouffre point comme pecheur, & qu'il n'a point commis aucun des crimes dont ils l'accuſoient.

Ibid. *Hebr.* Je ſuis environné de gens qui m'inſultent, & mon œil voit ſans ceſſe ce qu'ils font pour m'aigrir.

3. *Libera me, Domine, & pone me juxta te, & cujuſvis manus pugnet contra me.*

3. Délivrez-moi, Seigneur, & me mettez auprès de vous ; & après cela, que la main de qui que ce ſoit s'arme contre moi ".

4. *Cor eorum longè feciſti à diſciplina, propterea non exaltabuntur.*

4. Vous avez éloigné de leur cœur l'intelligence " ; c'eſtpourquoi ils ne ſeront point élevés ".

5. *Prædam pollicetur ſociis, & oculi filiorum ejus deficient.*

5. Il promet du butin à ſes compagnons " , mais les yeux de ſes enfans tomberont dans la défaillance ".

6. *Poſuit me quaſi in proverbium vulgi, & exemplum ſum coram eis.*

6. Il m'a rendu comme la fable du peuple, & je ſuis *devenu* à leurs yeux un exemple *de la juſtice de Dieu.*

7. *Caligavit ab indignatione oculus meus, & membra mea quaſi in nihilum redacta ſunt.*

7. L'indignation" m'obſcurcit les yeux, & les membres de mon corps ſont comme réduits à rien".

℣. 3. *Hebr.* Ecoutez-moi, je vous prie, ô mon Dieu; donnez-moi une perſonne qui réponde pour moi, & que je puiſſe toucher de la main.

℣. 4. *lettr.* diſciplina. *Hebr.* intellectu. *autr.* vous avez éloigné leur cœur de l'intelligence.

Ibid. *expl.* vous les laiſſez dans la fauſſe perſuaſion où ils ſont, que perſonne n'eſt affligé s'il n'eſt criminel. *Tirin. autr.* il n'auront pas la gloire d'être vainqueurs dans cette diſpute qu'ils ont contre moi. *Synopſ.*

℣. 5. *expl.* Eliphas leur promet de remporter la victoire ſur moi ; mais ils ſeront trompés. *Menoch.*

Ibid. *expl.* lorſqu'ils verront la ruine de leur pere. *Vatab.*

℣. 7. *expl.* où de Dieu qui m'afflige, ou de moi-même, *i. e.* mon extrême affliction. *Menoch.*

Ibid. *Hebr.* toutes mes penſées s'évanouiſſeut comme l'ombre.

§. 2. *Le juſte ferme dans ſa voie. Attente de la mort.*

8. Les juſtes ſeront épouvantés de cet état *où je ſuis*; & l'innocent s'élevera contre l'hypocrite ||.

8. *Stupebunt juſti ſuper hoc, & innocens contra hypocritam ſuſcitabitur.*

9. Le juſte demeurera toujours ferme dans ſa voie, & celui qui a les mains pures en deviendra plus fort.

9. *Et tenebit juſtus viam ſuam, & mundis manibus addet fortitudinem.*

10. Revenez donc tous & convertiſſez-vous ||, *je vous en prie*, & je vous ferai voir qu'il ne ſe trouve point de ſage parmi vous.

10. *Igitur omnes vos convertimini, & venite, & non inveniam in vobis ullum ſapientem.*

11. Mes jours ſe ſont écoulés, & toutes les penſées que j'avois ayant été renverſées ||, ne ſervent qu'à me déchirer le cœur.

11. *Dies mei tranſierunt, cogitationes meæ diſſipatæ ſunt torquentes cor meum:*

12. Ils ont changé la nuit en jours, & après les ténebres, j'eſpere encore *de voir* la lumiere.

12. *Noctem verterunt in diem, & rurſum poſt tenebras ſpero lucem.*

13. Quand j'attendrai juſqu'au bout, le tombeau || ſera ma maiſon, &

13. *Si ſuſtinuero, infernus domus mea eſt, & in tenebris*

℣. 8. *expl.* Celui qui n'eſt pas encore parfait dans la juſtice, ſe laiſſe tromper en s'élevant contre celui qu'on lui a repréſenté comme un hypocrite. *Greg. l.* 13. *Moral. c.* 14.

℣. 10. *expl.* Job parle à ſes trois amis, & les exhorte à rentrer en eux-mêmes, & à renoncer à cette obſtination avec laquelle ils le condamnoient ſans aucune connoiſſance de cauſe.

℣. 11. *expl.* Il veut dire qu'il n'eſt pas maître de ſes penſées, dont l'inquiétude ne lui permettoit pas de prendre aucun repos pendant la nuit.

℣. 13. *lettr.* l'enfer. Le mot *infernus* dans l'Ecriture, ſe

ſtravi lectulum meum.

je me ſuis préparé mon lit dans les ténebres ".

14. *Putredini dixi : Pater meus es ; mater mea, & ſoror mea, vermibus.*

14. J'ai dit à la pourriture, vous êtes mon pere ; & aux vers, vous êtes ma mere, & ma ſœur.

15. *Ubi eſt ergo nunc præſtolatio mea, & patientiam meam quis conſiderat ?*

15. Où eſt donc maintenant toute mon attente ? & qui eſt celui qui conſidere ma patience ?

16. *In profundiſſimum infernum deſcendent omnia mea : putaſne ſaltem ibi erit requies mihi ?*

16. Tout ce que je puis eſperer, deſcendra *avec moi* dans la profondeur du tombeau ". Croyez-vous qu'au-moins en ce lieu je puiſſe avoir du repos " ?

prend pour l'un & pour l'autre, *i. e.* & pour le tombeau, & pour le lieu où ſont les dannés. L'Egliſe le prend auſſi dans l'office des morts pour le purgatoire. *Eſtius.*

℣. 13. *expl.* Job répond aux belles eſperances que ſes amis vouloient lui donner de ſon rétabliſſement, & leur dit qu'il ne veut point ſe flatter de toutes ces vaines idées, qu'il ne peut enviſager que le tombeau.

℣. 16. *expl.* Job appelle ainſi les limbes, où les ames des anciens juſtes étoient retenues en attendant l'avenement du Meſſie. Il dit que c'eſt-là qu'iroit avec lui tout ce qu'il avoit, c'eſt-à-dire, tout le bien & tout le mal qu'il avoit fait.

Ibid. *expl.* Job témoigne en même-tems & le deſir qu'il avoit du repos, & le doute où il étoit s'il en ſeroit jugé digne. *S. Greg. in hunc loc.*

CHAPITRE XVIII.

§. 1. *Baldad veut effrayer Job.*

1. *RESpondens autem Baldad Suhites, dixit :*

1. BAldad de Suh répondit :

2. *Uſque ad quem*

2. Juſqu'à quand vous

répandrez-vous ‖ en tant de paroles ? Comprenez auparavant, & après cela nous parlerons.

finem verba jactabitis ? intelligite priùs, & sic loquamur.

3. Pourquoi paſſons-nous dans votre eſprit pour des animaux ſans raiſon, & pourquoi n'avez-vous que du mépris ? pour nous ?

3. *Quare reputati ſumus ut jumenta, & ſorduimus coram vobis ?*

4. Si vous êtes réſolu de perdre votre ame dans votre fureur ‖, la terre ſera-t-elle abandonnée à cauſe de vous ‖, & les rochers ſeront-ils tranſportés hors de leur place ?

4. *Quis perdis animam tuam in furore tuo, numquid propter te derelinquetur terra, & transferentur rupes de loco ſuo ?*

5. La lumiere de l'impie ne s'éteindra-t-elle pas ; & la flamme qui ſort de ſon feu, ne ſera-t-elle pas ſans éclat ‖ ?

5. *Nonne lux impii extinguetur, nec ſplendebit flamma ignis ejus ?*

6. La clarté qui luiſoit dans ſa maiſon ‖ ſera ob-

6. *Lux obtenebreſcet in tabernaculo il-*

℣. 2. *expl.* Quelques-uns croyent que Baldad adreſſe ces paroles à ſes deux amis ; & qu'il s'efforce de les aigrir contre Job. D'autres néanmoins diſent que Baldad s'adreſſe à Job même, quoiqu'au plurier, & lui reproche d'être un diſcoureur qui dit beaucoup de paroles, & ne s'entend pas lui-même, non plus que ceux qui lui parlent. *Codurc. Synopſ.*

℣. 4. *expl.* dans votre colere & votre impatience. *Men. Sept.* ſi mortuus fueris.

Ibid. *expl.* Croyez-vous que Dieu changera à cauſe de vous l'ordre de ſa providence, & qu'il ceſſera en votre faveur de punir les impies ſelon ſa coutume ? *Menoch.*

℣. 5. *expl.* Il eſt certain que tout l'éclat de la felicité temporelle dont jouit l'impie, ſe diſſipera à l'heure de ſa mort : mais ſi Baldad l'entend du tems de la vie préſente, il ſe trompe très-groſſierement. *S. Greg. Moral. l. 4. c. 34.*

‖ 46. *lettr.* tente.

lius, & lucerna, quæ ſuper eum eſt, extinguetur.

ſcurcie, & la lampe qui éclairoit au-deſſus de lui, perdra ſa lumiere.

7. *Arctabuntur greſſus virtutis ejus, & præcipitabit eum conſilium ſuum.*

7. Avec toute ſa force il ne marchera qu'à l'étroit & avec peine ||, & ſes conſeils le feront tomber dans le précipice.

8. *Immiſit enim in rete pedes ſuos, & in maculis ejus ambulat.*

8. Car il a engagé ſes pieds dans le rets, & il marche au milieu du filet ||.

§. 2. *Suite des malheurs de l'impie.*

9. *Tenebitur planta illius laqueo, & exardeſcet contra eum ſitis.*

9. Son pied ſera pris dans ce filet, & la ſoif || le brûlera par ſes ardeurs ||.

10. *Abſcondita eſt in terra pedica ejus, & decipula illius ſuper ſemitam.*

10. Le piege qu'on lui préparoit eſt caché ſous la terre, & on lui tend un appas le long du ſentier.

11. *Undique terrebunt eum formidines, & involvent pedes ejus.*

11. Les terreurs l'aſſiegeront de toutes parts, & l'envelopperont dans ſes démarches ||.

12. *Attenuetur* fame robur ejus, & ine-*

12. La faim changera ſa force en lan-

℣. 7. *expl.* il ne ſera pas tout ce qu'il voudroit ou qu'il pourroit. *Vatab.*

℣. 8. *lettr.* dans ſes mailles. *expl.* comme un oiſeau pris dans un filet tâchant de s'échapper d'une maille retombe dans une autre, & s'embaraſſe davantage; de même l'impie étant une fois engagé dans le filet de ſa concupiſcence, tombe de peché en peché, & s'y engage de plus en plus. *Tirin.*

℣. 9. *expl.* de ſa convoitiſe, qui s'embraſe d'autant plus qu'on la ſatisfait. *Tirin.*

Ibid. *Hebr.* & le voleur ſe rendra maître de lui.

℣. 11. *expl.* l'embaraſſeront. La traieur fait tomber *Menoch.*

℣. 12. * Hebr. *Attenuabitur*; & de même les verbes ſuivans ſont au futur.

gueur ", & ſon eſtomac n'ayant point de nourriture deviendra tout foible".

dia invadat coſtas illius.

13. La mort la plus terrible " dévorera l'éclat de ſon teint, & elle conſumera toute la force de ſes bras.

13. *Devoret pulchritudinem cutis ejus, conſumat brachia illius primogenita mors.*

14. Les choſes où il mettoit ſa confiance " ſeront arrachées de ſa maiſon, & la mort le foulera aux pieds comme un roi *qui le dominera.*

14. *Avellatur de tabernaculo ſuo fiducia ejus, & calcet ſuper eum, quaſi rex, interitus.*

15. Les compagnons " de celui qui n'eſt plus, habiteront dans ſa maiſon, & on y répandra le ſouffre ".

15. *Habitent in tabernaculo illius ſocii ejus, qui non eſt, aſpergatur in tabernaculo ejus ſulphur.*

16. Ses racines qui tendoient en bas ſe ſecheront, ſes branches " qui montoient en haut ſeront retranchées.

16. *Deorſum radices ejus ſiccentur, ſurſum autem atteratur meſſis ejus.*

℣. 12. *Hebr. autr.* ſa race languira de faim, & le malheur ſera toujours à ſon côté.

Ibid. *lettr.* que la faim lui décharne les côtes.

℣. 13. *lettr.* la mort aînée *ou* premiere née, *i. e.* une mort précipitée ou la plus terrible. *Hebr.* le fils aîné de la mort.

℣. 14. *lettr.* ſa confiance, *i. e.* ſes enfans & ſes richeſſes. *Synopſ.*

℣. 15. *expl.* Les plus grands amis de l'impie devenant ſes ennemis depuis qu'il eſt mort miſerablement, *ou qu'il n'eſt plus*, comme auparavant, revêtu de gloire, ſeront les premiers à le piller, & à lui inſulter avec outrage. *Tirin.*

Ibid. *expl.* elle ſera brulée. *Vatab.* ou on y brulera du ſouffre pour en ôter le mauvais air avant que de l'habiter. *Menoch.*

℣. 16. Il compare l'impie à un arbre dont la racine étant deſſechée, ſes branches perdent leur verdeur, & ſont enſuite coupées. *Synopſ.* Ibid. *lettr.* ſa moiſſon.

17. *Memoria illius pereat de terra, & non celebretur nomen ejus in plateis.*

17. Sa mémoire périra de deſſus la terre, & on ne parlera plus de lui avec honneur dans les places publiques.

18. *Expellet eum de luce in tenebras, & de orbe transferet eum.*

18. On le chaſſera de la lumiere dans les ténebres ; & il ſera tranſporté hors de ce monde.

19. *Non erit ſemen ejus, neque progenies in populo ſuo, nec ulla reliquiæ in regionibus ejus.*

19. Sa race ne ſubſiſtera plus, il n'aura point de poſterité parmi ſon peuple, & il n'en reſtera rien dans ſon payis.

20. *In die ejus ſtupebunt noviſſimi, & primos invadet horror.*

20. Ceux qui viendront après lui ſeront étonnés de ſa perte ℣, & ceux qui ſont de ſon tems en ſeront ſaiſis d'horreur.

21. *Hæc ſunt ergo tabernacula iniqui, & iſte locus ejus, & ignorat Deum.*

21. Telle ſera *la ruine de* la maiſon de l'injuſte, & la fin ℣ de celui qui ignore Dieu.

℣. 20. *lettr.* de ſon jour.
℣. 21. *lettr.* le lieu.

CHAPITRE XIX.

§. 1. *Etat horrible de Job.*

1. *RESpondens autem Job, dixit :*

1. ALors Job répondit *à Baldad :*

2. *Uſquequò affligitis animam meam, & atteritis me ſermonibus ?*

2. Juſqu'à quand affligerez-vous mon ame, & me tourmenterez-vous par vos diſcours ?

5. *En decies con-*

3. Voilà déja dix fois ℣

℣. 3. *expl.* C'eſt à-dire, pluſieurs fois. *Tirin. Menoch. Sa.*

que vous me voulez confondre, & que vous ne rougiſſez point de m'accabler.

funditis me, & non erubeſcitis opprimentes me.

4. Quand je ſerois dans l'ignorance, mon ignorance ne regarde que moi ſeul ||.

4. *Nempe, etſi ignoravi, mecum erit ignorantia mea.*

5. Mais vous vous élevez contre moi, & vous prétendez à cauſe de mes humiliations, que je ſuis coupable.

5. *At vos contra me erigimini, & arguitis me opprobriis meis.*

6. Comprenez au-moins maintenant, que ce n'eſt point par un jugement de juſtice || que Dieu m'a affligé & m'a frappé || de ſes plaies ||.

6. *Saltem nunc intelligite, quia Deus non æquo judicio afflixerit me, & flagellis ſuis me cinxerit.*

7. Si je crie dans la violence que je ſouffre, on ne m'écoutera point ||; ſi j'éleve ma voix, on ne me rendra point juſtice ||.

7. *Ecce clamabo vim patiens, & nemo audiet: vociferabor, & non eſt qui judicet.*

℣. 4. *lettr.* ſera avec moi. *expl.* Il veut dire que l'ignorance où il pouvoit être ne leur nuiſant point, ils ne devoient pas s'aigrir contre lui, ni augmenter ſes douleurs, au-lieu de les ſoulager par une vraie charité, qui auroit été plus capable que tout autre choſe, de le détromper, s'il avoit été dans l'erreur.

℣. 6. *expl.* proportionnée à mes fautes, comme vous le croyez; mais pour d'autres raiſons très-juſtes que vous ignorez; ou que vous diſſimulez. *Tirin.*

Ibid. *lettr.* entouré.

Ibid. *Hebr.* en me tendant un filet pour m'y faire tomber.

℣. 7. *expl.* Dieu ayant réſolu non de le punir, mais de propoſer à toute la terre en ſa perſonne un exemple ſingulier d'une patience extraordinaire, ſembloit être ſourd à toutes ſes plaintes, pour éprouver davantage ſa vertu & ſa foi. *Bed. in Job. l. 2. c. 2.*

Ibid. *lettr.* nul ne me rend juſtice.

8. *Semitam meam circumsepsit, & transire non possum, & in calle meo tenebras posuit.*

8. Le Seigneur a fermé de toutes parts le sentier que je suivois, & je ne puis plus passer ; & il a répandu des ténebres dans le chemin étroit par où je marchois ".

9. *Spoliavit me gloriâ meâ, & abstulit coronam de capite meo.*

9. Il m'a dépouillé de ma gloire ", & il m'a ôté la couronne de dessus la tête.

10. *Destruxit me undique, & pereo, & quasi emulsa arbori abstulit spem meam.*

10. Il m'a détruit de tous côtés, & je péris ; il m'a ôté toute esperance " comme à un arbre qui est arraché.

11. *Iratus est contra me furor ejus, & sic me habuit quasi hostem suum.*

11. Sa fureur s'est allumée contre moi, & il m'a traité comme son ennemi.

12. *Simul venerunt latrones ejus, & fecerunt sibi viam per me, & obsederunt in gyro tabernaculum meum.*

12. Il est venu accompagné de ses soldats ", ils m'ont foulé aux pieds ", & ils ont assiegé ma tente de toutes parts.

13. *Fratres meos longè fecit à me, & noti mei quasi alieni recesserunt à me.*

13. Il a écarté mes freres loin de moi, & mes amis m'ont fui comme ceux qui m'étoient les plus étrangers.

℣. 8. *expl.* Il veut marquer qu'il étoit dans de grandes ténebres & dans de grandes difficultés. *Menoch.*

℣. 9. *expl.* de mes enfans, de mes richesses, de tous mes biens. *Menoch.*

℣. 10. *expl.* il entend l'esperance d'un bonheur en cette vie, & non celle de la felicité de l'autre vie. *Synops.*

℣. 12. *lettr.* ses voleurs. *expl.* d'une foule de maux. *Vatab.* Ibid. *lettr.* ils se sont fait un chemin au travers de moi.

§. 2. *Job, objet d'horreur.*

14. Mes proches m'ont abandonné; & ceux qui me connoiſſoient *plus particulierement* m'ont oublié.

14. *Dereliquerunt me propinqui mei: & qui me noverant, obliti ſunt mei.*

15. Ceux qui demeuroient dans ma maiſon, & mes ſervantes m'ont regardé comme un inconnu, & je leur ai paru comme un étranger.

15. *Inquilini domûs meæ, & ancillæ meæ ſicut alienum habuêrunt me, & quaſi peregrinus fui in oculis eorum.*

16. J'ai appellé mon ſerviteur, & il ne m'a point répondu; *lors même que* je le priois en lui parlant de ma propre bouche.

16. *Servum meum vocavi, & non reſpondit, ore proprio deprecabar illum.*

17. Ma femme a eu horreur de mon haleine, & j'uſois de prieres envers les enfans qui ſont ſortis de moi ||.

17. *Halitum meum exhorruit uxor mea, & orabam filios uteri mei.*

18. Les inſenſés || même me mépriſoient, & je ne les avois pas plutôt quittés qu'ils médiſoient de moi.

18. *Stulti quoque déſpiciebant me, & cùm ab eis receſſiſſem, detrahebant mihi.*

19. Ceux du conſeil deſquels je me ſervois autrefois, m'ont eu en exécration, & celui que j'aimois le plus, s'eſt déclaré mon ennemi ||.

19. *Abominati ſunt me quondam conſiliarii mei: & quem maximè diligebam, averſatus eſt me.*

℣. 17. *lettr.* filios uteri mei. *expl.* les enfans de mes enfans. *Sept.* les enfans de mes concubines, *i. e.* des femmes moins principales qu'il avoit épouſées, outre la principale dont les enfans avoient été accablés ſous les ruines d'une maiſon. *Menoch. Tirin.*

℣. 18. *Hebr.* les méchans, les enfans.

℣. 19. *autr.* s'eſt détourné de moi.

20. *Pelli meæ, consumptis carnibus, adhæsit os meum, & derelicta sunt tantummodò labia circa dentes meos.*

20. Mes chairs ont été réduites à rien ", mes os se sont collés à ma peau, & il ne me reste que les levres autour des dents.

21. *Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.*

21. Ayez pitié de moi, vous au-moins qui êtes mes amis; ayez pitié de moi, après que le Seigneur m'a frappé d'une telle plaie ".

§. 3. *Espérance de la résurrection.*

22. *Quare persequimini me sicut Deus, & carnibus meis saturamini?*

22. Pourquoi me persécutez-vous " comme Dieu, & vous plaisez-vous à vous rassasier de ma chair "?

23. *Quis mihi tribuat ut scribantur sermones mei? quis mihi det ut exarentur in libro?*

23. Qui m'accordera que mes paroles soient écrites "? qui me donnera qu'elles soient tracées dans un livre?

24. *Stylo ferreo, & plumbi laminâ, vel celte sculpantur in silice?*

24. Qu'elles soient gravées sur une lame de plomb avec une plume de fer, ou sur la pierre avec le ciseau?

25. *Scio enim quòd*

25. Car je sçai que mon

℣. 20. *autr.* desséchées.

℣. 21. *autr. lettr.* car la main du Seigneur m'a frappé.

℣. 22. *expl.* en me mordant & me déchirant par vos paroles.

Ibid. *lettr.* pourquoi vous rassasiez-vous de ma chair?

℣. 23. *expl.* Un Interprete dit, que ce souhait de Job ne regarde nullement ce qu'il a dit jusqu'alors, mais ce qu'il va dire, qui étant un grand mystere, demandoit aussi cette préparation qui rend nécessairement attentifs ceux qui le doivent entendre. *Codurc.*

Rédempteur eſt vivant ″. & que je reſſuſciterai de la terre au dernier jour ;

Redemptor meus vivit, & in noviſſimo die de terra ſurrecturus ſum :

26. Que je ſerai encore revêtu de cette peau, que je verrai mon Dieu dans ma chair ″ ;

26. Et rurſum circumdabor pelle meâ, & in carne mea videbo Deum meum :

27. Que je le verrai, *dis-je*, moi-même, & non un autre, & que je le contemplerai de mes propres yeux ″ ; c'eſt-là l'eſperance que j'ai, & qui repoſera toujours dans mon cœur ″.

27. Quem viſurus ſum ego ipſe, & oculi mei conſpecturi ſunt, & non alius : repoſita eſt hæc ſpes mea in ſinu meo.

28. Pourquoi donc dites-vous maintenant : Perſecutons-le, & cherchons en lui des prétextes

28. Quare ergo nunc dicitis : Perſequamur eum, & radicem verbi invenia-

℣. 25. *expl.* Quoique quelques-uns ayent prétendu détourner à un autre ſens ce que Job dit dans ce verſet, ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin, ſaint Cyprien, ſaint Gregoire, & les plus ſavans Interpretes après eux, ſoutiennent qu'on ne peut point l'entendre autrement que de l'avenement de JESUS-CHRIST & de la reſurrection des morts ; & que nul autre n'en a parlé auſſi clairement que Job, même après la naiſſance du Sauveur. En effet il paroît par tout ce que dit ce ſaint homme, que n'attendant plus que la mort dans l'extremité où il étoit réduit, il ne penſoit plus au rétabliſſement de ſa ſanté, mais qu'il tâchoit uniquement de ſe conſoler dans l'eſperance très-certaine de la réſurrection, comme le dit ſaint Jerôme *Epiſt.* 61. *adverſ. error. Joan. Jeroſol.* Synopſ.

℣. 26. *ex.* Il entend qu'il verra Dieu d'une maniere toute ſpirituelle, étant dans ſa chair, & par conſéquent étant reſſuſcité. Ou même qu'il devoit voir auſſi des yeux du corps celui qui étant Dieu s'eſt fait homme, & a pris un corps viſible pour l'amour de nous. *Aug. de Civ. l.* 22. *c.* 29.

℣. 27. *Hebr.* quoique je me ſente défaillir, & tout épuiſé au-dedans de moi.

Ibid. *lettr.* ſein.

mus contra eum ?

pour le décrier " ?

29. *Fugite ergo à facie gladii, quoniam ultor iniquitatum gladius est : & scitote esse judicium.*

29. Fuyez donc de devant l'épée qui vous menace, parcequ'il y a une épée vengeresse de l'iniquité ; & sçachez qu'il y a un juge " *au-dessus des hommes.*

℣. 28. *lettr.* une racine de paroles de médisance. *Hebr.* puisque la racine de la chose, *c'est-à-dire*, de l'innocence & de la vertu se trouve dans moi.

℣. 29. *lettre* un jugement.

CHAPITRE XX.

§. 1. *Sophar ne peut croire que Job soit innocent.*

1. *Respondens autem Sophar Naamathites, dixit :*

1. SOphar de Naamath répondit ensuite *à Job :*

2. *Idcircò cogitationes meæ variæ succedunt sibi, & mens in diversa rapitur.*

2. C'est pour cela qu'il me vient pensées sur pensées ", & que mon esprit est agité diversement.

3. *Doctrinam, quâ me arguis, audiam, & spiritus intelligentiæ meæ respondebit mihi.*

3. J'écouterai " les reproches que vous me faites " ? mais l'esprit d'intelligence qui est en moi répondra pour moi ".

4. *Hoc scio à principio, ex quo positus*

4. Voici ce que je sçai, & ce qui a toujours été

℣. 2. *expl.* parceque mon esprit est pénetré de la crainte des jugemens de Dieu. *S. Greg. l. 3. Moral. c. 1.*

℣. 3. *expl.* Je veux bien écouter.

Ibid. *lettr.* la doctrine dont vous vous servez pour me reprendre.

Ibid. *Hebr.* ma conscience fait que j'entreprens de vous répondre.

vrai depuis que l'homme a été créé ſur la terre :

eſt homo ſuper terram :

5. Que la gloire [u] des impies eſt bientôt paſſée, & que la joie de l'hypocrite n'eſt que d'un moment.

5. *Quòd laus impiorum brevis ſit, & gaudium hypocritæ ad inſtar puncti.*

6. Quand ſon orgueil [v] s'éleveroit juſqu'au ciel, & que ſa tête toucheroit les nues :

6. *Si aſcenderit uſque ad cœlum ſuperbia ejus, & caput ejus nubes tetigerit :*

7. Il périra à la fin, *& il ſera rejetté* comme un fumier ; & ceux qui l'avoient vû, diront : Où eſt-il ?

7. *Quaſi ſterquilinium in fine perdetur : & qui eum viderant, dicent : Ubi eſt ?*

8. Il s'évanouira comme un ſonge qui a échappé à la mémoire, & il diſparoîtra comme un fantôme que l'on voit durant la nuit.

8. *Velut ſomnium avolans non invenietur, tranſiet ſicut viſio nocturna.*

9. L'œil qui l'avoit vû ne le verra plus, & le lieu où il étoit ne le reconnoîtra plus [x].

9. *Oculus, qui eum viderat, non videbit, neque ultrà intuebitur eum locus ſuus.*

10. Ses enfans ſeront accablés de pauvreté, & ſes propres mains [y] lui rendront le mal qu'il a fait aux autres.

10. *Filii ejus atterentur egeſtate, & manus illius reddent ei dolorem ſuum.*

11. Les déreglemens

11. *Oſſa ejus imple-*

℣. 5. *lettr.* la louange. *Hebr. & Sept.* la joie.

℣. 6. Hebr. *ſublimitas ejus*, ſon élevation.

℣. 9. expreſſion ſemblable *ch.* 7. 10.

℣. 10. *expl.* Ce ſera par ſes propres œuvres qu'il ſe trouvera puni : & les malheurs dont il ſera accabié, ſeront la juſte punition de ſes œuvres. *Bed. l. 2. c. 3. Greg. l. 15. c. 5.*

buntur vitiis adoleſcentiæ ejus, & cum eo in pulvere dormient.

de ſa jeuneſſe pénetreront juſques dans ſes os, & ſe repoſeront // avec lui dans la pouſſiere.

12. *Cùm enim dulce fuerit in ore ejus malum, abſcondet illud ſub lingua ſua.*

12. Car lorſque le mal eſt doux à ſa bouche, il le cache ſous ſa langue //.

13. *Parcet illi, & non derelinquet illud, & celabit in gutture ſuo.*

13. Il menage cette viande, il ne ceſſe point de la goûter, & il la retient dans ſa bouche //

14. *Panis ejus in utero illius vertetur in fel aſpidum intrinſecus.*

14. Le pain qu'il mange *ſe corrompra* dans ſon eſtomac //, & ſe changera dans ſes entrailles en un fiel d'aſpic.

§. 2. *Portrait de l'impie.*

15. *Divitias quas devoravit, evomet, & de ventre illius extrahet eas Deus.*

15. Il rejettera les richeſſes qu'il avoit dévorées, & Dieu les arrachera par force de ſon eſtomac.

16. *Caput aſpidum ſuget, & occidet eum lingua vipera.*

16. Il ſuccera la tête des aſpics //, & la langue de la vipere le tuera.

℣. 11. *lettr.* dormiront. *expl.* Cela peut s'entendre des déſordres de la jeuneſſe, qui corrompent toute la vigueur figurée par les os, & qui conduiſent inſenſiblement au tombeau. *Synopſ.*

℣. 12. *expl.* Lorſqu'on prend plaiſir à commettre le peché, on imite un homme qui met en ſa bouche une viande délicieuſe, & qui la met comme en réſerve ſous ſa langue pour la mieux goûter : c'eſt-à-dire, qu'il s'y arrête avec beaucoup de plaiſir.

℣. 13. *lettr.* dans ſon goſier, *ou* ſon palais.

℣. 14. *expl.* Le peché qu'il goûte d'abord avec beaucoup de plaiſir, ſera changé enſuite pour lui en un fiel ou un venin d'aſpic par les ſuites funeſtes qu'il produit dans ſon ame & dans ſon corps. *Tirin.*

℣. 15. *lettr.* il vomira.

℣. 16. *expl.* ce qu'il mangera ſe tournera dans lui en ve-

17. Il ne verra point *couler ſur lui* les ruiſſeaux d'un fleuve, ni les torrens de miel & de lait ".

18. Il ſouffrira les peines des maux qu'il a faits ſans en être conſumé ; & l'excès de ſes tourmens égalera celui de ſes crimes ".

19. Car il a dépouillé les pauvres, & il les a foulés aux pieds ; il leur a ravi leurs maiſons qu'il n'avoit pas fait bâtir ".

20. Son cœur " a toujours été inſatiable ; & après qu'il a obtenu ce qu'il avoit tant deſiré, il n'en a pû jouir.

21. Quand il a mangé, il n'a rien laiſſé *pour les pauvres* " : c'eſt pour cela qu'il ne lui demeurera rien de tous ſes biens.

17. (*Non videat rivulos fluminis, torrentes mellis, & butyri.*)

18. *Luet quæ fecit omnia, nec tamen conſumetur : juxta multitudinem adinventionum ſuarum, ſic & ſuſtinebit.*

19. *Quoniam confringens nudavit pauperes : domum rapuit, & non ædificavit eam.*

20. *Nec eſt ſatiatus venter ejus, & cùm habuerit quæ concupierat, poſſidere non poterit.*

21. *Non remanſit de cibo ejus : & propterea nihil permanebit de bonis ejus.*

nin ; toute ſa nourriture l'empoiſonnera. *Vatab. Ou bien* ſes pechés lui deviendront comme une ſource d'un poiſon mortel qu'il aura ſuccé *de la tête de l'aſpic :* ce que l'on peut expliquer des ſuggeſtions du démon.

℣. 17. *lettr.* de beure. *expl.* l'abondance des biens & des plaiſirs. *Menoch.*

℣. 18. *expl.* C'eſt une image terrible du double malheur des reprouvés, qui conſiſte en ce qu'ils ſe verront privés des biens éternels, & qu'ils ſe trouveront expoſés à des tourmens qui ne finiront jamais. *Beda in Job. l. 2. c. 3.* Synopſ.

℣. 19. *autr.* il a ruiné ſa maiſon au-lieu de la bâtir. *Syn.*

℣. 20. *lettr.* ſon ventre.

℣. 21. *expl.* Il n'a rien laiſſé de reſte dans ſes feſtins pour l'uſage des pauvres ; comme font ordinairement les gens de bien. *Grot. Cadurc. Beda Lettr.* Il n'eſt rien reſté de ſes repas.

22. *Cùm ſatiatus fuerit, arctabitur, æſtuabit, & omnis dolor irrue ſuper eum.*

22. Après qu'il ſe ſera bien ſoûlé, il ſe trouvera dans des étouffemens qui le déchireront, & les douleurs l'accableront de toutes parts ||.

23. *Utinam impleatur venter ejus, ut emittat in eum iram furoris ſui, & pluat ſuper illum bellum ſuum.*

23. Après qu'il aura pris plaiſir à remplir ſon eſtomac de viandes ||, Dieu l'attaquera dans ſa fureur, & fera pleuvoir ſur lui ſes traits & ſes foudres ||.

24. *Fugiet arma ferrea, & irruet in arcum æreum.*

24. S'il fuit d'un côté les pointes de fer, il ſera percé par un arc d'airain.

25. *Eductus, & egrediens de vagina ſua, & fulgurans in amaritudine ſua: vadent & venient ſuper eum horribiles.*

25. L'épée tirée || du fourreau, l'épée foudroyante le percera cruellement; des *ennemis* eſfroyables paſſeront & repaſſeront ſur lui ||.

26. *Omnes tenebræ abſconditæ ſunt in occultis ejus: devorabit eum ignis, qui non ſuccenditur,*

26. Les ténebres les plus épaiſſes ſont cachées dans le ſecret de ſon ame; il ſera devoré par un feu qui ne s'allume point ||, & ce-

℣. 22. *expl.* C'eſt l'état d'un impie, qui s'étant rempli injuſtement de tous les biens qu'il a enlevés aux autres, y trouve enſuite ſon plus grand tourment.

℣. 23. *expl.* on a ſuivi la phraſe hebraïque. *lettr.* que ſon ventre ſe rempliſſe.

Ibid. *lettr.* ſes guerres.

℣. 25. *lettr.* tirée & ſortant, &c.

Ibid. *Hebr.* des objets effraians ſe préſenteront à ſon eſprit. *Autr.* les terreurs *de la mort* le ſaiſiront. *Vatab.*

℣. 26. *expl.* qui n'a point été allumé de la main d'aucun homme: mais qui vient du ciel, & qui marque viſiblement la vengeance éternelle de la juſtice divine. Il fait peut-être alluſion au feu qui avoit conſumé les biens de Job. *Eſtius.* S. Gregoire l'entend avec beaucoup de vraiſemblance du feu de l'enfer, que la main de l'homme n'a

lui qui ſera laiſſé dans ſa tente ſera pénetré d'affliction ||.

affligetur relictus in tabernaculo ſuo.

27. Les cieux reveleront ſon iniquité, & la terre s'élevera contre lui.

27. *Revelabunt cœli iniquitatem ejus, & terra conſurget adverſus eum.*

28. Les enfans de ſa maiſon ſeront expoſés à la violence; ils ſeront retranchés *du monde* au jour de la fureur de Dieu ||.

28. *Apertum erit germen domûs illius, detrahetur in die furoris Dei.*

29. C'eſt le partage que Dieu reſerve à l'impie; c'eſt le prix || qu'il recevra du Seigneur pour ſes paroles ||.

29. *Hæc eſt pars hominis impii à Deo, & hereditas verborum ejus à Domino.*

point allumé; mais qui ayant été créé par la toute-puiſſance de Dieu, ſubſiſte toujours ſans pouvoir être éteint. *Moral. l. 15. c. 17.*

℣. 16. *autr.* & il ne demeurera dans ſa tente que pour être penetré d'affliction.

℣. 28. *lettr.* le germe de ſa maiſon ſera ouvert: *ceux de ſa maiſon* paſſeront d'un lieu à un autre au jour de la fureur de Dieu.

℣. 29. *lettr.* l'héritage.

Ibid. *expl.* pour ſes blaſphêmes. *autr.* pour ſes crimes.

CHAPITRE XXI.

§. 1. *Conduite de Dieu eſt étonnante.*

1. JOb répondit enſuite à Sophar:

1. *Reſpondens autem Job, dixit:*

2. Ecoutez, je vous prie, mes paroles, & changez de ſentiment ||.

2. *Audite, quæſo, ſermones meos, & agite pœnitentiam.*

℣. 2. *Hebr.* rendez-vous au-moins attentifs à mes paroles, & ce ſera une conſolation que vous me donnerez. *lettr.* agite pœnitentiam.

3. *Suſtinete*

3. *Sustinete me, & ego loquar, & post mea, si videbitur, verba ridete.*

3. Souffrez que je parle; & après cela, moquez-vous, si vous voulez, de ce que je dis.

4. *Numquid contra hominem disputatio mea est, ut meritò non debeam contristari?*

4. Est-ce avec un homme que je prétends disputer[//]? N'est-ce pas avec grand sujet que je m'afflige?

5. *Attendite me, & obstupescite, & superponite digitum ori vestro:*

5. Jettez les yeux sur moi, & vous serez frappés d'étonnement, & vous mettrez le doigt sur votre bouche[//],

6. *Et ego quando recordatus fuero, pertimesco, & concutit carnem meam tremor.*

6. Quand je me souviens *de mon état*, j'en suis épouvanté moi-même, & j'en tremble de tout le corps.

7. *Quare ergo impii vivunt, sublevati sunt, confortatique divitiis?*

7. Pourquoi donc les impies[//] vivent-ils *si heureusement?* pourquoi sont-ils *si* élevés & *si* remplis de richesses?

8. *Semen eorum*

8. Ils voyent leur race

℣. 4. *expl.* Job entend qu'il ne veut point disputer avec les hommes sur ce sujet: puisqu'ils ne jugent qu'humainement des choses de Dieu; mais que c'est avec Dieu même qu'il desire d'en conferer, comme avec celui qui peut seul lui faire connoître les raisons de sa conduite. L'Hebreu n'use point du mot de *disputer*, mais de celui de *s'entretenir*.

℣. 5. *expl.* vous serez réduits au silence. C'est comme s'il disoit: Comparez la fidelité avec laquelle j'ai servi Dieu, avec les douleurs épouvantables que je souffre maintenant, & alors vous serez sans doute dans le dernier étonnement, qui vous forcera de garder le silence, depeur de parler indiscrettement de la conduite de Dieu sur moi. *Greg. l.* 51. *Moral. c.* 22.

℣. 7. *expl.* Il répond à ce qu'avoit dit Sophar des maux étranges dont il soutenoit que les impies étoient toujours accablés.

fleurir & se conserver devant leurs yeux ; ils sont environnés d'une grande troupe de leurs proches, & de leurs petits enfans.

permanet coram eis, propinquorum turba & nepotum in conspectu eorum.

9. Leurs maisons jouissent d'une profonde paix, & la verge de Dieu ne les touche point.

9. *Domus eorum securæ sunt & pacatæ, & non est virga Dei super illos.*

10. Leurs vaches conçoivent & conservent leur fruit, elles s'en déchargent sans avorter jamais.

10. *Bos eorum concepit, & non abortivit: vacca peperit, & non est privata fœtu suo.*

11. On voit sortir en foule *de leurs maisons* leurs enfans qui dansent & qui sautent en se jouant.

11. *Egrediuntur quasi greges parvuli eorum, & infantes eorum exultant lusibus.*

12. Ils tiennent des tambours & des harpes, & ils se divertissent au son des instrumens de musique ||.

12. *Tenent tympanum, & citharam, & gaudent ad sonitum organi.*

13. Ils passent leurs jours dans les plaisirs, & en un moment || ils descendent dans le tombeau ||.

13. *Ducunt in bonis dies suos, & in puncto ad inferna descendunt.*

14. Ils disent à Dieu : Retirez-vous de nous, nous ne voulons point connoître vos voies ||.

14. *Qui dixerunt Deo : Recede à nobis, & scientiam viarum tuarum nolumus.*

℣. 12. *lettr.* de l'orgue.

℣. 13. *Sept.* in requie. *i. e.* sans avoir eu une longue maladie. *Tirin.*

Ibid. *autr.* l'enfer.

℣. 14. *expl.* ce que vous demandez de nous. Tous ceux qui s'éloignent de Dieu par l'impiété de leur conduite, lui disent sinon de paroles, au-moins d'actions, qu'il s'éloigne d'eux : puisqu'en faisant ce qu'il leur défend, ils lui ferment l'entrée de leur cœur, & l'en éloignent autant qu'il est en leur pouvoir. *Greg. l.* 15. *Moral. c.* 25.

15. *Quis eſt Omnipotens ut ſerviamus ei, & quid nobis prodeſt ſi oraverimus illum ?*

15. Qui eſt le Toutpuiſſant pour nous obliger à le ſervir ? & quel bien nous en reviendra-t-il quand nous le prierons ?

16. *Verumtamen quia non ſunt in manu eorum bona ſua, conſilium impiorum longè ſit à me.*

16. Mais que les penſées de ces impies ſoient bien loin de moi, puiſque les biens dont ils jouiſſent ne ſont point en leur puiſſance ||.

§. 2. *Félicité de l'impie paſſe tout-d'un-coup.*

17. *Quoties lucerna impiorum extinguetur, & ſuperveniet eis inundatio, & dolores dividet furoris ſui ?*

17. Combien de fois auſſi voyons-nous que la lumiere des impies s'éteint *tout-d'un-coup* ||, & qu'il leur ſurvient un déluge *de maux*, lorſque *Dieu* les accable de douleurs, & leur partage les effets de ſa fureur || ?

18. *Erunt ſicut palea ante faciem venti, & ſicut favilla quam turbo diſpergit.*

18. Ils deviennent comme la paille que le vent diſſipe, & comme la pouſſiere || qui eſt enlevée par un tourbillon.

℣. 16. *lettr.* en leur main. *expl.* parcequ'ils leur échappent malgré eux, & qu'ils appartiennent proprement à Dieu : comme auſſi parceque, comme dit ſaint Grégoire, les bons ont leurs biens en leur puiſſance, parcequ'ils les poſſedent comme en étant les maîtres ; au-lieu que les méchans & les avares ſont eux-mêmes poſſedés & enchaînés par leurs biens, comme en étant les eſclaves.

℣. 17. *expl.* c'eſt-à-dire, que les impies tombent tout-d'un-coup de la gloire & de la proſperité dont ils jouiſſoient.

Ibid. *expl.* Il entend peut-être la ſurpriſe de la mort, qui vient tout-d'un-coup les accabler au milieu de leur bonheur, & les châtimens éternels, qui ſont proprement le partage des impies.

℣. 18. *lettr.* flamêche. *Hebr.* gluma, petite peau.

19. Dieu fera paſſer aux enfans la peine du pere: & après l'avoir puni ſelon *ſon impiété*, alors il lui fera comprendre *la grandeur de ſon crime* ".

19. *Deus ſervabit filiis illius dolorem patris: & cùm reddiderit, tunc ſciet.*

20. Il verra de ſes propres yeux ſa ruine entiere ", & il boira de la fureur du Tout-puiſſant.

20. *Videbunt oculi ejus interfectionem ſuam, & de furore Omnipotentis bibet.*

21. Car que lui importe ce que deviendra ſa maiſon après lui, ſi Dieu lui retranche la moitié de ſes années?

21. *Quid enim ad eum pertinet de domo ſua poſt ſe? & ſi numerus menſium ejus dimidietur?*

22. Qui entreprendra d'enſeigner à Dieu quelque choſe, lui qui juge les Grands *de la terre*?

22. *Numquid Deum docebit quiſpiam ſcientiam, qui excelſos judicat?*

23. Tel homme meurt étant fort de corps, ſain, riche & heureux,

23. *Iſte moritur robuſtus & ſanus, dives & felix:*

24. dont les entrailles étoient chargées de graiſſe, & ſes os pleins *& comme* arroſés de mouelle.

24. *Viſcera ejus plena ſunt adipe, & medullis oſſa illius irrigantur.*

25. Un autre meurt dans l'amertume de ſon ame *&* ſans aucun bien.

25. *Alius verò moritur in amaritudine anima abſque ullis opibus.*

26. Et néanmoins ils dormiront tous deux dans

26. *Et tamen ſimul in pulvere dor-*

℣. 19. *expl.* il comprendra & la grandeur de ſon crime, & la divine providence, qui ne néglige point le ſoin des choſes humaines. *Menoch.*

℣. 20. *lettr.* interfectionem ſuam. *expl.* Cela marque qu'ils ne ſeront point accablés en un inſtant par la mort; mais qu'ils verront d'une maniere qui leur ſera très-ſenſible, leur propre ruine & celle de leur famille.

mient, & vermes operient eos.

la pouſſiere *du ſepulcre*, & ils ſeront tous deux mangés // des vers.

27. *Certè novi cogitationes veſtras, & ſententias contra me iniquas.*

27. Je connois bien vos penſées, & les jugemens injuſtes que vous faites de moi.

28. *Dicitis enim: Ubi eſt domus principis? & ubi tabernacula impiorum?*

28. Car vous dites: Qu'eſt devenue la maiſon de ce prince? & où ſont maintenant les tentes // *magnifiques* des impies?

29. *Interrogate quemlibet de viatoribus, & hac eadem illum intelligere cognoſcetis:*

29. Conſultez le premier de ceux que vous trouverez dans le chemin, & vous verrez qu'il connoît cette verité:

30. *Quia in diem perditionis ſervatur malus, & ad diem furoris ducetur.*

30. Que le méchant eſt reſervé pour le moment où il doit périr, & que Dieu le conduira juſqu'au jour où il doit répandre ſur lui ſa fureur.

31. *Quis arguet coram eo viam ejus? & quæ fecit, quis reddet illi?*

31. Qui le reprendra en ſa préſence de ſes voies *injuſtes*? & qui lui rendra // le mal qu'il a fait?

32. *Ipſe ad ſepulcra ducetur, & in congerie mortuorum vigilabit.*

32. Il ſera porté *un jour* au tombeau, & il demeurera pour jamais // parmi la foule des morts.

℣. 26. *lettr.* couverts.

℣. 28. *Hebr.* tabernaculum habitaculorum, c'eſt-à-dire, des tentes très-amples & très-magnifiques. *Vatab.*

℣. 31. *expl.* l'impie tant qu'il vit, n'eſt pas ſouvent même repris de ſes crimes: bien loin qu'il y ait quelqu'un qui oſe ou qui puiſſe l'en punir. *Tirin.*

℣. 32. *Hebr.* Jugiter manebit. *lettr.* il fera la garde, *vigilabit*. Ceux qui font la garde demeurent toujours dans le lieu qui leur eſt marqué. *Sympſ.*

33. Sa préſence a été agréable dans le rivage du Cocyte // un nombre innombrable de perſonnes l'y ont précedé, & il y entraînera tous les hommes après lui.

33. *Dulcis fuit glareis Cocyti, & poſt ſe omnem hominem trahet, & ante ſe innumerabiles.*

34. Comment donc me voulez-vous donner une vaine conſolation, puiſque j'ai fait voir // que ce que vous dites eſt contraire à la verité.

34. *Quomodo igitur conſolamini me fruſtrà, cùm reſponſio veſtra repugnare oſtenſa ſit veritati?*

℣. 33. *Hebr.* Dulceſcunt ei ceſpites vallis. In vallibus eſſe ſepulcra ſolebant. Ibi in pace quieſcit. *Sept.* Ceſpites torrentis. *Vulg.* glareis Cocyti. Le Cocyte eſt un fleuve d'Arcadie. L'Auteur de la Vulgate s'eſt peutêtre ſervi de ce mot, pour marquer le tombeau ou l'enfer : car les Poetes ont nommé de ce nom un des fleuves de l'enfer.

℣. 34. *expl.* que Dieu ne punit pas toujours ici les impies.

CHAPITRE XXII.

§. 1. *Eliphas fait d'injuſtes reproches à Job.*

1. ELiphas de Theman prenant la parole, dit *à Job* :

1. *RESpondens autem Eliphas Themanites, dixit :*

2. L'homme peut-il être comparé à Dieu, quand même il auroit une ſcience conſommée ?

2. *Numquid Deo poteſt comparari homo, etiam cùm perfecta fuerit ſcientia?*

3. Que ſert à Dieu que vous ſoyez juſte ? ou, que lui donnerez-vous, quand votre conduite ſera ſans tache ?

3. *Quid prodeſt Deo ſi juſtus fueris? aut quid ei confers, ſi immaculata fuerit via tua?*

4. *Numquid timens arguet te, & veniet tecum in judicium ?*

4. Vous craindra-t-il lorſqu'il vous accuſera, & qu'il viendra pour vous juger ?

5. *Et non propter malitiam tuam plurimam, & infinitas iniquitates tuas ?*

5. Et ne trouvera-t-il pas plutôt en vous des déreglemens très-grands ", & une infinité d'actions injuſtes ?

6. *Abſtuliſti enim pignus fratrum tuorum ſine cauſa, & nudos ſpoliaſti veſtibus.*

6. Vous avez enlevé ", & ſans raiſon, des gages à vos freres *qui étoient pauvres*, & vous avez dépouillé de leurs vêtemens ceux qui étoient nuds ".

7. *Aquam laſſo non dediſti, & eſurienti ſubtraxiſti panem.*

7. Vous avez refuſé de l'eau à celui qui étoit abbattu de laſſitude, & du pain à celui qui ſouffroit la faim.

8. *In fortitudine brachii tui poſſidebas terram, & potentiſſimus obtinebas eam.*

8. Vous vous êtes mis en poſſeſſion de la terre *que vous avez*, par la force de votre bras ", & vous vous la conſervez comme étant le plus puiſſant.

9. *Viduas dimiſi-*

9. Vous avez renvoyé

℣. 5. *lettr.* une grande malice.

℣. 6. *expl.* Il eſt viſible que ces accuſations n'étoient que des conjectures fondées ſur l'idée fauſſe qu'Eliphas avoit de la conduite de Dieu, s'imaginant qu'il fut contraire à ſa juſtice d'affliger ſes ſerviteurs. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Ceux qui étoient pauvres, ou vêtus pauvrement. *Menoch.* Il l'accuſe donc d'avoir abuſé de ſon pouvoir & de ſes richeſſes, pour exiger d'eux ou ce qu'ils ne lui devoient pas, ou ce que leur pauvreté les mettoit dans l'impuiſſance de lui payer. *Synopſ.*

℣. 8. *expl.* de ſa force.

la veuve les mains vuides ||, & vous avez détruit *tout* l'appui || des orphelins.

sti vacuas, & lacertos pupillorum comminuisti.

10. C'eſt pour cela que vous vous trouvez environné de pieges ||, & frappé tout-d'un-coup de trouble & de crainte.

10. *Propterea circumdatus es laqueis, & conturbat te formido subita.*

11. Et vous penſiez ne devoir point tomber dans les ténebres ||, ni être accablé par un impetueux débordement d'eaux.

11. *Et putabas te tenebras non viſurum, & impetu aquarum inundantium non oppreſſum iri.*

12. Ne conſiderez-vous point || que Dieu eſt plus élevé que le ciel, qu'il eſt beaucoup au-deſſus des aſtres || ?

12. *An non cogitas quòd Deus excelſior cœlo ſit, & ſuper ſtellarum verticem ſublimetur?*

13. Et vous dites *cependant en vous-même:* Que peut connoître Dieu? Il juge *des choſes* comme au travers d'un voile.

13. *Et dicis: Quid enim novit Deus? & quaſi per caliginem judicat.*

14. Il eſt environné d'un nuage; il ne conſidere point ce qui ſe paſſe

14. *Nubes latibulum ejus, nec noſtra conſiderat, &*

℣. 9. *expl.* ſans la ſecourir.

Ibid. *lettr.* rompu les bras.

℣. 10. *expl.* de maux dont vous ne pouvez échapper, & frappé de la crainte qu'il ne vous en arrive encore de plus grands. *Menoch.*

℣. 11. *expl.* dans l'affliction.

℣. 12. & 13. *autr.* vous ſongez ſans doute, & vous dites en vous-mêmes.

Ibid. *lettr.* de la tête des étoiles. *expl.* Il demande donc à Job, s'il croit qu'un être infini, comme celui de Dieu, ſoit renfermé dans les cieux; & que ſa lumiere ſi pénetrante ne découvre pas tout ce qui ſe paſſe dans l'étendue de tout l'univers.

circa cardines cœli perambulat.

parmi nous, & il ſe promene dans le ciel d'un pole à l'autre.

§. 2. *Suite des reproches d'Eliphas.*

15. *Numquid ſemitam ſæculorum cuſtodire cupis, quam calcaverunt viri iniqui?*

15. Voulez-vous ſuivre cette route des ſiecles *anciens*, & *marcher* ſur les traces de ces impies ″?

16. *Qui ſublati ſunt ante tempus ſuum, & fluvius ſubvertit fundamentum eorum:*

16. Qui ont été emportés par une mort précipitée, & que le déluge ″ a renverſés juſqu'aux fondemens?

17. *Qui dicebant Deo: Recede à nobis: & quaſi nihil poſſet facere Omnipotens, æſtimabant eum:*

17. Qui diſoient à Dieu : Retirez-vous de nous ; & qui s'imaginoient que le Toutpuiſſant ne pouvoit rien :

18. *Cùm ille impleſſet domos eorum bonis: quorum ſententia procul ſit à me.*

18. quoique ce fût lui qui eût comblé leurs maiſons de biens : mais loin de moi les penſées de ces *impies.*

19. *Videbunt juſti, & lætabuntur, & innocens ſubſannabit eos.*

19. Les juſtes ″ les verront *périr*, & ils s'en réjouiront ″, & l'innocent leur inſultera ″.

℣. 15. *expl.* Voulez-vous ſuivre l'opinion de ces anciens impies, qui croyoient que la providence de Dieu ne s'étendoit pas ſur les choſes du monde, & s'abandonnoient à toute ſorte d'impiété. *Menoch. Tirin.*

℣. 16. *lettr.* le fleuve. *expl.* l'impétuoſité de la colere de Dieu. *Tirin.*

℣. 19. *expl.* Ou Noé avec les ſiens les ont vu périr. Ou en général les juſtes voyent tous les jours ces exemples de la juſtice de Dieu envers les impies. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* non par un eſprit de vengeance : mais par un zele de la gloire de Dieu, & enviſageant la juſtice de ſes jugemens, & l'approuvant. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* il ſe moquera de leur incrédulité, qui les

20. Ce qu'ils avoient élevé // n'a-t-il pas été détruit, & le feu n'en a-t-il pas dévoré les reſtes // ?

20. *Nonne ſucciſa eſt erectio eorum, & reliquias eorum devoravit ignis ?*

21. Soumettez-vous donc à Dieu, & demeurez en paix //, & vous vous trouverez comblé de biens.

21. *Acquieſce igitur ei, & habeto pacem; & per hæc habebis fructus optimos.*

22. Recevez la loi de ſa bouche, & gravez ſes paroles dans votre cœur.

22. *Suſcipe ex ore illius legem, & pone ſermones ejus in corde tuo.*

23. Si vous retournez au Toutpuiſſant, vous ſerez retabli de nouveau, & vous bannirez l'iniquité // de votre maiſon.

23. *Si reverſus fueris ad Omnipotentem, ædificaberis, & longè facies iniquitatem à tabernaculo tuo.*

24. Il vous donnera au-lieu de la terre le rocher //; & au-lieu de la pierre des torrens d'or.

24. *Dabit pro terra ſilicem, & pro ſilice torrentes aureos.*

25. Le Toutpuiſſant ſe declarera contre vos ennemis, & vous aurez des monceaux d'argent.

25. *Eritque Omnipotens contra hoſtes tuos, & argentum coacervabitur tibi.*

26. Vous trouverez vos

26. *Tunc ſuper Om-*

avoit portés à mépriſer la loi de Dieu, & à ſe mocquer de l'eſperance des juſtes. *Synopſ.*

℣. 20. *autr.* l'élevement de leur orgueil.

Ibid. *expl.* Quelques-uns croyent qu'il fait alluſion à l'embraſement de Sodome, &c. *Tirin.*

℣. 21. *autr.* & vous aurez la paix. *expl.* reconciliez-vous avec lui; ou bien: calmez votre impatience. *Synopſ.*

℣. 23. *expl.* votre peché, & la peine de votre peché. *Menoch.*

℣. 24. *expl.* Il rétablira votre maiſon, & la fondera non plus ſur la terre, où elle pourroit être renverſée; mais ſur le rocher, où elle ſera tout-à-fait inébranlable. *Greg. l. 16. Moral. c. 8.*

nipotentem deliciis affluues, & elevabis ad Deum faciem tuam.

délices dans le Tout-puissant, & vous éleverez votre visage vers Dieu.

27. *Rogabis eum, & exaudiet te, & vota tua reddes.*

27. Vous le prierez, & il vous exaucera; & vous lui rendrez *avec joie* ce que vous lui aviez promis ".

28. *Decernes rem, & veniet tibi, & in viis tuis splendebit lumen.*

28. Vous formerez des desseins, & ils vous réussiront: & la lumiere brillera dans les voies par lesquelles vous marcherez".

29. *Qui enim humiliatus fuerit, erit in gloria: & qui inclinaverit oculos, ipse salvabitur.*

29. Car celui qui aura été humilié, sera dans la gloire; & celui qui aura abbaissé ses yeux", sera sauvé.

30. *Salvabitur innocens, salvabitur autem in munditia manuum suarum.*

30. L'innocent sera sauvé, & il le sera, parceque ses mains auront été pures.

℣. 27. *lettr.* vous lui rendrez vos vœux. *expl.* après avoir obtenu ce que vous demandiez. *Menoch.*

℣. 28. *lettr.* dans vos voies. *expl.* Dieu sera favorable à tous vos desseins, & tout ce que vous entreprendrez réussira. *Sa. Menoch.*

℣. 29. *expl.* Les yeux baissés sont une marque de modestie; comme les yeux élevés le sont d'arrogance. *Synops.*

CHAPITRE XXIII.

§. 1. *Job souhaite que Dieu soit son Juge.*

1. *Respondens autem Job, ait:*

2. *Nunc quoque*

1. Job parla ensuite de cette sorte":

2. Mes paroles sont en-

℣. 1. *lettr.* & il dit.

core pleines d'amertume, & la violence de ma plaie ℣. eſt beaucoup au-deſſus de mes gémiſſemens & de mes ſoupirs ℣.

in amaritudine eſt ſermo meus, & manus plaga mea aggravata eſt ſuper gemitum meum.

3. Que je ſouhaiterois ℣ de ſçavoir comment je pourrois aller trouver Dieu, & m'aller préſenter *à lui* juſqu'à ſon trône !

3. *Quis mihi tribuat ut cognoſcam & inveniam illum, & veniam uſque ad ſolium ejus ?*

4. Je propoſerois ma cauſe devant lui, & je remplirois ma bouche des preuves *de mon innocence* ℣.

4. *Ponam coram eo judicium, & os meum replebo increpationibus.*

5. Afin que je ſçuſſe ce qu'il me répondroit, & que je compriſſe ce qu'il me pourroit dire ℣.

5. *Ut ſciam verba quæ mihi reſpondeat, & intelligam quid loquatur mihi.*

6. Je ne voudrois point qu'il me combattît de toute ſa force ℣, ni qu'il m'accablât par le poids de ſa grandeur.

6. *Nolo multa fortitudine contendat mecum, nec magnitudinis ſuæ mole me premat.*

7. *Je ſouhaiterois* qu'il

7. *Proponat æqui-*

℣. 2. *lettr.* manus plagæ, *i. e.* violentia. *autr.* & la main qui me frappe s'eſt appeſantie au-delà de ce que je vous puis marquer par mes gémiſſemens.

Ibid. *autr.* mes gémiſſemens ont contribué à faire augmenter la violence de ma plaie.

℣. 3. *lettr.* qui me donnera de connoître & de trouver Dieu, & de me préſenter juſqu'à ſon trône ?

℣. 4. *lettr.* increpationibus. *autr.* de plaintes, *i. e.* contre vous, mes amis. *Eſtius.*

℣. 5. *expl.* Job ne déſiroit pas de diſputer avec Dieu comme avec un adverſaire ; mais il ſouhaitoit uniquement de connoître ſa volonté, & les deſſeins éternels de ſa conduite ſur lui : non ſeulement pour les adorer ; mais encore plus pour les découvrir à ſes amis. *Synopſ.*

℣. 6. *expl.* ſelon les regles très-pures de ſa ſouveraine juſtice.

tatem contra me, & perveniat ad victoriam judicium meum.

ne proposât contre moi *que* l'équité & la justice, & j'espererois de gagner ma cause devant un tel juge ||.

8. *Si ad orientem iero, non apparet: si ad occidentem, non intelligam eum.*

8. Mais que ferai-je || ? Si je vais en orient, il ne paroît point ; si je vais en occident, je ne l'apperçoi point ||.

9. *Si ad sinistram, quid agam? non apprehendam eum: si me vertam ad dexteram, non videbo illum.*

9. Si je me tourne à gauche, je ne puis l'atteindre ; si je vais à droite, je ne le verrai point.

§. 2. *Puissance de Dieu.*

10. *Ipse verò scit viam meam, & probavit me quasi aurum, quod per ignem transit.*

10. Mais il connoît lui-même la voie par laquelle je marche ||, & il m'éprouve comme l'or qui passe par le feu.

11. *Vestigia ejus secutus est pes meus, viam ejus custodivi, & non declinavi ex ea.*

11. Mon pied a suivi ses traces ; j'ai été fidele à garder sa voie ||, & je ne m'en suis point détourné.

12. *A mandatis labiorum ejus non recessi, & in sinu*

12. Je ne me suis point écarté des commandemens qui sont sortis de

℣. 7. *Hebr.* & liberator in perpetuum à judicante me. *i. e.* vindicabo me ipsum ab omnibus damnantibus me. *Vatab.*

℣. 8. *expl.* Ces mots sont pris du verset suivant.

Ibid. *expl.* C'est en vain que j'en appelle à son tribunal : puisqu'il est par-tout également invisible & incompréhensible. *Tirin.*

℣. 10. *lettr.* ma voie.

℣. 11. *lettr.* j'ai gardé sa voie. *expl.* Job prouve ici ce qu'il avoit avancé, que Dieu connoissoit sa fidelité.

ſes lévres, & j'ai caché dans mon ſein les paroles de ſa bouche.

meo abſcondi verba oris ejus.

13. Car il eſt & il ſubſiſte lui ſeul". Nul ne peut empêcher ſes deſſeins"; & il fait abſolument tout ce qu'il lui plaît.

13. *Ipſe enim ſolus eſt, & nemo avertere poteſt cogitationem ejus, & anima ejus quodcumque voluit, hoc fecit.*

14. Quand il aura accompli ſur moi ce qu'il avoit ordonné", il lui reſte encore un grand nombre d'autres moyens ſemblables".

14. *Cùm expleverit in me voluntatem ſuam, & alia multa ſimilia præſtò ſunt ei.*

15. C'eſt pourquoi le trouble me ſaiſit en ſa préſence, & lorſque je le conſidere, je ſuis agité de crainte.

15. *Et idcircò à facie ejus turbatus ſum, & conſiderans eum, timore ſollicitor.*

16. Dieu a amolli mon cœur, & le Toutpuiſſant m'a épouvanté.

16. *Deus mollivit cor meum, & Omnipotens conturbavit me.*

17. Car je ne me ſuis point perdu *en l'oubliant* au milieu des ténebres" qui m'environnent, & l'obſcurité *où je ſuis* n'a point mis un voile ſur mon viſage.

17. *Non enim perii propter imminentes tenebras, nec faciem meam operuit caligo.*

℣. 13. *autr.* Il eſt ſeul celui qui eſt.
Ibid. *lettr.* ce qu'il a penſé.
℣. 14. *lettr.* ſa volonté.
Ibid. *expl.* pour m'affliger & pour m'éprouver.
℣. 17. *expl.* des maux dont j'étois aſſiégé.

CHAPITRE XXIV.

§. 1. *Puiſſance de Dieu à ſouffrir tant de crimes.*

1. *A B Omnipotente non ſunt abſcondita tempora : qui autem noverunt eum, ignorant dies illius.*

1. LEs tems *differens* n'ont point été cachés *aux hommes* par le Toutpuiſſant [a]; mais ceux qui le connoiſſent ne connoiſſent point ſes jours [b].

2. *Alii terminos tranſtulerunt, diripuerunt greges, & paverunt eos.*

2. Il y en a qui paſſent au-delà des limites *de leurs terres* [c], qui raviſſent les troupeaux, & les menent dans leurs pâturages.

3. *Aſinum pupillorum abegerunt & abſtulerunt pro pignore bovem viduæ.*

3. Ils ſaiſiſſent l'âne des pupilles, & ils emmenent pour gage le bœuf de la veuve.

4. *Subverterunt pauperum viam, & oppreſſerunt pariter manſuetos terræ.*

4. Ils renverſent la voie des pauvres [d], & ils oppriment auſſi tous ceux qui ſont humbles & doux ſur la terre [e].

5. *Alii quaſi ona-*

5. D'autres *ſont* com-

℣. 1. *autr.* les tems ne ſont point cachés au Toutpuiſſant.

Ibid. *expl.* Ceux qui connoiſſent ce qui ſe paſſe dans le tems préſent, ne connoiſſent point celui que Dieu s'eſt reſervé pour faire éclater ſa juſtice envers les impies. *Codurc. Menoch.*

℣. 2. *autr.* qui ont tranſporté les bornes & les limites de leurs terres. *Hebr.* qui s'emparent du bien d'autrui.

℣. 4. *expl.* les deſſeins des pauvres, ou tous les moyens qu'ils avoient pour vivre. *Sa.*

Ibid. *Hebr.* ils contraignent les humbles de demeurer cachés.

me des ânes ſauvages dans le deſert ℣ ; *ils* vont *au butin comme* à leur ouvrage, ils cherchent leur proie dès le matin, pour donner de quoi vivre à leurs enfans.

gri in deſerto egrediuntur ad opus ſuum; vigilantes ad prædam, præparant panem liberis.

6. Ils moiſſonnent le champ qui n'eſt point à eux, & ils vendangent la vigne de celui qu'ils ont opprimé par violence.

6. *Agrum non ſuum demetunt, & vineam ejus, quem vi oppreſſerint, vindemiant.*

7. Ils renvoyent les hommes tout nuds, & ils ôtent les habits à ceux qui n'ont pas de quoi ſe couvrir pendant le froid;

7. *Nudos dimittunt homines, indumenta tollentes, quibus non eſt operimentum in frigore:*

8. Qui ſont percés par les pluies des montagnes, & qui ſe trouvant ſans vêtemens ſe mettent à couvert ſous les rochers ℣.

8. *Quos imbres montium rigant: & non habentes velamen, amplexantur lapides.*

9. Ils raviſſent le bien des pupilles par force, & ils dépouillent le pauvre peuple.

9. *Vim fecerunt depradantes pupillos, & vulgum pauperem ſpoliaverunt.*

10. Ils arrachent *juſques à quelque peu d'épis* à ceux qui ſont nuds, qui vont ſans habits, & meurent de faim.

10. *Nudis & incedentibus abſque veſtitu, & eſurientibus tulerunt ſpicas.*

11. Ils ſe repoſent ſur

11. *Inter acervos*

℣. 5. *expl.* farouches, vivant dans l'indépendance de toutes les loix, & exerçant des violences contre les pauvres. *Menoch.*

℣. 8. *lettr.* embraſſent les pierres. *expl.* C'eſt à-dire qu'ils cherchent quelque protection entre les rochers; ou qu'étant nuds ils ſe mettent contre des pierres pour cacher leur nudité. *Menoch.*

eorum meridiati ſunt, qui calcatis torcularibus ſitiunt.

le midi au milieu des tas *de fruits* de ceux qui après avoir foulé le vin dans leurs preſſoirs, ſont dans la ſoif ".

12. *De civitatibus fecerunt viros gemere, & anima vulneratorum clamavit, & Deus inultum abire non patitur.*

12. Ils font ſoupirer les hommes dans les villes; les ames bleſſées pouſſent leurs cris *au ciel*, & Dieu ne laiſſera point ces deſordres impunis ".

13. *Ipſi fuerunt rebelles lumini, neſcierunt vias ejus, nec reverſi ſunt per ſemitas ejus.*

13. Ils ont été rebelles à la lumiere "; ils n'ont point connu les voies" de Dieu, & ils ne ſont point revenus par ſes ſentiers.

14 *Mane primo conſurgit homicida, interficit egenum, & pauperem: per noctem verò erit quaſi fur.*

14. Le meurtrier " ſe leve dès le matin, & il tue le foible & le pauvre, & il dérobe la nuit comme un larron.

15. *Oculus adulteri obſervat caliginem, dicens: Non me vide-*

15. L'œil de l'adultere épie l'obſcurité *de la nuit*; il dit: Perſonne ne me

℣. 11. *expl.* parceque non ſeulement ils ne leur payent pas ce qui leur eſt dû pour leur peine, mais même qu'ils ne ſouffrent pas qu'ils boivent du vin qu'ils foulent, contre ce que Dieu a ordonné *Deut.* 25. 4. *Synopſ.*

℣. 12. *expl.* Pluſieurs entendent ces paroles comme ſi Job. les eût dites par maniere d'ironie ou d'interrogation. L'Hebreu confirme cette explication, puiſqu'il porte: *Dieu ne fait point cependant de prodige, i. e.* pour venger ces injuſtices; *ou bien*, il n'y met aucun obſtacle. *Synopſ.*

℣. 13. *expl.* à la lumiere naturelle, qui fait connoître qu'on doit s'éloigner du mal & s'attacher au bien. Ou bien même à celle que Dieu communique aux hommes dans les differentes occaſions. *Chald. à la loi & à l'inſpiration de Dieu.*

Ibid. *lettr.* ſes voies.

℣. 14. *expl.* c'eſt-là ſon premier & ſon plus grand ſoin, &c. *Menoch.*

verra ; & il couvre ſon viſage.

16. Il perce les maiſons dans les ténebres, à l'heure qu'ils s'étoient donnée // pendant le jour, & ils n'ont point connu la lumiere //.

bit oculus ; & operiet vultum ſuum.

16. *Perfodit in tenebris domos, ſicut in die condixerant ſibi, & ignoraverunt lucem.*

§. 2. *Suite de la patience de Dieu à l'égard des crimes.*

17. Si l'aurore paroît tout-d'un-coup, ils croient que c'eſt l'ombre de la mort //, & ils marchent dans les ténebres comme dans le jour.

18. Il eſt plus leger que la ſurface de l'eau // ; il eſt maudit ſur la terre, & il ne marchera point par le chemin // de la vigne.

19. Il paſſera *tout-d'un-coup* des eaux *froides* de la neige à une chaleur exceſſive // ; & ſon peché le conduira juſqu'aux enfers //.

17. *Si ſubitò apparuerit aurora, arbitrantur umbram mortis : & ſic in tenebris quaſi in luce ambulant.*

18. *Levis eſt ſuper faciem aquæ : maledicta ſit pars ejus in terra, nec ambulet per viam vinearum.*

19. *Ad nimium calorem tranſeat ab aquis nivium, & uſque ad inferos peccatum illius.*

℣. 16. *autr.* comme ils étoient convenus.

Ibid. *expl.* c'eſt à-dire, ils ont cherché les ténebres.

℣. 17. *expl.* Ils craignent la lumiere comme la mort.

℣. 18. *autr.* Il paſſe légerement ſur la ſurface de l'eau. *expl.* Ce qui marque l'inconſtance des impies, ou la vîteſſe avec laquelle ils parcourent les mers pour éxercer leur brigandage. D'autres l'entendent de l'activité avec laquelle ils ſe portent au mal, en ſe répandant en toute ſorte d'excès avec plus de rapidité que l'eau d'un fleuve qui coule toujours. *Synopſ.*

Ibid. *lettr.* qu'il ſoit maudit ſur la terre, & qu'il ne marche point ; & ainſi par l'optatif dans les verſets 19. & 20.

℣. 19 d'un climat à un autre.

Ibid. *Hebr.* juſqu'au tombeau.

20. *Obliviſcatur ejus miſericordia: dulcedo illius vermes: non ſit in recordatione, ſed conteratur quaſi lignum infructuoſum.*

20. Que la miſericorde le mette en oubli ″ ; que les vers ſoient ſa douceur & ſes délices ″ ; qu'on ne ſe ſouvienne point de lui; mais qu'il ſoit arraché comme un arbre qui ne porte point de fruit.

21. *Pavit enim ſterilem, quæ non parit, & viduæ benè non fecit.*

21. Car il a nourri celle qui étoit ſtérile, & qui n'enfante point ″ , & il n'a point fait de bien à la veuve.

22. *Dextraxit fortes in fortitudine ſua: & cùm ſteterit, non credet vitæ ſuæ.*

22. Il a fait tomber les *plus* forts par ſa puiſſance; & lorſqu'il ſera le plus ferme, il ne ſe tiendra point aſſûré de ſa vie ″.

23. *Dedit ei Deus locum pœnitentiæ, & ille abutitur eo in ſuperbiam: oculi autem ejus ſunt in viis illius.*

23. Dieu lui a donné du tems pour faire pénitence, & il en abuſe pour devenir *encore plus* ſuperbe : mais les yeux de Dieu ſont ſur ſes voies.

24. *Elevati ſunt ad modicum, & non ſubſiſtent, & humi-*

24. Ces perſonnes s'élevent pour un moment ; & après cela ils ne ſubſi-

℣. 20. Celui qui a oublié la juſtice du Tout-puiſſant tandis qu'il vivoit, mérite que la miſericorde du Tout-puiſſant le mette en oubli après ſa mort. *Greg. l. 16. Moral. c. 28.*

Ibid. *expl.* il ſera lui-même la douceur & les délices des vers.

℣. 21. *expl.* des femmes proſtituées, qui ſont ordinairement ſtériles. *Menoch.*

℣. 22. *expl.* Les impies lorſqu'ils ſont dans leur plus grande proſperité ſont à tout moment en danger de perdre la vie par un effet de la juſtice de Dieu dont ils ont mépriſé la bonté, & abuſé de ſa patience pour en devenir plus ſuperbes.

ſtent plus ; ils ſeront humiliés comme toutes choſes ‖ ; ils ſeront emportés & retranchés comme le haut des épis ‖.

liabuntur ſicut omnia, & auferentur, & ſicut ſummitates ſpicarum conterentur.

25. Que ſi cela n'eſt ainſi, qui pourra me convaincre de menſonge *dans ce que je dis*, & accuſer mes paroles devant Dieu ?

25. *Quod ſi non eſt ita, quis me poteſt arguere eſſe mentitum, & ponere ante Deum verba mea ?*

℣. 24. *expl.* comme toutes les choſes humaines périſſent. *Menoch.*

Ibid. *expl.* qu'on briſe d'abord, afin d'en tirer le grain, & qu'on foule enſuite aux piés. *Tirin.*

CHAPITRE XXV.

§. 1. *Grandeur de Dieu. Baſſeſſe de l'homme.*

1. BAldad de Suh parla enſuite *à Job* en ces termes :

1. *Reſpondens autem Baldad Suhites, dixit :*

2. Celui-là *ſeul* eſt puiſſant & redoutable qui fait regner la paix dans ſes hauts lieux ‖.

2. *Poteſtas & terror apud eum eſt, qui facit concordiam in ſublimibus ſuis.*

3. Peut-on compter le nombre de ſes ſoldats ‖ ? & ſur qui ſa lumiere ne ſe leve-t-elle point ‖ ?

3. *Numquid eſt numerus militum ejus ? & ſuper quem non ſurget lumen illius ?*

℣. 2. *expl.* qui établit cet accord admirable qui ſe trouve entre tous les corps céleſtes dans leurs mouvemens & leurs révolutions. *Eſtius.*

℣. 3. *expl.* des étoiles. Saint Gregoire l'explique des anges. D'autres l'entendent de toutes les créatures, qui ſervent à éxecuter les ordres de ſa providence.

Ibid. *expl.* puiſqu'elle éclaire les méchans comme les bons. *Vatab.*

4. *Numquid justificari potest homo comparatus Deo, aut apparere mundus natus de muliere?*

5. *Ecce luna etiam non splendet, & stellæ non sunt mundæ in conspectu ejus.*

6. *Quantò magis homo putredo, & filius hominis vermis?*

4. L'homme peut-il être justifié étant comparé à Dieu? & celui qui est né d'une femme paroîtra-t-il pur *devant lui*?

5. La lune même ne brille point, & les étoiles ne sont pas pures devant ses yeux.

6. Combien moins le sera l'homme qui n'est que pourriture, & le fils de l'homme qui n'est qu'un ver [//]?

℣. 6. *expl.* sujet à la corruption. *Sa.*
Ibid. *expl.* qui doit être la pâture des vers. *Sa.*

CHAPITRE XXVI.

§. 1. *Puissance de Dieu.*

1. *Respondens autem Job, dixit:*

2. *Cujus adjutor es? Numquid imbecillis? & sustentas brachium ejus qui non est fortis?*

3. *Cui dedisti consilium? forsitan illi qui non habet sapientiam, & prudentiam tuam ostendisti plurimam.*

1. Alors Job répondit *à Baldad*:

2. Qui prétendez-vous assister? Est-ce un *homme* foible? Ou soutenez-vous celui qui n'a pas le bras assez fort [//]?

3. A qui donnez-vous conseil? Est-ce à celui qui n'a pas *assez* de sagesse? & voulez-vous *ainsi* signaler votre prudence?

℣. 2. *expl.* C'est une ironie; comme s'il disoit: Vous voulez sans doute instruire Dieu de la maniere dont il pourra se défendre contre moi. *Tirin.*

4. Qui entreprenez-vous d'enſeigner ? N'eſt-ce pas celui qui a créé les ames & les eſprits ‖ ?

4. *Quem docere voluiſti ? nonne eum, qui fecit ſpiramentum ?*

5. Les geans mêmes ‖ & ceux qui habitent avec eux, gémiſſent *devant lui* ſous les eaux.

5. *Ecce gigantes gemunt ſub aquis, & qui habitant cum eis.*

6. L'enfer eſt nud devant ſes yeux, & l'abîme ‖ n'a point de voile pour ſe couvrir *devant lui.*

6. *Nudus eſt infernus coram illo, & nullum eſt operimentum perditioni.*

7. C'eſt lui qui fait repoſer *le pole* du ſeptentrion ‖ ſur le vuide, & qui ſuſpend la terre ſur le néant.

7. *Qui extendit aquilonem ſuper vacuum, & appendit terram ſuper nihilum.*

§. 2. *Suite des diſcours ſur la puiſſance de Dieu.*

8. C'eſt lui qui lie les eaux dans les nuées, afin qu'elles ne fondent pas ſur la terre tout à la fois.

8. *Qui ligat aquas in nubibus ſuis, ut non erumpant pariter deorſum.*

9. Qui empêche que ſon trône ne paroiſſe à dé-

9. *Qui tenet vultum ſolii ſui, & ex-*

℣. 4. *expl.* Dieu.

℣. 5. *expl.* Ces grands hommes de l'antiquité, ces anciens ſages, ces conquerans de l'univers, *qui ſont morts préſentement*, ſelon que le porte l'hebreu, & qui ſont *ſous les eaux*, c'eſt-à-dire au fond de la terre ſont *dans* les ſoupirs & *les gémiſſemens*; par un effet de la juſtice de celui dont ils n'ont pas voulu reconnoître la puiſſance. *Ou bien* les démons & tous ceux qui ſont dannés, qui ont l'enfer pour demeure.

℣. 6. *lettr* la perdition : ce qui ſignifie auſſi l'enfer, comme le lieu où deſcendent ceux qui ſont perdus pour jamais. *Vatab.*

℣. 7. le pole du ſeptentrion appellé le pole arctique, ſe prend pour tout le monde, parceque ce pole nous eſt plus connu que l'autre. *Vatab.*

Ibid. Il ſoutient tout, & il ne paroît rien qui le ſoutienne. *Grot.*

pandit ſuper illud nebulam ſuam.

couvert ", & qui répand au-devant les nuages qu'il a formés.

10. *Terminum circumdedit aquis, uſque dum finiantur lux & tenebræ.*

10. Qui a renfermé les eaux dans leurs bornes *pour y demeurer* tant que durera la lumiere & les ténebres ".

11. *Columnæ cœli contremiſcunt, & pavent ad nutum ejus.*

11. Les colonnes du ciel tremblent *devant lui*, & il les fait trembler au moindre clin d'œil. ".

12. *In fortitudine illius repentè maria congregata ſunt, & prudentia ejus percuſſit ſuperbum.*

12. Sa puiſſance a raſſemblé les mers en un inſtant ; & ſa ſageſſe a dompté l'orgueil " *de cet élement.*

13. *Spiritus ejus ornavit cœlos: & obſtetricante manu ejus, eductus eſt coluber tortuoſus.*

13. Son eſprit a orné les cieux, & l'adreſſe de ſa main *puiſſante* a fait paroître " le ſerpent plein de replis ".

℣. 9. *lettr.* qui retient la face de ſon trône. *Hebr.* qui épaiſſit la face de ſon trône. *Codurc.*

℣. 10. *expl.* tant qu'il ſe fera une viciſſitude mutuelle de la lumiere & des ténebres, c'eſt-à-dire, juſqu'à la fin du monde. *Tirin.*

℣. 11. *expl.* Toute la machine du ciel paroît être ébranlée dans ſes fondemens par le fracas épouvantable des foudres & des tonnerres. *Tirin.* D'autres l'entendent des anges, qui ſont toujours dans une crainte pleine de reſpect en la préſence de ſa majeſté ſouveraine, & dans la vue de ſes terribles jugemens ſur les pecheurs. *Eſtius.*

℣. 12. *lettr.* ſuperbum. *Hebr.* ſuperbiam, *ſuppl.* ejus, *i. e.* maris.

℣. 13. *lettr.* ſortir.

Ibid. *expl.* la conſtellation qu'on connoît communément ſous le nom de la *voie lactée*, ou celle *du dragon* placée vers la grande ourſe, ou même tout le zodiaque. *Tirin.* La traduction des Septante porte, que *le dragon apoſtat a été tué par l'ordre de Dieu.*

14. Ce que nous venons de dire n'eſt qu'une petite partie de ſes œuvres ℣ ; que ſi ce que nous avons entendu eſt ſeulement comme une goutte en comparaiſon de ce que l'on en peut dire, qui pourra ſoutenir l'éclat du tonnerre de ſa grandeur ?

14. *Ecce, hæc eſt parte dicta ſunt viarum ejus : & cùm vix parvam ſtillam ſermonis ejus audierimus, quis poterit tonitruum magnitudinis illius intueri ?*

℣. 14. *lettr.* ſes voies.

CHAPITRE XXVII.

§. 1. *Job juſtifie ſon innocence.*

1. JOb prenant encore la parole & uſant du même diſcours figuré ℣, continua en ces termes :

2. Je prends à témoin le Dieu vivant qui m'a ôté tout moyen de juſtifier mon innocence ℣, & le Toutpuiſſant qui a rempli mon ame d'amertume ;

3. que tant que j'aurai un ſouffle *de vie*, & que

1. *ADdidit quoque Job, aſſumens parabolam ſuam, & dixit :*

2. *Vivit Deus, qui adduxit judicium meum, & Omnipotens qui ad amaritudinem adduxit animam meam.*

3. *Quia donec ſupereſt halitus in me,*

℣. 1. *lettr.* aſſumens patabolam ſuam. *expl,* Parabola *i. e.* ſermo figuratus. *Synopſ.*

℣. 2. *Hebr.* qui a permis que j'aie été affligé plus que je ne l'ai merité. *lettr.* abſtulit judicium meum, *i. e.* jus meum. *Vatab.* Job n'entend autre choſe par ces paroles, ſinon que n'ayant point commis les crimes que ſes amis lui imputoient, il avoit été traité contre les regles ordinaires de la juſtice des hommes, étant tombé tout d'un coup dans de ſi terribles afflictions, qui le faiſoient regarder comme un ſcelerat que la juſtice de Dieu pourſuivoit.

&

& ſpiritus Dei in naribus meis,

Dieu me laiſſera l'air que je reſpire,

4. *non loquentur labia mea iniquitatem, nec lingua mea meditabitur mendacium.*

4. mes lèvres ne prononceront rien d'injuſte, & ma langue ne dira point de menſonge.

5. *Abſit à me ut juſtos vos eſſe judicem: donec deficiam, non recedam ab innocentia mea.*

5. Dieu me garde de vous croire équitables ″; tant que je vivrai, je ne me déſiſterai point ″ *de la défenſe* de mon innocence.

6. *Juſtificationem meam, quam cœpi tenere, non deſeram: neque enim reprehendit me cor meum in omni vita mea.*

6. Je n'abandonnerai point la juſtification que j'ai commencé à faire de ma conduite ″; car mon cœur ne me reproche rien dans toute ma vie.

7. *Sit ut impius, inimicus meus, & adverſarius meus quaſi iniquus.*

7. Que *celui qui ſe déclare* mon ennemi, paſſe lui-même pour un impie, & celui qui me combat, pour un homme injuſte ″.

§. 2. *Malheur de l'hypocrite & de l'impie.*

8. *Quæ eſt enim ſpes hypocritæ ſi avarè rapiat, & non liberet Deus animam ejus?*

8. Car quelle eſt l'eſperance de l'hypocrite, s'il ravit *le bien d'autrui* par ſon avarice, & que Dieu ne délivre point ſon ame ″?

9. *Numquid Deus audiet clamorem ejus*

9. Dieu entendra-t-il ſes cris, lorſque l'affli-

℣. 5. *autr.* juſtes.

Ibid. *autr.* détournerai point de mon innocence.

℣. 6. *autr.* la juſtice que j'ai commencé à ſuivre.

℣. 7. *expl.* puiſqu'il ne m'accuſe fauſſement d'être criminel, que parceque je ſuis affligé. *Tirin.*

℣. 8. *Hebr.* le laiſſe enſuite vivre en paix. *Vatab. lettr.* que Dieu ne délivre point ſon ame; *ſuppl.* de ſon corps par la mort *autr.* de cette paſſion. *Menoch.*

ction viendra fondre sur lui // ?

10. Où pourra-t-il trouver sa joie dans le Toutpuissant, & invoquer Dieu en tout tems ?

11. Je vous enseignerai avec le secours de Dieu //; je ne vous cacherai point ce qui est renfermé dans le Toutpuissant.

12. Mais vous le sçavez déja tous ; & pourquoi donc vous répandez-vous inutilement en ces vains discours ?

13. Voici le partage de l'homme impie // devant Dieu, & l'heritage que le Toutpuissant reserve pour les violens.

14. Quand ses enfans seroient en grand nombre, ils passeront tous au fil de l'épée, & ses petits enfans ne seront point rassasiés de pain.

15. Ceux qui resteront de sa race seront ensevelis

cùm venerit super eum angustia ?

10. *Aut poterit in Omnipotente delectari, & invocare Deum omni tempore ?*

11. *Docebo vos per manum Dei qua Omnipotens habeat, nec abscondam.*

12. *Ecce, vos omnes nostis, & quid sine causa vana loquimini ?*

13. *Hæc est pars hominis impii apud Deum, & hereditas violentorum, quam ab Omnipotente suscipient.*

14. *Si multiplicati fuerint filii ejus, in gladio erunt, & nepotes ejus non saturabuntur pane.*

15. *Qui reliqui fuerint ex eo sepelientur*

℣. 9. *expl.* au tems de la mort. *S. Greg.* Car il lui arrivera ce qui arriva à Antiochus, 2. *Mach.* 9. 13. dont il est dit : Que ce scelerat prioit le Seigneur, de qui il ne devoit point obtenir misericorde. Car les impies ne sont alors touchés que de la crainte des peines & non de la haine de leurs crimes qu'ils aiment toujours. *Menoch.*

℣. 11. *lettr.* par la main de Dieu.

℣. 13. *expl.* c'est-à-dire : Voici quelle fin aura l'impie ; voici quel fruit il recueillera de son impiété. *Menoch.*

in interitu, & vidua illius non plorabunt.

dans leur ruine ; & ſes veuves ne le pleureront point ||.

16. Si comportaverit quaſi terram argentum, & ſicut lutum præparaverit veſtimenta :

16. S'il fait un monceau d'argent comme de terre, s'il amaſſe des habits comme *il feroit* de la boue :

17. Præparabit quidem, ſed juſtus veſtietur illis : & argentum innocens dividet.

17. Il eſt vrai qu'il les préparera ; mais le juſte s'en revêtira, & l'innocent partagera ſon argent.

18. Ædificavit ſicut tinea domum ſuam, & ſicut cuſtos fecit umbraculum.

18. Il s'eſt bâti, comme le ver, une maiſon ||; & il s'eſt fait comme le gardien *d'une vigne*, une cabane ||.

19. Dives cùm dormierit, nihil ſecum auferet : aperiet oculos ſuos, & nihil inveniet.

19. Lorſque le riche s'endormira *en mourant*, il n'emportera rien avec lui ; il ouvrira les yeux ||, & il ne trouvera rien.

20. Apprehendet eum quaſi aqua inopia, nocte opprimet eum tempeſtas.

20. Il ſera ſurpris de la pauvreté comme d'une *inondation* d'eau, il ſera accablé de la tempête au milieu d'une nuit *profonde* ||.

℣. 15. *Sept.* perſonne n'aura pitié de ſes veuves. *expl.* comme ils avoient pluſieurs femmes ils laiſſoient par conſéquent pluſieurs veuves en mourant *Synopſ.*

℣. 18. *expl.* la maiſon qu'il s'eſt bâtie périra auſſi aiſément que celle du ver qu'il ronge lui-même, & qui n'eſt que pourriture. *Grot.*

Ibid. *expl.* qui ne dure que très-peu de tems. *Grot.*

℣. 19. *expl.* ſon corps étant mort, ſon ame commence à voir & à connoître la verité de toutes choſes, & elle s'apperçoit alors du néant de ce qu'elle poſſedoit, ſe trouvant dans un vuide entier. *S. Greg. l. 18. Moral. c. 12.*

℣. 20. *expl.* de la nuit du peché, *ou* lorſqu'il ne s'y attendra pas. *Sa.*

21. Un vent // brulant le saisira & l'emportera, & l'enlevera de sa place comme un tourbillon.

21. *Tollet eum ventus urens, & auferet, & velut turbo rapiet eum de loco suo.*

22. *Dieu* envoyera sur lui *plaie sur plaie*, & il ne l'épargnera point ; il fera tout son possible pour s'enfuir de ses mains //,

22. *Et mittet super eum, & non parcet : de manu ejus fugiens fugiet.*

23. Celui qui verra le lieu d'où il est tombé, frappera des mains //, & le sifflera en lui insultant.

23. *Stringet super eum manus suas, & sibilabit super illum, intuens locum ejus.*

℣. 21. *expl.* comme celui des orages & des tempêtes. *Synopſ.* C'est à quoi il compare la mort imprévue qui enleve les impies. *Tirin.*

℣. 22. *let.* de manu ejus fugiens fugiet ; *i. e.* omnia molietur ut effugiat. *autr.* il fera de vains efforts pour s'échapper.

℣. 23. *ex.* soit pour se moquer, soit par un effet de l'étonnement où il sera. *Syn. Codurc. autr.* il se serrera les mains.

CHAPITRE XXVIII.

§. 1. *Difficulté de trouver la sagesse.*

1. L'Argent a un principe & une source de ses veines, & l'or a un lieu où il se forme //.

1. *Habet argentum venarum suarum principia : & auro locus est, in quo conflatur.*

2. Le fer se tire de la terre, & la pierre // étant

2. *Ferrum de terra tollitur : & lapis so-*

℣. 1. Job représente dans ce chapitre, que ce qui l'a porté à embrasser la justice & à vivre dans l'innocence, est que c'est la voie unique pour parvenir à la vraie sagesse qui est cachée en Dieu, & ne se trouve point comme l'or, l'argent, &c. par la force de l'industrie naturelle de l'esprit des hommes.

℣. 2. *expl.* Ce metal tel qu'il sort des mines avant que d'être fondu, est comme des pierres.

lutus calore in æs vertitur.

fondue par la chaleur *du feu*, ſe change en airain.

3. *Tempus poſuit tenebris, & univerſorum finem ipſe conſiderat, lapidem quoque caliginis, & umbram mortis.*

3. Il a borné les tems des ténebres ||, il conſidere lui-même la fin de toutes choſes, & la pierre enſevelie dans l'obſcurité || & *dans* l'ombre de la mort.

4. *Dividit torrens à populo peregrinante eos quos oblitus eſt pes egentis hominis, & invios.*

4. Le torrent diviſe d'avec le peuple voyageur & étranger, ceux que l'homme pauvre a oubliés, & qui ſont hors de la voie ||.

5. *Terra, de qua oriebatur panis in loco ſuo, igni ſubverſa eſt.*

5. La terre d'où le pain naiſſoit comme de ſon lieu, a été renverſée par le feu ||.

6. *Locus ſapphiri lapides ejus, & glebæ illius aurum.*

6. Le ſaphir ſe trouve dans ſes pierres, & ſes mottes ſont de l'or.

7. *Semitam ignoravit avis, nec intuitus eſt eam oculus vulturis.*

7. L'oiſeau a ignoré la route *pour y aller*, & l'œil du vautour ne l'a point vûe.

8. *Non calcaverunt eam filii inſti-*

8. Les enfans des marchands || n'y ont point

℣. 3. *expl.* L'homme par ſon induſtrie, met au jour ce qui étoit demeuré caché dans les ténebres.

Ibid. *lettr.* lapidem caliginis, *i. e.* les pierreries les plus cachées.

℣. 4. *expl.* ce qui peut marquer ce que l'amour de l'or & de l'argent fait faire aux hommes, lorſqu'ils traverſent la mer pour aller chercher des tréſors chez les peuples les plus éloignés, où les pauvres ſont hors d'état d'aller, à cauſe des grandes dépenſes des voyages. *Menoch.*

℣. 5. *expl.* des fourneaux qu'on y a faits pour fondre les metaux. *Menoch.*

℣. 8. *Hebr.* les enfans d'orgueil. *expl.* les bêtes les plus ſauvages & les plus farouches. *Synopſ. autr.* les lions. *Chald.*

marché, & la lionne n'y a point passé.

torum, nec pertransivit per eam leæna.

9. Il a étendu sa main contre les rochers, il a renversé les montagnes jusques dans leurs racines.

9. *Ad silicem extendit manum suam, subvertit à radicibus montes.*

10. Il a ouvert les pierres pour en faire sortir les ruisseaux, & son œil a vû tout ce qu'il y de rare & de précieux.

10. *In petris rivos excîdit, & omne pretiosum vidit oculus ejus.*

11. Il a pénetré jusqu'au fond des fleuves, & il a produit au jour les choses *les plus* secrettes.

11. *Profunda quoque fluviorum scrutatus est, & abscondita in lucem produxit.*

12. Mais où trouvera-t-on la sagesse? & quel est le lieu de l'intelligence?

12. *Sapientia verò ubi invenitur? & quis est locus intelligentiæ?*

13. L'homme n'en connoît point le prix, & elle ne se trouve point en la terre de ceux qui vivent dans les délices [a].

13. *Nescit homo pretium ejus, nec invenitur in terra suaviter viventium.*

14. L'abîme dit: Elle n'est point en moi; & la mer: Elle n'est point avec moi.

14. *Abyssus dicit: Non est in me; & mare loquitur: Non est mecum.*

§. 2. *Combien la sagesse est précieuse.*

15. Elle ne se donne point pour l'or le plus pur, & elle ne s'achete point au poids de l'argent.

15. *Non dabitur aurum obrizum pro ea, nec appendetur argentum in commutatione ejus.*

16. On ne la mettra point en comparaison

16. *Non conferetur tinctis India colo-*

[a] *v.* 13. *Hebr.* dans la terre des vivans.

ribus, nec lapidi ſardonicho pretioſiſſimo, vel ſapphiro.

avec les marchandiſes des Indes, dont les couleurs ſont les plus vives, ni avec la ſardonique & le ſaphir le plus précieux.

17. *Non adæquabitur ei aurum vel vitrum, nec commutabuntur pro ea vaſa auri.*

17. On ne lui égalera point l'or ni le cryſtal ", & on ne la donnera point en échange pour des vaſes d'or.

18. *Excelſa & eminentia non memorabuntur comparatione ejus: trahitur autem ſapientia de occultis.*

18. Ce qu'il y a de *plus* grand & de *plus* élevé, ne ſera pas ſeulement nommé auprès d'elle: mais la ſageſſe a une ſecrette origine d'où elle ſe tire ".

19. *Non adæquabitur ei topazius de Æthiopia, nec tinctura mundiſſima componetur.*

19. On ne la comparera point avec le topaze " de l'Ethiopie, ni avec les teintures les plus éclatantes.

20. *Unde ergo ſapientia venit? & quis eſt locus intelligentiæ?*

20. D'où vient donc la ſageſſe? & où l'intelligence ſe trouve-t-elle?

21. *Abſcondita eſt ab oculis omnium viventium, volucres quoque cœli latet.*

21. Elle eſt cachée aux yeux de tous ceux qui vivent; elle eſt inconnue aux oiſeaux mêmes du ciel ".

22. *Perditio & mors dixerunt: Auribus*

22. La perdition & la mort " ont dit: Nous

ŷ. 17. *lettr.* vitrum *Hebr.* diamant. *Pagn.*

ŷ. 18. *Hebr.* eſt plus précieuſe que les perles.

ŷ. 19. *Hebr.* l'émeraude.

ŷ. 21. *expl.* elle ne ſe trouve pas même dans les lieux les plus élevés où les oiſeaux ont coutume de voler. *Ou bien* il entend que les anges mêmes ne comprennent pas parfaitement tous les myſtères de la ſageſſe de Dieu. *Synopſ.*

ŷ. 22. *expl.* l'homme par ſon origine enfant de la perdi-

avons oui parler d'elle.

noſtris audivimus famam ejus.

23. C'eſt Dieu qui comprend quelle eſt ſa voie ||; c'eſt lui qui connoît le lieu où elle habite.

23. *Deus intelligit viam ejus, & ipſe novit locum illius.*

24. Car il voit le monde d'une extrémité à l'autre, & il conſidere tout ce qui ſe paſſe ſous le ciel.

24. *Ipſe enim fines mundi intuetur: & omnia, quæ ſub cœlo ſunt, reſpicit.*

25. C'eſt lui qui a donné du poids aux vents ||; c'eſt lui qui a peſé & meſuré l'eau ||.

25. *Qui fecit ventis pondus, & aquas appendit in menſura.*

26. Lorſqu'il preſcrivoit une loi aux pluies, lorſqu'il marquoit un chemin aux foudres & aux tempêtes.

26. *Quando ponebat pluviis legem, & viam procellis ſonantibus.*

27. C'eſt alors qu'il l'a vûe ||, qu'il l'a découverte ||, qu'il l'a prépa-

27. *Tunc vidit illam, & enarravit, & præparavit,*

tion & de la mort : *ou bien* les hommes étant morts, ſoit qu'ils ſoient dans l'enfer ou dans les limbes, avouent que ce qu'ils avoient connu de la ſageſſe n'étoit que très-peu de choſe. Car les nuages de cette vie dérobent aux plus juſtes mêmes la principale partie de cette divine lumiere, & ne leur en laiſſent entrevoir que quelques foibles rayons. *Tirin.*

℣. 23. *expl.* C'eſt lui ſeul qui connoît par où on peut arriver à la ſageſſe ; & c'eſt à lui qu'il faut s'adreſſer pour l'obtenir, ſelon ce que dit ſaint Jacque *ch.* 1. 5.

℣. 25. *expl.* en leur preſcrivant par une loi inviolable tous leurs mouvemens differens. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* en reglant les pluies, & marquant à la mer ſes limites. *Synopſ.*

℣. 27. *expl.* comme l'éxemplaire très-parfait ſur lequel il perfectionnoit toutes choſes. *Synopſ.*

Ibid. *lettr.* il l'a racontée. *expl.* en donnant lieu aux anges & aux hommes de l'admirer dans ſes ouvrages differens, ſelon ce qui eſt dit au *Pſ.* 18. 1. & *Rom.* 1. 20. *Ou bien* pour ſervir de modelle de conduite aux créatures raiſonnables.

& inveſtigavit.

rée, & qu'il en a ſondé la profondeur ||.

28. *Et dixit homini : Ecce timor Domini, ipſa eſt ſapientia : & recedere à malo intelligentia.*

28. Et il a dit à l'homme ||: La *parfaite* ſageſſe || eſt de craindre le Seigneur, & *la vraie* intelligence eſt de ſe retirer du mal.

℣. 27. *expl.* en faiſant voir dans l'ordre admirable de l'univers, qu'il la connoît ſouverainement.

℣. 28 *lettr.* Voilà.

Ibid. *expl.* la ſageſſe de l'homme conſiſte à, &c. Car juſqu'alors il n'avoit parlé que de la ſouveraine ſageſſe de Dieu. *Synopſ.*

CHAPITRE XXIX.

§. 1. *Premiere felicité de Job.*

1. *ADdidit quoque Job : aſſumens parabolam ſuam, & dixit :*

1. JOb prenant encore la parole continua ſon diſcours, & dit :

2. *Quis mihi tribuat, ut ſim juxta menſes priſtino, ſecundùm dies quibus Deus cuſtodiebat me ;*

2. Qui m'accordera d'être encore comme j'ai été autrefois || ; comme j'étois dans ces jours *heureux* où Dieu prenoit *lui-même* ſoin de me garder ||;

3. *Quando ſplende-*

3. Lorſque ſa lampe lui-

℣. 2. *expl.* Job ſouhaite une audience auſſi favorable qu'on lui en donnoit lorſqu'il étoit en autorité & en honneur : afin que ce qu'il diſoit pour juſtifier ſon innocence, & ſoutenir l'équité de la conduite de Dieu envers les juſtes & les pecheurs, fût mieux reçu de ſes amis, qui ne jugeoient de ce qu'il diſoit que par l'état ſi rabbaiſſé où ils le voyoient alors.

Ibid. *expl.* Cela ne s'entend que de la proſperité temporelle, des biens, des enfans, &c.

soit sur ma tête ||, & que dans les ténebres je marchois à la lueur de la lumiere ;

bat lucerna ejus super caput meum, & ad lumen ejus ambulabam in tenebris ;

4. Comme j'étois aux jours de ma jeunesse, lorsque Dieu habitoit en secret || dans ma maison ;

4. *Sicut fui in diebus adolescentiæ meæ, quando secretò Deus erat in tabernaculo meo ;*

5. Lorsque le Toutpuissant étoit avec moi, & toute ma famille || autour de moi ;

5. *Quando erat Omnipotens mecum, & in circuitu meo pueri mei ;*

6. Lorsque je lavois mes pieds dans le beurre, & que la pierre répandoit pour moi des ruisseaux d'huile || ;

6. *Quando lavabam pedes meos butyro, & petra fundebat mihi rivos olei ;*

7. Lorsque j'allois *prendre ma place* à la porte de la ville ||, & que l'on me préparoit un siege *élevé* dans la place publique || ?

7. *Quando procedebam ad portam civitatis, & in platea parabant cathedram mihi ?*

8. Les jeunes-gens me voyant se retiroient *par*

8. *Videbant me juvenes, & abscon-*

℣. 3. *expl.* Ce qui peut marquer que Dieu le rendoit tout éclatant de gloire, au milieu de tant d'autres qui vivoient dans l'obscurité. *Ou bien* la grace de Dieu qui éclairoit tous ses pas, pour le faire marcher surement parmi les difficultés qui pouvoient se présenter. *Menoch.*

℣. 4. *expl.* lorsque Dieu agissoit avec moi comme avec son ami, m'admettant dans sa confidence, & me découvrant familierement les secrets de sa sagesse pour la conduite de ma maison. *Menoch. Tirin.*

℣. 5. *lettr.* pueri mei, *i. e.* lorsque j'étois environné d'une famille nombreuse & éclatante. *Vatab.*

℣. 6. Ceci marque l'abondance prodigieuse des biens dont Job avoit joui. *Estius.*

℣. 7. *expl.* C'étoit-là que se rendoit autrefois la justice. *Tirin.*

Ibid. *expl.* dans les assemblées publiques.

bantur : & ſenes aſſurgentes ſtabant.

9. *Principes ceſſabant loqui, & digitum ſuperponebant ori ſuo.*

10. *Vocem ſuam cohibebant duces, & lingua eorum gutturi ſuo adhærebat.*

11. *Auris audiens beatificabat me, & oculus videns teſtimonium reddebat mihi,*

12. *Eò quòd liberaſſem pauperem vociferantem, & pupillum cui non eſſet adjutor.*

13. *Benedictio perituri ſuper me veniebat, & cor viduæ conſolatus ſum.*

14. *Juſtitiâ indutus ſum, & veſtivi me ſicut veſtimento & diademate, judicio meo.*

15. *Oculus fui cæco, & pes claudo.*

reſpect, & les vieillards ſe levant ſe tenoient debout.

9. Les princes // ceſſoient de parler, ils mettoient le doigt ſur leur bouche.

10. Les grands // *tout-d'un-coup* s'impoſoient ſilence, & leur langue demeuroit comme attachée à leur palais.

11. L'oreille qui m'écoutoit me publioit bienheureux, & l'œil qui me voyoit me rendoit témoignage, *en publiant*

12. Que j'avois délivré le pauvre qui crioit, & l'orphelin qui n'avoit perſonne pour le ſecourir.

13. Celui qui étoit prêt de périr me combloit de bénedictions //, & je rempliſſois de conſolation le cœur de la veuve.

14. Je me ſuis revêtu de la juſtice ; & *l'équité que j'ai gardée dans* mes jugemens m'a ſervi comme d'un vêtement *royal* & d'un diadême.

15. J'ai été l'œil de l'aveugle, & le pied du boiteux //.

℣. 9. *Sept.* potentes, proceres ipſi. *Menoch.*

℣. 10. *lettr.* duces.

℣. 13. *expl.* parceque je l'avois aſſiſté dans ſon beſoin. *Menoch.*

℣. 15. *expl.* J'ai aidé de mes conſeils ceux qui n'enten-

16. J'étois le pere des pauvres, & je m'inſtruiſois avec un extrême ſoin des affaires que je ne ſçavois pas ||.

16. *Pater eram pauperum, & cauſam quam neſciebam, diligentiſſimè inveſtigabam.*

§. 2. *Suite de la félicité de Job.*

17. Je briſois les mâchoires de l'injuſte ||, & je lui arrachois ſa proie d'entre les dents.

17. *Conterebam molas iniqui, & de dentibus illius auferebam prædam.*

18. Je diſois : Je mourrai dans le petit nid que je me ſuis fait, & je multiplierai mes jours comme le palmier ||.

18. *Dicebamque : In nidulo meo moriar, & ſicut palma multiplicabo dies.*

19. je ſuis comme un arbre dont la racine s'étend || le long des eaux, & la roſée ſe repoſera ſur mes branches ||.

19. *Radix mea aperta eſt ſecus aquas, & ros morabitur in meſſione mea.*

20. Ma gloire ſe renouvellera de jour en jour, & mon arc ſe fortifiera || dans ma main.

20. *Gloria mea ſemper innovabitur, & arcus meus in manu mea inſtaurabitur.*

21. Ceux qui m'écoutoient, attendoient que

21. *Qui me audiebant, expectabant*

doient pas les affaires, & j'ai protegé ceux qui faute de bien ou d'amis ne pouvoient avancer dans la pourſuite de leur bon droit. *Tirin.*

℣. 16. *expl.* depeur de juger contre la juſtice. *Menoch.*

℣. 17. *expl.* Je reprimois la violence des hommes puiſſans & injuſtes. *Menoch.*

℣. 18. *Hebr.* comme les grains de ſable. Le mot grec ſignifie auſſi le Phenix, qui renaît de ſa propre cendre après être mort, ſelon l'opinion de pluſieurs Hiſtoriens. *Tirin. Menoch.* Job ayant vécu d'une maniere ſi innocente & ſi ſainte, ſe flattoit qu'il mourroit tranquilement dans ſa maiſon au milieu de ſes enfans.

℣. 19. *lettr.* ma racine s'eſt étendue.

Ibid. *lettr.* ſur mes moiſſons. *Hebr.* in ramis meis.

℣. 20. *Hebr.* roborabitur. *lettr.* inſtaurabitur.

ſententiam, & intenti tacebant in conſilium meum.

22. *Verbis meis addere nihil audebant, & ſuper illos ſtillabat eloquium meum.*

23. *Expectabant me ſicut pluviam, & os ſuum aperiebant quaſi ad imbrem ſerotinum.*

24. *Si quando ridebam ad eos, non credebant, & lux vultûs mei non cadebat in terram.*

25. *Si voluiſſem ire ad eos, ſedebam primus: cùmque ſederem quaſi rex, circumſtante exercitu, eram tamen mœrentium conſolator.*

j'euſſe parlé, & ils recevoient mon avis avec un ſilence plein de reſpect.

22. Ils n'oſoient rien ajouter à mes paroles, & elles tomboient ſur eux comme les gouttes de la roſée.

23. Ils me ſouhaitoient comme *la campagne ſeche* attend l'eau du ciel ||, & leur bouche s'ouvroit *pour m'entendre* ||, comme *la terre s'ouvre* aux pluies de l'arriere ſaiſon.

24. Si je riois quelquefois avec eux, ils ne pouvoient pas le croire||, & la lumiere de mon viſage ne tomboit point à terre ||.

25. Si je voulois aller parmi eux, je prenois ma place au-deſſus de tous: & lorſque j'étois aſſis comme un roi au milieu des gardes qui m'environnoient ||, je ne laiſſois pas d'être le conſolateur des affligés.

℣. 23. *lettr.* la pluie.

Ibid. *expl.* comme pour deſalterer leur ſoif dans le deſir qu'ils avoient de m'entendre. *Synopſ.*

℣. 24. *expl.* parcequ'ils croyoient qu'il y avoit quelque choſe de ſerieux dans mon ris même.

Ibid. *expl.* & ainſi ils ne perdoient rien du reſpect qu'ils me portoient *Menoch. Tirin.*

℣. 25. *lettr.* au milieu de l'armée.

CHAPITRE XXX.

§. 1. *Miſere de Job.*

1. MAis maintenant je ſuis mépriſé par des perſonnes plus jeunes que moi, dont je n'aurois pas daigné *autrefois* mettre les peres avec les chiens de mon troupeau ℣ ;

1. *NUnc autem deriderunt me juniores tempore, quorum non dignabar patres ponere cum canibus gregis mei,*

2. Dont la force & le travail des mains étoit moins que rien à mon égard ℣ ; & qui étoient même regardés comme indignes de la vie ;

2. *Quorum virtus manuum mihi erat pro nihilo, & vitâ ipſâ putabantur indigni,*

3. *Des gens* tout ſecs ℣, de faim & de pauvreté, qui alloient chercher ce qu'ils pourroient ronger dans un deſert, dont l'affliction & la miſere avoient défiguré le viſage ;

3. *Egeſtate & fame ſteriles, qui rodebant in ſolitudine, ſqualentes calamitate & miſeriâ,*

℣. 1. *expl.* Dieu ayant dans la ſuite rendu un témoignage avantageux à la vertu de Job, on ne peut pas croire qu'il ſe ſerve de ces ſortes d'expreſſions par orgueil & par mépris de ſes amis ; ce qui auroit été très criminel. Il faut donc reconnoître que ce ſont des expreſſions figurées & poetiques, qui marquent ſeulement que les peres de quelques perſonnes qui lui inſultoient dans ſon malheur, étoient d'une naiſſance très-baſſe, & moins que ceux qui avoient le ſoin de nourrir ſes chiens. *Eſtius Menoch.*

℣. 2. *autr.* dont je comptois pour rien le plus fort travail de leurs mains. *expl.* des gens de néant, dont le travail lui étoit inutile, ou que leur foibleſſe ou leur pareſſe empêchant de s'appliquer à aucun travail ſolide, ils ne méritoient point par conſéquent de manger & de vivre.

℣. 3. *lettr.* ſteriles. *Hebr.* ſolitarii, vel deſolati.

4. *Et mandebant herbas, & arborum cortices, & radix juniperorum erat cibus eorum.*

4. Qui mangeoient l'herbe, & les écorces des arbres, & qui ſe nourriſſoient de racines de geniévres;

5. *Qui de convallibus iſta rapientes, cùm ſingula reperiſſent, ad ea cum clamore currebant.*

5. Qui alloient ravir ces choſes dans le fond des vallées; & qui en ayant trouvé quelqu'une, y accouroient avec de grands cris;

6. *In deſertis habitabant torrentium, & in cavernis terræ, vel ſuper glaream.*

6. Qui habitoient dans les creux // des torrens, dans les cavernes de la terre, ou dans les rochers //;

7. *Qui inter hujuſcemodi latabantur, & eſſe ſub ſentibus delicias computabant.*

7. Qui trouvoient même leur joie dans cet état, & qui faiſoient leurs délices d'être ſous les ronces & ſous les épines:

8. *Filii ſtultorum & ignobilium, & in terra penitus non parentes.*

8. Ces hommes, dont les peres ſont des inſenſés, ces hommes de la derniere baſſeſſe //, qui ſont le mépris & le rebut de la terre //, *ſont ceux qui m'inſultent.*

9. *Nunc in eorum canticum verſus ſum, & factus ſum eis in proverbium.*

9. Je ſuis devenu le ſujet de leurs chanſons, je ſuis l'objet de leurs railleries.

10. *Abominantur me, & longè fugiunt*

10. Ils m'ont en horreur, & ils fuient loin de

℣. 6. *lettr.* deſerts.
Ibid. *Hebr.* petris. *lettr.* ſuper glaream.
℣. 8. *autr. lettr.* dont les peres ſont des inſenſés.
Ibid. *Hebr.* qui ſont abbaiſſés, & de la derniere baſſeſſe; ces hommes qui ſont au-deſſous de la terre même.

moi, & ils ne craignent pas de me cracher au visage ||.

à me, & faciem meam conſpuere non verentur.

11. Car *Dieu* a ouvert ſon carquois || pour me percer de douleur, & il a mis un frein à ma bouche ||.

11. *Pharetram enim ſuam aperuit, & afflixit me, & frænum poſuit in os meum.*

12. Auſſitôt que j'ai commencé à paroître ||; mes maux ſe ſont élevés à côté de moi; ils ont renverſé mes pieds, & me ſurprenant ||, ils m'ont accablé comme ſous leurs flots.

12. *Ad dexteram orientis calamitates meæ illicò ſurrexerunt: pedes meos ſubverterunt, & oppreſſerunt quaſi fluctibus ſemitis ſuis.*

13. Ils ont rompu tous les chemins par où je marchois ||, ils m'ont dreſſé des pieges, & ont eu *ſur moi* l'avantage ||; & il ne s'eſt trouvé perſonne pour me ſecourir.

13. *Diſſipaverunt itinera mea, inſidiati ſunt mihi, & prævaluerunt, & non fuit qui ferret auxilium.*

℣. 10 *expl.* de m'inſulter avec le dernier mépris. *Synopſ.*

℣. 11. *expl.* Dieu m'a arrêté tout-d'un-coup comme au milieu de ma courſe, lorſque rien ne troubloit mon bonheur.

Ibid. *Hebr.* & frænum à facie mea projecerunt : ils ont jetté le frein en ma préſence : ce qui ſe doit rapporter aux amis de Job, *i. e.* ils n'ont gardé aucune modération à mon égard. *Vatab.*

℣. 12. *lettr.* ad dexteram orientis.

Ibid. *lettr.* par leurs ſentiers. *expl.* Les Interpretes Hebreux ſuivant la langue originale, qui porte ; *Juxta dexteram pueri ſteterunt, pedes meos impulerunt, & fecerunt ſuper me ſemitas contritionis ſuæ :* De jeunes gens ſe ſont tenus à ma droite, ils m'ont pouſſé & m'ont fait tomber, & ils m'ont foulé aux pieds comme un chemin paſſant, expliquent des amis de Job, ce que la Vulgate a rapporté à ſes maux. *Codurc. Menoch.*

℣. 13. *expl.* metaphore priſe du ſiege d'une ville à qui on coupe toute communication.

Ibid. *expl.* non en me faiſant ſuccomber au peché ; mais en m'accablant.

14. *Quaſi rupto muro, & apertâ januâ, irruerunt ſuper me, & ad meas miſerias devoluti ſunt.*

14. Ils ſe ſont jettés ſur moi comme par la breche d'une muraille & par une porte ouverte; & ils ſont venus m'accabler dans ma miſere ||.

15. *Redactus ſum in nihilum : abſtuliſti quaſi ventus deſiderium meum : & velut nubes pertranſiit ſalus mea.*

15. J'ai été réduit dans le néant; vous avez emporté comme un tourbillon ce qui m'étoit le plus cher ||, & ma vie || a paſſé *en un moment* comme un nuage.

16. *Nunc autem in memetipſo marceſcit anima mea, & poſſident me dies afflictionis.*

16. Mon ame eſt maintenant toute languiſſante en moi-même, & je ſuis tout pénétré des maux qui m'accablent ||.

17. *Nocte os meum perforatur doloribus : & qui me comedunt, non dormiunt.*

17. Mes douleurs pendant la nuit tranſpercent mes os, & *les vers* || qui me dévorẽt ne dorment point.

18. *In multitudine eorum conſumitur veſtimentum meum, & quaſi capitio tunicæ ſuccinxerunt me.*

18. Leur multitude conſume mon vêtement; & ils m'environnent & me ſerrent comme le haut d'une tunique ||.

19. *Comparatus ſum luto, & aſſimilatus ſum favillæ & cineri.*

19. Je ſuis devenu comme de la boue; je ſuis ſemblable à la pouſſiere || & à la cendre.

℣. 14. *expl.* ils ſe ſont jettés comme en foule pour me perdre.

℣. 15. *lettr.* mon deſir. *Hebr.* ce qui m'étoit le plus cher m'a été enlevé.

Ibid. *lettr.* mon ſalut.

℣. 16. *lettr.* les jours de l'affliction me poſſedent.

℣. 17. *lettr.* ceux qui, &c. *ſuppl.* les vers. *Menoch.*

℣. 18. *lettr.* comme le capuchon de ma tunique.

℣. 19. *lettr.* favillæ.

§. 2. *Job expoſe à Dieu ſes douleurs.*

20. Je crie vers vous, *ô mon Dieu*, & vous ne m'écoutez point[//]; je me tiens devant vous, & vous ne me regardez pas.

20. *Clamo ad te, & non exaudis me: ſto, & non reſpicis me.*

21. Vous êtes changé & devenu cruel[//] envers moi, & vous employez la dureté de votre main pour me combattre.

21. *Mutatus es mihi in crudelem, & in duritia manûs tuæ adverſaris mihi.*

22. Vous m'avez élevé[//], & me tenant comme ſuſpendu en l'air, vous m'avez *laiſſé tomber* & briſé entierement.

22. *Elevaſti me, & quaſi ſuper ventum ponens eliſiſti me validè.*

23. Je ſçai que vous me livrerez à la mort, où eſt marquée la maiſon de tous ceux qui vivent.

23. *Scio quia morti trades me ubi conſtituta eſt domus omni viventi.*

24. Mais vous n'étendez pas néanmoins votre main pour les conſumer entierement : car lorſqu'ils ſont abbatus, vous les ſauvez.

24. *Verumtamen non ad conſumptionem eorum emittis manum tuam, & ſi corruerint, ipſe ſalvabis.*

25. Je pleurois[//] autre-

25. *Flebam quon-*

℣. 20. *lettr.* vous ne m'exaucez point.

℣. 21. C'eſt-à-dire, que Dieu qui l'avoit traité juſqu'alors avec tant de témoignages de bonté, avoit changé de conduite à ſon égard, & ne lui faiſoit plus paroître que de la rigueur.

22. *expl.* par tant d'honneurs & de biens dont vous m'aviez comblé.

℣. 25. *Hebr.* Ne pleurois-je pas, &c. *Vatab. expl.* Il ſemble que Job veuille exciter la miſericorde de Dieu envers lui, par la vûe de celle dont il avoit uſé envers les affligés; ou qu'il prévienne une objection qu'on eût pu lui faire, que les maux qui l'accabloient étoient une juſte punition de ſon inhumanité envers les perſonnes affligées & les pauvres.

dam ſuper eo qui afflictus erat, & compatiebatur anima mea pauperi.

fois ſur celui qui étoit affligé ; & mon ame étoit compatiſſante envers le pauvre.

26. *Expectabam bona, & venerunt mihi mala ? præſtolabar lucem, & eruperunt tenebræ.*

26. J'attendois les biens, & les maux ſont venus[//] *en foule* ; j'eſperois la lumiere, & les ténebres m'ont enveloppé.

27. *Interiora mea efferbuerunt abſque ulla requie, prævenerunt me dies afflictionis.*

27. Un feu brûle dans mes entrailles ſans me donner aucun repos ; les jours de l'affliction m'ont prévenu [//].

28. *Mœrens incedebam, ſine furore, conſurgens, in turba clamabam.*

28. Je marchois tout triſte, mais ſans me laiſſer aller à l'emportement [//] : je me levois *tout-d'un-coup*, & pouſſois des cris au milieu du peuple [//].

29. *Frater fui draconum, & ſocius ſtruthionum.*

29. J'ai été le frere des dragons, & le compagnon des autruches [//].

30. *Cutis mea denigrata eſt ſuper me, & oſſa mea aruerunt præ caumate.*

30. Ma peau eſt devenue toute noire ſur ma chair, & mes os ſe ſont deſſechés dans l'ardeur qui me conſume.

31. *Verſa eſt in luctum cithara mea,*

31. Ma harpe s'eſt changée en de triſtes plaintes,

℣. 26. *autr. lettr.* ſont venus *fondre* ſur moi.

℣. 27. *expl.* ſont venus lorſque je ne m'y attendois pas. *Synopſ.*

℣. 28. *lettr.* mais ſans fureur.

Ib. *expl.* J'étois contraint étant même au milieu du monde, de crier, tant mes douleurs étoient violentes. *Sa. Tirin.*

℣. 29. *expl.* J'ai reſſemblé à ces animaux, qui dans les deſerts font retentir l'air par des cris épouvantables. *Tir. n. Synopſ.*

& mes instrumens de musique en des voix lugubres.

& organum meum in vocem flentium.

CHAPITRE XXXI.

§. 1. *Job examine sa conduite.*

1. J'Ai fait un accord avec mes yeux, pour ne penser // pas seulement à une vierge.

1. *PEpigi fœdus cum oculis meis, & ne cogitarem quidem de virgine.*

2. Car *autrement*, quelle union Dieu auroit-il pû avoir avec moi, & quelle part le Toutpuissant me donneroit-il à son céleste heritage?

2. *Quam enim partem haberet in me Deus desuper, & hereditatem Omnipotens de excelsis?*

3. Dieu ne perdra-t-il pas le méchant, & ne rejettera-t-il pas celui qui commet l'injustice?

3. *Numquid non perditio est iniquo, & alienatio operantibus injustitiam?*

4. Ne considere-t-il pas mes voies, & ne compte-t-il pas toutes mes démarches?

4. *Nonne ipse considerat vias meas, & cunctos gressus meos dinumerat?*

5. Si j'ai marché dans la vanité & le mensonge, & si mes pieds se sont hârez pour dresser des pieges *aux autres*:

5. *Si ambulavi in vanitate, & festinavit in dolo pes meus:*

6. Que Dieu pese mes actions dans une balance juste, & qu'il connoisse //

6. *Appendat me in statera justa, & sciat Deus simplici-*

ỳ. 1. *expl.* J'ai fait une forte résolution de ne leur point accorder la liberté de regarder une vierge.

ỳ. 6. *expl.* Qu'il fasse voir qu'il la connoît, ou qu'il la fasse connoître aux autres en me jugeant selon la justice. *Tirin.*

tatem meam.

la ſimplicité de mon cœur.

7. *Si declinavit greſſus meus de via, & ſi ſecutum eſt oculos meos cor meum, & ſi manibus meis adhæſit macula:*

7. Si mes pas ſe ſont détournés de la voie ||, ſi mon cœur a ſuivi *l'attrait de* mes yeux, & ſi quelque ſouillure s'eſt attachée à mes mains;

8. *Seram, & alius comedat: & progenies mea eradicetur.*

8. Que je ſeme, & qu'un autre mange *ce que j'aurai ſemé* ||, & que ma race ſoit retranchée *de la terre* juſqu'à la racine.

9. *Si deceptum eſt cor meum ſuper muliere, & ſi ad oſtium amici mei inſidiatus ſum?*

9. Si l'agrément d'une femme a ſéduit mon cœur, & ſi j'ai dreſſé des embûches à la porte de mon ami ||;

10. *Scortum alterius ſit uxor mea, & ſuper illam incurventur alii.*

10. Que ma femme ſoit deshonorée par un autre ||; & qu'elle ſoit expoſée à une proſtitution honteuſe.

11. *Hoc enim nefas eſt, & iniquitas maxima.*

11. Car l'adultere eſt un crime énorme, & une très-grande iniquité.

12. *Ignis eſt uſque ad perditionem devorans, & omnia*

12. C'eſt un feu qui dévore juſqu'à une perte entiere ||, & qui extermine

℣. 7. *expl.* de la juſtice & de la loi de Dieu. *Menoch.*

℣. 8. *expl.* J'ai mérité qu'un autre mange, &c. *Menoch.*

℣. 9. *expl.* pour bleſſer ſon honneur en la perſonne de ſa femme. *Menoch.*

℣. 10. *expl.* Ce n'eſt pas qu'il ſouhaite ou qu'il approuve que cela arrive; mais c'eſt une eſpece d'imprécation qu'il fait contre ſoi-même, pour exprimer plus fortement l'horreur qu'il a toujours eue de l'adultere. *Synopſ.*

℣. 12. *expl.* Ce crime eſt comme une flamme qui dévore les richeſſes, la réputation, & les qualités les plus excellentes du corps & de l'ame, & qui engage encore dans une perte éternelle. *Synopſ.*

jusqu'aux moindres rejettons ||.

eradicans genimina.

13. Si j'ai dédaigné d'entrer en jugement avec mon serviteur & avec ma servante, lorsqu'ils disputoient contre moi.

13. *Si contempsi subire judicium cum servo meo, & ancilla mea, cùm disceptarent adversùm me.*

14. Car que ferai-je quand Dieu s'élevera pour *me* juger || ? & lorsqu'il me redemandera compte *de ma vie* ? que lui répondrai-je ?

14. *Quid enim faciam cùm surrexerit ad judicandum Deus? & cùm quæsierit, quid respondebo illi ?*

§. 2. *Suite de l'examen de Job.*

15. Celui qui m'a créé dans le sein de ma mere, n'a-t-il pas aussi créé celui *qui me sert* ? & n'est-ce pas le même *Dieu* qui nous a formés tous deux ?

15. *Numquid non in utero fecit me qui & illum operatus est : & formavit me in vulva unus ?*

16. Si j'ai refusé aux pauvres ce qu'ils vouloient, & si j'ai fait attendre || *en vain* les yeux de la veuve :

16. *Si negavi, quod volebant, pauperibus, & oculos viduæ expectare feci :*

17. Si j'ai mangé seul mon pain, & si l'orphelin n'en a pas mangé *aussi* :

17. *Si comedi buccellam meam solus, & non comedit pupillus ex ea :*

18. Car la compassion est crue avec moi dès mon enfance, & elle est sortie

18. *(Quia ab infantia mea crevit mecum miseratio : &*

℣. 12. *expl.* la posterité & les enfans ; soit qu'il empêche qu'ils ne naissent, soit parceque ceux qui en naissent périssent malheureusement. *Tirin.*

℣. 14. c'est-à-dire : Comment oserois-je comparoître devant Dieu, lorsqu'il viendra me juger, si j'avois agi d'une maniere moins équitable.

℣. 16. *autr.* trop longtems.

de utero matris meæ egreſſa eſt mecum.)

avec moi du ſein de ma mere.

19. *Si deſpexi pereuntem, eò quòd non habuerit indumentum, & abſque operimento, pauperem:*

19. Si j'ai négligé *de ſecourir* celui qui n'ayant point d'habits mouroit // *de froid*, & le pauvre qui étoit ſans vêtement :

20. *Si non benedixerunt mihi latera ejus, & de velleribus ovium mearum calefactus eſt:*

20. Si les membres de ſon corps ne m'ont pas beni // lorſqu'ils ont été échauffés par les toiſons de mes brebis.

21. *Si levavi ſuper pupillum manum meam, etiam cùm viderem me in porta ſuperiorem:*

21. Si j'ai levé la main ſur le pupile //, lors même que je me voyois le plus fort dans l'aſſemblée des juges //;

22. *Humerus meus à junctura ſua cadat, & brachium meum cum ſuis oſſibus confringatur.*

22. que mon épaule tombe *étant deſunie* de ſa jointure, & que mon bras ſe briſe avec tous ſes os //.

23. *Semper enim quaſi tumentes ſuper me fluctus timui Deum, & pondus ejus ferre non potui,*

23. Car j'ai toujours craint Dieu comme des flots ſuſpendus au-deſſus de moi, & je n'en ai pu ſupporter le poids //.

24. *Si putavi au-*

24. Si j'ai cru que l'or

℣. 19. *lettr.* pereuntem, *ſub* frigore. *Vatab.*

℣. 20. *lettr.* ſi ces côtés ne m'ont point beni.

℣. 21. *expl.* pour le menacer, pour le frapper, ou pour l'opprimer par mon autorité. *Menoch. Sa.*

Ibid. *lettr.* à la porte. C'étoit-là que les jugemens ſe rendoient.

℣. 22. *expl.* Il ſouhaite la perte de tout ſon bras, s'il a ſeulement levé la main contre le pauvre; afin qu'ainſi le membre qui a peché ſoit puni. *Synopſ.*

℣. 23. *expl.* de ſa puiſſance & de ſa colere. *Syrôpſ.* *L'Hebreu* ſignifie ſa majeſté qu'il enviſageoit ſans ceſſe, & qui l'empêchoit de s'élever au-deſſus des autres.

étoit ma force, ſi j'ai dit à l'or le plus pur ″ : *Vous êtes* ma confiance :

rum robur meum, & obrizo dixi : Fiducia mea.

25. Si j'ai mis ma joie dans mes grandes richeſſes, & dans les grands biens que j'ai amaſſés par mon travail ″ ;

25. Si lætatus ſum ſuper multis divitiis meis, & quia plurima reperit manus mea.

26. Si j'ai regardé le ſoleil dans ſon grand éclat, & la lune, lorſqu'elle étoit la plus claire ″ ;

26. Si vidi ſolem cùm fulgeret, & lunam incedentem clarè :

27. Si mon cœur alors a reſſenti une ſecrette joie, & ſi j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiſer ″ ;

27. Et lætatum eſt in abſcondito cor meum, & oſculatus ſum manum meam ore meo :

28. Ce qui eſt le comble de l'iniquité, & un renoncement du Dieu très-haut :

28. Quæ eſt iniquitas maxima, & negatio contra Deum altiſſimum.

29. Si je me ſuis réjoui de la ruine de celui qui me haïſſoit, ſi j'ai été ravi de ce qu'il étoit tombé dans quelque mal.

29. Si gaviſus ſum ad ruinam ejus qui me oderat, & exultavi quòd inveniſſet eum malum.

§. 3. *Job continue ſon examen.*

30. Car je n'ai point abandonné ma langue ″

30. Non enim dedi ad peccandum guttur

℣. 24. *lettr.* obrizo. *Hebr.* auro. Obrizum, aurum puriſſimum.

℣. 25. *autr.* & en ce que je me ſuis vû beaucoup de biens en ma poſſeſſion.

℣. 26. & 27. *expl.* Les peuples qui adoroient le ſoleil ou la lune, uſoient ordinairement de cette maniere de les ſaluer. Job marque par là l'éloignement qu'il a toujours eu de toute idolatrie. *Eſtius. Menoch. Grot. Greg. lib. 22. Moral. c. 2.*

℣. 30. *lettr.* ma gorge, *i. e.* ma langue, *ou* ma bouche.

meum,

meum, ut expeterem maledicens animam ejus.

au peché pour faire des imprécations contre celui *qui ne m'aimoit pas* ||.

31. *Si non dixerunt viri tabernaculi mei : Quis det de carnibus ejus ut ſaturemur ?*

31. Si les gens de ma maiſon n'ont pas dit *de moi* ||: Qui nous donnera de ſa chair, afin que nous en ſoyons raſſaſiés ?

32. *Foris non manſit peregrinus, oſtium meum viatori patuit.*

32. L'étranger n'eſt point demeuré dehors, ma porte a *toujours* été ouverte au voyageur.

33. *Si abſcondi quaſi homo peccatum meum, & celavi in ſinu meo iniquitatem meam.*

33. Si j'ai tenu mon peché ſecret ||, comme les hommes || *ſont d'ordinaire* ; & ſi j'ai caché dans mon ſein mon iniquité :

34. *Si expavi ad multitudinem nimiam, & deſpectio propinquorum terruit me : & non magis tacui, nec egreſſus ſum oſtium.*

34. Si la grande multitude m'a épouvanté ||, ou ſi j'ai été effrayé par le mépris de mes proches : ſi je ne ſuis pas au-contraire demeuré dans le ſilence, ſans ſortir la porte de ma maiſon ||.

35. *Quis mihi tribuat auditorem, ut deſiderium meum audiat Omnipotens ; &*

35. Qui me donnera une perſonne qui m'entende ; afin que le Toutpuiſſant écoute ce que je deſire *lui*

℣. 30. *autr.* pour le maudire, & lui ſouhaiter la mort.

℣. 31. *expl.* Façon de parler figurée & métaphorique, qui veut dire que Job étoit ſi aimé de tous ceux qui le ſervoient, qu'ils ſouhaitoient de le ſervir à jamais.

℣. 33. *expl.* ſi je me ſuis diſſimulé à moi-même mon peché, ou ſi j'ai tâché de l'excuſer.

Ibid. *Hebr.* comme Adam.

℣. 34. *expl.* juſqu'à m'empêcher de rendre juſtice. *Men.*

Ibid. *expl.* quand la ſageſſe a demandé que j'uſaſſe de cette retenue.

représenter, & que celui qui juge, écrive *tout* lui-même *dans* un livre ?

36. Afin que je porte ce livre sur mon épaule, & que je le mette autour de ma tête comme une couronne.

37. A chaque pas que je ferai, j'en prononcerai les paroles, & je le présenterai *à quiconque m'écoutera*, comme à mon prince *& à mon juge*.

38. Si la terre que je possede crie contre moi, & si ses sillons pleurent avec elle :

39. si j'en ai mangé les fruits sans donner d'argent, & si j'ai affligé le cœur de ceux qui l'ont cultivée :

40. Qu'elle produise pour moi des ronces au-lieu de froment, & des épines au-lieu d'orge.

librum scribat ipse qui judicat.

36. *Ut in humero meo portem illum, & circumdem illum quasi coronam mihi ?*

37. *Per singulos gradus meos pronuntiabo illum, & quasi principi offeram eum.*

38. *Si adversum me terra mea clamat, & cum ipsa sulci ejus deflent :*

39. *Si fructus ejus comedi absque pecunia, & animam agricolarum ejus afflixi :*

40. *Pro frumento oriatur mihi tribulus, & pro hordeo spina.*

Fin des paroles de Job.

Finita sunt verba Job.

CHAPITRE XXXII.

§. 1. *Discours d'Eliu.*

1. APrès cela les trois amis de Job [*a*] cesserent de lui répondre,

1. *Cessaverunt autem tres viri isti respondere Job, eò*

[*a*] ℣. 1. *lettr.* tres viri isti.

quòd juſtus ſibi videretur.

2. *Et iratus, indignatuſque eſt Eliu filius Barachel Buzites, de cognatione Ram: iratus eſt autem adverſum Job, eò quòd juſtum ſe eſſe diceret coram Deo.*

3. *Porrò adverſum amicos ejus indignatus eſt, eò quòd non inveniſſent reſponſionem rationabilem, ſed tantummodò condemnaſſent Job.*

4. *Igitur Eliu expectavit Job loquentem: eò quòd ſeniores eſſent qui loquebantur.*

5. *Cùm autem vidiſſet quòd tres reſpondere non potuiſſent, iratus eſt vehementer.*

6. *Reſpondenſque Eliu filius Barachel Buzites, dixit: Junior ſum tempore,*

voyant qu'il continuoit à ſe croire juſte.

2. Et *alors* Eliu fils de Barachel de Buz ‖ de la famille de Ram ‖, entra dans une grande colere, & ſe fâcha contre Job, de ce qu'il aſſuroit qu'il étoit juſte devant Dieu‖.

3. Il s'irrita auſſi contre ſes amis, de ce qu'ils n'avoient rien trouvé de raiſonnable pour répondre à Job, mais qu'ils s'étoient contentés de le condanner.

4. Eliu attendit donc tant que Job parla, parcequ'il étoit moins âgé que ceux qui lui avoient répondu.

5. Mais voyant qu'ils n'avoient pu tous trois *rien* répondre *à Job*, il fut tranſporté de colere.

6. Et voici la maniere dont Eliu fils de Barachel, originaire de Buz, leur parla: Je ſuis le plus jeu-

‖. 2. Ce Buz étoit frere de Hus, & fils de Nachor frere d'Abraham. *Voyez la note, c. 1 v. 1.* Eliu, ſelon le ſentiment de ſaint Gregoire & du venerable Bede, dit en parlant à Job bien des choſes veritables; mais il pecha dans la maniere, parlant avec orgueil & inſulte; & c'eſt ſur quoi Dieu le reprend dans la ſuite. *Eſtius.*

Ibid. *Sept.* Aram. *Chald.* Abraham.

Ibid. *Hebr.* plus juſte que Dieu.

ne, & vous êtes plus vieux *que moi*. C'eſt pourquoi *je ſuis demeuré* la tête baiſſée, ſans oſer *ſeulement* dire mon avis.

vos autem antiquiores, idcircò demiſſo capite veritus ſum vobis indicare meam ſententiam.

7. Car je m'attendois qu'un âge ſi avancé vous donneroit des paroles, & que le grand nombre de vos années *vous* inſtruiroit de la ſageſſe.

7. *Sperabam enim quòd ætas prolixior loqueretur, & annorum multitudo doceret ſapientiam.*

8. Mais à ce que je voi, l'eſprit eſt dans les hommes ‖, & c'eſt l'inſpiration du Toutpuiſſant qui donne l'intelligence.

8. *Sed, ut video, ſpiritus eſt in hominibus, & inſpiratio Omnipotentis dat intelligentiam.*

§. 2. *Suite du diſcours d'Elie.*

9. Ce ne ſont pas *toujours* ceux qui ont vécu longtems qui ſont *les plus* ſages, & la lumiere de la juſtice n'eſt pas toujours le partage de la vieilleſſe ‖.

9. *Non ſunt longævi ſapientes, nec ſenes intelligunt judicium.*

10. C'eſt pourquoi je dirai *mon avis*: écoutez-moi, & je vous ferai voir auſſi *à mon tour* quelle eſt ma ſageſſe.

10. *Ideò dicam: Audite me, oſtendam vobis etiam ego meam ſapientiam.*

11. J'ai attendu que vous euſſiez achevé de parler; j'ai voulu voir,

11. *Expectavi enim ſermones veſtros, audivi prudentiam ve-*

℣. 8. *expl.* Il y a dans tous les hommes un eſprit & une ame raiſonnable; mais ce n'eſt point par la force de cet eſprit, ce n'eſt que par un don du Toutpuiſſant qu'on acquiert l'intelligence. *Synopſ.*

℣. 9. *expl.* la ſageſſe n'eſt pas attachée à l'âge. *Vatab.*

ſtram, donec diſceptaremini ſermonibus:

tant que vous avez diſputé *contre Job, quelle pouvoit être* votre ſageſſe :

12. *Et donec putabam vos aliquid dicere, conſiderabam: ſed, ut video, non eſt qui poſſit arguere Job, & reſpondere ex vobis ſermonibus ejus.*

12. Je me ſuis contenté de vous regarder ", tant que j'ai cru que vous diriez quelque choſe ; mais à ce que je voi, nul d'entre vous ne peut convaincre Job, ni répondre à ce qu'il a dit.

13. *Ne fortè dicatis: Invenimus ſapientiam, Deus projecit eum, non homo.*

13. Ce ſeroit en vain que vous diriez peutêtre : Nous avons trouvé *le ſecret de* la *vraie* ſageſſe ; c'eſt Dieu qui l'a rejetté, & non l'homme ".

14. *Nihil locutus eſt mihi, & ego non ſecundùm ſermones veſtros reſpondebo illi.*

14. Ce n'eſt point à moi qu'il a adreſſé ſa parole ; & ce ne ſera point ſelon vos raiſonnemens que je lui répondrai.

15. *Extimuerunt, nec reſponderunt ultrà, abſtuleruntque à ſe eloquia.*

15. Les voilà intimidés ", ils n'ont plus rien à répondre ; ils ſe ſont eux-mêmes fermé la bouche.

℣. 12. *expl.* de vous écouter en ſilence, & de faire attention à tout ce que vous diſiez. *Menoch.*

℣. 13. *expl.* Cet endroit qui eſt très-obſcur, ſe peut expliquer ainſi : Ne prenez point pour prétexte de votre ſilence, que vous avez reconnu que la vraie ſageſſe en cette rencontre étoit de vous taire, & de n'en point dire davantage à un homme ſourd & endurci ; puiſque c'eſt Dieu même qui l'a rejetté & abandonné, & non pas nous, qui avons dit tout ce qui ſe pouvoit dire pour l'obliger à ſe reconnoître. *Coduic. Synopſ.*

℣. 15. *expl.* C'eſt encore aux amis de Job qu'il parle : il paſſe tout-d'un coup de la ſeconde perſonne à la troiſiéme, comme un homme qui étoit dans l'agitation & dans la colere. *Tirin.*

16. Puis donc que j'ai attendu, & qu'ils n'ont point parlé ‖ ; qu'ils demeurent *muets* & ſans réponſe.

16. *Quoniam igitur expectavi, & non ſunt locuti : ſteterunt, nec ultrà reſponderunt :*

17. Je parlerai auſſi à mon tour, & je ferai voir *quelle eſt* ma ſcience.

17. *Reſpondebo & ego partem meam, & oſtendam ſcientiam meam.*

18. Car je ſuis plein des choſes que j'ai à dire, & mon eſprit eſt comme en travail, voulant enfanter toutes les penſées qu'il a conçues ‖.

18. *Plenus ſum enim ſermonibus, & coarctat me ſpiritus uteri mei.*

19. Mon eſtomac ‖ eſt comme un vin nouveau qui n'a point d'air, qui rompt les vaiſſeaux ‖ neufs *où l'on le renferme* :

19. *En venter meus quaſi muſtum abſque ſpiraculo, quod lagunculas novas diſrumpit.*

20. Je parlerai donc pour reſpirer un peu, j'ouvrirai mes levres, & je répondrai.

20. *Loquar, & reſpirabo paululùm : aperiam labia mea, & reſpondebo.*

21. Je n'aurai d'égard pour perſonne ; & je n'égalerai point l'homme à Dieu ‖.

21. *Non accipiam perſonam viri, & Deum homini non æquabo.*

22. Car je ne ſçai com-

22. *Neſcio enim*

℣. 16. *expl.* ont ceſſé de parler. *Synopſ.*

℣. 18. *lettr.* l'eſprit de mes entrailles me ſerre.

℣. 19. *lettr.* ventre.

Ibid. *lettr.* bouteilles.

℣. 21. *lettr.* Dieu à l'homme. *expl.* Je ne regarderai point ſi Job a été un grand prince, & je ne ſouffrirai point, qu'étant homme, il oſe s'égaler à Dieu, en s'attribuant une juſtice irréprehenſible. Et ce qui m'oblige d'en uſer ainſi, c'eſt la crainte que j'ai de la juſtice de Dieu, comme étant peut-être ſur le point d'aller paroître devant lui.

quandiu ſubſiſtam, & ſi poſt modicum tollat me factor meus.

bien de tems je ſubſiſterai *ſur la terre, & j'ignore* ſi celui qui m'a créé ne m'ôtera point bientôt *du monde.*

CHAPITRE XXXIII.

§. 1. *Eliu veut prouver que Job eſt coupable.*

1. *Audi igitur, Job, eloquia mea, & omnes ſermones meos auſculta.*

1. ECoutez donc, Job, mes paroles, & ſoiez attentif à tous mes diſcours.

2. *Ecce aperui os meum, loquatur lingua mea in faucibus meis.*

2. J'ai ouvert la bouche ", afin que ma langue vous faſſe entendre diſtinctement les paroles qu'elle aura formées ".

3. *Simplici corde meo ſermones mei, & ſententiam puram labia mea loquentur.*

3. Mes diſcours ſortiront de la ſimplicité de mon cœur, & mes levres ne prononceront que la pure verité ".

4. *Spiritus Dei fecit me, & ſpiraculum Omnipotentis vivificavit me.*

3. C'eſt l'Eſprit de Dieu qui m'a créé, & c'eſt le ſouffle du Toutpuiſſant qui m'a donné la vie.

5. *Si potes, reſponde mihi, & adverſus faciem meam conſiſte.*

5. Répondez-moi, ſi vous pouvez, & oppoſez vos raiſons aux miennes ".

℣. 2. *lettr.* ma bouche.

Ibid. C'eſt le ſens que Codurc a trouvé dans ces paroles : *Loquatur lingua mea in faucibus meis.*

℣ 3. *Hebr.* ſcience. *lettr.* ſententiam puram.

℣. 5. *lettr.* préſentez-vous devant ma face. L'Hebreu porte, ſelon Codurc : Me voici qui me préſente pour plaider la cauſe de Dieu. J'ai été formé de la boue auſſi-bien que vous. Je n'ai rien de terrible pour vous épouvanter,

6. Dieu eſt mon créateur comme il eſt le vôtre, & j'ai été formé de la même boue.

6. *Ecce, & me ſicut & te fecit Deus, & de eodem luto ego quoque formatus ſum.*

7. Mais vous ne verrez rien de merveilleux en moi qui vous épouvante; & vous n'y trouverez pas non plus une éloquence qui vous accable.

7. *Verumtamen miraculum meum non te terreat, & eloquentia mea non ſit tibi gravis.*

8. Vous avez dit devant moi, & je vous ai entendu lorſque vous prononciez ces paroles:

8. *Dixiſti ergo in auribus meis, & vocem verborum tuorum audivi.*

9. Je ſuis pur & ſans peché; je ſuis ſans tache, & il n'y a point d'iniquité en moi.

9. *Mundus ſum ego, & abſque delicto: immaculatus, & non eſt iniquitas in me.*

10. Car Dieu a cherché des ſujets de plainte contre moi ‖; c'eſt pourquoi il a cru que j'étois ſon ennemi.

10. *Quia querelas in me reperit, ideò arbitratus eſt me inimicum ſibi.*

11. Il a mis mes pieds à la chaîne; il a obſervé toutes mes démarches ‖.

11. *Poſuit in nervo pedes meos, cuſtodivit omnes ſemitas meas.*

12. C'eſt donc en cela que vous avez montré que vous n'êtes pas juſte ‖:

12. *Hoc eſt ergo: in quo non es juſtificatus: reſpondebo*

& vous n'appréhenderez point d'être accablé par la peſanteur de ma main.

℣. 10. *expl.* des occaſions de me quitter. Job n'avoit point dit cela; & ce qu'Eliu rapporte des paroles de Job, il l'interprete en un mauvais ſens: n'ayant pas compris avec quel eſprit il les avoit dites.

℣. 11. *litt.* ſentiers.

℣. 12. *expl.* Bien loin d'être juſtifié, vous commettez un peché conſiderable, en cela même que vous vous plaignez de Dieu, comme d'un tyran injuſte, qui cherche à vous accabler ſans ſujet. *Tirin.*

tibi, quia major sit Deus homine.

car je vous réponds que Dieu eſt plus grand que l'homme ℣.

13. *Adverſus eum contendis, quod non ad omnia verba reſponderit tibi?*

13. Diſputerez-vous contre lui, parcequ'il n'a pas répondu à toutes vos paroles?

§. 2. *Diverſes manieres dont Dieu parle.*

14. *Semel loquitur Deus, & ſecundò id ipſum non repetit.*

14. Dieu ne parle qu'une fois, & il ne repete point ce qu'il a dit ℣.

15. *Per ſomnium in viſione nocturna, quando irruit ſopor ſuper homines, & dormiunt in lectulo.*

15. pendant les ſonges, dans les viſions de la nuit, lorſque les hommes ſont accablés de ſommeil, & qu'ils dorment dans leur lit;

16. *Tunc aperit aures virorum, & erudiens eos inſtruit diſciplina.*

16. C'eſt alors que Dieu leur ouvre l'oreille, qu'il les avertit, & les inſtruit de ce qu'ils doivent ſçavoir ℣:

℣. 12. *expl.* & ainſi il peut en uſer avec lui ſelon qu'il lui plaît; ſans être obligé de lui rendre raiſon de ſa conduite. *Tirin.*

℣. 14. *expl.* Dieu en vous puniſſant par tant de plaies, vous a parlé aſſez clairement pour vous perſuader que votre vie a été injuſte, ſans qu'il ſoit néceſſaire qu'il vous réponde d'une autre maniere, lorſque vous preſſez tant qu'on ait recours à ſon jugement. *Tirin. Synopſ. Ou bien:* Ne croyez pas que Dieu revoque la ſentence qu'il a prononcée contre vous: car comme ſes connoiſſances ſont immuables, ſes jugemens le ſont auſſi. *Synopſ.* Bede explique ceci, en diſant, que lorſqu'il eſt dit dans l'Ecriture, que Dieu parla autrefois à nos petes en diverſes occaſions & en diverſes manieres, *Hebr.* 1. 1. c'eſt pour marquer la diverſité de ſes préceptes qu'il nous a donnés par la loi ou par les prophetes: lorſqu'au-contraire il eſt dit ici, *qu'il n'a parlé qu'une fois*, c'eſt pour marquer l'établiſſement fixe & ſtable de ſa volonté.

℣. 16. *autr.* & qu'en les inſtruiſant il leur donne des regles pour leur conduite.

17. pour détourner *ainſi* l'homme *du mal* qu'il fait, & pour le délivrer de l'orgueil ;

18. pour tirer ſon ame de la corruption ", & pour ſauver ſa vie de l'épée " *qui le menace.*

19. Il le châtie " encore par la douleur *qu'il ſouffre* dans ſon lit ; & il fait ſecher tous ſes os.

20. Dans l'état où il eſt, il a le pain en horreur, & la nourriture qu'il trouvoit auparavant délicieuſe, devient l'averſion de ſon ame " ;

21. Toute ſa chair ſe conſume, & ſes os qui étoient couverts paroiſſent à nud.

22. Il ſe voit près de la corruption, & ſa vie " eſt menacée d'une mort prochaine ".

23. Si un ange " choiſi

17. *Ut avertat hominem ab his quæ facit, & liberet eum de ſuperbia.*

18. *Eruens animam ejus à corruptione : & vitam illius ut non tranſeat in gladium.*

19. *Increpat quoque per dolorem in lectulo, & omnia oſſa ejus marceſcere facit.*

20. *Abominabilis ei fit in vita ſua panis, & anima illius cibus antè deſiderabilis.*

21. *Tabeſcet caro ejus ; & oſſa, quæ tecta fuerant, nudabuntur.*

22. *Appropinquavit corruptioni anima ejus, & vita illius mortiferis.*

23. *Si fuerit pro*

℣. 18. *expl.* de ſa perte. *Menoch.*

Ibid. *expl.* de la colere de Dieu. *Menoch.*

℣. 19. *autr.* il lui parle encore, &c.

℣. 20. *expl.* en faiſant cette deſcription, il paroît enviſager l'état de Job.

℣. 22. *lettr.* ſon ame. L'ame ſe met pour tout l'homme, ou pour ſa vie. *hebraïſm.* Vatab.

Ibid. *lettr.* mortiferis, *ſuppl.* morbis. *Tirin.*

℣. 13. *expl.* Si un ange ou quelque miniſtre du Seigneur fait connoître à l'homme en quoi conſiſtent les devoirs de la juſtice, & le portant à ſe ſoumettre à Dieu, conjure en même-tems Dieu de ſe reconcilier avec lui ; il a tout

eo angelus loquens, unus de millibus, ut annuntiet hominis æquitatem :

entre mille parle pour lui, & qu'il annonce l'équité de l'homme " ;

24. *Miserebitur ejus, & dicet : Libera eum, ut non descendat in corruptionem : inveni in quo ei propitier.*

24. *Dieu* aura compassion de lui, & il dira *à ses ministres* : Délivrez-le, afin qu'il ne descende point dans la corruption ; j'ai trouvé lieu de lui faire grace.

25. *Consumpta est caro ejus à suppliciis, revertatur ad dies adolescentiæ suæ.*

25. Sa chair est consumée par ses maux " qui sont la peine *de ses pechés* ; qu'il retourne aux jours de sa jeunesse.

26. *Deprecabitur Deum, & placabilis ei erit, & videbit faciem ejus in jubilo, & reddet homini justitiam suam.*

26. Il priera Dieu de lui pardonner, & Dieu lui sera favorable ; il verra sa face avec un ravissement de joie ", & Dieu justifiera l'homme de nouveau ".

27. *Respiciet homines, & dicet : Peccavi, & verè deliqui, & ut eram dignus, non recepi.*

27. En regardant les *autres* hommes, il *leur* dira : J'ai peché, j'ai vraiment offensé Dieu, & je n'en ai point été châtié comme je le méritois.

28. *Liberavit ani-*

28. Il a *ainsi* délivré

lieu d'esperer que Dieu lui fera misericorde. Un Interprete fait remarquer en cet endroit l'utilité & la valeur des bonnes œuvres, & le mérite de la pénitence, de l'invocation & de l'intercession des Saints. *Tirin.*

℣. 23. *Hebr.* la justice de Dieu. *Vatab.*

℣. 25. *lettr.* par ses supplices.

℣. 26. *expl.* Dieu lui montrera un visage plein de douceur & de bonté. *Menoch. Grot.*

Ibid. *lettr.* Dieu rendra à l'homme sa justice.

son ame ", afin qu'elle ne tombât point dans la mort : mais qu'en vivant elle jouit de la lumiere ".

29. Or Dieu fait toutes ces choſes trois fois " en chacun *des hommes*,

30. pour rappeller leurs ames de la corruption & pour les éclairer de la lumiere des vivans.

31. Job, ſoyez attentif, & écoutez-moi ; ſoyez dans le ſilence pendant que je parle.

32. Que ſi vous avez quelque choſe à dire, répondez-moi ; parlez : car je veux bien vous donner lieu de vous juſtifier.

33. Que ſi vous n'avez rien, écoutez-moi ; demeurez dans le ſilence, & je vous enſeignerai la ſageſſe.

mam ſuam ne pergeret in interitum, ſed vivens lucem videret.

29. *Ecce, hæc omnia operatur Deus tribus vicibus per ſingulos.*

30. *Ut revocet animas eorum à corruptione, & illuminet luce viventium.*

31. *Attende, Job, & audi me : & tace, dum ego loquor.*

32. *Si autem habes quod loquaris, reſponde mihi, loquere : volo enim te apparere juſtum.*

33. *Quòd ſi non habes, audi me : tace, & docebo te ſapientiam.*

" *℣. 28. Hebr.* Dieu a délivré mon ame. *Codurc.*
Ibid. *expl.* elle fût heureuſe ; lux, *pro* felicitate. *hebraïſm.*
" *℣. 29. expl.* Le nombre de trois ſe prend ſouvent dans les Ecritures pour un nombre indéfini, qui ſignifie multitude. *Eſtius.*

CHAPITRE XXXIV.

§. 1. *Eliu continue d'accuſer Job.*

1. ELiu continuant encore de parler, prononça ce qui ſuit :

1. *PRonuntians itaque Eliu, etiam hæc locutus eſt :*

2. *Audite, ſapientes, verba mea, & eruditi, auſculate me :*

2. Sages ", écoutez mes paroles ; ſçavans, ſoyez attentifs.

3. *Auris enim verba probat, & guttur eſcas guſtu dijudicat.*

3. Car l'oreille juge des diſcours *par l'ouie*, comme le palais juge des viandes par le goût.

4. *Judicium eligamus nobis, & inter nos videamus quid ſit melius.*

4. Convenons enſemble de ce qui eſt ſelon la juſtice; voyons entre nous ce qui doit être regardé comme le meilleur ".

5. *Quia dixit Job : Juſtus ſum, & Deus ſubvertit judicium meum.*

5. Car Job a dit : Je ſuis juſte ; & Dieu ne me traite pas ſelon l'équité.

6. *In judicando enim me, mendacium eſt : violenta ſagitta mea abſque ullo peccato.*

6. Il y a de la fauſſeté & de l'abus dans le jugement qu'on a porté contre moi : je ſuis percé de fleches très-cuiſantes ", ſans que j'aie peché.

7. *Quis eſt vir ut eſt Job, qui bibit ſubſannationem quaſi aquam ?*

7. Où trouvera-t-on un homme ſemblable à Job, qui inſulte *à Dieu* avec une impiété qu'il avale comme l'eau " ?

8. *Qui graditur cum operantibus iniquitatem, & ambulat cum viris impiis ?*

8. Qui marche avec ceux qui commettent l'iniquité, & qui ſe joint avec les impies " ?

℣. 2. Eliu ſemble s'adreſſer aux amis de Job, lorſqu'il invite *les ſages* & les ſçavans à l'écouter.

℣. 4. *expl.* ou de ce que dit Job, ou de ce que nous diſons.

℣. 6. *expl.* Dieu m'accable de maux.

℣. 7. *lettr.* qui boit les inſultes comme l'eau.

℣. 8. *expl.* qui penſe & qui parle comme les impies, *Menoch.*

9. Car il a dit : L'homme ne ſera point agréable à Dieu, quand même il auroit couru // dans ſa voie //.

9. *Dixit enim : Non placebit vir Deo, etiam ſi cucurrerit cum eo.*

10. Vous donc qui avez du ſens & de la ſageſſe, écoutez-moi : L'impiété eſt infiniment éloignée de Dieu, & l'injuſtice du Toutpuiſſant.

10. *Ideò, viri cordati, audite me, abſit à Deo impietas, & ab Omnipotente iniquitas.*

11. Car il rendra à l'homme ſelon ſes œuvres, & il traitera chacun ſelon le mérite de ſa vie //.

11. *Opus enim hominis reddet ei, & juxta vias ſingulorum reſtituet eis.*

12. Certainement Dieu ne condanne point ſans ſujet, & le Toutpuiſſant ne renverſe point la juſtice //.

12. *Verè enim Deus non condemnabit fruſtrà, nec Omnipotens ſubvertet judicium.*

13. A-t-il donc commis à quelque autre le ſoin de la terre ? & qui eſt celui qu'il a établi pour gouverner *au-lieu de lui* le monde qu'il a créé // ?

13. *Quem conſtituit alium ſuper terram ? aut quem poſuit ſuper orbem, quem fabricatus eſt ?*

℣. 9. *expl.* quand même il ſe porteroit avec une extrême ardeur à executer ſes ordres. Ce blaſphême n'étoit point ſorti de la bouche de Job, & ſes ſentimens étoient tout-à-fait oppoſés à ce qu'Eliu lui impute : & il avoit fort mal pris la penſée de ce ſaint homme, dans les paroles dont il prenoit occaſion pour lui attribuer ces diſpoſitions ſi criminelles ; comme entre autres *ch.* 9. 22. *ch.* 21. 7. & *ch.* 30. 26. où même il expliquoit de mauvaiſe foi ſes paroles. *Synopſ.*

Ibid. *lettr.* avec lui.

℣. 11. *lettr.* ſelon ſes voies.

℣. 12. ne fait point d'injuſtice à perſonne. *Vatab.*

℣. 13. *expl.* c'eſt comme s'il diſoit : Prétendez-vous attribuer quelque injuſtice à quelqu'autre qu'à Dieu même ;

14. *Si direxerit ad eum cor ſuum, ſpiritum illius & flatum ad ſe trahet.*

14. S'il le regardoit dans ſa rigueur ", il retireroit à ſoi *dans l'inſtant* l'eſprit qui l'anime " :

15. *Deficiet omnis caro ſimul, & homo in cinerem revertetur.*

15. Toute chair périroit en même-tems, & tous les hommes retourneroient en cendre.

16. *Si habes ergo intellectum, audi quod dicitur, & auſculta vocem eloquii mei.*

16. Si vous avez donc de l'intelligence, écoutez ce que l'on *vous* dit, & ſoyez attentif à mes paroles.

17. *Numquid qui non amat judicium, ſanari poteſt? & quomodo tu eum, qui juſtus eſt, in tantum condemnas?*

17. Peut-on guérir celui qui n'aime point la juſtice? & comment condannez-vous avec tant de hardieſſe celui qui eſt *ſouverainement* juſte?

18. *Qui dicit regi, apoſtata; qui vocat duces, impios:*

18. Lui qui dit à un roi, Vous êtes un apoſtat; qui appelle impies les grands ", *lorſqu'ils le ſont*;

19. *Qui non accipit perſonas principum:*

19. Qui n'a point d'égard à la perſonne des

comme s'il avoit mis quelqu'un en ſa place pour gouverner le monde, au-lieu d'en prendre le ſoin lui-même; & que ce fût par la faute de celui qu'il auroit établi pour la conduite du monde, qu'étant innocent, vous auriez été condanné ſans ſujet à tant de ſouffrances?

℣. 14. *lettr.* s'il appliquoit ſon cœur ſur lui.

Ibid. *lettr.* il attireroit à ſoi ſon eſprit & ſon ſouffle. L'Hebreu & les Septante portent: *Si Dieu vouloit retirer ſon Eſprit, & s'il ceſſoit de communiquer aux créatures ſon ſouffle divin & ſa vertu, toute chair expireroit dans l'inſtant, & l'homme retourneroit dans la pouſſiere.* Codure. Grot.

℣. 18. *expl.* lui qui fait dire ſans crainte par ſes prophetes & par ſes miniſtres à un roi qui eſt perverti, qu'il eſt un apoſtat: & qui fait appeller impies les Grands lorſqu'ils le ſont.

princes, qui n'a point eu de conſideration // pour le tyran // lorſqu'il diſputoit contre le pauvre ; parceque ſa main a fait tous les hommes.

nec cognovit tyrannum, cùm diſceptaret contra pauperem: opus enim manuum ejus ſunt univerſi.

20. Ils mourront tout-d'un-coup //, & au milieu de la nuit les peuples ſeront tout remplis de trouble // ; ils paſſeront, & le violent ſera emporté ſans *qu'on voie* la main *qui le frappe* //.

20. Subitò morientur, & in media nocte turbabuntur populi, & pertranſibunt, & auferent violentum abſque manu.

21 Car les yeux de Dieu ſont ſur les voies des hommes, & il conſidere toutes leurs démarches.

21. Oculi enim ejus ſuper vias hominum, & omnes greſſus eorum conſiderat.

22. Il n'y a point de ténebres, il n'y a point d'ombre de la mort // qui puiſſe dérober à ſes yeux ceux qui commettent l'iniquité.

22. Non ſunt tenebræ, & non eſt umbra mortis, ut abſcondantur ibi qui operantur iniquitatem.

23. Car il n'eſt plus au pouvoir de l'homme de venir en jugement devant Dieu //.

23. Neque enim ultrà in hominis poteſtate eſt, ut veniat ad Deum in judicium.

℣. 19. *lettr.* n'a point connu.

Ibid. *Hebr.* le riche, le puiſſant.

℣. 20. *expl.* par un malheur imprévû.

Ibid. *expl.* en appreniant la nouvelle de la mort inopinée d'un Grand. D'autres l'entendent du tumulte qui s'excite parmi les peuples à la mort ſubite d'un de ces Grands. *Menoch.*

Ibid. *lettr.* abſque manu.

℣. 22. *expl.* la plus épaiſſe & la plus obſcure. *Menoch.*

℣. 23. Eliu veut dire, que lorſque Dieu a jugé une cauſe, comme il ſembloit avoir jugé celle de Job en le puniſſant

24. *Conteret multos, & innumerabiles, & ſtare faciet alios pro eis.*

24. Il en exterminera une multitude innombrable, & il en établira d'autres en leur place.

25. *Novit enim opera eorum: & idcirco inducet noctem, & conterentur.*

25. Car il connoît leurs œuvres, & c'eſt pour cela qu'il répandra *ſur eux* une nuit *obſcure*, & qu'il les briſera.

§. 2. *Suite des accuſations contre Job.*

26. *Quaſi impios percuſſit eos in loco videntium.*

26. Il les frappera *de ſes plaies* comme des impies à la vûe de tout le monde,

27. *Qui quaſi de induſtria receſſerunt ab eo, & omnes vias ejus intelligere noluerunt.*

27. eux qui ont fait un deſſein formé de ſe retirer de lui, & qui n'ont pas voulu comprendre toutes ſes voies.

28. *Ut pervenire facerent ad eum clamorem egeni, & audiret vocem pauperum.*

28. Enſorte qu'ils ont fait monter juſqu'à lui ‖ les cris de l'indigent ‖, & qu'il a entendu les plaintes ‖ des pauvres.

29. *Ipſo enim concedente pacem, quis eſt qui condemnet? ex quo abſconderit vultum, quis eſt qui*

29. Car s'il donne la paix, qui eſt celui qui *le* condannera ‖ ? Que s'il cache une fois ſon viſage, qui pourra le contempler ‖

ſi ſeverement, il n'eſt plus permis à l'homme d'en demander la reviſion.

℣. 28. *autr.* juſqu'à faire monter vers lui.

Ibid. *expl.* qu'ils ont opprimé.

Ibid. *lettr.* la voix.

℣. 29. *c'eſt-à-dire*: Qui oſera troubler & inquiéter celui que Dieu veut laiſſer vivre en paix?

Ibid. *lettr.* Qui le contemplera? &c. *expl.* Si Dieu ſe met en colere, qui oſera pénetrer les ſecrets de cette rigueur?

dans ſa conduite ſur toutes les nations *en general*, & ſur tous les hommes ?

30. C'eſt lui qui fait regner l'homme hypocrite, à cauſe des pechés du peuple.

31. Puis donc que j'ai parlé de Dieu, je ne vous empêcherai point *de parler* auſſi.

32. Si je ſuis tombé dans quelque erreur, enſeignez-moi ; ſi ce que j'ai dit n'eſt pas ſelon la juſtice, je ne dirai rien davantage.

33. Dieu ne vous redemandera-t-il point compte ‖ de ce que je puis avoir dit contre la juſtice qui vous a déplu ; car c'eſt vous qui avez commencé à parler, & non pas moi. Si vous ſçavez quelque choſe de meilleur, parlez *vous-même.*

34. Que des perſonnes intelligentes me parlent, & qu'un homme ſage m'écoute.

35 Mais Job a parlé inconſiderément, & il ne paroît point de ſageſſe dans ſes diſcours.

36. Mon pere ‖, que

contempletur eum & ſuper gentes & ſuper omnes homines ?

30. *Qui regnare facit hominem hypocritam propter peccata populi.*

31. *Quia ergo ego locutus ſum ad Deum, te quoque non prohibebo.*

32. *Si erravi, tu doce me : ſi iniquitatem locutus ſùm, ultrà non addam.*

33. *Numquid à te Deus expetit eam, quia diſplicuit tibi ? tu enim cœpiſti loqui, & non ego : quòd ſi quid noſti melius, loquere.*

34. *Viri intelligentes loquantur mihi, & vir ſapiens audiat me.*

35. *Job autem ſtultè locutus eſt, & verba illius non ſonant diſciplinam.*

36. *Pater mi, pro-*

℣. 33. *autr.* Dieu vous redemandera-t-il compte ?

℣. 36. *Chald. ajoute*, qui êtes dans les cieux. D'autres

betur Job usque ad finem : ne desinas ab homine iniquitatis.

37. *Quia addit super peccata sua blasphemiam, inter nos interim constringatur : & tunc ad judicium provocet sermonibus suis Deum.*

Job soit éprouvé jusqu'à la fin ; ne cessez point de *frapper* un homme injuste.

37. Parcequ'il ajoute le blasphême a ses pechés, qu'il soit cependant pressé de nouveau par nos raisons ; & qu'après cela il appelle, *s'il le veut*, Dieu en jugement par ses discours.

croient que c'est à Eliphas qu'il adresse la parole, l'appellant son pere, à cause qu'il étoit plus âgé que lui. *Menoch.*

CHAPITRE XXXV.

§. 1. *Eliu accuse faussement Job.*

1. *IGitur Eliu hæc rursum locutus est :*

2. *Numquid aqua tibi videtur tua cogitatio, ut diceres : Justior sum Deo ?*

3. *Dixisti enim : Non tibi placet quod rectum est : vel quid tibi proderit, si ego peccavero ?*

4. *Itaque ego res-*

1. EEliu dit encore ce qui suit :

2. Croyez-vous, *Job*, avoir eu une pensée raisonnable, en disant : Je suis plus juste que Dieu[y] ?

3. Car vous avez dit *en lui parlant* : Ce qui est juste ne vous plaît point ; ou quel avantage retirerez-vous si je peche[z] ?

4. Je répondrai donc à

ŷ. 2. *expl.* Job n'avoit point dit cela ; mais Eliu tiroit cette fausse consequence des paroles de Job.

ŷ. 3. *Hebr.* Quel avantage retirerai-je si j'expie mon peché ? *Vatab.* C'est encore une imposture d'Eliu, qui ne pouvant rien trouver qui méritât d'être repris, forge de sa tête des sujets de reprehension pour avoir de quoi insulter à Job. *S. Greg. Moral. l. 27. c. 7.*

vos discours, & à vos amis // aussi-bien qu'à vous.

pondebo sermonibus tuis; & amicis tuis tecum.

5. Levez les yeux au ciel, voyez & contemplez combien les cieux // sont plus hauts que vous.

5. Suspice cœlum & intuere, & contemplare æthera quòd altior te sit.

6. Si vous pechez, en quoi nuirez-vous à Dieu: & si vos iniquités se multiplient, que ferez-vous contre lui?

6. Si peccaveris, quid ei nocebis? & si multiplicatæ fuerint iniquitates tuæ, quid facies contra eum?

7. Que si vous êtes juste, que donnerez-vous à Dieu, ou que recevra-t-il de votre main // ?

7. Porrò si justè egeris, quid donabis ei, aut quid de manu tua accipiet?

8. Votre impiété peut nuire à un homme semblable à vous, & votre justice peut servir à celui qui est *comme vous* enfant de l'homme //.

8. Homini, qui similis tui est, nocebit impietas tua: & filium hominis adjuvabit justitia tua.

9. // Ils crieront à cause de la multitude des calomniateurs; & ils se répandront en pleurs à cau-

9. Propter multitudinem calumniatorum clamabunt: & ejulabunt propter vim

℣. 4. *expl.* à cause qu'ils semblent s'être joints à vous en ne parlant plus. *Menoch.*

℣. 5. *lettr.* l'air.

℣. 7. *expl.* Eliu prétend montrer, que quoique le peché ou la justice de l'homme ne puisse nuire ou profiter à Dieu, il ne laissera pas néanmoins de juger de toutes choses avec une integrité & une incorruptibilité entiere. *Menoch.*

℣. 8. Eliu veut prouver par tout ce discours, que quoique la piété ou l'impiété de l'homme n'apporte à Dieu aucun bien ni aucun mal, Dieu ne laisse pas néanmoins de juger les hommes selon les regles de sa justice.

℣. 9. *expl.* Les pauvres & les affligés.

brachii tyrannorum.

ſe de la domination violente // des tyrans.

10. *Et non dixit : Ubi eſt Deus, qui fecit me, qui dedit carmina in nocte ?*

10. Et nul d'eux ne dit // : Où eſt le Dieu qui m'a créé, qui fait que les ſiens lui chantent pendant la nuit des cantiques // *d'actions de graces* ?

11. *Qui docet nos ſuper jumenta terræ, & ſuper volucres cœli erudit nos.*

11. Qui nous rend plus éclairés que les animaux de la terre & plus inſtruits que les oiſeaux du ciel.

12. *Ibi clamabunt, & non exaudiet, propter ſuperbiam malorum.*

12. Ils crieront alors, & il ne les exaucera point, à cauſe de l'orgueil des méchans //.

13. *Non ergo fruſtrà audiet Deus, & Omnipotens cauſas ſingulorum intuebitur.*

13. Dieu n'écoutera donc point inutilement *leurs cris* // ; & le Seigneur conſiderera avec attention la cauſe de chaque perſonne.

℣. 9. *letr.* à cauſe de la violence du bras.

℣. 10. *letr.* Il n'a point dit, *i. e.* ils n'ont point dit. C'eſt la coutume de l'Ecriture de paſſer du plurier au ſingulier, & du ſingulier au plurier. *Greg. Moral.*

℣. 10. *expl.* qu'ils ſont dans la joie au milieu de leurs afflictions. *S. Greg. l. 26. Moral. c.*

℣. 12. *expl.* Ils crient alors à cauſe de l'orgueil des méchans qui les oppriment. *Ou bien* : il ne les exauce point à cauſe de l'orgueil de ceux-mêmes qui crient ; *ou bien* à cauſe de l'orgueil des puiſſans qui les font ſouffrir. Car Dieu qui eſt juſte permet que les ſiens ſoient opprimés pour un tems, & que la malice de ceux qui uſent de violence à leur égard, s'augmente cependant, & vienne à ſon comble ; afin que ce qui ſert de purification à la vie des uns, ſoit la conſommation de l'iniquité des autres. *S. Greg. l. 26. Moral. c. 14.*

℣. 13. *Hebr.* profectò mendacium non exaudit Deus, *i. e.* Dieu n'écoute point l'homme pecheur & menteur, & le Toutpuiſſant ne le regarde point. *expl.* Celui qui ne crie pas dans la confiance d'un cœur qui ſe tourne ſincerement vers ſon Dieu. *Coduc. Gret.*

14. Lors même que vous avez dit *de Dieu* ‖ : il ne considere point *ce qui se passe* ; jugez-vous vous-même en sa présence, & l'attendez.

14. *Etiam cùm dixeris : Non considerat : judicare coram illo, & expecta eum.*

15. Car il n'exerce pas maintenant *toute* sa fureur, & il ne punit pas les crimes dans sa severité.

15. *Nunc enim non infert furorem suum, nec ulciscitur scelus valdè.*

16. C'est donc en vain que Job ouvre la bouche, & qu'il se répand en beaucoup de paroles sans science.

16. *Ergo Job frustrà aperit os suum, & absque scientia verba multiplicat.*

℣. 14. expl. *c'est-à-dire*, quand il vous viendroit en la pensée.

CHAPITRE XXXVI.

§. 1. *Eliu défend la conduite de Dieu.*

1. ELiu ajouta encore, & dit :

1. *ADdens quoque Eliu, hæc locutus est :*

2. Ecoutez-moi un peu, & je vous découvrirai *ce que je pense* ; car j'ai encore à parler pour Dieu.

2. *Sustine me paululùm, & indicabo tibi : adhuc enim habeo quod pro Deo loquar.*

3. Je reprendrai mon discours dès le commencement ‖, & je prouverai que mon créateur est juste.

3. *Repetam scientiam meam à principio, & operatorem meum probabo justum.*

4. Car il est certain qu'il n'y a point de men-

4. *Verè enim absque mendacio sermo-*

℣. 3. *expl.* de plus haut. *Menoch.*

nes mei, & perfecta ſcientia probabitur tibi.

ſonge dans mes diſcours, & vous ſerez convaincu qu'ils enferment une parfaite ſcience.

5. *Deus potentes non abjicit, cùm & ipſe ſit potens.*

5. Dieu ne rejette point les puiſſans, étant puiſſant lui-même ".

6. *Sed non ſalvat impios, & judicium pauperibus tribuit.*

6. Mais il ne ſauve point les impies, & il fait juſtice aux pauvres.

7. *Non auferet à juſto oculos ſuos, & reges in ſolio collocat in perpetuum, & illi eriguntur.*

7. Il ne retirera point ſes yeux de deſſus le juſte; & il établit les rois ſur le trône pour toujours, & les conſerve dans leur élevation ".

8. *Et ſi fuerint in catenis, & vinciantur funibus paupertatis:*

8. Que ſi quelques-uns ſont dans les chaînes ", & reſſerrés par les liens de la pauvreté,

9. *Indicabit eis opera eorum, & ſcelera eorum, quia violenti fuerunt.*

9. Dieu leur découvrira leurs œuvres & leurs crimes, parcequ'ils ont été violens.

10. *Revelabit quoque aurem eorum, ut corripiat: & loquetur, ut revertantur ab iniquitate.*

10. Il leur ouvrira auſſi l'oreille pour les reprendre, & *leur* parlera, afin qu'ils reviennent de leur iniquité.

℣. 5. C'eſt-à-dire, que la puiſſance de Dieu ne le porte point à rejetter les hommes qui ſont puiſſans, comme s'il étoit capable de leur porter quelque envie, ou de les craindre. *Eſtius.*

℣. 7. *expl.* Dieu n'a pas coutume de renverſer le trône des bons princes: mais au-contraire, il les affermit & les conſerve dans leur puiſſance. Et ainſi puiſque vous êtes déchû de votre grandeur & de votre pouvoir, il eſt certain que vous êtes coupable de grands crimes. *Synopſ.*

℣. 8. *expl.* dans l'affliction.

11. S'ils l'écoutent, & qu'ils obſervent *ce qu'il leur dit*, ils paſſeront tous leurs jours en joie, & leurs années en gloire.

11. *Si audierint & obſervaverint, complebunt dies ſuos in bono, & annos ſuos in gloriâ.*

12. Mais s'ils ne l'écoutent point, ils paſſerout par *le tranchant de* l'épée ||, & ils périront dans leur folie.

12. *Si autem non audierint, tranſibunt per gladium, & conſumentur in ſtultitia.*

13. Ceux qui ſont diſſimulés & doubles de cœur ||, attirent ſur eux la colere de Dieu: ils ne crieront point lorſqu'ils ſeront dans les chaînes.

13. *Simulatores & callidi provocant iram Dei, neque clamabunt cùm vincti fuerint.*

14. Leur âme mourra d'une mort précipitée ||, & leur vie aura le même ſort que les effeminés & les execrables ||.

14. *Morietur in tempeſtate anima eorum, & vita eorum inter effeminatos.*

§. 2. *Dieu ſecourt le pauvre qui s'humilie.*

15. Dieu tirera le pauvre || des maux qui l'accablent, & il lui ouvrira l'oreille au jour de l'affliction.

15. *Eripiet de anguſtia ſua pauperem, & revelabit in tribulatione aurem ejus.*

℣. 12. *expl.* ils periront miſerablement & ſans aucune eſperance de ſalut, comme celui qu'une épée a percé mortellement. *Mercer.*

℣. 13. *Hebr.* les hypocrites de cœur.

℣. 14. *lettr.* morietur in tempeſtate anima eorum. *Hebr.* in adoleſcentia, *pro* citò morientur. *behraïſm.*

Ibid. *lettr.* Vita eorum inter effeminatos: c'eſt-à-dire, qu'ils ſeront ſurpris de la mort comme ceux de Sodome. *Grot.* Le Saint-Eſprit dans l'Apocalypſe *ch.* 21. 8. joint les menteurs avec les éxecrables dans l'étang de feu & de ſouffre.

℣. 15. *expl.* Il ſemble oppoſer le pauvre à ces puiſſans qui ſont impies & ſuperbes, tel qu'il ſe repréſentoit qu'étoit Job.

16. *Igitur*

16. *Igitur ſalvabit te de ore anguſto latiſſimè, & non habente fundamentum ſubter ſe : requies autem menſæ tuæ erit plena pinguedine.*

16. Après donc vous avoir ſauvé de l'abîme étroit & ſans fond, il vous mettra fort au large ||, & vous vous repoſerez à votre table qui ſera pleine de viandes très-délicieuſes ||.

17. *Cauſa tua quaſi impii judicata eſt, cauſam judiciumque recipies.*

17. Votre cauſe a été jugée comme celle d'un impie ; mais vous gagnerez votre cauſe, & l'on vous rendra la juſtice *que vous demandez* ||.

18. *Non te ergo ſuperet ira, ut aliquem opprimas : nec multitudo donorum inclinet te.*

18. Que la colere|| donc ne vous ſurmonte point pour vous porter à opprimer l'innocent, & que la multitude des dons ne vous détourne point *de la droite voie.*

19. *Depone magnitudinem tuam abſque tribulatione, & omnes robuſtos fortitudine.*

19. Abbaiſſez votre grandeur ſans *que* l'affliction *vous y porte, abbaiſſez encore* ceux qui abuſent de l'excès de leur puiſſance.

20. *Ne protrahas noctem, ut aſcen-*

20. N'allongez point la nuit *& le tems du ſom-*

℣. 16. *Hebr.* il vous eût tiré de l'étroit & mis au large, *i. e.* ſi vous aviez agi comme je viens de le dire. *Grot. Cocurc.*

Ibid. *lettr.* requies menſæ plena pinguedine, *i. e.* eſcis delicatis. *Vatab.*

℣. 17. *autr.* & vous recevrez *de nouveau* la puiſſance de juger.

℣. 18. *Hebr.* Ne vous laiſſez point tellement aller à la colere, que vous ne puiſſiez enſuite la reprimer, pour quoi que ce ſoit que l'on puiſſe vous offrir. *Grot.*

meil ||, afin que les peuples puiſſent monter *juſqu'à vous* ||, au-lieu de ces perſonnes *puiſſantes.*

dant populi pro eis.

21. Prenez garde de ne vous point laiſſer aller à l'iniquité ||: car vous avez commencé de la ſuivre, après que vous êtes tombé dans la miſere.

21. *Cave ne declines ad iniquitatem : hanc enim cœpiſti ſequi poſt miſeriam.*

22. Ne voyez-vous pas que Dieu eſt *infiniment* élevé dans ſa puiſſance, & que nul de ceux qui ont impoſé des loix *aux hommes* ne lui eſt ſemblable ?

22. *Ecce, Deus excelſus in fortitudine ſua, & nullus ei ſimilis in legiſlatoribus.*

23. Qui pourra approfondir ſes voies ||, ou qui peut lui dire : Vous avez fait une injuſtice ?

23. *Quis poterit ſcrutari vias ejus ? aut quis poteſt ei dicere : Operatus eſt iniquitatem ?*

24. Souvenez-vous que vous ne connoiſſez point ſes ouvrages, dont les hommes || ont parlé dans leurs cantiques.

24. *Memento quòd ignores opus ejus, de quo cecinerunt viri.*

25. Tous les hommes le voyent ; mais chacun

25. *Omnes homines vident eum, unuſ-*

℣. 20. *Hebr.* Ne vous fatiguez point durant la nuit à ſonger comment vous pourrez renverſer les peuples. *Codurc. Grot.*

Ibid. *expl.* pour défendre leurs interêts. *Menoch. Tirin.*

℣. 21. *expl.* il ſemble entendre *le blaſphême* dont il l'avoit déja accuſé. *Menoch.*

℣. 23. *Hebr.* Qui eſt établi au-deſſus de lui pour examiner ce qu'il fait ?

℣. 24. *expl.* ou les grands hommes, comme les philoſophes, les prophetes, &c. ou même le commun des hommes. *Tirin. Menoch.*

quiſque intuetur procul.

26. *Ecce, Deus magnus vincens ſcientiam noſtram: numerus annorum ejus inæſtimabilis.*

27. *Qui aufert ſtillas pluviæ, & effundit imbres ad inſtar gurgitum.*

28. *Qui de nubibus fluunt quæ prætexunt cuncta deſuper.*

29. *Si voluerit extendere nubes quaſi tentorium ſuum;*

30. *Et fulgurare lumine ſuo deſuper, cardines quoque maris operiet.*

31. *Per hæc enim judicat populos, & dat eſcas multis mor-*

d'eux ne le regarde *que* de loin ".

26. Certes Dieu eſt grand, il paſſe toute notre ſcience, & ſes années ſont innombrables.

27. Lui qui après avoir enlevé juſques aux moindres gouttes de la pluie ", répand enſuite les eaux du ciel comme des torrens,

28. qui fondent des nues, dont toute la face du ciel eſt couverte.

29. Qui étend " les nuées quand il lui plaît pour s'en ſervir comme d'un pavillon.

30 Qui fait éclater du ciel ſes foudres & ſes éclairs, & couvre la mer même d'une extrémité à l'autre.

31. Il exerce ainſi ſes jugemens ſur les peuples, & diſtribue la nourritu-

ỳ. 25. *expl.* Cela doit s'entendre de la connoiſſance & de la vue naturelle de Dieu par la conſideration des créatures. *Eſtius.* Cette connoiſſance, quoiqu'elle ne ſoit pas claire, ne laiſſe pas de ſuffire pour rendre inexcuſables ceux qui voyant en quelque ſorte Dieu par la vue qu'ils ont de ſes ouvrages, négligent de lui rendre l'honneur qui lui eſt dû, comme au vrai Dieu, ſelon que le dit ſaint Paul. *Rom.* 1. 18. *&c.*

ỳ. 27. par la ſéchereſſe. *autr.* élevé en l'air les gouttes de la pluie. *Menoch.*

ỳ. 29. & 30. *lettr.* s'il veut étendre... & faire éclater... il couvrira.

re à un grand nombre d'hommes ||.

talibus.

32. Il cache la lumiere dans ſes mains ; & il lui commande enſuite de paroître de nouveau.

32. *In manibus abſcondit lucem, & præcipit ei ut rurſus adveniat.*

33. Il fait connoître à celui qu'il aime, que la lumiere eſt ſon partage ||, & qu'il pourra s'élever juſques à elle.

33. *Annuntiat de ea amico ſuo, quòd poſſeſſio ejus ſit, & ad eam poſſit aſcendere.*

℣. 31. Car ſouvent l'année eſt bonne ou mauvaiſe, ſelon qu'il pleut ou qu'il ne pleut pas à propos.

℣. 33. *expl.* Dieu répand la lumiere particulierement ſur ſes amis, & ils y ont un droit ; puiſque c'eſt en leur faveur que la lumiere & toutes les autres choſes ont été formées. Saint Gregoire, ſaint Thomas, & d'autres Peres expliquent ceci non ſeulement de la lumiere naturelle, mais auſſi de celle de la grace, & même de celle de la gloire *Tirin.*

CHAPITRE XXXVII.

§. 1. *Grandeur & ſageſſe de Dieu prouvée par ſes œuvres.*

1. C'Eſt pour cela que mon cœur eſt ſaiſi d'effroi, & qu'il ſort comme de lui-même ||.

1. *Super hoc expavit cor meum, & emotum eſt de loco ſuo.*

2. Ecoutez avec une profonde attention ſa voix terrible ||, & les ſons qui ſortent de ſa bouche.

2. *Audite auditionem in terrore vocis ejus, & ſonum de ore illius procedentem.*

℣. 1. *lettr.* de ſon lieu.

℣. 2. *autr.* Ecoutez ſa voix avec attention & fraieur. *expl.* Il eſt ordinaire à l'Ecriture, de nommer le tonnerre *la voix de Dieu* ; parcequ'effectivement Dieu parle à toutes ſes créatures, en cette maniere ſi redoutable, pour ſe faire reſpecter par elles.

3. *Subter omnes cœlos ipſe conſiderat, & lumen illius ſuper terminos terræ.*

3. Il conſidere tout ce qui ſe paſſe ſous le ciel, & il répand ſa lumiere // juſqu'aux extrémités de la terre.

4. *Poſt eum rugiet ſonitus, tonabit voce magnitudinis ſuæ; & non inveſtigabitur, cùm audita fuerit vox ejus.*

4. Un grand bruit s'élevera // après lui //, il tonnera par la voix de ſa grandeur, & après *même* qu'on aura entendu ſa voix, on ne pourra la comprendre.

5. *Tonabit Deus in voce ſua mirabiliter: qui facit magna & inſcrutabilia.*

5. Dieu ſe rendra admirable par la voix de ſon tonnerre. C'eſt lui qui fait des choſes grandes & impénetrables;

6. *Qui præcipit nivi ut deſcendat in terram, & hiemis pluviis, & imbri fortitudinis ſuæ.*

6. Qui commande à la neige de deſcendre ſur la terre, *qui fait tomber* les pluies, *ordinaires* de l'hiver, & les eaux impétueuſes des grands orages //;

7. *Qui in manu omnium hominum ſignat, ut noverint ſinguli opera ſua.*

7. Qui met comme un ſceau ſur la main de tous les hommes, afin qu'ils reconnoiſſent chacun leurs œuvres.

℣. 3. *expl.* Le tonnerre eſt précedé par la lumiere des éclairs, qui comme dit l'Evangile, ſortent de l'orient, & paroiſſent tout-d'un-coup juſqu'à l'occident. *Matth.* 24. 27.

℣. 4. *lettr.* rugira.

Ibid. *Hebr.* après elle. *expl.* Après que Dieu a fait paroître ce rayon de lumiere, il fait éclater le bruit de ſon tonnerre. *Tirin.*

℣. 6. *lettr.* qui commande aux pluies de ſa force, *imbri fortitudinis ſuæ*; c'eſt-à-dire, que c'eſt Dieu qui fait pleuvoir avec impétuoſité.

8. La bête rentrera ″ dans sa taniere, & elle demeurera dans sa caverne.

8. *Ingredietur bestia latibulum, & in antro suo morabitur.*

9. La tempête sortira des lieux les plus cachés″, & le froid des vents d'aquilon ″.

9. *Ab interioribus egredietur tempestas, & ab Arcturo frigus.*

10. La glace se forme au souffle de Dieu, & les eaux se répandent ensuite en grande abondance.

10. *Flante Deo concrescit gelu, & rursum latissima funduntur aqua.*

11. Le froment desire les nuées, & les nuées répandent leur lumiere ″.

11. *Frumentum desiderat nubes, & nubes spargunt lumen suum.*

12. Elles éclairent de toutes parts sur la face de la terre, par tout où elles sont conduites par la volonté de celui qui les gouverne, & selon les ordres qu'elles ont reçus de lui ;

12. *Quæ lustrant per circuitum, quocumque eas voluntas gubernantis duxerit, ad omne quod præceperit illis super faciem orbis terrarum :*

13. soit dans une tribu, soit dans une terre qui soit à lui ″, soit en quelque lieu que ce puisse être, où il veut répandre sa miséricorde, & où il leur aura commandé de se trouver.

13. *Sive in una tribu, sive in terra sua, sive in quocumque loco misericordiæ suæ eas jusserit inveniri.*

§. 2. *Suite des preuves de la grandeur de Dieu.*

14. Job, écoutez ceci avec attention ; arrêtez-

14. *Auscultа hæc, Job : sta, & consi-*

℣ 8. *expl.* le futur pour le préſent. *hebraïſm. expl.* au tems de la tempête. *Menoch.*

℣. 9. *expl.* du payis méridional, qui étoit alors inconnu. *Synopſ.*

Ibid. *lettr.* de l'étoile de l'Ourſe.

℣. 11. *expl.* des pluies abondantes accompagnées d'éclairs, qui ſont inſéparables des orages. *Menoch.*

℣. 13. *autr.* la terre où elles ſe ſont formées. *Eſtius.*

dera mirabilia Dei.

vous ||, & conſiderez les merveilles de Dieu.

15. *Numquid ſcis quãdo præceperit Deus pluviis, ut oſtenderent lucem nubium ejus?*

15. Sçavez-vous quand Dieu a commandé aux pluies || de faire paroître la lumiere de ſes nuées?

16. *Numquid noſti ſemitas nubium magnas, & perfectas ſcientias?*

16. Connoiſſez-vous les grandes routes de ſes nuées ||, & la parfaite ſcience *de celui qui les conduit?*

17. *Nonne veſtimenta tua calida ſunt, cum perflata fuerit terra auſtro?*

17. Vos vêtemens ne ſont-ils pas échauffés ||, lorſque le vent du midi ſouffle ſur la terre?

18. *Tu forſitan cum eo fabricatus es cœlos, qui ſolidiſſimi quaſi ære fuſi ſunt.*

18. Vous avez peut-être formé avec lui les cieux qui ſont auſſi ſolides que s'ils étoient d'airain ||.

19. *Oſtende nobis quid dicamus illi: nos quippe involvimur tenebris.*

19. Faites-nous voir ce que nous lui dirons: car pour nous autres, nous ſommes enveloppés de ténebres.

20. *Quis narrabit ei quæ loquor? etiam ſi locutus fuerit homo, devorabitur.*

20. Qui pourra lui rendre raiſon des choſes que je viens de dire? Que ſi quelque homme entreprenoit d'en parler, il ſera comme abſorbé *par la grandeur du ſujet.*

℣. 14. *expl.* Taiſez-vous: écoutez ſans dire mot. *Synopſ.*

℣. 15. *expl.* à l'arc-en-ciel. *Codurc. Grot.*

℣. 16. *expl.* le ſecret des mouvemens differens de ſes nuées. *Synopſ.*

℣. 17. *Hebr.* Sçavez-vous pourquoi vos vêtemens ſont échauffés? *Pagnin.*

℣. 18. *Hebr.* qu'un miroir *de metal* fondu *Vatab. Codurc.*

21. Mais maintenant ils ne voyent point la lumiere // ; l'air s'épaiſſit tout-d'un-coup en nuées ; & un vent qui paſſe les diſſipera.

21. *At nunc non vident lucem : ſubitò aer cogetur in nubes, & ventus tranſiens fugabit eas.*

22. L'or vient du côté de l'aquilon //; & la louange que l'on donne à Dieu doit être accompagnée de tremblement //.

22. *Ab aquilone aurum venit, & ad Deum formidoloſa laudatio.*

23. Nous ne pouvons le comprendre d'une maniere digne de lui // ; il eſt grand par ſa puiſſance, par ſon jugement & par ſa juſtice // ; & il eſt veritablement ineffable.

23. *Dignè eum invenire non poſſumus : magnus fortitudine, & judicio, & juſtitia, & enarrari non poteſt.*

24. C'eſt pourquoi les hommes le craindront, &

24. *Ideò timebunt eum viri, & non au-*

℣. 21, *expl.* Comment les hommes rendroient-ils raiſon des ſecrets de la nature, eux qui n'ont pas la force de regarder la lumiere du ſoleil & d'en ſoutenir l'éclat ; ou qui n'ont pas la liberté de le regarder quand ils le veulent, l'air s'épaiſſiſſant tout-d'un coup, & le leur couvrant par une nuée ; & un vent qui paſſe emporte enſuite cette nuée qui leur cachoit la lumiere du ſoleil ? *Synopſ. Menoch.*

℣. 22. *expl.* Un interprete l'explique ſimplement de l'or même, dont il vient une grande quantité dans les payis ſeptentrionaux, quoiqu'il ſemble qu'un metal ſi pur ne pût être formé que par la plus grande chaleur du ſoleil dans le payis du midi. *Tirin.* Preſque tous les autres entendent, que le vent du nord ramene le tems ſerein, qui eſt brillant comme l'or. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Eliu veut donc faire conclure à Job, que ne pouvant pas rendre raiſon de tous ces effets de la nature, il ne devoit par conſéquent parler de l'auteur de tant de merveilles, qu'avec reſpect & fraieur. *Tirin.*

℣. 23. *expl.* Dieu eſt incompréhenſible dans toutes ſes œuvres. *Grot.*

Ibid. *lettr.* magnus judicio & juſtitia. *Hebr.* multitudine juſtitiæ.

debunt contemplari omnes qui sibi videntur esse sapientes.

nul de ceux qui se croyent sages n'oſera enviſager ſa grandeur.

CHAPITRE XXXVIII.

§. 1. *Dieu parle & inſtruit Job.*

1. *RESpondens autem Dominus Job de turbine, dixit:*

1. ALors le Seigneur parla à Job du milieu d'un tourbillon ", & il dit :

2. *Quis est iste involvens sententias sermonibus imperitis?*

2. Qui eſt celui-là" qui mêle des ſentences " avec des diſcours inconſiderés & ignorans ?

3. *Accinge sicut vir lumbos tuos : interrogabo te, & responde mihi.*

3. Ceignez" vos reins" comme un homme ; je vous interrogerai, & vous me répondrez.

4. *Ubi eras quando ponebam fundamenta terræ? indica mihi si habes intelligentiam.*

4. Où étiez-vous quand je jettois les fondemens de la terre ? dites-le moi, ſi vous avez de l'intelligence.

℣. 1. *expl.* Ce tourbillon étoit une nuée accompagnée de quelque tempête, que l'ange qui parloit de la part de Dieu excita, pour imprimer de la fraieur & du reſpect dans l'eſprit de ceux qui étoient préſens. *Synopſ.*

℣. 2. *expl.* Quelques Interpretes ont cru que ces paroles de Dieu regardoient Job ; néanmoins ſaint Gregoire, Bede, & pluſieurs autres qui ſont ſuivis par Eſtius, les ont appliquées à Eliu. *Eſtius in Job.* 32. 2. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* La ſainte Ecriture n'ajoûtant point d'épithete au mot de *ſentences*, il doit être pris en bonne part. *Eſtius in Job.* 32.

℣ 3. *expl.* Dieu laiſſant là Eliu, s'adreſſe à Job. *Syn.*

Ibid. *expl.* Préparez-vous. Expreſſion priſe de la coutume des orientaux, qui étant vêtus de longues robes, les relevoient, & ſe ceignoient ſur les reins pour marcher ou pour agir. *Synopſ.*

5. Sçavez-vous qui en a reglé toutes les meſures, ou qui a tendu ſur elle une ligne // *droite* ?

6. Sur quoi ſes baſes ſont-elles affermies, ou qui en a poſé la pierre angulaire ?

7. Lorſque les aſtres du matin // me louoient tous enſemble, & que tous les enfans de Dieu // étoient tranſportés de joie ;

8. Qui a mis des digues à la mer pour la tenir enfermée, lorſqu'elle ſe débordoit en ſortant // comme du ſein *de ſa mere* ?

9. Lorſque pour vêtement // je la couvrois d'un nuage, & que je l'enveloppois d'obſcurité // comme on enveloppe un enfant de bandelettes //.

5. *Quis poſuit menſuras ejus, ſi noſti ? vel quis tetendit ſuper eam lineam ?*

6. *Super quo baſes illius ſolidatæ ſunt : aut quis demiſit lapidem angularem ejus ?*

7. *Cùm me laudarent ſimul aſtra matutina, & jubilarent omnes filii Dei ;*

8. *Quis concluſit oſtiis mare, quando erumpebat quaſi de vulva procedens ?*

9. *Cùm ponerem nubem veſtimentum ejus, & caligine illud quaſi pannis infantiæ obvolverem,*

℣. 5. *expl.* qui a tendu le cordeau, comme lorſque l'on trace le deſſein d'un bâtiment.

℣. 7. *Hebr.* étoiles brillantes. *expl.* Ce matin dont Dieu parle eſt celui du commencement du monde, *i. e.* le premier tems de la création de l'univers.

Ibid. *expl.* les anges.

℣. 8. *expl.* Les Hebreux voulant exprimer la formation & l'origine de quelque choſe, ont accoutumé de ſe ſervir de ce terme metaphorique, Qu'elle eſt ſortie du ſein de ſa mere.

℣. 9. *expl.* Dieu continue la métaphore, & repréſente la mer dans le tems de ſa création, comme au tems de ſon enfance. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* cette obſcurité peut bien marquer les ténebres qui couvroient d'abord la face de l'abîme. *Geneſ.* 1. 2. *Tirin.*

Ibid. *expl.* pour montrer qu'il eſt auſſi facile à la puiſ-

10. *Circumdedi illud terminis meis, & posui vectem, & ostia.*

10. Je l'ai resserrée dans les bornes que je lui ai marquées, j'y ai mis des portes & des barrieres.

11. *Et dixi: Usque huc venies, & non procedes amplius, & hic confringes tumentes fluctus tuos.*

11. Je lui ai dit : Vous viendrez jusques-là, & vous ne passerez pas plus loin ; & vous briserez là l'orgueil de vos flots.

12. *Numquid post ortum tuum præcepisti diluculo, & ostendisti auroræ locum suum?*

12. Est-ce vous qui depuis que vous êtes au monde, avez donné les ordres à l'étoile du matin, & qui avez montré à l'aurore le lieu où elle doit naître //?

13. *Et tenuisti concutiens extrema terræ, & excussisti impios ex ea?*

13. Est-ce vous qui tenant *en votre main* les extrémités de la terre, l'avez ébranlée, & en avez *comme* secoué & rejetté les impies //?

14. *Restituetur ut lutum signaculum, & stabit sicut vestimentum.*

14. La figure empreinte se rétablira comme l'argile //, & elle demeurera comme un vêtement.

sance de Dieu de gouverner ce vaste élement & de dompter l'impétuosité de ses flots, qu'il l'est à une nourrice ou à une mere d'envelopper & de lier son enfant. *Mercer.*

℣. 12. *lettr.* son lieu.

℣. 13. *expl.* C'est une metaphore dont Dieu se sert pour exprimer d'une maniere très-relevée sa toute-puissance. Dieu tenant le vaste corps de la terre entre ses mains, comme un homme feroit un habit dans les siennes, la secoue, pour le dire ainsi en l'ébranlant fortement, & il en rejette les impies par une mort violente, de même qu'un homme en secouant un habit en fait sortir l'ordure & la poussiere. *Synopf. Turin. Menoch.*

℣. 14. *expl.* Quelques-uns entendent cela de l'homme, qui porte gravée la ressemblance & l'image de Dieu, & disent, que les impies ayant effacé cette divine figure, &

15. La lumiere // des impies lui ſera ôtée, & leur bras //, *quelque* élevé *qu'il puiſſe être*, ſera briſé.

15. *Auferetur ab impiis lux ſua: & brachium excelſum confringetur.*

16. Etes-vous entré juſqu'au fond de la mer, & avez-vous marché dans les extrémités // de l'abîme?

16. *Numquid ingreſſus es profunda maris, & in noviſſimis abyſſi deambulaſti?*

17. Les portes de la mort // vous ont-elles été ouvertes, les avez-vous vûes, ces portes noires & ténebreuſes?

17. *Numquid aperta ſunt tibi porta mortis, & oſtia tenebroſa vidiſti?*

18. Avez-vous conſideré toute l'étendue de la terre? Declarez-moi toutes choſes, ſi vous en avez la connoiſſance.

18. *Numquid conſideraſti latitudinem terræ? indica mihi ſi noſti omnia.*

§. 2. *Sageſſe & puiſſance de Dieu, foibleſſe de l'homme.*

19. *Dites-moi* où // ha-

19. *In qua via lux*

ayant été rejettés de la terre, Dieu a ſoin d'en rétablir d'autres en leur place, les hommes ſe ſuccedant continuellement les uns aux autres; & que tous ces hommes ne demeurent qu'un tems, ainſi qu'un habit. *Tirin. Menoch.* Sept. *Eſt-ce vous qui avez pris de la terre d'argile, & qui en ayant formé l'animal lui avez donné la parole, & l'avez mis ſur la terre?*

℣. 15. *expl.* le bonheur. *Vatab.*

Ibid. *expl.* leur puiſſance. *Mercer.*

℣. 16. *autr.* dans le plus profond.

℣. 17. *expl.* Comme Dieu venoit de parler du fond de la mer, il interroge préſentement Job, s'il a penetté ce qui eſt caché au fond de la terre, où on met ordinairement les morts, & où regne une profonde obſcurité. *Mercer.* Sept. *Vous ouvrira-t-on donc par crainte les portes de la mort, & les portiers de l'enfer ont-ils été ſaiſis de fraieur en vous voyant?* Ce qui arriva, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, lorſque JESUS-CHRIST deſcendit aux enfers.

℣. 19. *lettr.* in qua via.

habitet, & tenebrarum quis locus ſit :

bite la lumiere, & quel eſt le lieu des ténebres ;

20. *Ut ducas unumquodque ad terminos ſuos, & intelligas ſemitas domûs ejus.*

20. afin que vous conduiſiez *cette lumiere & ces ténebres* chacune en ſon propre lieu ", ayant connu le chemin & les routes de leur demeure.

21. *Sciebas tunc quòd naſciturus eſſes? & numerum dierum tuorum noveras ?*

21. Sçaviez-vous alors " que vous deviez naître ? & connoiſſiez-vous le nombre de vos jours ?

22. *Numquid ingreſſus es theſauros nivis, aut theſauros grandinis aſpexiſti,*

22. Etes-vous entré dans *la connoiſſance* des tréſors de la neige, ou avez-vous vû les tréſors de la grêle,

23. *quæ præparavi in tempus hoſtis, in diem pugnæ & belli ?*

23. que j'ai préparés pour le tems de l'ennemi ", pour le jour de la guerre & du combat ?

24. *Per quam viam ſpargitur lux, dividitur æſtus ſuper terram ?*

24. *Sçavez-vous* par quelle voie la lumiere deſcend " *du ciel*, & la chaleur ſe répand ſur la terre ?

25. *Quis dedit vehementiſſimo imbri curſum, & viam ſonantis tonitrui,*

25. Qui a donné cours aux pluies impétueuſes, & un paſſage au bruit éclatant du tonnere,

℣. 20. *autr.* au terme qui leur eſt marqué.

℣. 21. *expl.* Quand vous êtes né, ou quand j'ai créé le monde. *Synopſ.*

℣ 23. *expl* pour le perdre ou pour le punir, comme il arriva à l'égard des Egyptiens. *Exod.* 9. 23. *Synopſ.*

℣. 24. *expl* Il ſemble parler des reſſorts ſecrets par leſquels la lumiere ſe partage de telle ſorte durant la tempête, qu'une partie du ciel eſt éclairée, dans le même tems que l'autre eſt couverte de nuages, & fond en grêles & en pluies. *Mercer.*

26. pour faire pleuvoir dans une terre ſans *le ſecours* d'aucun homme, dans un deſert où perſonne ne demeure,

27. pour inonder des champs affreux & inhabités, & pour y produire des herbes vertes ?

28. *Dites-moi*, qui eſt le pere de la pluie ; & qui a produit les gouttes de la roſée ?

29. Du ſein de qui la glace eſt-elle ſortie, & qui a produit la gelée dans l'air // ?

30. Les eaux ſe durciſſent comme la pierre, & la ſurface de l'abîme // ſe preſſe & devient ſolide.

31. Pourrez-vous joindre enſemble les étoiles brillantes des Pleïades //, & détourner l'Ourſe de ſon cours ?

32. Eſt-ce vous qui faites paroître en ſon tems ſur les enfans des hommes // l'étoile du matin, ou qui faites lever *enſuite* l'étoile du ſoir ?

26. *Ut plueret ſuper terram abſque homine in deſerto, ubi nullus mortalium commoratur,*

27. *Ut impleret inviam & deſolatam, & produceret herbas virentes !*

28. *Quis eſt pluviæ pater : vel quis genuit ſtillas roris ?*

28. *De cujus utero egreſſa eſt glacies, & gelu de cœlo quis genuit ?*

30. *In ſimilitudinem lapidis aqua durantur, & ſuperficies abyſſi conſtringitur.*

31. *Numquid conjungere valebis micantes ſtellas Pleiadas, aut gyrum Arcturi poteris diſſipare ?*

32. *Numquid producis luciferum in tempore ſuo, & veſperum ſuper filios terræ conſurgere facis ?*

℣. 29. *lettr.* du ciel..

℣. 30. *expl.* des eaux profondes. Et de la mer même. *Tirin. Menoch.*

℣. 31. *expl.* comme je les ai jointes, & leur ai donné la vertu d'exciter des pluies. *Menoch.* Ces étoiles ſont ainſi nommées d'un mot grec, à cauſe de leur multitude. *Beda.*

℣. 32. *lettr.* de la terre.

33. *Numquid noſti ordinem cœli, & pones rationem ejus in terra?*

33. Sçavez-vous l'ordre & les mouvemens du ciel, & en rendrez-vous bien la raiſon, *vous qui êtes* ſur la terre // ?

34. *Numquid elevabis in nebula vocem tuam, & impetus aquarum operiet te?*

34. Eleverez-vous votre voix juſqu'aux nuées, pour faire fondre leurs eaux ſur vous avec abondance ?

35. *Numquid mittes fulgura, & ibunt, & reverentia dicent tibi: Adſumus?*

35. Commanderez-vous aux tonnerres, & partiront-ils dans l'inſtant ; & en revenant enſuite, vous diront-ils : Nous voici ?

36. *Quis poſuit in viſceribus hominis ſapientiam, vel quis dedit gallo intelligentiam?*

36. Qui a mis la ſageſſe dans le cœur // de l'homme ; ou qui a donné au coq l'intelligence // ?

37. *Quis enarrabit cœlorum rationem? & concentum cœli, quis dormire faciet?*

37. Qui racontera toute la conduite des cieux //, ou qui fera ceſſer // toute l'harmonie du ciel ?

38. *Quando fundebatur pulvis in terra, & gleba com-*

38. Lorſque la pouſſiere ſe répandoit ſur la terre, & que les mottes ſe for-

℣. 33. *autr.* ditez-vous bien tout ce qu'il fait ſur la terre? *Synopſ.*

℣. 36. *lettr.* les entrailles.

Ibid. *expl.* Dieu fait remarquer à Job, qu'il ne doit point s'élever de ſa ſageſſe ; puiſqu'elle a été miſe dans ſon cœur comme en dépôt par celui-là même qui a donné au coq cet inſtinct, par lequel connoiſſant mieux que l'homme tous les momens de la nuit, il a un reſſentiment certain des approches du lever du ſoleil, qu'il témoigne par un chant qu'il diverſifie ſelon l'eſpace du tems qui précede plus ou moins le jour.

℣. 27. *autr.* qui expliquera toute la diſpoſition des cieux.

Ibid. *lettr.* dormir.

moient & se durcissoient, où étiez-vous ″ ?

39. Prendrez-vous la proie pour la lionne, & en rassasierez-vous la faim de ses petits,

40. lorsqu'ils sont couchés dans leurs antres, & qu'ils épient *les passans* ″ dans leurs cavernes ?

41. Qui prépare au corbeau sa nourriture, lorsque ses petits courant çà & là crient à Dieu, parcequ'ils n'ont rien à manger ″ ?

pingebantur ?

39. *Numquid capies leæna prædam, & animam catulorum ejus implebis.*

40. *Quando cubant in antris, & in specubus insidiantur ?*

41. *Quis præparat corvo escam suam, quando pulli ejus clamant ad Deum, vagantes, eò quòd non habeant cibos ?*

℣. 38. La version Syriaque met ceci par interrogation : *Qui a répandu la poussiere sur la terre ?* C'est pourquoi on a cru pouvoir traduire aussi ce verset dans la Vulgate par interrogation, comme tout le reste.

℣. 40. *autr.* la proie.

℣. 41. *expl.* Les Auteurs remarquent que les corbeaux négligent souvent leurs petits, & les chassent même promtement du nid : ainsi ces petits criant alors, & cherchant leur nourriture, Dieu les nourrit de mouches & de vermisseaux ; jusqu'à ce qu'ils soient en état de voler par-tout pour se nourrir de la chair morte des animaux. *Tirin.*

CHAPITRE XXXIX.

§. 1. *Conduite admirable de Dieu dans les animaux.*

1. SAvez-vous le tems auquel les chevres sauvages enfantent dans les rochers, ou avez-vous observé l'enfantement des biches ″ ?

1. *Numquid nosti tempus partûs ibicum in petris, vel parturientes cervas observasti ?*

℣. 1. Dieu veut faire connoître à Job, & en même-

2. *Dinumeraſti menſes conceptûs earum, & ſciſti tempus partûs earum?*

2. Avez-vous compté les mois qu'elles portent leur fruit, & ſçavez-vous le tems auquel elles s'en déchargent ?

3. *Incurvantur ad fœtum, & pariunt, & rugitus emittunt.*

3. Elles ſe courbent pour faire ſortir leur fan, & elles le mettent au jour en jettant des cris & des hurlemens ||.

4. *Separantur filii earum, & pergunt ad paſtum, egrediuntur, & non revertuntur ad eas.*

4. Leurs petits *enſuite* ſe ſeparent d'elles pour aller aux pâturages ; & étant ſortis, ils ne reviennent plus à elles.

5. *Quis dimiſit onagrum liberum, & vincula ejus quis ſolvit?*

5. Qui a laiſſé aller libre l'âne ſauvage, & qui lui a rompu ſes liens ?

6. *Cui dedi in ſolitudine domum, tabernacula ejus in terra ſalſuginis.*

6. Je lui ai donné une maiſon dans la ſolitude, & des lieux de retraite dans une terre ſterile ||.

7. *Contemnit multitudinem civitatis, clamorem exactoris non audit.*

7. Il mépriſe *toutes* les aſſemblées des villes, il n'entend point la voix d'un maître dur & imperieux ||.

8. *Circumſpicit montes paſcua ſua, & vi-*

8. Il regarde de tous côtés les montagnes où il

tems à tous les hommes, par ce qu'il dit de toutes ces bêtes, la foibleſſe de l'eſprit humain & ſon ignorance. Car ſi l'homme n'eſt pas capable de connoître ce que la nature fait dans les bêtes, il ne doit pas vouloir approfondir les ſecrets impénetrables de la conduite de Dieu.

℣. 3. *lettr.* rugiſſemens.

℣. 6. *lettr.* de ſel, *i. e.* ſterile comme ſi on y avoit ſemé du ſel.

℣. 7. *lettr.* de l'éxacteur, qui éxige de lui un grand travail.

trouvera ſes pâturages, & il cherche par-tout des herbages verds.

rentia quaque perquirit.

9. Le rhinocerot // voudra-t-il bien vous ſervir, & demeurera-t-il à votre étable ?

9. *Numquid volet rhinoceros ſervire tibi, aut morabitur ad præſepe tuum ?*

10. Lierez-vous le rhinocerot aux traits *de votre charrue*, afin qu'il laboure, & qu'il rompe après vous les mottes des vallons ?

10. *Numquid alligabis rhinocerota ad arandum loro tuo: aut confringet glebas vallium poſt te ?*

11. Aurez-vous confiance en ſa grande force, & lui laiſſerez-vous *le ſoin de* votre labour ?

11. *Numquid fiduciam habebis in magna fortitudine ejus, & derelinques ei labores tuos ?*

12. Croirez-vous qu'il vous rendra ce que vous aurez ſemé, & qu'il remplira votre aire *de blé* ?

12. *Numquid credes illi quòd ſementem reddat tibi, & aream tuam congreget ?*

13. La plume de l'autruche eſt ſemblable // à celle de la cicogne & de l'éprevier //.

13. *Penna ſtruthionis ſimilis eſt pennis herodii, & accipitris.*

14. Lorſqu'elle abandonne ſes œufs ſur la terre, ſera-ce vous qui les échaufferez dans la pouſſiere ?

14. *Quando derelinquit ova ſua in terra, tu forſitan in pulvere caleſacies ea ?*

℣. 9. *Sept.* Monoceros, *i. e.* Unicornis. *Sa. expl.* Le rhinocerot eſt décrit par Pline, comme un animal très-fort & très-farouche, qui a une corne au-deſſous des narines, comme le marque ſon nom, & qui combat contre l'élephant, dont il eſt ennemi naturellement. *Hiſt. nat. l.* 8. *c.* 20.

℣. 13. *Hebr.* Le paon ſe plaît à étaler ſes plumes.

Ibid. *expl.* Dieu fait la deſcription de l'autruche, pour donner à Job de plus en plus une idée vive de la grandeur de ſa providence.

15. *Oblivisciturquòd pes conculcet ea, aut bestia agri conterat.*

15. Elle oublie qu'on les foulera *peut-être* aux pieds, ou que les bêtes sauvages les écraseront ||.

16. *Duratur ad filios suos quasi non sint sui, frustrà laboravit nullo timore cogente.*

16. Elle est dure & insensible à ses petits, comme s'ils n'étoient point à elle. Elle a rendu son travail inutile, sans y être forcée par aucune crainte.

17. *Privavit enim eam Deus sapientiâ, nec dedit illi intelligentiam.*

17. Car Dieu *en ceci* l'a privée de sagesse, & ne lui a point donné l'intelligence ||.

18. *Cùm tempus fuerit, in altum alas erigit : deridet equum & ascensorem ejus.*

18. A la premiere occasion *elle court* élevant ses aîles || ; elle se moque du cheval, & de celui qui est dessus.

§. 2. *Suite de la sagesse de Dieu qui paroît dans les animaux.*

19. *Numquid prabebis equo fortitudinem, aut circumdabis collo ejus hinnitum ?*

19. Est-ce vous qui donnerez au cheval sa force, qui lui ferez pousser ses henniſſemens ?

20. *Numquid suscitabis eum quasi locustas ? gloria narium ejus terror.*

20. ou qui le ferez bondir comme les sauterelles? Le souffle si fier de ses narines répand de la terreur.

21. *Terram ungulâ fodit, exultat auda-*

21. Il frappe du pied la terre || , il s'élance avec

℣. 15. *expl.* Elle ne songe pas que ses œufs étant à terre, pourront être écrasés.

℣. 17. *expl.* c'est-à-dire l'instinct qu'il donne aux autres animaux, qui leur fait avoir soin de leurs petits.

℣. 18. *expl.* quand on vient pour la prendre.

℣. 21. *lettr.* il creuse la terre avec la corne de son pié.

audace, il court au-devant des hommes armés.

22. Il ne peut être touché de la peur, le tranchant des épées ne l'arrête point //.

23. Les fleches // sifflent autour de lui, le fer des lances & des dards // le frappe de ses éclairs.

24. Il écume, il frémit, & *semble vouloir* manger la terre //; il est intrepide au bruit des trompettes.

25. Lorsque l'on sonne la charge //, il dit : Allons // : il sent l'approche des troupes //, *il entend* la voix des capitaines qui encouragent *les soldats*, & les cris confus d'une armée //.

26. Est-ce par votre sagesse que l'épervier se couvre de plumes étendant ses aîles vers le midi // ?

cter : in occursum pergit armatis.

22. *Contemnit pavorem, nec cedit gladio.*

23. *Super ipsum sonabit pharetra, vibrabit hasta & clypeus.*

24. *Fervens & fremens sorbet terram, nec reputat tubæ sonare clangorem.*

25. *Ubi audierit buccinam, dicit : Vah, procul odoretur bellum, exhortationem ducum, & ululatum exercitûs.*

26. *Numquid per sapientiam tuam plumescit accipiter, expandens alas suas ad austrum.*

℣. 22. *lettr.* il ne cede point à l'épée.

℣. 23. *lettr.* carquois.

Ibid. *lettr.* des boucliers.

℣. 24. *expl.* Il court avec tant de vîtesse qu'il semble manger la terre. *Vatab.*

℣. 15. *lettr.* la trompette.

Ibid. *expl.* Expression metaphorique pour marquer l'ardeur qu'il témoigne.

Ibid. *lettr.* le combat.

Ibid. *expl.* prête à se battre.

℣. 26. *expl.* Cet oiseau pour changer de plumes tous les ans, étend ses ailes en battant vers le midi avant les jours de la canicule, & cet air chaud & pénetrant ou-

27. *Numquid ad præceptum tuum elevabitur aquila, & in arduis ponet nidum ſuum ?*

27. L'aigle à votre commandement s'élevera-t-elle en haut, & fera-t-elle ſon nid dans les lieux les plus élevés ?

28. *In petris manet, & in præruptis ſilicibus commoratur, atque inacceſſis rupibus.*

28. Elle demeure dans des pierres, dans des montagnes eſcarpées, & dans des rochers inacceſſibles.

29. *Inde contemplatur eſcam, & de longè oculi ejus proſpiciunt.*

29. Elle contemple de là ſa proie, & ſes yeux *perçans* découvrent de loin.

30. *Pulli ejus lambent ſanguinem : & ubicumque cadaver fuerit, ſtatim adeſt.*

30. Ses petits ſuccent le ſang ‖, & en quelque lieu que paroiſſe un corps mort, elle fond deſſus.

31. *Et adjecit Dominus, & locutus eſt ad Job :*

31. Le Seigneur parla de nouveau ‖ à Job, & lui dit :

32. *Numquid qui contendit cum Deo, tam facilè conquieſcit ? utique qui arguit Deum, debet reſpondere ei.*

32. Celui qui diſpute contre Dieu, ſe réduit-il ſi facilement au ſilence ? Certainement quiconque reprend ‖ Dieu, doit lui répondre.

vrant ſes pores, lui facilite le renouvellement de ſes plumes avant que l'hiver ſoit arrivé. *Ælian. l.* 12. *c.* 41.

℣. 30. *expl.* des bêtes qu'elle leur apporte.

℣. 31. *lettr.* adjecit & locutus eſt, *pro* iterùm dixit : verbum pro adverbio. *hebraïſm. expl.* Il paroît aſſez vraiſemblable que Dieu ſe tut quelque tems après avoir comme accablé Job par tant de demandes, & qu'il voulut voir s'il entreprendroit de lui répondre ; mais parceque Job demeura dans le ſilence par le profond reſpect qu'il avoit pour le Seigneur ; il lui parla de nouveau pour lui reprocher en quelque ſorte, qu'ayant demandé à diſputer avec lui, il n'avoit cependant rien à lui répondre. *Synopſ. Menoch.*

℣. 32. *expl.* Il ne faut pas prendre ce reproche à la lettre,

33. Alors Job répondit au Seigneur :

33. *Respondens autem Job Domino, dixit :*

34. Puisque j'ai parlé avec *trop de* legereté ", comment pourrai-je répondre ? Je n'ai qu'à mettre ma main sur ma bouche.

34. *Qui leviter locutus sum, respondere quid possim ? manum meam ponam super os meum.*

35. J'ai dit une chose que je souhaitois n'avoir point dite ; & une autre encore, & je n'y ajouterai rien davantage.

35. *Unum locutus sum, quod utinam non dixissem ; & alterum, quibus ultrà non addam.*

comme si Job avoit effectivement condanné Dieu dans la conduite qu'il avoit tenue à son égard ; mais Dieu le reprend seulement de s'être servi de termes trop forts ; & de ce qu'en ne pensant qu'à se défendre contre les reproches injustes que lui faisoient ses amis, il avoit blessé en quelque façon le respect qui lui est dû.

℣. 34. *Hebr.* Je ne suis qu'un homme vil & mépriſable. *Vatab. Codurc. expl.* Un interprete remarque qu'il paroît que Dieu ne reprend que deux choses dans Job : la premiere, d'avoir voulu disputer avec lui, & par là d'avoir en quelque sorte diminué l'estime que ses amis avoient de sa justice, quoique contre son intention ; l'autre de s'être trop étendu à faire le détail de ses bonnes œuvres, en quoi néanmoins il est certain que Job ne pecha au plus que veniellement en parlant avec excès & indiscretion. *Estius.*

CHAPITRE XL.

§. 1. *Dieu continue de faire voir sa sagesse.*

1. LE Seigneur parlant à Job du milieu d'un tourbillon, *lui* dit :

1. *Respondens autem Dominus Job de turbine, dixit :*

2. Ceignez vos reins comme un homme " : je

2. *Accinge sicut vir lumbos tuos : interro-*

℣. 2. *C'est-à-dire*, préparez-vous. Voyez chap. 38. vers. 3.

gabo te, & indica mihi.

3. *Numquid irritum facies judicium meum: & condemnabis me, ut tu justificeris?*

4. *Et si habes brachium sicut Deus, & si voce simili tonas?*

5. *Circumda tibi decorem, & in sublime erigere, & esto glorioſus, & speciosis induere vestibus.*

6. *Disperge superbos in furore tuo, & respiciens omnem arrogantem humilia.*

7. *Respice cunctos superbos, & confunde eos, & contere impios in loco suo.*

8. *Abscondе eos in pulvere simul: & facies eorum demerge in foveam:*

vous interrogerai, & répondez-moi.

3. Eſt-ce que vous prétendez détruire l'équité de mes jugemens [//], & me condanner *moi-même* pour vous juſtifier ?

4. Avez-vous, comme Dieu, un bras *toutpuiſſant*; & votre voix tonne-t-elle comme la ſienne ?

5. Revêtez-vous d'éclat & de beauté, montez ſur un trône ſublime, ſoyez plein de gloire, & parez-vous de vêtemens *les plus* magnifiques [//].

6. Diſſipez les ſuperbes dans votre fureur, & humiliez les inſolens par *un ſeul de* vos regards [//].

7. Jettez les yeux ſur tous les orgueilleux, & confondez-les, briſez & foulez aux pieds les impies dans le lieu même où ils s'élevent.

8. Cachez-les *tous* enſemble dans la pouſſiere [//]; enſeveliſſez leurs viſages, & les jettez au fond de la terre [//] :

℣. 3. *lettr.* Rendrez-vous inutile mon jugement ?

℣. 5. *expl.* Quand vous ne ſeriez pas ſur le fumier, mais élevé ſur le trône le plus ſublime, approcheriez-vous de ma haute majeſté ? *Synopſ.*

℣. 6. *expl.* comme je le fais, moi qui ſuis Dieu. *Synopſ.*

℣. 8. *expl.* du ſépulcre. *Synopſ.*

[//] *lettr.* ſubmergez leurs viſages dans la foſſe.

9. Et alors je confeſſerai que votre droite a le pouvoir de vous ſauver.

9. *Et ego confitebor quòd ſalvare te poſſit dextera tua.*

§. 2. *Force de l'Elephant.*

10. Conſiderez Behemoth [//] que j'ai créé avec vous [//]; il mangera le foin comme un bœuf.

10. *Ecce Behemoth, quem feci tecum, fœnum quaſi bos comedet:*

11. Sa force eſt dans ſes reins, ſa vertu eſt dans le nombril de ſon ventre [//].

11. *Fortitudo ejus in lumbis ejus, & virtus illius in umbilico ventris ejus.*

12. Sa queue [//] ſe ſerre & s'éleve comme un cedre, les nerfs de cette partie qui ſert à la conſervation de l'eſpece [//], ſont entrelaſſés l'un dans l'autre [//].

12. *Stringit caudam ſuam quaſi cedrum, nervi teſticulorum ejus perplexi ſunt.*

13. Ses os ſont comme des tuyaux d'airain, ſes cartilages ſont comme des lames de fer.

13. *Oſſa ejus velut fiſtulæ æris, cartilago illius quaſi lamina ferrea.*

℣. 10. *expl.* l'élephant, qui eſt le plus grand des animaux terreſtres. *Eſius. Codurc.*

Ibid. *expl.* auſſi-bien que vous, ou le même jour que vous, ou pour votre ſervice & ſur la terre dans laquelle vous demeurez, & non dans la mer. *Synopſ.*

℣. 11. *expl.* vis generandi in lumbis ejus eſt, & in umbilico. *Menoch.* S. Jerôme & S. Gregoire expliquent allegoriquement du démon, ce qui eſt dit ici de Behemot ou de l'élephant; témoignant que toute la force qu'a cet ange de ténebres contre les hommes & contre les femmes, conſiſte dans la concupiſcence malheureuſe qu'ils ont heritée de la corruption de la nature. *Hieron. Epiſt.* 22. *ad Euſtoch. S. Greg. lib.* 32. *Moral. c.* 10. *&* 11.

℣. 12. *expl.* honeſtè & prudenter hoc loco cauda dicitur pro genitali membro. *Menoch.* Quelques-uns entendent par la queue, la trompe de l'élephant. *Synopſ.*

Ibid. *lettr.* nervi teſticulorum.

Ibid. *expl.* d'une maniere admirable, afin qu'ils en ſoient plus forts. *Vatab. Menoch.*

14. *Ipſe*

14. *Ipſe eſt principium viarum Dei, qui fecit eum, applicabit gladium ejus.*

14. Il eſt le commencement des voies de Dieu ℣; celui qui l'a fait appliquera *& condura* ſon épée ℣.

15. *Huic montes herbas ferunt : omnes beſtiæ agri ludent ibi.*

15. Les montagnes lui produiſent des herbages ; c'eſt-là que toutes les bêtes des champs viendront ſe jouer ℣.

16. *Sub umbra dormit in ſecreto calami, & in locis humentibus.*

16. Il dort ſous l'ombre dans le ſecret des roſeaux & dans des lieux humides.

17. *Protegunt umbræ umbram ejus, circumdabunt eum ſalices torrentis.*

17. Les ombres couvrent ſon ombre ℣ ; les ſaules du torrent l'environnent.

18. *Ecce abſorbebit fluvium, & non mirabitur : & habet fiduciam quod influat Jordanis in os ejus.*

18. Il abſorbera le fleuve, & il croira que c'eſt peu encore : il ſe promet même que le Jourdain viendra couler dans ſa gueule ℣.

19. *In oculis ejus quaſi hamo capiet eum, & in ſudibus perforabit nares ejus.*

19. On le prendra par les yeux comme un poiſſon ſe prend à l'amorce, & on lui percera les narines avec des pieux.

℣. 14. *expl* le premier des animaux en grandeur, en force & en adreſſe. *Tirin.*

Ibid. *expl.* Quelques-uns l'entendent de ſa trompe, d'autres de ſes dents : mais de quelque ſorte qu'on l'explique, Dieu eſt le maître, & il ne peut faire de mal qu'autant que Dieu veut bien le permettre.

℣. 15. *expl.* Ce n'eſt point un animal carnacier, mais il ſe contente d'herbes : en ſorte que les autres animaux paiſſent & ſe jouent avec toute ſureté autour de lui *Synopſ.*

℣. 17. *i. e.* que les ombres des arbres couvrent ſon corps.

℣. 18. *expl.* C'eſt une hyperbole qui ſert à marquer avec quelle avidité & quelle abondance d'eau il boit. *Tirin.*

§. 3. *Qualité extraordinaire de la baleine.*

20. Pourrez-vous bien enlever Leviathan // avec l'hameçon, & lier ſa langue avec une corde // ?

20. *An extrahere poteris leviathan hamo, & fune ligabis linguam ejus ?*

21. Lui mettrez-vous un cercle au nez, & lui percerez-vous la machoire avec un anneau // ?

21. *Numquid pone circulum in naribus ejus, aut armillâ perforabis maxillam ejus :*

22. Le réduirez-vous à vous faire d'inſtantes prieres, & à vous dire des paroles douces ?

22. *Numquid multiplicabit ad te preces, aut loquetur tibi mollia ?*

23. Fera-t-il un pacte avec vous, & le recevrez-vous comme un eſclave éternel ?

23. *Numquid feriet tecum pactum, & accipies eum ſervum ſempiternum ?*

24. Vous jouerez-vous de lui comme d'un oiſeau, & le lierez-vous *pour ſervir de jouet* à vos ſervantes ?

24. *Numquid illudes ei quaſi avi, aut ligabis eum ancillis tuis ?*

25. Ferez-vous que vos amis le coupent par pieces, & que ceux qui trafiquent le diviſent par morceaux // ?

25. *Concîdent eum amici, dividentillum negotiatores ?*

℣. 20. *expl.* Les Interpretes entendent par ce mot, la baleine, & diſent que Dieu paſſe de la bête la plus monſtrueuſe de la terre, au plus grand monſtre de la mer, pour obliger Job de conſiderer dans ces prodiges de ſa puiſſance ſa propre foibleſſe.

Ib. *ex.* l'hameçon pend à la corde, & prend quelquefois la langue, quelquefois le nez, ou un autre endroit du poiſſon.

℣. 21. Quod hîc *armilla* dicitur idem eſſe videtur quod modò circulus. *Grot. Hebr.* épine, *i. e.* un hameçon fait avec une épine, ou en forme d'épine. *Synopſ.*

℣. 25. *expl.* Peut-être que Dieu veut ſeulement faire remarquer à Job, qu'il ſeroit impoſſible à l'homme de ſe rendre maître de ce monſtre, ſans un ſecours de ſa providence, qui ayant tout créé pour l'homme, lui ſoumet les plus grands monſtres qui ſoient dans la nature. *Tirin.*

26. *Numquid implebis ſagenas pelle ejus, & gurguſtium piſcium capite illius?*

27. *Pone ſuper eum manum tuam: memento belli, nec ultrà addas loqui.*

28. *Ecce, ſpes ejus fruſtrabitur eum, & videntibus cunctis precipitabitur.*

26. Remplirez-vous de ſa peau les filets des pêcheurs, & de ſa tête le réſervoir des poiſſons // ?

27. Mettez votre main ſur lui, *ſi vous l'oſez*: ſouvenez-vous // de la guerre //, & ne parlez plus //.

28. Il ſe verra enfin trompé dans ſes eſperances, & il ſera précipité à la face de tout le monde //.

℣. 26. *expl.* Ce poiſſon étant ſi prodigieux, ne peut être pris dans des filets, ni être mis dans le réſervoir comme les autres, puiſque ſa tête ſeule n'y pourroit entrer.

℣. 27. *expl.* vous vous ſouviendrez.

Ibid. *expl.* de la temerité avec laquelle vous avez oſé l'attaquer.

Ibid. *expl.* Et vous ne parlerez plus jamais de l'attaquer de nouveau. *Menoch. Codurc.*

℣. 28. *expl.* celui qui voudra le prendre avec la main, ſera renverſé bien vîte. *Sa. Menoch. Tirin. Codurc.* Ou bien ſi Dieu entend le démon par Leviathan, ceci doit être rapporté à Leviathan même. *S. Greg.*

CHAPITRE XLI.

§. 1. *Suite des qualités de la baleine.*

1. *Non quaſi crudelis ſuſcitabo eum: quis enim*

1. JE ne le // ſuſciterai point par un effet de cruauté //. Car qui

℣. 1. *expl.* Ce chapitre eſt une continuation du précedent, où il eſt parlé de ce monſtre nommé Leviathan, qui marque, ſelon le ſens litteral, la baleine, & ſelon le ſens ſpirituel, le démon, qu'il ſemble que Dieu ait ici en vue principalement. *Codurc. Eſtius.*

Ibid. *autr.* comme ſi j'étois cruel. *Expl.* Il dit que ce n'eſt point par cruauté qu'il a créé ce monſtre ſi furieux; puiſqu'étant tout-puiſſant, il n'a pas beſoin de l'aide d'au-

est-ce qui peut résister à mes regards ||.

2. Qui m'a donné le premier, afin que je lui rende *ce qui lui est dû* ? Tout ce qui est sous le ciel est à moi.

3. Je ne l'épargnerai point || : *je ne me laisserai point fléchir* ni à la force de ses paroles, ni à ses prieres les plus touchantes ||.

4. Qui découvrira la superficie de son vêtement ||, & qui entrera dans le milieu de sa gueule || ?

5. Qui ouvrira l'entrée de ses machoires || ? la terreur habite autour de ses dents.

6. Son corps est semblable à des boucliers d'airain fondu ||, & couvert d'écailles qui se serrent & qui se pressent.

resistere potest vultui meo ?

2. *Quis antè dedit mihi, ut reddam ei ? omnia quæ sub cœlo sunt, mea sunt.*

3. *Non parcam ei, & verbis potentibus, & ad deprecandum compositis.*

4. *Quis revelabit faciem indumenti ejus ? & in medium oris ejus quis intrabit ?*

5. *Portas vultus ejus quis aperiet ? per gyrum dentium ejus formido.*

6. *Corpus illius quasi scuta fusilia, compactum squamis se prementibus.*

cune créature pour éxercer sa justice, mais pour imprimer dans l'esprit des hommes une crainte salutaire de sa grandeur, de sa puissance & de sa sagesse. *Tirin. Chald.* Il n'y a personne si cruel, *i. e* si hardi qu'il soit, qui ose l'éveiller lorsqu'il est endormi, ou l'attaquer pour le combattre.

℣. 1. *autr.* à ma colere.

℣. 3. expl. *suppl.* lui même. *Tirin. Expl.* Si je veux faire périr Leviathan, je le peux aisément. *Menoch.*

Ibid. *Hebr.* Je découvrirai quel est son corps, quelle est sa force, & quelle est la proportion & la disposition de tous ses membres.

℣. 4. *expl.* qui osera lever sa peau ? *Synops.*

Ibid. *expl* pour lui mettre un frein. *Tirin.*

℣. 5. *lettr.* les portes de son visage. *Hebr.* de sa gueule. *Codurc.*

℣. 6. *autr.* jettés en fonte.

7. *Una uni conjungitur, & ne ſpiraculum quidem incedit per eas :*

7. L'une eſt jointe à l'autre, ſans que le moindre ſouffle paſſe entre deux :

8. *Una alteri adharebit, & tenentes ſe nequaquam ſeparabuntur.*

8. Elles s'attachent enſemble : & elles s'entretiennent, ſans que jamais elles ſe ſéparent //.

9. *Sternutatio ejus ſplendor ignis, & oculi ejus ut palpebræ diluculi.*

9. Lorſqu'il éternue, il jette des éclats de feu //, & ſes yeux *étincellent* comme la lumiere du point du jour //.

10. *De ore ejus lampades procedunt, ſicut tedæ ignis accenſæ.*

10. Il ſort de ſa gueule des lampes *qui brûlent* // comme des torches ardentes //.

11. *De naribus ejus procedit fumus ſicut ollæ ſuccenſæ atque ferventis.*

11. Il lui ſort une fumée de ſes narines, comme d'un pot qui boue ſur un braſier.

§. 2. *Suite des qualités de la baleine.*

12. *Halitus ejus*

12. De ſon haleine il

℣. 8. *expl.* Cette deſcription ne paroît pas s'accorder avec ce que nous voyons de la baleine : & c'eſt ce qui a porté quelques Interpretes à ſoutenir, que le monſtre dont il eſt parlé dans ces deux chapitres ſous le nom de Leviathan, n'eſt point la baleine, mais le crocodile, qui eſt tout couvert d'écailles ; ou que c'eſt le dragon. D'autres prétendent qu'il s'eſt trouvé une eſpece de baleine revêtue d'écailles. On peut dire que Dieu a voulu principalement marquer par là la fermeté & la dureté de la peau de cet animal, qui lui tient lieu de bouclier. *Synopſ.*

℣. 9. *autr.* ſon éternuement brille comme un feu. *Expl.* ſon ſouffle & ſa reſpiration eſt telle, qu'en rejettant avec violence une très grande quantité d'eau, cette eau même élevée en l'air devient, ſur-tout au ſoleil, toute lumineuſe & éclatante. *Synopſ. Menoch.*

Ibid. *lettr.* les paupieres de l'aurore.

℣. 10. *autr.* qui brillent.

Ibid. *expl.* l'eau qu'il jette par les narines & par ſa gueule, ſemble un feu. *Menoch.*

allume des charbons, & la flâme ſort *du fond* de ſa gueule.

13. La force eſt dans ſon cou, la famine marche devant lui ||.

14. Les membres de ſon corps ſont liés les uns avec les autres; les foudres tomberont ſur lui ſans qu'il s'en remue d'un côté ni d'autre ||.

15. Son corps s'endurcira comme la pierre, & ſe reſſerrera comme l'enclume ſur laquelle on bat ſans ceſſe.

16. Lorſqu'il ſera élevé, les anges || craindront, & dans leur frayeur ils ſe purifieront ||.

17. Si on le veut percer de l'épée, *ni l'épée*, ni les dards, ni les cuiraſſes ne pourront ſubſiſter *devant lui* || ?

18. Car il mépriſera ||

prunas ardere facit, & flamma de ore ejus egreditur.

13. *In collo ejus morabitur fortitudo, & faciem ejus præcedit egeſtas.*

14. *Membra carnium ejus cohærentia ſibi: mittet contra eum fulmina, & ad locum alium non ferentur.*

15. *Cor ejus indurabitur tanquam lapis, & ſtringetur quaſi malleatoris incus.*

16. *Cùm ſublatus fuerit, timebunt angeli, & territi pergabuntur.*

17. *Cùm apprehenderit eum gladius, ſubſiſtere non poterit neque haſta, neque thorax:*

18. *Reputabit enim*

℣. 13. *lettr.* devant ſa face. *Sept.* La ruine & la mort marchent devant lui. *Expl.* Cet animal extermine & devore tout. *Tirin.*

℣. 14 *Hebr.* & non commovetur.

℣ 16. *Hebr.* les plus forts.

Ibid. *expl* præ timore ſolvetur illis alvus, vel expiabunt ſe tanquam mox morituri. *Vatab. Eſtius. Expl.* Lorſque ce monſtre s'éleve daus l'ocean au-deſſus des eaux, les plus braves ſont ſaiſis de crainte, ils ſe ſentent tout renverſés dans la diſpoſition de leurs corps. & ne penſent plus qu'à ſe préparer à la mort, en demandant pardon à Dieu *Eſtius. Men. Syn.*

℣. 17. *expl.* nulle arme ne pourra le bleſſer.

℣. 18. *autr.* il regardera, *ou* il traitera.

quaſi paleas ferrum, & quaſi lignum putridum æs.

le fer comme de la paille, & l'airain comme un bois pourri.

19. *Non fugabit eum vir ſagittarius, in ſtipulam verſi ſunt ei lapides funda.*

19. L'archer *le plus adroit* ne le mettra point en fuite, les pierres de la fronde ſont pour lui de la paille ſeche.

20. *Quaſi ſtipulam æſtimabit malleum, & deridebit vibrantem haſtam.*

20. Le marteau n'eſt encore pour lui qu'une paille legere, & il ſe rira des dards lancés contre lui.

21. *Sub ipſo erunt radii ſolis, & ſternet ſibi aurum quaſi lutum.*

21. Les rayons du ſoleil ſeront ſous lui ||, & il marchera ſur l'or comme ſur la boue ||.

22. *Ferveſcere faciet quaſi ollam profundum mare, & ponet quaſi cùm unguenta bulliunt.*

22. Il fera bouillir le fond de la mer comme *l'eau d'*un pot, & il la fera paroître comme *un vaiſſeau d'onguens* qui s'élevent par l'ardeur du feu ||.

23. *Poſt eum lucebit ſemita, æſtimabit abyſſum quaſi ſeneſcentem.*

23. La lumiere brillera ſur ſes traces; il verra blanchir l'abîme après lui.

℣. 21. *expl.* L'eau ſur laquelle il nage, eſt toute pénetrée par les rayons du ſoleil. *Hebr.* Qu'il y ait ſous lui des têts pointus de pots caſſés, ſa peau n'en ſera non plus percée que ſi c'étoit de la boue

Ibid. *expl.* Le fond de la mer étant tout rempli des differentes richeſſes qui y tombent tous les jours par le naufrage des vaiſſeaux, tous ces tréſors ſont à l'égard de la baleine comme de la boue.

℣. 22. *expl.* Le grand mouvement de ce monſtre, ſon ſouffle impétueux, & la violence de cette reſpiration par laquelle il pouſſe à toute heure une grande quantité d'eau, produiſent une eſpece de bouillonnement perpétuel dans la mer au lieu où il eſt. *Menoch. Tirin.*

24. Il n'y a point de puiſſance ſur la terre qui lui puiſſe être comparée, puiſqu'il a été créé pour ne rien craindre.

24. *Non eſt ſuper terram poteſtas, quæ comparetur ei, qui factus eſt ut nullum timeret.*

25. Il ne voit rien que de haut & de ſublime ‖ : c'eſt lui qui eſt le roi de tous les enfans d'orgueil ‖.

25. *Omne ſublime videt, ipſe eſt rex ſuper univerſos filios ſuperbiæ.*

℣. 25. *lettr.* Il voit tout ce qui eſt ſublime.

Ibid. *Hebr.* Les enfans d'élevation. *Chald.* Les enfans des montagnes, *i. e.* les animaux les plus grands & les plus élevés. *Sept.* Il eſt le roi de tout ce qui eſt dans les eaux. *Tirin. Expl.* Il n'y a point d'animal ſur la terre ni dans la mer qui puiſſe être comparé à la baleine : elle mépriſe tout ce qui eſt élevé, étant elle-même au-deſſus de tout. Ou elle ne craint point ce qu'il y a de plus terrible, étant le roi des bêtes les plus fieres & les plus cruelles. *Tirin, Menoch.*

CHAPITRE XLII.

§. 1. *Job s'humilie devant Dieu.*

1. JOb répondit au Seigneur, & dit :

1. *Reſpondens autem Job Domino, dixit :*

2. Je ſçai que vous pouvez toutes choſes, & qu'il n'y a point de penſée qui vous ſoit cachée.

2. *Scio, quia omnia potes, & nulla te latet cogitatio.*

3. Qui eſt celui-là, qui par un effet de ſon ignorance prétend dérober à *Dieu* le conſeil *& la ſageſſe* ? C'eſt pourquoi j'ai parlé indiſcretement, & de choſes qui ſurpaſſoient ſans comparaiſon toute *la lumiere de* ma ſcience ‖.

3. *Quis eſt iſte, qui celat conſilium abſque ſcientia? ideò inſipienter locutus ſum, & quæ ultra modum excederent ſcientiam meam.*

℣. 3. *expl.* ou Job s'accuſe lui-même d'avoir parlé avec

4. *Audi, & ego loquar : interrogabo te, & responde mihi.*

4. Ecoutez-*moi*, & je parlerai ; je vous interrogerai, & répondez-moi, *je vous prie* ||.

5. *Auditu auris audivi te, nunc autem oculus meus videt te.*

5. Mon oreille vous avoit *auparavant* entendu ; mais maintenant je vous vois de mes propres yeux ||.

6. *Idcircò ipse me reprehendo, & ago pœnitentiam in favilla & cinere.*

6. C'eſt pourquoi je m'accuſe || moi-même, & je fais pénitence dans la pouſſiere & dans la cendre.

§. 2. *Dieu humilie les amis de Job.*

7. *Postquàm autem locutus est Dominus verba hæc ad Job, dixit ad Eliphaz Themanitem : Iratus est furor meus in te, & in duos amicos tuos, quoniam non estis locuti coram me rectum, sicut servus meus Job.*

7. Le Seigneur ayant parlé a Job de cette ſorte, dit à Eliphas de Theman : Ma fureur s'eſt allumée contre vous & contre vos deux amis, parceque vous n'avez point parlé devant moi dans la droiture *de la verité*, comme Job mon ſerviteur ||.

peu de circonſpection de la providence de Dieu, quoiqu'il n'eût eu aucun ſentiment qui lui fût injurieux ; ou il accuſe les autres d'en avoir mal parlé, ſelon les ſentimens qu'ils avoient en effet. *Eſtius. Cadurc.*

℣. 4. *expl.* Job continue de parler à Dieu, & il le prie qu'il daigne l'écouter & l'inſtruire.

℣. 5. *expl.* Je ne vous connoiſſois auparavant, pour parler ainſi, que par ouï dire : mais maintenant que vous m'inſtruiſez par vous-même, il me ſemble que je vous vois de mes propres yeux, tant la connoiſſance que vous me donnez de vous eſt claire & parfaite.

℣. 6. *autr.* je me condanne.

℣. 7. *expl.* Job avoit parlé ſelon la verité, en établiſſant le principe que ſes amis combattoient ; ſçavoir qu'on peut être affligé en cette vie étant juſte, & que même l'affliction étoit le partage le plus ordinaire de tous les juſtes.

8. Prenez donc ſept taureaux & ſept beliers, & allez à mon ſerviteur Job & offrez-les // pour vous en holocauſte. Job mon ſerviteur priera pour vous ; je le regarderai & l'écouterai favorablement //, afin que cette imprudence ne vous ſoit point imputée ; parceque vous n'avez point parlé dans la droiture *de la vérité*, comme mon ſerviteur Job.

8. *Sumite ergo vobis ſeptem tauros, & ſeptem arietes, & ite ad ſervum meum Job, & offerte holocauſtum pro vobis : Job autem ſervus meus orabit pro vobis : faciem ejus ſuſcipiam ut non vobis imputetur ſtultitia : neque enim locuti eſtis ad me recta, ſicut ſervus meus Job.*

9. Eliphas donc de Theman, Baldad de Suh, & Sophar de Naamath s'en allerent, & firent ce que le Seigneur leur avoit dit; & le Seigneur écouta Job *en leur faveur.*

9. *Abierunt ergo, Eliphaz Themanites; & Baldad Suhites, & Sophar Naamathites, & fecerunt ſicut locutus fuerat Dominus ad eos, & ſuſcepit Dominus faciem Job.*

§. 3. *Dieu rétablit Job.*

10. Le Seigneur auſſi ſe laiſſa fléchir à la pénitence de Job //, lorſqu'il prioit pour ſes amis, & il lui rendit au double

10. *Dominus quoque converſus eſt ad pœnitentiam Job, cùm oraret ille pro amicis ſuis. Et addidit Domi-*

℣. 8. *expl.* par le miniſtere de Job que je choiſis pour cette fonction, comme mon fidelle ſerviteur. *Grot.*

Ibid. *expl* Un ſavant Interprete remarque avec raiſon, que cet endroit établit formellement l'interceſſion & l'invocation des Saints, & fait voir manifeſtement, que ni l'une ni l'autre ne déroge en rien à l'unique médiation de JESUS-CHRIST, contre le dogme nouveau des hérétiques, qui ont crié témérairement contre une vérité reconnue de toute l'Egliſe Catholique. *Eſtius.*

℣. 10. *Hebr.* Le Seigneur tira Job de la captivité où il étoit, lorſqu'il prioit pour ſes amis.

nus omnia quæcunque fuerant Job, duplicia.

tout ce qu'il poſſedoit auparavant.

11. *Venerunt autem ad eum omnes fratres ſui, & univerſæ ſorores ſuæ, & cuncti qui noverant eum prius, & comederunt cum eo panem in domo ejus: & moverunt ſuper eum caput, & conſolati ſunt eum ſuper omni malo quod intulerat Dominus ſuper eum: & dederunt ei unuſquiſque ovem unam, & inaurem auream unam.*

11. Tous ſes freres, toutes ſes ſœurs, & tous ceux qui l'avoient connu dans ſon premier état, le vinrent trouver, & mangerent avec lui dans ſa maiſon ||. Ils furent touchés de compaſſion pour lui ||, & ils le conſolerent de toutes les afflictions que le Seigneur lui avoit envoyées, & ils lui donnerent chacun une brebi & un pendant-d'oreille d'or.

12. *Dominus autem benedixit novissimis Job magis quàm principio ejus. Et facta ſunt ei quatuordecim millia ovium, & ſex millia camelorum, & mille juga boum, & mille aſina.*

12. Mais le Seigneur benit Job dans ſon dernier état encore plus que dans le premier; & il eut quatorze mille brebis, ſix mille chameaux, mille paires de bœufs, & mille aneſſes.

13. *Et fuerunt ei ſeptem filii, & tres filiæ.*

13. Il eut auſſi ſept fils, & trois filles.

14. *Et vocavit nomen unius Diem, &*

14. & il appella la premiere, Die ||; la ſeconde,

℣. 11. *expl.* Le démon avoit fait tomber la ſale où ſes enfans mangeoient quand il les accabla ſous ſes ruines, mais il lui reſtoit d'autres logemens.

Ibid. *lettr.* Ils branlerent la tête ſur ſon ſujet. *hebraïſm. i.e.* ils marquerent par leurs geſtes qu'ils plaignoiẽt ſon ſort.

℣. 14 *lettr.* le jour. *Expl.* Le premier nom marque, ſelon quelques-uns, une beauté comme eſt celle du jour qui commence à paroître. Le ſecond, un agrément comme eſt ce-

Caſſie ; & la troiſiéme, Cornuſtibie.

nomen ſecunda Caſſiam, & nomen tertiæ Cornuſtibii.

15. Il ne ſe trouva point dans tout le reſte du monde des femmes auſſi belles que ces filles de Job ; & leur pere leur donna leur part dans ſon heritage comme à leurs freres.

15. *Non ſunt autem inventæ mulieres ſpecioſæ ſicut filiæ Job in univerſa terra, deditque eis pater ſuus hereditatem inter fratres earum.*

16. Job vécut après cela cent quarante ans ‖ ; il vit ſes fils, & les enfans de ſes fils juſqu'à la quatriéme generation, & il mourut fort âgé & plein de jours.

16. *Vixit autem Job poſt hæc, centum quadraginta annis, & vidit filios ſuos, & filios filiorum ſuorum uſque ad quartam generationem, & mortuus eſt ſenex & plenus dierum.*

lui d'un excellent parfum. Le troiſiéme, un éclat comme eſt celui des plus belles fleurs. *Synopſ.*

℣. 16. *expl.* Les Hebreux concluent de ces paroles, que Job avoit vécu ſoixante & dix ans avant ſon affliction, puiſqu'il reçut le double de tout. *Synop.* Un Interprete dit qu'on peut l'entendre, ou qu'il vécut en tout juſqu'à l'âge de cent quarante ans, ou qu'il vécut même tout ce tems depuis ſon rétabliſſement. Ce qui ne doit pas paroître incroyable ; puiſque Moyſe, Aaron, & Marie leur ſœur vécurent juſqu'à cent quatre-vingts ans, environ ce même tems-là ; & que les années de Job ne montent pas plus haut pourvu qu'on ne lui donne que quarante ans lorſqu'il fut tenté ; de même que Moyſe n'avoit que cet âge lorſqu'il s'enfuit d'Egypte. Que ſi on prétend que Job avoit déja vécu ſoixante & dix ans, alors il reçut juſtement le double de tous ſes biens, même à l'égard de ſes années. Mais il ſemble qu'on ne doit pas dire cela : puiſqu'en effet les années que Job avoit vécu n'étoient pas perdues pour lui, qu'autant qu'on peut dire que le tems ſe perd en s'écoulant. *Eſtius.*

Fin de Job. Tome VIII.

CAMPIELE IN ROMA BIBLIOTEC
MAG 2005853

SCHER - L. GOTTSCHER
1974